



HAL
open science

Les violences conjugales : étude comparative entre Liban, France et Canada

Roula Nasr

► **To cite this version:**

Roula Nasr. Les violences conjugales : étude comparative entre Liban, France et Canada. Psychologie. Université Lumière - Lyon II; Université Libanaise, 2009. Français. NNT : 2009LYO20025 . tel-01540263

HAL Id: tel-01540263

<https://theses.hal.science/tel-01540263>

Submitted on 16 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Lumière Lyon 2

École Doctorale: Sciences de l'éducation, psychologie, info.
Com.

Groupe de recherche en psychologie sociale

Les Violences Conjugales: Etude Comparative entre Liban, France et Canada

Par Roula NASR

Thèse de doctorat en psychologie

Sous la direction de Annik HOUEL et Raja MAKKI

Présentée et soutenue publiquement le 9 juin 2009

Composition du jury :

Geneviève VINSONNEAU, Maître de conférences HDR, Université Paris 5

Annik HOUEL, Professeur des universités, Université Lyon 2

Jean-Pierre DURIF-VAREMBONT, Maître de conférences HDR, Université Lyon 2

Raja MAKKI, Professeur d'université, Université Libanaise Beyrouth

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Introduction

Violence et femmes : le sujet est un peu sombre, éprouvant pour ceux et celles qui le travaillent. Il est semé d'embûches parce qu'il se dissémine facilement dans une large quantité de lieux communs non revisités, de stéréotypes solidement ancrés, qu'il entraîne aussi de réels sentiments de dégoût ou de fascination, difficiles à ordonner. De plus, les « discours » de chaque jour ont leur avis tout fait sur cette question, tandis que l'actualité ouvre régulièrement sur certains paysages où il est abondamment question d'actes violents sur les femmes.

Si certaines formes de violence sont aujourd'hui l'objet de toutes les attentions, d'autres comme la violence conjugale, restent tues, considérées trop souvent comme un problème privé. La violence masculine au sein du couple est reléguée au rang de phénomène marginal. Elle constitue une véritable atteinte aux droits fondamentaux : droit à la liberté et à la sécurité notamment.

Dès lors, on ne peut se satisfaire de la vision réductrice et épisodique offerte au travers des seuls faits divers.

Suivant l'escalade de la violence, le plus souvent la violence s'installe progressivement dans le couple. L'agresseur minimise la gravité des faits, assure qu'ils ne dépendent pas de sa volonté mais de toutes sortes de causes externes.

Dans un premier temps, les violences sont souvent verbales et psychologiques. Les femmes sont alors fragilisées psychologiquement. Il leur sera donc plus difficile de s'opposer aux violences physiques si elles apparaissent dans un second temps. Les violences peuvent devenir de plus en plus graves et aller jusqu'à la mort, par homicide ou suicide. Dans tous les cas, si rien n'est fait, la violence tend à s'aggraver et ne diminue pas avec le temps.

La violence conjugale, quelle que soit sa forme, présente des constantes. Elle est un moyen utilisé par l'un des deux partenaires ; dans notre étude le cas analysé est celui de l'homme contre la femme pour s'imposer systématiquement dans le couple.

L'amélioration de la condition sociale des femmes a permis de mettre en évidence le caractère inacceptable des violences conjugales car ce que nous condamnons

aujourd'hui comme un délit (spécialement dans les pays occidentaux) était autrefois un droit, communément admis.

- La violence conjugale, un cercle vicieux, une fatalité...:

Les hommes violents cherchent à restaurer un monde de relation archaïque au sein du couple. Les femmes n'échappent pas à ce poids du passé. Elles interprètent encore la violence comme une fatalité.

Dénoncer les violences est d'autant plus difficile quand elles se déroulent dans le cadre familial. L'image de la famille est celle d'un lieu d'amour, de relation harmonieuse, de sécurité. Parler de cette façon des hommes violents ne doit pas révéler notre partialité, comme si nous étions à côté de la femme, toujours contre l'homme. Il ne faut pas oublier le rôle de la femme dans la violence. La femme « aide » parfois l'homme dans son acte de violence. Par son comportement et ses actes, elle déclenche cette réaction de l'homme. Dans une autre perspective, si l'homme est le dominant dans la maison, la femme aime parfois cette image de son mari et sa domination, ce qui encourage l'homme à dominer et à se sentir supérieur.

Etre une femme, ou beaucoup plus une épouse ne vient pas d'un simple acte de mariage, dans ce cadre Simone De Beauvoir a affirmé dans son livre « Le deuxième sexe » publié en 1949 : «On ne naît pas femme, on le devient.»

Malgré les avancées acquises en terme de leurs droits, les sociétés souffrent toujours des aspects de discrimination sexuelle. Dans plusieurs sociétés, les femmes ne participent pas dans la prise de décision, souffrent des inégalités face à l'éducation et à l'emploi et n'exercent pas un pouvoir politique.

Et c'est à cause de leur genre féminin, que les femmes souffrent de la violence non seulement dans la sphère publique mais aussi dans la sphère privée.

Plusieurs sociétés légitiment les violences envers les femmes, ce qui accentue la domination masculine, le patriarcat et la stratification sociale rigide et par conséquent toutes sortes d'inégalités et d'injustices commises à leur égard.

- Interculturalité et violence, un objectif à viser...:

La discrimination sexuelle fut être un des critères du sous-développement des pays. Un pays qui n'a pas pu accéder à une vraie égalité de chances entre hommes et femmes doit être évidemment considéré comme sous-développé et traditionnel.

La violence envers les femmes n'est pas seulement celle physique, mais elle peut s'exercer aussi sous plusieurs formes, économiques, sexuelles, verbales et psychologiques. C'est tout acte qui porte atteinte à la dignité de la femme et l'attaque en son existence.

C'est parce qu'elle relève du lieu domestique, que la violence conjugale est trop difficile à mesurer. Ce type de violence est commis par l'homme contre sa partenaire, en réalité il est très répandu dans nos sociétés et mérite d'être étudié de la manière la plus exhaustive et la plus objective, et ceci pour un meilleur développement des sociétés et en vue d'une réduction de toutes formes d'inégalités et d'actes violents dont souffrent les femmes chaque jour dans le monde.

Ce qui nous importe dans cette étude est d'évaluer ce sujet dans ces trois pays: Liban, France et Canada. Les deux types de violences politiques et conjugales sont bien liés au Liban, donc ce sujet passe du public au privé. On est inspiré par la France et le Canada, ces deux pays qui s'occupent de la violence envers les femmes, mais on s'intéresse aussi au fonctionnement de ce type de violence au Liban, pour cela on a voulu faire le mixage, et de même savoir comment traiter ces messages à travers les associations. La comparaison n'est pas faite avec le Liban mais elle nous aide à appliquer leurs méthodes avec une initiation pour arriver à une bonne écoute afin d'améliorer le rôle des organisations non gouvernementales au Liban et de pousser les femmes à dévoiler leurs expériences.

Divisée en deux parties, dont chacune est formée de cinq chapitres, cette étude tente d'étudier le phénomène des violences conjugales dans ces différents aspects théoriques et pratiques, et ceci en se basant et en consultant des livres, articles et études évoquant ce phénomène de la manière la plus large dans ces trois pays.

Le but de ce travail est plutôt d'apporter un éclairage sur cette problématique très large, un besoin de sortir du psychologique au social et réciproquement, afin de saisir l'ampleur de ce problème, aussi bien un besoin d'identifier ces facteurs déclenchants, de faire le lien entre la violence envers les femmes dans les deux sphères publiques et privées et d'en cerner ces conséquences sur les victimes, sur les enfants et sur la société toute entière.

Plusieurs études libanaises, françaises et canadiennes ont évoqué le problème des violences conjugales ainsi que plusieurs théories psychologiques, psycho-sociales et

criminologiques ont tentée à l'expliquer aussi, ce qui nous importe ici c'est de les analyser pour en pouvoir comprendre les mécanismes de ce phénomène en profondeur afin de pouvoir proposer les luttes nécessaires face à son propagation au niveau des foyers et au niveau de la société toute entière.

Notre objet d'étude ne se limite pas seulement aux violences interpersonnelles mais étudie aussi les formes de violence institutionnelle ou sociale. Toutefois, dans bien des cas, l'arbitrage est complexe, dans la mesure où les frontières entre ces formes ne sont pas toujours nettes. On peut avancer que la violence entre les personnes est souvent institutionnelle, dans la mesure où elle est liée aux règles de fonctionnement des institutions sur lesquelles s'appuie la société : la famille, l'école, le monde du travail, le système de protection sociale, de santé, de sécurité publique... Certains diront qu'elle est également sociale, car dépendante des conditions de vie, de l'environnement et de la position dans la hiérarchie sociale, sans oublier les inégalités structurelles entre les sexes. Cet ensemble de critères décrit en fait un contexte social, communément qualifié de violent, dans la mesure où il est inégalitaire, sexiste, voire raciste.

L'objectif de cette recherche est de décrire la réalité de la violence conjugale dans ces trois sociétés : Liban, France et Canada, de cerner l'ampleur de ce phénomène mais aussi de décrire, dans leur complexité, ses aspects multiformes. Afin de se prémunir contre le risque d'un chiffrage monolithique, les phénomènes de violence sont repérés par des actions, actes, faits, gestes, paroles dont l'assemblage peut constituer un comportement violent. Notre souci est de ne pas les hiérarchiser a priori par leur caractère plus ou moins délictueux, mais tenter d'en établir une typologie a posteriori.

Il s'agit :

- D'évaluer les fréquences des divers types de violences interpersonnelles, psychologiques, verbales, physiques et sexuelles qui s'exercent envers les femmes au Liban, en France et au Canada dans leur cadre de vie conjugal.
- D'analyser le contexte familial, social, culturel et économique des situations de violence.
- D'étudier les réactions des femmes aux violences subies, leurs recours auprès des membres de leur entourage et des services institutionnels.

- D'analyser les conséquences de la violence sur le plan de la santé physique et mentale, de la vie familiale et sociale, et de l'usage de l'espace privé/public.
- De comparer le phénomène de la violence dans son approche interculturelle entre ces trois sociétés et d'en pouvoir en formuler des propositions concrètes de lutte dans lesquelles violences privées et publiques.

Les fonctions dévolues aux hommes et aux femmes, les systèmes de valeurs auxquels ils se réfèrent construisent des rapports sociaux entre les sexes qui génèrent des formes de violence particulière à l'encontre des femmes, par la domination dans le couple. Et malgré l'égalité en droit des conjoints dans quelques sociétés, les positions des hommes et des femmes au sein du couple demeurent très inégalitaires, quel que soit le milieu social.

Malgré l'évolution du courant féministe, la discrimination sexuelle persiste, il n'en est rien, les corrélations existent entre le privé et le public.

De même, un certain adoucissement des mœurs dans nos sociétés aurait dû rendre plus sensible à ce phénomène ; des choses naguère permises sont aujourd'hui interdites.

La prise en compte des violences contre les femmes en tant que problème de société est relativement récente. Mais que recouvre le concept de violences contre les femmes ? Comment identifier les formes de violence ? Quelle est leur ampleur ? Qui sont les victimes ? Qui sont les agresseurs ? Comment comparer ce type de violence dans trois sociétés différentes comme le Liban, la France et le Canada ? Le mouvement mondial de reconnaissance des violences contre les femmes est un élément majeur de la lutte contre les inégalités entre les sexes, mais le chiffrage et les comparaisons internationales relèvent d'enjeux politiques et sociaux considérables.

Il est difficile de chercher comment intégrer dans une théorie générale, universelle, les diversités qui se manifestent au travers de l'étude de l'individuel et du collectif. Parmi ces diversités figurent celle des histoires humaines et des cultures au sein desquelles elles naissent, s'expriment, se repèrent, agissent et se renouvellent. L'intérêt pour le culturel vient du fait qu'au delà du point de départ qu'est l'unité humaine, la première diversité qui interpelle le chercheur en sciences de l'Homme est la diversité culturelle et ses conséquences. C'est pour cette raison que l'approche interculturelle se voudra d'abord comparative parce que destinée à mettre en lien les conduites psychiques des

sujets et leurs appartenances culturelles. Des recherches ont notamment révélé l'utilité des approches comparatives pour comprendre les processus de formation et de différenciation produits par les effets de milieu sur les représentations des sujets ou les constructions des images de soi chez des enfants ayant des statuts contrastés. La complexité de la question réside probablement dans la difficile entreprise que nous menons pour parvenir à une traduction des cultures. Cela nous amène, à partir des multiples définitions existantes, à retenir celles qui considèrent la culture comme ce qui a du sens pour un groupe donné et comme un ensemble de significations qui sont assimilées, dans un groupe, par un individu qui en fait le guide de ses conduites et qui les actualise dans différents contextes.

Tous les travaux et contributions qui ont accompagné les récits recueillis donneront aux notions d'identité le témoignage de la réalité et de la véracité. C'est ainsi que nous saisissons mieux ce partage des individus entre le pays réel fait de vécus quotidiens et le pays symbolique vers lequel portent les rêves et les désirs, parfois les fantasmes et les illusions. L'identité sera perçue et comprise dans son processus dynamique de construction et dans ses multiples facettes. En regroupant des approches aussi diverses et des points de vue aussi multiples, c'est la démarche multidisciplinaire, psychologique, sociale et culturelle qui apparaît comme le seul moyen d'accéder à une analyse éclairante de parcours, la difficile quête des origines, la laborieuse décision de transmettre et les confrontations des identités constitueront une grande partie dans notre étude sur les violences conjugales dans les sociétés libanaise, française et canadienne.

Première partie - Préliminaires théoriques

La violence domestique est principalement axée sur les hommes violents qui violentent leurs partenaires dans les différentes sociétés, et nous ne serons pas capable de réduire la violence conjugale si nous continuons à la catégoriser comme une affaire privée. La lutte contre la violence conjugale passe par la compréhension qu'il existe une corrélation entre celle-ci et la structure de la société toute entière, les conséquences de cette violence touchent la société toute entière et non seulement les victimes.

Depuis quelques années, on entend beaucoup parler de la violence conjugale comme si c'était un fait relativement nouveau, une nouvelle tendance et plus spécifiquement au Liban et c'était à cause de plusieurs facteurs: Le premier était l'influence des documents diffusés par les organisations de l'O.N.U. concernant les droits de l'Homme et surtout les droits de la femme. La femme qui est un être humain et qui ne diffère de l'homme que de son genre. Le second facteur est la société libanaise qui est une société basée sur le travail social (dans l'absence de l'Etat), sur les différentes associations de bienfaisance, entre autres des associations qui s'occupent de la femme. Le troisième facteur relève des O.N.G. qui ont reçu beaucoup de financement pour assurer quelques études traitant la situation de la femme au Liban et en s'identifiant au sujet de la violence déjà traité en Occident sans oublier la situation de la Femme des pays du tiers-monde qui est toujours classée dans un second degré.

Tous ces éléments ont poussé les chercheurs à travailler sur ces thèmes. Pourtant, le phénomène de la violence a toujours été présent depuis que le monde existe. La famille peut être le meilleur mais aussi parfois le pire des endroits où vivre. La famille, lieu d'épanouissement de chacun, lieu où chacun aspire à la quiétude, à la sécurité, à la possibilité de relâcher ses tensions, devient le terrain d'attaques incessantes. L'homme qu'elles ont aimé, qu'elles aiment souvent encore, cherche à les dominer, à ne plus les laisser libres de leurs choix, de leurs actes, de leurs pensées, de leurs sentiments. La violence au sein du couple n'est pas toujours physique, elle est aussi souvent

psychologique et verbale, elle vise à dénigrer l'autre dans sa valeur personnelle, dans son identité.

Cette forme de violence, souvent difficile à identifier, atteint profondément la personne visée, entraînant chez la victime une perte de l'estime de soi, voire des angoisses. La violence conjugale s'amplifie avec le temps. Au fur et à mesure qu'elle augmente en intensité chez l'un des conjoints, une sorte d'impuissance se développe chez l'autre qui n'a plus de prise sur sa propre existence. La violence enlève la capacité de se protéger.

L'écart entre les sexes de la scolarisation dans le primaire et le secondaire se rétrécit, les femmes ont beaucoup progressé au niveau de l'enseignement supérieur.

Les femmes représentent une part croissante de la population active du monde, et malgré tout ça, des millions de jeunes femmes dans le monde sont victimes de violences de toutes sortes au sein de leurs foyers dont beaucoup ne sont pas connues.

Considérées pendant des siècles comme un mode normal de relation entre les sexes, les violences infligées aux femmes par les hommes tombent maintenant sous le coup de la loi. Longtemps objet de non-dit, l'ampleur du phénomène des violences conjugales n'a été perçue que lorsque les femmes ont brisé cette loi du silence et du secret.

Perçue comme une modalité fondamentale et permanente des rapports de l'homme avec ses semblables, la violence, sous toutes ses formes, constitue un problème majeur pour toutes les sociétés. Ce sont les normes de ces sociétés qui vont permettre de déterminer si une action est violente ou non, ces normes variant historiquement, géographiquement et culturellement. Il n'en reste pas moins que toute violence est une violation des droits humains les plus fondamentaux et que celui qui exerce la violence ne reconnaît pas l'autre en tant qu'être humain. Nous essayerons de comprendre en quoi la violence conjugale relève d'une problématique à la fois individuelle, relationnelle, sociale et culturelle par le biais de réflexions et d'analyses.

Longtemps objet de tabou, de silence et de non-dit, la violence conjugale est considérée comme un délit. Elle attaque toutes les catégories sociales sans exception, elle existe dans toutes les sociétés, de même que toutes les femmes de tout niveau intellectuel et quelque soit leur cadre socio-professionnel, peuvent être ou risquent d'être victimes de violences conjugales dans toutes ses formes.

Cette entrée dans cette sphère marque l'apparition d'un nouveau regard sur la victime et sur l'auteur de ces violences.

Cependant notre problématique est que les études occidentales et celles orientales sur la question des violences conjugales ont toutes deux plusieurs objectifs parmi lesquels d'éclaircir le mieux possible ce sujet afin d'essayer d'en trouver des solutions.

Ainsi ce type de violence existe dans ces deux types de sociétés mais le contexte diffère. Si les violences conjugales dans les sociétés orientales notamment celle libanaise reflètent le patriarcat, la reproduction sociale et l'héritage familial et que les lois et les codes civils favorisent le statut de l'homme, celles qui existent dans les sociétés occidentales sont reliées aux affects psychologiques, aux dissociations familiales, aux problèmes familiaux et aussi à l'instinct agressif. Même la femme dans les sociétés traditionnelles vit une transgression de la violence car elle commence par dépasser toutes les formes de violences exercées sur elle, même si elle sent qu'elle occupe une place, et parfois elle se culpabilise et a toujours le but de s'affirmer et de se réaliser tout en voyant les autres.

Cette inégalité entre les hommes et les femmes, reconnue et entretenue par les institutions sociales pendant des siècles, a eu et a encore des répercussions sur la vie des femmes.

Partant de la position théorique, nous postulons que la violence se voit au niveau des inégalités de rapport entre les hommes et les femmes, se certifie par toute forme de discrimination sexuelle et a pour fonction d'asseoir le contrôle de l'homme sur la femme.

La violence masculine a pour finalité l'établissement et le maintien du pouvoir et de la domination sur une partenaire féminine ou la volonté de la punir pour avoir contesté l'autorité et le privilège masculins.

La violence n'est pas seulement une problématique individuelle mais aussi le reflet de structures sociales intériorisées. La culpabilité est un passage obligé, qui devrait être temporaire, la honte ne favorisant pas les échanges, et déboucher sur l'ébauche d'une tentative relationnelle pour reconstruire un corps parlant et se reconstruire comme un sujet. Les hommes ne sont que très rarement l'objet de violence de la part de leur compagne. Une question de rapport de force physique ? Oui, bien sûr. Mais aussi et

surtout une question de rapport de force sociale. Car la domination masculine qui, dans certains couples, va jusqu'à s'exercer par la violence souvent verbale et parfois physique, n'est finalement que le prolongement de cette oppression liée au sexe que les femmes subissent et qui s'ajoute à l'oppression sociale. C'est donc le rôle imparti aux hommes dans la société, l'assurance de leur domination.

En fait, la société est prise au même piège que la femme violentée: elle cherche à trouver une excuse pour expliquer, justifier l'attitude dérangeante de l'homme qui contrôle et agresse sa conjointe. Une fois l'explication trouvée, elle entretient la tolérance sociale face à la violence conjugale.

Même si la tolérance de la société en ce qui a trait à la violence conjugale est moins grande que par le passé, il n'en demeure pas moins que les préjugés et les valeurs prennent du temps à changer. Dans un contexte où toutes les analyses sont possibles, chacun peut rester sur sa position, pour ne pas être ébranlé au moindre coup de vent. C'est ainsi que la société résiste à tous les éléments nouveaux qui pourraient la remettre en question; c'est la résistance presque naturelle au changement. Elle a pour fonction de maintenir en place une société solide.

En mettant sur la place publique l'ampleur de la violence faite aux femmes, en évaluant que la cause de cette violence est le rapport de domination des hommes sur les femmes et en demandant des changements sociaux, on éveille la résistance et elle s'exprime par le déni, par la banalisation, par l'invalidation du problème. Officiellement, on condamne la violence conjugale mais dans les faits, les valeurs dominantes sont bien ancrées et se maintiennent vivantes via la norme implicite.

Issue d'une lignée académique complètement différente et ignorant largement le rôle joué par les spécificités des deux sexes, la notion d'agression en tant qu'activité instrumentale et la notion plus récente de coercition en tant que comportement visant un but à atteindre soulignent les conséquences attendues de la violence en tant que caractéristiques motivantes essentielles qui permettent de comprendre la finalité et la signification des actes de violence. Alors que le débat concernant la signification et les motivations profondes de la violence entre sexes n'est toujours pas achevé, les idées que les chercheurs se font de l'issue, de la finalité et des conséquences semblent importantes pour comprendre comment les femmes et les hommes conçoivent ce que signifie la violence dans le couple. Dans tous les pays du Moyen-Orient, comme au Liban, les

femmes ne bénéficient pas pleinement de leur citoyenneté civile. Elles sont notamment spoliées de droits, privilèges et garanties de sécurité auxquelles elles devraient avoir accès. Des lois inéquitables, des constitutions discriminatoires et des préjugés culturels, qui ne les reconnaissent pas comme des citoyennes égales, entravent leur participation à la vie politique et limitent leur sécurité en matière économique, de mobilité et de protection sociale.

« Dans de nombreux cas, les lois et les codes des pays de cette région du monde contribuent à renforcer les inégalités de genre et à exclure les femmes. Il arrive aussi que l'Etat intensifie le contrôle religieux et familial à leur égard, les rendant encore plus dépendantes de ces institutions. » (Nepton, 2003, *in* citoyennes de seconde zone). A la différence du contexte occidental, comme en France et au Canada, où l'individu est l'unité de base du système de la structure sociale, c'est la famille qui forme la base des structures sociales arabes. Ceci signifie que l'Etat s'intéresse avant tout à la protection de la famille en tant qu'entité plutôt qu'à celle de ses membres pris individuellement. Dans ce contexte, les droits des femmes s'expriment uniquement dans le rôle d'épouse et de mère. Alors que l'Etat se pose en garant de la protection des femmes dans le cadre de leur rôle au sein de la famille, cette protection fait défaut en matière de violence conjugale.

La violence conjugale comme toutes sortes de violence, échappe à toutes nominations sociales, elle existe dans toutes les sociétés et les régions même les plus favorisées d'entre elles et elle est présente dans toutes les catégories sociales.

En revanche, une question se pose portant sur la place de l'homme dans toutes les institutions sociales, sur son rôle, sur sa vie, sur une réflexion générale, sur « comment faire grandir moralement notre société »: devenons-nous de plus en plus violents, est une question qui doit plutôt que de conduire à un constat permettre de se tourner vers l'avenir, pour le faire meilleur.

Mais est-ce qu'on peut tout savoir sur les violences domestiques dans les différentes sociétés ? Existe-t-il certains déterminismes qui font que tout est réglé d'avance ? Peut-on prévoir si un homme sera violent et contrôlant ? Qu'une femme sera violentée ou soumise ? Peut-on abolir les violences ? Comment arriver à supprimer cette domination ? Quelles formes auront ces conflits ? Y a-t-il un endroit où la violence

n'existe pas ? La violence de l'un n'est-elle donc pas toujours une réponse à la violence de l'autre ? Pourquoi privilégier une approche sexuée des violences ?

Comment remettre en question le modèle masculin ? Quelles stratégies pour un changement des mentalités ?

Le présent travail a pour principal objectif de présenter une vue d'ensemble, un spectre le plus large possible des recherches, initiatives, bonnes pratiques et références privilégiant une approche sexuée de la violence conjugale. L'accent étant mis, autant que possible, sur le genre masculin et donc sur le rôle, la responsabilité, les modes de penser et d'agir des hommes qui traduisent ce genre de violence, la plus fragile pour eux et qui peut être pratiquée par eux mais qui en même temps révèle la nature de la structure sociale, du pouvoir et de la domination masculine surtout saisie par le comportement violent du mari et par l'attitude de la femme victime face à cette violence.

La question en fin de compte est de savoir si un homme et une société peuvent se construire sans s'opposer à l'Autre, sans le rejeter et sans finalement le haïr.

C'est à cause de toute sortes d'inégalités sociales, économiques et politiques que la violence conjugale est rendue possible. Le contexte social explique aussi la tolérance dont fait preuve la société spécialement celle traditionnelle à l'égard de la violence domestique.

Un certain nombre de changements produits ont accru le pouvoir des femmes dans la société (éducation supérieure, emplois...) mais pourtant il n'en reste pas moins que les rapports sociaux de sexe et la division sexuelle qui la fonde, donc non seulement les inégalités anciennes persistent mais on confronte chaque jour de nouvelles formes de ces inégalités.

La dépendance de la femme et le pouvoir de contrôle de l'homme est primordial dans ce sens: le taux des femmes violentées croît fortement et linéairement avec le degré de contrôle de l'homme, et c'est une réalité qui semble exister dans la majorité des sociétés, de même une mauvaise communication verbale dans le couple va susciter nécessairement une violence: il y a une nette corrélation entre l'occurrence de la violence, tant physique, sexuelle que psychologique, verbale et un déficit de la communication.

En portant la violence comme une question générale, on voit que le manque de relations sociales, l'auto-affirmation de sa propre existence, entraîne en plus de la violence.

De plus en plus, notre société prône son individualisme, de ce fait, la violence est de plus en plus présente.

Donc notre problématique et nos questionnements ont été concentrés sur trois axes: Social, Affectif et Biologique, qui sera subdivisée en des hypothèses qui constituent notre approche théorique :

- 1 Puisque notre société est une société traditionnelle, l'homme violent dans ces sociétés patriarcales n'a pas pu rejeter jusqu'à aujourd'hui ses complexes socio-affectifs, il ne sait pas aimer, il ne sait que « haïr » la femme, dont ses représentations tendent à être archaïques.
- 2 Le Liban, et malgré tous ses aspects modernes n'a pas connu une véritable égalité entre ses hommes et ses femmes, ainsi que tous ces deux ont été bousculés par les traditions où il n'y a pas de place pour les droits de l'Homme.
- 3 A la différence de la France et du Canada où les lois sont promulguées en faveur de la femme afin de protéger ses droits, le Liban souffre des lois inéquitables et discriminatoires à l'égard des femmes qui ne les reconnaissent pas comme égales aux hommes, ce qui limite leur sécurité dans leurs vies privées et publiques.
- 4 La situation de la femme au Liban est bien déterminée par des stéréotypes et des préjugés à cause de notre structure sociale toujours ambivalente ; ouverte en apparence mais fermée dans l'application, et où la sélection se fait encore selon les critères d'héritage familial et de reproduction sociale. Ces stéréotypes et ces préjugés sont vécus par l'homme et la femme. L'homme, car il n'est pas encore libre de ses contraintes viriles; et la femme, car elle n'a pas encore développé son estime d'elle-même. Tout ceci à cause de ce système de patriarcat bien ancré dans nos sociétés aussi bien que dans nos mentalités.
- 5 Par l'emprise, un cercle vicieux s'installe ; plus la maltraitance est fréquente et grave, moins la femme a les moyens psychologiques de se défendre et, encore moins, de partir.

Les fonctions dévolues aux hommes et aux femmes, les systèmes de valeurs auxquels ils se réfèrent construisent des rapports sociaux entre les sexes qui génèrent des formes de violence particulières à l'encontre des femmes par exemple la violence sexiste, la

violence sexuelle ou la domination dans le couple. Et malgré l'égalité en droit des conjoints, les positions des hommes et des femmes au sein du couple demeurent très inégalitaires, quel que soit le milieu social.

La nature des actes violents est liée à des éléments naturels qui, au-delà des rapports hiérarchisés entre les sexes, renvoient à des normes intégrées par les individus telles que le type de rapport au corps, à la parole. Les actes violents sont d'autant plus traumatisants qu'ils sont en décalage avec les règles en vigueur dans le groupe d'appartenance.

L'existence d'une situation de violence vécue dans une sphère de la vie est un facteur de risque d'émergence de violences dans d'autres sphères, le cumul des situations de violence dans différents cadres serait, de fait, une des conséquences de la violence subie dans une sphère ; être l'objet d'incessantes humiliations, quel qu'en soit le cadre, retentit dans tous les domaines de la vie.

Chapitre 1 - Violence et agressivité dans la psychologie et dans les autres sciences humaines

1. Conceptualisation de la violence :

Divers chercheurs ont tenté d'expliquer le concept de « violence » ; or la violence « Est un moyen permettant à un individu de dominer une autre personne en usant d'un pouvoir, de façon ouverte ou camouflée. La violence n'est pas une perte de contrôle mais une prise de contrôle afin d'obtenir ce que l'on veut. Elle est en soi une action dévastatrice qui peut se manifester par cinq types d'agression : verbale, psychologique, physique, sexuelle ou économique. La violence est inacceptable. Il est possible de l'éliminer ou du moins, de la diminuer puisqu'il s'agit d'un comportement appris et choisi.» (*in Pour éviter des maux ... choisis les bons mots, 2003*).

La violence, du latin *vis* (force) et *latus*, participe passé de *fero* (porter), renvoie dans son acception première à l'utilisation de la force physique contre autrui. Dans ce cadre, Hélène Frappat écrit dans son livre : « Quelle soit diffuse ou spectaculaire, la violence est omniprésente: violence des coups et des agressions qui menacent l'intégrité physique des individus, violence des guerres, d'atteintes à la dignité de la personne humaine, d'agression dans le milieu du travail que le langage contemporain désigne sous le terme d'harcèlement. Pour cela, on n'a pas une violence mais des violences.» (Frappat, 2000, p.13).

Pour parvenir au concept, rapportons-nous à l'origine du mot « violence » qui en latin, *violentia*, signifie violence, force, caractère violent. Le verbe *violare* signifie traiter avec violence, profaner, transgresser. Ces termes doivent être rattachés à celui de *vis*, qui veut dire force, vigueur, puissance, violence, emploi de la force physique, mais aussi aux qualités d'abondance, d'essence ou au caractère essentiel d'une chose. Plus expressément le mot *vis* signifie la force en action, la ressource d'un corps pour exercer sa force, et donc la puissance, la valeur, la force vitale.

La violence serait la force en action, la force quand elle s'exerce. Il n'y a de force que pour autant qu'elle se manifeste dans une action, un mouvement; associée à une contrainte elle deviendrait violence.

La violence renvoie dans son acception première à l'utilisation de la force physique contre autrui.

Quoi qu'il en soit, la définition des Nations Unies s'est élargie et considère la violence comme acte violent tout acte, omission ou conduite, servant à infliger des souffrances physiques, sexuelles ou mentales, directement ou indirectement, au moyen de tromperies, de séduction, de menaces, de contraintes, ou de tout autre moyen, à toute femme, ayant pour but et pour effet de l'intimider, de la punir, ou de l'humilier, ou de la maintenir dans des rôles stéréotypés liés à son sexe, ou de lui refuser sa dignité humaine, son autonomie sexuelle, son intégrité physique, mentale, ou morale, ou d'ébranler sa sécurité personnelle, son amour-propre, ou sa personnalité, ou de diminuer ses capacités intellectuelles.

Donc, il faut éviter dans l'usage du concept de violence de lui donner une extension tant large qu'à la limite, c'est pourquoi nous saisissons sous le concept de violence toute atteinte à l'intégrité de la personne ; pour cela il faut distinguer entre : la violence

physique (atteinte à l'intégrité corporelle), la violence sexuelle (atteinte ou tentative d'atteinte à l'intégrité sexuelle) et la violence psychologique (atteinte à l'intégrité psychique).

Sous ce terme, sont compris tant la violence verbale (cris, injures) que des comportements ayant pour fonction de rabaisser (humiliation, dénigrement) ou d'intimider (menaces, violence contre des objets ...).

Dans le cadre de cette étude, nous nous intéressons au fait psycho-social formée de toute sorte de violences exercées sur les femmes et de tout phénomène de domination entre les sexes.

La forme de violence symbolique exprimée par Bourdieu désigne « des formes larvées et déguisées de contrainte qui ont pour caractéristiques de s'exercer avec l'assentiment des personnes qu'elles visent » (Bourdieu, 1998, p. 39); ainsi cette notion nous sera particulièrement utile en vue d'une meilleure compréhension de tout aspect de ce phénomène au sein de la famille.

De même, et en tentant de citer les plusieurs définitions de violence, de la plus restreinte à la plus large, « Il y a violence lorsqu'un être humain est atteint, par delà son intégrité physique, dans ce qu'on pourrait appeler son intégrité morale ou psychologique. Etre privé de liberté, calomnié, humilié, contraint de vivre, la violence n'est qu'une forme de force parmi d'autres.» (Mellon, Semellin, 1994, p.14).

D'un autre côté, « La violence est toute pratique qui attaque la liberté de l'autre d'une façon dangereuse et qui lui fait priver de sa liberté de pensée et de décision et de sa capacité de réalisation de soi, une attaque contre l'estime du partenaire, donc la violence est une maladie de liberté et de la dignité humaine... la violence règne et dysfonctionne le dialogue et la première victime sera la femme et la dignité du couple.» (*in* La lutte contre la violence envers la femme dans la famille au Liban, septembre 1997).

Les actes violents quels qu'en soient la nature et les protagonistes, sont une atteinte à l'intégrité physique et psychique de la personne. La violence est fondée sur un rapport de force ou de domination qui s'exerce par les brutalités physiques ou mentales entre au moins deux personnes. Il s'agit d'imposer sa volonté à l'autre, au besoin en l'humiliant, en le dévalorisant, le harcelant jusqu'à sa capitulation et sa soumission.

La violence est une atteinte à l'intégrité de la personne. L'atteinte à la personne est un concept éthique universel moderne, investi d'une forte approbation sociale : cette définition de la violence en forme de postulat se réfère aux notions contemporaines de respect des droits de la personne humaine. En cela, elle semble opérationnelle sur les plans juridique, politique et heuristique. Mais sa quantification s'avère délicate, car elle recouvre une réalité complexe et très diversifiée qu'il convient de décrire le plus finement possible.

« Au-delà des actes, la violence s'inscrit dans un fonctionnement d'emprise sur l'autre. Elle est fondée sur un rapport de force ou de domination qui s'exerce par les brutalités physiques ou mentales entre au moins deux personnes. Elle ressortit au désir d'imposer sa volonté à l'autre, de le dominer au besoin en l'humiliant, en le dévalorisant, en le harcelant jusqu'à sa capitulation et sa soumission.» (*in Les violences envers les femmes en France, 2003, p.17*).

Contrairement au conflit, mode relationnel interactif susceptible d'entraîner du changement, la violence – signalant d'ailleurs l'incapacité à communiquer – est perpétrée de façon univoque et destructrice. Brutalités physiques et colère ne sont pas absentes des conflits, en général consécutifs à un litige. Quelle que soit la nature des actes, le mécanisme de violence se met en place dès lors que le vainqueur de l'altercation est toujours le même. Toutefois la violence ne comporte pas obligatoirement cette dimension de répétition qui induit une relation plus ou moins continue entre les protagonistes.

Si la violence familiale règne au foyer, ses conséquences peuvent aller de simples effets jusqu'à la mort...

Dans ses plusieurs formes, que ce soit physique, verbale, sexuelle, économique etc., les violences conjugales portent leurs conséquences néfastes et progressives sur le vécu psychique et mental des femmes et des enfants.

Ce sujet de violence familiale reste tabou dans la plupart de nos sociétés pour plusieurs raisons, notamment parce qu'il est considéré encore comme privé, pour cela la collecte de ses données et la saisie de toutes ses conséquences sur le vécu familial reste toujours difficile.

Si les femmes victimes se taisent, ne se défendent plus, cela ne signifie pas que le problème devient inexistant, au contraire il existe dans tout genre de sociétés et dépasse toutes barrières géographiques ou temporels. Smaoun confirme dans son étude :

« La violence domestique peut se produire dans toutes les classes sociales. Au regard des limites de la recherche, il est difficile d'émettre des généralités sur la position sociale des victimes de violence domestique... les recherches montrent que les agressions envers les femmes dépassent les barrières de classe, de culture ou de couleur.» (Smaoun, 1999, p.18)

Malgré les efforts fournis par les centres de recherche, les organisations, la police et les centres hospitaliers, les statistiques restent toujours insuffisantes en ce domaine. Le plus grand obstacle serait toujours le silence des victimes et leur refus d'en parler, soit parce qu'elles ont peur ou honte soit parce qu'elles se culpabilisent et banalisent le problème. Toutefois, et malgré ces réserves, les chiffres disponibles et qu'on évoquera plus tard peuvent apporter un éclairage du phénomène et attester de sa gravité.

Enfin, Les actes violents quels qu'en soient la nature et les protagonistes, sont une atteinte à l'intégrité physique et psychique de la personne. La violence est fondée sur un rapport de force ou de domination qui s'exerce par les brutalités physiques ou mentales entre au moins deux personnes. Il s'agit d'imposer sa volonté à l'autre, au besoin en l'humiliant, en le dévalorisant, le harcelant jusqu'à sa capitulation et sa soumission, la première victime reste toujours la femme et la dignité du couple.

2. Définition de la violence conjugale et théorie féministe :

Les hypothèses de travail déjà citées dans l'introduction de la première partie intitulée préliminaires théoriques, prédisposent plusieurs volets dans l'étude notamment le traditionalisme toujours existant dans la société libanaise qui souffre des lois inéquitables et discriminatoires à l'égard des femmes, des stéréotypes, des préjugés et d'un système de reproduction sociale à la différence de la France et du Canada. Ces hypothèses en s'inscrivant dans une problématique de rapports sociaux de sexe, reposent en grande partie sur les théories élaborées par l'école féministe. On retiendra pour l'essentiel que le modèle de société patriarcale, en assignant aux hommes et aux femmes des fonctions et des positions sociales inégalitaires, a engendré une violence spécifique à l'encontre des femmes.

Dans les pays occidentaux, ce système social est en régression. « On est passé d'un régime de domination masculine soutenant l'infériorisation naturelle des femmes à un

régime de complémentarité. La période récente est une phase de transition ; réalisée au plan juridique, l'égalité l'est moins dans la pratique et les mentalités. Les femmes ont acquis une relative autonomie par rapport à la procréation et sur le plan économique grâce à leur présence sur le marché du travail et à leur élévation de leur niveau d'études... Toutefois, le système de valeurs et de représentations qui confortait la virilité des uns et la féminité des autres n'a pas totalement disparu, et ce modèle favorise l'émergence de comportements, voire de violences, sexistes.» (Jaspard, 2005, p. 21).

Par ailleurs, les transitions d'un état à un autre engendrent des tensions, l'adaptation à de nouveaux modes de vie ou à un rythme différent dans chaque groupe social. Les violences prennent des formes spécifiques selon le contexte dans lequel les femmes vivent ou ont évolué. Les inégalités sociales structurelles, les normes et attitudes culturelles, le cadre de vie, l'environnement engendrent divers modes d'expression des violences et une variabilité du seuil et de la nature des actes tolérés ou dénoncés. La nature et la perception des violences sont liées à des éléments culturels qui, au delà des rapports sociaux de sexe ou de classe, renvoient à des normes intégrées par les individus, telles que le rapport à la parole, au corps, à la sexualité. D'une façon générale, les actes violents sont d'autant plus stigmatisants dans le groupe d'appartenance. Ils sont alors plus cachés, leur révélation risquant de rejeter l'opprobre sur la victime, tenue pour responsable de déclencher la violence de l'autre ou soupçonnée d'être consentante.

Propos blessants, paroles injurieuses, autoritarisme paternaliste, condescendant ou tyrannique, contrôle, reproches et réprimandes, humiliations, jalousie malade, dénigrement, dévalorisation, cris, menaces, brutalités physiques et sexuelles : les formes de violences conjugales sont multiples. Le concept de violences conjugales, dans son acception moderne, recouvre une réalité multiforme dont la perception n'est pas toujours immédiate, tant pour les auteurs que pour les victimes : tension, conflit, violence, autant de notions qu'il est nécessaire de préciser, afin de lever l'ambiguïté.

Selon le sens commun, la notion de violences conjugales est souvent entendue en tant que violences dans la relation de couples, ces violences se déployant au cours des scènes de ménage qui en constituent le paradigme. Cette expression sous-entend la réciprocité des agressions, ce qui entraîne une relative confusion entre les concepts de violence et de conflit. Il est préférable de parler de relation de couple ou de situation

conflictuelle ou agressive lorsqu'on désigne les conflits. Le fait que, dans une relation quotidienne, l'interaction entre les partenaires puisse prendre des formes agressives, en cas de profond désaccord par exemple, est somme tout assez banal. Rechercher l'instigateur des scènes de ménage pour distinguer l'agresseur et l'agressé ne présente guère d'intérêt, d'autant plus que chacun accuse l'autre du déclenchement des hostilités. Les disputes peuvent dégénérer en scènes de ménage où l'agressivité verbale, voire physique, se déchaîne de la part tant des femmes que des hommes. Mode relationnel par définition, le conflit implique la réciprocité entre les protagonistes et il est susceptible d'entraîner du changement.

La violence, si elle peut prendre des formes identiques, est univoque : la même personne subit les coups et cède lors des altercations. Toujours destructrice, la violence est une situation d'emprise sur l'autre, situation qui engendre la peur et, paradoxalement, la culpabilité chez la victime. Cette dernière peut réagir de plusieurs façons : répondre à la violence par la violence, ce qui brouille l'observation du phénomène ; tétanisée, elle peut se soumettre, plier face à la volonté du partenaire ; la femme peut aussi mettre en place des stratégies d'évitement ; enfin, lorsque ses moyens socioéconomiques et psychologiques le lui permettent, elle rompt une relation insupportable. Alors que le conflit peut être envisagé comme une des modalités fonctionnelles des relations interpersonnelles durables, la violence est un dysfonctionnement conjugal. Elle résulte d'une volonté, plus ou moins consciente, de façonner l'autre pour mieux assurer son pouvoir. Le conjoint violent peut être motivé non seulement par le besoin de contrôler, mais par le besoin d'exercer le contrôle.

Une forme de violence insidieuse, paternaliste peut s'instaurer lorsque le conjoint, s'érigeant en protecteur du foyer, de la femme et des enfants, entend exercer son autorité de chef de ménage. Les qualités traditionnellement dites féminines s'y prêtent : fragilité, douceur, écoute des autres, persévérance, modestie, instinct maternel. L'idéologie de l'amour du don de soi renforce ce qui peut être perçu comme passivité. Certains conjoints autoritaires, voire tyranniques, n'ont pas besoin de recourir aux coups pour créer un climat de violence. Les mécanismes de violences conjugales reposent en grande partie sur des conduites contrôlantes et humiliantes ou des comportements indiquant une attitude de contrôle, de domination, de dévalorisation. Ces violences psychologiques manifestent une continuelle surveillance : contrôler, critiquer, dénigrer,

imposer des comportements, des façons de s'habiller, tout est censure, tout est négation de l'altérité.

Le processus de violence peut se manifester par l'intimidation, l'humiliation, la menace, afin de maintenir l'autre dans la peur, peur qui peut se muer en terreur lorsque s'y ajoutent des brutalités physiques et sexuelles. Si l'intention est toujours la domination de l'autre, les manifestations prennent des formes différentes jusqu'à des degrés de gravité extrêmes. Bien distinctes des situations conflictuelles et interactives de violences au sein du couple, les situations de violences conjugales se déroulent selon un mécanisme de domination de l'autre qui se manifeste dans des comportements, des actes, voire des scénarios immuables.

Au travail comme dans la vie privée, ces femmes surexposées au risque de violences physiques et sexuelles, payent un lourd tribut à leur autonomie. Par un effet cumulatif, la mobilité conjugale expose davantage encore les femmes aux violences conjugales : plus les femmes ont eu de partenaires, plus elles risquent de vivre avec un homme violent. Dans les familles de cadres, les conjoints ont bien des statuts professionnels équivalents, mais ils n'exercent pas les mêmes professions : les hommes violents occupent davantage des postes de responsabilité. Certains conjoints tentent de maintenir dans le huis clos conjugal la position d'autorité, sinon de pouvoir, qu'ils déploient au travail.

3. Violences conjugales et domination :

Toutes les recherches qualitatives sur le sujet de la violence conjugale ont révélé l'existence d'un phénomène ainsi que les mécanismes à l'œuvre, notamment de comportement de domination.

Le cycle de la violence conjugale se répète infiniment et comprend toujours les mêmes étapes : montée en puissance progressive de la violence qui s'exacerbe jusqu'à une crise aigue, à laquelle succède une phase de regrets /pardon, appelée « lune de miel » et souvent idyllique, puis une période variable de rémission, jusqu'à la reprise du mouvement. Durant la première phase de tension, d'irritabilité de l'homme, la violence n'est pas exprimée directement, mais elle transparait à travers les mimiques, les attitudes comme les regards agressifs ou le timbre de la voix. Durant la deuxième phase

d'agression, l'homme donne l'impression de perdre le contrôle de lui-même. Ce sont alors des cris, des insultes et des menaces, la violence physique commence progressivement et toute réaction de colère ne fait qu'aggraver la violence du partenaire, aussi la femme est démunie et, en raison de l'emprise, n'a souvent pas d'autre solution que la soumission. Arrivons à la troisième phase d'excuses, de contrition, où l'homme cherche à annuler ou à minimiser son comportement. Ces explosions de violence sont suivies de remords, mais, comme il s'agit d'un sentiment désagréable, l'homme tente de s'en débarrasser en cherchant une explication qui pourrait le déculpabiliser, il demande pardon et jure que cela ne se reproduira plus, à ce moment-là, il est sincère, mais cela ne veut pourtant dire qu'il ne recommencera pas. Finalement la phase de réconciliation, appelée aussi phase de « lune de miel », où l'homme adopte une attitude agréable, est soudainement attentif, prévenant. Il se montre même amoureux et offre les cadeaux, et c'est la peur de l'abandon qui conduit à ce changement ponctuel et c'est cette même peur qui va, plus tard, les amener à reprendre le contrôle de leur femme. Les femmes reprennent espoir et reste. Le cycle de la violence peut donc recommencer...

« Chez l'homme violent, il y a une sorte d'addiction à ce comportement, il ne sait plus se calmer autrement que par la violence. Lorsque le cycle est initié, il ne peut être interrompu que par l'homme lui-même. Quelle que soit son attitude, la femme n'a aucun moyen de l'arrêter.»
(Hirigoyen, 2005, p. 23).

La pertinence du modèle ne fait aucun doute et permet d'appréhender l'incompréhensible, à savoir pourquoi les femmes restent prisonnières de ces situations. De fait, ce processus peut, à la fois pour les victimes et les auteurs, donner l'illusion de la possibilité de la réparation, l'illusion d'un nouveau départ.

Il semble logique que l'amour s'effrite lorsque la conjointe est confrontée à des violences répétées. L'objectivation par les femmes de leur « désamour » à l'égard du conjoint violent est le point de départ de la prise de conscience de leur situation de victime. Les femmes fuient le danger en général lorsqu'elles ont peur de mourir, ou peur pour leurs enfants. Mais ce n'est qu'à partir du moment où elles réalisent qu'elles ne l'aiment plus, qu'elles ont la possibilité de ne plus se sentir coupables et de s'envisager comme des victimes. En tant que victimes, elles pourront alors faire valoir leurs droits.

4. L'analyse criminologique traditionnelle :

La criminologie traditionnelle issue de la tradition anglo-saxonne définit la violence comme tout acte causant des dommages ou des blessures physiques ou psychologiques. Cette définition est évidemment insatisfaisante car elle néglige plusieurs situations d'insécurité et de risques commis par les violents envers leurs victimes et leurs familles, même si ces situations ne sont pas considérées comme illégales.

Cette conception criminologique se base sur les moyens d'analyse et de prévention des actes criminels commis par les hommes. Donc dans la mesure où ces actes de violences physiques ou sexuelles sont légalement catégorisées. Dans ce sens, la violence conjugale vient de l'ordre du privé, de l'intime familial si elle ne s'exerce pas dans un espace public ou si elle n'engendre pas des blessures physiques perçues.

L'explication criminologique donne des justifications aux actes violents comme s'ils les commettent ont des troubles psychologiques et sexuelles identifiées, ou s'ils n'arrivent pas à contrôler leurs attitudes ou pulsions, ou s'ils appartiennent à quelques groupes religieuses ou ethniques qui légitiment leurs actes de violence.

Mais face à ces justifications, on peut s'attendre que tous les hommes dans un tel contexte doivent être des hommes violents, et cela est tellement faux. Même si on trouve des cas de violences conjugales commises par des femmes contre leurs époux, mais celles commises par les hommes contre leurs épouses sont évidemment beaucoup plus nombreuses. Les femmes peuvent être violentes mais les hommes le sont beaucoup plus. Si pas tous les hommes sont violents, mais tous le peuvent être et pour des raisons multiples qui se diffèrent d'un homme à un autre.

Cette analyse criminologique n'accorde pas d'importance aux expériences individuelles des victimes, elle se base sur l'explication des facteurs qui ont poussé l'homme à exercer ces actes violents. De ce côté, on risque que les victimes se culpabilisent et prennent responsabilité de leurs situations vécues.

L'école criminologique ne s'intéresse pas aux actes de violences exercées dans l'espace privé, tandis que cette dernière est plus répandue et porte plus d'impacts que celle publique. Cette école néglige de même les éléments culturels et sociaux qui suscitent

quelques actes de violence, ainsi que toute forme d'inégalité des rapports de force entre sexes.

Profitant du système patriarcal, les hommes abusent de ce privilège, leurs autorités et leur pouvoir sont souvent légitimés par des éléments religieux, économiques, sociaux et culturels. C'est souvent ce système patriarcal, cette reproduction sociale, ces fausses images ancrées dans les esprits qui alimentent et fortifient cette domination exercée des hommes sur les femmes.

L'objectif primordial de l'homme violent est d'exercer le contrôle sur son partenaire, même si l'analyse criminologique a porté quelques significations dans le temps, mais actuellement on tend beaucoup plus à une analyse qui étudie toutes les dimensions de la violence conjugale, qui prend en compte toutes les expériences des femmes victimes et qui analysent profondément tout ses impacts sur l'estime personnel et sur le développement des femmes et de leurs enfants en question.

5. Agressivité et violence :

Il ne faut pas confondre entre agressivité et violence, tout le monde est agressif mais cela ne signifie pas que tout le monde doit être violent. Dès les premières années de sa vie, l'enfant commet des actes agressifs, soit pour se défendre soit pour subvenir à ses besoins, et ici vient le rôle des agents primaires de socialisation pour canaliser ces actes agressifs et l'orienter vers un meilleur comportement social et civilisé.

« Chaque être humain porte en lui le germe de la violence tel un virus endormi. La pulsion fratricide, la haine envers l'autre, sont là, prêts à se propager dès que l'environnement et le climat idéologique s'y prêtent. Personne n'est à l'abri. Aucune société. » (Houballah, 1996, p. 1).

Freud va plus loin dans son explication sur la violence : « Dans la mesure où la civilisation se fonde sur la répression des pulsions, la névrose permet d'en percevoir le malaise, ce que les hommes eux-mêmes permettent, de reconnaître comme finalité et dessein de leur vie, ce qu'ils exigent de la vie, ce qu'ils veulent atteindre en elle. » (Freud, 1995, p. 18). L'exigence fondamentale consiste dans le désir d'être heureux et d'éviter la souffrance, or Freud montre quels obstacles s'opposent à ce désir et entraînent plus que sa satisfaction une désillusion du sujet. En effet, Freud propose d'étudier ce que devient cette valeur universelle dès lors que l'individu est inséré dans la

civilisation et comment elle influe sur les instincts fondamentaux de l'homme. C'est dans ce but qu'il faut étudier les rapports de force entre homme et discerner la réalité, de l'hostilité et de la haine.

L'agressivité désigne le comportement d'un individu qui porte atteinte à la personnalité physique ou morale d'autrui. Freud est l'un des premiers à lui avoir donné un statut spécifique, en l'articulant à la pulsion de mort. Pour autant, la psychanalyse freudienne ne considère pas l'agressivité humaine comme un fait évident, mais plutôt comme une pulsion complexe attestée par l'inconscient, et notamment par l'observation clinique de deux phénomènes : le sadisme et le masochisme. Cette observation conduit Freud à analyser le plaisir spécifique d'où procède l'agressivité qui révèle l'ambivalence fondamentale des sentiments du sujet à l'égard d'autrui.

Ainsi l'agression permet de mettre au jour le mélange d'amour et de violence, donc la dimension d'antagonisme et de conflit, généralement refoulée par l'individu, qui cernant le développement psychique de l'homme. Selon l'analyse freudienne aussi, toute pulsion comporte en elle une part d'agressivité ce qui ne signifie pas cependant que l'agressivité soit la pulsion fondamentale de l'homme. L'approche psychanalytique de l'agressivité, bien qu'elle en situe l'origine dans la pulsion de mort, n'en fait pas donc à proprement parler un instinct. L'agressivité humaine indispensable à l'origine de sa dévalorisation est devenue inutile lorsque la technique et la culture ont pu se substituer à l'instinct. Dès lors, elle est devenue pure violence destructrice, qui l'entrave, au lieu de la favoriser, l'adaptation de l'espèce humaine, aidée en cela par le développement des moyens meurtriers qui démultiplient les possibilités d'agression.

En définitive, l'observation des animaux ne permet pas de prouver l'existence, sous forme d'un instinct autonome, d'une base naturelle de l'agressivité. Leurs réactions d'agressivité ne sont ni plus ni moins que des mécanismes d'adaptation.

En est-il de même pour l'homme ? On s'aperçoit que l'homme ne se contente pas de s'adapter au milieu, il peut le transformer : « Seul parmi les êtres vivants, il peut détruire et se détruire, mais encore, conformément à l'étymologie du mot, il est capable d'attaque non provoquée, il peut même éprouver du goût pour la destruction. Autrement dit, seul l'homme est capable de véritable agressivité. » (Goussard, 1965, p. 36).

Il importe de le souligner : pour les éthologues, l'agressivité est une caractéristique proprement humaine. Mais la question demeure : cette agressivité, spécifique à l'espèce

humaine, a-t-elle une base naturelle ou est-elle un produit culturel ? Dans l'état présent la biologie ne donne pas de réponse définitive à notre question ni dans un sens ni dans un autre.

Devant l'incapacité de la biologie à démontrer ce qu'il y a de naturel dans l'agressivité, faut-il affirmer que celle-ci n'est qu'un phénomène naturel ? Que l'agressivité soit un acquis culturel, c'est un fait certain : elle n'apparaît que chez l'Homme, à partir du moment où la nature se transcende en culture. Mais affirmer le caractère culturel de l'agressivité ne signifie pas que nous lui déniions son point de départ dans la nature. Il ne faudrait pas tomber, en effet, dans l'angélisme culturaliste qui, en méconnaissant les déterminations enveloppant l'Homme de toutes parts, fait de l'agressivité un simple épiphénomène culturel ni nécessaire, ni éternel; en tant qu'origine de l'Homme, la nature est constamment présente en lui, y compris dans son agressivité, dont l'émergence n'est pourtant rendue possible que par la culture.

Pour mieux montrer ce que l'agressivité doit à la fois à la nature et à la culture, nous dirons qu'elle est un instinct, en ce sens que l'instinct est une pulsion primaire de l'organisme humain soumise aux modifications sociales : « Les pulsions animales deviennent des instincts humains sous l'influence de la réalité extérieure. Leur localisation originelle dans l'organisme et leur direction fondamentale restent les mêmes, mais leurs objectifs et leurs manifestations sont soumises à des modifications.» (Marcuse, 1967, p. 23).

Dès lors, se font illusion ceux qui estiment que l'agressivité n'est qu'un mauvais penchant plus ou moins « animal », contre lequel il faut s'efforcer de lutter afin de l'éliminer. Car il semble que beaucoup aient une conception assez particulière de l'agressivité : alors que l'homme serait naturellement bon, l'agressivité serait le fruit du péché, individuel et collectif. Mieux qu'aucun autre, Freud a contribué à remettre en question cette vue simpliste des choses. Dans *Malaise dans la civilisation*, il certifie que l'homme n'est point cet être débonnaire, au cœur assoiffé d'amour, dont on dit qu'il se défend quand on l'attaque, mais un être au contraire qui doit porter au compte de ses données instinctives une bonne somme d'agressivité... L'homme est, en effet, tenté de satisfaire son besoin d'agression de son prochain, d'exploiter son travail sans dédommagements, de l'utiliser sexuellement sans son consentement, de s'appropriier ses biens, de l'humilier, de lui infliger des souffrances, de le martyriser et de le tuer. Ce qui

signifie que l'agressivité n'est pas un accident, mais une composante ontologique de l'être humain.

Pendant longtemps, Freud a conçu l'agressivité comme une pulsion exclusivement intriquée à la pulsion libidinale, par rapport à laquelle elle serait plus ou moins seconde. La libido, cet « instinct des instincts », est l'énergie vitale qui nous pousse à vivre, à agir et à jouir : « c'est le principe de plaisir ». Mais l'homme doit tenir compte d'un certain nombre de contraintes et renoncer parfois aux plaisirs. Par exemple, l'enfant veut s'approprier sa mère qui lui refuse cette appropriation, d'où les premiers désirs meurtriers; ainsi l'agressivité sera-t-elle une réponse aux frustrations imposées par le principe de réalité, cette force inhibitrice qui nous apprend à modifier plutôt nos désirs que l'ordre du monde.

Elle est à la fois tournée contre soi-même (masochisme) et contre l'autre (sadisme); mais comment concilier ce sadomasochisme avec l'amour, la tendresse avec l'angoisse ? De cette impossibilité de déduire de la libido la pulsion à nuire à l'objet d'amour, Freud conclut à l'existence d'une pulsion destructrice irréductible à la libido, encore qu'indissociable d'elle: « Comment déduirions-nous de l'Eros, dont la fonction consiste à conserver et à entretenir la vie, cette tendance sadique à nuire à l'objet ? Ne sommes-nous pas autorisés à admettre que ce sadisme n'est, à proprement parler, qu'un instinct de mort que la libido narcissique a détaché du moi et qui ne trouve à s'exercer que sur l'objet ? Il se mettrait alors au service de la fonction sexuelle, dans la phase d'organisation orale de la libido ; plus tard, la tendance sadique devient autonome et, finalement, dans la phase génitale proprement dite, alors que la procréation devient l'objectif principal de l'amour, la tendance sadique pousse l'individu à s'emparer de l'objet sexuel et à le dominer dans la mesure compatible avec l'accomplissement de l'acte sexuel.» (Freud, 1967, p. 68).

Nous voyons que Freud est amené à postuler l'existence de deux principales catégories d'instincts : les instincts de vie (Eros) et les instincts de mort (Thanatos). Dans *Psychanalyse et théorie de la libido*, ses analyses conduisent à ce que les instincts sexuels et les instincts de mort des êtres vivants seraient régulièrement combinés sous forme de mélanges, d'alliages. La vie consisterait en la manifestation des conflits et des interférences entre les deux genres d'instincts, la vie apporterait à l'individu la victoire des instincts de destruction par l'intermédiaire de la mort, mais elle apporterait aussi la

victoire de l'Eros par l'intermédiaire de la reproduction. Cela fait l'ambivalence de l'agressivité : elle permet la vie et la conservation de l'espèce tout en menant à la mort.

L'agressivité est en même temps manifestation de la pulsion de mort et de la pulsion de vie. Ce qui n'a rien d'étonnant si l'on admet avec Freud que la logique de l'existence humaine a la rigueur de ce syllogisme : à l'origine est la mort, or la vie tend vers le rétablissement de son origine, donc le but de la vie est la mort. Cette tendance des pulsions à revenir à leur état originaire, la mort, consacre la primauté de l'instinct de mort qui se manifeste extérieurement par l'agressivité. C'est en définitive sur la pulsion de mort que repose pour Freud le caractère irréductible de l'agressivité.

L'évolution de la théorie freudienne est importante, car elle signifie que l'agressivité n'est plus seulement la conséquence de frustrations infantiles. Il ne suffit pas de combler les frustrations pour supprimer l'agressivité, qui est indéracinable. Cependant, tout en reconnaissant le bien-fondé de l'analyse freudienne, certains n'admettent pas pour autant avec lui que le principe de mort régit définitivement toute l'existence humaine. Non pas que le pessimisme de ce principe leur fasse peur comme il fait peur à nombre de psychothérapeutes qui préfèrent dès lors ignorer cette pulsion de mort si bien observée par Freud. Mais ils estiment que moins que jamais la vie n'est simple répétition, conservation de la vie. Eros fait que la vie est vie dans le dépassement, dans le renouvellement constant de soi-même et du monde, dans l'incessant cheminement de commencement en commencement. Il croit que la vie est aussi un surplus de vie, qu'elle acquiert sans cesse de nouvelles qualités, au contraire de la mort qui n'évolue pas : « Nous ne pouvons suivre Freud dans sa négation d'un principe organisateur de vie qui progresserait et se dépasserait en qualité. Eros ne peut pas ne pas avancer. Nous pouvons et devons poser une utopie, selon laquelle Eros vaincra et intégrera son ennemi Thanatos dans un état nouveau de l'être inconscient. Nous devons penser à cette utopie précisément parce que l'être vivant et conscient est issu de l'être pré-vivant et pré-conscient et l'a surmonté en l'intégrant dans une qualité nouvelle. » (*in* Bulletin de psychologie, 1965, p. 29).

Freud nous a fait comprendre qu'il était vain de lutter directement contre l'agressivité. Du moins pouvons-nous modifier ses objectifs et ses modalités, afin qu'elle soit plus au service de la vie que la mort. Car l'agressivité a deux objectifs. Elle mobilise notre énergie pour entretenir la vie et est alors une force qui nous pousse à agir, à vivre, à

lutter pour maintenir l'équilibre entre les désirs et la réalité. Mais l'agressivité nous pousse aussi à désirer la mort, à nous abandonner à l'équilibre de mort de la matière inanimée. « Ces deux forces à la fois opposées et complices sont à l'origine de l'ambivalence affective du psychisme humain : la volonté de vivre est agression, car elle est une conquête jamais achevée. Mais il y a aussi dans les profondeurs de notre être un instinct de mort qui nous pousse à nous mortifier, à retourner notre agressivité contre nous-mêmes comme nous punir de vouloir continuer la lutte pour la vie ou nous préserver des souffrances nées de nos désirs déraisonnables. » (Chartier, 1968, p. 30).

Norbert a eu sa propre explication pour la civilisation, selon lui, l'évolution des normes et des mœurs a nécessité la progression, même si lente, de la civilisation de l'homme. Cette affaire purement acquise, est inculquée par apprentissage d'une génération à une autre. L'enfant naît purement non civilisé et c'est le rôle des tous les agents sociaux de lui transmettre tout aspect de civilisation connue.

L'étude des mœurs en elle-même apparaît parfois comme quelque chose d'assez futile et léger. Mais pour Norbert, c'est l'étude de ces aspects de la société qui permet de rendre compte du lent et progressif processus de socialisation.

Selon la supposition fondée sur des observations dispersées, existe des transformations à long terme des structures affectives et des structures de contrôle des hommes appartenant à des sociétés déterminées, lesquelles vont, à travers toute une succession de générations, dans une seule et même direction. En effet, selon Elias, la civilisation occidentale est le résultat d'un processus de domestication des pulsions.

« Les structures affectives de l'homme forment un tout. Il nous est loisible de donner des noms différents aux différentes manifestations pulsionnelles et à leurs fonctions, de parler de la faim, du besoin de cracher, de l'instinct sexuel et de l'agressivité... elles forment une sorte de circuit fermé dans l'homme, une entité partielle dans le tout de l'organisme dont les structures ne sont pas encore percées à jour, dont la forme, l'empreinte sociale déterminent le caractère de la société comme aussi de l'individu. » (Norbert, 2005, p. 419).

Notre manière de parler des pulsions ou des manifestations émotionnelles semble impliquer que nous portons en nous une grande variété de pulsions. L'agressivité constitue une espèce isolable de pulsion. Il est parfaitement légitime de parler de l'agressivité à condition de ne pas perdre de vue qu'il s'agit d'une fonction pulsionnelle

déterminée qu'il faut ramener au tout de l'organisme et que ses modifications sont l'indice des modifications de sa structure d'ensemble.

Reste à examiner l'origine des structures sociales ayant déclenché ces mécanismes psychiques ainsi que la nature des contraintes extérieures qui ont provoqué la civilisation et parfois d'autres, comme dans le cas de la violence, la non civilisation des manifestations affectives et du comportement.

6. Agressivité et canalisation des instincts :

Si l'instinct donne l'impulsion, il ne modèle pas le comportement, pour lequel il faut interroger le milieu social et comme on l'a déjà évoqué le comportement agressif paraît tout au long des premières années de l'enfance.

« Une agressivité excessivement réprimée peut alors faire régresser l'individu à un stade antérieur de son développement. Il faut que l'enfant accepte le conflit entre sa nature et la culture ou, plus exactement, entre ses pulsions primitives et les modèles de conduites imposées par la société dans laquelle il vit. L'éducation a un rôle déterminant dans la solution (jamais définitive) de ce conflit... il est bien certain que la façon dont s'effectue cette éducation contribue à modeler les manifestations d'agressivité.» (Cornaton, 1998, p. 243,244).

Ceci montre l'importance de l'éducation dans l'expression de l'agressivité, on admet que l'agressivité est une attitude et qu'à ce titre elle est irréductible mais cette attitude pourra affleurer de bien des manières au niveau des comportements et des opinions.

Si l'éducation se montre plus compréhensive que répressive, l'agressivité pourra être disciplinée sans être pour autant avivée. A ce sujet, il est heureux de constater que les éducateurs sont de plus en plus respectueux de la liberté de l'enfant et de plus en plus désireux de le voir s'exprimer dans toute l'énergie de sa spontanéité. D'ailleurs, pour se sentir en sécurité, l'enfant a besoin d'une autorité et des sanctions qui l'accompagnent, et c'est l'affaire de l'éducation de pouvoir canaliser ces instincts agressifs, sinon les conséquences d'une telle agressivité prépondérante peuvent être trop graves à l'avenir.

Nos sociétés modernes développent les comportements agressifs par le véritable culte qu'elles vouent à la compétition. Cette compétitivité de tous les instants fait perdre aux hommes le sentiment de sécurité dont ils ont pourtant besoin. La mobilité sociale ou l'incertitude de l'emploi instaure un climat d'insécurité psychologique, qui ne fait

qu'accroître l'agressivité. Celle-ci peut devenir pathologique et provoquer dès lors des névroses.

« On peut dire que notre société contemporaine a multiplié les névrosés, c'est-à-dire les individus qui s'adaptent dans l'inadaptation et projettent leur agressivité sur eux-mêmes. La société tolère assez bien l'agressivité de la compétitivité, soupape de sécurité nécessaire au maintien du système social. En contrepartie, elle n'admet guère l'agressivité qui la remet en question. » (Cornaton, 1998, p. 248).

Nous avons tenté de démontrer que l'agressivité est un phénomène culturel dont les racines se situent à ce niveau pré-culturel qu'est la zone de rencontre entre la nature et la culture. L'agressivité peut s'exprimer par la violence, mais ce n'est là qu'un mode d'expression parmi d'autres, toute violence sous-tend une part d'agressivité, mais toute agressivité ne s'extériorise pas en violence. Par ailleurs, alors qu'il est possible de porter un jugement éthique sur la violence, il n'en est pas de même pour l'agressivité, dont la potentialité d'intervention est neutre.

Freud nous a éclairés sur le fait que l'agressivité pouvait être aussi bien mise au service de la vie que de la mort. Il revient à la société, par la dérivation et la sublimation, d'aider l'individu à contrôler cette force irréductible en la dirigeant en partie contre le monde extérieur et en partie contre lui-même. Ce qui est à craindre, c'est que la société se rende compte de la nécessité de dérivatifs à la violence et les multiplie, mais qu'elle évite soigneusement de faire tout ce qui rendrait possible la sublimation de la violence, en particulier dans la participation au pouvoir à tous les échelons et sa contestation.

Dans l'état actuel des recherches, nous connaissons très mal les rapports existant entre l'agressivité individuelle et les différentes formes de violence. Mais il est bien évident que ce qui se produit à l'échelle d'un individu ou d'un petit groupe ne peut être transposé tel quel à celle des grands groupes et nations. Par ailleurs, quelque soit l'intérêt des explications psychologiques, elles n'autorisent jamais à elles seules l'affirmation des relations causales. Sous-jacentes à toutes les violences, on retrouve les caractéristiques psychologiques, qui fournissent une explication d'ordre dynamique et global, mais ce sont les variantes socio-économiques et politiques qui donnent l'explication concrète. Ce qui veut dire que la solution aux situations de violence consiste à modifier en même temps les attitudes individuelles et les structures sociales.

Y a-t-il un endroit où la violence n'existe pas ? « Ce seul endroit, c'est les cimetières, et s'il y a là violence, c'est le fait des vivants. » (in Compte rendu du colloque du 22 novembre 2000). La violence colle à la vie comme l'ombre à l'objet. Donc, lorsqu'on entend des propos tels que : il faut éradiquer la violence, il ne faut être conscient qu'on ne pourrait le faire qu'en supprimant toute vie ... on peut affirmer qu'éradiquer la violence est impossible. Ce qui est possible, par contre, c'est de canaliser cette violence pour la rendre moins destructrice, voire la plus créatrice possible.

« Les causes de la violence ne sont jamais uniques, c'est un phénomène multifactoriel. Il y a trois types de facteurs : favorisants, déclenchants et renforçants. Dire qu'une personne est violente n'a aucun sens. Par contre, dire que quelqu'un est agressif et colérique est correct. La violence n'est pas un attribut de la personne, tandis que l'agressivité (nécessaire à la survie d'une espèce) ou la colère le sont. La violence est un attribut de l'ordre de la communication et du rationnel, la violence est réactionnelle. » (in Compte rendu du colloque du 22 novembre 2000).

Tant que l'on n'a pas compris comment fonctionne un mécanisme, y compris celui de la violence, il est impossible d'avoir une action quelconque sur lui. Comprendre ne signifie pas excuser ou ne pas excuser, tolérer ou ne pas tolérer, c'est une démarche intellectuelle ; et donc la question qui se pose ici est : comment pouvoir canaliser la violence ?

En guise de conclusion, la violence, dans les relations intimes, est l'emploi abusif ou excessif de son pouvoir en se servant des liens de l'intimité, de la confiance et de la dépendance pour contrôler l'autre et ainsi le maintenir dans la peur et l'insécurité. La personne qui subit cette violence se sent alors de plus en plus impuissante à faire ce qu'elle veut et comme elle le veut, perd toute confiance en elle-même et est de moins en moins capable de prendre des décisions qui lui permettront de s'épanouir.

Et alors, et dans ce sens, tant que la violence existe toujours entre les êtres humains, quoi de spécial dans une relation conjugale ?

Dans cette partie, on se propose d'analyser le conflit qui oppose les protagonistes dans une certaine situation en manifestant des comportements d'agression. L'agression est un comportement dont le but est de blesser, tuer, de faire du mal ou de nuire à quelqu'un, soit de le détruire et de s'emparer de ses biens. Elle peut s'accompagner ou non de violence physique. La psychologie cherche ici à savoir et à étudier ces comportements

et s'efforce d'expliquer l'apparition de ces comportements. Etant donné que l'agressivité est inévitable dans le couple, il faut tenter donc d'étudier et de prouver cette réalité en envisageant la source de l'acte agressif et s'il y a des mesures pour le maîtriser.

D'une manière générale on peut dire que l'agression « Est quelque chose qu'il est mal de faire ; et il existe dans nos sociétés un consensus social qui condamne les faits de violence. L'agression, comme un bon nombre de conduites sociales, est régie par une norme. Faire du mal ou causer tort à autrui est contraire à la norme. Or, la simple observation de la vie quotidienne nous apprend que cette norme n'opère pas universellement puisque les conduites d'agression sont fréquentes». (Moser, 1987, p. 12). Ainsi, l'insatisfaction, la répétition, le déséquilibre, les contraintes et les frustrations et bien d'autres sont des facteurs déclenchants de l'agressivité.

Et dans ce cadre, si l'agression est contre les normes, l'anxiété et la peur des sanctions sociales, ainsi que le sentiment de culpabilité, semblent inhiber l'agression. Un autre aspect de l'anxiété est le comportement des sujets qui anticipent des sentiments de culpabilité comme conséquence d'une agression et qui sont susceptibles d'être agressifs que ceux qui ne ressentent que peu de culpabilité.

« L'agressivité est inévitable dans le couple, il est inévitable que certains besoins ne trouvent pas la réponse désirée. L'insatisfaction donne lieu à toutes sortes d'émotion : déception, peine, mécontentement, colère, rage, jalousie, ressentiment, douleur ... Ensemble, ils se retrouvent dans des impasses, dans des situations similaires à celles déjà vécues, à compléter une expérience dans laquelle ils sont déjà reniés, mais faute de connaître la méthode appropriée, ils répètent les scénarios connus même s'ils sont inefficaces.» (*in Larivey, Querelles et chicanes dans le couple, 2000*).

Cette réalité inévitable du transfert complique énormément la relation. Des accusations injustes, une multiplication des comportements non appropriés, une intensité émotionnelle exagérée sont autant de facteurs qui empêchent l'harmonie recherchée et donc la recherche d'équilibre et de satisfaction sera de plus en plus difficile. Même si le transfert n'était pas présent, le seul fait qu'une personne pénètre dans l'intimité d'une autre est propice. Si proche d'elle, cela va ébranler l'équilibre psychique : l'image de soi, la vision du monde, la façon de répondre aux besoins affectifs, les attentes ... et cela risque également de bousculer les habitudes de vie et parfois même la culture.

L'implication directe de ce phénomène est la génération de frictions, de querelles ou de guerre, voire d'agressivité.

L'agressivité est une notion qui est à la fois floue et ambiguë, du fait qu'elle amalgame le plus souvent et quelle que soit la nature du discours plusieurs aspects des choses qu'il importe précisément de distinguer.

« Le terme d'agressivité est utile et il ne pose pas des problèmes aussi longtemps que son usage se limite à ses seules vertus descriptives. Pour le biologiste, la réalité concrète et première est constituée dans ce domaine par l'existence à travers tout le règne animal d'un ensemble de comportements qualifié d'agressifs » (Karli, 1989, p. 26) ; donc qui porte atteinte à l'intégrité physique et ou psychique d'un autre être vivant et voilà comment du fait de l'universalité de semblables phénomènes comportementaux, on est conduit tout naturellement à en abstraire un caractère générique et à parler de la manifestation d'agressivité. L'agressivité devient ainsi la source commune d'où jaillissent toutes les agressions.

L'acte agressif prend-t-il son origine dans les tensions internes ou des conditions extérieures ? Est-ce ou pas un sentiment de pouvoir contrôler les choses ? Est-il issu de la peur de l'autre ? Ou vient-il satisfaire un désir ?

Pour essayer de répondre à ces multiples questions, il faut tenter de situer l'instinct d'agression, cet instinct qui se décharge vers l'extérieur sous la forme des agressions les plus diverses.

Mais ici, il faut clarifier que renoncer à une explication exagérément simplificatrice ne veut pas dire, mais bien au contraire, qu'il faille en invoquer une autre, toute aussi simplificatrice qui considère toute action comme une réaction provoquée par une situation « agressogène ». Dans cette vision des choses, l'agression n'est plus provoquée par l'accumulation d'un trop plein d'énergie aggressive dont la nature serait responsable, mais elle est suscitée par des conditions extérieures « agressogènes » dont la société serait responsable. Cette conception occulte des aspects essentiels du problème tel qu'il se pose réellement.

Est-ce un sentiment de pouvoir de contrôle?

On peut dire que c'est un désir que manifeste le sujet de maîtriser les événements et leurs conséquences et donc selon cette conception on peut conclure que cette personnalité est éprise d'un sentiment d'insécurité et d'auto-dépréciation ; des sujets avides d'affirmer leur importance et leur valeur par ce moyen sont des individus amenés

à être agressifs car ils jouent un rôle dominant dans les groupes, ils s'engagent dans des comportements violents car ces comportements sont pour eux un moyen privé pour atteindre certains buts individuels. Ces êtres seraient des agresseurs surcontrôlés qui possèdent des fortes inhibitions au passage à l'acte.

Est-ce une peur de l'autre ? Car confronter l'autre s'accompagne toujours avec une incertitude et une menace qui se traduit par une attitude hostile.

Est-ce un moyen pour satisfaire un désir ? Ici, l'agression n'est qu'un moyen pour satisfaire les désirs, mais la question qui se pose est pourquoi on ne peut pas arriver à satisfaire nos besoins sans agressivité, et c'est parce que l'agression devient un moyen de satisfaction immédiate d'un désir face à plusieurs occasions de rivalité, de concurrence et de conflit sont innombrables.

7. Confusion entre les notions ? Une distinction s'impose :

On risque toujours de confondre entre les notions : agressivité, violence, pouvoir, force, autorité ... Vu l'ignorance de la vraie signification de chacune de ces notions dans le sens que l'autorité n'est pas et ne légitime pas la violence, la force non plus, car être fort ou avoir un pouvoir ne donne pas le droit de violenter l'autre.

Or, comment la notion d'agressivité se distingue-t-elle ? Confusion entre agression et violence, qui renvoie au registre de la psychologie, et celle de violence, laquelle ne devrait pourtant désigner qu'une des formes que prend l'agression. « On propose parfois de nommer combativité, l'agressivité maîtrisée et canalisée par l'action non-violente. » (Semelin, 1983, p. 21).

Certaines personnes pensent effectivement que la violence est une sorte d'énergie comme un courant électrique qui sortirait de notre corps et que nous ne pourrions jamais arrêter. Du coup, la violence est assimilée à la vie et tout devient violence. C'est une grande erreur de confondre ainsi force et violence. La violence est une forme particulière de force qui fait mal.

Si on se met en colère contre quelqu'un, est-ce que c'est de la violence ? « C'est plutôt de l'agressivité mais certains appellent cela aussi la violence. Un jeune ou un adulte qui

dit un mot de travers, ce n'est pas de la violence. La violence désignerait tout ce qu'on ne supporte plus. Mais si on donne à ce mot un sens trop large, il finit par ne plus rien dire de précis. Etre agressif, cela peut arriver à tout le monde, se mettre en colère, dire une grossièreté, cela fait parfois du bien, c'est une manière de dire qu'on ne peut plus » (Semelin, 2000, p. 39) et donc la violence c'est ce qui conduit à la négation de l'autre et en fin de compte à sa mort et pas seulement à sa mort physique mais aussi à la mort de son être profond. C'est pourquoi, il n'y a pas une violence mais des violences.

« Le pouvoir est l'aptitude d'un groupe à agir de manière concernée ; la puissance caractérise toujours la propriété d'un individu ; l'autorité d'une personne ou d'une institution a pour corollaire l'obéissance inconditionnée de ceux qui la reconnaissent et la respectent. La force enfin, est plus complexe à saisir dans la mesure où le langage courant la considère généralement comme synonyme de la violence. » (Frappat, 2000, p. 19).

Pouvoir, puissance, force, autorité, violence : ce ne sont là que des mots indicateurs des moyens que l'Homme utilise afin de dominer l'Homme.

Toute personne en général porte en elle des germes d'agressivité. Que l'on soit homme, femme ou enfant, tous sont potentiellement violents. En général, le plus fort violente le plus faible. La violence est un phénomène universel. Cette puissance dominatrice est issue d'une loi naturelle et on la retrouve à tous les niveaux de la matière organisée : règne végétal et animal où elle se manifeste de diverses manières.

« D'une manière générale, les sujets masculins sont plus agressifs que les féminins et cela s'explique par une différence de spécialisation. C'est à travers l'identification avec les parents que l'enfant assimilerait des habitudes d'agressivité différenciées. Certaines réactions agressives seraient inhibées chez la fille et, au contraire, encouragées chez le garçon » (Moser, 1987, p. 20). Ceci reflète les rôles assignés aux parents par la société, le rôle du père responsable et protecteur, et celui de la mère contenante et sensible, et c'est ce qui légitime l'agressivité commise par les masculins qui les transgèrent à leurs enfants.

Il ne faut pas confondre entre agressivité et conflit, la première est inévitable dans une relation de couple, il est très normal d'être en désaccord avec l'autre et de discuter avec émotion sur quelques sujets, mais le second et qui est le conflit et qui conduit à la violence, il y a une rupture totale de la communication et du dialogue, cette situation conduit à attaquer l'autre et à lui détruire.

8. La violence : action et réaction :

On dit que l'homme est un animal raisonnable, alors peut-on vraiment associer le phénomène de la violence à des causes éducationnelles ? Même si nos pulsions agressives, qui font partie de notre bagage génétique, peuvent conduire à des comportements violents, ce ne sont pourtant pas tous les gens qui s'adonnent à cette violence. La qualité de l'éducation reçue y serait donc pour quelque chose. L'éducateur médiocre peut difficilement contribuer à l'épanouissement de ses proches, alors qu'un parent bon pédagogue n'a nul besoin de recourir à la violence pour éduquer ses enfants. Malheureusement, on ne choisit pas ses parents, ni ses éducateurs.

On peut maîtriser l'agressivité de diverses façons encore beaucoup plus pratiques : « C'est une attitude qui peut finir par être dévalorisante, l'agressivité a souvent des conséquences fâcheuses, que ce soit en amitié, au travail ou en amour, pouvant finir par provoquer un rejet de la part des autres. Se défendre en attaquant : c'est la technique de l'agressé-agresseur. Gérer autrement les conflits, dialoguer, comprendre l'autre attitude, apprendre à exprimer les émotions clairement, ces moyens peuvent réduire l'impact des facteurs déclenchants de l'agressivité et qui sont généralement le stress, l'insatisfaction, la frustration et les soucis personnels. » (*in* venez à bout de votre agressivité, 2002).

Si ces moyens portent le caractère de pratique, il faut tellement les renforcer par des attitudes comportementales et cognitives. Dans la vie quotidienne, chacun y est confronté dans le double rôle d'agresseur et d'agressé, en ce sens il faut maîtriser les relations avec l'environnement. La mise en œuvre des différents comportements requiert un ensemble de facultés et de performances sans lesquelles l'individu ne saurait maîtriser le dialogue qu'il conduit avec son environnement.

La définition de l'amour est relative et varie selon les sociétés. « Le côté social s'appuie sur la spécificité des rapports sociaux de sexe, qui peuvent s'analyser comme relations entre deux classes liées par des conflits de pouvoir, avec ceci de particulier qu'ils ont les seuls rapports de classe où le dominant et le dominé sont supposés à s'aimer. » (Houel, Mercader et Sobota, 2003, p. 20).

La haine existante dans des propres relations amoureuses et cette part de haine peut être située comme une composante majeure du désir et même du plaisir. Ainsi en satisfaisant ces désirs violents et agressifs, ceci ne niera pas la violence.

« L'invention à cette époque du crime passionnel est liée au besoin de continuer à plaider, mais aussi à raisonner l'exception d'un fait social qui appelle l'excuse et l'indulgence dans l'opinion publique... La passion, qu'elle soit envisagée comme maladie de l'âme, force morale, forme exacerbée de l'amour ou encore comme symptôme de l'aliénation mentale, est en dernier ressort dans l'imaginaire social cette puissante dynamique, positive ou néfaste selon les courants philosophiques, contre laquelle toute rébellion est inutile. Tout naturellement, cette approche induit la perception d'une sorte de fatalité des crimes commis sous l'effet de la passion, à même de justifier une singularité du traitement réservé à leurs auteurs qui ne sauraient être assimilés aux autres délinquants.» (Houel *et al.*, 2003, p. 43,44).

L'apparition de la notion du crime passionnel est en effet contemporaine de la séparation qui s'opère entre la vie publique et la vie privée. Avec la structuration d'espaces de contrôle qui se différencient en nature et en intensité, la cellule familiale moderne s'ébauche autour de la figure de la femme au foyer dans sa triple acceptation de mère, de ménagère et d'épouse. La valorisation des fonctions familiales passe par l'introduction de nouvelles pratiques et habitudes domestiques, le changement des modes relationnels entre membres de la famille et surtout par l'évolution de la conception du mariage où l'amour s'impose comme le moteur essentiel.

Si la société légitime la violence conjugale, elle l'aggrave malgré que ce type de violence varie d'une époque à l'autre et, bien évidemment, d'un couple à l'autre. Si la violence est une réaction de défense contre soi-même, elle est acceptée mais si elle est exercée pour détruire l'autre, elle est parfaitement refusée. Une situation de conflit entre conjoints est normale, elle est parfois un moyen pour pouvoir convaincre l'autre, mais la violence de l'un contre l'autre est une situation anormale car elle ne conduit qu'à éliminer l'autre.

« L'égalité des sexes n'est pas qu'un principe fondateur des droits du genre humain. C'est aussi le droit le plus concret, et qui garantit tous les autres, la possibilité pour les femmes de choisir et de maîtriser leur vie... l'éducation s'impose partout comme le moteur du changement... l'égalité des sexes s'impose, dans toutes les analyses récentes, comme la condition sine qua non du développement économique, social et personnel.» (Ockrent, 2006, p. 689).

On fait de la femme une idée fausse ou infondée. Dans tous les pays de la terre où vivent des hommes et des femmes, nous voyons les premiers régner et les secondes

subir leur domination. Si les femmes étaient, de par la nature, les égales des hommes en force de caractère et en intelligence, l'expérience politique le proclamerait bien.

Comme cela ce n'est pas produit, il est permis d'affirmer que les femmes ne jouissent pas naturellement d'un droit égal à celui des hommes, mais qu'elles leur sont naturellement inférieures. Plusieurs traités fortifient cette attitude : « Pour Hegel, les femmes, même cultivées, ne sont pas faites pour les sciences supérieures, la philosophie et certaines créations de l'art. Elles peuvent avoir des idées, du goût, mais non accéder à l'idéal. La différence entre l'homme et la femme est analogue à celle entre l'animal et la plante. Car la femme a davantage un développement paisible, dont le principe est la sensibilité. Si les femmes sont à la tête du gouvernement, l'Etat est en danger, car elles n'agissent pas comme l'exige l'intérêt général, mais au gré des inclinations et des opinions du moment. » (Conche, *in* la femme comme mythe..., p. 87).

Plusieurs n'accordent à la femme que le prix de consolation de la supériorité affective, réservant à l'homme le droit au commandement, et le mythe de la supériorité de l'homme a pour conséquences des comportements sexistes et justifie des politiques inégalitaires.

Le masculin et le féminin sont simplement différents, et c'est pourquoi ils sont complémentaires et éduquables chacun par l'autre. L'avantage de la force physique est nul s'il s'agit de penser. L'avantage de la supériorité intellectuelle est nul s'il s'agit d'aimer. Que l'homme ait la force physique, cela n'a aucun poids devant l'intelligence.

Chapitre 2 - Principaux modèles théoriques et facteurs rendant compte des violences conjugales

Toute personne en général porte en elle des germes d'agressivité. Que l'on soit homme, femme ou enfant, tous sont potentiellement violents. En général, le plus fort violente le plus faible. La violence est un phénomène universel. Cette puissance dominatrice est issue d'une loi naturelle et on la retrouve à tous les niveaux de la matière organisée : règne végétal et animal où elle se manifeste de diverses manières.

On dit que l'homme est un animal raisonnable, alors peut-on vraiment associer le phénomène de la violence à des causes éducationnelles ? Même si nos pulsions agressives, qui font partie de notre bagage génétique, peuvent conduire à des comportements violents, ce n'est pourtant pas tous les gens qui s'adonnent à cette violence. La qualité de l'éducation reçue y serait donc pour quelque chose. L'éducateur médiocre peut difficilement contribuer à l'épanouissement de ses proches, alors qu'un parent bon pédagogue n'a nul besoin de recourir à la violence pour éduquer ses enfants. Malheureusement, on ne choisit pas ses parents, ni ses éducateurs. On peut maîtriser l'agressivité de diverses façons encore beaucoup plus pratiques.

La violence est-elle une fatalité biologique ? Comment expliquer que, de tout temps, l'homme s'est dressé contre l'homme ? Sommes-nous condamnés à la violence et parfois même au crime ?

1. Violence entre privé et public, question de rapport de force et de domination :

Il existe une violence bien moins facilement discernable, dans les cas les plus nombreux où elle n'est pas consciemment recherchée par celui qui l'exerce ; elle advient de façon indirecte, comme conséquence sur l'autre de difficultés existentielles internes qui ne concernent que son propre besoin de s'affirmer et de se suffire à soi-même. Emmanuel Levinas, parlant de la violence, rend très bien compte de cette dynamique enfouie, où l'autre est radicalement et superbement ignoré : « Est violente toute action où l'on agit comme si on était seul à agir ; comme si le reste de l'univers n'était là que pour recevoir l'action. Est violente, par conséquent, aussi toute action que nous subissons sans en être en tous points les collaborateurs. La violence est souveraineté, mais solitude. Le violent ne sort pas de soi. Il prend, il possède ; la possession nie l'existence indépendante. » (Levinas, 1984, p. 20,23).

Quelle est donc cette relation qui existe entre la violence et le besoin d'auto-affirmation ? Or, si le problème est une mauvaise confiance en soi, chacun de nous risque d'être violent.

« Des liens souterrains existent entre violence morale et besoin d'auto-affirmation... la violence, il est vrai, a toujours à voir avec une méconnaissance de statut et de la place de l'autre, d'abord

parce que ceux qui méconnaissent ainsi les autres souffrent de ne pas avoir de représentation acceptable d'eux-mêmes. Ce manque les contraint justement à utiliser, à manipuler ces autres en permanence pour se ressourcer et, se regardant enfin bons dans leurs yeux, à lutter contre le sentiment intolérable de ne pas se croire aimables.» (Jeammet, 2001, p. 8).

Paradoxalement, la prise en compte croissante du phénomène par des organismes aux finalités divergentes complexifie, voire embrouille l'approche en sciences sociales. L'hétérogénéité des contextes sociopolitiques vis-à-vis des droits des femmes ajoute à la confusion. Au fil des années, l'expression « violence à l'égard des femmes » s'est vue dotée de nombreuses acceptions. D'abord limitée aux violences exercées dans la famille et aux violences sexuelles, elle devient très extensive par la suite. Un certain consensus se dégage dans le fait que la majorité des actes de violence à l'égard des femmes et des fillettes sont commis par des hommes qui assurent ainsi leur pouvoir. La majorité des textes internationaux se réfèrent à l'article 2 de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes de 1993 et qui proclame que la violence à l'égard des femmes est tout acte de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.

Dans le cadre de l'Europe, les textes des conventions se réfèrent clairement à l'approche féministe, le mécanisme social de la violence est ainsi explicité dans l'article 13 de la Déclaration sur la politique contre la violence à l'égard des femmes dans une Europe démocratique : « La violence à l'égard des femmes, y compris le refus du droit au libre choix de la maternité, s'analyse comme un moyen de contrôle de la femme ayant ses racines dans le rapport de pouvoir inégal entre la femme et l'homme qui subsiste encore, et qu'elle constitue ainsi un obstacle à la réalisation de l'égalité effective de la femme et de l'homme.» (Jaspard, 2005, p. 31).

2. Eviter la violence, chose impossible ?

En général, et spécialement dans une relation de couple, l'acte de violence se répète toujours et est entretenu par plusieurs facteurs. La résistance de ces facteurs va nécessairement déclencher un nouvel acte de violence.

« Trois facteurs entretiennent le cycle de violence : l'amour, l'espoir et la peur. Beaucoup de femmes éprouvent de grandes difficultés à quitter une relation marquée par la violence. C'est le cas lorsque la femme aime toujours son partenaire. Elle se souvient des bons moments et croit encore en la relation, quand elle espère encore que tout changera parce que la relation n'a pas toujours été aussi violente qu'aujourd'hui et finalement quand elle a peur que les menaces proférées par l'homme soient mises à exécution. » (*in* halte à la violence contre les femmes, Amnesty international, 2002).

Si ce fait est réel, il faut croire qu'il y a donc des dispositions affectives qui résident dans le statut accordé à la femme dans la division du travail de domination.

« Les femmes ne peuvent pas plus défendre personnellement leurs droits et leurs affaires civiles qu'il leur appartient de faire la guerre ; elles ne peuvent le faire que par l'intermédiaire d'un représentant. » (Kant, 1964, p. 77).

Le renoncement, que Kant impute à la nature féminine, est inscrit au plus profond des dispositions constitutives de l'habitus, seconde nature qui ne présente jamais autant les apparences de la nature que lorsque la libido socialement instituée s'accomplit dans une forme particulière de libido, au sens ordinaire de désir.

Les pulsions et les désirs mêmes sont politiquement socialisés, le pouvoir et la possession assignés aux hommes les rendent séducteurs, et les femmes aiment les hommes qui les possèdent.

Si la violence relève donc de la nature humaine, éliminer la violence demeure une question quasi impossible à résoudre. Mais il faut certainement instaurer des projets et programmes pour l'éviter, ou au moins la faire régresser.

Lutter contre la violence des autres ou même contre notre propre violence est un problème qui s'avère extrêmement difficile, mais on ne peut y accéder en le découvrant de façon superficielle mais plutôt en l'étudiant en profondeur, au travers de ses causes intimes, de sa vérité et afin de pouvoir dépasser la partie violente existante au sein de chacun de nous, il faut bien la connaître, voire beaucoup plus, la canaliser.

Lutter contre la violence c'est lutter contre la misère et l'exclusion, les injustices et les inégalités. Pour avoir d'avantage confiance en soi, il faut précisément découvrir la force que chacun a en soi. La force qui repose sur sa propre dignité : une force intérieure. La violence est le moyen du dernier recours.

Projets, recherches et sessions de formation peuvent accélérer la violence. Le message peut être transmis avec l'éducation, avec un contrôle précis sur beaucoup des activités de la vie quotidienne ainsi qu'une certaine « humanisation » des modes de vie dits modernes.

De telles recherches peuvent être profitables, non seulement pour l'avancement des connaissances sur la nature des conflits, mais aussi pour leur résolution concrète. Au regard de l'état de la violence dans le monde, ne faut-il pas encourager et développer une expertise non violente ?

3. La domination masculine, une violence symbolique :

Pourquoi les hommes sont-ils les dominants ? Les femmes sont-elles vraiment dominées ? Par quel moyen peut-on expliquer cette domination et où trouve-t-elle son origine ?

« La domination masculine est tellement ancrée dans nos inconscients que nous ne l'apercevons plus, tellement accordée à nos attentes que nous avons du mal à la remettre en question. Plus que jamais, il est indispensable de dissoudre les évidences et d'explorer les structures symboliques de l'inconscient androcentrique qui survit chez les hommes et chez les femmes.» (Bourdieu, 1998, *in* La lutte féministe..., p. 24).

Pour tenter d'expliquer le problème de la domination masculine, il faut commencer par une évaluation historique de cette question du pouvoir des hommes sur leurs femmes, vu que ce problème est lié à l'évolution des sociétés et des femmes en même temps.

Les femmes ont longtemps été traitées comme une classe de sujets civils de deuxième ordre, des « incapables » qui devaient être tenues en laisse par un mari à qui on reconnaissait le droit de régner en maître et seigneur chez lui.

« L'appropriation des femmes par les hommes et leur subordination à l'autorité paternelle et maritale auront constitué l'essence même du contrat social européen et nord américain. L'Etat conférait aux hommes un pouvoir quasi illimité sur leur épouse, en abolissant de fait sa juridiction pénale lorsque des actes criminels étaient commis « en privé » par des hommes contre leur femme ou leurs enfants.» (Rinfret-Raynor, Cantin, 1994, p. 458).

Dans ce système, la violence conjugale était admise comme l'expression normale des relations de pouvoir entre les sexes.

« Les tribunaux ont de fait explicitement reconnu que les hommes avaient le droit de battre leurs femmes et des règles visant à encadrer la pratique ont même été édictées. Au Québec, les tribunaux ont interdit aux femmes jusqu'en 1982 le droit d'intenter une poursuite en dommages-intérêts pour les blessures et autres dommages subis des mains de leur mari.» (Rinfret-Raynor, Cantin, 1994, p. 458).

Par ailleurs, depuis la fin de la seconde guerre mondiale le paradigme de l'égalité a connu une progression continue dans les systèmes juridiques des sociétés occidentales.

« Au Canada et au Québec, cette évolution est passée par l'adoption en 1960 de la Déclaration canadienne des droits, en 1975 de la Charte québécoise des droits et libertés, en 1977 la loi canadienne sur les droits de la personne, en 1980 du code civil du Québec, qui réformait le droit de la famille, et, finalement par l'adoption et l'enchâssement de la charte canadienne des droits et libertés dans la loi constitutionnelle de 1982. Non seulement le paradigme de l'égalité est-il devenu hégémonique dans le discours juridique, il a aussi été adopté par un mouvement socio-politique constitué de représentants et représentantes des différents groupes ... jusqu'en 1986, au Québec, où une première politique gouvernementale contre la violence conjugale a été adoptée visant à réformer la pratique à tous les paliers du système judiciaire et prônant la juridiction de la violence conjugale.» (Rinfret-Raynor, Cantin, 1994, p. 459).

Ce travail s'accomplit dans la plupart des pays occidentaux par le travail et la recherche sur le sujet de la violence conjugale résultant d'une domination masculine exacerbée dans l'esprit des sociétés. Même si l'analyse égalitaire n'était pas explicitement articulée dans les sept revendications féministes de l'époque, le droit des femmes à une égale protection par la loi universelle en était sans aucun doute le fondement.

La domination est une violence pratiquée par des actes, des gestes, des paroles, des possessions ... Certaines études ont considéré que les hommes ont pour passion de posséder la femme et pas seulement de la dominer. «La puissance, le pouvoir permettent de posséder : choses, satisfactions sociales, serviteurs, employés, femmes enfin. C'est ainsi qu'à un homme qui déclarait ni boire ni fumer, j'entendis un autre demander, grognard : Et les femmes, non plus ? Pour lui, comme pour beaucoup d'hommes, la femme était avant tout un objet de consommation masculine, la femme accessoire masculin.» (Falconnet, Lefaucheur, p. 53).

La question de la domination masculine est liée étroitement aux rapports de force inégaux entre homme et femme ainsi qu'à un statut de dépendance et de soumission attribué aux femmes.

La domination peut être symbolique et calme, parfois la simple présence de l'homme accable la femme et la met en position d'être comme dominée. «Un homme mature et sage ne se fâche que dans des circonstances très graves. Sa colère fera comprendre aux personnes autour de lui qu'il faut agir, cela leur causera une grande émotion. Si une telle personne n'ose pas se fâcher quand elle est en présence d'une personne mature et sage. Son cri reste bloqué dans sa gorge. Elle est instinctivement dominée par cette personne.» (*in* Brasseur, Dis-moi qui t'as engueulé, 2003).

Les études féministes ont toujours affirmé que la violence s'inscrit dans des rapports de dominations de l'homme sur la femme; elle ne représenterait donc pas purement et simplement une décharge d'agressivité ou une perte de contrôle de l'homme, mais bien un moyen de contrôler et de dominer la femme. Inspirée de ses études, nous pouvons assimiler le pouvoir dans la famille et saisir ses manifestations ou plus exactement les traces de pouvoir, là où on ne les recherche pas habituellement.

Sous le concept de dominance, les stratégies de l'homme visant ou ayant pour conséquence de placer la femme en situation d'infériorité sont multiples, ils commencent par le pouvoir de l'homme dans le couple, passent par l'emprise du mari sur la sphère de la femme, et se terminent par la dévalorisation de la femme. Un indice de dominance a été créé, synthétisant ces trois dimensions. Le lien existant entre dominance et violence est patent. On peut donc conclure que la violence ne se produit pas au hasard, mais s'inscrit bien dans des contextes familiaux caractérisés par la dominance de l'homme.

La domination est souvent incorporée, définie socialement, elle est inscrite dans les routines de la division du travail ou des rituels collectifs ou privés, en attribuant aux hommes les tâches les plus importantes et en positionnant les femmes dans les places inférieures.

Du fait même que tout l'ordre social oppose hommes et femmes, la question de la division entre ces deux sexes conduit à classer toutes choses sous ce thème et le problème est qu'elle s'avère progressive et contingente à toute recherche sur la violence. C'est ce qu'il le certifie Bourdieu quand il dit que les divisions constitutives

de l'ordre social et, plus précisément, les rapports sociaux de domination et d'exploitation qui sont institués entre les genres s'inscrivent ainsi progressivement dans deux classes d'habitus différentes, sous la forme d'hexis corporelles opposées et complémentaires et de principes de visions et de division qui conduisent à classer toutes les choses du monde et toutes les pratiques selon des distinctions réductibles à l'opposition entre le masculin et le féminin.

Dans ce cadre, la vision féminine sera accablée par cette perception, voire dominée, dans le sens qu'elle sera convaincue par la domination masculine, la structure impose ses contraintes aux deux termes de la relation de domination, donc aux dominants eux-mêmes, qui peuvent en bénéficier tout en étant, selon le mot de Marx, « dominés par leur domination ». Et cela parce que, comme le montrent déjà suffisamment tous les jeux associés à l'opposition du grand et du petit, les dominants ne peuvent manquer de s'appliquer à eux-mêmes, c'est-à-dire à leur corps et à tout ce qu'ils sont et ce qu'ils font, les schèmes de l'inconscient qui, dans leur cas, engendrent de formidables exigences comme le reconnaissent les femmes dans plusieurs actes et attitudes prises par elles-mêmes.

La domination masculine gagne de plus en plus des avantages à travers ces dispositions prises et ancrées dans les esprits des femmes. « La domination masculine trouve un de ses meilleurs soutiens dans la méconnaissance que favorise l'application au dominant de catégories de pensée engendrées dans la relation même de domination et qui peut conduire à cette forme limite de l'amor fati qui est l'amour du dominant et de sa domination, libido dominantis (désir du dominant) qui implique le renoncement à exercer en première personne la libido dominandi (désir de dominer).» (Bourdieu, 1998, p. 87).

Il fallait toute l'acuité de tous les chercheurs qui ont attaqué ce sujet pour pousser l'analyse jusqu'aux effets les mieux cachés d'une forme de domination qui est inscrite à la fois en jeux et principes de son efficacité puisqu'on les observe chaque jour dans les pratiques rituelles, accomplies publiquement et collectivement et intégrées dans le système symbolique d'une société de part en part organisée selon le principe du primat de la masculinité. Comment expliquer la vision androcentrique sans atténuation ni concessions d'un monde où les disparitions ultra-masculines trouvent les conditions les plus favorables à leur actualisation dans les structures sociales ordonnées selon

l'opposition entre féminin et masculin ? Comment prendre acte de cette apparente pérennité, qui contribue d'ailleurs pour beaucoup à conférer à une construction historique les allures d'une essence naturelle, sans s'exposer à la ratifier en l'inscrivant dans l'éternité d'une nature ?

4. Violences conjugales : question de droits et de dignité :

La violence à l'encontre des femmes est un problème majeur qui concerne tant la santé de celles-ci que les droits de la personne humaine. A tout moment de leur vie, que ce soit dans l'espace public ou « à l'abri » au sein de l'espace familial, les femmes sont exposées à des violences physiques, sexuelles et psychologiques, trop souvent subies dans le silence, comme une fatalité voire déniées par les victimes elles-mêmes. L'Organisation Mondiale de la Santé, reprenant les termes adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies, donne la définition suivante de la violence à l'égard des femmes : « Tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant et pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. » (*in* Les femmes victimes de violences conjugales, 2002).

De même, plusieurs définitions ont été données à la violence conjugale. Pour Souffron : « La violence conjugale désigne des comportements agressifs et violents d'une personne à l'encontre d'une autre, dans le cadre d'une relation de couple. Ces comportements menacent l'intégrité physique et psychique de la personne qui en est victime. » (Souffron, 2000, p. 4).

Pour Dauphin et Farge, « Il s'agit de conflits entre hommes et femmes et de coups portés, de violences exercées d'un sexe sur l'autre. Il faut en ce domaine préciser où le couple est en conflit, tracer les contours d'un univers autre : celui du face-à-face entre l'homme et la femme dans les plis et replis de leurs manières attractives et répulsives d'être ensemble. L'homme et la femme sont en miroir dans une position sexuée de désir et de vie commune : leurs conflits et tensions ont pour contenu la stabilité de la vie domestique. » (Dauphin, Farge, 1999, p. 89).

De même, « Il y a violence conjugale quand un homme tente de contrôler le comportement de son épouse, de sa conjointe de fait ou de sa compagne, la violence conjugale est un emploi abusif de pouvoir, qui se sert des liens de l'intimité, de la confiance et de la dépendance entre un homme et une femme pour placer cette dernière dans un état d'inégalité, d'impuissance et d'insécurité. » (*in* La violence conjugale, Renseignements du centre national d'information sur la violence dans la famille).

« La violence envers une femme, c'est toute menace verbale ou force physique pour susciter la peur et contrôler ce qu'elle fait. Dans tous les cas de violence, l'agresseur a plus de pouvoir, que la victime. L'auteur- homme ou femme- est toujours responsable de son comportement. Ceux qui maltraitent les autres invoquent souvent comme excuse l'alcool. Mais la cause réelle, c'est son besoin recours à la violence pour dominer une autre personne. » (*in* Réseau canadien de la santé).

L'ESCWA a une autre perception de ce sujet : « La violence envers la femme représente un obstacle pour la réalisation de l'égalité et de la croissance, le phénomène est étroitement lié à un système de patriarcat existant dans la société liant en lui entre la violence et la morale dont la femme est la victime ». (*in* La femme et la loi dans la république libanaise).

D'autres, dans leurs définitions, ont insisté sur le terme rapport de pouvoir, cause principale de l'autre violent : « La violence conjugale se situe d'emblée sur le terrain des rapports de pouvoir, de domination et de comportements contrôlés, issue d'une structure sociale axée sur l'inégalité des sexes ou des rôles sociaux. C'est la série d'intentions et de gestes posés en vue de créer et maintenir un rapport inégal entre conjoints qui constitue l'essence même de la violence ». (*in* qu'est-ce que la violence conjugale ?..., 2003).

Il y a bien des façons d'aborder le phénomène de la violence, elles sont tout aussi valables les unes que les autres : « La violence conjugale et familiale, c'est un ensemble de comportements, de paroles, de gestes agressifs, brusques et répétés à l'intérieur d'une relation conjugale familiale ». (*in* Dummond, Broué et Guévremont, 1997).

D'autres ont averti du risque de ramener la violence au simple acte physique, car évidemment elle peut se traduire en d'autres actes aussi bien destructeurs que ce soit sur le plan psychologique, sexuel, verbal ou économique.

Une kyrielle de définitions a été donnée à la violence conjugale et elles portent certainement en leur sein des points communs. Ainsi, il s'avère logique, en conclusion de cette partie, d'assimiler ces définitions car pour comprendre les sources et les conséquences de la violence faites aux femmes, il importe de s'entendre sur une définition commune qui pourrait se formuler ainsi : la violence conjugale se situe d'emblée sur le terrain de rapports de pouvoir, de domination et de comportements contrôlés, issue d'une structure sociale axée sur l'inégalité des sexes ou des rôles sociaux ; c'est la série d'intentions et de gestes posés en vue de créer et maintenir un rapport inégal entre conjoints qui constitue l'essence même de la violence.

Le but de la violence exercée est de maintenir la femme dans un climat de tensions, de peurs et/ou de domination. La violence conjugale est une construction de la société, mais l'individu qui l'exerce choisit délibérément de l'exercer se croyant légitimé par l'idée de supériorité sur l'autre. Dans la majorité des couples, la violence s'aggrave avec le temps, l'escalade peut être rapide ou prendre des mois, voire des années, débutant par la violence psychologique, verbale, envers les objets, physique, sexuelle jusqu'au risque d'en arriver à l'homicide ou au suicide.

La violence contre les femmes reflète l'inégalité des rapports de force entre l'homme et la femme qui ont abouti à la domination exercée par les hommes sur les femmes, à la discrimination à leur égard, et empêcher leur pleine promotion. La violence contre les femmes est le mécanisme social fondamental et extrême qui contraint les femmes à une position de subordination par rapport aux hommes.

Jusqu'au jour où ce phénomène a été dévoilé publiquement, il était resté caché ; il n'appartenait pas à la sphère publique. Comment peut-on expliquer ce fait ?

Au cours des années, on a fourni diverses tentatives d'explication de la violence conjugale et familiale, soit à travers les troubles mentaux ou à travers l'alcool et d'autres même l'ont relié au chômage et à la pauvreté, facteurs déclenchants de l'acte de violence.

Même si ces facteurs déclenchants sont bien actifs dans l'initiative de violence, il ne faut pas nier l'existence de beaucoup d'autres comme l'expérience de la violence par les enfants dans leur famille d'origine, ainsi que la socialisation en fonction des rôles sexuels, indispensable pour expliquer la violence conjugale puisque l'adhésion de l'homme et de la femme à une idéologie traditionnelle contribue grandement à la

violence entre les conjoints ; de même les préjugés et les croyances de notre société au sujet des hommes et des femmes ont leur influence. La violence conjugale sera le résultat normal d'une société qui tolère la violence et qui, dans une certaine mesure, l'approuve. Weber affirme : «L'Etat consiste en un rapport de domination de l'homme sur l'homme fondé sur le moyen de la violence légitime.» (Weber, 1959, p. 32). La violence contre femmes existe partout, au foyer, au travail et dans l'Etat, même si parfois elle se trouve socialement acceptée, elle n'accroît que la domination masculine.

5. La violence verbale, la violence la plus oubliée :

La violence conjugale est la violence la plus silencieuse, dont la psychologique est la plus méconnue, celle sexuelle est la plus redoutée et la plus cachée ; la violence physique est la plus connue, il ne nous reste que la violence verbale qui est la violence la plus oubliée.

La violence verbale est la répétition constante de paroles insultantes ou d'injures à une femme. En traitant la femme d'idiote, de paresseuse, d'inutile ... ou autre, l'homme la blesse autant que s'il la frappait, car elle perd l'estime d'elle-même. Les femmes qui vivent de telles situations en viennent à croire qu'elles sont idiotes ou bonnes à rien et pensent qu'il est inutile d'essayer d'être autre chose. Tout abus verbal peut entraîner une série de problèmes comportementaux, émotionnels et physiques.

La violence verbale se traduit par l'utilisation de mots blessants ou humiliants : attribuer un surnom ridicule à quelqu'un, insulter une personne, faire des commentaires racistes ou des taquineries incessantes.

N'importe qui peut être victime de violence, nous sommes tous amenés à un moment de notre vie à rencontrer une de ces situations, violence infligée par des frères, des sœurs, des voisins, des adultes ou pas d'autres jeunes ... Certains individus peuvent être victimes de violence très jeunes alors que d'autres peuvent subir ce genre de pression beaucoup plus tard.

Beaucoup de personnes victimes de violence ont tendance à se sentir coupables, à penser que c'est de leur faute si elles se sont fait agresser, elles croient avoir dit ou fait

quelque chose de mal. Cependant, ce ne sont pas elles qui sont en cause mais bien l'agresseur qui cherche une victime, quelle qu'elle soit.

Dans le cadre de la violence conjugale, ce type de violence se caractérise par des comportements tels que : des insultes, des injures, des menaces, des interdictions, des ordres, des sarcasmes, des éclats de voix ou un timbre de voix reconnu comme « dangereux », le but est de créer de la tension, de l'insécurité et de la peur chez la femme et la maintenir dans un état de peur afin qu'elle obéisse à ses exigences.

« La violence verbale manipule et contrôle. Il arrive souvent que la personne qui subit de la violence verbale ne se rende pas compte qu'elle est manipulée et contrôlée mais elle s'aperçoit qu'elle est moins heureuse que d'habitude. Quand on vous la jette à la figure, vous vous sentez consterné, abasourdi et désemparé. Vous diminue et rabaisse vos talents. Ce sont des paroles qui peuvent vous amener à croire que vous n'êtes pas correct ou qu'il y a un problème avec vos capacités.» (*in Parlons de la violence verbale...*, 2003).

De même, il est normal que le comportement des autres nous agace parfois. C'est le lot de toute vie de couple ou de famille. La proximité d'autrui nécessite justement de faire des concessions et d'accepter des comportements d'autrui. « Mais la violence verbale ne se résume pas uniquement à des gros mots ou un énervement excessif. Elle peut se cacher dans votre ton ou votre manière de vous adresser à l'autre. Certaines remarques ou certains mots sont parfois des coups violents. Ceux-ci laissent aussi des blessures, même si elles sont invisibles.» (*in Halte à la violence verbale*, Amnesty international, 2003).

Ainsi cette forme de violence attaque l'estime de la femme violentée : « La violence verbale se manifeste dans les modes de communication entre les partenaires et prend la forme de hurlements, de vociférations, de chuchotements ou de silences. Elle peut prendre également la forme de commentaires dégradants, de reproches, d'accusations injustifiées. Les insultes visent, par la vulgarité, à blesser l'estime de soi.» (*in Labasque*, 2001). Dans le même cadre, « La violence verbale est la violence de la déréliction, pernicieuse, perverse et attentatoire, mène à une succession – à un cercle vicieux, elle est souvent une recrudescence de la violence physique. Aux blessures du cœur, on ajoute les blessures du corps.» (*in La justice a bonne mine*, 2002).

La violence verbale crée un sentiment de peur, de honte et de gêne pour celle qui la subisse, elle se traduit par des cris, des insultes et des menaces, elle crée un sentiment de peur. Malheureusement, cette forme de violence est la plus fréquente.

On peut donc conclure que la violence verbale peut se caractériser par des cris, des éclats de voix ou par des hurlements. En forçant la voix, l'homme cherche à l'intimider et à menacer sa compagne. Aussi, il va compter sur l'intonation pour lui faire comprendre que quelque chose ne fait pas son affaire et ainsi l'obliger à obtempérer à son désir. De plus, cette violence peut s'exercer sur un ton de voix habituel en y ajoutant des insultes, des injures, des menaces de coups et de sarcasmes. Aussi, la violence verbale se traduit par des interdictions, du chantage ou par des ordres, il est à noter que le seul et unique but de cette forme de violence est d'atteindre personnellement les victimes.

La violence verbale peut se présenter sous plusieurs formes. Un de ces comportements certifie que cette personne utilise de la violence verbale : crie, traite de tous les noms, harcèlement en passant des remarques désobligeantes, accablement d'insultes, parler comme si que personne d'autre ne voudrait de la femme, ou comme si elle est un enfant ou une idiote, ridiculiser son apparence, menacer de faire du mal à sa femme, à ceux qu'elle aime ...

La violence verbale peut de présenter sous d'autres formes :

- Des accès de colère : traiter quelqu'un de tous les noms, blâmer et accuser.
- Du dénigrement verbal : prétendre se soucier d'elle, c'est un pauvre homme dont le but est de la laisser croire qu'il y a quelque chose qui ne va pas chez elle.
- De la fermeture : la personne qui peut intentionnellement choisir d'ignorer ou de ne pas répondre aux questions de sa femme dans le seul but de la dominer.
- Des farces : Quand il fait des farces abaissantes au sujet de choses qui importe à la femme pour la blesser.

La violence verbale se caractérise par ces mécanismes de fonctionnement dont les plus essentiels sont :

La violence verbale qui déstabilise et use :

- Les cris, injures accusations non fondées.

- Humiliations et insultes.
- Attitudes menaçantes.
- Culpabilisation relativement à l'éducation ou à une faute ou un échec des enfants.
- Décisions autoritaires et forcées. Il dicte ses volontés à sa femme qui doit être soumise.
- Contrôle des dépenses.
- Manipulation des enfants.

L'abus de pouvoir :

- L'homme a toujours raison.
- Des décisions qui concernent la femme ou le couple sont prises à l'insu de la femme.

Le manque du respect:

- Il dit du mal de sa femme en sa présence.
- Il lui répond sèchement en public.
- Il dit du mal de sa femme à ses amis parents et connaissances.

Le secret et le mensonge :

- Il est excessivement jaloux.
- Il ment et dissimule ses vrais sentiments et ses avis.
- Il garde des informations qui concernent la famille ou la femme.
- Il abuse de la confiance de sa femme en prenant des engagements sans la consulter.
- Il trompe sa femme.

La démission et l'abandon des responsabilités :

- Il n'assume pas sa part dans la gestion des biens, l'éducation des enfants et les responsabilités du couple.

La brimade économique :

- Il s'oppose à ce que sa femme ait un emploi.

- Il refuse de lui donner la moindre autonomie financière.
- Il organise sa dépendance économique.
- Il reproche à la femme ses dépenses ou ses désirs de dépenses.

Le comportement auto-destructeur:

- Il consomme drogues et alcool.
- Il joue au désespéré.
- Il menace de se suicider.
- Il menace de dire des choses qui pourraient nuire à sa femme.
- Bien entendu la femme est tenue pour responsable de ce désastre.

Le contrôle et l'isolement:

- La femme ne peut plus rendre visite à ses amis ou ses parents.
- Elle ne peut avoir aucun contact extérieur non contrôlé.
- Le mari contrôle les appels et les conversations téléphoniques.
- Il contrôle tous les déplacements et c'est lui qui les autorise ou non.

Les menaces:

- Il menace d'agir contre sa femme directement ou indirectement par chantage.

La surveillance et les brimades :

- Il arrive à l'improviste ou appelle sans cesse au téléphone.

Des fois, les mots faisaient mal comme si on se touchait « lorsque quelqu'un nous parle de violence, c'est d'abord à la violence physique à laquelle nous pensons. De même, nous sommes portés à ne considérer comme abus véritables que ceux qui sont liés à une forme quelconque de violence ». (*in Larocque, 2001*).

La violence verbale blesse plus que son équivalent physique, elle est pire que la violence physique parce qu'elle est plus subtile, plus recherchée, plus pénétrante. La violence verbale suppose une lucidité intellectuelle : pour faire mal, l'injure doit toucher un point faible, elle suppose une stratégie de la cruauté. L'insulte est une manipulation psychologique : le viol de la conscience personnelle de l'estime de soi à grande échelle, c'est le viol collectif de l'éthique des civilisations.

On peut considérer que la violence verbale est l'une des formes de la violence psychologique et la différence entre des deux formes de violence se fait seulement par la différenciation. Car, la violence psychologique a pour effet de diriger la femme dans sa valeur en tant qu'individu (contrôle constant, harcèlement, chantage, menaces) elle peut se traduire par des actes de rejet, d'abaissement, en provoquant de la teneur et de l'isolement, en exploitation la personne et même en l'ignorant.

La violence ne commence pas avec les coups, comme on le croit souvent, mais bien avant. On a tendance à sous-estimer la violence psychologique, voire à ne pas la reconnaître, elle sévit pourtant de nombreuses manières.

« La violence commence toujours par la parole, autrement, comment un homme pourrait-il faire admettre à une femme qu'il va la frapper ? La majorité des conjoints violents préparent d'abord le terrain en intimidant leur compagne, et leur violence s'exprime ensuite par des éclats de voix, des cris et des hurlements. Le chantage est également utilisé pour interdire ou donner des ordres.» (in Revue Canoë, 2001).

Les violences conjugales ne portent pas des conséquences sur le plan physique seulement, mais peuvent aussi causer des effets sur le plan moral et psychique si ces violences étaient de formes psychologiques et verbales.

« La violence purement psychique regroupe tous les moyens d'oppression, de dégradation de l'individu quelle que soit leur expression... face à cette multitude de violences, notre société se focalise sur la violence physique car elle peut conduire à la mort, source de phantasme et de fascination particulièrement puissante... la violence n'est plus physique mais est principalement psychique.» (in Revue CIAO, 2003).

L'agression suit généralement certaines étapes. La première est la violence psychologique et c'est la plus difficile à détecter. L'agresseur utilise des mots et des moyens indirects afin de faire perdre la confiance de la victime et son estime d'elle-même. Lorsque l'agresseur voit que cette violence n'exerce plus le contrôle souhaité sur la victime, il monte d'un cran, il utilise la violence verbale qui est beaucoup plus directe. Nous voyons donc comment ces deux types de violence sont interdépendants, lié l'un à l'autre.

« Tout acte de violence comporte des éléments de violence psychologique, quelle que soit la forme que prend la violence « négligence, violence physique, exploitation sexuelle ou

exploitation financière », elle a des conséquences au plan psychologique.» (in Dussault, la francophonie notre monde à nous).

Les deux types de violences que ce soit verbales ou psychologiques, bien que difficilement quantifiables et souvent sous-estimées, apportent aussi leur lot de conséquences sur la santé physique et mentale des victimes ; la dernière campagne nationale de sensibilisation au Canada en 2003 « La violence c'est pas toujours frappant mais ça fait toujours mal » vient justement nous rappeler que la violence peut aussi être subtile.

Quand l'homme dénigre les capacités intellectuelles de sa femme, nie toute sa façon d'être, l'humilie, il exerce sur elle une violence psychologique.

En toutes ses formes, que ce soit physique, verbale, psychologique, sexuelle ou économique, la violence conjugale détruit l'image de la femme, la rend en insécurité et en angoisse continu, porte ses effets néfastes sur les enfants, sur la relation entre conjoints, et sur celle entre parents et enfants aussi.

6. Violences conjugales : cycle et impacts :

La répétition des actes violents et leurs constances selon un cycle aggravent les situations conflictuelles et leurs dommages sur le plan psychologique de la femme.

Les trois phases du cycle de la violence, que celle-ci soit verbale ou autre, varient en temps et en intensité durant la vie d'un même couple et d'un couple à l'autre.

« La violence se manifeste au cours de scènes répétées, de plus en plus sévères... elles obéissent à des cycles où, après les moments de la crise, s'installent des périodes de rémission au cours desquelles les femmes reprennent l'espoir de la disparition des violences. Cependant la fréquence et l'intensité des scènes de violence augmentent avec le temps.» (in les femmes victimes de violences conjugales..., 2002).

La violence débute généralement par des agressions psychologiques qui dénigrent la personne, ce qu'elle est, ce qu'elle dit et ce qu'elle fait. La violence verbale, les insultes, les menaces souvent l'agression physique. Celle-ci devient plus sévère avec le temps.

Lorsque la violence physique fait partie des modes de relations d'un couple, on peut être sûr que les autres formes de violences existent.

La violence commence toujours par la parole. Autrement, comment un homme pourrait-il faire admettre à une femme qu'il va frapper ? La réponse c'est que la majorité des conjoints violents préparent d'abord le terrain en intimidant leur compagne, et que leur violence s'exprime ensuite par des éclats de voix, des cris et des hurlements. Le chantage est également utilisé pour interdire ou donner des ordres.

Les femmes victimes de la violence conjugale vivent une grande détresse psychologique et sociale. En effet, les conjointes qui ont un niveau de détresse psychologique élevé connaissent des taux de violence physique, sexuelle et verbale significativement supérieurs à ceux des conjointes qui présentent un niveau bas ou moyen.

La violence physique marque le corps de la femme, pour éviter qu'on ne leur pose des questions à propos des traces visibles qu'elles ont sur le corps, elles inventent souvent des excuses.

Les violences conjugales portent ses conséquences les plus profondes et les plus durables sur le plan de la santé mentale : stress, anxiété, tendance à la dépression ... Ainsi les problèmes de santé mentale sont plus nombreux chez les victimes que les problèmes physiques.

Les violences physique, psychologique et sexuelle s'accompagnent donc de stress et de tension qui entament le bien-être, la santé physique et psychique des femmes. Elles perdent confiance en elles et doutent de leurs compétences aussi bien dans leur vie professionnelle qu'au sein du foyer. « Le sentiment de frustration s'accumule durant des années. Pour continuer à vivre selon cette prescription on n'a d'autre choix que de se contenir et de s'éteindre afin de ne pas trop ressentir la frustration» (Larivey, *in Querelles et chicanes dans le couple...*, 2000) ainsi que la femme risque de perdre son image d'elle-même, perd son autonomie et son vécu demeure toujours sous tension, « les femmes violentées, augmentent leur seuil de tolérance parce qu'elles se conditionnent constamment à subir un climat de tension. Elles doutent de plus en plus de leurs émotions et de leur propre compréhension de la situation. Elles somatisent, deviennent anxieuses et dépressives. L'image qu'elles ont d'elles-mêmes ne peut plus être que celle d'une victime impuissante. Il est donc inévitable qu'elles perdent complètement leur dynamisme et leur énergie vitale.» (*in* Revue Canoê, 2001).

Voici les principales conséquences de la violence conjugale sur la femme et sur sa situation en société. Bien qu'elles soient diverses et graves à la fois, essayons de voir si elles ont les mêmes caractéristiques pour les enfants.

Des répercussions néfastes tombent sur les enfants, or, quand la violence se manifeste dans la maison, dans la plupart du temps les enfants sont présents.

Dans le cadre de violence conjugale, les enfants souffrent donc de la violence, ils deviennent nerveux et agressifs. Certains encore craignent le père. La violence conjugale modifie la personnalité des enfants, les rend plus agressifs ou timides, et affecte leur rendement scolaire et parfois les enfants maltraitent et menacent la mère, tout comme le fait le père.

Ces observations nous montrent l'importance de ce facteur dans la prise de décision chez les mères violentées. Tout semble indiquer que, quand les femmes comprennent les effets à long terme que les violences peuvent avoir sur les enfants, elles sont peut-être plus à même de trouver la force et le courage nécessaires pour en parler, consulter quelqu'un ou aller chez des associations spécialisées. Dans ce cadre, les enfants qui voient leur mère victime de violence risquent tout particulièrement de connaître des problèmes d'adaptation sur le plan émotionnel à l'âge adulte.

On peut dire que la violence conjugale entraîne des conséquences néfastes non seulement pour les femmes, mais certainement aussi pour les enfants. En voyant leur père agresser leur mère, ils font l'apprentissage de la violence. Ils apprennent d'une part qu'il est dans l'ordre des choses que la femme soit violentée par l'homme et, d'autre part, que la violence est un moyen normal de régler les conflits. Ils courent ainsi plus de risques de se retrouver à l'âge adulte dans des relations agresseur-victime ; cycle qui ne se termine jamais. Les psychologues contemporains, malgré les préventions et les prises de conscience qu'ils suscitent auprès des gens; confirment qu'un enfant témoin de violence ne peut pas s'en échapper ... quelque soit l'acte ... qui doit se manifester toujours quelque part.

Enfin, les conséquences repérées par la question de l'insécurité ressentie et effective pour les femmes sont les plus essentielles et au nombre de deux, risque de naturalisation des rapports sociaux de sexe et pas de prise en compte de la notion de la violence masculine et de la domination masculine.

Les théories psychologiques exposées ci-après, s'appliquent à toute forme de violence familiale et ne concernent pas spécifiquement la violence contre les femmes.

Les premières études sont marquées par la prégnance du modèle psychopathologique. Celui-ci situe l'origine du problème dans la personnalité de l'homme violent et/ou de la victime. Il centre l'analyse sur les traits de personnalité des protagonistes, les systèmes de défense interne, la présence d'une psychopathologie ou d'une maladie mentale.

L'approche psychosociale intègre une dimension sociale dans l'explication des comportements des individu(e)s. Dans le sens que :

- La théorie systémique considère la violence comme le résultat d'une mauvaise communication à l'intérieur de la famille. Une description des interactions familiales, soit ce qui est engendrant d'une spirale de violence croissante, soit ce qui parvient à contenir ou empêcher la violence ou encore à réduire son niveau au sein de la famille.
- Les théories de l'apprentissage social et des rôles de sexe voient dans les comportements d'agresseur ou de victime le résultat d'apprentissages effectués au sein de la famille d'origine ou du groupe d'appartenance. Le concept de transmission intergénérationnelle de la violence s'est révélé pertinent pour expliquer la tendance qu'ont les personnes maltraitées dans leur enfance à maltraiter à leur tour leurs enfants ; il a reçu de nombreuses confirmations empiriques. Il a également été appliqué aux cas de violence conjugale. Les maris violents ont vécu de la violence en tant qu'enfant ou ont vu leur père battre leur mère.

Une analyse révélatrice sur les femmes mal traitées est souvent nécessaire pour qu'on puisse traduire l'impuissance apprise, pour expliquer la difficulté qu'ont ces femmes à réagir. Une autre approche met en évidence l'impact d'autres événements sur le fonctionnement familial ; conflit, dépendance et pouvoir dans le couple se répercutent sous forme de facteurs déclenchants à l'intérieur de la famille et aboutissent à la violence. L'approche socioculturelle cherche dans l'organisation sociale et la culture des groupes les facteurs responsables de la violence, notamment le niveau intellectuel pour voir que si ce facteur agit sur le phénomène de la violence conjugale.

7. Violences conjugales et vulnérabilité des femmes:

On va aborder la question de l'acte de violence en tant que symbole, le court-circuit pulsionnel à la place de la médiation de la parole, l'image inconsciente du corps, la répétition et la logique de la violence.

La violence suscite toujours une forte émotion, on distingue ce qui relève du fait et ce qui relève du vécu en formulant l'hypothèse que la violence est un vécu qui repose sur un acte. On abordera ensuite celle-ci sous l'angle de l'approche descriptive, pulsionnelle puis subjective. La violence est une réalité incontournable, elle est plurielle dans sa nature et dans les affects générés et ne saurait se limiter à l'acte physique.

Ainsi, si la violence verbale est la plus fréquente, la violence psychique la plus grave, par contre la violence psychologique qui est le résultat de toutes les autres violences est la plus épuisante et les violences institutionnelles les plus intolérables. Malgré cette classification, subsiste la difficulté de déterminer ce qui fait qu'un acte est qualifié de violent. « Il y a violence, quand, dans une situation d'interaction, un acteur agit de manière directe ou indirecte, massée ou distribuée, en portant atteinte à un autre, à des degrés variables, soit dans son intégrité physique, soit dans son intégrité morale, soit dans ses participations symboliques et culturelles. » (Morasz, *in* Violence, agressivité, pulsion de mort..., 2002).

L'action violente peut donc se concevoir presque comme un traumatisme, soit une action défensive ou expressive quand il a le désir de s'exprimer par la violence.

Au-delà de la violence verbale et du rejet affectif, il n'est pas rare que des comportements sadiques et dévalorisants associent des mauvais traitements physiques aux sévices psychologiques.

Le but de l'emprise est de dominer l'objet par la force. Vue sous cet angle, la maltraitance psychologique est essentiellement le fait des pervers narcissiques.

« Le pervers narcissique est une sorte de vampire. Comme les vampires, il a besoin de se nourrir de la substance de l'autre, de s'approprier le narcissisme gratifiant de l'autre. La perversion narcissique consiste en la mise en place sur une personnalité narcissique d'un fonctionnement pervers, elle est définie comme : une organisation durable ou transitoire

caractérisée par le besoin, la capacité et le plaisir de se mettre à l'abri des conflits internes et en particulier du deuil, en se faisant valoir au détriment d'un objet manipulé comme un ustensile ou un faire-valoir.» (Hirigoyen, 1998, p. 54).

Comme tous les pervers, le pervers narcissique ignore la culpabilité, la compassion, le respect d'autrui. Il est insensible à la souffrance qu'il inflige. L'objet ici est traité comme déshumanisé. Sa fragilité n'inspire aux yeux du pervers narcissique aucun sentiment de responsabilité éthique.

Hirigoyen s'est aperçue que des personnes culpabilisées au départ, se trouvent réellement en situation de faiblesse lorsqu'elles croisent un « harceleur ». Le harcèlement moral se passe fréquemment sur le lieu de travail mais peut survenir à l'intérieur du cercle privé, notamment dans la famille.

Donc, la notion de « harcèlement » répond à des caractéristiques précises : persécutions à répétition et pendant une durée assez longue ; procédés visant à dévaloriser la victime ; isolement de la victime en la critiquant, culpabilisation de la victime en l'empêchant de s'exprimer et en assimilant ses réactions à de la « paranoïa ». Le harcèlement dans ce cadre est le plus fréquemment « descendant » donc pression exercée par un supérieur hiérarchique ou par un parent qui abuse de son pouvoir.

Tout phénomène psychique est, par définition, le résultat d'une intrication pulsionnelle, c'est à dire de l'ensemble des deux pulsions fondamentales. Toutefois, il n'en reste pas moins vrai que l'alliage des deux pulsions n'est pas toujours le même : l'accent peut être mis sur l'une ou l'autre des pulsions. C'est pour cette raison que nous allons examiner d'abord, avant d'envisager les faits sur le plan de leur intrication, les liens unissant la violence et la pulsion de vie d'une part, la violence et la pulsion de mort d'autre part.

La deuxième observation concerne la définition du masochisme. La question qui se pose est celle de son origine et de sa définition fondamentale. Pour Freud, on peut enraciner le masochisme au niveau pulsionnel primaire. Le masochisme du point de vue pulsionnel est cette même pulsion de mort destructrice susceptible de provoquer la douleur et la souffrance mais investie par la libido, c'est la destructivité libidinalisée. C'est l'utilisation la plus générale et la plus importante du pouvoir de liaison de la pulsion de vie. Puisque masochisme et intrication pulsionnelle sont primairement et fondamentalement identiques. Tout objet est pulsionnellement parlant le résultat d'une

intrication : « Il existe donc une dimension masochique de tout objet et tout phénomène. » (Rosenberg, 1991, p. 23).

Le type de masochisme sous-jacent à la violence des violents est négatif, mortifère. « Le masochisme mortifère étant défini par l'importance déterminante en son sein de la pulsion de mort, le masochisme des violents est mortifère. » Il s'agit des sujets qui non seulement veulent rendre supportable l'excitation mais recherchent également cette dernière, et même son augmentation. « L'excitation importante étant la définition du déplaisir, elle est recherchée par ces sujets. » (Halfon, Ansermet, Laget et Humbert, 2002, p. 64). Puisqu'on ne peut pas vivre sans objet, c'est à dire sans pouvoir ni satisfaire la libido ni l'utiliser dans la défense contre la pulsion de mort, ce masochisme est mortifère.

Le Moi et l'angoisse sont liés depuis le début, depuis la constitution du moi, et le déplaisir de l'angoisse est ressenti malgré le masochisme. « C'est l'angoisse, l'accumulation de la pulsion de mort à l'intérieur de l'individu qui attaque, par son action de division-désagrégation le moi et son unité, ce qui provoque l'angoisse. » (Rosenberg, 1997, p. 12).

Le masochisme se projette et se transforme en sadisme. Cette transformation du masochisme en sadisme, tout en étant une défense pour le violent, nous donne l'occasion d'étudier le plaisir de ce dernier. Le plaisir sadique, Freud l'a expliqué de façon approfondie : une fois qu'éprouver de la douleur est devenue un but masochiste, le but sadique consistant à infliger des douleurs peut aussi apparaître, rétroactivement : alors, « provoquant ces douleurs pour d'autres, on jouit soi-même de façon masochiste dans l'identification avec l'objet souffrant » (Freud, *in* Pulsions et destin des pulsions, p. 28).

Mais, et selon notre étude, quel lien existe-t-il entre le masochisme du violent et le masochisme de la violentée ? La question qui se pose c'est pourquoi la violentée accepte, obéit et reste sous la violence ? Comment est-elle elle-même masochiste ?

« Dans le cas du violent, il s'agit de projection, à travers le sadisme, du masochisme mortifère qui est le sien. Le vrai sadisme du violent, et son plaisir, commence au moment où il est convaincu que son masochisme mortifère est vécu non pas par lui mais par l'objet » (Halfon *et al.*, 2002, p. 67) : en effet, le violent sadique trouve un sens à faire du mal à l'autre, à provoquer

la douleur et la souffrance si, en s'identifiant avec la souffrance de l'autre, il y voit une preuve de sa réussite à y projeter son masochisme. « Le sens de la violence du violent consiste donc, par un mouvement projectif sadique, à exporter le masochisme mortifère qu'il vit en lui-même à l'autre, à l'objet.» (Halfon *et al.*, 2002, p. 67).

Le violent est donc prêt à vivre un masochisme mortifère à condition que celui-ci soit vécu par identification à l'objet, c'est à dire que ce soit le masochisme de l'autre, de l'objet. Il compense donc son sadisme (caractéristique de l'agresseur) à travers à ce qu'il sent avec son objet, le masochisme de l'autre.

Les réactions « masochistes » des femmes diffèrent, elles ne parlent pas, soit elles se culpabilisent, soit elles n'ont pas la volonté de quitter leurs conjoints, elles deviennent dépendantes affectivement d'eux.

Tous ces facteurs et évidemment d'autres, rendent la femme, si on peut utiliser le terme « masochiste » ou plutôt obéissante et qui n'ose pas quitter son mari.

En revanche, on peut dire qu'est un mythe le fait de considérer que les femmes victimes de violence aiment cela, sinon elles ne resteraient pas. Parce que les femmes restent pour des raisons variées et complexes : elles espèrent changer l'homme qu'elles aiment, croient en ses promesses, se sentent coupables de briser le foyer, elles ont peur des menaces et elles n'ont pas les ressources sociales ou économiques pour s'en sortir seules, et/ou n'ont nulle part où aller.

Les conjoints violents ont souvent une faible estime de soi et des difficultés à s'affirmer en dehors du couple. Ils ont aussi très souvent des conceptions stéréotypées des rôles sexuels, ainsi que le désir d'avoir toujours raison et ils sont très rigides. Les conjoints violents cherchent aussi, très souvent, à s'isoler et à isoler leurs conjointes du reste de la société. Dans certains cas, les conjoints violents avaient eu dans leur enfance une relation très particulière avec leur mère. Pour préciser ce point, la mère était omniprésente dans la vie du conjoint violent, il dépendait totalement d'elle.

La psychanalyse, dont la théorisation repose sur le crime d'Œdipe, connaît bien la violence à travers l'étude des fantasmes.

« Non que Freud ait méconnu le problème de l'insertion du sujet dans un environnement puisqu'il a toujours défini la pulsion comme le moteur essentiel du vivant, fonctionnant par rapport à une source corporelle, un but actif ou passif, et un objet d'investissement. Mais il a craint en donnant à l'objet un rôle autonome et actif, de détourner l'attention de ce qui

représente le cœur de la psychanalyse : la pulsion, héritage chez l'individu de tout un passé bio-anthropologique à travers les générations successives.» (Green, 1999, p. 264).

Certes la pulsion contient en elle-même, et c'est son moyen d'expression, les fantasmes originaires, notamment la scène primitive, qui, en s'enrichissant et se diffractant en multiples conflits et systèmes défensifs, donnent accès à toutes les représentations de la vie psychique. On connaît la compétence du nouveau-né, capable de faire savoir ce dont il a besoin. Mais si l'objet ne répond pas, en priorité aux nécessités vitales mais en même temps aux exigences de mise en scène des fantasmes, qu'advient-il ? C'est alors que se manifeste la détresse, irreprésentable, pas même marquée de souffrance, dépression, seul la remontre avec l'objet aurait pu faire naître.

Donc la mère est le premier bon objet pour l'enfant, or elle remplit chez lui un certain vide, l'existence d'un tel vide nécessite d'accepter le travail de séparation avec l'objet primaire qu'il faut chercher à cause du rappel du vide qu'elle fait naître.

En termes d'actes, et en ce qui concerne notre problème qui est la violence du mari envers sa femme, cela revient à dire que la perception de la femme a déclenché la réactivation d'une image maternelle archaïque douée de toute la puissance de destructivité perçue lors des premières expériences traumatiques. Le clivage est alors existant, dès lors l'acte devient une réaction de survie, consistant en un mouvement de désobjectivation pour laisser s'accomplir un processus de maîtrise de l'autre, de destruction et d'emprise.

8. Profil de l'homme violent :

Les hommes violents existaient en tout lieu et en tout temps, on tente de faire croire que comprendre l'agresseur fait partie du modèle dit objectif. Le jugement de certains observateurs est ainsi teinté par les justifications qui tentent de trouver des solutions au problème de la violence conjugale selon leur propre perception de la violence masculine. De cette manière, on ne tient pas compte des victimes et on nie l'inégalité du pouvoir entre les sexes.

On interprète également les gestes posés par l'agresseur en faisant une analyse individuelle de la personnalité ou de l'histoire personnelle de l'agresseur. Ce qui a pour effet de déresponsabiliser le conjoint violent et lui évite souvent des sanctions. Cette

attitude générale fait passer sous silence l'impact moral et psychologique de la violence sur les victimes.

Comment peut-on expliquer son comportement et par quels moyens ? « Pour établir son contrôle, l'homme use de différentes formes de violence physique et peut se contenter d'intimider la femme par des menaces incessantes. Si elle ne se soumet pas, l'homme recourt alors à la violence physique. » (*in* Halte à la violence contre les femmes dans le couple, 2002). Et donc l'absence de communication, sa difficulté de faire un dialogue et son vœu incessant d'imposer son autorité pousse l'homme à violenter sa femme de toute forme jusqu'à la violence physique.

Dire que les hommes exerçant la violence conjugale sont violents dans toutes leurs relations, semble être un mythe. Or les hommes qui croient que la conjointe leur appartient et doit être contrôlée, ne croient pas la même chose au sujet d'autres personnes, et en conséquence, ne sont pas nécessairement violents envers ces autres relations. D'ailleurs, souvent les gens en dehors du cercle intime du couple ne peuvent croire en la violence de l'homme : en effet, ce dernier se comporte avec eux de façon très calme et agréable. Il peut donc être charmeur mais aussi manipulateur, c'est à dire qu'il sait bien cacher son véritable visage dans ses relations sociales.

La question qui se pose ici est : Y a-t-il un portrait type d'un homme violent ? Avant tout, il est important de préciser qu'un portrait type d'un agresseur n'est pas facile à déterminer. Pourtant il pourrait être très utile d'établir le portrait d'un homme violent, son caractère, son physique et peut être même son statut social. Cependant il n'est pas simple de prévoir qu'un homme deviendra violent avec sa conjointe plus tard, puisqu'au début ils sont si gentils avec leurs conjointes.

« Ce ne sont pas tous les hommes violents qui ont une faible estime de soi ou les autres traits psychologiques qui ont été attribués aux hommes violents. Il est évident que le cas de la mère omniprésente n'est pas quelque chose qui est arrivé à tous les hommes violents, dans certains cas, peut-être qu'enfants ils ont vu leur père battre ou contrôler leur mère. Ils peuvent même avoir été victimes de violence de la part de leurs pères. Il est possible que rien de tout cela ne soit arrivé et que c'est seulement eux les seuls responsables de leurs actes violents, ou encore on dit que dans certains cas le fait de boire ou de prendre de la drogue est une cause de violence. » (*in* L'amour ne fait pas toujours mal...).

Et donc, il n'existe pas de portrait type des hommes qui violentent leurs femmes. Ces hommes sont très souvent des hommes ordinaires, forts aimables avec les autres et leur entourage, mais méprisants, autoritaires et contrôlant avec leurs femmes.

« Les hommes violents cherchent habituellement à contrôler le comportement et la sexualité de leur partenaire. Les conjoints agressifs ont souvent une notion de la virilité qui inclut le contrôle de la fécondité. » (*in la violence conjugale et familiale...*, 1998).

L'obsession du contrôle, dénigrer la victime, le changement de caractère (dans la maison et hors la maison)... semblent être le caractère de l'homme violent.

« Les harceleurs pervers répondent à une sorte de portrait type dont il est possible d'esquisser les traits principaux. Ce sont avant tout des personnes déséquilibrées qui ressentent un besoin compulsif de s'en prendre à quelqu'un. Ils ont besoin de mettre la main sur une victime et passent une partie de leur temps à identifier la cible idéale. Celle-ci, sans être faible de nature, sera par contre facilement mise en position d'infériorité. Le harceleur présente en règle générale deux visages distincts. En public, il se montre affable et beau parleur, il aime se mettre en valeur et vante ses qualités, souvent imaginaires, devant sa cible, il change du tout au tout. Il devient irritable, agressif et arrogant. » (Hirigoyen, 1998, p. 56).

Il est reconnu que les hommes qui exercent des actes de violence décident eux-mêmes de leur façon de se comporter et de répondre aux frustrations internes et externes dans leurs rapports avec autrui. Il s'ensuit que les hommes qui commettent des actes de violence à l'encontre des femmes sont responsables de leur conduite répréhensible et que, à l'inverse, leurs victimes ne sont pas responsables des mauvais traitements qu'elles subissent.

Difficile pour un homme d'avouer qu'il est un homme violent, dans beaucoup de conflits, les mots accompagnent les coups. Les mots traduisent dans leur choix et leur intonation, les idées et les motivations qui dominent le psychisme à ce moment là, la faire taire, la tuer, ... « On croit qu'on frappe parce qu'on n'a plus de mots. Ce n'est pas tout à fait exact. La violence n'est pas d'abord un problème de communication, mais plutôt un problème de contrôle et de gestion des affects... à ce moment là, on peut ressentir un sentiment d'impuissance, d'anéantissement, de violence intérieure insupportable » (Accorsi, 2003, p. 69), et donc d'après ce qui a été dit la violence est souvent réactionnelle, mais elle est surtout le langage du désespoir. Dans tous les cas où quelque soit la forme de la violence on a une femme victime de violence conjugale...

9. Analyse psychologique de l'homme violent:

On peut se demander pourquoi les comportements violents sont incontestablement plus fréquents chez les hommes que chez les femmes. Pour répondre à cette question, différents modèles ont été proposés.

Les premières études sur la violence domestique ont tenté d'établir un fondement neurologique aux comportements violents, « On a cherché une localisation cérébrale spécifique de la violence, en vain, une localisation cérébrale de la violence. Certes, on sait qu'au niveau endocrinien un taux élevé de testostérone, l'hormone mâle, peut conduire à la violence et que les neuromédiateurs cérébraux, tels que la sérotonine, jouent un rôle. » (Hirigoyen, 1998, p. 140). Néanmoins, aucune explication biologique ne peut expliquer pourquoi les hommes violents le sont uniquement avec leur partenaire intime et, pour la plupart d'entre eux, jamais à l'extérieur du foyer.

Selon les tenants de la sociologie, la violence à l'égard des femmes ne serait qu'une stratégie de domination inscrite dans les gènes de l'homme, afin de lui garantir l'exclusivité des rapports sexuels et de la reproduction. Si l'on suit cette théorie, on ne comprend pas pourquoi tous les hommes ne sont pas violents.

Les féministes se sont attachées à analyser le contexte social permettant la maltraitance des femmes. Selon elles, la société prépare les hommes à occuper un rôle dominant et, s'ils n'y parviennent pas naturellement, ils tendent à le faire par la force. La violence serait pour eux un moyen parmi d'autres de contrôler la femme. La socialisation fondée sur l'apprentissage des rôles sexués octroie aux hommes une position de pouvoir et d'autorité. Aux femmes, on attribue des comportements typiquement féminins, tels que la douceur, la passivité, alors que les hommes seraient forts, dominateurs, et n'exprimeraient pas leurs émotions. Comme le montre Bourdieu, tout ce qui est valeureux, respectable, digne d'admiration est du domaine du masculin, alors que ce qui est faible, méprisable ou indigne est du registre féminin.

Cependant, l'explication sociologique n'est pas non plus suffisante car la majorité des hommes ne sont pas violents. Donc l'analyse psychologique de l'homme violent est multidimensionnelle, ne peut pas être réduite en un seul facteur mais au contraire porte en elle différents aspects et manifestations.

Il apparaît en revanche, que nombre d'hommes violents auraient souffert de maltraitance dans leur enfance. Quand ils ont subi des mauvais traitements ou des abus sexuels dans l'enfance, il leur arrive d'avoir recours à la violence, mais le plus souvent, à la suite de tels traumatismes, ils ont perdu leurs limites et ils sont plus vulnérables face à une agression. On peut donc avancer que les traumatismes de l'enfance, en fragilisant la personne et en modifiant sa personnalité, entraînent une plus grande perméabilité à la pression sociale.

Il ne faut pourtant pas en conclure trop vite que les hommes sont violents uniquement en réaction à une violence subie dans l'enfance, on doit se méfier d'une telle simplification ; tous les hommes violents n'ont pas subi de traumatismes dans l'enfance. Lorsque c'est le cas, il est important de reconnaître chez eux les séquelles et les marques qu'a pu laisser une enfance douloureuse, mais cela ne les transforme pas en malades et ne les dégage en rien de la responsabilité de leurs actes, leur mal-être ne doit pas être une excuse pour détruire leur partenaire.

Un autre angle d'approche se fonde sur la théorie de l'apprentissage social. Selon cette théorie, les comportements violents s'acquièrent par l'observation des autres et se maintiennent s'ils sont valorisés socialement. Lorsqu'un homme a été élevé par un père violent, son organisation intrapsychique a été changée, jusqu'à ce que le recours à la violence fasse partie de son mode de fonctionnement. Il prendra l'habitude de réagir par la violence chaque fois qu'il aura besoin de soulager ses tensions internes ou de se valoriser. Par la suite, si ses actes violents ne sont pas sanctionnés, il n'y a pas de raison qu'ils ne se reproduisent pas, et c'est naturellement ce qui arrive. Il suffit de laisser faire une fois pour que l'habitude se maintienne.

« Les chercheurs en psychologie sociale voient que le but d'élever les garçons dans un système patriarcal est de les pousser à s'identifier au modèle masculin, pour qu'ils deviennent forts, agressifs, logiques et responsables de leurs familles. Mais aboutir à cette masculinité se base aussi, selon cette éducation, à cacher leurs sentiments, leur faiblesse et à tout ce qui s'approche de leur féminité. Pour cela les hommes vivent actuellement des situations conflictuelles et des tensions, d'une part ils sont les dominants et les responsables et d'autre part ils ne sont pas préparés aux nouveaux statuts et rôles joués par les femmes... ce que les hommes le considèrent comme menace pour leurs propres statuts et rôles offerts par leur identification avec le système patriarcal.» (Beydoun, 2007, p. 31).

Une autre excuse mise en avant par les hommes est l'alcool, or ce n'est pas l'alcool qui provoque directement la violence, il permet seulement la libéralisation de la tension interne mais l'alcoolisation ne doit être synonyme de déresponsabilisation, ainsi que tous les alcooliques ne sont pas violents.

Un des signes des hommes violents est qu'ils affirment leur déresponsabilisation, ils ont tendance à minimiser leurs gestes, à se trouver des causes externes, notamment en tenant leur conjointe pour responsable, contrairement aux femmes victimes qui, d'une façon générale, cherchent plutôt une explication psychologique interne à l'apparition de la violence chez leur partenaire.

Les causes extérieures qu'ils invoquent sont très stéréotypées. Ce peut être le stress, une provocation de leur femme, le respect de règles religieuses ou d'habitudes culturelles : l'homme est chef de famille et la femme doit lui obéir.

Donc, aucun facteur pris isolément ne suffit à expliquer pourquoi un individu est violent. Un traumatisme de l'enfance peut certes créer, par le biais du stress post-traumatique, une prédisposition à la violence, qui sera ou non renforcée par le contexte social et culturel de la personne. De façon générale, en dehors même des traumatismes, la personnalité d'un individu est influencée par son éducation et son environnement social.

Tous ces hommes qui justifient leur comportement par une perte de contrôle savent le modérer en société ou sur leur lieu de travail. La plupart d'entre eux sont difficiles dans leur couple ; toutefois, ils ne présentent ni difficultés particulières dans leur vie sociale ni trouble psychiatrique évident. Tout se passe comme si le fait de polariser leurs difficultés dans le cadre du couple leur permettait de préserver leur vie sociale.

« Pour pas mal des hommes, leur identité masculine les rend anxieux et vulnérable car elle est une défense contre l'identité féminine. Adopter le rôle du dominant acquis par le système patriarcal les rend en crise psychologique. Leur domination continue est une violence contre soi et une autodestruction. Et quand les hommes détestent les femmes, en réalité, ils détestent eux-mêmes. » (Beydoun, 2007, p. 35).

La société continue à attendre des hommes qu'ils occupent un rôle dominant, or, s'ils se sentent incompetents ou impuissants, ils peuvent chercher à compenser cette faiblesse qu'ils ressentent en eux par des comportements violents en privé qu'ils n'avoueront

pas ; le déni est pour eux un moyen d'échapper à la honte et à la culpabilité, mais c'est aussi un moyen de ne pas voir leur fragilité interne.

C'est la fragilité des hommes violents et leur sentiment d'impuissance intérieure qui les amènent à vouloir contrôler et dominer leur compagne. Le contrôle sur l'autre, à l'extérieur, vient suppléer leur manque de contrôle interne.

Leur tension interne est liée également à leur peur infantile d'être abandonnés, ainsi, toute situation évoquant une séparation suscite chez eux des sentiments de peur et de colère. Les femmes luttent pour acquérir leur indépendance, la plupart des hommes ont du mal à être seuls.

Dans le système patriarcal, l'enfant tend toujours à défouler sa propre « féminité » ou tout ce qui lui rassemble à sa mère, et cela pour réaliser sa masculinité. Cet objectif se fait par nier sa « féminité » qui se contredit avec sa masculinité. Cela résulte, et avec une attitude défensive, à exagérer le refus de sa féminité et de tout ce qui est lié à elle : la mère – la première femme et le prototype de sa propre « féminité ». Pour cela, il détestera plus tard toutes les femmes car elles incarnent ce qui déteste en lui-même, traduite par sa projection, et l'un des aspects de cette projection ici est la violence en général, et la violence envers les femmes en particulier.

La réconciliation des hommes avec leur « féminité » aboutit à leur réconciliation avec les femmes, et cela peut être réalisé en se détachant de l'image primitive de la femme. Au contraire, leur attachement à leur masculinité défensive qui refuse la féminité, les pousse toujours à ignorer et à nier le développement des statuts et des rôles des femmes. Les hommes stéréotypés qui préservent leurs statuts et rôles imposés et offerts par la société sont plus aptes à adopter une attitude traditionnelle envers la femme. Plus ils s'identifient à leurs rôles stéréotypés et nient la féminité existante en chacun d'eux, plus ils recherchent une partenaire traditionnelle, et vis versa.

Beaucoup d'hommes ne connaissent pas la bonne distance qui permet une relation saine, ils recherchent la fusion avec leur compagne. Pris entre l'intimité et la peur d'être abandonnés, ces hommes éprouvent en eux-mêmes un sentiment d'impuissance, qui les conduit à exercer leur pouvoir, à l'extérieur sur leur compagne. Tout est un problème de distance, pour cela ils ont tendance à contrôler leurs partenaires et ils confondent amour et possession.

Pour beaucoup, la masculinité, c'est la capacité de s'imposer, de défendre ses droits, d'être brave et fort. Cela se passe sur le terrain du pouvoir, de la domination, de la possession et du contrôle. La société prépare les garçons à occuper un rôle dominant.

La société prône l'efficacité et la réussite, il faut être le meilleur et tout est permis pour y parvenir, c'est pourquoi on s'attend à ce qu'un homme se montre agressif dans certaines circonstances. « La virilité se mesure précisément à l'aune de la violence que l'on est capable de commettre contre autrui, notamment contre ceux qui sont dominés, à commencer par les femmes. » (Dejours, 1998, p. 26).

Ces stéréotypes d'hommes forts, virils, puissants sont parfois lourds à porter et certains hommes ne trouvent pas d'autre moyen pour masquer leurs faiblesses que d'écraser plus faibles qu'eux, à savoir leurs femmes. Certains hommes se sentent en insécurité, dans des relations plus égalitaires, craignant de perdre leur masculinité. La prise d'autonomie des femmes peut être vécue par certains comme une dépossession, une perte de pouvoir, mais aussi comme une perte de valeur personnelle et donc d'estime de soi. Si l'homme se sent trop fragilisé et que la femme réussit trop bien, il arrive que l'homme se sente attaqué et devienne violent.

Les hommes violents présentent plusieurs profils de personnalités particulières. Pour chaque profil psychologique, il est important de différencier la violence impulsive, où l'homme contrôle mal ses colères et ses émotions, de la violence instrumentale, où les conduites agressives sont exécutées froidement, dans le but de blesser.

Pour simplifier, on trouve des personnalités narcissiques, d'autres sont instrumentaux, ainsi que des obsessionnels et des paranoïaques.

D'autres types de personnalité peuvent avoir recours à la violence ponctuellement, mais ce sera beaucoup plus souvent en cas de fragilité psychologique passagère. Certains hommes immatures se comportent comme si leur relation de couple n'était qu'une relation amoureuse passagère et en attendent une satisfaction immédiate, sans chercher à s'investir et à résoudre les difficultés ou les conflits autrement que par la force ou la violence.

Quand une personnalité narcissique agresse, elle inflige à l'autre le traitement dont elle a elle-même le plus peur. Il s'agit très souvent de réparer une blessure secrète et d'obtenir ainsi une revanche sur un passé humiliant. Le problème vient de ce que, chez

ces individus, tout échec peut être vécu comme une atteinte personnelle, dans ce cas la personne devient violente, destiné à blesser. Le narcissique recherche la fusion, il a besoin d'englober l'autre, de le contrôler, de faire de lui un miroir réfléchissant uniquement une bonne image de lui.

Les psychopathes se présentent comme des durs, insensibles à la douleur, et se vantent d'écraser les autres, d'être les plus forts. Ils se méfient de leurs émotions ; chez eux, les sentiments tendres ou chaleureux sont des signes de faiblesse. Ces êtres impulsifs vivent dans l'instant, dans la satisfaction immédiate de leurs désirs. Ils cherchent à obtenir ce qu'ils veulent, immédiatement, par n'importe quel moyen mais, de préférence, par la force. Le passage à l'acte agressif constitue chez eux l'unique possibilité d'expression de leur tension intérieure, qui est souvent liée à une histoire infantile traumatique. On retrouve, dans l'enfance de ces individus, soit une absence de père, soit un père abuseur. On peut considérer leurs conduites déviantes comme une adresse à un père manquant. La violence des psychopathes peut être redoutable et conduire à un homicide ; c'est donc la peur qui retient leur partenaire.

Les pervers narcissiques ont un meilleur contrôle émotionnel que les personnalités limites ou les psychopathes. Ces personnes immatures, égocentriques ont instinctivement un comportement manipulateur, jouant délibérément avec les émotions des autres pour obtenir quelque chose d'eux, afin de mieux les exploiter. Leur violence est insidieuse, cachée, continue, jouant sur les émotions par des attaques verbales, ils sont insensibles aux émotions et ne se rendent pas de la violence psychologique qu'ils exercent sur leur partenaire. La violence des pervers n'est absolument pas impulsive mais, au contraire, instrumentale, dirigée vers un but précis. Elle n'est pas cyclique mais permanente, et il ne faut pas attendre d'eux ni demande de réconciliation, ni excuses. Ils sont calmes et froids, et semblent toujours contrôler la situation. Pour s'affirmer, ils doivent déployer leur destructivité et jouir de la souffrance de l'autre. Pour eux, la femme n'est pas une partenaire, une égale, mais une rivale qu'il faut écraser car ils ne se sentent pas à la hauteur.

D'autres personnalités rigides sont obsessionnelles, elles se considèrent comme sérieuses et, pour elles, les autres sont irresponsables et inconséquents. Craignant que le partenaire dérange leur ordre, elles vérifient tout et critiquent car elles pensent que leur

façon de le faire est la meilleure. Leur violence s'exerce avant tout par la contrainte et dans le registre du pouvoir.

Alors que les personnalités paranoïaques ont en commun leur rigidité et redoutent une trop grande proximité affective avec quelqu'un chez elles, l'autre est responsable de tout ce qui ne va pas. Ces personnes considèrent que la femme doit être soumise, et, pour cela, ils l'isolent matériellement et l'empêchant de travailler, de gérer l'argent du ménage...elles se mettent en permanence en position dominante, et si la femme résiste et essaie de s'exprimer, cela enclenche de la violence. Le paranoïaque n'a aucune confiance dans sa partenaire, le risque de passage à l'acte est maximum quand la femme tente de partir. L'appartenance à une communauté intégriste religieuse permet au paranoïaque d'exercer sans limite son intolérance et d'être toujours plus exigeant vis-à-vis de sa femme, n'hésitant pas à maltraiter celle-ci si elle ne partage pas ses convictions.

Affirmer l'inéluctabilité de la violence masculine, c'est affirmer l'inéluctabilité de la victimisation des femmes, adhérer à un principe naturaliste antisociologique. Le dévoilement des situations de violences conjugales désigne un agresseur inédit, le partenaire intime, d'autant plus difficile à dénoncer qu'il est un élément central dans le processus de construction identitaire de la femme. Les hommes violents n'ont pas de caractéristiques sociales spécifiques, si certains cas révèlent de la pathologie, dans leur grande majorité les hommes violents sont des hommes ordinaires. Certains présentent cependant des profils psychologiques particuliers ; souvent lâches, égocentriques et égoïstes, ils souffrent, quelle qu'en soit l'origine, d'une peur de non-reconnaissance, de l'angoisse d'être abandonnés, de ne pas être aimés. Intrinsèquement, les hommes violents n'ont pas ou ont mal intégré les modifications des rapports de sexe. Lorsque les femmes tentent d'affirmer leur autonomie, les partenaires ancrés dans le système patriarcal de l'autorité masculine les accusent d'être elles-mêmes dominatrices, violentes, égoïstes.

La majorité des couples s'instaurent sur des fonctions et représentations sexuées, or l'adaptation à de nouveaux rapports sociaux entre les sexes et le groupe social.

Entre des hommes encore souvent enfermés dans les codes de la virilité, et leurs compagnes qui tentent d'instaurer ou de pérenniser leur propre autonomie, le décalage suscite malentendus et incompréhensions. Dans certains milieux, le fossé entre les

aspirations masculine et féminine s'est élargi ; une incompréhension grandissante exacerbe les violences contre les femmes, tant dans la sphère privée que dans la sphère publique.

« Il nous semble devoir resituer et interroger ce qui caractérise l'engagement et plus précisément pour savoir si l'engagement des femmes gagne à être questionné dans son éventuelle spécificité. Concernant l'éventuelle spécificité à partir de la considération du genre, on peut se demander si on gagne à aborder l'engagement à partir de la différenciation ou de l'indifférenciation des sexes, et s'il convient de traiter la question en privilégiant le statut de la femme ou celui de mère. » (Lahlou, 2002, p. 154, 155).

La violence conjugale reflète le degré de sociabilité existante au sein du milieu le plus intime qui est le foyer, mais c'est un espace de sociabilité qui contient, en tant qu'espace de transition, des évolutions de positionnement autant dans le rapport à l'activité sociale que dans les rapports de sexe ; évolutions qui se façonnent et se consacrent d'abord en relation plus ou moins affirmée avec les dispositifs et au sein des associations, puis à leurs confins, avec des individus se cantonnant à ces territoires, ou les débordant.

L'hypothèse de l'indifférenciation contient implicitement la référence à une sorte de norme de l'engagement qui, jusqu'alors, discriminait les femmes et s'appliquerait dorénavant à toutes et à tous sans distinction. Or, si les rapports de sexe sont bien d'abord des rapports sociaux cela ne signifie pas nécessairement une permanence anthropologique des modalités de l'engagement. C'est entre privé et public qu'on peut parler d'une domination masculine, d'une dynamique de déstructuration et donc de remise en cause, de ce qui fonde cette domination.

Du privé au public, le rôle assigné au chacun des deux partenaires se change obligatoirement, on voit de la sorte un engagement public qui, loin de se déconnecter de l'espace domestique, se construit pour le préserver, contribuant ainsi à rendre l'espace public un espace privé qui est ainsi devenu accessible...la femme y appartient en se forgeant un espace de confrontation avec des semblables et des proches, dans un cadre et au travers d'une sociabilité secondaire, pour mieux se détacher de ses appartenances primaires et s'affirmer singulièrement. Dans ce processus se restructurent les relations de parenté avec un risque de tension, c'est tout le jeu des statuts des femmes et des hommes qui se trouvent ébranlé, du fait que l'homme n'a plus le monopole du pouvoir

et de la force, inversement la femme, y compris lorsqu'elle travaille, ne s'autorise pas toujours une présence visible dans le quartier.

La réussite de la femme dans plusieurs domaines a résulté une crise structurelle déjà existante. Cette crise qui est contrôlée par l'équilibre entre la masculinité de l'homme et sa féminité ; cet équilibre est menacé vu le recul de l'infériorité de la femme et de sa soumission, et tout ceci a provoqué des faits psychologiques et comportementales masculines, une crise dans la masculinité.

10. Profil de la femme violentée :

Une femme victime de violence conjugale est une femme battue (violence physique) menacée de l'être ou objet de scènes de violence qui laissent présumer qu'elle le sera (violence verbale), humiliée par des critiques, des railleries et des insultes qui à la longue peuvent détruire la personnalité et l'assurance (violence psychologique), ayant des relations sexuelles influencées par la violence ou contrainte par l'agresseur (violence sexuelle) ou contrôlée dans ses moyens et ses choix financiers (violence économique) ; la violence se déroulant dans le cadre d'une relation de couple.

Dans le contexte d'une culture dite traditionnelle, « L'image de la femme dans la culture régnante est l'image de la femme dominée et soumise à l'autorité et chaque essai de détachement de cette image sera considéré comme un détachement des valeurs et des traditions de la société, qui mérite une sanction, et cette sanction peut prendre plusieurs images dont le droit de battre et même de tuer.» (Marnissi, 1984, p. 30).

La femme malgré son évolution garde et vit toujours les mêmes difficultés que ce soit au sein de son foyer qu'au niveau social.

« La double valeur qui entoure la femme et sa vie personnelle n'a pas changé, elle est toujours accablée au tabou et au sacré, l'image externe de la femme s'est changée mais le contenu de leurs vies reste l'esclave des interdits qui ne résulte que la peur et l'angoisse.» (Charafeddine, 2002, p. 71).

L'absence de dialogue est le trait caractérisant le foyer où la violence s'exerce, la femme violentée n'arrive pas même à discuter avec son mari ni à donner son avis à propos de certains sujets. « Les femmes maltraitées sont fréquemment dans l'impossibilité de discuter de la planification d'une grossesse, même de simples soins de

beauté, car de telles discussions sont ressenties comme une menace par leur partenaire.»
(in *La violence conjugale et familiale...*, 1998).

De même, nous devons chercher à savoir si les modèles intériorisés par les femmes concernant les rôles sexuels, la valeur du féminin et la tolérance à la violence sont liés à la violence subie. On peut en effet s'attendre à ce que des femmes ayant une image traditionnelle du couple, dans laquelle la femme est dépendante de l'homme, ou une image négative de leur propre sexe, ou encore des représentations tolérant la violence, soient moins à même de s'affirmer et de se faire respecter dans le cadre d'une relation de couple, ces modèles intériorisés par la femme facilitent de plus en plus le recours du mari à la violence, une femme qui croit en la dépendance et l'autorité de l'homme sera nécessairement inférieure à l'homme. C'est une forme spécifique de domination qui engendre la violence, celle dans laquelle l'homme met son épouse en position d'infériorité en voulant avoir le dernier mot, en prenant seul les décisions, en la contrôlant, en obtenant sa soumission sexuelle et en la dévalorisant.

Le mot « peur » revient, le plus souvent utilisé par les femmes violentées. Peur quand l'homme menace ou devient violent, peur que la violence augmente si elles se défendent. La honte est également un sentiment partagé qui incite les femmes à cacher la violence subie. Lorsque la violence est fréquente s'installe un climat d'angoisse et de peur. Plusieurs femmes ont peur d'être tuées et croient leur mari capable de passer à l'acte. Cette terreur de la mort imminente explique, dans bien des cas, pourquoi elles ne peuvent réagir. Il ne leur reste en effet qu'à se tenir tranquilles pour survivre. En outre, les femmes éprouvent un sentiment de honte particulièrement vif lorsque la violence a lieu en public, car l'auteur des coups est l'être qui est censé les aimer.

Dire qu'aider les femmes violentées ne sert à rien car elles y retourneront est faux. Beaucoup de femmes violentées passent par un stade ambivalent, où elles tentent de décider si elles doivent partir ou rester. Elles s'en vont pour voir si elles peuvent survivre en dehors de ces relations, et reviennent pour voir si ces relations peuvent changer. Cette période permet aux femmes de finir par résoudre leur situation et sortir du cycle de violence.

Tout comme pour l'homme violent, la femme battue peut venir de tous les milieux. Un portrait type ne peut pas être très précis car elle peut venir de toutes les couches de la société. Nous ne devons pas généraliser, mais les femmes qui sont dans des couples

violents vont avoir certaines ressemblances, ces ressemblances sont souvent attribuées au passé de la femme. En effet, la femme qui a vu son père battre ou dominer sa mère sera plus propice au même traitement. Les actions de son père peuvent paraître normales et elle n'y trouvera rien d'anormal si elle subit les mêmes actions. Par contre, il faut faire attention car ce n'est pas le cas chez toutes les femmes. La violence psychologique va causer chez la femme battue un certain sentiment de culpabilité profonde. Elle va se questionner constamment afin de comprendre pourquoi son conjoint agit de telle sorte. La femme battue tentera à maintes reprises de ne pas offenser son conjoint afin qu'il ne se mette pas en colère.

Le stress fera son apparition et la femme sera toujours dans l'inquiétude de gestes violents de la part de son conjoint. La peur et l'insécurité sont aussi des sentiments que la femme battue peut ressentir. Ces sentiments sont étroitement reliés à la violence psychologique verbale. En effet, les menaces et tout autre avertissement violent vont amener la femme battue à être soumise à son conjoint par défaut de se faire agresser ou même tuer. La violence verbale que le conjoint utilise va aussi causer des pertes d'estime chez la femme et même la honte. La femme battue va se replier sur elle-même car elle aura trop honte d'elle pour aller chercher de l'aide. Le support des amis et même de la famille sera impensable pour la femme battue. Elle se croit dans un cercle vicieux sans sortie de secours. Le conjoint utilise des expressions vulgaires et rabaisse l'intégrité de sa conjointe. Ceci est la pire forme de violence conjugale car elle peut mener la femme, dans certains cas, au suicide.

Ces sentiments ne se retrouvent pas chez toutes les femmes battues. Ceci est un portrait d'ensemble, sans généralisation, qui donne un aperçu du problème de violence conjugale chez la femme.

11. Au-delà du principe de la violence:

Même si certaines violences sont aisément objectivables c'est au sujet, qu'il soit acteur, victime ou simple spectateur, qu'il revient en fin de compte de distinguer ce qui est violent de ce qui ne l'est pas, et les appréciations peuvent être sensiblement différentes. Est ressenti comme violent ce qui fait violence pour le sujet qu'il inflige cette violence, la subisse ou s'identifie à celui qui inflige ou subit cette même violence. Entre psychose

et névrose, la plupart des conjoints violents sont névrotiques. De même, une observation de l'entourage accompagnée d'une consultation de quelques psychologues et professeurs révèle que la plupart des femmes violentées consomment des calmants et des médicaments grâce auxquels elles trouvent la sortie et la solution pour leurs problèmes. La dimension subjective est déterminante. Cette référence au vécu du sujet, que ce soit le vécu ressenti de l'éprouvé ou celui qui dicte le comportement, nous servira dans la recherche du sens de la violence et de sa place dans l'économie psychique. Cela nous conduit à dire que, d'une part ce vécu reflète en miroir ce qu'éprouve, sans en être nécessairement conscient, celui qui agit la violence, et d'autre part, que la violence représente une défense contre une menace sur l'identité. «La violence est en effet caractérisée par un sentiment de désobjectivation par celui qui la subit. Le sujet qui la subit doit s'effacer ou même disparaître comme sujet à part entière et pour le moins se soumettre à la volonté du sujet violent... et s'il n'est pas question de détruire l'autre, physiquement, l'absence de toute considération pour ce qu'il pense, ressent, désire équivaut bien à sa négation comme sujet à part entière.» (Halfon *et al.*, 2002, p. 181).

Mais qu'en est-il du sujet violent lui-même ? Pourquoi en effet un tel besoin d'affirmation, voire de triomphe du Moi, et de plus par le truchement de la reddition et de l'humiliation d'autrui, si ce n'est parce qu'en miroir le sujet violent se sent menacé d'un destin semblable à celui de sa victime ?

Ces facteurs concernent préférentiellement un état d'insécurité interne, c'est à dire justement une situation de menace pour le Moi. C'est le facteur de risque majeur qui fait d'un Moi qui se sent menacé un Moi susceptible de devenir menaçant.

La violence en tout cas de ce contexte social qui est le nôtre n'est pas la manifestation d'un surcroît de force mais l'aveu de faiblesse d'un Moi sous l'emprise des impressions qui l'assaillent, qu'elles viennent de l'intérieur de lui ou de l'extérieur sans qu'il puisse les différencier.

La violence n'est pas un choix mais une contrainte qui s'impose à lui. En ce sens, la violence peut le paraître de l'extérieur et surtout que celui qui la subit, mais en fait c'est une tentative d'expulsion et de focaliser sur l'extérieur une situation intérieure intolérable dont la victime devient le représentant involontaire. Il y a souvent dans le déclenchement de l'acte violent un moment de trouble intense de la conscience, parfois même de dépersonnalisation en tout cas de confusion temporaire de soi et de l'autre.

Donc, l'acte violent est un acte contraire qui dans ses expressions les plus brutales apparaît très proche de l'hallucination. Comme elle, il fait irruption dans la conscience du sujet tel un corps étranger qui s'invite sans crier gare au cœur du Moi et le conduit à des actes dont il ne se sent pas toujours l'auteur.

Cette menace sur le Moi et ses limites et donc sur son identité peut provenir de l'extérieur comme de l'intérieur du sujet. Le sujet potentiellement violent ressent son besoin des autres comme une dépendance intolérable ; il se sent menacé donc dans son identité personnelle.

La violence est une réalité incontournable pour un soignant en psychiatrie mais la préoccupation à son propos devient grandissante. « L'action violente peut donc se concevoir presque comme un traumatisme... et la normalité n'est en aucun cas l'absence de pulsionnalité violente, mais sa bonne intégration dans un fonctionnement psychique satisfaisant. Le rapport normal à la violence n'est peut être donc que celui qui témoigne d'un fonctionnement psychique varié... » (*in Psychiatrie et violence...*, 2002, 2003).

En revanche, l'idée très répandue que les hommes battent leur femme en raison de troubles psychiatriques, spécifiquement psychotiques, ne résiste pas à l'analyse. Les faits démontrent que seule une infime minorité d'hommes agresseurs souffrent de problèmes psychiatriques sérieux. On a toujours comme préjugés que les hommes violents souffrent souvent des maladies psychiatriques, mais en réalité les hommes violents sont des hommes normaux, ordinaires, et il faut chercher d'autres causes pour expliquer leurs violences, et ce ne sont pas des explications psychologiques individuelles qui expliquent la violence des hommes, mais bel et bien des raisons sociales, notamment les privilèges qu'apportent le pouvoir et le contrôle exercé sur leurs femmes.

Enfin, les explications psychiatriques trouvent des limites, car on sait très bien que tous les hommes violents, à part leurs complications psychologiques, ne souffrent pas de maladies psychiatriques. Donner des excuses de ce sens aux hommes violents, c'est les déresponsabiliser et banaliser le problème.

Ce phénomène est multicausal, on ne peut pas le ramener à une seule cause ou à un seul facteur déclenchant, car la responsabilisation entraîne comme conséquence une partialité dans la vision du problème. La base de ce problème sera toujours une inégalité

de pouvoir et de rôles sociaux, une domination masculine aussi souvent associée dans les inconscients que dans les instituts sociaux, des attitudes confirmées par les femmes, de passivité et de conciliation, un renforcement de leurs rôles traditionnels de femme, mère, épouse et maîtresse qui, mieux assumés, auraient pu, leur faire éviter l'agression.

12. La violence conjugale dans son contexte socio-économique :

Les inégalités sexuelles et socio-économiques résultent domination et violences conjugales, ces dernières se contextualisent dans l'analyse des relations entre les sexes. La dépendance économique, politique et sociale des femmes envers les hommes déclenche dans la plupart du temps de la violence envers elles. Selon plusieurs études et analyses, si l'homme touche un faible revenu ou s'il a tendance à conserver ce qu'il touchait pour ses dépenses personnelles, il risque beaucoup plus de violenter sa femme.

Le développement économique ne se fera pas pourtant sans l'amélioration significative de la condition des femmes. Dans les pays en voie de développement, les femmes accusent un retard dans de nombreux domaines. En ce qui concerne l'accès à l'éducation d'abord, dans le cadre du marché du travail et de même dans le domaine juridique.

Développement économique et amélioration de la condition des femmes s'influencent mutuellement : «On définit ici l'amélioration de la condition des femmes par un accès grandissant aux éléments constitutifs du développement, notamment à la santé, à l'éducation, à des sources de revenus, à des droits et à une participation active à la vie politique.» (Ockrent, 2006, p. 744). L'amélioration du statut des femmes et le développement économique sont intimement liés. D'une part, le développement peut à lui seul jouer un rôle essentiel pour réduire les inégalités entre les sexes, et d'autre part, une discrimination systématique contre les femmes risque de freiner le développement d'un pays.

Autrement dit, l'amélioration de la condition des femmes est susceptible d'accélérer le développement. La pauvreté et le manque d'opportunités sont bien des facteurs d'inégalité entre les sexes. Lorsque le développement économique contribue à réduire la pauvreté, la condition féminine s'améliore donc pour deux raisons : d'une part, lorsque

la pauvreté diminue, les conditions de tous, y compris celle des femmes s'améliorent ; d'autre part, l'inégalité entre les sexes s'amenuisant à mesure que la pauvreté décroît, le développement conduit à une amélioration de la condition des femmes plus grande que celle des hommes.

Mais notons aussi que la croissance économique ne suffit pas à assurer l'égalité complète entre les sexes. La mise en œuvre de politiques spécifiques reste indispensable, ainsi que d'autres contraintes sociales, éducatives, etc.

Les normes et les valeurs traditionnelles dans les sociétés patriarcales expliquent différemment la violence familiale. Elles rendent cette dernière comme un devoir dicté et inné de l'homme et oblige la femme ainsi que sa famille proche de garder le silence. Les aspects culturels et sociaux font pression et poussent les femmes à se taire et l'interdisent de se plaindre.

La violence conjugale fonctionne selon les mêmes mécanismes que ceux de la violence faite aux enfants, même si celle-ci garde certaines spécificités. Toutes d'eux s'exercent dans le cadre familial privé et finissent par établir un lien d'asservissement pulsionnel à la place du lien d'alliance et de parole engagé dans la relation de couple.

La violence conjugale n'est pas seulement un problème du couple, elle traduit aussi des difficultés dans la génération dont il est préférable de prendre conscience pour éviter de les reproduire sous une forme ou sous une autre.

La violence, négation de l'altérité, est un phénomène complexe, pour Durif-Varembont dans son analyse sur les mécanismes de la violence homme-femme, il considère que la violence est un rapport à l'autre, dans son corps et dans son psychisme, qui le nie en tant qu'autre. Sous sa forme physique, elle consiste à imposer par la force, c'est-à-dire à ne pas tenir compte du refus de l'autre. La violence est donc toujours négation de l'altérité, d'où les effets de désubjectivation et d'instrumentalisation sur les victimes. Elle est un langage hors parole car elle met en acte un impossible à dire, un sens qui attend d'être attendu, elle traduit le plus souvent des difficultés identitaires ou des failles narcissiques d'un sujet qui ne peut s'exprimer autrement, et parce qu'elle est hors parole dans la mesure où le sujet violent ne demande rien ou ne tient pas compte de la réponse, ce qui revient au même.

Selon lui aussi, la violence est aussi une transgression de la loi de la parole, une transgression de la loi symbolique de l'alliance, supposée par la relation de couple. L'alliance définit ce lien particulier constitué par l'engagement d'une parole adressée à un autre personnalisé, où la personne donne gratuitement quelque chose de soi sans savoir vraiment ce qu'il donne. Une telle relation suppose un minimum de confiance en l'autre en qui on croie sans preuves à priori. En matière d'amour et de sentiments, il n'y a pas de preuves, seulement l'épreuve de la fiabilité entre partenaires et surtout entre homme et femme dans une situation de couple.

Dans son étude sur la violence conjugale, Durif-Varembont trouve que la violence ainsi installée finit par constituer un lien d'asservissement pulsionnel : les coups et les insultes remplacent les mots et créent un lien qui, subjectivement, vaut mieux que rien, dans une relation pervertie de type sado-masochiste. Nous retrouvons fréquemment ce genre de relation entre des parents maltraitants et leurs enfants qui, parfois, n'ont connu que ça. La violence intra-familiale est souvent, dans un premier temps au moins, une violence méconnue et par l'un et par l'autre, mais surtout par la victime qui a du mal à qualifier de « violence » ce qu'elle subit.

Pour certaines femmes, comme pour beaucoup d'enfants, il faut tout un temps pour qu'elle soit reconnue comme telle et qualifiée « d'anormale ». Il faut tout un travail psychique intérieur pour sortir de la méconnaissance de la violence subie ou du moins banalisée. Cette prise de conscience, qui constitue le préalable à toute démarche ultérieure, nécessite un déclic qui fasse interprétation sur la gravité de la violence en signifiant au sujet qu'une limite est atteinte et que la situation ne changera pas toute seule. Dans la violence conjugale, ce déclic est le plus souvent le fait de s'en prendre aux enfants, la proximité de la mort, ou un mot plus insupportable que les autres.

Après cette lecture des analyses faites par Durif-Varembont, on peut donc tenter de dire que dans la violence conjugale, comme dans toute violence intra-familiale, la violence vient par quelqu'un de connu, et avec qui la victime a un lien, lien d'attachement ou d'amour, constitué de nœuds complexes dont la violence elle-même peut faire partie. C'est en quoi elle est relationnelle et qu'elle produit des effets spécifiques pour les victimes comme impossibilité de parler, honte et culpabilité et confusions sur ce qui a été éprouvé. La violence dans un couple et la violence aux enfants présentent de nombreux points communs, même si cette dernière comporte des caractéristiques

spécifiques dues aux enfants eux-mêmes et au lien de génération, qui n'est pas le lien conjugal.

Or, ici, la violence ne vient pas d'un inconnu, de quelqu'un d'indifférent, mais de quelqu'un en qui on a mis sa confiance, voire de l'amour, d'où l'effet de trahison ressenti par bien des victimes.

Auparavant, pendant longtemps, la femme a pu dénier cette violence, la qualifiant seulement d'énervement ou de coup de colère, ou encore la minimisant. Car reconnaître qu'elle s'est trompée en se liant à cet homme n'est pas facile, malgré des signes avant-coureurs qui ne sont généralement reconnus que dans l'après-coup de la prise de conscience. Avant, elle espère toujours qu'il changera de lui-même avec le temps (il finira par s'assagir) ou qu'elle arrivera à le changer (mythe de la femme salvatrice de son homme).

La culpabilité d'y être pour quelque chose, de ne pas « être assez bonne », renforcée par les paroles de son mari qui lui dit que c'est de sa faute, et la culpabilité d'avoir parfois aussi réagi de façon violente (c'est souvent le cas quand la femme a eu elle-même une mère violente), empêchent de rompre le cycle de la violence, tout comme la honte de subir une humiliation sans pouvoir réagir adéquatement, ou la pression des menaces et du chantage. Certaines femmes en viennent à croire que ce sont elles qui ont cherché le conflit et provoqué la violence. Cette inversion de la responsabilité de la violence de l'auteur sur la victime se retrouve dans toutes les violences relationnelles, même en dehors de la famille.

D'autres facteurs interviennent, notamment quand la dépendance affective se double d'une dépendance sociale et économique, par exemple dans le cas de femmes qui n'ont jamais travaillé, qui ne savent pas se débrouiller toutes seules ou qui sont prises sous le poids d'une tradition de « réputation » à sauvegarder à tout prix.

Qu'est-ce que chacun aime en l'autre ? Le lien complexe d'aliénation qui les attache est difficile à dénouer car les deux ont eu besoin l'un de l'autre et ont fondé leur couple sur un « contrat d'étayage narcissique » (Kaës), mettant leurs difficultés en commun pour les combler mutuellement, le plus souvent sur un mode fusionnel. C'est la naissance des enfants qui, le plus souvent, commence à fissurer ce lien, parce que, venant en tiers dans leur relation, leur arrivée interroge ce qui les unit et les désunit. C'est ainsi que certains hommes se trouvent en difficulté parce qu'ils ont du mal à assumer leur paternité ou

parce qu'ils se trouvent exclus par l'accaparement des enfants par leur femme devenue « toute mère », au point d'en éprouver une véritable jalousie.

Le violent reproche en quelque sorte à l'autre d'incarner sa propre division subjective, en ne supportant pas le fait de n'être pas tout pour lui, ce que révèle ses imperfections et ses manques. La violence traduit ainsi des défaillances identitaires et des carences narcissiques importantes. Le mari ou le compagnon violent ne sont pas sûrs d'être des hommes, aussi ont-ils besoin de se réassurer, de se sentir le plus fort en humiliant et en rabaisant leur partenaire. Ce sont souvent des hommes qui, en tant que fils, sont restés sous la coupe de leur mère, avec un père absent ou falot. Devenus adultes, ils construisent leur rapport à la femme sous le mode de la mère idéalisée. Nous pouvons nous demander si, d'une certaine manière, ils ne sacrifient pas leur femme pour garder cette image maternelle qui est si nécessaire au petit enfant qu'ils sont encore dans leur immaturité affective.

La persistance d'un sentiment amoureux peut empêcher toute remise en cause d'un tel lien de couple, dont nous pouvons interroger la nature : il apparaît en effet très souvent chez la femme comme le résultat d'une fascination pour cet homme, parce qu'il a été le premier un peu attentif à elle dans une période de fragilité psychologique, ou parce qu'il lui a permis de quitter le guêpier de sa propre famille. Il s'en est suivi l'établissement d'une relation fusionnelle où la femme et l'homme ont reproduit à leur insu un schéma familial par la mise en commun de leurs manques. Ce n'est pas par hasard si telle femme a choisi un homme violent qui va se révéler dans l'après-coup sur le même modèle que son père, ou si tel homme ne supporte pas que sa femme ne soit pas comme sa mère.

Pour protéger leurs enfants, certaines femmes préfèrent subir, et nous pouvons nous demander ce que cette position sacrificielle répète de leur propre histoire, par exemple, l'identification à sa propre mère qui a toujours subi, ou la nécessité de maintenir l'image d'une femme-mère parfaite et d'un couple qui s'entend bien, dans une tentative de réparation familiale ou de règlement d'une dette généalogique.

La violence conjugale n'est donc pas à traiter seulement comme un problème de l'ici et maintenant d'un couple. Elle est à entendre aussi dans ses dimensions de répétitions transgénérationnelles. Ces constatations ne constituent pas une excuse à la violence conjugale mais elles permettent de comprendre les mécanismes en jeu. En prendre

conscience tout en reconnaissant son erreur est la seule manière pour la femme comme pour l'homme de ne pas recommencer avec quelqu'un d'autre et de se donner quelque chance de le rencontrer vraiment.

A partir de ces différentes causalités, se dessinent des profils psychologiques :

« Au thème de l'abandon répond surtout pour les hommes, la figure du criminel constamment en manque d'affection, dont la vie exprime une demande d'amour maternel et absolu, un tout petit enfant narcissique qui demande la satisfaction immédiate de ses désirs... cependant, cet abandon peut aussi produire un homme nerveux, impulsif, capable de devenir très violent sans pouvoir se contrôler... c'est par souci de protection que cet autre s'est comme par avance, enfermé dans une prison personnelle. Il n'est pas en relation avec une véritable partenaire, mais avec une représentation imaginaire, assez solipsiste, de la femme ; si sa compagne lui fait défaut, sa seule issue est de l'annuler pour ne pas perdre l'image d'elle qu'il avait en lui.»

(Houel *et al.*, 2003, p. 108, 109).

Les portraits psychologiques de femmes sont plutôt moins riches, et surtout plus sexualisées, des oedipiennes cherchant leur père dans tous les hommes qu'elles aiment, l'inconscient d'une femme peut expliquer l'acte de son meurtrier sans qu'il soit besoin de recourir à des explications psychologiques.

Le psychologique traite le phénomène de la violence conjugale dans le cadre privé, le social le traite dans son cadre public, mais tous les deux se rencontrent pour pouvoir analyser ce phénomène dans sa globalité et toutes les déformations de la réalité ne peuvent se comprendre qu'en référence à une représentation du couple fondée sur le contrôle des femmes afin d'arriver à sa coercition physique. «Hommes et femmes désirent, autant et de la même manière, posséder leur objet d'amour ; cela, la presse l'entend sans peine. Mais dans l'ensemble, seul un versant de l'appropriation est reconnu : l'homme possédant, ou cherchant à posséder, celle qui est considérée comme sa femme. Cette vectorisation sexuée d'un fantasme commun est sans doute le point aveugle majeur de notre corpus, inapte à envisager le lien amoureux comme lien socialement construit.» (Houel *et al.*, 2003, p. 160).

Le contrôle social exercé sur certaines femmes, leur position inégalitaire ou leur histoire personnelle en font des victimes potentielles d'actes de violences, mais non des victimes par essence. Enfermant les victimes dans un processus irrévocable, les discours et les attitudes victimisant risquent de freiner leur prise de conscience, bloquant leur

autonomisation et leur responsabilisation. Or, le mot victime renvoie à la faiblesse et à la passivité. Des chercheurs en victimologie ont proposé une définition de la victime : « Un individu qui reconnaît avoir été atteint dans son intégrité personnelle par un agent causal extérieur ayant entraîné un dommage évident, identifié comme tel par la majorité du corps social. » (Jaspard, 2005, p. 108).

En effet, de l'ordre du privé, les violences envers les femmes restent invisibles et difficiles à dénoncer et déniées par les victimes elles-mêmes, et ce n'est qu'après une pleine culpabilité que la femme réalise qu'elle a été victime, le déni est présent car cette violence est présente dans le huis clos familial, dans des situations de dépendance sociale, économique ou affective.

La violence conjugale est souvent confrontée au désaccord ou l'ironie, mais on ne s'étonnera pas de trouver chez les hommes violents, l'origine psychique de certaines affections somatiques, habités par la pulsion de mort ou à une perversion sexuelle ou au sado-masochisme. Comme on le dit, les pervers sont toujours des enfants méprisés, qui ont vécu une enfance malheureuse, avec des parents absents ou pères abusifs et mères possessives.

Les mécanismes de la violence homme-femme au Liban se distinguent par quelques points. Toutes les constitutions arabes appartiennent dans leur perception envers la femme à la catégorie traditionnelle, notamment les pays du Golfe, donc il y a une inadéquation entre la plupart des constitutions arabes dans leur perception pour la femme et la majorité des populations dans l'ensemble des pays arabes. « La réalité sociale liant par ces constitutions arabes entre la réalité de la femme et ses droits est la situation de la famille. L'exercice des droits des femmes et de ses obligations se fait selon cette situation, ajoutons les textes concernant les droits civils et juridiques, le rôle de la femme dans ces constitutions est minimisé seulement à son rôle de mère et d'épouse. » (*in* Nassar, La situation de la femme dans les constitutions arabes, 1985).

Dans d'autres constitutions arabes plus avancées, s'ajoute à côté de l'image de la femme épouse et mère, l'image de la femme éduquée et cultivée et l'image de la femme active ainsi que politique. Et l'attitude envers la famille varie aussi et ce changement apparaît le plus quand c'est une question de relation entre famille et société.

Le système patriarcal persiste au Liban, et depuis les années 30 on a eu des campagnes réclamant les droits politiques des femmes à titre égalitaire avec les hommes. Le droit

de propriété a favorisé l'image des hommes comme individus autonomes, hommes et femmes sont considérés par l'Etat libanais comme membres de familles beaucoup plus qu'individus, mais cet Etat même a offert à l'homme l'individualisme beaucoup plus que la femme. Mariage et divorce sont régis par des lois religieuses et non par des codes civils, pour cela on confronte une inégalité devant la loi. « Les lois familiales confessionnelles ont fortifié le système patriarcal, dans les cas du divorce ou du mariage ou de garde des enfants, la loi est toujours en faveur de l'homme...les problèmes du cadre privé sont gérés par la loi religieuse.» (Joseph, 2003, p. 168).

Les lois favorisant le rôle de l'homme dans notre société agissent négativement sur les femmes et les enfants, le système patriarcal n'a pas fortifié le rôle de la femme ainsi l'individu ne peut exister que dans son appartenance à ce système.

Etablir un tel système ne vient pas d'un besoin de dominer la femme mais celui de protéger le système social, basé sur le patriarcat et la reproduction sociale. Ce système n'a engendré qu'inégalités sexuelles et qu'une légitimation des plusieurs sortes de violences subies par les femmes de la part de leurs partenaires.

Plusieurs facteurs favorisent la supériorité de l'homme envers la femme au Liban, « Les lois et les traditions composent le système confessionnel dans la représentation politique et dans les fonctions publiques, régies par une mentalité traditionnelle et par la dominance patriarcale.» (*in* Statistiques concernant la situation de la femme libanaise, 2000).

La femme n'arrive à jouer aucun rôle dirigeant que ce soit dans son cadre privé c'est-à-dire dans son foyer, car ce rôle est consacré à son époux, ou dans le cadre public c'est-à-dire dans l'Etat, car ce rôle est consacré à l'homme. Donc une réforme dans le système politique favorisant une plus grande participation des femmes peut améliorer leurs situations et leurs chances d'acquisition de leurs droits.

La stratégie nationale libanaise a mis plusieurs objectifs comme :

« Réaliser l'égalité entre l'homme et la femme et ceci dans toutes constitutions juridiques qui organisent les relations sociales et sur tous les niveaux et dans tous les domaines, garantir les droits de la femme comme étant indissociable des droits de l'homme proclamés par la déclaration universelle des droits de l'Homme, accorder à ces femmes l'égalité des chances et sa capacité dans la prise de décision et enfin généraliser ce projet d'égalité entre homme et

femme et l'imposer comme partie intégrante dans notre culture sociale.» (*in* Le rapport national des ONG au Liban, p. 10,11).

Malgré le progrès de la femme dans les domaines éducatifs et d'emplois, les lacunes persistent toujours dans la vie publique, dans sa participation dans la prise de décision politique, et dans son rôle toujours affaibli dans le cadre conjugal.

Lutter contre les violences envers les femmes au Liban peut se faire avant tout à travers une restructuration totale des attitudes vis-à-vis la violence dans toutes ses formes, un renouvellement des lois et en créant des organisations et des centres spécialisés d'écoute des femmes. Et ce n'est que récemment qu'on a évoqué le problème des violences conjugales au Liban ; et on l'a évoqué au public durant la première séance d'écoute des femmes violentées en 1995 comme préparation pour l'assemblée de l'ONU à Pékin, ce qui a encouragé plus tard plusieurs ONG à évoquer ce sujet et à exercer plusieurs études afin de cerner son ampleur au Liban.

Ainsi plusieurs obstacles luttent contre le progrès dans ce domaine au Liban, comme l'absence des lois civiles qui protègent les droits des femmes, l'absence de collaboration des programmes et des politiques gouvernementaux avec les ONG pour pouvoir fortifier le rôle des femmes, ainsi que les mass médias qui peuvent jouer un rôle très essentiel en ce sens et qui peuvent éclairer ce genre de violence en travaillant de pair avec les organisations sociales.

Les organisations sont les plus aptes à travailler pour fortifier la participation de la femme dans la société, et la femme ne pourra y arriver, dans ce sens, les politiques auront comme objectifs de faire l'équilibre et d'assurer la sécurité économique, politique et sociale aux gens et spécialement pour les catégories affaiblies dans la société comme les femmes.

Chapitre 3 - Différents mécanismes et manifestations des violences conjugales

L'acte de violence s'étale souvent en, tout temps et en tout lieu, ce qui entrave les possibilités de le canaliser. De même dans toutes les sociétés et particulièrement les traditionnelles, on se confronte souvent au phénomène de la reproduction sociale, ainsi la violence dans ces sociétés est un ancien héritage reproduit d'une génération sur l'autre.

D'autres contraintes empêchent l'analyse et l'élucidation du phénomène de la violence conjugale comme le statut de la femme dans le couple et son degré de dépendance vis-à-vis de son mari, ainsi que le fait que le couple en question a été violenté dans son enfance.

Toutes ces contraintes furent des défis pour l'analyse féministe, cette analyse qui tente depuis toujours de résoudre le problème de la violence conjugale.

La violence est présente, pour certains, dès le début de la relation. Tant de femmes racontent avoir subi de la violence dès le début du mariage. Elle se manifestait surtout de façon verbale et psychologique pour la plupart d'entre elles. Les violences verbales et psychologiques ont augmenté quand la femme a commencé à contester le comportement de son conjoint.

Très souvent c'est la femme et particulièrement la femme instruite et qui travaille qui court le risque de subir l'acte de violence, car la femme en tant que femme prend conscience de son existence et elle commence à s'affirmer.

Le prétexte utilisé par les hommes pour justifier leur comportement violent se résume à peu de choses : tout est prétexte. Le plus souvent, les femmes se voient reprocher leur « irresponsabilité » et leur « provocation ».

Le vécu des violences des femmes nous apprend encore une fois que la violence débute très tôt dans la relation. Les femmes réagissent à la violence par la peur, le silence pour ne pas envenimer la situation ou par les pleurs. Ces réactions illustrent à quel point le

sentiment d'impuissance est développé chez les femmes, qui ont appris très jeunes à vivre dans la violence ambiante : la rue, la télévision, leur entourage, ... La peur fait partie de leur vie, mais elles apprennent à la dissimuler, à la maîtriser et à la taire. Cette peur intériorisée empêche les femmes de réagir. Les femmes pensent que leur conjoint est violent parce qu'il est jaloux, possessif, qu'il vit un sentiment d'infériorité, d'insécurité, qu'il a été élevé dans un climat de violence où les hommes avaient tous les droits, qu'il est incapable de faire valoir ses idées autrement. Pourquoi les hommes sont-ils violents ?

Les réponses à cette question illustrent le besoin pour ces hommes de dominer, de faire peur à l'autre pour l'empêcher d'agir. L'homme qui exerce la violence, qu'elle soit verbale, psychologique, ... ne perd pas le contrôle.

Au contraire, il exerce, il affirme son contrôle, celui qu'il veut maintenir à tout prix sur sa compagne. Exercer le contrôle est une forme de domination, mais quelle domination ? Il s'agit de la domination symbolique.

L'humiliation de la femme à travers les mots est le premier passage pour transmettre la souffrance psychique qui est le résultat de l'héritage social. Le symbole a beaucoup de sens dans la violence, parfois on n'agresse pas la personne qui est devant nous mais on vise le symbole, ce qu'on ne voit pas.

« Si, en termes de violences relationnelles, viennent immédiatement à l'esprit celles qui sont les plus évidentes : les formes de maltraitements aussi bien maternelles que conjugales ainsi que les violences sexuelles, au-delà de ces formes qui ne prennent pas le corps pour cible, mais la psyché dans son besoin existentiel d'être reconnu et pris en compte, donc touchant son identité.» (Jeammet, 2001, p. 10).

Abordons maintenant la relation corps-parole, symbolisme et violence : la dimension fondamentale est le silence des victimes de violence. L'analyse des effets de la violence permet alors de penser les conditions pour une sortie du silence tant pour les victimes que pour le tiers social interpellé comme témoin. La symbolisation suppose l'inscription au lieu de l'autre et passe toujours d'abord par l'autre mais trouve sa limite en ce que nul ne peut vivre à la place d'un autre. C'est au sujet lui-même de tenter de dire, d'expliquer et même d'avouer ce que cet acte peut affecter sur lui.

« Le silence des victimes est la caractéristique majeure des situations de maltraitance et d'abus sexuels. Mettant en jeu une part de mutisme dans l'ordre du refus subjectif et une part

d'indicible dans l'ordre de l'impossible structural, il nous indique ce qui a été touché au plus profond de l'humain, le rapport du corps à la parole. L'indicible ne relève pas seulement d'un éventuel traumatisme mais du fait qu'aucun humain ne peut tout dire et que la dimension d'adresse de toute parole se déploie toujours dans une part de malentendu de toute écoute ... Le mutisme signifie transgression de la loi symbolique de l'interdit de la parole qui constitue chacun comme sujet dans son rapport aux autres et à l'autre. En occultant la médiation de la demande et du consentement pour l'immédiateté d'un coup à corps érotisé, le violent fait sauter la dimension de parole du corps...La parole elle-même en tant que différenciatrice et porteuse de l'altérité et pas seulement l'autre, perd sa fiabilité du fait de l'abus de cet autre.» (Durif-Varembont, 2001, p. 132).

La destitution de l'autre en soi détruit en effet la foi qu'un rapport vivant à l'autre soit possible. Le mutisme traduit cette perte de la fiabilité de la parole entraînant le refus de s'en remettre à l'autre dans le repli sur soi.

La violence ne se mesure jamais seulement à la quantité de sensations ou à la fréquence des faits mais à la disproportion entre cette intensité et la possibilité de sa symbolisation compte tenu de sa résonance subjective et des circonstances sociales. « L'intensité des sensations éprouvées hors sens et hors parole plonge le sujet dans le cahot d'un flot de sensations confuses qui envahit tout, dénouant l'articulation du sens, des sens et du schéma corporel avec l'image inconsciente du corps.» (Durif-Varembont, 2001, p. 133).

La violence verbale ou psychologique se caractérise souvent par sa répétition et sa pertinence, or la répétition est à entendre aussi comme effet de l'identification de la victime à ce qu'elle a ressenti dans un collage à la sensation qui ne remet pas la distance nécessaire pour en parler.

« La parole n'est plus constitutive de la différence et la différence ne fait plus parole ...La passivité et le retrait dans une certaine solitude manifestent l'incroyable résistance subjective dont les victimes sont capables pour survivre, mais aussi la nécessité de préserver le sens péniblement construit permettant une certaine distance avec lui. Ce qui empêche alors de parler tient à la résonance subjective de la violence subie.» (Durif-Varembont, 2001, p. 135).

Ce qui signifie que sa seule référence est cette sensation éprouvée dans la violence qu'il se met à répéter pour se sentir exister dans la passivité masochique ou la violence réactionnelle. Un autre sentiment ressenti par la victime est le sentiment de culpabilité et ce dernier est créé par l'agresseur lui-même, car ce qui caractérise la logique de la violence est le renversement de la faute de l'agresseur sur la victime. Le silence et la

honte sont présents de même durant la violence, le corps de la victime durant ce temps parle, réagit, c'est la parole du corps mais l'agresseur refuse le plus souvent de le voir. Le refus de parler ne peut s'expliquer simplement par le refus d'entendre des autres, même si pour parler il faut croire qu'on va nous croire. Parce que l'horreur n'a pas de mots, la victime doit accepter le décalage entre le dire et le fait, Lacan a bien montré que le signifiant dans la parole impose non la représentation mais l'effacement de la chose. « L'inscription au symbolique suppose donc du refoulement en ce sens que si le signifiant efface le signe qui représente la chose, c'est pour représenter le sujet, ainsi désigné. La victime comme son interlocuteur ont à faire le deuil d'une symbolisation intégrale sans reste. Accepter que tout ne puisse pas se dire par refus ou par l'impossibilité est le pris à payer pour une inscription au lieu de l'autre.» (Durif-Varembont, 2001, p.137).

La violence conjugale atteint l'image du corps, inscrit dans l'inconscient mais non représentable directement pour le sujet. Vu cette intimité, nul ne peut vivre à la place d'un autre, que chacun doit tenter de parler en son nom. Comme l'écrit Lacan : « L'histoire est une vérité qui a cette propriété que le sujet qui l'assume en dépend dans sa constitution de sujet même, et que cette histoire dépend aussi du sujet lui-même qui la pense et le repense à sa façon.» (Lacan, 1966, p. 132).

L'acte se déroule hors parole dans une négation du statut humain du corps réduit alors à la seule dimension d'objet de satisfaction pulsionnelle ou assignée à la valeur d'une image. « La violence, symptôme du malaise social et de l'angoisse existentielle quand elle n'est ni représentée ni partagée ... il s'agit d'une relation paradoxale qui tue la subjectivité et détruit le lieu social, l'enjeu est de taille : l'altérité de l'autre est niée et du coup la sienne propre, puisque je est un autre ... dans la colère et la jalousie, le violent reproche à l'autre d'incarner sa propre division subjective. Son existence même le lui rappelle, et cela lui est insupportable.» (Durif-Varembont, *in* revue internationale de police criminelle, p. 10).

La violence psychologique détruit davantage que les coups, car elle touche au cœur de l'identité. En ne respectant pas l'autre dans son intégrité corporelle et psychique, le violent transgresse la loi symbolique propre à notre espèce, celle de la parole donnée et reçue qui autorise chacun à occuper une place unique dans la différence des sexes, la

violence touche au statut du corps, l'identité même se déconstruit puisque la victime est identifiée au mouvement que le violent lui impose, elle est alors exclue d'elle-même.

1. La question du patriarcat - L'héritage social

:

L'intériorisation par l'homme d'un modèle patriarcal de rapports sociaux de sexe dans le couple, modèle dans lequel l'homme impose sa loi dans son foyer et soumet sa femme, serait, au niveau familial, à l'origine de la violence.

Les violences domestiques concernent une grande partie des membres de nos sociétés car nous avons tous et toutes été éduqués d'après les mêmes principes.

« Quant à la violence masculine au sein du couple elle existe bien sûr et il serait absurde de la nier, les femmes sont victimes plus que les hommes de cette violence, non pas parce que les hommes seraient par essence plus violents, ni qu'un conditionnement idéologique rendraient les hommes tous violents mais tout simplement parce que le patriarcat contient la violence des femmes. La violence est la manifestation d'une situation de domination et elle s'exerce dans un cadre conditionné par le système patriarcal. La violence doit être combattue d'où qu'elle vienne mais la violence contre les femmes reste un sujet tabou.» (Candat, Weber, 2003).

Ensuite, les traditions sociales qui vont à l'encontre de la discussion des problèmes familiaux en public, signifient que la plupart des femmes souffrent de ces violences physiques et affectives en silence, et cela se reproduit socialement car la norme est ainsi dictée.

« En pervertissant l'espace relationnel, la violence touche au cœur de la structuration subjective et des processus identitaires qu'elle bloque. En abolissant par la transgression toute référence au tiers, elle surgit dans l'impasse de la transmission de la vie et de la loi à l'œuvre dans la reproduction humaine.» (Durif-Varembont, *in* Revue internationale ..., p. 10).

Au-delà des axes d'action possible à mettre en place, ne doit-on pas recontextualiser les violences pour en comprendre les racines. Comment, quand on influence l'esprit de toutes les générations par des concepts comme « pouvoir », « virilité », « autorité patriarcale », penser une seule seconde que garçon ou fille, homme ou femme, échapperont à s'engager dans les conflits, les violences et les inégalités.

« Les fondements du capitalisme et du patriarcat se fécondent mutuellement renforcés par les religions et les doctrines. Y a-t-il vraiment une grande différence entre « ne pleure pas, t'es pas une fille » et vouloir être le premier leader mondial sur un plan économique, artistique ou idéologique ? Peut-on penser encore que les messages publicitaires qui s'insinuent dans nos têtes au gré des murs, des spots télévisuels ou des pages internautes, ne participent pas à banaliser les violences faites en grande partie envers les femmes ? » (Hernandez, Bernard, *in* Agressions physiques..., 2002).

Face à cette réalité, il faut permettre aux femmes de libérer leur parole et pouvoir se remettre sur le chemin de la vie. Il faut de même aider les hommes pour les amener à se libérer de leurs « contraintes » viriles. Tout un travail d'éducation des femmes pour développer leur estime d'elles-mêmes, après les violences subies, et d'éducation des hommes pour reconnaître leur responsabilité et se reconstruire en respectant chacun et chacune, est indispensable, mais ne suffit pas ; à cause de ce système de patriarcat bien ancré dans nos sociétés aussi bien que dans nos mentalités, l'héritage social apparaît assez lourd, et on ne peut l'encadrer qu'en bouleversant toutes les normes et les valeurs régissant dans nos sociétés.

« La multiplicité des cas de violence et dans cette intensité ne peut pas se remettre au hasard, mais il faut trouver le fil qui lie entre eux et trouver un point commun, et c'est ce qui nous conduit à analyser les lois régissant les relations familiales, ainsi qu'on traite toujours la femme comme une propriété privée du mari. » (*in* Mac Mag-Flip-Newletter...).

La société patriarcale sous-entend le silence complice des hommes, la violence des hommes s'enracine non pas dans la biologie mais dans les impératifs de la société patriarcale. On peut le constater à tous les niveaux des relations entre les deux sexes. Les hommes, y compris ceux qui ne se conduisent jamais violemment, intériorisent inconsciemment cette violence inscrite dans les définitions dominantes de la masculinité.

« Le maintien d'une masculinité hégémonique appelle le mépris d'autres formes de masculinité et de l'autonomisation des femmes. Les aspects agressifs et dominateurs de la masculinité peuvent constituer une source directe de violence. Même les femmes elles-mêmes acceptent cette situation ce qui explique leur soumission, ainsi la soumission de la femme apparaît comme si c'était une situation normale. » (Charabi, 1992, p. 27).

Le système patriarcal se base sur la soumission de la femme, et le patriarcat se représente par son autorité globale qui refuse toute critique et toute discussion. Ainsi,

« la femme soumise à l'autorité est l'image principale qui incarne l'hierarchisation régie par le système patriarcal ». (Marnissi, 1984, p. 30).

Malgré le progrès qui a lieu dans quelques sociétés, les familles restent patriarcales surtout dans les sociétés arabes, et même si le système patriarcal a connu beaucoup de transformations à cause des changements structuraux dans la société et l'apparition de la famille nucléaire ; mais l'image existante reste du type patriarcal qui se caractérise par l'autorité du père et la soumission de la mère. Cette différenciation flagrante dans les relations familiales et sociales est elle-même une violence.

La situation de la femme dans la société reflète sa situation dans son propre foyer ainsi que de la nature de la société toute entière : « La femme est l'exemple le plus exhaustif de l'existence de souffrance dans toutes ces formes dynamismes et défenses dans la société arabe. » (Hijazi, 1978, p. 209).

Le patriarcat et l'héritage social se traduisent par divers facteurs qui sont reconnus comme causes de la majorité des cas de mauvais traitements infligés à des femmes, notamment : le déséquilibre des forces dans les rapports entre conjoints mariés ; les attitudes traditionnelles définissant les femmes comme un bien appartenant aux hommes, dans ces mêmes relations, et qui donc doivent être contrôlées, dominées ou l'objet de mesures disciplinaires ; de même les attitudes très répandues voulant que la violence soit un moyen légitime et acceptable pour les hommes de soulager les frustrations, la colère ou les déceptions ou pour résoudre des problèmes personnels, et enfin les normes de la société qui encouragent les femmes à la passivité.

2. Violences conjugales : manifestations et aspects :

La violence est un phénomène complexe, multiforme et qu'il est important d'analyser dans tous des aspects. La violence a des manifestations multiformes et des causes également multiples, il faut en prendre la mesure dans tous ses aspects pour la combattre efficacement, aucune théorie simpliste et binaire ne peut prétendre l'expliquer complètement. Naturellement la violence s'exerce également dans le cadre d'un rapport de pouvoir et de domination, ce qui explique que la violence masculine soit

prédominante sur la violence féminine qui reste contenue globalement par le pouvoir qu'exercent les hommes dans la société en général.

Le niveau de vie influence le couple, selon quelques statistiques, dans un pays comme le Canada, la violence est exercée plus dans les milieux pauvres. «Les chercheurs ont néanmoins mis en évidence que les milieux défavorisés, du fait du stress social qu'ils vivent quotidiennement, présentent des taux de violence plus élevés (Strauss *et al.*, 1980, Gelles et Strauss, 1988, statistique Canada, 1993).» (*in Principaux modèles théoriques et facteurs rendant compte de la violence conjugale*, 2002).

Les chercheurs et les chercheuses ont commencé par déconstruire le mythe qui veut que la violence soit une caractéristique des milieux populaires. Loin de ne concerner, comme on le croit parfois, que les couples peu éduqués, la violence se manifeste quel que soit le niveau d'éducation de l'homme et de la femme. Même si on constate que les femmes qui ont fait des études longues sont un peu moins exposées à la violence physique et sexuelle mais ce n'est pas le cas pour la violence verbale et psychologique car ce type de violence peut exister dans chaque couple et chez toutes les catégories sociales.

Mais il ne faut pas nier que le statut de la femme s'est beaucoup amélioré dans plusieurs sociétés ainsi que sa position envers son mari qui est en progression. «L'écart entre les sexes de la scolarisation dans le primaire et le secondaire se rétrécit, les femmes ont beaucoup progressé au niveau de l'enseignement supérieur. Les femmes représentent une part croissante de la population active du monde.» (*in Les femmes dans le monde...*, 2002). Le niveau éducatif de la femme est essentiel pour sa position dans la société car le statut inférieur auquel sont contraintes bien des femmes les rend vulnérables à la violence. Dans certaines communautés, la majorité d'entre elles subissent les excès de leur partenaire, des excès qui menacent leur santé et leur vie.

Mais malgré les progrès de la femme, la violence est toujours existante, «les femmes de tous milieux culturels, intellectuels ou économiques sont touchées. Cette violence est encouragée par l'oppression sociale des femmes, amplifiée par l'inégalité et la dépendance économique. Bien entendu, une femme dévalorisée ou battue dans son enfance aura moins de ressources pour se défendre qu'une femme avec une personnalité bien construite» (*in Lien social...*, 2003). Et c'est une raison de plus pour que le statut social de la femme soit fort important, car même s'il est supérieur il ne construit pas

d'obstacles de protection envers elle. «Les femmes représentant une part croissante de la population active du monde, des millions d'entre elles dans le monde sont victimes d'abus physiques et sexuels dont beaucoup ne sont pas connus.» (*in* Les femmes dans le monde..., 2002).

Selon les statistiques canadiennes de VI-SA-VI et Chaudières-Appalaches, la scolarité atteint dans le couple 71% (niveau secondaire) et de même 34% pour le même niveau respectivement. Les Alternatives Internationales dresse un aperçu de l'évolution des rapports hommes-femmes à travers le monde. «Partout la scolarisation des filles et l'alphabétisation entraîne une inéluctable émancipation des femmes.» (*in* Alternatives internationales..., 2003). Les femmes qui sont instruites et qui travaillent dans des différents niveaux de travail subissent toujours les mêmes mécanismes de différenciation contre elles malgré les vastes changements qui ont été marqués par la propagation de l'enseignement et l'entrée des femmes dans le monde du travail. Ainsi la femme, que ce soit à la maison ou au travail, est toujours inférieure, ce qui entrave qu'elle soit dans la même position que son conjoint; c'est dû à l'enracinement du système du patriarcat dans le système social.

«La violence ne se cantonne pas à certaines catégories de la population ; elle traverse les clivages sociaux. La violence ne se cantonne pas, comme on l'a longtemps supposé à certains milieux sociaux ou à certaines catégories de la population. On ne trouve pas de différences significatives au plan statistique dans les taux de femmes violentées, qu'il s'agisse de cadres ou d'employées non qualifiées, de femmes jeunes ou de personnes d'âge mûr, de citadines ou de femmes vivant à la campagne.» (Gillioz, De puy, Ducret, 1997, p. 194).

Et même si l'enseignement et le travail font l'apparence de l'attitude de la société envers la femme et de ses compétences et de sa capacité pour participer l'homme dans tous les niveaux de la vie, les clivages sont toujours persistants «malgré que la femme dans le monde arabe a réalisé beaucoup d'amélioration dans le niveau socio-économique tout au long des années dernières et spécialement en ce qui concerne le niveau éducatif et le statut professionnel, mais les inégalités sont toujours présentes entre les deux sexes que ce soit dans le niveau social ou économique».(*in* La femme arabe 1995, p. 2).

Comme nous l'avons vu, les inégalités les plus répandues dans les couples, à savoir les inégalités structurelles et organisationnelles - inégalité de capitaux professionnels

possédés par les conjoints, division asymétrique du travail engendrant la dépendance économique de la femme - ne sont pas significativement corrélées à la violence. En revanche, on peut affirmer dans le sillage de nombreuses études, qu'elles sont opérantes au niveau macrosocial. Elles placent en effet les femmes en position d'infériorité et de vulnérabilité sociale et autorisent les hommes à recourir à la violence domestique sans encourir de sanctions sociales.

Au niveau microsociale, c'est une forme spécifique de domination qui engendre la violence. Celle dans laquelle l'homme met son épouse en position d'infériorité en voulant avoir le dernier mot, en prenant seul les décisions, en la contrôlant, en obtenant sa soumission sexuelle et en la dévalorisant.

Ainsi ce serait l'intériorisation par l'homme d'un modèle patriarcal de rapports sociaux de sexe dans le couple, modèle dans lequel l'homme impose sa loi dans son foyer et soumet sa femme, qui serait au niveau familial à l'origine de la violence.

Une autre vision du problème existe encore, considérant que l'enseignement est considéré pour la femme comme un moyen pour un meilleur choix du mari, ainsi que si la fille - selon ces études - a été éduquée, elle n'est pas du tout cultivée.

«On peut conclure que l'enseignement n'a pas aidé les filles pour monter dans l'échelle sociale car c'était tout simplement un moyen pour le choix du mari, ainsi que l'éducation des filles est soumise dans la plupart du temps à des considérations sociales traditionnelles qui font de l'éducation un moyen pour posséder un mari convenable et non pour que la femme soit participante dans l'opération de production. Les portes des universités ont été ouvertes pour les filles, mais les portes de la culture et de la vie sont toujours fermées, car la vie sociale est une image de la vie familiale et le système des valeurs et de culture obéit à cette division des rôles toujours reproduite par la culture patriarcale.» (Charafeddine, 2002, p. 93, 94).

Il existe des formes «douces» de domination masculine se manifestant par des inégalités observables dans les familles, notamment le statut inférieur de la femme résultant à son tour des femmes qui ont des formations professionnelles et des progressions de niveau inférieur à celles de leur conjoint. Ainsi que la division du travail dans le couple reste basée sur un schéma traditionnel qui place la femme en position d'infériorité, les couples vivent en majorité selon un modèle traditionnel de partage du travail (rémunéré et domestique), assignent à la femme un statut moins

valorisé et consacrant sa dépendance économique. Cette division du travail entraîne un accès inégal aux ressources financières et confère le pouvoir économique à l'homme.

L'homme reste, par conséquent, le principal pourvoyeur du ménage dans la plupart des familles. Que la femme travaille ou non à l'extérieur, ne change pas fondamentalement les choses, nous nous permettons donc d'affirmer que la famille demeure un des lieux centraux de reproduction des inégalités entre les sexes.

«Comment s'attaquer aux causes profondes des multiples formes de violence dirigées contre des femmes dans le monde, tel a été ce matin l'objet de la totale ronde d'experts organisés par la commission de la condition de la femme. On a appelé les femmes à assumer davantage de postes de haut niveau et à participer plus activement dans la politique de par le monde, en ce qui concerne la violence domestique, on a estimé que l'éducation est la panacée et on a demandé s'il existait des statistiques ventilées par niveau d'éducation des femmes victimes de ce type de violence. L'importance de l'éducation et de l'information est primordiale pour pouvoir réellement combattre la violence à l'encontre des femmes car, à la fois les auteurs et les victimes des violences doivent être conscients de la loi et de leurs droits.» (*in* Les Nations Unies, communiqué de presse..., 2003).

Enfin, on peut identifier la violence au foyer comme un problème social. Certaines femmes même les plus intellectuelles d'entre elles hésitent à porter plainte et les représentants des forces de l'ordre considèrent que la violence domestique appartient au domaine privé.

La violence au foyer est un problème de répartition inégale du pouvoir entre les hommes et les femmes dans les sociétés où ces dernières occupent des positions subordonnées et sont considérées comme le bien de leur époux et de la famille. Ce n'est qu'en autonomisant les femmes que l'on pourra vaincre la violence.

3. Dépendance affective et domination:

Les conflits existent dans les familles, pour cela il faut traiter les familles plutôt que les individus. Cette idée part du principe que les relations familiales habituelles affectent profondément les problèmes psychologiques d'un membre de la famille, qui les influencent en retour et ce conflit existant entraîne nécessairement de violence dans la famille. Pour cela, il faut promouvoir les interactions entre les membres de la famille, essayant d'améliorer ainsi le bien-être de chacun.

L'origine des violences familiales se situe dans la structure d'une vie domestique qui était adaptée à une force de travail purement masculine. La femme restait cantonnée au foyer, tandis que le mari, qui évoluait dans un milieu professionnel très masculinisé, était l'unique source de revenus familiaux. L'usine, le syndicat, les lieux de convivialité (cafés, clubs sportifs, associations,...) et même l'école étaient le domaine réservé des hommes. La pauvreté et l'immobilité sociale contribuaient à transférer dans le milieu familial les tensions du monde du travail. Le conflit familial surgissait dès que les femmes osaient remettre en cause d'une quelconque façon cette division dite naturelle du travail et des tâches domestiques.

Lors des difficultés au mariage, les femmes trouvent parfois dans l'adultère un moyen pour résister ou pour se revancher «Le mariage doit être un mariage d'amour, et le rester. Le recours des femmes à l'adultère par exemple, peut être envisagé comme un des modes de résistance à l'aspect central de leur condition, le mariage, lieu où s'exerce de façon privée le rapport de domination de l'homme sur la femme. L'adultère remet en cause les principes mêmes qui fondent ce mariage. L'adultère féminin est de tout temps plus réprimé que l'adultère masculin. Malgré l'évolution des mœurs, l'homme jaloux est toujours compris, si ce n'est excusé. Le mariage d'amour réussit à s'imposer au début du XX^e siècle et la force de ce modèle explique les réticences prolongées de la société face au divorce. Il faut attendre plus d'un demi-siècle pour que le divorce passe totalement dans les mœurs, mais à la condition de fonctionner comme l'ultime moyen de sauvegarder le principe du mariage d'amour.» (Houel, 1999, p. 20,21).

C'est le patriarcat qui a fait pencher le pouvoir du côté des maris et des pères dans les relations conjugales au cours des siècles. L'abandon de l'épouse par sa propre famille et son esclavage domestique dans le nouveau foyer, toutes ces pratiques montrent la présence endémique d'une violence sexisme persistant dans de très nombreux pays de la planète. Ce sont des différentes figures de conflit conjugal existant dans les familles et qui trouve son essence dans la société toute entière.

Pour pouvoir bien assimiler la question de la dépendance dans le couple, il faut avoir recours à ses assises psychologiques. Plus on est en insécurité interne, plus on dépend d'autrui pour se rassurer, moins on peut recevoir. C'est aussi le paradoxe du narcissisme qui doit se nourrir de l'objet pour s'épanouir mais vit l'objet comme immédiatement

antagoniste dès qu'il apparaît comme existant hors de lui. On voit donc la source d'une relation de dépendance aux autres pour assurer l'équilibre interne du sujet.

«En se plaçant du point de vue de fonctionnement psychique la dépendance peu être décrite comme l'utilisation à des fins défensives de la réalité perceptivo-motrice comme contre investissement d'une réalité psychique interne défaillante ou menaçante. Dans cette perspective, la dépendance est une virtualité si non une constante du fonctionnement mental, car il existe toujours un jeu dialectique d'investissement et de contre-investissement entre la réalité psychique interne et la réalité externe du monde perceptivo-moteur.» (Halfon *et al.*, 2002, p. 194,195).

On peut conclure donc qu'une réalité interne suffisamment sécurisante offre en cas de conflit ou de difficultés une possibilité de régression qui n'est pas synonyme de désorganisation. Les sujets dépendants ne disposent pas, pour de multiples raisons, de cette base suffisamment sécurisante au niveau de leur réalité interne.

Etre amoureux, c'est déjà être dépendant, mais être dépendant est-il nécessairement être dominé ?

«Mais on peut être dépendant et amoureux ou amoureuse, sans être dominée, sans accepter que ce soit toujours la même personne qui demande des concessions à l'autre ; on peut être amoureux ou amoureuse à deux et trouver génial le fait de vivre nos ressemblances et nos différences. L'homme violent est bien souvent seul en amour, préoccupé qu'il est par l'image qu'il aimerait que renvoie l'être aimé, occupé qu'il est à contrôler que tout se passe bien comme lui seul l'a prévu.» (Welzer-Lang, 1992, p. 113).

La dépendance affective est probablement plus répandue qu'on ne le croit. Elle est aussi plus subtile qu'on ne pourrait le croire puisque la personne dépendante se ment à elle-même : lorsqu'on la confronte à son comportement, elle le nie; elle lui donne un aspect raisonnable ; elle laisse croire que ses actes passent inaperçus ou qu'elle s'adapte à la situation. Pourtant, la dépendance est bien installée chez cette personne et cela peut la conduire, malheureusement, à des gestes destructeurs, même auto-destructeurs.

On peut nécessairement différencier entre amour et dépendance. Bien sûr, la personne dépendante affectivement aime son partenaire, beaucoup plus, elle l'aime avec passion et l'idéalise.

La dépendance de la femme lui pousse pour qu'elle soit toujours en accord avec son conjoint, lui faire tout ce qu'il veut et ceci dans un seul but : être acceptée de son mari.

Elle n'initie pas de projets et compte sur lui pour prendre ses décisions ou ses responsabilités, de même elle a une faible estime d'elle-même et une image négative d'elle-même. Elle se satisfait en cherchant quelqu'un à admirer qui est dans ce cas son mari. Elle existe grâce à lui, elle a peur de l'abandon et elle éprouve un malaise à se retrouver seule.

En observant ces caractéristiques de la femme dépendante on peut savoir pourquoi elle garde le silence, elle continue avec son mari sans se plaindre, continue à vivre avec lui donc ne quitte pas son foyer, ainsi on peut rendre ou assimiler cette dépendance au rôle donné pour la femme, ce rôle de second degré, car la femme dès qu'elle était jeune fille dans sa maison paternelle elle a été éduquée de façon à ce qu'elle soit dépendante affectivement de quelqu'un, ce quelqu'un qui va être plus tard son mari.

Dans cette situation, et pour exercer son autorité et son pouvoir dans la relation, l'homme dépendant culpabilise sa femme, la menace, la domine, la manipule, et si nécessaire, aura recours à la force.

Il arrive que la dépendance affective se transforme en jalousie, en possessivité et même souvent en obsession. Ce que la femme par exemple veut à tout prix éviter, c'est la rupture parce qu'elle a la certitude qu'elle ne s'en remettra jamais. Elle pense qu'un drame peut survenir dans la relation amoureuse à tout moment, elle nourrit à ce sujet des peurs exagérées, des angoisses, des fantaisies. Elle tente bien quelques stratégies pour reconquérir le partenaire mais celles-ci étouffent l'autre plus qu'elles ne le séduisent.

Si l'homme était dépendant affectivement de sa femme, il peut utiliser alors l'indifférence ou le chantage, et parfois même, le recours à la violence pour affirmer le pouvoir ou le contrôle qu'il a sur la relation. Il perd peu à peu le contrôle sur lui-même ; et commet des actes extrêmes et impulsifs contre lui-même et contre sa partenaire.

Ces façons d'agir, hors de son contrôle, pourraient même s'avérer être dangereuses pour sa vie ou pour celle de sa partenaire.

4. Violences conjugales : pouvoir et contrôle:

Pour ce qui est du pouvoir dans le couple, l'étude de la répartition du pouvoir dans la famille pose de redoutables problèmes. En effet, celui-ci comporte de multiples

dimensions, pas toujours aisées à explorer et le choix des indicateurs pertinents implique toujours une part d'arbitraire.

Cette partie va nous dévoiler certaines formes de persuasion ou de manière encore plus subtile, lorsque la personne dominée intériorise et fait sienne la volonté du dominant. La dimension du pouvoir se définit comme «l'aptitude, potentielle ou actuelle d'un acteur à orienter le comportement d'autrui dans une direction désirée, avec ou sans son consentement». (Kellerhals, 1984, p. 63).

Souvent, si on veut étudier le pouvoir dans le couple à travers cette définition et de quelques questions posées sur ce sujet, on va rencontrer des limites car cela va mettre l'accent sur les aspects les plus visibles de l'exercice du pouvoir et oublier de ses dimensions cachées, consensus apparent pouvant dissimuler des processus d'influence, oublier des dimensions structurelles du pouvoir et notamment de ses aspects économiques.

Mais certainement si ces techniques ne sont plus satisfaisantes, on peut centrer l'analyse sur le pouvoir à l'œuvre dans les interactions du couple.

«La décision apparaît comme ayant été prise ensemble ou en consentement mutuel, alors que des processus d'influence ont joué.» (Kellerhals, Favre, 1982, p. 175). Dans une société où l'idéal égalitaire s'est imposé au niveau des mentalités mais non des faits, il est probable que les couples, ici les femmes, préfèrent ignorer certains aspects inégalitaires de leurs relations.

On observe une forte corrélation entre le pouvoir et la violence : Le taux de femmes violentées croît fortement et linéairement avec le degré de contrôle de l'homme.

Cette relation existante entre le pouvoir et la violence est résultante de quelques critères qui agissent fortement dans la vie du couple, et se sortir de cet état n'est pas l'affaire d'abolition de ces critères mais un changement dans la structure sociale, lieu d'émission de ces images du pouvoir et de domination masculine.

«Les critères du pouvoir sont les critères de possession, posséder une culture à travers le travail ou l'héritage, peut certainement rendre plus flexible la forme de la violence et son image. Et si elle ne résulte pas d'un changement qualitatif dans la relation homme-femme c'est parce que le changement qualitatif demande d'autres facteurs qui se lient à des changements structurels de la société qui permettent une véritable conscience des problèmes de la femme et une volonté qui empêche le changement de sa situation.» (Gillioz *et al.*, 1997, p. 90).

Le pouvoir de l'homme sur la femme est résultant de cette inégalité de pouvoir, normes, cultures et traditions, et n'oublions pas les lois juridiques spécialement dans les sociétés dites traditionnelles qui renforcent le pouvoir de l'homme et qui va entraîner nécessairement à une violence contre la femme.

«La violence contre la femme reste une des images des relations de pouvoir inégalitaires existantes à travers l'histoire entre l'homme et la femme, ce qui a entraîné une autorité de l'homme sur la femme et une contrainte contre le progrès de la femme. Et la violence contre la femme trouve son essence dans les systèmes de valeurs existant au sein de la société et tout ce qui a comme influences négativité l'ensemble des traditions, coutumes, race, sexe, langue et religion qui renforcent l'affaiblissement du rôle donné à la femme dans la famille, dans son milieu de travail et dans la société toute entière. L'inégalité existe de même dans les lois juridiques qui donnent toujours la priorité à l'homme, ce qui renforce l'inégalité de pouvoir entre eux.» (Alsabini, *in* La violence contre la femme..., 2003).

Le pouvoir et le contrôle sont une image de la violence conjugale en pièces détachées. Il y a la violence qui se vit à l'intérieur, moins apparente qui se manifeste par des gestes mais aussi par des regards et menaces, enfin, il y a le noyau même du contrôle, ce que l'homme violent désire que la femme violentée devienne :

« Pouvoir et contrôle se traduisent en intimidation, lui faire peur par le regard ou le geste, en élevant la voix ou en détruisant des objets auxquels elle tient ; en isolement en contrôlant ce qu'elle fait, qui elle voit, avec qui elle parle et où elle va ; en une agression émotionnelle, la rabaisser, la dévaloriser dans l'intimité comme devant les autres, lui donner des noms, lui faire croire qu'elle est folle ; un machisme, la traiter comme une servante, prendre toutes les décisions, agir comme le maître de la maison ; l'agression économique, l'empêcher de conserver un emploi, la rendre financièrement dépendante, la forcer à s'endetter, exiger d'elle une allocation, lui voler son argent ; des menaces, la menacer de prendre les enfants, de se suicider ou de la dénoncer à l'aide sociale ; chantage aux enfants, la culpabiliser au sujet des enfants, utiliser ceux-ci comme messagers, et en cas de séparation, profiter du droit de visite pour la harceler ; et enfin l'agression sexuelle, la traiter comme un objet sexuel, attaquer physiquement ses parties sexuelles, la prendre de force.» (*in* La violence conjugale, comment se manifeste d'elle..., 2003).

Voilà comment le rôle du contrôle et du pouvoir peut être traduit, en donnant à l'homme ces options et en l'éduquant à ce qu'il soit toujours le maître, le centre, ne résulte que de telles conséquences néfastes à sa vie, celle de sa conjointe et des ses enfants.

La prévention de la violence faite aux femmes vise un changement profond des valeurs, des attitudes et des comportements. C'est un travail de longue haleine. La prévention auprès des jeunes consiste à leur proposer des modèles de rapports égalitaires entre les filles et les garçons en vue de relations plus harmonieuses.

La violence, c'est exercer un contrôle et une domination. Dans sa déclaration sur l'élimination de la violence faite aux femmes adoptée en 1993, l'assemblée générale des Nations Unies a reconnu que «cette violence est la manifestation de rapports de force historiquement inégaux qui ont abouti à la domination des hommes sur les femmes».

La violence contre les femmes se perpétue malheureusement d'une génération à l'autre. Ainsi, dans la plupart des sociétés, on confère aux garçons et aux hommes le statut de dominants, en public comme en privé, alors que les filles et les femmes doivent se conformer à un modèle féminin basé sur la dépendance et la soumission. La violence est le moyen choisi par un individu pour contrôler et dominer une autre personne, et affirmer son pouvoir sur elle.

«L'égalité dans les relations entre hommes et femmes est donc la meilleure façon de prévenir la violence contre les femmes. La façon dont nous élevons les enfants de sexe masculin dans notre société les amène à penser qu'un comportement agressif et le passage à l'acte violent sont des formes d'extériorisation propre au genre. Bien des hommes apprennent à faire valoir leur masculinité au travers de la violence verbale ou physique dans la sphère dite privée envers les femmes.» (*in Les hommes et la violence...*, 2002).

Enfin, pour conclure, les rapports de pouvoir entre les personnes apparaissent être à l'origine d'une majorité de conflits. Ils se développent notamment sur la base des modèles masculins et féminins véhiculés par nos cultures, l'éducation, le monde du travail, les sports, les médias. Si on veut bien considérer le constat que les violences dans le monde sont principalement masculines - de la prise de décision au passage à l'acte violent - il importe d'essayer de comprendre ce phénomène, de débattre de ses diverses facettes et de promouvoir des changements des mentalités. Il est crucial surtout de convaincre les hommes - majoritairement détenteurs des pouvoirs et des privilèges - de la pertinence de cette démarche et de les impliquer, aux côtés des femmes, dans la lutte pour une société moins violente.

5. Approche féministe et violence conjugale :

La violence liée au patriarcat et longtemps tolérée a été dénoncée par les féministes. Elles ont montré que la violence envers les femmes, en renforçant leur dépendance, permet aux hommes de continuer à exercer leur contrôle et leur autorité. Elles ont créé des réseaux de solidarité, ouverts des structures d'accueil et d'hébergement, écrit et proposé des modifications de loi.

Même si actuellement le féminisme est dépassé dans quelques pays en tant que mouvement politique, il a eu un impact considérable dans les mentalités et a eu le mérite de rendre visibles certaines situations. Cependant, un discours féministe peut trouver des opposants au sein même des femmes victimes de violences, qui ne s'y reconnaissent pas.

Dans la réalité, ce qui importe, c'est que les femmes soient traitées à égalité dans le couple et dans la société et qu'elles sont respectées. Face à des comportements de soumission des femmes, certaines féministes peuvent avoir la tentation d'imposer leurs normes, les femmes doivent se révolter contre le pouvoir des hommes. Il ne sert à rien de creuser encore plus le fossé entre les sexes et de considérer toute la population masculine comme potentiellement violente. Il serait plus utile de lutter contre les mentalités sexistes des hommes et des femmes, et d'apprendre aux femmes à repérer les premiers signes de violence et à les dénoncer.

Hirigoyen dans son livre *Femmes sous emprise*, a discuté le pour et le contre de l'analyse féministe, en France le féminisme est actuellement violemment attaqué par certains intellectuels. Par exemple, Badinter, dans son livre *Fausse Route* (Badinter, 2003), reproche aux mouvements féministes de diffuser dans la société une idéologie « victimiste », au mépris des progrès réels de la condition des femmes, et d'humilier ainsi les hommes, en les faisant passer pour des bourreaux. Elle reproche, en particulier, à l'enquête ENVEFF sur les violences domestiques de ne pas avoir distingué les agressions physiques de la violence psychologique. Elle s'étonne de la passivité des femmes qui pourraient échapper à leur bourreau mais ne le font pas. En cela, elle semble méconnaître l'importance de l'emprise qui paralyse ces femmes et les empêche de comprendre ce qu'elles vivent et d'y réagir. Pourtant, Badinter admet que les hommes battus, parce qu'ils ont honte, ont une propension à tout dissimuler et à se

laisser couler. Elle reconnaît que, si ces hommes ne réagissent pas, c'est qu'ils espèrent longtemps que leur situation va s'arranger. Est-ce qu'à vouloir dénoncer les abus d'un féminisme outrancier, qui place systématiquement les femmes en victimes de la domination masculine, Badinter n'en viendrait pas à retourner l'argument et à faire de ces pauvres hommes des victimes, renforçant ainsi l'antagonisme des sexes ?

Si elle pense qu'on a eu raison de sanctionner le harcèlement moral ou sexuel des petits chefs, elle pense aussi qu'on aurait mieux fait d'apprendre aux femmes à se défendre elles-mêmes. Cela ne l'empêche pas de dénoncer la violence réactive des femmes qui agressent l'homme pour se défendre. On s'étonne d'une position si virulente car, à trop vouloir défendre les hommes contre les femmes, Badinter rejoint ce que, justement, elle voulait dénoncer, c'est-à-dire enfermer hommes et femmes dans des camps opposés.

Il ne faut pas oublier non plus que, si le patriarcat a rendu les hommes dominateurs, il a aussi amené les femmes à être passives et résignées, la femme est parfois convaincue et croit qu'elle doit être soumise à l'homme et elle apprend plus tard à ces filles comment elles doivent être de même soumises à leurs époux, et sauvegardent et défendent aussi à pour ces garçons leur rôle d'être dominateurs. Il n'est pas étonnant que certaines femmes considèrent qu'il est normal qu'elles soient punies, si elles n'y parviennent pas. Elles considèrent parfois que la violence est quelque chose de normal et inévitable dans leur vie. Elles apprennent à contrôler leur peur, pensent que les agressions des hommes sont un danger comme un autre dont il faut apprendre à se protéger. Devenues femmes, elles n'ont pas appris à faire confiance à leur ressenti et à filtrer les vrais dangers. En cas d'agression, elles doutent de leur perception de la réalité, il arrive même qu'elles ne mentionnent pas l'agression qu'elles ont subie, de peur d'être ridiculisées ou encore plus culpabilisées. Les femmes sont soumises aux normes sociales qui leur dictent d'être dévouées et disponibles, pensent que, pour garder un homme, il faut montrer de l'abnégation et de la soumission. Ayant appris très jeunes que, pour mériter l'amour des parents, il leur fallait être utiles et faire passer le bonheur des autres avant le leur, elles en font trop pour l'autre et s'autorisent peu à satisfaire leurs propres besoins.

Comme socialement les femmes sont tenues pour responsables de la réussite du couple, si leur conjoint dérape dans la violence, elles se sentiront en échec. Elles auront honte de ne pas être capables de changer la situation, honte de se laisser traiter ainsi, honte d'être, aux yeux du monde extérieur, incapables de satisfaire leur conjoint, incapables

de créer un foyer heureux. La honte va empêcher les femmes de révéler la situation et donc constituera un obstacle supplémentaire pour y mettre fin. Dans tous les cas, il s'agit de se conformer à un modèle et à mettre de côté son ressenti propre.

L'approche féministe vise un double objectif : tout d'abord poursuivre une réflexion épistémologique et méthodologique critique sur les recherches classiques menées dans le domaine de la violence familiale ; et ensuite apporter sa contribution à la question des femmes maltraitées.

Le mouvement féministe a considéré que la lutte essentielle existante dans la société revient en premier lieu à la discrimination sexuelle, c'est pour cela qu'il faut toujours travailler pour réaliser l'égalité entre les deux sexes et donc toutes sortes de discrimination disparaissent. Les féministes considèrent que le système patriarcal est à la base de toute sorte d'infériorité dans le statut de la femme, réduit le rôle de la femme à une simple fonction de reproduction, et c'est pour cela que leur tâche s'est concentrée pour arriver à l'abolition de la supériorité masculine.

6. Le féminisme : ses méfiances et ses précautions :

L'approche féministe ne veut pas se limiter à produire des connaissances sur les femmes ou les rapports sociaux de sexe, mais entend servir leur cause et contribuer à lutter contre les discriminations dont elles sont l'objet.

« Pour les chercheurs et chercheuses féministes, la violence s'enracine dans les rapports sociaux de sexe qui, dans nos sociétés patriarcales, consacrent la domination du genre masculin sur le genre féminin. Elle est vue comme un moyen de contrôle social et de contrainte, qui a pour fonction de maintenir le pouvoir de l'homme sur la femme dans le couple. Les scientifiques d'orientation féministe associent étroitement la violence contre les femmes au développement de la famille nucléaire dans la société capitaliste, à la division entre sphère publique et sphère privée et à la spécialisation des rôles au sein de la famille. Ils/Elles mettent aussi l'accent sur l'importance cruciale qu'il y a à comprendre et valider les expériences des femmes à partir de leur propre cadre de référence et non à partir d'un point de vue prétendument neutre qui, en fait, reflète souvent une vision androcentriste du réel. » (Gillioz *et al.*, 1997, p. 23).

Comme tentative de recherches afin de lutter contre la violence faite aux femmes, il faut se servir des principes, de croyance en l'égalité des femmes et des hommes, au droit de toute femme de vivre sans violence, à reconnaître que la violence à l'égard des femmes constitue un problème social sérieux ayant des répercussions à court et à long terme pour les victimes, leurs familles et la société dans son ensemble.

Il faut de même reconnaître la nature criminelle de la plupart des actes de violence à l'endroit des femmes, de même considérer et comprendre les besoins de la victime, que la violence masculine est un problème de société aussi bien qu'un problème personnel, de la nécessité d'offrir de l'information susceptible d'éclairer les décisions des victimes.

Il faut reconnaître l'autonomie de la victime et son droit à l'autodétermination, que l'importance de la cellule familiale ne prévaut pas contre le respect du bien-être personnel de chaque membre qui en fait partie, il faut respecter la confidentialité, le besoin de services adéquats et coordonnés à l'intention des victimes et des coupables et la nécessité d'assurer un suivi efficace et approprié.

Il faut tenir compte de toutes les notions citées ci-dessus pour accéder à des protocoles visant les mauvais traitements à l'égard des femmes dans leur foyer. Il est important de noter que ces protocoles ne représentent que l'étape préliminaire à l'élaboration de solutions efficaces et logiques aux situations de violence faite aux femmes et que des efforts seront investis en vue d'élargir la portée des protocoles afin d'y inclure les formes plus subtiles d'abus.

«Il faut espérer que les campagnes de sensibilisation dans les écoles et les médias se multiplient, il faut également souhaiter que ce ne soit pas seulement les féministes qui montent aux barricades à chaque fois que des femmes sont victimes de la haine et de la violence, mais l'ensemble de la société» (Audet, *in* La chorale de la désinformation..., 2003), et ceci dans toutes les sociétés où la violence persiste toujours.

Si les femmes sont plus sensibles à la violence, ont une attitude plus négative par rapport à elle, lorsque leur inhibition saute, leur expression de la violence sera bien plus forte que celle des hommes, c'est bien la nécessité donc de : «Trouver un langage commun à toutes les personnes concernées par la problématique de la violence, afin que puisse s'instaurer un réel dialogue ; et de baser ce langage commun sur des symboles, qui, tels des signes sacrés « profanes », sont représentatifs de valeurs universelles.» (*in* La violence de l'un est-elle la violence de l'autre..., 2000).

Dans toutes les recommandations et stratégies concernant les femmes victimes de violence, il doit y avoir des mesures correspondantes pour soutenir ces victimes, de même soutenir de toutes les façons les ONG qui s'occupent des victimes de violences conjugales.

Lorsque l'on encourage la société en général à soutenir les victimes probables de violences, on ne doit pas se limiter aux seules femmes victimes de violences. La formation par divers organismes, la sensibilisation, les conseils et la protection juridique doivent être accordés à tous ceux qui souffrent de violence domestique, de quelque sorte que ce soit.

Il faut aussi réunir davantage de statistiques sur toutes les catégories de victimes, plus encore en ce qui concerne les catégories négligées jusqu'à présent, noter les victimes de violence verbale et psychologique, les deux types de violence les plus cachées et les plus oubliées. Le manque de statistiques concernant les femmes victimes de violence cache l'ampleur réelle du problème. Le manque d'informations concernant la violence est encore obstacle à la résolution de ce problème. Tous les gouvernements doivent consacrer plus d'énergie à l'étude de l'incidence de toutes formes de violence conjugale envers les femmes.

«Pour protéger la femme : il faut proposer à toutes les victimes de violence domestique une aide judiciaire et des conseils juridiques gratuits avant qu'une autre action en justice ne soit intentée ; offrir une protection efficace aux victimes de violence après l'incident et durant toute la procédure judiciaire ; adopter ou renforcer les mesures de protection sociale afin que les blessures causées aux femmes et aux enfants par des actes de violence soient prises en charge par les régimes de protection sociale ; promouvoir la formation des professionnels travaillant auprès des victimes et enfin encourager les médias à couvrir le problème de la violence domestique de manière régulière, objective et sans part pris ; les médias doivent également tenter de sensibiliser le public aux causes et aux conséquences de ce type de violence.» (*in Violence domestique...*, 2002).

Pour les féministes, c'est le patriarcat qui a fait pencher le pouvoir du côté des maris et des pères dans les relations conjugales au cours des siècles. Sociétés traditionnelles où meurtres et tortures sont courants lorsque la dot est jugée insuffisante, l'abandon de l'épouse par sa propre famille et sa maltraitance dans le nouveau foyer. Toutes ces

pratiques montrent et déclenchent à la fois une violence domestique à dominance masculine et d'un sexisme persistant dans de très nombreux pays de la planète.

D'autres analyses féministes ont proclamé certaines notions et ont suggéré des solutions en vue d'encadrer le problème de la violence conjugale et d'y remédier :

«Inscrire toutes les règles et les droits de l'homme qui sont en relation avec la violence contre la femme en vue d'abolir toutes formes de différenciation contre la femme et traduire toutes ces règles en des législations et des lois nationales ; entretenir des institutions nationales et régionales pour lutter contre la violence à l'égard des femmes ; pratiquer ces lois pour confronter ceux qui appliquent les pratiques de violence contre la femme et réformer les lois déniaient à la femme et faire disparaître toute sorte d'inégalités dans ces lois ; faire des programmes qui ont comme but d'éduquer la société et la rendre consciente de ce problème flagrant ; trouver des mécanismes efficaces pour la résolution de ce problème ; faire éviter toutes les idées partiales, préjugés et stéréotypes concernant la femme et se concentrer sur les principes des droits de l'Homme particulièrement dans les programmes scolaires ; se concentrer sur le rôle des médias dans le traumatisme à la société toutes les causes et les conséquences de la violence domestique ; encourager les recherches qui étudient tous genres de violence à l'égard des femmes, causes, formes et conséquences, et publier les résultats de toutes ces recherches.» (*in* Sur le thème de la violence contre la femme...Escwa, 2000).

La protection judiciaire est insuffisante face à cette violation des droits fondamentaux des femmes. La violence contre les femmes doit être punie et les victimes doivent être protégées.

Une plus grande prise de conscience internationale est nécessaire. La violence au foyer relève de la responsabilité des gouvernements qui doivent comprendre les dommages endurés par la famille et la société. Les gouvernements ont la responsabilité de fournir aux femmes un système d'aide juridique et sociale. L'analyse sur la parité doit être incluse dans l'élaboration des règlements. Les gouvernements ont la responsabilité de rompre le silence et de sensibiliser la société à ce fléau.

Il est également nécessaire d'augmenter les pouvoirs d'intervention des services sociaux et de disposer des programmes à l'intention de ceux qui sont les auteurs de cette violence.

7. Le féminisme dans sa relativité socioculturelle orientale et occidentale:

Les lois existantes au Liban ont gardé les droits de la famille en tant qu'entité sans travailler sur les spécificités de chacun de ses membres, et de plus elles ont renforcé le rôle des confessions religieuses beaucoup plus que ses membres, ce qui marque la domination masculine.

Les féministes occidentales se sont beaucoup centré sur la relation conjugale entre mari et épouse pour analyser les inégalités sexuelles sans évoquer l'influence de la famille étendue sur ce problème, au contraire les recherches féministes orientales et surtout libanaises ont trouvé que la source essentielle du patriarcat est le système confessionnel qui empêche la réalisation d'une égalité sexuelle, c'est pour cela elles réclament toujours la nécessité d'existence d'un code civil pour les affaires personnelles.

Beaucoup d'autres droits fondamentaux de la femme pour l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes ont été énoncés par des chercheuses en matière de violence conjugale :

« Il faut considérer la maltraitance des femmes, un crime organisé. Diverses formes de violence doivent être prises en compte, à savoir la violence visible ou physique mais également la violence cachée psychologique qui est la forme de violence la plus répandue. Les difficultés rencontrées dans l'harmonisation de ces dispositions avec les traditions et pratiques culturelles locales ainsi les lois discriminatoires régissant le mariage, le divorce, la famille et l'héritage sont beaucoup plus lentes à changer sur le plan national. La violence au foyer doit être considérée comme un crime ; la violence doit être comprise dans toute sa complexité. Sans une participation active des hommes, il sera impossible de lutter contre la violence à l'égard des femmes. Notre projet interdisciplinaire associant diverses institutions dominées par les hommes nous permet d'associer les hommes à participer à la lutte contre la violence. » (*in Appels à la tolérance zéro...*, 2003).

Toutes sortes d'analyses incluant les analyses féministes tentent à mieux éclaircir et à résoudre le problème de la violence conjugale, mais cette mission ne peut pas trouver des bons résultats que si les femmes elles-mêmes réagissent.

Les stéréotypes sexistes sont encore bien présents, et il faut toujours travailler pour montrer qu'un homme et une femme sont à égalité, que ce sont des partenaires. La

victime si elle s'encourage et commence à parler, ne parle que de ce qu'elle vit aujourd'hui. Si nous l'aidons à réaliser un flash-back, elle prend conscience que la violence existe depuis longtemps. Elle a commencé souvent très vite, mais la victime ne le réalise que quand cela devient insupportable. Chaque victime a son propre seuil de tolérance. Lorsqu'elle ne trouve plus de justifications ou d'excuses, elle commence à réagir.

Pour beaucoup, hommes et femmes, le sujet est tabou, et touche à leur propre passé familial. L'éducation des hommes, ainsi que des adolescents, et leur participation aux programmes de santé reproductive sont parmi les facteurs-clés à considérer pour combattre le problème. De tels efforts ne sont encore que rarement entrepris, mais on peut noter certains changements.

Personne n'a le droit de subir des violences ; lorsque l'on subit des violences, on se sent effrayé, vulnérable et complètement seul. Cela peut être très traumatisant et laisser de graves séquelles. C'est pourquoi il est très important de ne pas se replier sur soi ; ça ne changera rien à la situation et surtout, ça ne punira pas l'agresseur. Bien que ce soit extrêmement difficile et gênant, il est nécessaire de faire un effort et parler de ce problème à quelqu'un. Discuter de ce que l'on ressent, c'est la meilleure façon de se soulager d'un poids et obtenir des conseils pour trouver une solution.

Par ailleurs, l'approche psycho-sociale intègre une dimension sociale dans l'explication des comportements des individu(e)s ; elle considère la violence comme le résultat d'une mauvaise communication à l'intérieur de la famille. On peut voir dans les comportements d'agresseur ou de victime le résultat d'apprentissages effectués au sein de la famille d'origine ou du groupe d'appartenance. Le concept de transmission intergénérationnelle de la violence s'est révélé pertinent pour expliquer la tendance qu'ont les personnes maltraitées dans leur enfance à maltraiter à leur tour leurs enfants. On peut également l'appliquer aux cas de violence conjugale. Les maris violents ont vécu de la violence en tant qu'enfant ou ont vu leur père battre leur mère. Il y aurait ainsi apprentissage de la violence comme mode de relation dans la socialisation primaire des individu(e)s.

On peut donc à partir de cela convenir de l'existence d'une reproduction sociale de la violence. Mais il est aussi visible que cette reproduction des situations vécues pendant l'enfance n'est pas inéluctable. Si avoir vécu dans un climat d'extrême violence

représente un facteur de risque important en fragilisant de façon irrémédiable certains enfants, la majorité d'entre eux ne reproduisent pas à l'âge adulte ce qu'ils ont vécu dans leur enfance. L'interprétation des chiffres peut être présentée de façon antagonique, «D'un côté, une causalité accablante lorsqu'on constate que 28% des femmes ayant subi des sévices et des coups répétés dans leur enfance ont été victimes, à l'âge adulte, de violences conjugales au cours des douze derniers mois, contre 6% seulement de celles qui n'ont connu aucune difficulté dans leur enfance. D'un autre côté, il se dégage un certain optimisme au fait que 72% des femmes ayant subi des sévices et des coups répétés dans leur enfance ont été indemnes, à l'âge adulte, de violences conjugales. Ces deux pourcentages ne sont pourtant que la lecture, en miroir, d'un même phénomène chiffré de la reproduction sociale de la violence. Statistiquement, il est indéniable que le fait d'avoir été victime dans son enfance accroît considérablement le risque de victimisation conjugale à l'âge adulte, c'est un facteur aggravant. La maltraitance physique étant, parmi les difficultés de l'enfance présentées dans cette étude, le facteur le plus déterminant.» (Jaspard, 2005, p. 54).

La fréquence des situations de violences n'est pas statistiquement liée à la présence d'enfants. On voit que la répartition très inégalitaire des fonctions éducatives parentales était un facteur favorisant les violences conjugales. Les enfants ne sont souvent qu'un prétexte au déclenchement de la colère du conjoint. Tout se passe comme si les enfants étaient ignorés dans un drame qui se déroule pourtant sous leurs yeux et auquel ils assistent impuissants. L'enjeu se situe d'abord entre les parents, les enfants ne sont que des pions dans une relation où l'un veut assurer son pouvoir sur l'autre. C'est souvent lorsque la violence s'adresse directement aux enfants, lorsque la mère les sent en danger, qu'elle prend la décision de quitter son conjoint. Les compagnons violents ne sont pas toujours des pères violents mais, dans nombre de cas, les enfants risquent d'être instrumentalisés par les deux parents. L'instrumentalisation atteint son paroxysme, dans les pires des situations, après la séparation du couple.

Par ailleurs, rester pour les enfants ne semble pas une décision bénéfique pour ces derniers qui, à de rares exceptions près, sont spectateurs d'un match inégal se déroulant dans le huis clos conjugal. De fait, prises en étau entre le maintien d'une relation affective et d'une cellule familiale qu'elles ont construites, et la nécessité de protéger

leurs enfants, et une aspiration à exister en tant que personne à part entière, les femmes victimes de violences conjugales se trouvent dans une situation inextricable.

La présence d'enfants dans le ménage favorise les disputes répétées, les enfants étant fréquemment le sujet des disputes parentales. Même si les discussions pour le bien des enfants deviennent trop orageuses et altèrent le climat fondamental, celui-ci est sans commune mesure avec l'atmosphère oppressante des violences quotidiennes, où peur et culpabilité sont le lot habituel de la mère et des enfants.

Le chômage du partenaire, déterminant très important du risque des violences conjugales, n'apparaît pas comme facteur de conflit. Alors que l'occurrence de la violence conjugale est grandement liée à l'instabilité professionnelle d'un ou des deux conjoints, la fréquence des scènes de ménage apparaît davantage en liaison avec la hiérarchie sociale mesurée par la catégorie socioprofessionnelle. Le climat des disputes, comme la fréquence des insultes, dépend, davantage que la violence, des normes culturelles. La retenue est de bon aloi selon le code de conduite des classes supérieures, alors que les mœurs des classes populaires s'accommodent de pratiques langagières plus relâchées. Selon le milieu social d'appartenance, altercations et insultes ne revêtent pas la même signification. Davantage inscrites dans des situations de violence univoque chez les couples des milieux favorisés, les scènes de ménage pimentent la vie conjugale des moins nantis.

Témoins involontaires des scènes de violence et de la dégradation plus ou moins lente des relations entre leurs parents, pour la plupart, les enfants assistent impuissants aux exactions parentales. Il est à craindre qu'un grand nombre de ces enfants souffre par la suite d'une vulnérabilité sociale et affective qui grèvera leur histoire de vie, en plus s'ils sont eux-mêmes maltraités. Enfant victime, enfant témoin, enfant instrumentalisé, on comprendra que l'aide aux victimes de violences conjugales doit inclure la protection de l'enfant, et que la prévention doit commencer dès le plus jeune âge, par la détection des situations de violences.

En revanche, on peut réduire la maltraitance des femmes à une impuissance apprise pour expliquer la difficulté qu'ont ces femmes à réagir. De même, la violence tire son origine de situations génératrices de stress (chômage, insatisfaction au travail, alcoolisme, pauvreté...) qui se répercutent sous forme de conflits à l'intérieur de la famille et aboutissent à la violence.

Toutefois, on peut relativiser l'influence de ces facteurs et rappeler que la violence est le résultat d'un processus complexe et ne saurait être expliqué par un déterminant unique. Quand la violence règne au foyer, ce sont non seulement la santé et le bien-être de la femme qui sont en danger, mais aussi ceux de ses enfants. « Une femme maltraitée aura elle-même tendance à battre ses enfants en suivant l'exemple de son conjoint. » (in *La violence conjugale et familiale...*, 1998). Cette violence familiale a des conséquences néfastes qui continuent à l'âge adulte. Ainsi les enfants issus d'un foyer violent sont plus susceptibles d'adopter des comportements violents. « Si vous grandissez dans un milieu violent, votre évolution sera différente de celle des autres enfants. » (in *La violence conjugale et familiale...*, 1998).

Différents modèles sont apparus au cours des dernières décennies pour rendre compte de l'étiologie de la violence. Cependant, nous postulons qu'un seul de ces modèles ne permet pas d'appréhender de manière pertinente l'émergence de la violence dans un couple, mais tout en consacrant l'importance dans cette partie à la violence subie dans l'enfance on ne va avoir recours qu'au modèle cognitivo-comportemental. « Modèle cognitivo-comportemental : La violence est envisagée comme un comportement acquis dans l'enfance ... Il est aberrant de penser qu'il est possible de comprendre un phénomène humain sans se référer directement et continuellement à la culture d'appartenance du sujet, à son milieu environnant, à son passé et donc à son vécu. » (Labasque, in *La violence conjugale...*, 2001).

Si l'homme violent ou la femme violentée sont des anciens enfants battus, pourquoi adoptent-ils le même comportement que les personnes qui les ont brutalisés ?

Une étude psychanalytique a été faite sur le sujet et a ramené les raisons à plusieurs causes dont les plus importantes, sont : pour dominer la peur, « Si quelqu'un nous engueule, c'est une agression envers nous. Si nous ne comprenons pas le comportement méchant, si nous ne comprenons pas cette chose qui nous a fait souffrir, alors la seule solution pour surmonter cette douleur est de devenir plus fort que la personne qui nous a fait souffrir. Nous espérons dominer notre peur en devenant pire que notre agresseur. » (Brasseur, in *Dis-moi qui t'as engueulé...*, 2003).

Pour faire partager nos souffrances, « Nous essayons de nous consoler des souffrances endurées, une épreuve que nous ne nous sommes pas fait engueuler pour rien, nous nous

mettons à faire comme l'agresseur pour vraiment nous persuader que c'était une bonne chose.» (Brasseur, *in* Dis-moi qui t'as engueulé..., 2003).

Cela signifie que si on va adopter un comportement, on va essayer de copier le comportement d'autres personnes autour de nous. Forcément, on aura plus tendance à adopter le comportement de quelqu'un qui nous a fort marqué ou impressionné. Même si c'est un mauvais comportement. Mais on peut facilement critiquer cette conception car ce n'est pas nous qui adaptons le comportement de la personne qui nous fait souffrir : c'est le contraire. C'est la personne qui nous adopte. Elle a senti que nous lui ressemblons. Alors elle nous saute dessus et nous impose ce qu'elle a dans la tête. Elle veut faire de nous une copie d'elle-même, pour se sentir moins seule ou simplement par réflexe. Elle agit comme un enseignant, mais pour de mauvaises choses.

Si quelqu'un nous a hurlé dessus pour nous imposer quelque chose, nous avons donc été victime de violence. Notre subconscient sera très préoccupé par cela. Il ne sait pas quoi en penser. Alors il nous amènera à reproduire le même comportement face à d'autres personnes.

La violence intra-familiale se transmet puisque la famille constitue le lieu premier d'éducation et de transmission des relations. «Qu'il soit objet d'amour de soi-même ou objet de haine, l'enfant maltraité reste assimilé à l'enfant merveilleux et idéalisé que tout adulte propre en soi et qui doit être tué symboliquement, et non réellement, pour que se constitue le lien de filiation permettant de vivre à sa place et en son nom. Sinon l'enfant roi devient vite l'enfant victime ou l'enfant tyrannique. La violence révèle donc une défaillance de la fonction paternelle – celle du tiers – mais pas totale, car la plupart des enfants battus ne deviennent pas fous pour autant mais présentent des symptômes plus ou moins graves et plus ou moins durables, répétant à leur tour de façon active ou passive la violence subie.» (Durif-Varembont, *in* Revue internationale ..., p. 11).

Au Canada et en ce qui concerne les antécédents de violence dans la famille de la femme violentée, deux éléments ont retenu notre attention, le premier porte sur la violence conjugale chez les parents de la femme et la deuxième sur les mauvais traitements qu'elle a elle-même subis pendant l'enfance et l'adolescence. «Relativement à la violence dans la famille de la femme victime de violence, nous constatons que près de 60% de femmes de l'étude affirment qu'il n'existait pas de violence entre leurs parents. Par ailleurs, 30% ont déclaré que leurs parents se battaient régulièrement ou

souvent. Parmi les femmes qui rapportent de la violence dans leur famille d'origine, 36% indiquent que leur père battait leur mère. De nombreuses femmes (54%) ont révélé qu'elles avaient été elles-mêmes victimes de mauvais traitements dans leur enfance ou leur adolescence : une femme sur trois a subi cette violence régulièrement ou souvent, et un peu moins du quart indiquent l'avoir subie rarement.» (Rinfret-Raynor, Cantin, 1994, p. 15).

8. Violences conjugales: problématique et questionnement :

Comme nous le voyons, la violence subie par l'un des deux partenaires durant leur enfance fut une cause principale pour la future violence exercée entre eux.

«Les causes réelles qui poussent le mari à traiter sa femme d'une mauvaise façon comme s'il la déteste est son environnement, car le mari qui déteste sa femme est souvent la victime d'un mauvais traitement de la part de sa famille. Par exemple, quand l'enfant voit son père violenter sa mère, cette image sera ancrée dans son imagination jusqu'à ce qu'il soit marié lui-même et commence à traiter sa femme de cette façon car il pense que c'est le comportement idéal qui doit être fait avec la femme. De même pour la fille, quand elle voit sa mère obéissante au mauvais traitement fait par son père, elle va retenir ça, et plus tard quand elle se marie, elle va croire que le rôle de la femme est l'obéissance à son mari quoiqu'il fait et même au dépend d'elle.» (*in* Le centre des nouvelles, Aman..., 2003).

Sans doute, le fait d'avoir vu son père frapper sa mère ou le fait d'avoir été maltraité dans son enfance produit chez beaucoup d'hommes le sentiment qu'il est normal d'utiliser la violence quand on se pense le plus fort. Mais la question qui se pose est : Pourquoi des hommes ayant été battus durant leur enfance ne sont pas violents aujourd'hui envers leurs femmes ? Suivant notre système d'éducation, il faut frapper l'enfant pour l'éduquer, crier, le menacer pour le discipliner, or, comme tous les hommes ne sont pas violents, cela signifie ipso facto que l'argument qui veut que les hommes violents soient d'anciens enfants battus n'est pas suffisant. Le lien entre la violence dans la famille d'origine et le risque qu'une personne devienne violente à l'âge adulte n'est pas linéaire. L'impact de la violence conjugale sur les femmes et les enfants est inévitable, même si la personne n'est pas vouée certainement à devenir un conjoint

agresseur s'il a vécu la violence dans sa famille d'origine, les portées de tels actes agressifs sont toujours négatifs sur son plan psychologique malgré qu'elles ne soient pas déclarées ou même connues par la personne en question.

Les femmes peuvent être soumises à plusieurs formes de violence conjugale. Nous constatons que très peu de femmes violentées ont pu avoir une discussion calme avec leur conjoint ou ex-conjoint lors de désaccords dans le couple à un moment ou l'autre de leur vie commune.

Si le raisonnement est sous-utilisé par les partenaires des femmes comme mode de résolution d'un conflit dans le couple, il en va très différemment des comportements d'agression verbale, qui sont très répandus.

Face à la violence exercée, les femmes utilisent différentes stratégies pour se défendre, et parfois dans d'autres cas elle est encouragée à la soumission, certaines personnes, dans l'entourage des femmes violentées, ne nient pas la violence mais l'acceptent comme une fatalité ou en rendent la femme indirectement responsable.

Rejeter sur les femmes la responsabilité des actes violents de leurs conjoints est également une pratique courante. On leur fait comprendre que, si elles agissaient différemment, leur partenaire se calmerait. Suite à de telles situations, la question qu'il nous reste à poser est qui déclenche l'acte de violence ?

Pour les uns c'est la femme, pour les autres c'est l'homme. Certains considèrent que dire que les femmes cherchent la violence, qu'elles poussent les hommes à la violence est un mythe. « Les conflits font partie de toute relation. L'homme choisit la violence comme moyen pour résoudre ces conflits. Personne ne mérite de subir de la violence comme moyen pour résoudre ces conflits. Personne ne mérite de subir de la violence et personne ne cherche ou ne provoque la violence de l'autre. C'est son comportement et lui seul qui en est responsable.» (*in Mythes et réalités sur la violence...*, 2003).

Pour pouvoir discuter une telle question il faut revenir à l'origine de la formation du couple en général. Dans les premiers échanges entre un homme et une femme se dessinent les bases des rapports sociaux de sexe. La religion, la pression sociale influencent ainsi le couple, on passe donc directement de l'autorité paternelle à l'autorité maritale.

« Dans le modèle d'éducation traditionnelle, la femme est valorisée par le regard de l'autre ... Quant à l'homme, on lui apprend à être celui qui assure, qui protège, qui est différent de la femme.» (Welzer-Lang, 1992, p. 106, 107).

Pour la femme, c'est l'autre qui lui dit qu'elle est belle, qui l'apprécie ; de même elle a un devoir qui est de s'occuper des autres : du mari, des enfants ... Elle est, comme femme, dépendante des autres et en particulier du mari. Elle doit s'oublier, oublier qu'en dehors des fonctions sociales de mère ou d'épouse, elle existe comme sujet. La femme est éduquée comme non autonome spécialement dans les sociétés traditionnelles. Quant à l'homme, il est celui qui n'exprime pas ses peurs, qui ne parle pas de ses sentiments. Il doit diriger la relation et montrer qu'il est le maître. Virilité, force, violence et domination, c'est de ces préceptes qu'il est élevé, ainsi le pilier de l'éducation masculine reste le sentiment de supériorité sur les femmes.

Face à la difficulté qu'ils ont à aider les femmes victimes de violence conjugale, certains psychanalystes attribuent ce blocage à leur masochisme, ainsi qu'aux types de violences subies durant leur enfance. Selon eux, par des mécanismes de répétition, une personne tend à reproduire le modèle de couple que formaient ses parents car elle en a gardé une nostalgie inconsciente, les femmes qui ont subi de la maltraitance physique ou morale dans leur enfance ont un risque plus grand de se trouver, à leur tour, victimes de violences conjugales. Parce qu'un traumatisme antérieur leur a fait perdre leurs défenses, ces femmes savent moins bien que d'autres se protéger et réagir à temps, elles sont en quelque sorte fragilisées. Le fait d'avoir grandi dans un contexte où le père était violent envers la mère augmente la probabilité d'être violent si on est un garçon, et de devenir victime si on est une fille. On peut penser que ces enfants ont appris, par imitation, que la violence était normale dans une vie de couple. Cette fragilité liée à des traumatismes passés par le fait qu'un conditionnement à la violence dès l'enfance prédispose à une dépendance du même type dans la vie.

Il apparaît que tous les modèles explicatifs se rejoignent pour mettre en avant la gravité du phénomène et montrer son pouvoir destructeur. Derrière le persécuteur actuel, se cache souvent un autre persécuteur dans l'enfance. Pourtant, si on ne parle que de la fragilité de la victime, en oubliant la destructivité du partenaire, et si on se contente d'évoquer le masochisme de la femme, alors qu'elle est engluée dans une relation

douloureuse, on ne fait qu'aggraver la culpabilité de celle-ci et resserrer encore plus l'emprise qui pèse sur elle.

Que ce soit pour des raisons socioculturelles ou pour des raisons familiales, de nombreuses femmes ont si peu d'estime d'elles-mêmes qu'elles se placent d'emblée dans la soumission. Pour elles, la violence est une fatalité, elles pensent que c'est leur destin et qu'il n'y a pas d'autre solution. C'est ainsi que les femmes se montrent trop tolérantes et ne savent pas mettre des limites aux comportements abusifs de leur compagnon. Elles ne savent pas dire ce qui est acceptable pour elles et ce qui ne l'est pas. Pour ne pas le stigmatiser, elles lui cherchent des excuses, elles espèrent l'aider à changer.

Les hommes violents savent bien repérer le côté réparateur d'une femme et s'en servir pour justifier leurs dérapages de comportement. Certains d'entre eux, particulièrement manipulateurs, vont d'emblée solliciter les sentiments protecteurs d'une femme pour la séduire. Ils vont se plaindre de leur histoire infantile ou familiale...

On peut généralement identifier qu'une telle adoption de ces valeurs serait le premier facteur déclenchant de la violence. C'est dans de telles occasions que se dessine et se négocie inconsciemment le cadre de la relation. Quand la femme accepte de faire passer ses propres désirs en second, quand l'homme arrive à imposer les siens. Quand la femme se culpabilise et quand l'homme se soumet à l'image du dominant de sa femme. Bien plus, quand sur un petit détail, un élément de la discussion, il y a débat, quelquefois enflammé et quand la femme cède ou s'excuse pour sauver sa relation, le risque augmente. Le poids des habitudes et des modèles n'est que plus fort ; et donc tous ces facteurs cités ci-dessus déclenchent un acte de violence : «Je parle de soumission de la femme, mais il ne faut pas s'y tromper. Petit homme qui va à la chasse, qui part draguer une relation amoureuse, est timide et restera timide. Il a peur de ne pas y arriver, de ne pas être cet amant émérite que vantent certains magazines, il a peur de ne pas savoir faire. C'est cette peur qui l'incite à prendre les habits taillés sur mesure pour sa fonction : celui du dominant.» (Welzer-Lang, 1992, p. 109,110).

La violence domestique n'est qu'un symptôme particulier d'une relation sociale ordinaire, où l'homme, la femme et les enfants vivent, se répondent et résistent les uns aux autres.

Donc, il n'y a pas un seul facteur déclenchant et précis de l'acte de violence, ainsi, en ce sens ce n'est pas lui l'homme, ni la femme qui déclenche l'acte de violence mais c'est surtout le déséquilibre entre les rapports des forces entre les conjoints, les normes, valeurs, lois et attitudes traditionnelles, la constitution de la société patriarcale, notre héritage social... Tous ces facteurs déclenchent l'acte de violence, la question de la violence conjugale est un tout complexe indissociable dont son analyse et sa compréhension ne relèvent nullement d'un de ces facteurs.

Concernant les femmes arabes : En réalité la non importance accordée aux études concernant le sujet des femmes arabes et ses situations sociales, économiques, politiques, législatives et culturelles, est un problème qui demande une certaine attitude de la part des sociologues et des chercheurs arabes. Il est vrai que la situation de la femme arabe fait partie indissociable de toute une situation sociale, économique et culturelle des sociétés de cette région, mais aussi il y a une certaine particularité qui qualifie la vie de la femme arabe caractérisée par la souffrance et la peine. La femme arabe a souffert de toute sorte d'exploitation et de dominance causé par la colonisation, et aussi parce qu'elle fait partie d'une catégorie pauvre; de plus elle vit sous le règne de sociétés patriarcales donnant la force et le pouvoir aux hommes et privant les femmes de ses droits sociaux et humains; et enfin sa souffrance continue car elle est soumise à une culture traditionnelle et des valeurs religieuses qui ne voient dans la femme qu'un corps à cacher.

Toutes ces réalités et cette souffrance multicausale méritent une plus grande importance de la part des chercheurs arabes afin de mieux comprendre et expliquer la réalité de nos sociétés, ces études pourront aboutir à un changement et à une meilleure satisfaction des besoins de tous les individus, hommes et femmes sans aucune discrimination.

Chapitre 4 - Perspective socioculturelle et violences conjugales

Le phénomène dit « des violences conjugales » constitue l'une des formes des violences intra familiales : elle concerne le couple, marié ou non, et directement ou indirectement, les enfants qui peuvent être pris à partie ou être les témoins plus ou moins obligés des scènes de violences physiques et verbales entre leurs parents. Même si la violence en général peut faire l'objet de définitions différentes selon le point de vue où l'on se place, juridique, sociologique, psychologique, elle a pour caractéristique essentielle la négation de l'altérité de l'autre : cet autre (partenaire, compagne, enfant) ne représente plus ce qui m'échappe et qu'il me faut sans cesse découvrir dans son énigme mais se trouve réduit à ce que je veux ou imagine, c'est-à-dire à l'image de moi-même dédoublée et projetée sur lui ou sur elle. En imposant un attouchement, des coups, des insultes, des effractions diverses dans l'intimité en dehors de tout rapport de parole avec ce que ce rapport implique de demande et de respect de la réponse, le violent réduit le corps de l'autre à être une chose à manipuler, un instrument de son pouvoir, un objet de sa jouissance. Sa dimension de sujet d'interlocution étant nié, il n'est plus considéré comme quelqu'un mais comme « rien », « merde » ou simple faire-valoir.

Les violences intra familiales ont cependant des caractéristiques propres qu'il nous faut prendre en compte pour en comprendre les enjeux et trouver des réponses pertinentes : elles nouent des relations complexes faites d'aliénation pulsionnelle et de liens d'emprise.

Les violences physiques, sexuelles et psychologiques touchent les femmes du monde entier, « une femme sur trois est victime de violence de la part de son conjoint » (Ghanem, *in Journal al balad...*, 2006, p. 13), la violence se propage dans toutes les sociétés mais la femme reste la principale victime bien que les chefs nationaux aient certifié dans l'assemblée internationale de l'année 2005 d'améliorer les efforts pour lutter contre toutes sortes de violences contre la femme.

Les dernières recherches sur ce sujet montrent que les violences contre les femmes existent toujours dans tous les pays du monde, « une analyse faite sur 71 pays a montré qu'une très grande proportion de femmes souffrent de violences physiques, sexuelles et psychologiques, et la forme de violence la plus répandue est celle physique, et un grand pourcentage de ces femmes sont aussi victimes de violences sexuelles» (Ghanem, *in Journal al balad...*, 2006, p. 13).

1. Les violences conjugales dans leurs approches socioculturelles :

La violence envers les femmes est une réalité transnationale et transculturelle. Elle est un phénomène en tant que tel puisqu'elle existe et devient de plus en plus répandue indépendamment des pays, des cultures, des classes sociales, des religions etc.

Le système patriarcal engendrant la domination masculine ne se traduit qu'en des violences envers les femmes, et de haine contre l'autre menaçant, cet autre qui est ici la femme. C'est une affirmation du pouvoir masculin, de l'exploitation de la femme par l'homme et du besoin de domination. Sans prise de conscience de ces réalités, aucune lutte contre la violence envers les femmes ne peut être réussie.

Les cultures ne font que se côtoyer : elles coexistent et pénètrent progressivement les modes de vie de ceux qui les véhiculent et il en ressort un métissage culturel considéré comme conflictuel pour les uns, riche et dynamique pour les autres.

Camilleri et Vinsonneau (1996) ont défini la culture comme un ensemble plus ou moins fortement lié des significations acquises, les plus persistantes et les plus partagées que les membres d'un groupe, de par leur affiliation à ce groupe, sont amenés à distribuer de façon prévalente sur les stimulus provenant de leur environnement et d'eux-mêmes, induisant vis-à-vis de ces stimulus des attitudes, des représentations et des comportements communs valorisés, dont ils tendent à assurer la reproduction par des voies non génétiques.

En cas de contact durable et prolongé, nous pouvons nous interroger sur les effets de la rencontre entre ces porteurs de cultures lorsque leurs valeurs et représentations du monde les opposent. Ces rencontres peuvent avoir des incidences sur les sentiments d'identité et d'appartenance, ou produire des remaniements identitaires chez les

membres des groupes culturels en présence, ce qui peut resituer les rapports que peuvent entretenir les acteurs culturels entre eux comme rapports de domination ou de subordination.

«Les situations d'hétérogénéité culturelle augmentent et diversifient la production des stratégies de défense des minorités culturelles, c'est-à-dire des groupes se percevant comme habituellement menacés dans leur identité. La culture donne habituellement cohérence et équilibre à la formation identitaire. Lorsqu'il y a confrontation interculturelle, des crises identitaires peuvent se produire chez les membres des groupes en présence. Les groupes dotés de conditions socio-économiques défavorables sont sous l'emprise d'un rapport de force asymétrique avec l'autre groupe, majoritaire et dominant.» (Camilleri *et al.*, 1990).

Les migrants dans les sociétés d'accueil vivent une situation d'acculturation, dans la mesure où ils assimilent «un certain nombre de traits culturels caractéristiques d'une autre population avec laquelle ils sont en contact» (Vinsonneau, 1996). Etudier les relations entre cultures telles que les vivent les acteurs sociaux n'est pas chose aisée, parce qu'il faut parvenir à mettre à jour leurs rapports invisibles et symboliques d'attachement ou de détachement, et relier ces rapports à l'histoire des groupes sociaux en présence. Cette dynamique identitaire implique un effort pour maintenir un Moi valorisé, la finalité de la stratégie devant être vécue comme positive. Par conséquent, l'individu occupe une place d'acteur social dans la relation interculturelle où il ne subit pas toujours de manière unilatérale des rapports de force. Lorsqu'il le peut ou lorsqu'il n'est pas complètement dépossédé de tout moyen ou de toute ressource, le sujet agit ; il le fait dans le but de se protéger ou de s'octroyer une identité valorisante.

2. Attitudes et caractéristiques propres aux violences conjugales :

Les violences conjugales ont plusieurs caractéristiques, elles s'exercent dans le cadre privé de la famille, sous forme psychique ou physique, ou les deux : humiliations répétées, insultes, privations économiques diverses, violences d'attitude (ne pas lui parler, ne jamais lui répondre), harcèlement moral, violences sexuelles, se répètent dans un mélange de provocation, d'agressivité, d'amour fusionnel et de haine, se reproduisent de façon cyclique et, comme toute violence intra familiale, finissent par

constituer un lien d'asservissement pulsionnel : les coups et les insultes remplacent les mots et créent un lien qui vaut mieux que rien dans une relation perversie de type sado-masochiste. Nous retrouvons fréquemment ce type de relation entre les enfants battus et leurs parents maltraitants.

C'est souvent, dans un premier temps au moins, une violence méconnue et par l'un et par l'autre, mais surtout par la victime qui a du mal à qualifier de « violence » ce qu'elle subit. Pour certaines, comme pour beaucoup d'enfants, il faut tout un temps pour qu'elle soit reconnue comme telle et qualifiée « d'anormale ».

La violence conjugale est non seulement une transgression de la loi légale, mais aussi une transgression de la loi symbolique, une menace pour toute une relation de couple « le lien complexe d'aliénation qui les attache est difficile à dénouer car les deux ont eu besoin l'un de l'autre et ont fondé leur couple sur un « contrat d'étayage narcissique » (Kaës) qui le plus souvent a commencé à se fissurer au moment de la naissance des enfants. Leur arrivée en effet modifie toujours en profondeur une famille et interroge ce qui unit et désunit les parents parce qu'ils surgissent en tiers dans leur relation. Certains hommes se trouvent en difficulté parce qu'ils ont du mal à assumer leur paternité ou parce qu'ils se trouvent exclus par l'accaparement des enfants par leur femme ou l'inverse, au point d'en éprouver une véritable jalousie.

Il faut tout un travail intérieur pour sortir de la méconnaissance de la violence subie ou du moins banalisée. Pendant longtemps, la femme peut dénier cette violence, la qualifiant seulement d'énervement ou de coup de colère, ou encore la minimisant en disant :

« Ce n'est pas si grave ». Car reconnaître qu'elle s'est trompée en se liant à cet homme n'est pas facile, malgré des signes avant-coureurs qui ne sont généralement reconnus que dans l'après-coup de la prise de conscience. « Avant, elle espère toujours qu'il changera de lui-même avec le temps (il finira par s'assagir) ou qu'elle arrivera à le changer (mythe de la femme salvatrice de son homme). » (Durif-Varembont, *in* Violences conjugales: les enjeux psychiques...).

La culpabilité d'y être pour quelque chose, de ne pas « être assez bonne », renforcée par les paroles de son mari qui lui dit que c'est de sa faute, et la culpabilité d'avoir parfois aussi réagi de façon violente, empêchent de rompre le cycle de la violence, tout comme la honte de subir une humiliation sans pouvoir réagir adéquatement, ou la pression des

menaces ou du chantage. Certaines en viennent à croire que ce sont elles qui ont cherché le conflit et provoqué la violence. Cette inversion de la responsabilité de la violence de l'auteur sur la victime se retrouve dans toutes les violences relationnelles, même en dehors de la famille.

Quelques-unes supportent la violence au prix d'un clivage intérieur, mécanisme de défense classique chez les victimes, qui leur permet de protéger leur intégrité psychique : il y a celle qui subit et finit par ne plus rien ressentir et celle qui observe cette violence en spectatrice de l'autre partie d'elle-même. Pour beaucoup de femmes, la phase de « lune de miel » en leur redonnant l'espoir d'un changement, repousse la perspective d'une rupture, d'autant plus qu'elle lui redonne statut de sujet respecté voire de femme aimée.

D'autres n'osent pas partir parce que leur mari apporte le confort et les ressources économiques, surtout vis-à-vis des enfants. Cette dépendance financière peut se doubler d'une dépendance sociale dans le cas de femmes qui n'ont jamais travaillé, ne savent pas se débrouiller toutes seules ou sont prises sous le poids d'une tradition de « réputation » à sauvegarder à tout prix. Pour protéger leurs enfants, certaines femmes préfèrent subir « prenant sur elles » et nous pouvons nous demander ce que cette position sacrificielle répète de leur propre histoire, par exemple, l'identification à sa propre mère qui a toujours subi ou la nécessité de maintenir l'image d'un femme-mère parfaite et d'un couple qui s'entend bien.

Enfin, le sentiment amoureux semble empêcher toute remise en cause d'un lien dont nous pouvons interroger la nature: ce lien en effet apparaît très souvent comme le résultat d'une fascination pour cet homme, parce qu'il a été le premier un peu attentif à elle dans une période de fragilité psychologique, ou parce qu'il lui a permis de quitter le guêpier de sa propre famille. Qu'est-ce que chacun aime en l'autre ? Il s'en est suivi l'établissement d'une relation fusionnelle où la femme et l'homme ont reproduit à leur insu un schéma familial par la mise en commun de leurs manques. Ce n'est pas par hasard si telle femme a choisi un homme violent qui va se révéler dans l'après-coup sur le même modèle que son père ou si tel homme ne supporte pas que sa femme ne soit pas comme sa mère. Ces constatations ne constituent pas une excuse à la violence conjugale mais elles permettent de comprendre les mécanismes en jeu. En prendre conscience tout

en reconnaissant son erreur est la seule manière de ne pas recommencer avec quelqu'un d'autre.

«La violence traduit toujours pour leurs auteurs, des défaillances identitaires et des carences narcissiques importantes. Le mari ou le compagnon violent ne sont pas sûrs d'être des hommes, aussi ont-ils besoin de se réassurer, de se sentir le plus fort en humiliant et en rabaissant leur partenaire. Ce sont souvent des hommes, qui en tant que fils, sont restés sous la coupe de leur mère, avec un père absent ou falot. Devenus adultes, ils construisent leur rapport à la femme sous le mode la mère idéalisée. Nous pouvons nous demander du coup s'ils ne sacrifient pas leur femme pour garder cette image maternelle qui est si nécessaire au petit enfant qu'ils sont encore dans leur immaturité affective.» (Durif-Varembont, *in* Violences conjugales: les enjeux psychiques...).

La violence apparaît comme une forme d'exutoire et de décharge des tensions qui prend pour objet la femme qui est là, sous la main (parfois ce sont les enfants, ou les deux). Elle est souvent entretenue, voire augmentée, quand la femme ne réagit qu'en se repliant sur elle-même. Dans sa logique, l'homme l'interprète comme une sorte de consentement à la poursuite de la violence et passe ainsi de la violence des mots à la violence des coups.

Libérés des tensions une fois les coups partis, beaucoup d'hommes s'arrêtent, prenant conscience qu'ils pourraient perdre leur partenaire à cause de leur violence. En fait, ils pourraient perdre leur statut de dominant, ce lien de pouvoir qui leur est si nécessaire et qui pourrait s'interrompre avec la disparition de leur objet dominé.

Nous percevons bien ici le côté fusionnel d'une telle relation où l'un ne peut pas vivre sans l'autre, à condition qu'il soit tout...ou rien. La violence s'y alimente de la jalousie et de la colère que l'autre ne soit pas conforme à l'image de moi, au Moi idéalisé. C'est ainsi que l'enfant roi peut devenir tyran ou victime, et que la persistance de la mère idéalisée, dévorante et victimaire peut conduire un fils adulte à battre sa femme.

3. La violence conjugale dans son approche pluridisciplinaire :

L'approche pluridisciplinaire de la violence conjugale s'avère nécessaire, les violences, familiales ou non, constituent un champ typique où la complexité des différentes

dimensions en jeu (psychologique, sociale, culturelle, économique) nécessite de ne pas les aborder que d'un seul point de vue. Du côté des victimes comme du côté des auteurs, l'intervention du tiers social, sous la forme du juridique dans les cas les plus graves, est indispensable pour arrêter le cycle de la violence en protégeant les sujets vulnérables, mais aussi pour tenir une parole rétablissant une certaine vérité des faits tout en distinguant qui est l'auteur et qui est la victime. C'est ainsi que la qualification juridique fonctionne comme une adresse au sujet pour lui signifier la valeur de sa transgression pour laquelle il devra éventuellement payer. La procédure peut aussi déclencher la prise de conscience que quelque chose se répète et une interrogation sur les origines de cette violence qui monte en lui dans certaines circonstances.

Pour les victimes, les effets de la violence, éventuellement traumatiques, ne peuvent souvent être traités psychologiquement qu'à la condition qu'un accompagnement sociojudiciaire soit mené en parallèle. Ainsi, la culpabilité d'y être pour quelque chose, en résonance à sa propre histoire, ne peut être mis au travail en ce cas que si, dans le champ de la réalité sociale, quelqu'un qui a un poids de parole reconnue l'en exonère officiellement. La culpabilité persistante pourra alors être entendue comme une vérité du sujet et non comme une vérité sociale ou judiciaire.

Les phénomènes de violence sont toujours plus complexes qu'il n'y paraît. Ce serait à notre tour faire violence à ces sujets que de ne pas prendre en compte non seulement la réalité de leurs conditions de vie mais aussi leurs souffrances cachées, les contradictions qui les habitent, la complexité des liens qui les unissent, en les réduisant à notre seul champ d'intervention.

La prise en compte de la dimension interculturelle est devenue cruciale dans le traitement du sujet des violences conjugales. Comment expliquer l'acte de violence sans se référer, de façon directe ou indirecte, aux bases culturelles des deux partenaires et sur lesquelles ils ont mené à terme leur développement psychique ?

Ceci acquis, le problème se pose de définir quelle est la manière la plus adéquate de prendre en charge ce fond de culture dont personne ne saurait remettre en cause l'importance. Là, les positions théoriques divergent, qui vont de la contingence à la stricte détermination. Soit le psychologue considère la culture du sujet comme le simple environnement qui le contextualise soit-il en fait le pivot central de la compréhension du cas. Entre ces deux extrêmes, il est permis d'avoir quelque doute et de revenir à un

questionnement pragmatique, seul en mesure de fonder l'efficience psychothérapeutique.

Vinsonneau dans son ouvrage intitulé *L'identité culturelle* permet d'avoir une vision dynamique et dialectique des phénomènes liés à la construction identitaire, laquelle se fait toujours sur le fond des cultures et s'éprouve lors de contacts interculturels, car toute culture est récit, construction et transmission de systèmes sémiotiques permettant à chacun de pouvoir se repérer dans la trame socio-politique, et de communiquer avec l'Autre. «Il importe d'insister sur la dynamique et sur les stratégies oeuvrant tant dans le mécanisme conceptuel de la culture que lors des processus d'identification.» (Camilleri, Vinsonneau, 1987).

Selon Vinsonneau, nous pouvons distinguer trois catégories de liens, qui esquissent une dynamique de la culture : la culture serait d'abord un substrat, communiqué à chacun des membres nouveaux d'une société par les anciens. Ainsi, «Les processus primaires de l'enculturation et de la sociabilisation seraient garants de l'acquisition d'une identité patrimoniale. Celle-ci serait à son tour garante du maintien de la culture et de son intégrale transmission aux générations à venir.» (Camilleri, Vinsonneau, 1987). La culture est ici considérée comme un « leg » qui permet de constituer au fur et à mesure un foyer de ressources pour les différents acteurs sociaux partageant ladite culture. Ainsi, «La culture oriente l'inscription de l'individu dans le tissu social.» (Camilleri, Vinsonneau, 1987). La culture serait ainsi une clé herméneutique permettant à chacun des membres la partageant d'interpréter les différents signes, comportements, bref de s'orienter au sein d'une société. C'est pourquoi, lorsqu'il y a rencontre de l'autre, lorsque les référents culturels sont brouillés on préférera parler non plus d'acculturation, mais plutôt d'une « perspective dynamique de l'interculturalité » (Vinsonneau, 2002, p. 15), où le contact serait analysé en tant qu'instant, moment où les différences culturelles seraient saillantes, et constitueraient de facto un risque quant aux constructions identitaires des acteurs en présence.

C'est dans cette aperception dialectique de l'identité qui est ici au cœur de la démarche de Vinsonneau, aperception rompant avec une considération monolithique de la culture, de l'identité et des relations interpersonnelles au sein d'une communauté. Ces frictions lors des contacts sont d'autant plus aigües qu'elles touchent aux représentations les plus ancrées culturellement.

En effet, de même que les individus au sein d'une société produisent et entretiennent des représentations stéréotypiques de l'Autre, des représentations sociales, de même trouve-t-on les mêmes phénomènes à l'œuvre lors de contacts interculturels : les représentations culturelles. Aussi peut-on alors comprendre l'extrapolation et la pertinence du concept de stratégies identitaires dans un contexte interculturel, dans la mesure où les différentes identités sont alors inquiétées par la seule présence de l'Autre et de ses valeurs. Toute stratégie apparaît comme une élaboration où l'on va faire le choix d'aspects contre d'autres. Des tensions se matérialisent et se concrétisent particulièrement par rapport à certains éléments déterminant lors de la genèse identitaire tels que le corps, le territoire voire la religion, les valeurs eschatologiques... qui deviennent alors des ressources culturelles et symboliques permettant la cristallisation identitaire tant collective qu'individuelle : la culture informe donc l'homme.

Avec Vinsonneau, l'individu apparaît comme une combinatoire d'interdépendances multiples, d'arbitrages cognitifs et d'ajustements interactifs. On croit pouvoir extrapoler en disant que la culture relève en grande partie de processus inconscients tandis que l'identité, elle, renvoie à une norme d'appartenance, nécessairement consciente, car fondée sur des oppositions symboliques.

«Tout se passe comme si chacun ne prenait réellement en compte la spécificité d'autrui que dans la mesure où le soi n'est pas défini par rapport à cet autrui, et qu'en conséquence sa spécificité n'est pas menacée.» (Vinsonneau, 1999, p. 57).

Après cette approche de Vinsonneau, nous tentons bien de situer cette approche interculturelle selon notre objectif, la situation des familles migrantes dans les pays d'accueil notamment en France et au Canada. Il s'agit d'étudier les problèmes dont confrontent les migrants dans leurs nouvelles sociétés. On perçoit bien comment la migration appelle à se débattre contre des identités prescrites, souvent négatives, pourquoi aussi les hommes immigrés perdent leurs anciennes prérogatives des sociétés patriarcales. Une approche plus systémique aurait pu souligner les réponses de la société d'accueil au choix d'une stratégie identitaire qui vient remettre en question la relation entre la société d'accueil et le migrant. Une approche qui analyserait le rapport entre dominants et dominés sans que le dominé ne se réduise mécaniquement a priori à la conservation culturelle et à l'assimilation, sans que l'épreuve de la migration ne soit d'abord celle de la souffrance et d'un système identitaire mis à mal.

«Au sein des sociétés contemporaines, pluriculturelles et pluriethniques, le traitement de la différence est une pratique quotidienne et incontournable.» (Vinsonneau, 1999, p. 197). La différence est le moteur permettant à chaque acteur social de pouvoir catégoriser chacun des acteurs, lui-même ainsi que les autres : «La catégorisation est une activité structurante : elle aboutit à simplifier le réel, à le rendre plus compréhensible et mieux contrôlable.» (Vinsonneau, 1999, p. 199).

Voilà pourquoi généralement, les structures culturelles endogènes aux groupes s'inscrivent dans les logiques de valorisation alors que celles qui sont exogènes seront plutôt inscrites dans les logiques de péjoration.

Le lieu où s'articulent les caractéristiques individuelles et les influences culturelles est le groupe familial. C'est au sein de la famille que s'élabore la délicate alchimie de la construction de soi. Mais peut-être a-t-on pendant trop longtemps mis l'accent sur la seule famille nucléaire en oubliant l'inscription de son contexte culturel.

«La structuration psychique individuelle se réalise par la triangulation oedipienne. La différenciation des pôles parentaux est la condition de l'autonomisation du sujet. Seulement les identifications et les relations d'objet ne sauraient être indépendantes de la part inconsciente générationnelle contenue dans les imagos parentales. La figure du père, comme la figure de la mère, est traversée par les dépôts successifs de la généalogie. Les travaux récents sur le transgénérationnel mettent tout particulièrement en évidence l'influence des ascendants familiaux. On trouve dans la revue le divan familial une approche spécifique des données fondamentales de la généalogie. Les articles qui y trouvaient place mettent l'accent aussi bien sur la place inconsciente des ascendants respectifs de chaque lignée que sur la technique de prise en charge de ces données dans le contexte des thérapies familiales psychanalytiques. Dans, ces conditions, il est aisé de comprendre la place prépondérante que tient, dans le fonctionnement psychique, la question des racines familiales.» (Lahlou, 2002, p. 71, 72).

Le contexte relationnel se complique pour l'individu confronté, pour construire son identité, à des choix et à des renoncements. L'intégrité psychique est à ce prix, qui est l'accomplissement de la construction identitaire des identifications diverses qui ont jalonné son histoire personnelle, à réaliser la synthèse interne indispensable au fonctionnement suffisamment bon de son psychique.

L'enveloppe identitaire que constitue le soi est suffisamment contenant et suffisamment structurant des différents constituants internes que la personne peut prétendre à son unification interne. Etre une personne unie et qui s'adapte aux réalités du monde selon

les angles propres d'une singularité assumée sur le plan interne et reconnue sur le plan externe. Avoir une intégrité psychique, c'est pouvoir assumer l'intégralité des parts de soi, aussi bien les parts évidentes que les parts obscures, aussi bien les parts positives que les parts négatives. Les failles, les ruptures ou les carences de l'intégrité psychique sont sources de dysfonctionnements plus ou moins graves dans la mise en œuvre de l'appropriation subjective.

«Les différences de sensibilité dans la conception des rapports familiaux (hommes/femmes, parents/enfants) et les divergences de vue en ce qui concerne le rapport au sacré sont des fractures symboliques importantes. Elles séparent la plupart des autochtones, porteurs d'une idéologie individualiste, de certains groupes issus de l'immigration musulmane, s'inscrivant quant à eux, dans une culture communautaire collective.» (Camilleri, Vinsonneau, 1996).

Ce sont les sujets les plus différents de la norme individualiste et de la culture occidentale qui disent souffrir le plus de la discrimination, jusqu'à privilégier des alternatives relationnelles telle que le repli communautaire. Il est donc plausible qu'existe une relation entre d'une part, les discriminations et d'autre part, le renforcement réactif de l'identité communautaire et religieuse parmi les minorités issues de l'immigration.

Toute expérience de violence porte en soi son contexte socioculturel, on comprend donc comment se construit une nouvelle identité qui n'est ni perte des origines, ni refus des appropriations nouvelles. Parce qu'elle est une de ses préoccupations majeures, c'est la mémoire familiale que l'individu s'adresse pour ne rien laisser perdre d'un passé où se construisent ses propres compréhensions du monde. Il suffit de parcourir les traces laissées par les récits pour redonner un sens aux désirs, aux fantasmes et aux souffrances qui revisitent les pensées des Hommes.

Les résultats des enquêtes nationales européennes ont rarement mis l'accent sur les disparités entre groupes ethniques, communautés culturelles ou religieuses, d'autant plus que, dans la plupart des cas, des divergences interculturelles recouvrent des inégalités sociales et des politiques discriminatoires envers des populations minoritaires. Inégalités structurelles résultant en grande partie du contexte géopolitique des migrations internationales, contexte lié historiquement à la conquête de nouveaux territoires qui a dessiné la carte du monde. En réalité, les situations sont très variables selon le degré d'homogénéité sociale et culturelle de la population.

4. Violences conjugales et Religion :

«Comme l'église est soumise au CHRIST, ainsi soient soumises en toute chose les femmes à leurs maris» C'est de cette manière que SAINT PAUL au 1^{er} siècle après J.C. a pu exprimer la relation femme - mari en la comparant avec celle Eglise - CHRIST.

Toutes les religions ont traité le sujet de la femme. Certaines d'elles ont été plus «ouvertes» envers les femmes que d'autres. Certaines religions ne peuvent pas nier le rôle de la femme d'abord comme épouse et partenaire dans la constitution de la maison et de même comme mère où elle tient la responsabilité de l'éducation de ses enfants, et doit les préparer de façon correcte à confronter la vie et ses difficultés.

Cela n'a pas empêché que quelques religions ont adopté de lois en défaveur des femmes, elles ont garanti la puissance et la domination à l'homme ; pour elles, le rôle de la puissance, du chef, du responsable, du décideur est consacré à l'homme, la femme n'a pour seul rôle que celui du récepteur, fidèle et institutrice.

Face au christianisme qui a interdit aux femmes le sacerdoce, il y a eu l'islam qui oblige encore les femmes à porter le voile : «Le Coran a garanti des droits trop souvent déniés aux femmes» a affirmé Bénazir Bhutto, le Premier ministre du Pakistan durant un discours à Beijing en septembre 1995. L'ordination des femmes résiste également dans le judaïsme.

Limitons donc le poids des mentalités et des dogmes dans ce domaine :

«A l'aube de l'humanité, les premières divinités sont féminines, la femme est alors l'unique symbole de la fécondité. Puis l'homme, pour sauvegarder son pouvoir s'assure la maîtrise de la puissance féconde. Aujourd'hui, les inégalités et le poids des mentalités et des dogmes s'apparentent pour les femmes à une chape de plomb: interdiction de sacerdoce et absence de liberté de procréer dans l'église catholique, mise sous tutelle masculine. Des femmes musulmanes en vertu de la prééminence reconnue aux hommes sur elles, lapidation pour la femme adultère dans certains pays comme l'Iran, port obligatoire du foulard (hijab) ou du voile (tchador) dans le cadre de la Chariaa (loi islamique). L'ordination des femmes est admise pratiquement par toutes les églises protestantes (Luthérienne, Calviniste, Anglicane) et certaines ordonnent les femmes évêques. L'ordination des femmes commence également dans le judaïsme : il y a environ 200 femmes rabbins aux Etats-Unis inflexibles quant aux dogmes, en 1995 le pape Jean-Paul II rappelle à

ce sujet, comme pour le célibat des prêtres, la ferme opposition de l'église catholique.»

(Rigollet, 1996, p. 20).

Puisqu'on n'a pas considéré la violence conjugale comme un comportement individuel déviant, ni une maladie et tout en considérant que son origine est au cœur même des rapports sociaux entre hommes et femmes, il a donc été utile de décrire et d'analyser la nature des « relations » entre la femme et la religion puisque personne ne peut nier l'effet ou l'influence de la religion sur la mentalité des croyants et sur leurs modèles de comportements.

La religion agit directement et indirectement sur l'individu. Une religion qui annonce des lois et leçons qui dévalorisent la femme et la rendent inférieure à l'homme, va inciter l'homme à agir parfois inconsciemment contre la femme en se complaisant dans le rôle du dominant.

La religion est une des composantes socioculturelles : les religions, en particulier les religions monothéistes, ont institué l'infériorité des femmes, les autorités religieuses interprétant les textes en fonction des contextes politiques. Alors qu'au cours du temps, certains dogmes ont dû s'éclipser derrière la liberté de penser et d'agir, il semble que la redéfinition de la stratégie géopolitique et économique du monde favorise, au travers des radicalismes religieux, des replis communautaires. Lorsque le pouvoir masculin est d'essence divine, le statut inférieur des femmes légitime l'ensemble des discriminations qu'elles subissent et la dénonciation des violences est impensable ; en revanche, le recours à l'ultime violence peut être encouragé à l'encontre de celles qui enfreignent les codes de l'honneur marital.

En France, « Parmi les données socioculturelles recueillies en métropole, la religion apparaît comme un facteur déterminant: 17% des répondantes musulmanes ou juives étaient en situation de violences conjugales, 9,1% des enquêtées catholiques et protestantes contre 7,8% de celles qui n'ont déclaré aucune religion. Les femmes élevées dans la religion catholique sont plus distancées par rapport à la religion que les musulmanes dont, signe d'appartenance communautaire, huit sur dix ont déclaré accorder de l'importance à la religion. En fait, quelle que soit l'appartenance religieuse, le niveau très grave de violences conjugales s'accroît avec le degré de dépendance religieuse : 5,2% de celles qui considèrent la religion comme très importante sont en situation très grave de violences contre 2% de celles qui ne lui accordent pas

d'importance. Dans les DOM-TOM enquêtés, où la pratique religieuse, à dominante chrétienne, est très répandue, ce clivage selon l'importance accordée à la religion ne se retrouve pas.» (Jaspard, 2005, p. 93).

5. Les démarches et les recours en France, au Canada et au Liban:

Les démarches suivies en France et au Canada par les femmes après avoir subi des actes de violences diffèrent. Certaines de ces démarches procèdent d'une dénonciation des agressions et d'une demande de réparation auprès de l'appareil judiciaire, devant une juridiction pénale ou civile. Elles se traduisent également par le recours aux services sociaux ou aux centres d'accueil pour les femmes victimes de violence, avec des demandes d'aide financière ou de solutions d'hébergement. Ou encore, elles participent d'une demande plus globale d'aide ou de soins auprès de diverses personnes, acteurs sociaux, personnels soignants, associations d'aides aux victimes, délégués du personnel etc., ces démarches n'étant en rien exclusives les unes des autres : institutions ou professionnels renvoient souvent d'un interlocuteur à l'autre.

Les pouvoirs publics, sous la pression des mouvements féministes des années 1970, ont alors mis en place de nouvelles politiques en matière de violence envers les femmes. Pendant longtemps, on ne concevait pas la notion de viol entre époux, tant les prérogatives du mari sur la personne de son épouse étaient étendues et absolues. De plus, ces violences s'exerçaient dans le cadre de l'intimité familiale, de son univers clos, donc dans la sphère privée dont l'Etat n'entendait pas se mêler. De telles infractions pénales ne troublaient pas l'ordre public ; au contraire, elles s'accordaient parfaitement aux valeurs masculines de l'époque et étaient, en quelque sorte, partie prenante de la culture ambiante. Il y a peu encore, on voyait fréquemment la police refuser de se déranger pour ce qu'on appelait avec condescendance un « différent » conjugal et qui pouvait consister en violences graves, ou bien se retirer après avoir administré le même sermon à l'agresseur et à l'agressé. La dénonciation des violences intrafamiliales, souvent associées aux sévices envers les enfants, s'est renforcée et des lois spécifiques ont été promulguées.

Parallèlement l'accueil des victimes de violence s'est sensiblement modifié. Des formations spécifiques pour les personnes qui reçoivent ces femmes ont été mises en place. La notion de « femmes battues » comme femmes au profil de victimes a été partiellement délaissée au profit d'une volonté politique de reconnaissance de l'égalité de l'accès au droit pour les femmes et de l'engagement de réduire les dénis de justice trop souvent constatés en matière de délits ou crimes contre les femmes, au motif que l'agresseur est connu de la victime, voire qu'il est son mari ou son compagnon.

En effet, associations d'aide aux femmes victimes de violence, pouvoirs publics et particulièrement le service des droits des femmes, certains magistrats, policiers et gendarmes témoignent et dénoncent la distance entre la législation réprimant ces violences et la tolérance assez largement répandue dont jouit cette délinquance.

Concernant les violences conjugales, les différences selon les situations sociales donnent peu de résultats statistiquement significatifs. L'analyse du conjoint a montré qu'il s'agit de situations caractérisées par des combinaisons de violences de nature multiple, psychologiques, physiques et sexuelles. Un indicateur a été ainsi construit pour définir des degrés différents de situation de violence. Le recours aux aides extérieures et institutionnelles est en relation avec cet indicateur : un faible nombre de femmes en situation de violence grave a fait appel aux services de police ou de gendarmerie, mais aucune plainte n'a été déposée. Les recours judiciaires concernent essentiellement les femmes en situation de violence très grave, et plus la moitié d'entre elles ont engagé une procédure judiciaire.

«Les femmes ont beaucoup plus faiblement parlé avec d'autres personnes des violences subies au sein de leur couple : 55% avaient parlé de faits, avant de répondre à l'enquête. Le constat d'un faible recours aux institutions en découle logiquement. Cependant ce sont, ici encore, les violences physiques qui donnent le plus souvent lieu à des déclarations auprès des services de police et de gendarmerie et à des dépôts de plainte ; mais il y a plus de réticences à signaler les brutalités d'un conjoint que celles de tout autre personne : 13% des cas de violences conjugales contre 43% dans les espaces publics et 32% au travail. Si la consultation d'un médecin paraît indispensable dans les situations de brutalités et de coups - toutefois moins d'une victime sur cinq s'est rendue chez un médecin suite à des agressions physiques, et dans un cas seulement auprès d'un service médico-judiciaire – c'est également auprès des personnels médicaux que les femmes confient les violences qui leur sont faites par leur

conjoint, quelle que soit la nature de celles-ci.» (*in Les violences envers les femmes, une enquête nationale...*, 2003, p. 278).

L'accord international pour la lutte contre toutes sortes de violences envers les femmes (Sidaw) (*in La stabilité de la femme arabe...*, 2003) a proclamé que malgré tous les efforts exposés par l'ONU pour assurer l'égalité aux femmes, la discrimination persiste, et cette dernière forme une transgression des principes d'égalité de droits et du respect de la dignité humaine et un obstacle face à la participation des femmes du même degré que les hommes dans la vie politique, sociale, économique et culturelle et interrompt le développement de la société et de la famille. Cet accord avait comme objectif de lutter contre toute sorte de discrimination envers la femme en prenant des mesures pour assurer l'égalité entre la femme et l'homme dans tous les domaines, et demande aussi à tous les pays de favoriser le rôle économique et sociale de la femme même dans la famille, certifie que la discrimination va empêcher la croissance économique et le développement des sociétés, et proclame la nécessité d'avoir un changement dans les attitudes en sensibilisant les hommes et les femmes pour accepter l'égalité des droits et des obligations et de surmonter les préjugés et les stéréotypes.

Mais la plupart des sociétés arabes n'ont pas accepté ces déclarations et dans plusieurs domaines. Dans la discrimination de la femme dans le mariage et les relations familiales, les pays arabes ont considéré ses déclarations comme atteinte à leur religion et aux lois nationales qui régissent les codes personnelles, à noter que ces lois dans la plupart de ces pays sont discriminatoires à l'égard de la femme, pour cela ils ont refusé de donner aux femmes des lois égalitaires du mariage, du choix du conjoint, les mêmes droits et responsabilités durant le mariage et le divorce, mêmes droits concernant la garde des enfants, ainsi que les mêmes droits de propriété.

Or, toutes les lois arabes placent la femme dans une position d'infériorité et de soumission à l'homme, en lui donnant le droit de choisir sa conjointe, tandis que la femme a toujours besoin l'accord de son père. De même, concernant le divorce, le mari a le droit de demander le divorce même sans raisons, mais concernant l'épouse, elle ne possède pas ce droit sauf dans des cas exceptionnels et devant les tribunaux avec des procédés juridiques trop compliqués. La majorité de ces pays n'ont pas fixé un âge minimum pour le mariage, alors qu'ils permettent le mariage même des enfants si les parents acceptent: Ce mariage précoce portera nécessairement des conséquences

néfastes sur la vie des filles et sa privation de l'éducation et ses risques d'atteinte aux violences.

La loi reste l'un des indicateurs de mesure les plus importants du progrès qui s'est réalisé pour assurer l'égalité entre les deux sexes, qui exprime la voie des gouvernements dans la lutte contre cette discrimination, et après avoir accepté la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ainsi que tous les accords internationaux pour la lutte contre toutes sortes de violences envers les femmes, on trouve maintenant que c'est inacceptable d'avoir des lois discriminatoires à l'égard des femmes. Il faut bien réformer ces lois afin qu'elles aillent de pair avec la famille moderne en vue d'une égalité des droits et des obligations des deux partenaires.

Des changements majeurs sur tous les plans se sont produits dans la population libanaise. Ces changements reflètent principalement la croissance du pourcentage des habitants à Beyrouth suite à un exode rural de grande ampleur. Cet apport a non seulement modifié les proportions des habitants dans les différentes régions, mais a aussi créé le besoin d'intégrer la dimension socioculturelle dans la compréhension de tout problème social au sein d'une population pluralisée et caractérisée par une diversité de cultures, d'ethnies, de religions, de tradition, ...

Bien qu'on reconnaisse qu'il existe des causes économiques, politiques, sociales et individuelles à la violence conjugale, la perspective socioculturelle situe cette violence dans un contexte culturel particulier d'attitudes sociales, de rôle de sexes, de structure familiale et de traditions, vu que les femmes interrogées sont issues d'un milieu social bien limité, qui ont un âge déjà fixé, un niveau universitaire et qui occupent une profession.

Tous ces facteurs contribuent à définir le contexte dans lequel la violence se déroule ainsi que le comportement des individus vis-à-vis du règlement de ce problème. Essentiellement, la perspective socioculturelle appliquée à la violence conjugale conduit à une conceptualisation plus poussée du problème, ce qui favorise des interventions plus efficaces auprès des femmes de qualifications éducatives et sociales. Les femmes libanaises vivent jusqu'à maintenant une lutte pour l'accès à leurs droits. Cependant, leur douloureuse expérience de violence est causée par les politiques sociales, les droits et les lois qui n'ont pas été dénoncés en raison de l'indifférence générale manifestée par la population.

La culture libanaise, influencée par la dominance des valeurs, mœurs, coutumes et par les idées morales, philosophiques et religieuses, joue un rôle fondamental dans l'établissement des paramètres des relations familiales.

Dans la société libanaise, la famille est considérée comme l'institution la plus importante: l'ordre dans chaque famille entraîne l'ordre dans toute la société. Les rôles prescrits par une hiérarchie dont la suprématie de l'homme est le principe dominant déterminent les interactions entre les membres de la famille libanaise. Le statut de la femme dans la famille peut être décrit à partir de ce qu'on appelle les « trois obéissances » : l'obéissance au père avant le mariage, au mari après le mariage et au fils après le décès du mari. Entre autres, la socialisation familiale est marquée par l'insistance sur la conscience collective et les responsabilités de tous les membres de la famille. Donc, l'harmonie familiale est souvent atteinte au détriment des intérêts individuels, partiellement de ceux de la femme.

Le concept de la violence a évolué au Liban grâce à plusieurs variables. Parmi ces variables *La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* qui a obligé tous les pays à appliquer ses articles ; de même que la mondialisation de l'information et des télécommunications qui a facilité aux femmes leur accès aux informations tout en évaluant leurs situations par rapport à celles dans d'autres pays ; les organisations non gouvernementales, les services des droits de l'homme, les groupes de pression et les partis politiques qui même avec leur rôle modeste ont pu pousser la société à un plus de justice et d'égalité en sensibilisant les gens aux conséquences néfastes de la violence ; et n'oublions pas le progrès culturel et social qu'a vécu le Liban à travers l'augmentation du nombre d'éduqués et du taux d'alphabétisation, la présence des femmes dans les secteurs du travail, l'exode rural et la transformation de la famille étendue en une famille nucléaire, ajoutons la présence d'un nouveau mode de relation femme-homme surtout chez les nouveaux couples.

Toutes ces variables ont permis à quelques familles d'identifier la situation de violence comme problème humain et législatif, de sentir la violence et de prendre conscience de cette violence qui ne fait que détruire l'autre et sa dignité.

L'accès aux services constitue un élément clé de la problématique de la violence conjugale. Il renvoie au soutien offert par le réseau gouvernemental pour assurer l'assistance aux femmes subissant la violence de la part de leur conjoint, soutien qui en

principe doit être accessible à toutes les Libanaises dans toutes les régions du Liban. Mais en réalité, ces dernières ne bénéficient pas de cette accessibilité aux services sociaux et de santé. En général, le réseau est mal préparé à desservir efficacement les victimes, et de nombreux services sont inadaptés à leurs besoins particuliers. Voici les facteurs principaux qui engendrent un phénomène d'exclusion involontaire des membres de cette société des services du réseau :

1. La méconnaissance des ressources disponibles : le manque de connaissance des établissements existants, de leur mode de fonctionnement, de leur rôle respectif et des services offerts par une partie importante des femmes victimes est le premier obstacle à l'accessibilité.
2. La modeste existence des organisations et des associations libanaises pour la lutte contre la violence envers la femme : le problème le plus souvent évoqué dans ce cadre, c'est l'inexistence presque totale des O.N.G. spécialisées dans ce domaine. Non seulement une absence de ces centres pose un problème pour se prévaloir des services, mais cet handicap peut amener les femmes victimes soit à vivre dans leur silence, soit à dépendre davantage de la famille proche plutôt que d'étendre leur réseau d'entraide et de sociabilité à des voisins et amis.

Il ne suffit pas seulement de lutter contre les causes et les conséquences de la violence envers les femmes, mais il faut nécessairement aussi reconnaître les droits des femmes et de réformer tout ce qui décrit leur statut personnel.

Légitimer socialement les violences est en tant que tel une violence, ceci rend la femme pas seulement une femme battue, mais beaucoup plus exclue, marginalisée et inférieure. Il faut donc travailler contre la légitimation sociale des violences, un pas vers la lutte de la domination et plus tard de la violence.

Ce qui fonde, entre autres, la possibilité de la vie humaine, c'est de pouvoir se reposer en paix, de ne pas être obligé d'être sans cesse aux aguets. L'état de guerre permanent est insupportable. Mais cela suppose un minimum de confiance en l'autre. C'est le propre de toute relation humaine « normale ». Certaines femmes ne peuvent même pas accéder à cette confiance. Pour elles, dans certains lieux, la vie consiste à gérer l'imprévisible : la violence de leur conjoint, ou celle de leur supérieur hiérarchique au travail. Vivre est quasi impossible. Leur vie se résume à de la survie, à de la mort psychologique à petit feu.

Il est de la responsabilité des Etats de tous les pays du monde de faire en sorte que les violences contre les femmes soient intolérables pour toutes et tous, d'éduquer leur population par tous les moyens possibles en ce sens, et ce, dès le plus jeune âge, de former aux réalités des violences à l'encontre des femmes tous les personnels sociaux, de santé, d'enseignement, de justice, de police, etc., susceptibles de les recevoir, de reconnaître et de promouvoir l'égalité entre les sexes et les droits fondamentaux des femmes.

Les mouvements sociaux dans leur ensemble, les associations anti-mondialisation néo-libérale, les organisations syndicales, politiques doivent participer à la dénonciation des violences.

Il est de notre responsabilité individuelle et collective, hommes et femmes, de prendre position contre les violences.

Il est de la responsabilité de nos camarades hommes des mouvements sociaux de se solidariser publiquement, au nom d'une autre société que nous voulons construire ensemble, avec la lutte des féministes contre les violences.

Pour construire un autre monde, pour qu'il soit possible, les mouvements sociaux doivent s'engager aussi à remettre en question les rapports inégaux entre les hommes et les femmes; s'engager aussi à intégrer dans leur analyse les liens entre capitalisme, sexisme et racisme; s'engager à réclamer le respect des droits des femmes; s'engager à remettre en question la « culture de la violence » et ce, tout autant dans leurs pratiques individuelles que collectives. Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions prétendre ébranler les fondements du patriarcat et de la mondialisation libérale.

6. La vulnérabilité des femmes dans les deux sphères publique et privée:

Les développements antérieurs ont été consacrés à la violence contre les femmes dans la sphère privée, la plus importante en termes quantitatifs et d'impacts. Toutefois, les femmes ne sont pas à l'abri de la violence dans leur espace privé et cette violence se situe aussi au cœur des relations sociales et de pouvoir qui les lient aux hommes. Enfin, les sentiments éprouvés par une femme victime de violence domestique influenceront

son comportement et son sentiment d'insécurité en société. En particulier, tout homme sera vu comme un agresseur potentiel.

De nos jours, les femmes sont conscientes que la violence physique n'est pas acceptable, mais elles le sont bien moins en ce qui concerne la violence psychologique. Tant qu'il y a un équilibre entre contrôle, dénigrement et gentillesse, c'est supportable. La femme se dit que sa perception de la réalité est fautive, que c'est elle qui ressent mal les choses, qu'elle exagère. Elle finit par douter de son ressenti et il faut parfois qu'un autre témoignage vienne confirmer ce qu'elle n'ose se dire.

La violence n'apparaît pas tout d'un coup, mais un passage progressif se fait de la domination à la violence.

Le processus d'emprise se déroule en deux temps : cela commence par la séduction, puis, si la femme résiste, l'homme use de procédés violents de plus en plus manifestes.

La question de la violence revêt de multiples formes et se pose essentiellement en termes d'appropriation de l'espace privé par les femmes. Qu'il s'agisse de menaces, d'intimidations, de harcèlements, d'agressions sexuelles, toutes ces formes d'agressions ou de menaces d'agressions réduisent considérablement l'accès des femmes à la sécurité. De plus, ces dernières sont plus soumises à la violence car elles représentent une catégorie vulnérable et cette vulnérabilité entretient leur statut dans la société. Enfin, la violence n'est pas neutre et se manifeste différemment selon l'âge, le groupe social et l'appartenance ethnique des victimes.

Dans ce cadre, Vinsonneau dans son livre *L'identité des Françaises face au sexe masculin* (1997), affirme que lorsque des acteurs sociaux se rencontrent, ils sont d'abord interpellés d'une façon immédiate et globale au niveau de leur identité. En s'intéressant à la manière dont les Françaises se définissent comparativement aux hommes, elle propose d'éclairer le phénomène de la confrontation entre deux sub-cultures d'un même univers. Les sexes n'étant pas dotés d'une position équivalente dans la société actuelle, l'auteur a cherché en même temps à repérer les effets d'une inégalité sur les images que les femmes produisent d'elles-mêmes. Une analyse qui tente de montrer que les femmes parviennent à se couler alternativement et sans problème dans des modèles identitaires opposés!

Au regard de ces données, il apparaît que les femmes sont fréquemment soumises à la violence ou à la menace de la violence. Cela affecte leurs attitudes et sentiments quand elles se déplacent dans la société. Il existe en effet un élément commun à toutes les femmes, quel que soit leur âge, origine ou statut social, c'est la peur et le sentiment d'insécurité.

Bien que le sentiment d'insécurité ne soit pas exclusivement féminin, la peur éprouvée par les femmes est particulière. Elle est liée au respect de leur intégrité physique et psychologique. Car la plupart des femmes, sinon toutes ont déjà craint pour leur intégrité. Intégrité aussi bien physique, psychologique que sexuelle. Si toutes les femmes n'ont pas été violentées, toutes en revanche ont ressenti l'indicible malaise qui gêne, qui fait obstacle ou qui paralyse. Or cette violence engendre la peur, le désarroi et l'insécurité. Ce sentiment a une fonction de contrôle social sur les femmes qui vont restreindre leurs activités afin d'éviter l'exposition à des situations violentes. Nombre de femmes ne se sentent pas en sécurité dans leur propre foyer et cette insécurité limite la liberté à laquelle elles ont droit et leur appropriation de l'espace privé et public.

La vulnérabilité sociale des femmes dépend aussi de leur contexte socioculturel. La difficulté qu'ont toutes les femmes à quitter un conjoint violent ne peut être comprise qu'en tenant compte du statut de la femme dans la société et des rapports de soumission/domination que cela impose. En effet, si des femmes peuvent se laisser piéger dans une relation abusive, c'est parce que, par leur place dans la société, elles sont déjà en position d'infériorité. Ces violences ne seraient pas possibles si leurs conditions objectives n'étaient pas déjà installées par le système social. Malgré une prise de conscience certaine, la violence conjugale continue à sévir, et, sous prétexte de diversité culturelle.

7. Femmes violentées : femmes soumises et maltraitées :

On a assisté, au cours de ce siècle, à des bouleversements importants dans les rapports hommes/femmes, mais les stéréotypes perdurent. Encore maintenant, alors que la parité s'installe progressivement dans des différentes sociétés, spécialement celles traditionnelles on continue à percevoir les hommes comme actifs et dominants et les

femmes comme passives et soumises. Les mères contribuent à entretenir ces stéréotypes en élevant leurs garçons pour qu'ils soient forts, courageux, pour qu'ils ne pleurent pas, laissent de côté leur sensibilité et leurs émotions, tandis qu'elles apprennent aux filles à être douces, gentilles, compréhensives, centrées sur les besoins des autres. Les stéréotypes de la masculinité et de la féminité sont ancrés socialement, au masculin, on accordait la force, le courage, la volonté d'agir ; le féminin impliquait la douceur, la patience et l'instinct maternel, ce qui entraînera la situation suivante: le mari doit protection à son épouse qui, en contrepartie, lui promet obéissance.

La domination des hommes sur les femmes est repérable au niveau social où persistent des inégalités ou de la discrimination, ainsi que sur le plan des valeurs où tout ce qui relève du féminin est systématiquement dévalorisé. La violence faite aux femmes se traduit de façon différente selon le contexte, mais, au fond, il s'agit du même phénomène.

Comme historiquement, l'homme a toujours été considéré comme le seul détenteur du pouvoir et que la femme a toujours été exclue, cela a conditionné leur mode de pensée. Cette représentation sociale maintient les stéréotypes malgré l'évolution des mœurs. Les femmes ont ainsi appris à jouer le rôle qui leur a été assigné, même si ce rôle était dévalorisant. On retrouve ce que Bourdieu a appelé la violence symbolique: «Il prend sur lui-même, sans le savoir, le point de vue du dominant, adoptant en quelque sorte, pour s'évaluer, la logique du préjugé défavorable.» (Bourdieu, 1998, p. 87).

Le discours féministe sur les rapports sociaux de genre peut paraître dépassé car, depuis une cinquantaine d'années, les femmes ont acquis plus de pouvoir dans la société, mais ces rôles sexués demeurent pourtant inchangés dans leurs fondements, que ce soit dans le monde du travail ou au niveau familial. On fait porter toujours aux femmes la responsabilité de la réussite du couple et, leur droit au plaisir étant désormais admis, on leur demande aussi d'être libérées sexuellement, séduisantes, séductrices.

Si les femmes acceptent de subir de tels comportements, c'est parce que les agressions physiques n'arrivent pas brusquement, mais sont introduites par des microviolences, une série de paroles de disqualification, de petites attaques verbales ou non verbales qui se transforment en harcèlement moral, diminuent leur résistance et les empêchent de réagir. La domination et la jalousie sont d'abord acceptées comme preuve d'amour.

Petit à petit, elles vont perdre tout esprit critique et vont s'habituer. Progressivement aussi, le compagnon passera de certains gestes ou certaines attitudes pas franchement hostiles à une violence identifiable, et la femme qui subit va continuer à considérer tout cela comme normal. Au fur et à mesure qu'augmentent la sévérité et la fréquence de la violence psychologique puis physique, la femme perd confiance en elle. Elle est déstabilisée, angoissée, isolée, confuse, et devient de moins en moins capable de prendre une décision. On pourrait dire que la violence n'existe pas tant qu'elle n'est pas nommée, et beaucoup de femmes violentées ne savent pas qu'elles le sont.

Pour que des coups et, à plus forte raison, des propos soient qualifiés de violents, il faut qu'ils paraissent intentionnels. La plupart du temps, les femmes ne mesurent la violence qu'en fonction de la douleur ressentie et de l'intentionnalité. C'est ainsi que, même si elle est blessée, une femme ne considérera pas une bousculade ayant entraîné sa chute comme étant de la violence, car le partenaire ne l'aura pas fait exprès.

Hirigoyen, dans son livre *Femmes sous emprise* (2005) a traité cette question d'emprise en certifiant que, la phase de séduction donne l'illusion d'un échange affectif. L'autre est accroché par ce qui rassemble à un amour idyllique. Les femmes parlent souvent d'un amour idéal, d'un prince charmant. On retrouvera cet amour intense lors de la phase de lune de miel de la violence cyclique. Cette séduction vise les instincts protecteurs de la femme ; l'homme se présente comme une victime d'une enfance malheureuse ou bien d'un divorce malheureux. Il ne s'agit pas d'une séduction amoureuse, réciproque, mais d'une séduction narcissique destinée à fasciner l'autre et, en même temps, à le paralyser.

Cette phase de séduction est en même temps une phase de préparation psychologique à la soumission. La femme est déstabilisée et perd progressivement confiance en elle. Même si sa liberté s'érode petit à petit, elle continue à croire qu'elle est libre et que l'homme ne lui impose rien. Pourtant, par des microviolences ou de l'intimidation, elle est progressivement privée de tout libre arbitre et de tout regard critique sur sa situation. Elle est dans le flou et l'incertitude, réduite à la soumission, empêchée de discuter ou de résister, et elle finit par considérer comme normale la façon dont elle est traitée.

La relation d'emprise bloque la femme et l'empêche d'évoluer et de comprendre. L'homme violent neutralise le désir de sa compagne, réduit ou annule son altérité pour

la transformer en objet. Il s'attaque à sa pensée, induit le doute sur ce qu'elle dit ou ressent et, en même temps, fait en sorte que l'entourage cautionne cette disqualification.

L'emprise empêche la femme de se révolter contre l'abus qu'elle subit, la rend obéissante et l'incite à protéger son agresseur et à l'absoudre de toute violence.

Par ce processus, l'homme ne cherche pas, au départ, à détruire sa compagne, mais à la soumettre petit à petit et à la garder à sa disposition. Il s'agit de la dominer et de la contrôler, afin qu'elle ne soit qu'un objet et qu'elle reste à sa place d'objet. La destruction ne viendra qu'après, par des stratégies douces comme la persuasion, la séduction et la manipulation, et par des stratégies plus directes de domination, comme la coercition.

L'emprise sur les femmes s'exerce selon des étapes, la première est celle d'effraction qui consiste à pénétrer dans le territoire psychique de l'autre, à brouiller ses limites. L'effraction peut aussi se traduire par une agression physique, c'est comme s'il n'y avait plus de frontière entre l'homme violent et sa compagne. A l'étape suivante, on capte l'attention et on gagne la confiance de la personne, afin de la priver de son libre arbitre, sans qu'elle en ait conscience, cela se traduit par des regards ou des attitudes qui annoncent les passages à l'acte violent. Enfin, une phase de programmation qui permet de maintenir cette influence néfaste sur l'autre, même quand on n'est pas présent, la personne sous emprise obéit à l'injonction, sans pour cela intégrer totalement l'information, il s'agit de la conditionner, pour avoir la mainmise sur elle à tout moment.

La personne est ainsi programmée, il suffit ensuite d'activer chez elle tel ou tel comportement, pour qu'elle agisse comme on l'entend. C'est ainsi qu'en réactivant chez la partenaire des images d'isolement, de solitude, on ravive chez elle des peurs ancestrales.

Le conditionnement des victimes dans une relation de couple se fait par plusieurs techniques, comme les techniques comportementales qui consistent à isoler la personne de sa famille, de ses amis, de son travail, contrôler l'affirmation qu'elle reçoit, la mettre dans un état de dépendance économique et enfin la fragiliser physiquement et psychologiquement. Les techniques de type émotionnel, qui correspondent à la manipulation verbale et au chantage, les hommes réussissent à influencer leur femme en mettant en avant soit leurs sentiments d'amour, soit leur besoin de conformité sociale,

soit encore leur pouvoir. Le plus souvent, ils assoient leur autorité en provoquant la peur ou l'anxiété, par une attitude hostile, par des gestes d'intimidation ou par des représailles. Les menaces et les châtements poussent la victime à s'interroger sur son éventuelle culpabilité, et, en alternant clémence et sévérité, l'agresseur place la victime dans l'incertitude et la confusion.

L'emprise peut aussi produire des modifications de la conscience, une sorte d'état hypnotique imposé. L'influence que l'agresseur exerce sur son partenaire diminue sa capacité critique et fait entrer ce dernier dans une sorte de transe, qui modifie ses perceptions, ses sensations et sa conscience. La dissociation est un processus inconscient par lequel certaines pensées sont séparées du reste de la personnalité et fonctionnent indépendamment. La victime devient alors observateur extérieur de l'agression qu'elle subit. C'est un moyen efficace de survie, pour ne pas perdre la raison, une stratégie passive lorsqu'on a le sentiment qu'il n'y a aucune issue possible. Face à un évènement traumatique inimaginable, le psychisme n'a d'autre recours que de le déformer ou l'occulter. La dissociation opère une séparation entre le supportable et l'insupportable qui est effacé. Elle filtre l'expérience vécue, créant ainsi un soulagement et une protection partielle contre la peur, la douleur ou l'impuissance.

Les processus dissociatifs peuvent amener la personne à oublier le traumatisme ou, plus exactement, à oublier de se souvenir des évènements personnels stressants ou bien même de son passé tout entier. Habituellement, quand l'affectif s'en mêle, la mémorisation en est facilitée, mais dans le cas d'un traumatisme, les affects pénibles sont mal digérés par la mémoire, ils ne se fixent pas. Dans la réalité, il se produit souvent le contraire, comme on peut le voir dans le stress post-traumatique ; les personnes oublient ce qu'elles voudraient garder en mémoire et retiennent ce qu'elles voudraient oublier. Elles sont envahies par des souvenirs répétitifs de l'agression, y pensent à tout moment, en rêvant la nuit, et tous leurs efforts pour penser à autre chose sont vains.

Les états dissociatifs peuvent également induire un état de dépersonnalisation avec anesthésie sensitive et un manque de réaction affective, ou bien encore un sentiment de perte de contrôle de ses actes.

Le phénomène de dissociation vient renforcer l'emprise et constituera une difficulté supplémentaire dont il faudra tenir compte dans la thérapie.

Par des techniques cognitives, on peut aussi diminuer les facultés cognitives d'une personne, afin de la mettre dans la confusion. Cela se fait essentiellement par le contrôle du langage et de la communication. Certaines distorsions dans la communication peuvent être utilisées pour placer une personne dans une position de vulnérabilité et d'impuissance. Il suffit d'engendrer le doute, la confusion, d'ébranler les références intérieures de la personne et son narcissisme. En multipliant les messages contradictoires, on peut paralyser l'autre, le laisser dans l'incapacité de penser, d'agir, de s'opposer. Ces messages paradoxaux entraînent chez les victimes un épuisement physiologique et un renoncement à comprendre. Il se produit chez elles un effondrement de leur capacité critique et un fonctionnement automatique.

Ce fonctionnement particulier, qui peut donner l'illusion de la communication, n'est pas là pour relier, mais au contraire pour éloigner et empêcher l'échange. La victime ne doit pas comprendre ce qui lui arrive. Les procédés en sont très récurrents :

Refuser la communication directe : la communication se réduit à des sous-entendus, des remarques apparemment anodines mais déstabilisantes ; aucune réponse n'est donnée aux questions posées.

Déformer le langage : le message est délibérément flou et imprécis. Il vise à désorienter l'autre, tout en le culpabilisant. La tonalité implique des reproches non exprimés, des menaces voilées.

Mentir : ce peut être répondre à côté ou de façon indirecte, ou bien, par un assemblage de sous-entendus, créer un malentendu pour se déresponsabiliser et mettre en cause l'autre.

Manier le sarcasme, la dérision, le mépris pour créer une atmosphère désagréable et faire tomber la méfiance. Afficher un cynisme destiné à enfoncer l'autre à petites touches sans que l'hostilité soit trop flagrante.

Déstabiliser l'autre par des messages paradoxaux : il s'agit de semer le doute sur des faits plus ou moins anodins de la vie quotidienne, de contrôler ses sentiments et ses comportements, et même de faire en sorte qu'il finisse par approuver et se disqualifier lui-même.

Disqualifier : c'est retirer à quelqu'un toute qualité, lui dire et lui répéter qu'il ne vaut rien, jusqu'à l'amener à le penser.

Au fond, il s'agit de faire passer des sentiments hostiles, sans que rien ne soit jamais exprimé, afin d'empêcher l'échange.

8. La violence comme réalité, question d'adaptation ? :

Si les femmes supportent autant de maltraitance, c'est qu'elles sont mises sous emprise et conditionnées. Le conditionnement est social, nous en avons déjà parlé, mais aussi relationnel, comme une sorte de dressage.

Lorsqu'elles sont piégées dans une situation sans issue, et, surtout, subissent des agressions de façon imprévisible, les femmes deviennent passives, elles ont l'impression que tous leurs efforts sont vains. Elles n'arrivent pas à imaginer comment elles pourraient changer les choses et ne se sentent pas capables de le faire.

L'impuissance apprise diminue la capacité des femmes à trouver des solutions à leurs problèmes et même fait disparaître, chez elles, tout désir de s'en sortir.

On sait désormais que l'impuissance apprise se produit lorsque les agressions sont imprévisibles et incontrôlables et qu'il n'y a aucun moyen d'agir pour changer la situation. Les femmes victimes de violence dans leur couple disent qu'elles ne savent jamais quand et pourquoi la tension apparaîtra, pourquoi elles se feront agresser. Elles constatent que toutes leurs tentatives pour calmer leur partenaire sont vaines, parce que cela ne dépend pas d'elles.

On ne sait jamais sur quel registre fonctionne un homme violent car il passe d'un registre à l'autre. L'anticipation devient donc impossible. Cela entraîne, chez les femmes victimes, un manque de motivation, un sentiment d'incompétence, de vulnérabilité ou de dépression lié au traumatisme émotionnel.

Le concept d'impuissance apprise nous permet également de comprendre comment des traumatismes antérieurs et, en particulier, la maltraitance ou des abus sexuels subis dans l'enfance, augmentent la vulnérabilité d'une femme confrontée à la violence de son compagnon, il ne s'agit pas de masochisme ou de jouissance à être victime, mais d'une altération des moyens de défense par une aggression passée.

Alors qu'il paraîtrait logique de penser que plus la femme subit une agression grave, plus elle a envie de partir, on constate, au contraire, que plus la maltraitance a été fréquente et grave et moins la femme a les moyens psychologiques de partir.

Lorsqu'une personne est soumise à une violence imprévisible, placée dans un état d'impuissance extrême, et qu'il n'y a aucune issue, des défenses particulières se mettent en place chez elle et un sentiment d'identification à l'agresseur peut se développer.

Les premières violences constituent une effraction dans un environnement qui apportait confiance et sécurité, le foyer, ce qui entraîne une perte de confiance dans le conjoint. Ce sentiment insupportable et culpabilisant est immédiatement annulé et la femme entre dans un état de résistance passive. Elle accepte la situation et s'adapte au modèle mental de son conjoint, elle est d'accord avec ses justifications. Elle finit par rendre le monde extérieur responsable, elle considère alors que son destin est de subir des injustices. Elle n'a plus le sens de ce qui est bien et mal, de ce qui est juste et injuste. Enfin, elle peut entrer dans une phase de dépression et de stress post-traumatique.

On s'adapte à la violence différemment selon les circonstances, les effets de la violence varient selon le niveau de menace perçu par la personne et la fréquence du comportement violent, c'est quand les violences sont de basse intensité et surviennent à un moment inattendu, comme dans le cas des microviolences, il se produit une réaction de surprise et d'incrédulité, de même quand les violences sont habituelles et de basse intensité, il se produit une sorte d'anesthésie de la personne, qui s'habitue à être humiliée et écrasée. C'est ce qui se produit dans la violence perverse où les attaques ne sont pas reconnues, au départ, comme des agressions. Quand les violences sont de forte intensité et inattendues, une réaction d'alerte se produit, qui peut être défensive ou offensive, amenant la personne soit à fuir, soit à affronter la situation, et enfin quand la violence de la personne est extrême, comme cela peut se produire chez un psychopathe dans un état de rage consécutif à la prise d'alcool ou de drogue, et qu'il y a un risque mortel pour la victime, on observe une altération de la conscience, un état de désorientation et une paralysie des réactions chez celle-ci. Au fond, lorsque la peur est intériorisée, il n'y a plus de réaction apparente.

Face à un conjoint violent, il est difficile de distinguer ce qui est de l'ordre de la contrainte et ce qui est de l'ordre du compromis. Une femme qui a un partenaire abusif finit par s'adapter. Pour avoir la paix, elle veille à ne pas déplaire ; elle anticipe les

réactions violentes. En même temps, l'estime de soi diminue, la femme perd toute assurance, devient plus fragile et plus vulnérable. Vivant dans un climat de tension continuelle, elle s'y habitue et le tolère de plus en plus, parce qu'elle doute de ses propres émotions et de sa compréhension de la situation. La violence augmente progressivement et la résistance de la femme diminue jusqu'à devenir simplement une lutte pour la survie.

La dépendance est une conséquence de l'emprise et de la manipulation, il se crée une véritable addiction au partenaire qui s'explique par des mécanismes neurobiologiques et psychologiques, pour éviter de souffrir et obtenir un certain apaisement. Sur le plan physiologique, l'addiction à une personne est très proche de l'addiction à une substance psycho-active. C'est un processus par lequel un comportement, pouvant produire à la fois du plaisir et écarter ou atténuer une sensation de malaise interne, est répété sans aucun contrôle, bien que l'on sache qu'il est nocif.

Dans la violence conjugale cyclique où l'emprise n'est pas au premier plan, l'alternance de phases d'agression et d'accalmie ou même de réconciliation crée un système de punitions-récompenses. Chaque fois que l'homme violent est allé trop loin et que la femme pourrait avoir la tentation de partir, elle est rattachée par un peu de gentillesse ou d'attention. Induisant une confusion entre amour et sexualité, l'homme cherche une réconciliation sur l'oreiller. En même temps il dévalorise sa compagne et elle perd confiance en elle.

Dans tous les cas de violence conjugale, il y a une inversion de la culpabilité. Les femmes pensent que, si leur partenaire est violent, c'est parce qu'elles n'ont pas su le combler, pas su s'y prendre avec lui, ou qu'elles ont eu un comportement inadapté. Cela est renforcé par la valorisation excessive, qui est faite dans les médias, sur l'importance de la sexualité et de la séduction dans un couple.

La femme porte la culpabilité que son partenaire n'éprouve pas. Elle est rendue responsable des difficultés du couple. En fait, la culpabilité s'inverse parce que la victime ne parvient pas à formuler ce qu'elle subit et à en faire le reproche à l'homme. Les fautes qui n'ont pas été nommées sont portées par les victimes, en attendant qu'elles soient reconnues par leur auteur. Il s'agit là d'une double blessure, dont les victimes ne seront pas soulagées. La culpabilité masque alors l'agressivité que ces femmes ne réussissent pas à éprouver.

Les hommes violents peuvent utiliser des manœuvres de rétorsion. Si les choses se passent mal, c'est parce que leur femme a tenté de se défendre, c'est ainsi que, lorsque les femmes accusent leurs maris, elles ont l'impression de le trahir.

Il arrive aussi que certains hommes demandent à leur compagne de trouver pour eux l'explication à leur propre violence, jusqu'à la reconnaître et l'intérioriser pour elle-même. Les partenaires violents renforcent le processus de culpabilisation, lorsque la femme menace de partir. Elle est alors accusée de vouloir le détruire et cela est accentué par le chantage au suicide.

La persistance du lien de dépendance se poursuit, alors même que la situation de conditionnement a disparu. Plus celle-ci dure, moins la personne peut se dégager, elle est prise entre dépendance et violence, et cela aboutit parfois à une véritable mort psychique.

Les femmes victimes de violence dans leur couple, comme toute personne exposée de façon répétée à des traumatismes, peuvent présenter, longtemps après la séparation, des troubles de stress post-traumatique.

Les personnes traumatisées présentent un haut niveau d'activité mentale et physique. Cela se traduit d'abord par des troubles anxieux. Ce peut être une anxiété flottante accompagnée d'un sentiment permanent d'insécurité et des poussées d'angoisse comparables à des attaques de panique. On constate aussi, chez ces personnes, des difficultés d'endormissement, leur sommeil est léger, le moindre bruit provoque un réveil anxieux, elles ont des cauchemars mettant en scène le passé. Mais le symptôme principal se manifeste par des reviviscences anxieuses du traumatisme. Il s'agit d'un revécu quasi hallucinatoire et fugace ; il suffit d'une silhouette entrevue dans la rue, d'une conversation rappelant le contexte traumatisant, pour que la personne soit submergée par la même angoisse que lors du traumatisme initial. Cela entraîne une vigilance accrue et un évitement de tout ce qui évoque de près ou de loin l'évènement traumatisant.

Puisqu'on ne peut pas échapper à ces évocations traumatiques, la fuite mentale sera une échappatoire. Aussi les personnes traumatisées présenteront souvent un détachement par rapport aux évènements et aux personnes qui passera pour de la fatigue.

Ces perturbations sont liées à des dysfonctionnements au niveau de plusieurs structures cérébrales, conséquence directe des mécanismes physiologiques de l'emprise.

La dérégulation cérébrale observée dans le stress post-traumatique est bien profonde et le traitement des patients souffrant de ces troubles est complexe et nécessite des approches multiples.

Tel est bien le problème de la violence : le sujet est soumis à une force qui le fait agir au lieu d'obéir à l'inter-dit de la parole qui oblige à demander et à tenir compte de la réponse de l'autre pour ne pas le réduire à rien, en détruisant le rapport d'altérité.

Les violences peuvent se comprendre à la fois comme cause et effet de la pathologie sociale avec les processus d'exclusion et de marginalisation qu'elles entraînent. Quelle que soit sa forme, la transgression des lois symboliques a pour effet d'exclure le sujet de sa communauté : aussi bien le violent que la victime ne sont plus à leur place.

La parole éducative ou thérapeutique, voire l'action sociale, ne suffisent pas seules à redonner une place parmi d'autres et le droit de vivre en homme à ceux qui l'ont perdu. Le rôle du tiers social, et particulièrement du juridique dans les cas graves, apparaît fondamental dans les processus de réinsertion des violents et dans la réhabilitation des victimes.

L'auteur d'un acte violent est la plupart du temps l'objet d'un clivage qui traduit subjectivement sa soumission à la contrainte pulsionnelle : ce n'est pas lui, dit-il, qui a agi ; et, il évoque son acte comme si c'était un autre en lui qui l'avait commis ou bien il ne se souvient plus de l'avoir fait. Beaucoup évoquent une sorte d'inconscience, d'état second, d'automatisme de l'acte, ce qui traduit bien le sens profond du passage à l'acte comme impossible accès à la division subjective et à sa représentation. Dans d'autres cas, à l'inverse, certains violents se trouvent complètement collés à leur acte. Il faut mettre en relief aussi la question d'attachement de l'homme violent à sa femme ou la peur de l'abandon, il la violente pour la posséder.

9. Les violences conjugales font une transgression, il faut bien le dire :

«Qu'est ce qui fait qu'un sujet peut être pris dans la confusion auteur-victime, auteur-autre auteur ou être totalement identifié à son acte ? Une psychothérapie peut permettre à quelqu'un

de répondre à cette question ; mais un tel travail psychique suppose qu'ailleurs, dans le champ social, un tiers parle qui distingue le coupable et la victime et qui reconnaisse que les faits ont eu lieu. Pour pouvoir se situer subjectivement par rapport à des événements, il est nécessaire que leur réalité et leur signification soient reconnues par l'Autre. L'institution judiciaire s'en tient aux faits. Elle les nomme en les référant à une catégorie normative : délit ou crime plus ou moins grave. C'est la fonction de la qualification en droit ; mais aussi celle de la recherche de l'imputabilité et de l'intentionnalité.» (Lahlou, Vinsonneau, 2001, p. 349).

Il faut bien que quelque parle, que quelqu'un dise qu'il y a eu transgression. Le juridique comme le tiers social va mettre en œuvre une série de procédures rapportant l'acte à son auteur : l'interroger sur son acte et l'obliger à en répondre quitte à faire appel à d'autres que lui pour l'y aider comme témoins, avocats, experts, qui réintroduit un rapport de causalité entre l'acte et son auteur, entre l'auteur et la victime par l'évaluation des effets de l'acte. Il le différencie de son acte en le référant à la dimension universelle de la loi. «Le droit inscrit le meurtre dans le discours de la Référence en lui donnant statut d'acte illégal notifié à son auteur comme tel, il inscrit aussi le meurtrier dans le discours généalogique de la dette en imposant à l'auteur du crime paiement symbolique, sous les espèces d'une peine, à la Référence, c'est-à-dire au véritable créancier de cette dette infligée.» (Legendre, 1989, p. 61).

En effet, retrouver sa place pour revivre normalement suppose de régler le compte de la culpabilité et d'assumer sa responsabilité, c'est-à-dire les effets de ses actes. La sanction judiciaire oblige au paiement d'une dette de toute manière insolvable envers les victimes ainsi la réparation est à la fois réelle, financière et symbolique, et envers la société tout entière. Purger sa peine, c'est payer sa dette envers la société, et retrouver sa place parmi les autres. Parler devant témoin ou un tiers social de ce qui s'est répété en acte participe du processus de symbolisation qui donne quelque chance d'éviter la récidive.

Le processus judiciaire met des mots sur des actes ; mais il n'est pas garanti d'avance qu'il permette la réparation symbolique et une remise en lien social là où il y avait dommage et exclusion, car, parfois, le procès peut n'être qu'un règlement de compte à peine déguisé ou assurer seulement une fonction expiatoire par l'intermédiaire d'un bouc émissaire, lorsque, parfois, il est question de faire un exemple au lieu de juger quelqu'un seulement sur les faits qui lui sont reprochés.

«L'effraction physique et psychique des limites du corps due à la brusquerie et à l'intensité des sensations surgies hors sens plonge les victimes dans une série de confusions :

-confusion sur ce qui s'est réellement passé.

-confusion du ressenti des sensations. Le mélange de douleur et de plaisir et le bouleversement de l'image inconsciente du corps rendent difficile voire impossible la localisation du lieu où est éprouvée la sensation.

-confusion entre la victime et l'auteur due à la fois à cette effraction, à la transgression de la loi, aux effets des paroles de l'agresseur et à la culpabilité de ne pas avoir pu refuser ou résister.»

(Lahlou, Vinsonneau, 2001, p. 350).

Tout ceci illustre de façon rapide combien le non-dit est déstructurant pour les victimes, au contraire, combien il est fondamental qu'un tiers ayant un pouvoir de parole reconnu dise qui est le coupable et qui est la victime. Cette fonction du tiers social, et c'est souvent celle du juridique, est essentielle aussi pour le travail psychothérapeutique ou psychanalytique dans la mesure où un sujet ne peut explorer avec un thérapeute ses points de jouissance, ce en quoi il a participé inconsciemment à ce qui lui est arrivé eu égard à la résonance subjective et fantasmatique de l'évènement, que si, sur la scène de la réalité sociale, la distinction coupable/victime est clairement établie.

Le recul des années montre que la méconnaissance ou la dénégation de la valeur de transgression des actes subis est un facteur favorisant la répétition transgénérationnelle : les enfants battus deviennent des parents maltraitant surtout lorsque n'a jamais été parlé ce qui leur est arrivé ni n'a été reconnu leur statut de victime.

La justice n'est pas le lieu du thérapeutique mais crée les conditions de sa possibilité ailleurs. Le jugement a, entre autres, pour fonction de séparer l'auteur de son acte et de détacher la victime de ce qui lui est arrivé permettant pour les deux un minimum d'intégration dans leur histoire. La victime doit recevoir non pas tant des paroles consolatrices qu'une adresse la désidentifiant de son statut de victime et des sensations dans laquelle elle a été plongée.

Le procès met des mots, reconnaît les faits, met un lien de parole entre l'auteur et la victime qui veut savoir le pourquoi de tout cela. En ce sens, il déconstruit l'interprétation projective des faits à laquelle le sujet s'accrochait pour vivre avec ou pour tenter d'oublier. Il fait partie intégrante du processus de réparation symbolique comme condamnation et indemnisation nécessaire à toute renaissance subjective.

Même s'il n'y a pas lieu de tout « judiciariser » comme de tout « psychologiser », pour le violent comme pour la victime, le tiers social, particulièrement le juridique, a pour fonction le rétablissement d'une médiation socio-culturelle de la parole à la place du court-circuit de l'immédiateté de l'acte violent.

Le tiers social, état de la circulation de la parole dans une société, ne peut pas supprimer la violence magiquement ; mais permettre l'affrontement et le conflit, c'est-à-dire le jeu des différences, dans un monde vivable humainement.

Chapitre 5 - Violences conjugales dans son approche interculturelle entre Liban, France et Canada

La question de l'interculturalité a pris de l'importance avec les rencontres des Hommes en leur multiplicité et leur diversité des situations, cette diversité qui perturbe parfois les régularités mais grâce à laquelle nous pouvons tendre vers la réalité.

C'est une dimension de cette réalité que se fixe d'atteindre la psychologie interculturelle en s'intéressant également aux migrations de populations qui, tout au long de l'histoire de l'Humanité, ont permis de percevoir la complexité de rencontres culturelles faites de conflictualités et d'échanges réciproques, pour parvenir à des constructions inédites.

En se présentant à la fois comme un modèle d'explication et de formation, la psychologie interculturelle s'engage dans un terrain extrêmement riche où s'observent des sujets et des groupes confrontés à des changements de contextes culturels ou à des appartenances culturelles multiples. Partout dans le monde, les questions d'interculturalité sont en train d'éveiller les questionnements des chercheurs sur les relations que les individus entretiennent avec leurs cultures respectives et avec celle des autres.

Quel que soit le niveau de développement économique et social, les contacts de cultures se manifestent pour donner leur empreinte à la recherche en Psychologie. Que ce soit dans les pays riches ou les pays pauvres, l'interculturalité offre un terrain où les chercheurs puisent les exemples d'une compréhension des relations entre les individus,

entre les groupes et les effets de ces relations sur les conduites psychologiques humaines.

1. Travail social au Liban :

La signification de la famille est très respectée au Liban, où on apprécie beaucoup plus le marié que le célibataire... « Au Liban, l'époux domine sa femme, ainsi que jusqu'à la fin du siècle dernier il avait l'habitude de marcher devant sa femme, et de rentrer en la dépassant, et si elle l'a mis en colère, il a le droit de la violenter, et si elle a quitté la maison, l'attitude de ses parents varie, s'ils trouvent qu'elle est innocente, elle peut rester, sinon, ils l'obligent par la force de revenir à son époux.» (Khater, 1974, p. 444). Ainsi les disputes du couple sont souvent réglées par les parents et les hommes de religion, et jusqu'à maintenant on note une absence d'intervention du tiers social en ce domaine.

« La situation de la femme se dévoile entre trois directions : le premier traditionnel, conservateur et limite son rôle dans le cadre d'une épouse et d'une mère, le second dans son droit de travail mais toujours limité et qui peut cohabiter avec sa nature féminine, et le troisième libérale, ouvert et moderne qui égalise entre les droits de la femme et de l'homme et qui garde ses droits économiques, sociales et politiques.» (Chaarani, 1997, p. 5).

Le rôle que joue la femme au Liban reste insuffisant, soit parce que les hommes n'ont pas le désir de faire participer la femme, soit parce qu'elle ne participe pas car elle est déjà soumise à sa réalité. A l'heure actuelle, le Liban commence largement à être interculturelle, ses problèmes politiques actuels altèrent même les mariages mixtes entre les confessions et aussi à l'intérieur d'une même confession, ses problèmes coupent en deux tranches même les gens dits progressistes.

Les femmes libanaises doivent être citoyennes et non servantes, et les organisations de la femme doivent s'organiser et travailler en groupe pour faire le changement souhaitable et pour que la femme devienne partenaire dans tous les droits et les obligations et dans tous les domaines économiques, sociales et politiques.

Actuellement, le sujet de la femme acquiert l'attention de tous niveaux national et international, elle est devenue une partie intégrante de la société ; la non discrimination des femmes fut le principe englobant toutes les femmes du monde, mais il est relatif

selon les spécificités des sociétés, ainsi il y a une relation problématique entre la situation de la femme et la société dans ses différents niveaux, le développement de la femme va de pair avec le développement de la société.

Presque toutes les femmes du monde sont soumises au système patriarcal, qui impose à la femme la soumission en la privant de toute responsabilité en société. Le mouvement féministe en Occident a travaillé et continue ses efforts afin d'étudier et de faire évoluer cette réalité.

La reconstruction d'un Liban nouveau, démocratique et moderne ne peut se faire qu'avec les efforts des femmes et des hommes, tous ensemble, un pays qui doit ne reconnaître aucune des barrières confessionnelles ou religieuses et qui ne croient pas en la discrimination sexuelle.

Les mouvements féministes au Liban doivent recouvrir toutes les religions et toutes les régions, et doivent être basés sur des principes politiques et économiques au sein des programmes et des plans qui respectent les droits de l'homme et sa dignité.

La discrimination contre la femme au Liban représente une atteinte au principe d'égalité dans les droits et du respect de la dignité humaine, et fait obstacle à la participation de la femme à tous niveaux, que ce soit politique, social, économique ou syndical, et empêchent le progrès et le développement de la société et de la famille. La situation de la femme est l'un des critères qui aide à mesurer actuellement le degré de développement de la société.

La lutte contre la violence en famille se fait par amour et en paix, et dans la société se fait par le biais des lois par égalité et démocratie.

2. Connaissances interculturelles et travail

social :

Une relation existe entre travail social et rencontre des cultures, en particulier lorsque les identités culturelles diffèrent. Il s'agit d'une relation sociale, codifiée juridiquement, qui structure les places, rôles et fonctions de chacun. Les représentations que chacun des partenaires a de l'interaction peuvent être fortement divergentes. Et ce d'autant plus que la professionnalisation de plus en plus forte du travail social a conduit à une

spécialisation toujours plus accrue dans la gestion de tâches parcellaires et dans les prises de rôles professionnels spécifiques. Face à cela, la spécificité de leurs ancrages sociaux et culturels peut pourtant conduire certains acteurs à faire confiance en les professionnels afin de discuter leurs situations et les difficultés qu'ils vivent.

La rencontre entre les deux s'inscrit dans une relation de type asymétrique et complémentaire, parfois beaucoup plus asymétrique quand les acteurs relèvent des couches les plus défavorisées. Le travail social ne peut échapper à l'ambiguïté car en visant à aider certaines catégories de la population particulièrement exposées aux difficultés et aux souffrances, il participe en même temps au règne du contrôle social.

Le travailleur social tend à réinscrire l'acteur social dans les codes et dans les places socialement disponibles et valorisés. Sous couvert d'un discours faisant souvent appel à l'autonomie et à la prise de responsabilité individuelle, il l'incite à considérer son sort, ses difficultés, sa déviance, comme relevant en dernière analyse de sa problématique psychologique.

Une telle interpellation du sujet s'effectue à partir d'un certain nombre de normes et de valeurs, de représentations du monde, des rapports sociaux, des liens familiaux, et plus généralement de la personne humaine. Le travail social est l'une des institutions pour inscrire les normes, et contribue à mobiliser et diffuser une certaine vision de la personne et de ses relations au monde. Un tel modèle développe les valeurs d'autonomie et d'indépendance et la réalisation personnelle de l'individu.

« Un tel modèle du sujet se caractérise par l'émergence d'un moi, unité différenciée existant par elle-même, en relation avec les normes valorisantes et valorisées et il fonctionne comme un écran à la compréhension des personnes issues de sociétés non occidentales. S'il n'est pas sensibilisé à cette divergence culturelle, le travailleur social sera porté à considérer l'étranger comme manquant de je, comme non suffisamment différencié, parce qu'il lui apparaît comme par trop enchaîné au social, au groupal, au familial... Héritées de l'histoire, certaines représentations peuvent ainsi conduire des usagers à considérer l'assistance soit comme un juste dédommagement d'injustices préalablement subies, soit comme une simple évidence dans un pays qui, comparé à celui dont ils viennent, reste malgré la crise saturé d'abondances et de richesses. Quant aux professionnels, ils oscilleront entre sollicitude, condescendance et mépris à peine masqué pour l'Autre. A l'interaction entre rôles institués, s'entremêle ainsi une relation fortement marquée par des imaginaires sociaux et culturels peu reconnus. » (Lahlou, Vinsonneau, 2001, p. 255,256).

Enfin, chez de nombreux travailleurs sociaux, il y a une absence marquée d'une sensibilité professionnelle à la problématique interculturelle. Elle tient essentiellement aux modalités de leur formation, trop souvent centrée sur une approche des processus affectifs ou des processus de reproduction sociale. Les connaissances scientifiques, neutres et objectives, risquent parfois de positionner les cultures, les contextes et les personnes elles-mêmes.

« La relation d'aide est difficile ; elle ne vise ni à prendre parti (pour l'une ou l'autre des cultures), ni à refuser de prendre parti (il y a des lois, il y a des risques qui ne souffrent pas de demi-mesures). Aider à gérer les disparités culturelles suppose néanmoins l'édification et le maintien d'un cadre de pensée qui puisse articuler ce qui se donne souvent comme des clivages profonds : clivages entre le sujet et le collectif, la tradition et la modernité, le rationnel et l'irrationnel, l'identité et le changement, le respect de soi et le respect des autres, le cognitif et l'affectif... » (Lahlou, Vinsonneau, 2001, p. 260).

Le travail avec les familles semble à de nombreux travailleurs sociaux, difficile, sinon impossible lorsque les disparités culturelles apparaissent trop fortes. Le fait de privilégier, dans une approche communautaire, le travail avec des groupes différenciés s'explique en partie par les besoins spécifiques de tel ou tel groupe, en partie par les configurations singulières des rôles au sein des familles. Mais il s'explique sans doute aussi par la crainte ressentie devant le système familial qui, en tant que tel, apparaît d'une complexité, d'une solidité et d'une réactivité plus grandes.

Les femmes immigrées violentées confrontent plusieurs problèmes sociaux, légaux, économiques, etc. Une forte relation existe entre violences familiales et politiques d'immigration. Dans son étude, Mihalich, estime que plus de 20% des femmes qui ont appelé le numéro vert du centre *Violence conjugale, Femmes Infos Service* étaient des femmes immigrées.

L'attachement des immigrées en France aux traditions et coutumes de leurs pays d'origine, spécialement celles qui viennent de pays islamiques ou arabes, les rendent beaucoup plus vulnérables aux violences familiales. Ceci est déjà ancré dans leurs mentalités, que ce sont souvent elles qui provoquent les actes de violences et qui doivent être sanctionnées.

L'isolement des femmes immigrées en France, leur faible capacité de parler bien le français, leur sous-emploi, leur dépendance de leurs maris, ces derniers qui refusent

toute assistance sociale, toutes ces conditions n'affaiblissent que ces femmes immigrées et ne fortifient que leur exclusion et isolement.

3. Habitus des migrants et analyse du couple dans sa dimension interculturelle :

Le problème des violences conjugales est traité d'une façon inégale entre les pays, c'est le phénomène d'interculturalité que vivent ces sociétés et ceci à cause des familles immigrés qui ont transféré leurs problèmes vers les sociétés d'immigration.

Les violences conjugales existantes dans les sociétés sont incarnées dans les Hommes à travers le système patriarcal et la reproduction sociale, ainsi qu'avec l'intériorisation des structures sociales dans le comportement humain.

De ce fait même, on peut remarquer le rôle que jouent ces structures dans la motivation des violences conjugales, d'où il s'agit de l'Habitus défini comme la façon dont les structures sociales s'impriment dans nos têtes et nos corps par intériorisation de l'extériorité. A cause de notre origine sociale et donc de nos premières expériences puis de notre trajectoire sociale, se forment, de façon le plus souvent inconsciente, des inclinaisons à penser, à percevoir, à faire d'une certaine manière, dispositions que nous intériorisons et incorporons de façon durable. Elles résistent en effet au changement. L'Habitus fonctionne comme un système car les dispositions sont unifiées et constituent d'ailleurs un élément d'unité de la personne. L'Habitus renvoie à tout ce qu'un individu possède et qui le fait. On a pu dire que l'Habitus se forme d'avoirs qui se transforment en être. En somme, l'Habitus désigne, selon Bourdieu, des manières d'être, de penser et de faire communes à plusieurs personnes de même origine sociale, issue de l'incorporation non consciente des normes et pratiques véhiculées par le groupe d'appartenance. De ce fait même, la structure sociale libanaise définit les violences dans le couple.

Malgré les aspects de modernisation et l'ouverture aux autres sociétés, les normes, les valeurs et les stéréotypes légitiment aussi la domination masculine qui s'est devenu une manière d'être, un des devoirs ou de traits de caractère qui doivent qualifier l'homme libanais.

Donc nos choix et comportements révèlent notre statut social et également nos aspirations et prétentions, et ce qui nous pousse de même à s'intéresser au problème de domination entre les sexes et plus particulièrement des violences conjugales envers les femmes qui appartiennent à un rang social, éducatif et économique jugé supérieur dans la société. Ceci permet d'infirmer certains préjugés qui considèrent que ce type de violences ne peut exister que dans la vie d'un couple défavorisé, de niveau éducatif faible et qui s'inscrit dans un cadre socio-professionnel modeste. Bien plus au contraire, on trouve et tout en partant du concept d'Habitus, on arrive à expliquer pourquoi les violences conjugales sont aussi présentes chez l'«élite sociale».

Enfin, on peut dire que l'Habitus n'est pas un destin. Il est en effet social et non génétique. L'Habitus, en effet, tend certes à reproduire quand il est confronté à des situations habituelles mais innove face à des situations inédites. Ajoutons que, si dans la même classe sociale, les Habitus sont proches, ils ne sont néanmoins pas identiques car chaque individu est confronté à des expériences sociales plus ou moins diverses. L'Habitus n'entraîne pas mécaniquement des conduites identiques mais plutôt des tendances à certaines conduites. C'est l'Habitus qui explique la reproduction, et pour les acteurs eux-mêmes, des rapports sociaux.

L'histoire de vie d'une personne est intimement liée à son histoire généalogique. L'individu a été généré par des lignées familiales et il engendre à son tour des enfants. Lorsque les générations vivaient géographiquement rapprochées ou dans un entretien régulier des liens familiaux, la transmission de la mémoire généalogique se faisait naturellement des anciens aux plus jeunes. Ils transmettent par apprentissage et par contrainte les normes et les valeurs de leurs groupes qui permettent la continuité de leurs spécificités culturelles.

Les transformations économiques et sociales ont poussé les individus à quitter leurs territoires, et les nombreux déménagements ne permettent pas toujours le transport d'archives familiales, c'était le lot des émigrés étrangers qui laissaient au pays leurs souvenirs pour partir en quête d'une vie meilleure, de quitter leur pauvreté vers les grandes villes. Là bas, ils représentent leurs propres vies, à la fois sociale et personnelle, comme une unité ou comme un développement autonome, en dehors des filiations et des parentés. Une certaine forme de responsabilisation est liée à une individualisation sociale centrée sur la dimension de l'individu, et les conditions faites aux individus

dans les sociétés modernes correspondent à une séparation entre l'histoire de sa vie personnelle et son actualité présente.

Cependant, chacun et à un moment ou à un autre de son existence, éprouve que notre histoire de vie n'est pas séparable de notre archive familiale, elle se développe comme une réponse à nos origines et à notre histoire même si elle était reprise ou transformée.

L'ancrage culturel des dispositifs d'action sociale consolide la monade identitaire par la remémoration. La désignation active le passage du contrôle à l'autocontrôle. Le récit de vie potentiellement vecteur d'interculturalité, peut s'abîmer dans la différence culturelle. Les dispositifs qui objectivent l'histoire familiale placent les sujets issus d'une autre culture, dans une contradiction, d'un côté attachement aux ancêtres culturels, et de l'autre pression et souci de développement avec la modernisation.

Les migrants et lors de leur arrivée cherchent à établir un lien ou une forme d'identification dans ce monde étranger. La forme la plus accomplie que revêt ce lien est la constitution d'une communauté. Tous les groupes déplacés, quels qu'ils soient, présentent une tendance à la reconstruction de ce type de lien, essayant par là même de maintenir leur cohésion sociale, au niveau collectif ; et au niveau individuel, de préserver la continuité de soi dans des situations où chacun d'entre eux se voit soudainement privé de liens familiaux, amicaux et professionnels, où ils souffrent de la perte de leur identité statutaire.

Le lien communautaire s'exprime sous des formes diverses, depuis le maintien de la langue d'origine jusqu'à la formation d'espaces structurés pour se protéger contre l'étranger. Plus ou moins organisées, plus ou moins stables selon les groupes, les communautés contribuent à la préservation de leur identité et de leur mémoire nationale ce qui favorise leur solidarité, à la structuration de stratégies de défense contre les discriminations visibles ou invisibles dont les étrangers font part.

«Les communautés sont souvent structurées autour d'idéalisations du pays d'origine, plus ou moins partagés par tous les membres, plus ou moins embellies. La valorisation d'un passé collectif, les formes spécifiques de sociabilité, les rites mis en place récréent l'univers absent, surtout lorsque tout concourt, nature et climat compris, à éloigner le migrant de son monde originel. La nation que l'on aurait quittée devient ainsi, pour des membres de la communauté, la seule identité possible. La panacée de la proximité, de l'appartenance communautaire, de la

référence identitaire locale serait le seul rempart susceptible de combler le vide entre le pays d'origine et le pays d'accueil.» (Lahlou, 2002, p. 58).

Dans ce cadre, les politiques d'intégration doivent être mis en place, ainsi au cours des transformations subies, de nouvelles règles et de nouvelles formes d'organisation sont créées, les stratégies collectives changent et les idéalizations qui se voient remis en question, l'attachement familial commence par s'affaiblir, ouvrant la voie à une acculturation, et beaucoup plus à une transculturation dans toute son ampleur et ses ambiguïtés.

La vie revêt des formes diverses: la peur de l'engagement qui risque d'entraîner la permanence, un certain immobilisme ou un sentiment de nostalgie. L'observation des styles de vie des migrants permet de recueillir toute une série d'indicateurs quotidiens qui révèlent le refus de l'installation dans le pays d'accueil comme le peur ou la résistance envers l'achat d'une propriété ou la prise d'un poste professionnel stable, comme s'ils étaient pleinement conscients de la portée de leurs actes, c'est aussi pourquoi ils font des stratégies à court terme, en fonction du moment et de la situation. Cet attachement au passé provoque souvent des conflits avec leurs conjointes « étrangères » et avec la jeune génération qui désire prendre des distances avec un pays que parfois ils ne connaissent que par les témoignages de leurs aînés. Mais le passage du temps va introduire des changements dans leurs comportements car ils vont progressivement être aux prises avec des sentiments contradictoires entre le permanent et le provisoire, sans jamais être tout à fait satisfaits de leur choix.

Ce schéma issu de l'observation de différents groupes étrangers permet d'analyser la situation de déplacement dans sa dimension quotidienne, notamment des recherches ethnographiques. On peut à travers ceci accéder à des notions intermédiaires comme celle des habitus de migrants qui présuppose l'influence de leurs déplacements et qui les exposent à des contacts culturels différents qui s'articulent avec leur quotidien.

De même, dans le cas de transplantation culturelle dans un contexte d'émigration, les choses sont rendues d'autant plus difficiles pour l'enfant qui est en train de mener à bien sa construction identitaire. Il a assumé non seulement ses propres difficultés d'adaptation et d'insertion, mais aussi la façon dont ses parents ont répondu à leurs propres difficultés d'insertion. Autrement dit l'intégration de l'enfant ne se réduit pas au contexte affectif et social qu'il reçoit dans le pays d'accueil, mais elle dépend, en

premier lieu, sur le plan psychique de ce qu'il a introjecté du vécu migratoire de ses parents.

Au niveau des identifications primaires, le rapport à l'image du père et de la mère est déterminé par une véritable mise en lien identitaire, ce n'est qu'au travers de la dialectique interne entre le lieu d'origine historique de la famille et le lieu d'accueil, le lieu de vie actuel que l'identité trouve un ancrage inconscient susceptible de faire accéder le sujet qui se constitue à une authentique intégrité.

Le conflit culturel vient complexifier la construction identitaire de l'émigré. La question est de trouver un compromis identitaire stable de sa double culture. Les doutes, les angoisses et les incertitudes qui jalonnent la construction identitaire se résolvent dans l'activisme intégriste. Un tel choix représente une tentation lorsque le sujet fait face à une conflictualité interne. L'intégrité psychique blessée fuit l'intégration sociale, en tout cas, le risque est présent, chaque fois que la conjoncture socio-économique est défavorable.

4. Hétérogénéité culturelle et relation du couple :

Dans le cadre du couple, on porte l'attention sur la mixité culturelle. La relation du couple, quand elle est pathologique, s'inscrit dans un cadre psychologique. Les couples, sous prétexte de différence culturelle, font le choix d'un type d'emprise, parfois paternelle, souvent maternelle. Tout couple a besoin d'un espace intermédiaire qui prend la forme de l'interculturel pour le couple, interculturalité qui doit être créative et non autoritaire.

Le choix du conjoint au pays signifie, pour quelques filles, la soumission au choix des parents et aux intérêts du groupe ; mais, par ailleurs, il leur permettrait d'utiliser le cadre légal et institué du regroupement familial comme moyen d'émancipation. Le futur mari est obligé d'avoir une activité professionnelle à un salaire considérable et des conditions qui répondent aux critères du confort. Ces jeunes femmes accèdent donc à une autonomie et à une indépendance de leurs propres familles. Tout ceci est favorisé par la connaissance de la culture du pays, du système de valeurs de la société et de ses

institutions. Majoritairement, les femmes demandeuses entendent préserver les acquis de la modernité, à savoir affirmer leur individualité et leur autonomie dans le couple.

Elles ont intériorisé le modèle de la femme indépendante des sociétés occidentales. Elles aspirent à une relation de couple où la communication et la transparence soient présentes, où elles puissent disposer d'une certaine liberté comme les jeunes femmes de leur génération, dans leur mode vestimentaire, dans l'exercice d'une activité professionnelle ou dans leurs loisirs.

Concernant l'éducation de leurs enfants, elles souhaitent plus d'égalité entre les filles et les garçons, mais certaines expriment leur attachement aux quelques modes traditionnels dans l'éducation des filles, souvent attachées aux valeurs de leurs sociétés d'origine, à noter ceux qui relèvent de l'honneur et de la sexualité. Elles balancent entre attachement aux valeurs du pays d'origine et la modernité, elles aspirent à construire un couple et une famille nucléaire, tout en gardant les relations étroites avec la famille étendue.

Elles aspirent à l'autonomie par l'exercice de l'activité professionnelle, mais elles donnent la priorité à la maternité et à tout ce qui est central dans leur culture. A travers le mariage chez les familles migratoires, nous voyons d'un côté un processus d'acculturation et de l'autre un conflit de valeurs parfois latent traduit par l'attachement continu aux valeurs du pays d'origine.

«Tout ce travail autour des récits de migration, de leur transmission intergénérationnelle et de leur traduction dans la création d'œuvre artistiques nous aide certes à faire des lectures plus attentives des conduites individuelles et du fonctionnement intra-familial ; mais il nous invite également à rendre plus adaptées les démarches entreprises par les politiques de prise en charge des différents parcours confrontés aux choix de la citoyenneté et de l'intégration. Il est utile de prendre acte de la variété des histoires individuelles et collectives pour ne pas confiner le sujet migrant dans les seuls registres imposés par la lecture des catégories d'appartenance stéréotypées et stigmatisantes. Il faut que les sociétés acceptent les réalités sociologiques, culturelles et psychologiques que chaque sujet, migrant ou pas, porte en lui comme autant de revendications de sa propre identité.» (Lahlou, 2003, p. 174).

Concernant le choix du conjoint chez les groupes immigrés, l'accord des deux partis, parents - enfants, va être plus ou moins longuement négocié. Du côté des parents, on voit se développer des stratégies pour amener les enfants à une union conforme à leurs

normes matrimoniales, où l'honneur de la famille est engagé. D'où une série de négociations et de compromis qui vont permettre aux deux partis de manipuler la norme. Il convient toutefois de mentionner qu'il existe parfois dans certains groupes immigrés une crispation sur la coutume et corrélativement des pratiques plus traditionalistes que celles qui ont cours au pays.

Les marges de liberté conquises par ces jeunes femmes dans le choix du conjoint se manifestent à travers la possibilité de refuser le partenaire choisi par les parents. Le choix personnel est perçu comme une aventure qui comporte des risques. La perte d'attaches et de supports qu'entraînent les situations de rupture occasionnées par l'exercice de la liberté en matière d'alliance, est perçue comme trop coûteuse. Il reste que le mariage ne se résume pas à une affaire personnelle mais demande l'adhésion et la participation du groupe familial, c'est pourquoi, la frontière entre mariage libre et mariage imposé est difficile à tracer.

5. Famille et éducation dans leur contexte migratoire :

Parler d'engagement dans un contexte sociologique nécessiterait d'analyser ce qui conditionne les formes de l'engagement dans une conjoncture donnée car les modalités et les raisons de l'engagement sont socialement déterminées.

D'une certaine manière le clivage groupe-individu caractérise globalement les situations migratoires qui nous intéressent. Evoquer cette période pour les familles immigrées ne vaut que si on prend en compte évidemment le contexte français, c'est-à-dire si on considère les évolutions de la famille française comme un arrière fond que percevaient, selon la période et les dispositions d'arrivée, les migrants. Cette perception ou les effets de l'acculturation va jouer plus ou moins selon la configuration familiale, son temps d'immigration et son horizon d'attente.

L'émigration économique indique autant des difficultés économiques que le départ d'un des hommes est censé résoudre qu'elle atteste de la non-reconnaissance du couple en tant qu'unité socio-économique. Le couple parental advient en situation migratoire comme une réalité du quotidien, s'affiche progressivement sur le registre social et s'affirme dans le domaine économique.

«Le temps de l'implantation instaure la dyade, mais aussi une économie relationnelle. L'absence de tutelle (les parents de l'époux) accroît considérablement le pouvoir de l'épouse, qui devient la personne-pivot de la toute nouvelle famille nucléaire (par opposition à la famille étendue). L'époux se trouve démuné des appuis qui lui sont acquis en famille étendue, et éventuellement fragilisé par ce qui peut lui apparaître comme un manque de protection de son épouse, notamment lorsqu'il n'y a pas dans l'environnement immédiat d'autres familles de même lignage ou de même région d'origine... Les espaces de transition semblent se multiplier et l'incertitude pénétrer de plus en plus la famille. L'environnement agit, paradoxalement, d'abord comme contenant d'un ordre en continuité de l'ordre communautaire, puis comme un socle qui permet de se maintenir à distance de celui-ci, avant qu'il ne se révèle, pour les enfants d'immigrés et non plus pour les primo-migrants, comme une impasse.» (Lahlou, 2002, p. 141,142).

Les conditions de constitution du couple peuvent rester indiscutées, mais parfois sont évoquées et pèsent sur la gestion de la phase de confrontation qui accompagne souvent les tensions de l'adolescence des enfants. Le positionnement des deux conjoints peut sensiblement évoluer dans le temps, et surtout dans leurs ambitions de participer à l'espace public.

Ce rapport à l'espace public est aussi un indicateur et la participation à la vie sociale se multiplie, dans ce cas, la position adoptée est une recomposition de rôle où s'articulent privé et public. Avec la situation migratoire et les processus d'acculturation, l'espace familial notamment est traversé de tensions relatives aux interprétations.

Mais le rapport à l'époux est quasiment, pour toutes ces femmes une question constante. Les époux sont ici jaugés aux critères mis en avant par les épouses. Ces critères esquissent le profil d'un époux-père qui sache instaurer des échanges avec les enfants et s'implique plus dans les tâches quotidiennes de l'éducation. Loin de faire preuve de cette situation, les pères sont présentés comme excessivement autoritaires ou, au contraire, démissionnaires.

«Il y a ceux dont la position est définie par un déficit d'autorité, de dialogue, de compréhension... Il y a ceux qui, au contraire, veulent imposer des règles de conduites qu'elles jugent dépassées et dont le seul effet est d'accroître la distance avec les enfants... Dans bien des familles, le père connaît apparemment une plus grande marginalisation sur la scène familiale et la mère détient un quasi-monopole de la gestion des relations au quotidien avec les enfants jusqu'à leur départ de la famille. Après les premiers épisodes d'opposition avec les

premiers enfants arrivés à l'adolescence où il occupait une place centrale, le père affirme moins sa présence, sinon par une sorte d'agressivité plus ou moins contenue et un rejet, pas toujours clairement exprimé, de ce qui apparaît à ses yeux comme une dérive. Il peut adopter une attitude de résistance passive qui pèse sur la famille mais, à moins d'un divorce, il doit se contenter, sur bien des points, d'une position seconde. C'est le temps du silence, du retrait, du contournement, des évitements ponctués par des affrontements plus ou moins tranchés.» (Lahlou, 2002, p. 143).

Lorsque les enfants acquièrent quelque autonomie par le travail ou par le mariage, ils tendent à modifier leurs propos concernant le père, ils valorisent le rôle des parents et cela va de pair avec une redéfinition du rapport à l'espace social, il s'agit donc d'un engagement public qui, loin de se déconnecter de l'espace domestique, se construit pour le préserver, contribuant ainsi à rendre l'espace public qui est devenu accessible aussi privé.

Les filles issues de l'immigration musulmane, scolarisées dans le pays d'accueil, refusent, dans certains cas, les époux que l'autorité paternelle leur impose. Elles s'exposent ainsi à de nombreuses difficultés, comme à titre d'exemple la portée du foulard, la virginité, mais surtout sur leur statut ambivalent qui découle du système patriarcal. De ce fait, la jeune femme d'origine étrangère est devenue l'un des sujets des politiques d'intégration et de santé publique. Ces constats sont à relativiser selon les types d'immigration, selon, qu'il s'agisse de populations rurale ou urbaine, d'intellectuels ou non alphabétisés...

Les femmes et les filles dans les familles musulmanes immigrées s'attachent à plusieurs notions notamment la bipolarité du monde reposant sur la séparation de l'ordre masculin et féminin, particulièrement présente dans les sociétés traditionnelles arabes. Cette dichotomie sexuelle a été réglementée dans le droit musulman par une série de recommandations pour l'un et l'autre sexe quant à la manière de se regarder, de se vêtir, mais également par l'imposition du voile et de claustration de la femme. Elle a aussi ses origines dans les pratiques antéislamiques et les emprunts culturels ayant influencé la culture arabo-musulmane. Cette dichotomie des sexes est appliquée avec des nuances importantes selon les époques et les régions.

Dans ces sociétés marquées par la logique de l'honneur et une économie patriarcale, la priorité accordée aux groupes implique un contrôle permanent afin d'assurer la

conformité extérieure des comportements individuels ; la pureté sexuelle des femmes de la famille étant un des principes de cette logique et la seule façon de s'assurer de l'origine exacte de la descendance. Ainsi, dans l'ensemble des relations sociales les rapports à la femme détiennent un caractère particulier et, plus que les hommes, elles sont confrontées à la juxtaposition de modèles familiaux et féminins contradictoires en situation d'immigration.

En raison de l'émigration, les relations familiales élargies ont été souvent réduites à la cellule nucléaire composée des parents et des enfants. Or, l'installation des familles dans un environnement culturel différent s'est traduite par une profonde transformation des rôles familiaux ; les femmes et les filles exigent de nouveaux rôles à l'intérieur comme à l'extérieur de la famille. Pour elles, le défi est de concilier les valeurs du système économique et politique du pays d'accueil et les valeurs familiales héritées d'un système culturel différent.

La famille musulmane en immigration a plusieurs distinctions :

«Généralement on considère que la société traditionnelle musulmane se distingue de la société moderne occidentale par :

- une moindre souplesse dans la répartition des rôles entre les hommes et les femmes qui va de pair avec une nette séparation des sexes : la primauté est accordée à l'identité sexuelle par rapport à l'identité citoyenne ;
- une importance plus grande accordée à ce qui est implicite, à l'oral, ainsi qu'à ce qui est public et collectif ;
- une séparation plus nette entre l'âge de l'enfance et les responsabilités adultes : si l'enfant ne connaît pas la frustration, devenir adulte signifie, en revanche, une perte de liberté et une confrontation progressive aux interdits ;
- une vision du temps qui entend que le meilleur appartient au passé et que l'avenir est incertain, et donc perçu comme dérangeant, menaçant.» (Lahlou, 2002, p. 185).

Les jeunes sont toujours contraints à négocier entre deux mondes. Pour tenter de se protéger, il arrive que certaines filles se replient sur des valeurs traditionnelles de soumission, d'humilité, de fidélité, de pureté et de pudeur, implicitement encouragées par leurs parents et entourage immédiat comme étant typiquement féminines. Ces attitudes qui peuvent engendrer des pratiques de rejet de la part des institutions du pays d'installation.

Les jeunes filles issues de l'immigration musulmane trouvent trop de difficultés, elles sont beaucoup plus surveillées que leurs frères, elles ont des charges domestiques dans le cadre d'une famille nombreuse que les jeunes hommes n'ont pas. Elles se retrouvent confrontées à deux conceptions culturelles de la position de la fille au sein de la famille. A l'école, dans la ville, dans les médias, elles se situent en principe sur le même pied d'égalité que les hommes, alors qu'à la maison, leur mère leur apprend que l'homme est supérieur à la femme, qu'elle doit lui obéir, se taire et ne jamais entrer en conflit avec lui. La fille sera ainsi déchirée par cette injonction paradoxale entre l'attachement aux valeurs de sa famille et son désir d'indépendance. Les filles peuvent arriver à tirer profit du monde protégé qui leur est assigné et se forger une personnalité mûre et robuste. Sous certaines conditions, l'école peut être, pour elles, un univers de révélations et d'émancipation. L'excellence que certaines parviennent à y démontrer réussit parfois à arracher aux parents la permission de poursuivre leurs études au-delà de l'obligation scolaire. Empruntant, dans certains cas, des chemins traditionnellement réservés aux hommes, elles peuvent ainsi offrir à leurs parents une source de fierté inattendue concrétisant parfois mieux que les garçons l'objectif initial de la migration : réaliser une ascension sociale, gagner en dignité, etc. Il arrive que cette situation paradoxale leur confère une liberté et une reconnaissance étendues qui n'est pas sans effet sur les représentations des générations d'hommes et de femmes plus âgés.

La situation des femmes issues des familles musulmanes est ainsi au centre du processus de transition acculturative que traversent ces groupes humains. Il y a les modalités éducatives inégalitaires et matrimoniales des familles musulmanes immigrées en ce qu'elles peuvent entraîner des tensions entre enfants et parents ou dans la famille élargie, et par-delà, des violences verbales, psychiques, physiques et sexuelles à l'égard des femmes. A ceci, il convient d'ajouter les violences institutionnelles et sociales perpétrées par la culture d'accueil envers ces personnes comme l'affaire du foulard, discriminations ethniques, violences racistes et exclusions diverses dans l'espace public. L'enfant de migrants musulmans est l'otage de la tradition éducative de ces parents. De fait, les parents immigrés ont souvent été eux-mêmes éduqués dans un contexte strict et répressif, fait de punitions et de privations. Ils ont grandi au sein de communautés rurales de subsistance dans des pays peu développés. Souvent peu ou pas scolarisés, ils ont pour la plupart du mal à concevoir un autre style éducatif avec leurs propres enfants

nés en immigration et qui grandissent, en Europe ou en occident, dans un tout autre système socioculturel et économique. Le comportement éducatif de certains parents immigrés peut se rapprocher ainsi d'une répétition compulsive non adapté au contexte d'acculturation, une compulsivité identifiée chez des parents maltraitants de toute origine.

On note une certaine obsession chez des parents issus de l'immigration en ce qui concerne le respect de l'honneur familial qui passe par la vertu des jeunes femmes. Ce point, plus particulier aux groupes musulmans, et plus largement méditerranéens, revêt une grande importance en situation migratoire où le risque est grand de voir partir la jeune fille vers une autre destinée que celle valorisée par la culture familiale.

Ce dernier point n'est pas en soi une conduite violente, mais comporte des risques d'engendrer de la violence sous de multiples aspects car les filles nées et scolarisées en Europe ou en occident ne sont pas toujours en phase avec les aspirations culturelles de leurs parents et peuvent se rebeller, occasionnant des réponses violentes.

Ce climat de tension au sein de la famille des jeunes filles musulmanes risque en effet de verser dans une situation de pression morale sur la personne des jeunes filles et de proche en proche la conduite vers un enfermement au sein du foyer, dans des institutions ethniques spécialisées ou même dans la famille restée au pays d'origine. Si les jeunes filles décident elles-mêmes de se marier, il arrive que les parents, pris de panique, font montre de réactions agressives à l'égard de leur fille, et ils peuvent avoir recours à des structures tierces pour pouvoir régler le conflit qui les oppose à leurs enfants.

Les interdits habituels touchent tant les vêtements, que les possibilités de sorties libres et les loisirs... Il arrive que certaines familles interdisent toute sortie hors de la maison, la poursuite de la scolarité ou la possibilité d'avoir un travail professionnel.

Les jeunes filles sont régulièrement orientées par leurs parents vers des filières convenant à une future maîtresse de maison. La division ordinaire et inégale des rôles entre hommes et femmes, d'une part, et entre frères et sœurs, d'autre part, est aussi une autre source de souffrance pour de nombreuses jeunes filles nées et scolarisées dans le pays d'accueil.

6. Problèmes familiaux et problèmes institutionnels dans les pays d'accueil :

La question de l'origine nationale ou ethnique, des appartenances culturelles ou religieuses peut être la variable la plus facile à traiter dans un continuum entre distance et identification. La figure de l'étranger tient une place très importante en tant que représentant du modèle inégalitaire. Cette notion de figure permet de montrer en quoi l'étranger est une représentation de l'altérité, assignée, sous prétexte de leur origine ethno-culturelle, de la nationalité de leurs parents ou grands-parents, ou encore de leur religion, à des individus qui sont souvent de nationalités françaises ou canadiennes.

La France a modernisé plusieurs lois relatives au problème de violences conjugales, mais plusieurs obstacles entravent leur application. Parmi ces obstacles, l'incapacité des femmes de quitter leurs maris et d'avoir un foyer autonome spécialement dans les premières années du mariage sans quitter les territoires françaises, pour cela elles préfèrent subir la violence au lieu de quitter la France.

Un autre obstacle est que la France respecte et reconnaît toujours les codes de statuts personnels relatifs aux femmes dans leurs pays d'origine, ces codes qui sont souvent inégaux et injustes envers ces femmes.

N'oublions pas encore les autres obstacles que font face les femmes immigrées comme celles au niveau de la langue, des coutumes et des mœurs restrictives qui empêchent que la femme puisse se plaindre des actes de violences commises par son mari.

Tous ces obstacles et bien d'autres entravent l'accès aux droits égalitaires et justes entre femmes françaises et femmes immigrées, pour cela ces dernières restent plus risquées de subir la violence conjugale.

Dans ce cadre et pour faire sortir ces femmes de cette situation catastrophique, la France doit appliquer ses propres lois sur toutes les femmes et contre toute situation violente sans prendre en considération les lois des pays d'origine des familles en question. Elle doit de même offrir à ces femmes les mêmes droits de résidence, de divorce et de garde des enfants que celles acquises par les femmes françaises.

D'autres études ont été faites sur le sujet de la violence contre femmes étrangères ou d'origine étrangère et qui vivent en France comme celle de « Madame. Vous avez des

droits ! Pour vous, femmes étrangères ou d'origine étrangère qui vivez en France » (juin, 2002). Cette brochure donne des informations aux femmes de nationalité étrangère et qui vivent en France à propos de leurs droits au sein de la famille en cas de conflit familial.

L'une des formes de la violence est de subir les effets du statut personnel même si la femme habite en France, comme par exemple la polygamie. De même en Asie la pratique des mariages forcés est bien réelle alors que les lois exigent le consentement des époux au mariage. Le mariage forcé est quand la femme vit des contraintes pour se marier par des pressions psychologiques, voire des violences physiques.

Une autre forme de violence est le mariage polygamique qui est l'acte de se marier avec plusieurs femmes. Ce type de mariage est interdit en France et la femme a ses droits. De même pour le divorce, parfois et selon la nationalité, la loi personnelle est discriminatoire à l'égard de la femme.

A propos des enfants, parfois ils naissent sans mariage, si le père n'a pas pris sa responsabilité, donc c'est évidemment un acte de violence à la fois dirigée contre la femme et contre les enfants. N'oublions pas que l'article 9 de la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant signée le 26 janvier 1990, énonce le droit pour l'enfant de vivre avec ses deux parents et celui de garder des relations affectives avec eux lorsqu'il en est séparé.

La convention de La Haye du 5 octobre 1961 règle la question de compétence en matière de droit de visite et de garde, ceci dans l'intérêt de l'enfant.

La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes garantit l'égalité entre les hommes et les femmes en droit international.

La convention stipule notamment que :

- Dans le mariage, la femme doit avoir les mêmes droits que l'homme en matière d'acquisition, de changement ou de conservation d'une nationalité. (article 5).
- Les époux sont égaux dans le mariage en matière de choix du conjoint, de biens, de garde des enfants. (article 6).

De même, l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France, a traité la question de la violence dans la famille et au sein du couple envers les femmes immigrées. Elle a trouvé des représentations et réalités de la famille immigrée et elle a

prouvé qu'avec le changement de politique migratoire de la France au milieu des années 70 et l'instauration de la politique de regroupement familial, les familles immigrées ont été placées sur le devant de la scène sociopolitique. L'évolution des rapports au sein de ces familles est mal connue, les nombreuses monographies sur ce sujet restant dans l'ombre. La représentation de la famille immigrée « nombreuse » vivant en région parisienne prédomine. Les familles d'origine algérienne ou marocaine symbolisent « les problèmes sociaux » que pose l'installation des familles immigrées (conditions matérielles de la vie, problèmes d'insertion professionnelle des hommes peu qualifiés, isolement de femmes ne travaillant pas à l'extérieur du foyer). Les enfants arrivent à l'adolescence, des problèmes de scolarité apparaissent, notamment du côté des garçons. De nombreuses femmes menant une vie entièrement localisée dans la sphère domestique n'ont pas la possibilité de surmonter l'obstacle de la langue. Leur intégration dans la cité devient la clé pour résoudre les difficultés d'insertion des jeunes et de « la famille immigrée ». Les secteurs social et associatif se mobilisent pour élargir la sphère de contacts des femmes.

D'autres problèmes se révèlent, engendrés par le chômage des hommes travaillant dans l'industrie, ou parfois par les longues maladies des anciens ouvriers. Les rapports traditionnels au sein de la famille, caractérisés par l'autorité du père, la domination de la femme par le mari, la mère ayant une certaine emprise sur les fils et les filles, sont parfois bousculés.

Parallèlement, l'attention se dirige vers les familles originaires de l'Afrique subsaharienne. Au cours des années 60-70, les courants migratoires sont essentiellement masculins. A partir du milieu des années 70, les femmes rejoignant leur conjoint deviennent de plus en plus nombreuses. Puis, la question de la polygamie suscite des vifs débats autour de l'accueil en France de la deuxième épouse et de la taille des familles.

Enfin, la découverte de la persistance de la pratique de l'excision sur le sol français- ou du renvoi au pays d'origine des jeunes filles devant subir l'excision- a attiré le regard sur les relations au sein de ces familles et sur le rôle des femmes dans la survivance de ces pratiques. Toutefois, la visibilité des femmes africaines au niveau local s'est accrue grâce à leur activité associative et aux réseaux de celles qui peuvent passer des informations sur leurs propres droits, la santé, la scolarisation des enfants. Les réseaux

formels ou informels sont également des lieux d'échanges sur les rapports dans le couple, sur le règlement de conflits dans la famille et les pratiques violentes. Se mêlent à ces questions celle de l'immigration clandestine, qui touche particulièrement les femmes d'origine africaine, et donc celle du droit des familles, de l'enfant et de la femme. La précarité du statut de la femme étrangère est amplifiée par la situation d'immigrée clandestine, et les inégalités au sein du couple sont exacerbées si le conjoint a un statut légal en France.

En arrière-plan, on trouve les familles portugaises, les « immigrés invisibles » puisque, aux yeux de la société française, leur intégration a réussi. Cette représentation prédomine, comme dans le cas des immigrations italienne ou espagnole. Elle tend à lisser toutes les difficultés vécues par de nombreux migrants en début de séjour dans le domaine du logement et, par la suite, sur le marché du travail. Le cantonnement des femmes et des hommes d'origine portugaise dans certains secteurs d'emploi est le plus souvent présenté comme correspondant à des stratégies familiales liées au logement et au retour au pays.

Or, le faible niveau d'instruction des migrants arrivés dans les années 60-70 limite le champ d'opportunités professionnelles et ne favorisent pas un bon apprentissage de la langue française. La scolarité plus courte de la plupart des enfants de migrants portugais et l'orientation vers des apprentissages techniques observée au début des années 90 semblent répondre également aux stratégies familiales. Ainsi, l'image d'une absence d'autonomie parmi ces jeunes, pour qui la vie familiale reste ancrée dans le maintien des liens avec le Portugal (vie associative, vacances au pays, langue portugaise), suggère que la famille peut être un lieu de conflits entre générations et dans le couple. A l'époque de la migration, les normes de la domination masculine et de l'honneur familial prévalaient : les femmes dont le mari avait émigré sont restées sous la domination du village puis, rejoignant ce mari parfois quelques années plus tard, elles se retrouvent de nouveau en situation d'être dominées par lui qui, souvent, se sent lui-même aliéné dans la société d'immigration. Avec le temps, de nouvelles dynamiques se mettent en marche et des espaces de négociation peuvent s'ouvrir.

La vie quotidienne de deux autres groupes de familles d'origine immigrée est caractérisée par le rôle primordial des réseaux sociaux composés de compatriotes. Ce sont les familles d'origine turque et les anciens réfugiés d'Asie du Sud-Est. Les

horizons de la vie sociale des femmes immigrées se limitant le plus souvent à la famille élargie ou au réseau de compatriotes, l'obstacle de la langue est d'autant plus difficile à surmonter. La vie quotidienne des enfants, partagée entre ce milieu familial et l'école, fait apparaître des contradictions entre les normes sociales, une remise en question de la place des femmes dans la société, donc une situation propice aux conflits au sein de la famille.

Les familles originaires des DOM-TOM, et notamment les familles antillaises, se différencient dans la structure des ménages en métropole par la proportion considérable de ménages monoparentaux comparée à la moyenne des ménages en France. Le « phénomène » des femmes chefs de ménage, des familles monoparentales, est l'objet de débats depuis trois décennies, et les explications des violences au sein du couple résideraient dans le contexte particulier des rapports de couple produit par des stéréotypes masculins de séducteur et géniteur. Ces tensions au sein du couple peuvent être exacerbées dans le contexte de l'immigration et lorsque les hommes et les femmes sont confrontés à la discrimination raciale. Dans le cas des familles monoparentales vivant en métropole, isolées du cercle familial composé de la grand-mère, des tantes et des cousines, la relation parent-enfant se centre sur la relation mère-enfant. En ce qui concerne les couples formés en métropole, on peut penser que les femmes – qui souvent ont migré seules – revendiquent plus d'autonomie dans le couple.

Après cet examen des questions posées par la situation des familles immigrées résidant en France, il est nécessaire de rappeler deux choses. D'une part, que les conditions matérielles de vie, les formes de sociabilité, les stratégies des familles et des individus au sein de ces groupes peuvent varier de façon considérable, selon l'époque d'arrivée des migrants, leur âge à l'arrivée, leur niveau de scolarité et de qualification, leur situation familiale à l'arrivée, le lieu de résidence et l'expérience professionnelle ; d'autre part que, comme pour les non-immigrées, une diversité de facteurs peuvent conduire aux situations de violence dans la famille, notamment la précarité de l'emploi.

Les représentations de la famille immigrée ne laissent pas de place à l'union mixte. Cependant, ces unions mixtes, en général avec une personne née en France, sont nombreuses. Chez les femmes d'origine maghrébine, parmi lesquelles les immigrées célibataires à l'âge adulte étaient rares, les unions mixtes concernent plus largement – comme pour la plupart des origines – les femmes ayant migré pendant l'enfance. Ce

type d'union est plus rare chez les femmes d'origine portugaise que chez les femmes d'origine espagnole ou italienne, et il reste exceptionnel parmi celles d'origine turque. En outre, un nombre considérable d'enquêtées sont issues de couples mixtes, dont la plupart sont composés d'un homme d'origine étrangère et d'une femme d'origine française. Si ce type d'union est devenu un indicateur classique de l'intégration, il peut être également à l'origine de tensions dans la famille ou au sein du couple.

Concernant les violences dans la famille ou parmi les proches, au cours des douze derniers mois, comme pour l'ensemble des enquêtées, peu de femmes immigrées déclarent avoir subi des agressions au sein de la famille. En général, elles déclarent avoir été insultées au cours de la période. Les femmes insultées sont jeunes et habitent souvent chez leurs parents, avec au moins un frère ou une sœur : c'est le cas des deux tiers des enquêtées d'origine maghrébine, celles qui déclarent le plus de violences verbales.

De même, la situation familiale semble différencier les femmes issues de l'immigration. Bien que les effectifs soient faibles et les intervalles de confiance larges, il semble que les déclarations d'agressions verbales ou physiques soient un peu plus élevées chez les femmes issues des immigrations espagnole, portugaise ou marocaine. Ces femmes fréquemment insultées ou frappée résident, pour la plupart, avec leurs parents et au moins un frère ou une sœur.

Les déclarations d'agressions verbales ou physiques font apparaître des situations violentes, une confrontation de générations, des conflits entre modèles sociétaux. Ces remarques sont à relier aux différentes normes sociales et donc aux définitions de ce qui constitue une agression verbale. Il est possible toutefois qu'il y ait une divergence en termes de définition entre les générations, les femmes issues de l'immigration et les femmes d'origine étrangère arrivées jeunes en France ayant adopté les normes des femmes de leur âge, avec lesquelles elles ont grandi, et supportant mal des traitements qu'elles jugent alors comme violents.

Un regard sur les situations difficiles vécues pendant l'enfance apparaît délicat pour de nombreuses immigrées d'origine étrangère dont l'enfance était partagée entre le pays d'origine et la France. En outre, pour certaines, la société qu'elles ont quittée était alors – ou est encore – une société qui connaît de graves tensions, des situations de guerre ou

de terrorisme ; des sociétés où des violences spécifiques visent les femmes et accentuent leur oppression.

A l'inverse, il est intéressant d'analyser les réponses à ces questions pour les femmes issues de l'immigration, même si leurs trajectoires s'avèrent très différentes par la suite. Trois types de situations surviennent assez souvent dans l'enfance de ces personnes : les privations matérielles, les conflits graves avec au moins un des parents et les graves tensions ou un climat de violence entre les parents. Ces privations, tensions ou situations de violence doivent certainement être resituées dans le contexte de l'immigration des parents : on peut penser aux conditions du départ du pays d'origine (par exemple, l'émigration politique pour beaucoup d'émigrants espagnols ou portugais, le contexte de guerre civile pour les migrants algériens) puis aux circonstances difficiles dans lesquelles de nombreux migrants ont vécu au début de leur séjour en France. Sans pour autant vouloir excuser les auteurs d'éventuelles violences liées à ces situations difficiles, on suggère que ces conditions de vie ont pu exacerber des tensions déjà existantes au sein du couple ou de la famille.

Par rapport à l'ensemble des enquêtées, les femmes ayant des parents d'origine espagnole sont très nombreuses à déclarer avoir souffert de privations matérielles, et, dans une moindre mesure, les femmes de parents d'origine algérienne. De même, celles qui ont des parents d'origine espagnole sont les plus nombreuses à déclarer avoir été témoins de graves tensions entre leurs parents, tandis que les femmes d'origine algérienne ou italienne se situent dans la moyenne de l'échantillon. Par ailleurs, la proportion de femmes d'origine algérienne, portugaise ou espagnole déclarant des conflits avec au moins un des parents est proche de celle de l'ensemble, aucune des femmes d'origine marocaine ne déclarant de tels conflits. La dernière question concernant les situations difficiles porte sur les sévices ou coups répétés reçus pendant l'enfance. Si les femmes issues de l'immigration espagnole déclarent deux fois plus de violences de cette nature que l'ensemble des répondantes, étant donné les petits effectifs et la faible variance de la variable, la différence n'est pas significative.

Ces difficultés vécues pendant l'enfance auront laissé des traces dans la manière de vivre et de concevoir les rapports dans la famille. Les conflits avec au moins un des parents perdurent parfois à l'âge adulte. Il est probable que les femmes qui ont été

témoins de conflits graves entre les parents aient fabriqué un modèle de couple éloigné de celui de leurs propres parents.

Concernant les violences conjugales subies par les femmes immigrées, le contexte du couple dans lequel vivent ces femmes est influencé par un certain nombre de facteurs, notamment l'activité ou les conditions d'emploi des conjoints, le lieu de résidence, l'âge. Certaines populations d'immigrées se trouvant plus concentrées dans telle ou telle catégorie de résidence ou tel ou tel statut d'emploi, certaines étant plus jeunes, d'autres le plus souvent en couple non cohabitant, selon ces facteurs elles seront plus ou moins exposées au risque de subir des violences conjugales, la sphère du couple s'étend à toutes les relations de couple, que les partenaires cohabitent ou non.

Globalement, les immigrées ayant une relation de couple déclarent plus de violences conjugales que les autres. Mais la différence entre les taux pour chaque groupe et ceux de l'ensemble des enquêtées est significative seulement pour les femmes originaires du Maghreb ou d'autres pays africains.

Chaque sous-population est différemment touchée par chaque niveau de violence. D'abord, les proportions de déclarations correspondant au niveau « grave » de l'indicateur sont différentes d'une sous-population à l'autre : les femmes du groupe Afrique y sont le plus représentées ; au sein de ce groupe, les originaires de l'Afrique et de l'Algérie sont, en proportion, les plus nombreuses à déclarer des violences « graves ». Notons également que les femmes des pays européens ou de l'Amérique du Nord déclarent près de deux fois plus de violences de ce niveau que les non immigrées. Inversement, ce sont les situations de cumul de violences qui différencient les femmes des DOM-TOM et, surtout, celles du groupe Asie, Amérique du Sud ou centrale et Autres pays. Les femmes d'origine africaine se distinguent au sein du groupe Afrique par les taux de violences niveau « très grave » deux fois plus élevé que pour le reste du groupe.

Le risque de la perpétration de violences conjugales se joue différemment selon la situation migratoire. Le statut de migrant étranger du conjoint peut agir comme un frein contre certaines formes de violence : le conjoint peut redouter l'expulsion en cas de dénonciation. A l'inverse, les immigrées de nationalité étrangère et notamment les femmes sans papiers ont un statut particulièrement vulnérable vis-à-vis de la violence lorsque c'est le conjoint qui a acquis la nationalité française et peut menacer de bloquer

l'accès de la femme à cette nationalité. De façon plus générale, les tensions et les conflits engendrés par le repli sur les valeurs traditionnelles au sein du couple ou au sein de la communauté immigrée, par l'éloignement des membres de la famille restés au pays d'origine, par le sentiment de dévalorisation sociale vécu par le conjoint (cantonnement dans un emploi sous-qualifié, chômage, discrimination raciale...) peuvent déboucher sur des situations de violence « grave » ou « très grave ».

Le fait pour les enquêtées d'avoir été élevées dans une religion accroît la fréquence des violences conjugales, surtout lorsqu'il s'agit d'une religion autre que catholique ou protestante. De même, celles qui déclarent que la religion est « importante ou très importante dans leur vie » sont les plus nombreuses à vivre dans des situations de cumul de violences. Nous ne disposons pas d'informations sur la religion ou l'attitude vis-à-vis de cette dernière chez le conjoint et, si les pratiques religieuses structurent les rapports homme-femme dans le couple, d'autres facteurs peuvent entraîner des situations de violence dans le dit couple, par exemple la précarité économique ou les conflits avec d'autres membres de la famille, notamment les enfants. De fortes proportions d'originaires des DOM-TOM et d'originaires des pays africains, et une très forte proportion de femmes du groupe Maghreb/Turquie disent que la religion est importante ou très importante dans leur vie. En étudiant de près l'attitude par rapport à la religion et la religion dans laquelle ces femmes ont été élevées, on observe un lien fort entre la situation de cumul des violences dans le couple et l'importance accordée à la religion, mais cette relation semble aussi forte qu'il s'agisse des religions chrétiennes ou de la religion musulmane.

La question de l'origine du conjoint prend toute son importance dans l'analyse des violences déclarées par les Européens. Près des trois quarts ont une relation de couple avec un conjoint d'une autre origine, en général français d'origine.

Une analyse comparative des violences conjugales subies par des femmes en union avec un conjoint de la même origine (ou du même groupe) et de celles subies par des femmes en union mixte produit des résultats qui peuvent paraître surprenants: quel que soit le niveau de l'indicateur, les situations de violence peuvent être aussi fréquentes, voire plus fréquentes, dans les couples mixtes que dans les couples de même origine. Malgré la faible signification statistique de ces données qui portent sur de petits effectifs, il semble bien se confirmer que l'union mixte, longtemps avancée comme l'indicateur

classique de l'intégration pour les immigrés concernés, peut être un lieu de graves tensions. Les résultats des enquêtes ont démontré la fragilité (mesurée en terme de rupture) dans ces couples, notamment dans des unions entre les hommes immigrés et les femmes d'origine française. Il est possible que les facteurs conduisant aux violences soient différents selon les origines des conjoints. L'analyse des violences déclarées par les répondantes de l'échantillon ENVEFF font apparaître des taux plus élevés dans certains groupes de couples mixtes (franco-maghrébin, africain ou européen), que la femme soit d'origine française ou d'origine étrangère.

Trois axes d'approche devraient permettre d'étudier la question des violences conjugales dans les populations immigrées. D'abord, une étude des violences dans le couple et dans la famille qui tiendrait compte du contexte de la migration permettrait de comprendre certains mécanismes fondamentaux des rapports de couple dans la migration.

Or, la situation des femmes arrivées célibataires sans enfant fait contraste avec celle des femmes arrivées en couple avec enfants ; les jeunes mariées migrant en même temps que leur conjoint sont en situation très différente de celle des femmes émigrant avec des enfants pour rejoindre un mari installé depuis plusieurs années en France.

Le degré de dépendance vis-à-vis du conjoint se traduit en particulier par l'emprise sur les activités de la femme en dehors du foyer, notamment son entrée sur le marché de l'emploi.

Ensuite, la question de la religion reste pertinente, mais la relation entre les pratiques religieuses et leur rôle dans le fonctionnement du couple, ainsi que la place des violences dans cette relation doivent être approfondies.

Enfin, le contexte spécifique des couples mixtes semble propice à certaines tensions, voire à des violences. La confrontation entre des modèles culturels peut se combiner avec certains aspects de la situation migratoire (par exemple, difficultés d'apprentissage de la langue française, problèmes d'adaptation au marché de l'emploi, éloignement de la parenté proche).

Concernant les violences conjugales subies par les femmes issues de l'immigration : avoir observé de graves tensions ou des situations de violence entre ses parents exerce certainement une influence sur la manière dont une femme perçoit la vie de couple. Elle

peut rejeter le statut inférieur attribué à l'épouse (sa mère) et chercher à s'affirmer dans son propre couple. Cette volonté de s'affirmer peut non seulement provoquer des situations de violence mais aussi être à un esprit revendicatif qui libère la parole.

Les déclarations de violences conjugales des femmes issues de l'immigration sont nombreuses chez celles qui ont un père d'origine algérienne ou marocaine. Elles déclarent peu de violences psychologiques mais sont nombreuses à vivre des situations de cumul de violences. La différence entre le taux de violences « très graves » dans ce groupe et celui de l'ensemble de l'échantillon est significative. Une analyse selon l'origine du conjoint ne révèle pas de différence en termes de niveau de violences.

Les femmes issues des immigrations algérienne ou marocaine sont moins souvent actives occupées que celles de l'autre groupe, elles sont deux fois plus souvent au chômage, trois fois plus souvent résidentes en région parisienne, la religion joue un rôle important ou très important dans la vie des deux tiers d'entre elles.

Tous ces facteurs objectifs peuvent les soumettre davantage au risque d'être victimes de violences conjugales. Dans les représentations de ces femmes, existe l'image des « beurettes revendicatives ». On peut penser qu'elles sont nombreuses à ne pas supporter les inégalités dans le couple – et à vouloir dénoncer les violences conjugales.

Pour les enquêtées, une analyse selon l'origine du conjoint ne révèle pas de différence en termes de niveau de violence, mais il est possible que les rapports dans le couple soient influencés par le fait que le partenaire soit également issu de la même immigration ou lui-même immigré du même pays que les parents de la femme.

Malgré les effectifs réduits, ces résultats soulignent, la nécessité de faire des recherches plus approfondies sur les rapports homme-femme dans le couple parmi ces populations.

Les divers cadres de vie des femmes en France les exposent de manière différente au risque de subir des violences. Pour les célibataires ou les femmes en couple, les habitantes de la région parisienne ou des zones rurales, les étudiantes ou les chômeuses, les employées du secteur public ou les cadres, les formes et les niveaux de violence déclarés varient dans les différentes sphères de la vie quotidienne. Les femmes immigrées ou issues de l'immigration ont tendance à se trouver concentrées dans des catégories sociales, des types d'habitat ou des modes de vie où les femmes sont plus

souvent victimes de violences. Pour cette raison, nous avons tenu à souligner l'hétérogénéité des caractéristiques au sein de ces populations.

Cela étant, les migrantes sont plus exposées à certaines formes de violence à cause de leur situation migratoire : l'éloignement de la famille restée au pays d'origine, les conditions de vie dans l'immigration parfois difficiles, la vulnérabilité par rapport à leur statut. Sur un autre plan, des facteurs socio-culturels rendent dans certains cas les femmes plus souvent victimes de violences ; nous avons évoqué la question du rapport à la religion.

De même, les femmes issues de l'immigration sont parfois plus exposées aux situations de violence que l'ensemble des femmes en France. Comme pour les immigrées, la discrimination raciale peut produire des situations de violences interpersonnelles dans les espaces publics ou sur le lieu de travail. Puis l'environnement familial, c'est-à-dire les tensions entre les parents ou d'autres membres de la famille liées au chômage, aux conflits entre les générations, au vécu du racisme, peut expliquer certaines violences que subissent ces enquêtées dans leur vie de famille ou de couple.

Plusieurs contraintes confrontent de telles analyses, mais ces dernières fournissent un lieu pour que de nombreuses femmes puissent briser le silence et dénoncer des faits violents qu'elles ont subis.

Deuxième partie - Violences conjugales: étude comparative

Toute recherche psycho-sociale doit utiliser des procédés opératoires bien définis adaptés au genre du problème et du phénomène social étudié. Il est évident que le choix des techniques dépend de l'objectif recherché. La méthode organise les techniques en fonction du but poursuivi. Dès le début, notre fonction principale consiste à choisir les techniques les plus adéquates, les éléments disponibles pour la recherche qui soient susceptibles d'être exploités et analysés. Quant aux éléments disponibles, nous avons mis au point une bibliographie locale et étrangère, des statistiques, des articles de journaux et des études faites localement et internationalement pour appliquer ainsi notre méthode de travail qui est l'analyse de contenu des documents et des cas sur des femmes violentées dans ces trois différents pays, afin de comparer entre les violences conjugales dans notre société et dans d'autres sociétés comme en France et au Canada; donc notre méthode est une:

I- Analyse de contenu des documents et des cas: des documents qui ont étudié le problème de la violence conjugale au Liban, en France et au Canada et de même une analyse de contenu des cas des femmes violentées dans ces trois sociétés aussi afin de cerner bien leur vécu et d'analyser leur parole.

1. Etude des cas documentaire sur les violences conjugales dans ces trois pays. Documents, livres, articles, colloques...collectés de ces trois pays afin de pouvoir analyser et comparer ce phénomène dans ces sociétés.
2. Analyse de contenu des études des cas sur des femmes violentées dans le cadre de leurs vies conjugales dans ces trois pays. Prises de plusieurs études, ces cas dévoilent la réalité vécue par ces femmes au Liban, en France et au Canada.

Concernant l'échantillonnage, c'est une étude documentaire, sur des documents réalisés dans des centres de recherche comme le GRePS, le centre Louise Labé pour la France,

des recherches et des études faites par le CRIVIFF pour le Canada et dans des associations féminines de la lutte contre la violence envers la femme au Liban.

En revanche, il y a beaucoup d'études sur le terrain faites par les associations libanaises, mais notre travail est de critiquer ces études afin de pouvoir participer à un changement souhaitable. Le problème est traité d'une façon inégale entre les trois pays, c'est le phénomène d'interculturalité que vivent ces sociétés et ceci à cause des familles immigrés qui ont transférées leurs problèmes vers les sociétés d'immigration.

La difficulté rencontrée est de rendre ces techniques comme les statistiques et l'étude documentaire, et ces méthodes comme l'analyse de contenu des documents et des cas compatibles avec l'objectif de ce travail qui est de comparer les violences conjugales entre ces trois différents pays : Liban, France et Canada ; car ces violences conjugales existantes dans les sociétés sont incarnées dans les Hommes à travers le système patriarcal et la reproduction sociale, ainsi qu'avec l'intériorisation des structures sociales dans le comportement humain.

Donc nos choix et comportements révèlent notre statut social et également nos aspirations et prétentions, et ce qui nous pousse de même à nous intéresser au problème de domination entre les sexes et plus particulièrement des violences conjugales envers les femmes qui appartiennent à un rang social, éducatif et économique jugé supérieur dans notre société. Ceci permet d'infirmer certains préjugés qui considèrent que ce type de violences ne peut exister que dans la vie d'un couple défavorisé, de niveau éducatif faible et qui s'inscrit dans un cadre socio-professionnel modeste. Bien plus au contraire en partant du concept d'Habitus, on arrive à expliquer pourquoi les violences conjugales sont aussi présentes chez l'«élite sociale».

Enfin, on peut dire que l'Habitus n'est pas un destin. Il est en effet social et non génétique. L'Habitus, en effet, tend certes à reproduire quand il est confronté à des situations habituelles mais innove face à des situations inédites. Ajoutons que, si dans la même classe sociale, les Habitus sont proches, ils ne sont néanmoins pas identiques car chaque individu est confronté à des expériences sociales plus ou moins diverses. L'Habitus n'entraîne pas mécaniquement des conduites identiques mais plutôt des tendances à certaines conduites. C'est l'Habitus qui explique la reproduction sociale, et pour les acteurs eux-mêmes, des rapports sociaux.

Certains problèmes ont entravé l'exécution de notre plan de travail car l'analyse des matériaux n'est pas facile vu le manque d'information et l'absence des études statistiques publiées surtout au Liban. Une autre limitation de notre recherche provenait de la réticence des organisations déjà rares, ajoutons les réticences des femmes qui refusaient de nous fournir les renseignements nécessaires.

De même qu'il y a une difficulté de construction de l'objet sociologique, car il faut se garder d'une approche épistémologique pour pouvoir identifier l'objet sociologique avec le problème social de la violence. En effet, la violence ne saurait être considérée en soi, indépendamment du rapport social dans lequel elle s'insère. Construire l'objet exige donc de se distancer du fait brut de la violence pour atteindre la relation sociale sous-jacente qui lui donne son sens à savoir le rapport de domination hommes-femmes.

Considérée sous cet angle, la violence physique envers la femme représente la forme la plus flagrante des rapports de domination entre les sexes. Bien qu'il existe énormément dans les couples de violences psychologiques et verbales et que cette question de rapport de force n'est pas exclusive seulement à une certaine catégorie de gens, mais au contraire qu'elle porte atteinte à toutes les classes sociales et à toutes les catégories de gens.

Construire scientifiquement son objet d'étude, c'est aussi se départir d'un certain nombre de mythes du sens commun qui imprègnent les représentations de la violence et qui participent précisément des rapports de domination entre les sexes, comme par exemple le mythe de la femme battue provocatrice, qui impute la faute à la victime, ou de la femme masochiste qui cherche à être maltraitée, etc.

Nous voulons aussi signaler certaines difficultés qui rendent particulièrement délicate et malaisée la recherche dans le champ des rapports de domination entre les sexes et de la violence :

- Il s'agit d'un domaine relativement nouveau dans les sciences sociales où subsistent des problèmes théoriques et méthodologiques non résolus. En effet, la recherche prend place dans le cadre d'une société et d'un champ scientifique eux-mêmes travaillés par des rapports de domination entre les sexes. Dans ce contexte, toute tentative de mettre en évidence des formes subtiles ou cachées de domination risque d'apparaître comme parti pris militant.

- La violence est un phénomène qui se dissimule et ne s'avoue pas aisément, car les victimes la vivent souvent dans la honte et la culpabilité. Aussi faudra-t-il se garder de traiter les statistiques obtenues de façon positiviste comme des faits en soi en oubliant les conditions dans lesquelles elles sont produites et les obstacles qui entravent l'expression de la violence.
- Les femmes violentées ont toutes les chances d'avoir intégré les schémas dominants concernant les relations hommes-femmes. « Les dominés appliquent à toute chose du monde, et en particulier, aux relations de pouvoir dans lesquelles ils sont pris, aux personnes à travers lesquelles ces relations s'accomplissent, donc aussi à eux-mêmes, des schémas de pensée impensés qui construisent ces relations de pouvoir du point de vue même de ceux qui affirment leur domination ... et encore il (le dominé) prend lui-même, sans le savoir, le point de vue du dominant adaptant en quelque sorte pour s'évaluer la logique du préjugé défavorable ». (Bourdieu, 1998, p. 39). Aussi s'agira-t-il de dépasser le discours immédiat des femmes interrogées pour tenter de déceler dans leurs paroles ce qui est le produit de leur domination (par exemple la minimalisation de la violence, les excuses trouvées au mari, l'auto-accusation, la culpabilité ...).

La violence familiale et particulièrement la violence contre les femmes constituent un champ d'études relativement nouveau dans les sciences sociales. Jusqu'à la fin des années soixante, la société et les scientifiques avec elle, vivent sur le mythe de la famille non violente. On considère que la violence familiale est rare et le fait d'individus déséquilibrés. « Dans les années 70, les féministes portent la question de la violence conjugale sur la place publique et s'est posé comme problème socio-politique. Dès lors, les sciences sociales vont s'y intéresser. Dans les pays anglo-saxons, de nombreuses études sont faites dans les années 70 et 80 mais qui ont simplement visé les grands objectifs suivants : « Décrire la violence domestique, développer les modèles théoriques pour l'expliquer et étudier les conséquences. » (Gillioz, De Puy, Ducret, 1997, p. 15).

Les recherches récentes ont exploré de nouvelles questions, principalement la violence psychologique et sexuelle dans le couple, les conséquences de la violence sur les victimes et les réponses institutionnelles apportées au problème de la violence conjugale.

Les données accumulées sur la question montrent que la femme confrontée à la violence de son partenaire risque de subir des atteintes graves pour sa santé, tant physique que mentale, voire pour sa vie. Des études à caractère le plus souvent clinique et descriptif mettent en évidence d'importants problèmes de dépression, de dévalorisation et de perte de confiance en soi, d'anxiété et de détresse psychologique.

La violence sexuelle entre partenaires et son ampleur dans la population ont fait l'objet de quelques études, mais sont encore insuffisamment documentées. Cela n'est pas étonnant si l'on considère que le viol conjugal n'est pas encore sanctionné comme un crime dans la législation de nombreux pays et que les femmes elles-mêmes ne le reconnaissent souvent pas comme tel.

En ce qui concerne les réponses institutionnelles au problème de la violence conjugale, le thème commence à être abordé dans un certain nombre d'études qui mettent en évidence: «L'insuffisance des réponses classiques des instances de contrôle social et d'aide, leur fréquente inadéquation aux problèmes posés, l'incompréhension des personnels face à certains comportements des victimes, la police et la justice n'interviennent que dans un nombre très limité de cas de violence conjugale et se révèlent être peu efficaces. Par ailleurs, les professionnels de l'aide travaillant dans le domaine médical, social, psychologique ne sont pas exempts des préjugés qui ont cours concernant la violence domestique et les femmes violentées.» (Gillioz *et al.*, 1997, p. 24, 25).

Mais tout de même, de nouvelles approches sont observables : à Caracas, au Venezuela, l'IPPF a lancé un projet pour aider les prestataires à modifier leur système de maintien des dossiers pour pouvoir mieux suivre les femmes maltraitées (1998).

L'enquête menée par Maryse Jaspard et Elizabeth Brown et l'équipe ENVEFF portant sur les violences envers les femmes en France est une première enquête nationale en France pour nommer et compter les violences envers les femmes (2001). De son côté, le Fond des Nations Unies pour la population (FNUAP) a préparé une note d'orientation sur le thème de la violence masculine envers les femmes et ses effets sur la santé reproductive ... et bien d'autres ...

Chapitre 1 : Principales questions rendant compte des violences conjugales

1. L'émergence du problème des violences conjugales :

L'interrogation sur les violences au sein de la famille et envers les femmes s'insère dans un contexte perçu de « crise généralisée du lien social » qui a suscité un regain d'attention porté à une famille aux contours plus flous en raison des mobilités géographiques et de la fragilité des liens conjugaux. Ces recherches ont exploré les aspects positifs des réseaux de solidarité, sans en négliger les revers : ainsi, malgré sa précarité, la famille est encore considérée comme un havre possible de sécurité et d'entraide ; comme le montre l'enquête « Relations de la vie quotidienne et isolement », le sentiment de solitude est une menace pour ceux qui s'en éloignent (Pan ké Shon, 1998).

A partir de la question des liens et des solidarités, deux enquêtes démographiques tentent de cerner la composition des constellations familiales : la première porte exclusivement sur l'environnement familial des individus en France (Gokalp, 1978) ; la seconde élargit l'observation aux interactions entre proches, sans que ces proches soient nécessairement unis par des liens de parenté en France aussi (Bonvalet *et al.*, 1993). A l'instar de ces enquêtes quantitatives, la majeure partie des réseaux de sociabilité et des pratiques d'entraide au sein des familles sont mises au point. Ces recherches soulignent l'importance de l'aide spontanée, induite par les sentiments et les normes sociales, dispensée bien au-delà des obligations strictement juridiques.

Pourtant, quelques études laissent entrevoir une image moins idyllique de la famille. En 1993, en France, Théry avait montré les limites du divorce à l'amiable dans l'organisation de relations harmonieuses entre parents et enfants, lorsque les premiers avaient vécu une séparation difficile. Cette norme, portée par les classes supérieures ou

moyennes, est d'autant plus difficile à observer que les conditions sociales, économiques et affectives sont tendues ou plus précaires. Les études sur les jeunes sans domicile fixe, quant à elles, lèvent le voile sur des limites de la solidarité familiale dont les conséquences peuvent s'avérer dramatiques pour certains jeunes en errance (Marpsat *et al.*, 2000). Seule l'étude « Proches et parents » (Bonvalet *et al.*, 1993), à notre connaissance, explore les dysfonctionnements « ordinaires » des configurations familiales et amicales.

Depuis peu, le questionnement sur les cercles de solidarité s'est élargi en intégrant désormais l'entourage défini non plus par son seul degré de parenté mais par le degré d'affinité, la fréquence des contacts et de l'entraide éventuelle (Bonvalet, Lelièvre, 1995). De cette approche plus généraliste, on s'interroge si en plus de la parentèle, le réseau des proches bienveillants, en particulier le réseau amical, est escamoté au profit des seules relations en crise.

En focalisant l'attention sur les graves dysfonctionnements de la cellule familiale, que ce soit au cours de l'enfance ou à l'âge adulte, cette étude s'inscrit donc à contre-courant, en se gardant cependant d'exagérer l'importance de ces dysfonctionnements envers les femmes dans une relation conjugale.

Le prologue historique et chaotique du mouvement des femmes s'apaise dans l'institutionnalisation des revendications pour les droits des femmes. L'impact du féminisme sur la dénonciation des violences envers les femmes emprunte, désormais, la voie des textes scientifiques. Dès 1997, en France, le premier numéro de Questions féministes (novembre 1977, éditions Tierce), revue « théorique féministe radicale », pose la question de la violence envers les femmes au travers de l'article de Jalna Hanmer, « Violence et contrôle social des femmes », mais la diffusion de la revue reste limitée et le texte ne franchit guère le cercle du militantisme. A la différence de l'Amérique du Nord, aucune littérature scientifique sur la criminalité sexuelle ne s'est développée en France. Les premiers travaux scientifiques sur les violences ne paraîtront qu'à partir de 1990 : publication d'un article sur les violences conjugales dans les *Temps Modernes* (Louis, 1990), d'un ouvrage sur le viol (Bordeaux *et al.*, 1990) et d'une thèse sur les Hommes violents (Welzer-Lang, 1991). Par la suite, d'autres ouvrages décriront les violences conjugales, tandis qu'historiens et anthropologues décrypteront le passé ou des coutumes lointaines. Outre ces larges fresques, des recherches féministes joueront

un rôle important dans la dénonciation des viols de guerre, en montrant comment ces crimes sont commis contre des femmes pour atteindre des hommes et déstructurer l'ensemble de la société, les femmes violées étant doublement humiliées et rejetées.

La fin du XX^e siècle est marquée par une accélération des recherches spécifiques sur les violences conjugales, notamment avec l'élaboration du projet d'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff), enquête engagée dès 1997. Jusqu'alors, le sujet n'a été qu'effleuré dans les recherches féministes ; dans les *Nouvelles Questions Féministes*, deux articles s'insurgent du silence de la recherche française face à l'abondance de textes signés par des chercheuses anglaises ou nord-américaines. En France, la lutte contre les violences conjugales a été menée par une poignée de militantes, tandis que le monde de la recherche ne s'inquiétait guère de cette réalité sociale.

Pourtant, l'obsession de la violence se fait sentir au tournant du millénaire. Eloignés de la perspective féministe, des ouvrages analysant le harcèlement moral (Dejours, 1998; Hirigoyen, 1998, 2001) remportent un grand succès éditorial. Considérable, leur impact est à double face : d'un côté, ils contribuent largement à la sensibilisation du public au problème des violences psychologiques mais, de l'autre, ils tendent à occulter les rapports sociaux de domination masculine. La publication de nombreux essais sur les violences sexuelles, notamment infligées aux enfants, ou les violences urbaines, les violences de jeunes contribue à renforcer un sentiment confus d'insécurité. La médiatisation des violences est devenue une arme politique, voire commerciale et, dans un tel contexte, l'analyse des violences exercées contre les femmes doit se frayer un chemin au travers d'enjeux contradictoires et enchevêtrés.

L'Etat s'engage dans les réformes juridiques, les premières actions des pouvoirs publics ont été réalisées dans le domaine du droit pénal. Les réponses judiciaires portant strictement sur les violences ont escorté une série de lois devant égaliser les droits des hommes et des femmes dans tous les domaines. Avant 1980, les rapports sexuels étant considérés comme un devoir conjugal, le viol entre époux n'était pas reconnu par les tribunaux. Dans la nouvelle loi, l'imprécision du terme « personne d'autrui » permet de prendre en compte le viol conjugal. Mais, dans les faits, les procès pour viols conjugaux sont rares, et la première condamnation pour viol d'un mari qui imposait de force des rapports sexuels à sa femme n'est intervenue qu'en 1992, soit douze ans après la loi.

Avec l'appui du secrétariat d'Etat aux Droits des femmes et des syndicats, mais surtout grâce à la pugnacité des militantes de l'AVFT, la loi sur le harcèlement sexuel est adoptée en 1992. Alors que les militantes souhaitaient une pénalisation qui ne tiendrait pas compte de la position hiérarchique, la loi se réfère à l'abus d'autorité. Cette même année, la France s'engage dans une réforme globale du droit pénal. Appliqué depuis 1994, le nouveau code pénal, dans un chapitre intitulé «Des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne», regroupe des infractions qui correspondent à la spécificité des violences physiques et psychologiques contre les femmes. En reconnaissant la qualité de conjoint ou de concubin comme circonstance aggravante, le droit pénal prend désormais en compte les violences conjugales. Mais en 2005, le droit français n'applique pas entièrement les recommandations européennes, notamment en matière de protection des victimes. Prévoyant l'éviction du conjoint violent du domicile, la loi sur le divorce de 2004 représente une avancée, tout en restant en deçà des dispositions d'autres Etats, comme l'Espagne, qui enjoignent l'éviction immédiate et durable en cas de violences, de même une loi en 2006 permet cette éviction du conjoint violent.

A l'aube du troisième millénaire, les textes législatifs réprimant les violences se multiplient. Professionnels de la justice et spécialistes des questions pénales s'émeuvent d'une frénésie répressive, trop symptomatique d'un siècle balbutiant, notamment en matière de violences sexuelles. Les dérives possibles du système judiciaire et son articulation avec le système pénal peuvent inquiéter.

L'aide aux victimes et la prévention étaient peu développées dans un premier temps par les ministères, qui privilégient les actions vers le monde du travail, la question globale des violences envers les femmes émerge lors des travaux préparatoires de la Conférence internationale de l'ONU sur les femmes. Plus tard, les campagnes de lutte contre les violences conjugales ont commencé, l'aide aux victimes est institutionnalisée. L'action contre les violences faites aux femmes avait aussi comme responsabilité d'assurer la coordination entre les différents acteurs locaux institutionnels et associatifs : police, justice, santé, aide sociale. Afin de mener leur action d'aide et de prévention, les associations de lutte contre les violences envers les femmes perçoivent des subventions de l'Etat.

L'enquête Enveff était l'une des premières enquêtes nationales en Europe et dans la phase relativement longue de sa mise en place, le comité de pilotage, regroupant les partenaires des ministères concernés, les principales associations engagées contre les violences faites aux femmes et diverses personnalités de la société civile, a joué un rôle de sensibilisation et d'information. C'était un travail lié aux succès de la prise de conscience des divers acteurs et de la rupture du silence des victimes et qui a rendu nécessaire des moyens supplémentaires. Les questions des rapports sociaux de sexe, de l'articulation privé/public et, plus globalement, du rôle des pouvoirs publics sont plus que jamais d'actualité.

Les statistiques sont un outil scientifique pour une reconnaissance institutionnelle, celles qui sont produites par les associations d'aide aux victimes donnaient bien une image des situations de violences vécues par les personnes qui les sollicitaient mais, pour l'ensemble de la population, le phénomène restait méconnu.

L'enjeu autour du chiffrage des violences se focalise sur l'écart, ou plutôt le fossé observé entre les statistiques des sources administratives et les évaluations avancées par les acteurs de terrain, les ONG et les militantes. Autrement dit, le chiffrage des violences contre les femmes est quasiment impossible à partir de ces sources.

Les services statistiques des ministères cernent leur activité, ils n'ont pas pour fonction de produire des statistiques globales sur un phénomène. En revanche, pour évaluer leur efficacité, ils ont besoin de connaître l'ampleur du problème qu'ils sont en demeure de traiter. Aussi la réalisation d'une enquête en population générale s'avérerait-elle indispensable pour saisir la mesure réelle du phénomène et obtenir une information nécessaire à un meilleur traitement social, d'autant plus que le débat se nourrissait de nombreux préjugés.

2. Famille et violence : Inégalité et injustice :

Pour expliquer que les hommes sont incontestablement plus violents que les femmes, les féministes se sont attachées à analyser le contexte social permettant cette prévalence. Selon elles, la société prépare les hommes à occuper un rôle dominant et, s'ils n'y parviennent pas naturellement, ils tendent à le faire par force. La violence serait pour eux un moyen parmi d'autres de contrôler la femme. Cela est partiellement vrai, mais

n'est pas suffisant pour expliquer la violence dans le couple. On ne peut la réduire à un phénomène culturel et social ; elle comporte aussi des éléments psychologiques. D'autres modèles explicatifs, contestés par les féministes, se sont intéressés à la personnalité des hommes violents. Ces différentes approches ne sont pas antagonistes. A l'origine de la violence domestique, on trouve à la fois des facteurs sociaux et une vulnérabilité psychologique. Cependant, la vulnérabilité psychologique, sans la facilitation apportée par le contexte social, ne suffit pas à rendre un homme violent, le profil psychologique d'un individu étant influencé par son éducation et son environnement social.

Le discours actuel dénonçant la violence faite aux femmes peut être dangereux s'il n'est pas nuancé, car il tend à opposer hommes et femmes. Il ne sert à rien de creuser encore plus le fossé entre les sexes et de considérer toute la population masculine comme potentiellement violente. S'il faut tenir compte de la violence psychologique, il ne s'agit pas non plus d'en faire un problème juridique. Il serait plus utile de lutter contre les mentalités sexistes des hommes, d'éduquer les garçons à respecter les filles et de libérer les deux sexes des stéréotypes qui leur sont attribués.

Il est essentiel que les femmes apprennent à repérer les premiers signes de violence et à les dénoncer, non pas pour nécessairement porter plainte en justice, mais pour trouver en elles la force de sortir d'une situation abusive. Comprendre pourquoi on tolère un comportement intolérable, c'est aussi comprendre comment on peut en sortir. C'est par une compréhension fine des ressorts de la violence qu'elles subissent que les femmes se dégageront de l'emprise qui les paralyse et que nos sociétés pourront mettre en place une prévention.

Les violences physiques et sexuelles exercées au sein du couple concernent aussi bien les pays du Nord que du Sud. Leurs mécanismes sont identiques : imposer sa volonté à l'autre, le dominer, le soumettre. Répandues et banalisées, les violences conjugales font vivre les femmes dans la terreur.

C'est une constante de toutes les études : les violences, quelle qu'en soit la nature, sont maximales dans le huis clos familial. En outre, selon l'analyse des statistiques judiciaires, la majorité des crimes de sang sont perpétrés par des proches. Les meurtres de femmes, essentiellement des meurtres conjugaux, sont masqués sous l'appellation romanesque de « crime passionnel », plus propre à émouvoir des jurys d'assises. Parmi

tous les espaces de vie (travail, lieux publics, famille, couple), la vie en couple apparaît comme le contexte le plus dangereux pour les femmes, à l'opposé des hommes davantage victimes d'agressions physiques dans les espaces publics ou lieux de vie collective. Ce constat peut être relié à l'habituelle assignation sexuée des espaces : les femmes étant associées à la sphère privée et les hommes à la sphère publique.

Les violences conjugales sont un des aspects, sans doute le plus caché, de l'ensemble des violences exercées à l'encontre des femmes. On observe une situation ambivalente : d'un côté la tentation de réduire les violences envers les femmes aux seules violences conjugales, de l'autre, une réticence à associer violences et vie conjugale, particulièrement dans les sociétés occidentales où la relation de couple est considérée comme espace de liberté et d'épanouissement individuel.

Du fait de la reconnaissance tardive de ce phénomène en tant que problème de société, les débats sont parfois houleux, et souvent embrouillés, confondant notamment les causes et les mécanismes de violences conjugales. Quel qu'en soit l'origine sociale ou individuelle, les mécanismes de la violence sont identiques. Par contre les conséquences et donc les remèdes diffèrent. Dans le cas d'une relation de couple, le mécanisme peut se décrire sous la forme de rapport de force ou de domination. Propos blessants, paroles injurieuses, autoritarisme paternaliste, condescendant ou tyrannique, contrôles, reproches et réprimandes, humiliations, jalousie malade, dénigrement, dévalorisation, cris, menaces, brutalités physiques et sexuelles... longue est la liste des exactions conjugales.

Actes, paroles, faits et gestes, en apparence sans gravité, lorsqu'ils sont répétés à l'infini créent, au moins un climat de dépendance plus ou moins absolue, au pire de terreur.

La banalité de faits en particulier lorsqu'il n'y a pas d'agressions physiques, gêne la perception de ces violences tant pour les auteurs que pour les victimes ou leur entourage.

Ces manifestations peuvent différer selon les modes de vie ou les cultures, mais le mécanisme est identique et universel : c'est un processus d'emprise sur l'autre, bien connu des professionnels de l'aide aux victimes.

Si, parmi l'ensemble des praticiens et des chercheurs, se dégage un net consensus sur l'analyse des mécanismes et des manifestations des violences privées, le désaccord

règne quant à l'interprétation de leurs causes, selon qu'on étudie les pays du Nord ou les pays du Sud.

Schématiquement au Nord, en dépit des recommandations du Conseil de l'Europe, l'explication psychologique, attribuant les comportements violents à des facteurs individuels, est assez consensuelle. Le modèle psychopathologique perçoit les violences comme résultant de comportements déviants propres à quelques individus dont l'histoire personnelle est gravement perturbée. Cette approche, somme toute rassurante, désigne un autre, malade ou délinquant, pouvant être, après examen, puni ou traité médicalement.

Selon l'approche féministe, la violence masculine est analysée comme un mécanisme de control social maintenant la subordination des femmes aux hommes. Les violences contre les femmes découlent d'un système social de valeurs et de représentations dans lequel les femmes n'ont que le statut de dominées. Cette analyse socio-politique, critiquant explicitement l'ordre social, est autrement embarrassante, surtout pour les sociétés démocratiques. Par contre, elle semble légitime pour les pays du Sud, ou les groupes sociaux les plus défavorisés des pays du Nord, du moins selon l'optique philosophique des Occidentaux et des ONG.

Les opinions publiques des pays riches comme des pays pauvres n'ont pas intégré les principes des conventions internationales, principes fortement marqués par le féminisme des pays anglo-saxons: «La violence à l'égard des femmes, y compris le refus du droit au libre choix de la maternité, s'analyse comme un moyen de contrôle de la femme ayant ses racines dans le rapport de pouvoir inégal entre la femme et l'homme qui subsiste encore, et constitue ainsi un obstacle à la réalisation de l'égalité effective de la femme et de l'homme». (Article 13 de la Déclaration sur la politique contre la violence à l'égard des femmes dans une Europe démocratique – Rome, 1993).

«L'analyse des violences dans la sphère privée s'est ainsi adaptée aux évolutions de la conjugalité. Les violences intra-familiales comprennent, diversement selon les études, les violences perpétrées par les conjoints et/ou les autres membres de la famille. Le terme violences domestiques, d'origine anglophone, réduit l'univers féminin au huis clos du foyer ; se raréfiant, son utilisation se cantonne principalement aux pays de Sud. L'expression violences conjugales, correspond à la modernité du couple contemporain, de plus elle recentre l'analyse sur un seul type d'auteur, le conjoint ou concubin, et ouvre le champ spatial d'investigation hors

du domicile familial. Plus récente, apparue dans un rapport de l'OMS en 2002, l'expression violences par un partenaire intime, élargit explicitement la relation à tous les partenaires sans qu'il y ait, obligatoirement, de vie commune. Les études les plus contemporaines ont opté pour cette notion de partenaire actuel, quel que soit son statut, l'ex-partenaire, ou l'ensemble des partenaires». (Ockrent, 2006, p. 293).

3. L'évolution de la perception des violences conjugales :

La perception des violences conjugales a considérablement évolué au tournant du millénaire. L'expression « femmes battues » décrivait la représentation d'une époque pour laquelle la violence était circonscrite aux seules brutalités physiques. Les femmes, êtres fragiles, subissaient des coups d'un conjoint dont l'irrépressible force physique, était, tout à la fois, le garant de leur virilité et de leur autorité de chef de famille. Ou encore, les hommes violents étaient des êtres exploités, miséreux cherchant dans l'alcool un exutoire à leurs humiliations et se vengeant sur leurs femmes et leurs enfants de leur déchéance sociale. A ces images péjoratives et victimisantes tend à se substituer une vision moderne plus complexe des violences conjugales qui intègre les atteintes psychologiques. La généralisation de l'expression « violences conjugales » n'est pas seulement formelle, elle illustre la transformation de la représentation des violences privées. Si la prise en compte des atteintes psychologiques s'impose dans la perception moderne du phénomène, cette conception des violences conjugales se heurte à de fortes résistances.

Dans leur ensemble, les spécialistes, chercheurs et personnes de terrain s'accordent pour décrire les formes de violences interpersonnelles. Elles tissent un continuum incluant les violences verbales, psychologiques, physiques et sexuelles.

La nouveauté dans l'approche contemporaine des violences conjugales, à verser au crédit exclusif du féminisme, est que le privé est politique. La vie privée n'est nullement à l'abri du contrôle social, ingérence inadmissible pour les uns, garantie du respect de la liberté individuelle pour les autres.

La confusion courante entre violence et conflit n'est pas sans lien avec les divergences dans l'explication des causes des violences. Le terme « violences conjugales » évoque la

plupart du temps une relation de couple violente qui se manifeste par des scènes de ménage. Il est assez banal que dans une relation quotidienne, l'interaction entre les partenaires prenne des formes agressives. Les sujets de discorde et de dispute ne manquent pas. Ces désaccords peuvent dégénérer, la colère pointe et l'agressivité verbale, voire physique, se déchaîne de part et d'autre : insultes et menaces verbales s'entrechoquent, des objets volent, se brisent, dans le pire des coups sont échangés. Rechercher l'instigateur de ces scènes de ménage afin de distinguer l'agresseur et agressé ne présente guère d'intérêt, d'autant plus que chacun accuse l'autre du déclenchement des hostilités. Par définition, le conflit est un mode relationnel impliquant la réciprocité entre les protagonistes et susceptible d'entraîner du changement. Alors que la violence, si elle peut prendre des formes identiques, agressions verbales et physiques, est univoque, la même personne subit les coups et cède lors des altercations. Le conflit peut être envisagé comme une des modalités fonctionnelles des relations interpersonnelles durables, la violence est un dysfonctionnement conjugal.

Toujours destructrice, la violence engendre la peur et, de façon paradoxale, la culpabilité chez la femme qui la subit. La victime peut réagir de plusieurs façons : répondre à la violence par la violence, ou bien, tétanisée, se soumettre, plier face à la volonté d'un partenaire inébranlable ; face à d'autres conjoints, la femme peut mettre en place des stratégies d'évitement ; enfin, lorsqu'elles en ont les moyens socio-économiques et psychologiques, elles rompent une relation insupportable. Mais le comportement violent ne s'arrête pas à la soumission de la femme, il se perpétue parce qu'il en est le mobile. La violence est une fin en soi, un mode d'existence. La violence habituelle, pour fonctionner, n'a ni besoin de fin, ni de mobile. Le conjoint violent n'agit pas pour contrôler, mais pour exercer le contrôle. Il alimente sans cesse le sentiment de culpabilité et la peur chez la victime qui, quoi qu'elle fasse, sera toujours prise en défaut par son persécuteur. C'est moins l'intentionnalité de l'acte qui compte que l'acte lui-même, ainsi que l'expriment, de façon récurrente et universelle, les témoignages des femmes victimes.

Avec les coups, sévices ou autres tortures physiques, l'homme violent instaure un régime de terreur. Les témoignages, aussi diversement recueillis soient-ils, sont identiques révèlent la situation insupportable dont vit ces femmes.

Et les femmes restent, et cette situation n'est légitime que dans les cas où la femme a réellement le choix : possibilité d'assurer sa subsistance et celle de ses enfants le cas échéant, de trouver un lieu pour se protéger des exactions fréquentes et graves de l'ex-conjoint, récuser le poids de la tradition et des familles. Le cycle de la violence conjugale tel qu'il est observé dans les sociétés occidentales permet d'appréhender l'incompréhensible, à savoir pourquoi les femmes restent prisonnières de semblables situations. Elles restent, le partenaire violent, ayant atteint son objectif, leur soumission, la confiscation du pouvoir de décision et de l'autonomie dans de nombreux domaines rétrécit le champ d'action et réduit à l'extrême la liberté de la victime.

Nullement universel, ce modèle ne peut guère être appliqué dans les Etats où les droits élémentaires des femmes n'étant pas respectés, les épouses sont placées sous la tutelle du mari qui exerce, en toute légalité, son entière autorité. Toutefois, dans tous les cas, les victimes se taisent parce qu'elles ont peur ; se sentant coupables et honteuses, elles minimisent les faits de violences qu'elles subissent, quand elles ne les déniaient pas totalement. De plus les hommes les plus dominateurs ne tolèrent pas et ne supportent pas que la femme qui leur appartient s'en aille de son propre gré. Leurs conjointes savent qu'ils vont continuer à les terroriser. En l'absence de soutien extérieur, les familles accablent souvent les conjointes, les victimes sont en danger, parfois extrême.

La perception des violences par les victimes diffère selon les sociétés. Nombre d'Etats n'ont pas encore institué l'égalité des droits des hommes et des femmes, en particulier dans le cadre familial. Au regard des lois et coutumes en vigueur, des actes définis comme délictueux dans certains pays sont tolérés dans d'autres. Beaucoup de cultures estiment que le mari a le droit de surveiller et maîtriser le comportement de sa femme et que les femmes qui s'insurgent contre ce droit peuvent être punies. La perception et le seuil de tolérance des violences sont grandement liés au niveau de sensibilisation de la population. Si, selon les traditions, la norme sociale de tolérance diffère, la perception des femmes victimes se rapproche.

«81% des Egyptiennes en milieu rural répondent être d'accord avec le fait que la femme, se refusant à des rapports sexuels, soit battue par son mari, seulement 1% des Néo-Zélandaises partagent cet avis. Correspondant aux normes sociales admises, ces réponses ne reflètent en rien la souffrance de celles qui en sont victimes... au Nord comme au Sud, beaucoup de femmes reconsidèrent leur situation et prennent conscience de l'iniquité de la conduite de leur

conjoint: [Mon mari me gifle, m'oblige à avoir des rapports sexuels contre ma volonté et je dois lui obéir. Avant d'être interrogée, je n'y avais pas vraiment réfléchi. Je pensais que c'était normal et que c'était la façon dont tous les maris se comportaient]. (Enquête OMS, femme interrogée au Bangladesh). En France, une répondante de l'enquête Enveff commentait elle-même son attitude: [Je refusais de voir la réalité, je m'en rends compte maintenant que vous me posez ces questions, j'étais complètement stupide d'accepter. J'aurais dû partir bien avant].» (Ockrent, 2006, p. 299,300).

Quoi qu'il en soit, de par le monde, nombre de femmes sont dans l'impossibilité de refuser des rapports sexuels, considérés comme un devoir conjugal ; se refuser à son mari justifie les coups qu'il donne, étant désireux d'obtenir son droit. L'appropriation du corps des femmes par le conjoint est encore très prégnante.

D'une façon générale, les inégalités structurelles entre hommes et femmes contribuent à accroître le risque de violences à l'encontre des partenaires.

En particulier, l'intériorisation, par les femmes, des valeurs culturelles légitimant la violence conjugale, les expose grandement au risque de subir des épisodes violents (Rapport OMS, 2002). Dans une société prônant l'égalité entre femmes et hommes, le système de valeurs peut associer le masculin à la virilité, à savoir force physique et force morale, dureté, impassibilité, vigueur, et, à l'opposé, le féminin peut signifier fragilité, douceur, réserve, sentimentalisme, intuition ; ce modèle est en soi producteur de violences symboliques. Il est logique que des garçons élevés selon ces préceptes affichent, à l'âge adulte, un certain mépris du sexe « faible », et se comportent en male dominateur, voire violent, auprès de jeunes femmes prêtes à sacrifier sur l'autel de l'amour, leur autonomie et leur liberté.

La famille est souvent perçue comme un lieu protégé, un havre d'intimité, et le droit, tant national qu'international, lui reconnaît un statut privilégié. Mais, pour un grand nombre de femmes et de filles, la famille peut aussi représenter un lieu extrêmement dangereux si l'Etat et la société ne les protègent pas de la violence exercée contre elles par des membres de leurs familles.

L'acception restreinte et traditionnelle de la famille peut, en elle-même, être cause de violence à l'endroit des femmes, par exemple lorsque les relations entre des personnes de même sexe sont réprimées et criminalisées, ou quand on condamne et dénie toute légitimité à des relations qui ne sont pas à proprement parler maritales.

On entend généralement par violence familiale celle qui est exercée au sein du couple. Mais elle couvre de fait un spectre beaucoup plus large, qui comprend celle que subissent aussi les garçons, les employés de maison, les personnes au pair et les gardes d'enfants.

Le lien social et psychologique, le sentiment d'amour ou l'ambivalence que la victime peut éprouver pour celui qui la persécute font de la violence familiale une donnée spécifique, différente des autres crimes, et particulièrement difficile à combattre.

Cette violence familiale ne se limite en effet pas nécessairement aux agressions physiques et sexuelles. Elle se traduit aussi par des mauvais traitements de nature psychologique, exercés contre des femmes par leur mari, leur partenaire ou d'autres membres de leur famille. Une surveillance de tous les instants et des agressions répétées caractérisent cette forme bien particulière de violence, où la victime et son agresseur vivent dans une très étroite proximité.

Dans son rapport de 1999 devant la Commission des droits de l'homme, Radikha Coomaraswamy, première rapporteure spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes, expliquait: «L'idéologie familiale présente souvent deux faces. D'un côté, la famille offre un espace privé de soin et d'intimité. De l'autre, elle est souvent un lieu de violence contre les femmes et où se construisent socialement des rôles qui confortent l'absence de pouvoir des femmes – ou qui les maintiennent dans la dépendance.»

Les déclarations internationales ne cessent d'entretenir ce paradoxe. Elles reconnaissent comme discrimination sexuelle et violation des droits humains les violences perpétrées contre les femmes au sein de la famille. Mais, en même temps, les textes et les traités des Nations Unies prônent constamment un renforcement de la famille, considérée comme l'unité de base des sociétés humaines.

Protéger les droits des femmes, des enfants et des minorités sexuelles n'impose pas seulement au droit de défendre le concept de famille en tant que construction sociale, mais lui enjoint aussi d'en promouvoir une acception qui définisse la famille comme un cadre de vie apportant sécurité et soutien à tous ceux qui vivent en son sein.

Le regard que portent les lois, les religions et les sociétés sur la sexualité des femmes, tout comme la réticence, largement répandue dans le monde, à reconnaître l'autonomie

sexuelle des femmes, ainsi que leurs droits sexuels et reproductifs sont autant de causes essentielles de la violence faite aux femmes.

Dans un grand nombre de cultures, le corps de la femme incarne l'honneur de sa famille et de sa communauté. Dès lors, les femmes qui transgressent les traditions sociales de leur groupe sont vues comme déshonorant leur famille, et les tuer peut donc se faire en toute impunité.

Tout au long de l'histoire, le corps des femmes n'a cessé d'être considéré en temps de guerre comme un butin revenant de droit aux armées victorieuses. Au cours des conflits armés de l'époque contemporaine, des centaines de milliers de femmes et de filles sont violées, utilisées comme esclaves sexuelles ou enrôlées de force comme enfants soldats. On ne doit pas analyser ces pratiques comme étant seulement une inévitable conséquence d'un effondrement tout circonstanciel de l'ordre et du droit. En plusieurs occasions, ces pratiques ont de fait été encouragées comme composante spécifique d'une stratégie, à la fois politique et militaire, destinée à démoraliser, humilier, terroriser, déraciner et détruire l'ennemi.

Il arrive que l'« honneur » d'une femme se transforme en un bien dont on se sert pour liquider une dette familiale ou pour punir la famille concernée.

Dans les sociétés occidentales aussi, des considérations culturelles à propos des comportements ou des manières de s'habiller des femmes peuvent produire de la violence à leur encontre.

D'autres considérations culturelles encore conduisent à la violence contre les femmes qui lui trouvent des excuses. Le peu de valeur économique et sociale reconnu au travail de la femme aggrave encore la vulnérabilité des femmes devant les mauvais traitements et la violence.

L'inégalité est souvent entretenue par l'impunité, ce qui enracine la culture de la violence contre les femmes. Dans de nombreux pays, la police et la justice hésitent à s'occuper de la violence familiale, qu'elles considèrent comme une affaire privée entre une femme et son partenaire. Des préjugés profondément enracinés sont souvent partie intégrante du code pénal et du code de la famille, tout comme ils sont opératoires dans les enquêtes policières, les procédures d'établissement des preuves et les systèmes juridiques en vigueur. Dans de nombreux codes pénaux, par exemple, s'il y a eu viol, la

femme peut être interrogée en détail sur sa vie personnelle et sur ses comportements sexuels, de telle sorte que, de victime, elle se voit transformée en accusée. De nombreux pays ne reconnaissent pas le viol conjugal et ne le criminalisent donc pas.

Beaucoup de pays considèrent que cet acte de violence domestique ne sort en tout cas pas de la sphère familiale et n'est pas suffisamment significatif pour justifier un recours au droit pénal, et pour la plupart du temps, la police ne donnait pas suite aux plaintes pour violence déposées par des femmes. D'autant moins quand la plaignante n'était pas mariée, la violence étant, dans ce cas, rarement considérée comme un crime.

Les modèles de la violence exercée contre les femmes ne sont pas produits naturellement : ils sont ordonnés, excusés ou tolérés par les responsables des plus hauts échelons du pouvoir politique. Et ils perdurent parce que ceux qui les commettent savent pertinemment qu'ils n'auront pas à rendre de comptes.

4. Violences faites aux femmes, une nouvelle vision :

Face à cette situation décrite ci-dessus, il a fallu bien réduire le décalage entre les principes et la réalité. Grâce à la mobilisation de groupes de femmes à travers le monde, d'importantes améliorations ont été apportées dans le domaine du droit et en pratique au cours des dernières années.

En 1979, les Nations Unies ont adopté la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). En 1993, la conférence mondiale sur les droits de l'homme a reconnu les droits des femmes comme étant partie intégrante de ces droits.

La réalité sur le terrain montre cependant qu'il existe encore un important hiatus entre, d'un côté, les principes et modèles du droit international, ainsi que les besoins et aspirations des femmes, et, de l'autre côté, la capacité et la volonté des gouvernements à remplir leurs devoirs en la matière.

En mars 2004, Amnesty International a lancé une campagne générale intitulée « Halte à la violence contre les femmes ». Cette campagne comporte quatre objectifs principaux.

Premièrement, mettre en question la discrimination contre les femmes. La cause principale de la violence envers les femmes est le déni systématique des droits humains. Venir à bout d'un tel déni suppose un programme offensif destiné à promouvoir l'accès des femmes à la totalité des droits humains, dans tous les domaines concernés (civil, politique, économique, social et culturel), depuis le droit à l'intégrité physique, à la justice et à l'absence de discrimination, jusqu'à un même accès que les hommes à l'éducation, la santé, le logement et l'emploi. Une étape essentielle dans l'évaluation de ce premier objectif serait que les gouvernements cessent d'émettre des réserves à l'égard de la Convention des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, l'une des conventions les plus largement ratifiées mais celle aussi qui suscite le plus de réserves de leur part. Dans certains pays, obtenir l'égalité pour les femmes supposera l'abolition des lois discriminatoires. Dans d'autres, cela impliquera l'introduction de lois destinées à la promotion et à la protection des droits des femmes. Dans presque tous les pays, cela signifiera de véritables transformations dans les politiques, les pratiques et, tout particulièrement, les attitudes sociales.

Deuxièmement, mettre fin à l'impunité concernant la violence exercée contre les femmes. Dans le cas de conflits armés, l'élément essentiel est la justice internationale à travers la Cour pénale internationale. L'engagement du procureur de cette Cour à instruire des affaires de violence sexuelle a été bien accueilli. La poursuite au plus haut niveau international de ceux qui ont ordonné ou excusé des exactions sera une façon de dire haut et fort que, désormais, les auteurs de telles abominations ne resteront plus impunis. Il reste que le bureau du procureur de cette Cour aura besoin du soutien, à la fois diplomatique, politique et pratique, des gouvernements pour mener à bien sa tâche. A cet égard, l'opposition réitérée à la Cour de la part de l'administration américaine est particulièrement dommageable. Ce qui est d'autant plus regrettable que cette Cour représente une véritable chance de promouvoir la justice pour les femmes victimes.

Pour la plupart des femmes cependant, le véritable combat en faveur de la justice devra être mené au niveau national. Ce qui, dans de nombreux pays, impliquera une réforme du système juridique qui le rende plus attentif aux besoins des femmes ayant survécu à la violence.

Troisièmement, encourager les femmes à s'organiser par elles-mêmes et les soutenir dans cette démarche. Les militantes pour les droits des femmes vivent avec les menaces

et les risques qui sont ceux de tous les militants des droits humains, mais elles encourent deux fois plus de danger car, en travaillant pour les droits humains des femmes, elles mettent en question les structures du pouvoir patriarcal en même temps que les conventions religieuses, sociales et culturelles. A la différence des hommes qui militent pour les droits humains, les femmes ne sont pas exposées seulement à davantage d'hostilité mais aussi à la calomnie, aux abus sexuels et au viol. Les femmes qui s'occupent de questions d'orientation sexuelle et de droits concernant la procréation encourent des risques de harcèlement, de marginalisation, de préjugés, de violence et d'exclusion de leurs communautés. La protection de leurs droits est essentielle à la fois pour elles-mêmes et pour la cause qu'elles défendent. Le retour de bâton contre les questions concernant les femmes rend leur protection encore plus importante.

Enfin, faire naître une prise de conscience publique et mettre en place des soutiens à l'action. Jusqu'à aujourd'hui, la lutte pour que cesse la violence contre les femmes a généralement été une lutte des femmes pour les femmes. Elles se sont organisées, ont brisé les tabous et ont pris la parole, ce pour quoi elles ont parfois payé le prix le plus fort sur le plan personnel, mais, dans l'ensemble, la société reste apathique et complice par son silence. Les tabous sont toujours trop puissants. On a tendance à tolérer, à excuser ou à détourner les yeux.

Il faut faire passer les gens de l'apathie à la prise de conscience. La manière, largement répandue, dont la famille, les amis, les voisins, les responsables religieux tolèrent les abus restreint l'espace dont les femmes disposent pour faire face et résister. Le plus important sera de faire passer les gens de l'apathie à la prise de conscience, de briser les barrières culturelles et de bâtir la volonté politique d'un changement réel.

Parce qu'elle représente une grave menace pour la sécurité des personnes, la violence contre les femmes doit devenir une véritable préoccupation publique.

Si la violence contre la femme est universelle, elle n'est cependant pas inévitable. Comme toute autre atteinte à l'humanité, elle peut être éradiquée.

Il est impossible que le système judiciaire et le système pénal puissent absorber tous ces actes délictueux. Le risque associé à cette possible inflation d'incriminations est que le système de justice fonctionne à la recherche de l'exemplarité, que seulement certains coupables, faisant figure de boucs émissaires, soient sévèrement condamnés : système archaïque peu conforme à l'idéal égalitaire des sociétés occidentales. Outre qu'on ne

voit pas le gain social acquis par un système d'exemplarité qui ne laisse aucune possibilité de graduer les peines. On dispose sur le plan historique de nombreux exemples montrant que lorsque la justice pénale commence à s'enfermer dans cette voie-là, le droit écrit et la production législative décrochent complètement par rapport à la réalité.

Le véritable enjeu réside dans un traitement social du phénomène non limité à la répression pénale mais intégrant prévention et aide aux victimes.

Des femmes « actives » face à la domination masculine. Analysant le phénomène comme un tout incluant les agressions verbales, les pressions psychologiques, les agressions physiques et sexuelles, cette approche donne une dimension nouvelle à la mesure de la violence conjugale. Elle confirme l'existence d'un continuum des violences et remet en cause la vision péjorative de la femme battue « consentante et masochiste ». Les informations recueillies donnent plus à voir des femmes réactives qui se trouvent dans une situation paradoxale, prises entre le maintien d'une relation affective ou d'une cellule familiale écrasante et une aspiration à exister en tant que personne à part entière.

La prise en compte des pressions psychologiques a permis de décrire une forme moderne de la domination d'un sexe sur l'autre dans un contexte social où la relation de couple est en droit égalitaire et la violence physique prohibée. En fait, la domination prend des formes différentes selon le milieu social, c'est pourquoi les processus sous-jacents aux situations de violence conjugale échappent quelque peu à une analyse sociologique en termes de groupes sociaux. Toutefois, il apparaît que si la violence conjugale ne suit guère la hiérarchie sociale habituellement opérante, une grande instabilité professionnelle et l'exclusion, temporaire ou définitive, du monde du travail favorisent l'émergence de situations « très graves ».

Un décalage très important entre les systèmes de valeurs des deux conjoints exacerbe la violence. Ce peut être le cas lorsqu'il y a une grande différence d'âge entre les conjoints, quel qu'en soit le sens, et dans une moindre mesure quand le niveau scolaire de l'homme est inférieur à celui de sa partenaire. L'écart de statut par rapport à l'emploi joue dans le même sens : les situations de violence sont très aggravées quand l'un ou l'autre des conjoints est au chômage, elles le sont plus encore quand l'homme seul est touché.

Cet ensemble de résultats tend à infirmer une hypothèse courante qui voudrait que la violence soit liée à de inégalités de capitaux sociaux, scolaires ou professionnels, en défaveur des femmes. Certes, les hommes violents occupent souvent une position dominante dans la société et tentent de la prolonger dans leur couple, quel que soit le statut social de leur conjointe : nombre de femmes cadres ont dénoncé des cumuls de violences. Mais pour un certain nombre de couples interrogés dans le cadre de l'enquête Enveff donc en France, tout semble se passer comme si, en cas de perte de statut social, l'homme tentait de s'assurer une position dominante dans sa vie privée, au besoin en recourant à des actes violents.

Contre toute attente, les femmes au foyer et, parmi elles, celles qui n'ont jamais exercé d'activité professionnelle, ne se déclarent pas plus victimes de violence que les autres. Ces femmes, qui se sont consacrées exclusivement à la vie familiale, ont sans doute une perception plus traditionnelle des rapports entre hommes et femmes au sein du couple et une acceptation de leur statut, voire de leur dépendance économique, qui les rend moins sensibles aux comportements autoritaires du conjoint. Le rapport à l'emploi est un facteur plus déterminant de la perpétration de violences conjugales graves que le fait d'être à la maison, cependant il ne faut pas omettre d'y associer l'histoire matrimoniale.

En effet, la fréquence des situations de violence n'est pas dissociable du cycle de la vie conjugale, particulièrement les situations de violence « très graves » qui suivent les fluctuations des histoires amoureuses, notamment des remises en couple.

Malgré les images de femmes « libérées » véhiculées par les médias, la multiplication des expériences n'est pas forcément porteuse d'harmonie ; certaines parmi ces femmes paient un lourd tribut à la liberté. C'est surtout le fait de celles qui ont fui d'emblée la légalité conjugale, puisque les divorcées ou séparées en seconde union sont moins souvent l'objet de violences « très graves » que les célibataires au parcours chahuté. Il ne faut pas en déduire que le mariage protège des violences d'un conjoint : les femmes divorcées ou séparées ont fréquemment été victimes de violence de la part de leur ex-conjoint pendant la vie commune et après la rupture, et la fréquence des situations de cumul de violences s'accroît avec la durée de mariage donc avec l'âge. Que le harcèlement psychologique diminue avec la durée de l'union légitime et l'âge ne laisse pas vraiment présager d'une amélioration de la relation. Cette baisse des pressions psychologiques est plus à mettre au crédit du déni ou des stratégies d'évitement ou de

contournement des femmes qu'à un affaiblissement du comportement dominateur du conjoint, non mis en cause ; dans la mesure où les situations de cumul augmentent avec le temps, il est probable que certains maris sont passés des menaces à l'acte en frappant leur femme.

Ces déductions faites à partir de données transversales ne permettent pas vraiment de cerner un éventuel cycle de la violence conjugale. En revanche, le calendrier du déroulement des situations de violence met au jour la diversité des processus de développement des situations : les violences les plus graves peuvent démarrer dès la mise en couple et perdurer, les situations de harcèlement psychologique se mettre en place plus progressivement sans passage à des brutalités physiques.

Ainsi le schéma décrit dans la « spirale de la violence » n'est pas inexorable. De surcroît, une rupture de l'union intervient, souvent, pour arrêter cet engrenage, et la preuve est faite de la capacité de nombre de femmes à se séparer d'un conjoint violent. D'un certain point de vue, ce schéma de la violence tend à minimiser l'impact du harcèlement psychologique et à renforcer la réprobation sociale sur la seule violence physique.

Certes, le passage aux coups aggrave la situation mais, en la rendant plus intolérable, il peut favoriser la prise de conscience et peut-être enclencher une démarche des femmes pour sortir du huis clos. Par contre, le harcèlement psychologique, seul, étant difficilement perçu dès le début comme une violence par celles qui en sont victimes, leur marge d'action en est d'autant plus réduite et la situation d'emprise s'installe durablement.

On ne peut clôturer ce panorama des histoires de vie sans évoquer la question des enfants et de la propre enfance des partenaires. Aucun lien entre la présence ou l'absence d'enfants au sein du couple et la violence conjugale n'a été discernée. S'il en ressort que la présence d'enfants ne freine pas un conjoint violent, il est plus délicat d'affirmer que les femmes restent à cause des enfants.

Par ailleurs, les résultats montrent clairement que les enfants sont les premiers témoins des scènes de violence, ce d'autant plus que la situation est plus grave et inscrite dans la durée.

Il est alors aisé d'imaginer la détresse d'une mère victime confrontée à une situation écrasante et contradictoire: maintenir à tout prix la relation pour protéger ses enfants et mettre en danger ces mêmes enfants dans ce contexte violent. Si l'on ajoute à cela le fait que l'hypothèse de la « reproduction », à l'âge adulte, de situations de violence vécues dans l'enfance est largement confirmée, au delà des drames individuels, on peut prendre la pleine mesure du poids social du phénomène et de la nécessité de le sortir de la sphère privée.

Quoi qu'il en soit, pour terminer par une note plus optimiste, on peut suggérer que, exception faite des situations d'exclusion sociale, parmi les victimes de violences conjugales, les femmes en lutte pour acquérir un statut égalitaire au sein du couple sont plus nombreuses que les femmes dépendantes et passives. La domination masculine s'inscrit dans le déni et parfois dans la durée, mais céder n'est pas consentir, et la révolte l'emporte souvent sur la soumission.

Chapitre 2 - Violences conjugales au Liban : étude documentaire et analyse de contenu des études de cas des femmes libanaises

Les lois dans les pays arabes codifient l'infériorité des femmes et malgré tous les efforts et les réformes juridiques, ces lois s'avèrent toujours inégalitaires à l'égard des femmes.

Le Liban est un pays multiconfessionnel, cette diversité existante dans toutes les régions libanaises reflète la réalité sociale libanaise. Depuis longtemps on entend par la différence existante entre les différentes sous - populations libanaises mais ce qui est commun entre elles est toujours leurs inégalités sociales face à la loi et notamment leur confrontation continue des entraves face à l'accès aux droits des femmes égalitaires.

Au nom de la religion, Christianisme et Islam, on évoque toujours des justifications pour garder la discrimination et les restrictions contre les droits des femmes. Les

perceptions se diffèrent autant qu'on est libéral ou conservateur dans l'explication des textes religieux.

La présence d'un homme religieux est toujours condition nécessaire pour établir l'acte du mariage alors que le mariage civil est toujours refusé dans la totalité des pays arabes. Cette autorité religieuse légitime des coutumes beaucoup plus conservatrices que celle existante dans les textes religieux, de ce fait les lois juridiques parfaitement humaines marquent la situation des Arabes et maîtrisent le destin des femmes.

Ces lois et ces pratiques se diffèrent d'un pays arabe à un autre mais droits inégalitaires, injustes et discriminatoires à l'égard des femmes demeurent communs dans tous ces pays.

1. Les droits civils des femmes dans le monde arabe :

La nature plus ou moins religieuse des Etats peut se mesurer à la plus ou moins grande confessionnalité des lois. Au Liban, au Maroc, en Irak ou en Egypte, chaque confession dispose de son propre code de la famille et il n'existe pas de loi civile s'appliquant à la totalité des citoyens. En Tunisie, en revanche, la loi est la même pour tous, quelle que soit la confession. Tous les pays arabes ont toutefois en commun d'interdire à une musulmane d'épouser un non-musulman, l'homme ayant pour sa part la liberté d'épouser une femme d'une autre confession.

Dans de nombreux pays, par ailleurs, le droit de la famille est en contradiction avec d'autres textes normatifs qui lui sont parfois supérieurs. Ainsi, de l'Algérie à l'Irak, la plupart des Constitutions arabes prônent l'égalité entre hommes et femmes et proscrivent toute discrimination fondée sur le sexe. Les pays du Golfe restent les plus conservateurs en ce domaine, les femmes sont également partout électrices et éligibles à toutes les fonctions électives, sauf, dans certains pays, à celle de président de la République qui doit être un homme, comme c'est le cas en Tunisie, pays pourtant le plus avancé du monde arabe en matière de législation de la famille. Dans de nombreux pays, du Maroc à l'Egypte en passant par l'Algérie, les femmes sont des majeures politiques et redeviennent des mineures juridiques en rentrant au foyer.

Les pratiques sociales vont de pair avec les lois, ces pratiques sont souvent accablées par les coutumes fortement ancrées dans les sociétés.

« Les études qui considèrent la religion l'une de ses variables, ont révélé que: les individus qui n'appartiennent pas à aucune religion sont plus libéraux que les juifs, ces derniers sont plus libéraux que les protestants, et ces derniers sont plus libéraux que les catholiques. Alors que les universitaires musulmans sont les plus conservateurs parmi les autres qui appartiennent à d'autres religions. Dans les études arabes, et qui sont rares, il s'est révélé que les chrétiens sont plus libéraux envers la femme que les musulmans, vue la relation étroite entre la religion et la discrimination envers la femme ». (Beydoun, 2007, p. 193).

Plusieurs autres études ont travaillé sur d'autres volets dans la recherche sur la question de la violence exercée sur les femmes.

Hijazi dans son livre intitulé « Le retard social » publié à Beyrouth par le Centre du développement arabe en 1978, et plus tard dans ses deux études sur « L'homme affligé » et « L'homme dénigré » publiés à Beyrouth par le Centre culturel arabe en 2006, a essayé de sortir du code social qui est la religion vers le cadre théorique, il a eu comme objectif de montrer comment la femme conserve son statut inférieur, adopte cette image dominée et accepte d'être humiliée et soumise aux hommes et à la société.

Al Marnissi dans son livre intitulé « Le comportement sexuel dans une société capitaliste suivie » publié par Dar el hadatha à Beyrouth en 1984, a voulu montrer que la domination et la soumission à l'autorité écrase l'image de la femme et qui fortifie toujours le sous-développement de la société. Dès 1984 et jusqu'à l'année 2000, et dans ses autres sept livres, elle a travaillé sur la femme arabe toujours soumise mais capable et qui peut progresser et elle a donné comme preuve la femme marocaine qui conceptualise l'image de la femme arabe, donc la double image de la femme entre celle ancienne et traditionnelle et l'autre révolutionnaire. Dans ses livres, elle a évoqué le problème de la femme arabe pas seulement sur la violence exercée sur elle mais aussi sur l'éducation du garçon et de la fille, et en se posant sur la théorie de l'espace et de la séparation des lieux entre les sexes. Elle a pu élaborer la discrimination comme thème principal déclenchant la violence en considérant tout d'abord le sexe comme affaire sociale. Selon elle, l'évolution de la femme arabe peut se réaliser à travers les deux variables éducation et emploi, une femme libérale doit être une femme éduquée et pour s'échapper de la violence, elle doit dépasser les traditions.

Charabi dans son livre « Système patriarcal et problématique de la société arabe sous-développée », publié à Beyrouth par le Centre d'études de l'union arabe en 1992, avait comme but de certifier que le patriarcat est en même temps la cause et le résultat de ce type de conflit entre hommes et femmes. Il a théorisé de la psychanalyse et de la psychologie sociale pour dire que l'éducation compte, que l'image traditionnelle de la société et de la femme ne peut pas progresser sans commencer à changer le statut de la femme et de l'enfant.

Abed Al-Wahab dans son étude faite sur l'espace arabe en 1994 sous le titre « Violence domestique – Violence et crime contre la femme » et dans son livre intitulé « La violence familiale » publié par Dar el mada en 1999 à Syrie, a pu commencer ce genre d'études dans le monde arabe et a déclenché des études dans d'autres pays, elle a certifié et à travers ses multiples analyses que même s'il n'y a pas eu de changement de qualité dans la relation entre les deux sexes, ce changement peut commencer au niveau de l'éducation ou du travail, au niveau public donc, pour pouvoir réduire la possession ou la domination masculine dans le cadre privé.

Quelques pays arabes ont réformé les droits de la famille en les modernisant, mais les autres restent toujours conservateurs en ce domaine et maîtrisent la condition des femmes.

L'ordre patriarcal et la domination masculine contrôlent toujours les femmes dans le monde arabe, la rigidité sociale et le traditionalisme entravent toujours l'égalité entre les hommes et les femmes à un tel point que cette inégalité est perçue comme naturelle par une majorité de ses membres. En ce sens, toute relation sexuelle hors du cadre du mariage est refusée, la fille ne peut satisfaire ses besoins sexuels qu'après son mariage, la procréation devient la fonction principale de la femme, le mariage obéit aux lois religieuses qui reproduisent le système patriarcal. Si la femme refuse la soumission, la loi autorise son mari à la sanctionner, d'abord en refusant de lui fournir sa pension, et dans certains cas par le divorce. La soumission de la femme fait l'objet d'un large consensus parmi les spécialistes de la jurisprudence islamique qui puisent leurs arguments dans plusieurs versets coraniques: « Les femmes sont votre champ. Cultivez-le de la manière que vous l'entendrez, ayant fait auparavant quelques actes de piété... Les maris sont supérieurs à leurs femmes. Les hommes sont supérieurs aux femmes à cause des qualités par lesquelles Dieu a élevé ceux-là au-dessus de celles-ci,

et parce que les hommes emploient leurs biens pour doter les femmes. Les femmes vertueuses sont obéissantes et soumises...Vous réprimanderez celles dont vous aurez à craindre l'inobéissance ; vous les reléguerez dans des lits à part, vous les battrez ; mais aussitôt qu'elles vous obéissent, ne leur cherchez point querelle ». (Makki, *in* Le croquant, n°38-39, Les violences – conflits conjugaux au Liban, 2003).

Se référant à une source importante de la jurisprudence chi'ite, un traditionaliste iranien affirme: «Selon l'Islam, la meilleure femme musulmane est celle dont l'instinct sexuel envers le mari demeure vivant et éveillé. Celle qui se déclare toujours prête à engager l'acte sexuel avec son époux et qui en prend l'initiative. Un hadith dit qu'un jour une femme a demandé au Prophète quel était le droit des maris. Le prophète lui a répondu que les maris avaient beaucoup de droits. La femme lui a demandé d'en énumérer quelques-uns. Le prophète a répondu: La femme doit se parfumer, se vêtir de sa meilleure robe, se maquiller et s'offrir à son mari tous les matins et soirs». (Makki, *in* Le croquant, n°38-39, Les violences – conflits conjugaux au Liban, 2003).

Satisfaire les besoins sexuels de l'époux est un devoir de la femme, pour l'un des auteurs religieux: «La femme musulmane doit savoir que son mari est un être sensible ayant des instincts et besoins sexuels. L'instinct sexuel est une réalité. Tout comme un affamé qui a besoin de se nourrir, l'homme a besoin de subvenir à ses besoins sexuels au moins pendant cinquante ans. Si sa femme ne peut pas répondre à ce besoin, il sera contraint de se remarier. Mais l'Islam dit aussi au mari qu'il doit faire en sorte que sa femme jouisse, il faut des attouchements, des caresses. Les femmes aiment qu'on caresse leurs seins et leur organe génital...La différence d'âge trop importante entre les époux peut provoquer un décalage entre leurs instincts sexuels. Il est donc préférable qu'un homme âgé ne se marie pas avec une jeune fille. Selon l'Islam, si cette jeune fille dont l'instinct ne peut être satisfait par son mari âgé commet de l'adultère, son mari est coupable aussi. Il doit divorcer de sa femme avant même qu'elle devienne adultère.» (Makki, *in* Le croquant, n°38-39, Les violences – conflits conjugaux au Liban, 2003).

La femme doit être toujours disponible sexuellement vis-à-vis de son mari, le référent religieux affirme: «La femme idéale est celle qui ne refuse jamais ses services sexuels à son mari. Même quand elle est angoissée et n'est pas prête, elle se soumet à son mari en prétendant être demandeuse de l'acte sexuel.» (Makki, *in* Le croquant, n°38-39, Les violences – conflits conjugaux au Liban, 2003).

Satisfaire les besoins sexuels devient encore plus important que les devoirs religieux, selon ce même référent: « La femme doit écarter sa prière pour subvenir aux demandes sexuelles de son mari. Quand son mari l'attend au lit, il est interdit à la femme de s'éloigner du lit conjugal pour faire sa prière ou d'autres devoirs religieux.» (Makki, *in* Le croquant, n°38-39, Les violences – conflits conjugaux au Liban, 2003).

La sexualité de la femme est donc reconnue par les lois islamiques et elle est soumise à la sexualité de l'homme et à sa domination. Toute transgression des ces lois est réprimée, et la sanction de l'adultère est la peine de mort.

A cause de la fermeté de ces lois, les femmes renoncent tout acte qui va contre, peur d'être stigmatisées, elles se culpabilisent donc et se victimisent si aucun facteur porte atteinte à l'honneur de la famille et à la stabilité de la relation conjugale.

Que ce soit en Islam ou en Christianisme comme on va l'évoquer plus tard, ces deux religions et en leurs pratiques tribunaux ou légales couvrent pas mal de formes de discrimination contre la femme que ce soit dicté ou pratiqué.

On déduit du code du statut personnel libanais que la femme subit une violence institutionnelle à cause de la forte discrimination à son égard, elle n'a pas les mêmes droits que les hommes et tout ceci est légitimé par la religion.

L'inégalité dans la loi prend un aspect social lié aux structures culturelles qui résulte de la discrimination et du mauvais fonctionnement relationnel dans le couple et parfois la femme acquiert des droits mais les traditions et les mœurs sociales fonctionnent contre.

Tout ceci révèle la privation de la femme libanaise de ses droits et porte atteinte à sa dignité.

«On vit une sorte de dualisme au Liban, d'un côté on observe l'image de la femme active, moderne et libre, et de l'autre celle de femme battue, humiliée et privée de tous ses droits. Concernant les lois régies au Liban, voilà quelques exemples comme la légitimation de la violence à son égard de la part de son mari, sa privation de ses enfants dans le cas du divorce, la polygamie, le droit de divorce qui est favorisé en premier lieu pour l'homme, etc.» (*in* On demande paix, non la violence..., 2004).

La constitution libanaise dicte le principe de l'égalité et de liberté individuelle sans aucune discrimination, et que les gens sont libres dès leur naissance et égaux dans les droits. Donc le principe global est l'égalité mais les lois se contredisent avec, et ceci à

cause de la rigidité sociale et des valeurs et normes qui sont toujours traditionnelles et discriminatoires à l'égard de la femme.

L'opposition des femmes au Liban contre le système discriminatoire est une opposition pacifique qui suit une démarche lente vers leurs droits à des niveaux non conflictuels ni sur le plan politique, ni sur le plan confessionnel.

Concernant la réaction des hommes, sur le plan général, ils refusent de modifier les lois d'état civil qui considèrent les femmes comme des citoyennes de second degré. Et sur le plan particulier, ils exercent toujours la violence familiale, et qui s'est devenu répandue dans notre société de sorte qu'il s'est avéré trop urgent d'avoir des stratégies, des plans et des programmes, de renouveler les organisations gouvernementales et non gouvernementales pour en pouvoir lutter contre et d'en prévenir et protéger ses victimes.

La violence conjugale reste jusqu'au présent un sujet tabou au Liban, et son évocation tourne toujours dans le cadre du privé et ne constitue pas un problème social. Et ce type de violence est considéré souvent comme normal et ordinaire à cause d'un système social et culturel dominant qui donne à l'homme, père et chef de famille tout droits complets et une autorité non seulement à la femme mais aux enfants aussi.

Et malgré la présence de quelques organisations féminines, deux niveaux font toujours obstacles au traitement de ce sujet : le premier est culturel et légitime le système patriarcal dominant, et le second est objectif, lié aux lois et règlements qui ne s'intéressent pas aux de la femme.

Le gouvernement libanais n'a appliqué jusqu'au présent aucun programme afin de lutter contre la violence envers la femme. De même, il n'y a aucune planification sérieuse pour généraliser le principe de l'égalité entre les sexes, ainsi que l'absence de coopération avec les organisations non gouvernementales en vue d'atteindre ces objectifs.

Pour cela, il faut bien renouveler les lois qui protègent les droits des femmes et qui interdisent toutes sortes de violences et de discriminations à son égard, sensibiliser les femmes et les rendre conscientes de leurs problèmes, généraliser le principe de la non-violence à travers les colloques et les médias, constituer une opinion publique qui

défend les droits des femmes et former des groupes de pression en vue d'un changement dans les lois et les règlements discriminatoires à l'égard de la femme.

2. Les lois religieuses face à la violence exercée sur les femmes au Liban :

Au Liban, les lois religieuses et communautaires imposent aux familles leurs droits et obligations. Mais ces lois sont souvent injustes à l'égard de la femme vue l'absence d'un code civil en ce domaine. Mariage, divorce, garde des enfants... sont souvent liés aux normes de la communauté religieuse. En ce sens, leurs décisions sont perçues comme naturelles et sacrées et les femmes victimes n'ont aucun autre choix que d'avoir recours à ces tribunaux religieux.

Les lois communautaires sont discriminatoires à l'égard de la femme car elles se pratiquent différemment sur chaque femme relativement à la confession à laquelle elle appartient. Ces lois sont élaborées par les références religieuses et certainement les femmes n'ont pas participé en leur élaboration. La société libanaise est une société conservatrice et ces lois sont souvent légitimées socialement pour garder la conservation. Mais conservation ne veut pas dire tradition, car quelques traditions font un poids qui entravent le développement de la société libanaise, et parmi ces traditions toutes formes de violences familiales considérées toujours comme affaire privée et une des obligations du mari ou du père. On a voulu toujours considéré la violence familiale comme une situation individuelle et exceptionnelle mais il s'est apparu qu'elle est très répandue et elle s'est devenue un phénomène qui nécessite un traitement et des politiques de lutte.

Les politiques de lutte demandées doivent être défendues par toutes les organisations libanaises, toute l'élite intellectuelle et tout ceux qui sont concernés. La démarche à suivre doit commencer par une clarté de la volonté politique traduite par des lois civiles et un cadre juridique civil et en promulguant une loi qui pénalise la violence envers les femmes et qui assurent leur protection. Puis, il faut appliquer la constitution et toutes sortes de décrets internationaux qui s'opposent souvent à toutes lois religieuses et normes communautaires appliquées dans les tribunaux religieux au Liban et qui fortifient et défendent souvent les actes de violences conjugales et de penser à construire

des maisons d'hébergement publiques pour les femmes violentées, chose qui est tellement absente au Liban.

Il faut appliquer tous les principes des droits de l'homme, un code civil du statut personnel, ainsi que des lois qui contiennent des mesures pratiques afin de protéger les victimes de la violence familiale. De même, il faut développer le travail des tribunaux civils pour en contenir aussi la protection de la famille et de ses membres et construire un tribunal spécialisé pour les problèmes familiaux et qui peut coordonner ses travaux avec les tribunaux religieux pour arriver à définir un concept unifié de la violence et de ses conséquences destructrices au niveau de la famille et de la société.

La participation de la société civile demeure primordiale pour réaliser l'égalité entre l'homme et la femme. Tous ces vœux cités ci-dessus ne peuvent être réalisées sans la participation de toutes les associations et les ONG libanaises.

Au Liban, ce n'est pas une minorité qui considère que c'est déjà le temps de réformer plusieurs lois religieuses ou communautaires discriminatoires à l'égard de la femme. Des forces intellectuelles, politiques et sociales tendent à renouveler les lois et les pratiques régissant au Liban concernant le mariage, le divorce et la garde des enfants.

Promulguer des lois civiles et appliquer le mariage civil ne sont pas une révolte contre les hommes religieux ou la religion. Ce n'est qu'une première étape d'un long chemin qui tend à réaliser l'égalité entre les deux sexes et la protection de la famille.

C'est par ce discours, supposé être neutre et équitable envers l'homme et la femme, qu'on termine souvent au Liban la conversation sur la violence qu'exerce l'homme contre sa femme, quelque soit notre appartenance sexuelle, sociale, éducative ou professionnelle. Ce discours voulu être impartial, objectif, dont son but est de ne pas remettre toutes les causes de toutes sortes de discrimination comme déclenchées par les hommes, ni de donner la supériorité aux femmes sur les hommes, mais d'établir la règle de l'égalité entre ces deux sexes devant la loi, devant la religion, dans la famille comme au travail, donc au privé comme au public.

Il y a des gens qui peuvent nier le phénomène ou le minimiser. D'autres trouvent des excuses pour l'homme. Certains propos peuvent aller plus loin en dictant, ils prennent position et nomment le fautif : la femme. Parallèlement, et comme pour confirmer ce

qui est dit, la femme violentée ne se défend pas chez les autorités légales ou très rarement.

Elle va jusqu'à participer elle-même à la reproduction d'une culture de domination masculine à l'outrance, par son comportement de dominée dans sa vie privée, en tant qu'épouse, mère ou fille, mais aussi lors de son travail et sa participation à la vie publique.

Ainsi, ceux qui défendent la condition féminine deviennent les défenseurs d'une cause qui n'existe que dans leur imaginaire, et plus on devient plus instruite plus qu'on refuse de parler du « privé », l'intime se développera alors aux dépens de la libération.

3. Violences conjugales au Liban, études faites et études de cas :

3.1. Etudes faites concernant les violences conjugales au Liban:

Les études sur les violences conjugales faites au Liban reflètent d'un côté la réalité de ce type de violences au Liban, et d'un autre côté la non prise de conscience sociale des réalités reflétées par ces études et la non application de ses proclamations ou objectifs.

Voilà les études publiées et faites au Liban et qui grâce auxquelles on a pu s'appuyer et évoquer le genre de ces études faites au Liban, les études de cas analysées dans ces études ainsi que l'ampleur de ce phénomène de violences conjugales au Liban. Ces études sont présentées selon leur ordre chronologique et on a essayé de couvrir presque toutes les études sorties au Liban sur ce sujet. Durant les cinq dernières années, plusieurs études ont analysé la question de la violence, et malgré les efforts fournis dans quelques études pour analyser la violence qualitativement et quantitativement, quelques études ont essayé seulement de faire un genre de récolte sur les statistiques quantitatives et d'autres d'ordre qualitatif :

1. Une étude faite par L'organisation publique de l'emploi, bureau de travail international, étude du marché de travail au Liban en 1997. Cette étude a voulu montrer que les femmes violentées se confrontent à beaucoup de difficultés comme

les préjugés et les normes traditionnelles qui les culpabilisent, ainsi que les lois et les règlements juridiques qui n'arrivent à cerner ni les cas de violences, ni à trouver des mécanismes de défense.

2. Une étude faite par L'association de la lutte de la violence envers la femme, Rapport concernant la violence envers les femmes à Beyrouth en 1997, a montré que les femmes violentées existent dans toutes les régions libanaises, chez toutes les confessions et chez toutes les catégories sociales, d'après les chiffres de cette étude, évoqués plus tard, on peut dégager les causes d'une telle sorte de violence et en conclure comment cette violence est souvent légitimé par les lois et les normes traditionnelles régissantes au Liban.
3. Une étude sur terrain a été faite au Liban par l'Université Libanaise, Faculté de santé publique en 1998 sur un échantillon composé de 214 femmes âgées entre 25 et 55 ans dans la région du Beyrouth et ses banlieues. Cette étude a voulu montrer les pourcentages des violences exercées sur les femmes en indiquant leurs formes et a décrit ses conséquences les plus graves sur la santé des femmes et des enfants.
4. Samir Khoury et Marie Khoury dans leur étude sur terrain sous le titre de la « Lutte contre la violence envers la femme » publiée par L'assemblée féministe libanais, Friederich Eibert, en septembre 1998, ont certifié que parmi les obstacles existants contre une meilleure connaissance de ce problème, figure le fait que les femmes elles-mêmes n'avouent pas qu'elles subissent des actes de violences, ainsi les femmes n'arrivent pas à bien s'exprimer car elles ne sont pas capables de supporter les conséquences. On va aborder plus tard et plus clairement les résolutions de cette étude et de ses statistiques.
5. Une étude faite par La république Libanaise, Direction centrale des statistiques, niveau de vie des familles, à Beyrouth en 1998, et qui avait comme but d'attirer l'attention sur la situation de la femme dans cette variable, et qui a considéré que la pauvreté porte plus de charges sur la femme et entraîne une plus grande discrimination envers elle, donc il y a une relation étroite entre pauvreté, discrimination et violence.
6. Faour dans son étude « La lutte contre la violence envers la femme » publié par l'assemblée féministe libanais, Friederich Eibert, en septembre 1998, dans cette

étude sur terrain il a voulu montrer de même l'ampleur de ce phénomène au Liban, ses mécanismes et ses facteurs déclenchants.

7. Sidawi a publié en 2002 «Esclaves 2001», étude sur la violence envers la femme dans la famille, l'association libanaise de la lutte de la violence envers la femme, et qui a associé les différents cas reçus et poursuivis par les assistantes sociales de l'organisation. Cette étude a voulu démontrer que la violence appliquée sur les femmes prend la forme de l'esclavage et de soumission de la femme dans tous les sens humains, économiques, sociaux et législatifs, et a révélé l'ampleur des violences conjugales sur des échantillons précis, et qu'on évoquera plus tard ses chiffres.
8. Charaffedine, dans son livre sortie au Liban par Dar el farabi en 2002, « Origine unique et images multiples », Culture de la violence contre les femmes au Liban, a conclu que la femme libanaise continue à vivre beaucoup de contraintes et des tabous qui arrêtent l'évolution des autres facteurs supposés « vécus »: les décisions importantes sont toujours prises par les hommes, les femmes n'ont qu'à obéir aux stéréotypes avec: Obéir, Sacrifier et Patienter. La solution ne pourra se réaliser qu'avec une coupure avec tout ce qui est « héritage du traditionnel » qui se réfugie derrière les textes, les lois pour dominer.
9. Makki a fait une étude sur le problème de violences conjugales en 2003, intitulée « Les violences – conflits conjugaux au Liban », publiée en Le croquant n° 38-39. Cette étude a analysé l'intime dans ses contradictions, du social au psychologique, le rôle du tiers social ainsi que les explications religieuses de cette notion de conflits conjugaux.
10. Des études faites par l'organisation « Cesser violence et exploitation, Kafa », notamment l'étude intitulée « On veut paix, non la violence », journée mondiale de la lutte de la violence contre la femme, faite par le rassemblement démocratique des femmes libanaises, le 24 novembre 2004. Cette étude avait comme objectifs d'accentuer les efforts pour proclamer une loi nationale pour protéger la violence familiale, de former un groupe de pression pour pouvoir réaliser la réforme des lois, avoir beaucoup plus d'espaces médiatiques et organiser des sessions de réhabilitation pour les hommes violents.

11. Nasr et Abbas dans leur étude sur les violences conjugales au Liban en septembre 2004, faite par l'Organisation Mondiale de la Santé avec la collaboration du Ministère de la Santé Publique. Cette étude avait comme objectifs de décrire la réalité des violences vécues au Liban afin de mieux défendre les droits des femmes en publiant les informations concernant ce sujet et en améliorant l'intervention active contre la diffusion de ce phénomène.
12. Nasr dans mon Mémoire pour un Diplôme d'Etudes Approfondies en Psychologie Sociale, fait au Liban en 2004, sur le sujet des « violences conjugales verbales envers les femmes de niveau éducatif supérieur ». Dans ce mémoire on a pratiqué une étude sur le sujet des violences conjugales envers les femmes au Liban sur un échantillon de 30 femmes, cette étude avait comme but d'analyser ce sujet considéré comme tabou au Liban, une compréhension de base du problème de la violence verbale contre les femmes et de déclencher un processus d'interrogation et de réflexion sur l'ampleur de ce phénomène au Liban.
13. Makki dans son étude intitulée « Les attitudes des références religieuses face à la violence exercée sur les femmes, entre le légal et l'humain », au colloque : Citoyenneté - Justice et Psychologie, à Lyon le 11-13 Juillet 2005, a visé de détecter la façon dont les hommes religieux au Liban traitent le problème des violences conjugales au Liban. Il s'est apparu pour elle, que l'autorité de ces hommes religieux est la plus puissante au Liban, ainsi que la définition de la violence exercée sur les femmes n'est pas unifiée même au sein de la même communauté.
14. Makki a préparé une analyse psycho-sociale concernant les violences conjugales entre réalité et voulu dans les pays arabes, dans une rencontre régionale dans le but de proclamer des lois afin de protéger les femmes contre les violences conjugales à Holiday Inn, Dune, Beyrouth, le 22-23 juin 2006. Cette rencontre a mis au point les conditions des femmes dans le monde arabe qui souffrent toujours des relations asymétriques inégales contre ses droits humains et sa liberté, elle a discuté la réalité entre les lois pour la protection et la prévention à travers la pratique et ceci à travers la sensibilisation des lois et a certifié aussi que plusieurs facteurs psychologiques, sociales, culturelles et économiques aident à causer les violences conjugales et a mis en évidence le rôle du tiers social et de l'intervention sociale pour arrêter le cycle de violence.

15. Le livre de Makki avec Ajam, sous le nom « La problématique de la violence, la violence légitimée et la violence pénalisée ». Ce livre paru au Liban en 2008 avait comme but d'éclaircir tous les facteurs déclenchants de violences, toutes les pulsions agressives causantes de tels actes ainsi que d'analyser ses mécanismes qui rendent les violences un phénomène répandu dans les sociétés. Ce travail a pu procurer ses analyses et atteindre ses objectifs à travers une analyse psychologique, une autre statistique et enfin à travers une analyse descriptive et analytique. Toutes ces analyses ont aidé à poursuivre les mécanismes de la violence, les décrire et les comparer entre les différentes sociétés.
16. En 22 janvier 2008, le programme « Afkar 2 » sous l'organisation d'Emergence pour l'aide technique a fait une rencontre intitulée « vers une stratégie nationale pour lutter contre la discrimination législative selon le genre ». Cette rencontre a analysé le progrès fait par les actifs sociaux concernant la justice et les droits des hommes indépendamment de toute discrimination dans tous les niveaux, malgré les obstacles qui ont entravé la réforme dans les codes civils et la loi concernant la nationalité.
17. Charaffedine, dans son livre « Les douleurs des femmes et leurs malheurs, les violences conjugales au Liban », publié par Dar el farabi à Beyrouth en 2008, a fait une étude sur terrain sur des femmes dans toutes les mohafazats du Liban. On évoque plus tard les chiffres résultants de cette étude, ces chiffres qui doivent nous aider pour pouvoir décrire l'ampleur de ce phénomène au Liban.

Développons maintenant les principaux énoncés et réflexions offertes par ces études.

Concernant les études sur la violence conjugale au Liban, on s'inspire de l'une de ces études sur les violences et les conflits conjugaux au Liban (Makki, *in* Le croquant, n°38-39, Les violences – conflits conjugaux au Liban, 2003), cette étude a certifié que l'acte violent reste un phénomène complexe qui sort d'une agressivité aigue et non conditionnée et par ailleurs, ses mécanismes ne peuvent pas s'écarter ni de la situation culturelle de la société, ni de celle politique. Notre société Libanaise multiculturelle, n'a jamais cessé de faire éduquer la fille (devenue femme) que dès son enfance elle fait partie des objets masculins: une propriété de l'homme.

Dans cette même étude aussi et à travers les commentaires rapportés on ne prétend pas révéler une attitude considérée majoritaire des Libanais envers ce phénomène, le but étant de souligner qu'au Liban la femme est encore fréquemment violentée par son

homme; que la perception de ce type de violence est pleine de préjugés et de stéréotypes ; que des attitudes réelles et fréquentes s'entrecroisent et se complètent pour enfermer la femme violentée dans une situation sans issue, soit en l'abandonnant à son sort, soit en la rendant elle-même responsable de ce que lui arrive ; la société est indulgente envers l'homme en diluant sa responsabilité au maximum, voire en l'innocentant et en lui accordant, d'une manière ou d'une autre le droit d'être violent: la femme violentée n'est pas seulement victime de l'homme violent et de la société qui est indulgente envers lui, mais aussi et surtout elle est victime d'elle-même quand elle accepte son sort en décidant de ne pas se défendre ou en participant à l'entretien d'une culture qui reproduit les éléments perpétuant la domination masculine.

Bien que la violence que l'homme exerce contre sa femme soit un phénomène transculturel qui se manifeste dans tous les pays et toutes les cultures, nous pensons que son paysage du point de vue des formes, effets, causes et fonctionnement n'est pas le même partout. Les éléments et les particularités qui peuvent l'influencer sont nombreux et différents d'une société à l'autre.

Selon cette étude, les trois particularités les plus importantes du terrain libanais sont les suivantes :

- Le Liban est un pays multiconfessionnel où les communautés exercent une emprise pas seulement sur les gens dans le cadre de leur appartenance, mais cette emprise se prolonge dans les différentes institutions de l'État notamment les institutions d'état civil qui sont complètement entre les mains des responsables religieux. D'autre part, la répression communautaire religieuse sur les gens varie d'une communauté à une autre. De ce fait, on pourrait se demander si le paysage de la violence conjugale ne se modifie pas avec la force de cette emprise, ainsi qu'avec le degré d'intervention des responsables religieux.
- Au delà de l'interculturalité confessionnelle, le Liban montre une interculturalité liée à la liberté vécue et à la grande ouverture du pays aux différentes cultures du monde. Ceci détermine par rapport aux couples des influences complémentaires ou contradictoires, des modèles de vie à imiter ou à refuser.

- La société libanaise est en perpétuel changement. Mais ce changement semble le plus souvent contradictoire; d'un côté on retrouve de jeunes couples à la recherche de l'égalité, d'un nouveau scénario dans la relation entre les deux. De l'autre, on voit des couples qui refusent de vivre ce changement et vont se réfugier dans une vie de couple modelée par les traditions et copiée sur ce qui est déjà vécu. Quel sort réserve ce changement au couple en général et à la femme en particulier ? Quel choix pour elle est le plus sûr ? Peut-elle réaliser son choix et le vivre pleinement surtout qu'on remarque un certain retard voire une certaine régression dans la vision de la femme de part les institutions sociales, politiques et religieuses ?

De même, une autre étude a été faite au Liban au sujet des attitudes des références religieuses face à la violence exercée sur les femmes, entre le « légal » et l'« humain ». (Makki, *in* Les attitudes des références religieuses face à la violence exercée sur les femmes..., 2005).

Cette étude vise à détecter la façon dont les hommes religieux au Liban traitent le sujet de la violence conjugale exercée contre la femme. Or, au Liban, l'importance accordée à cette question revêt un aspect spécial vu que la société est une société confessionnelle et pluraliste qui n'a pas réussi jusqu'à présent à généraliser l'idée de la cour civile et ses lois concernant le mariage, le divorce, etc.... La référence de tout ce qui est en rapport avec le statut personnel reste religieux, malgré le développement introduit par l'église à travers la réorganisation par sa manière de traiter la question du divorce en particulier, en convoquant des avocats et des psychologues spécialistes pour éclaircir certains aspects suspendus et pour aider l'homme religieux à conclure par une décision finale qui se rapporte directement à lui...

A l'abri d'une violence de loi qui n'a pas pu trouver des mesures de prévention et une traduction pratique, et à l'abri de discours formels qui invitent à la nécessité de soutenir la femme d'améliorer son statut, et d'annuler toute forme de discrimination, on pose applique les principes des religions, au sein de cette réalité variable : C'est un état de fait qui se rapproche des attitudes des hommes religieux et l'accommodation entre le principe et sa compréhension d'une part, et l'attitude et son humanité d'autre part dans le cadre de leur traitement des causes de la violence familiale.

Cette étude a montré que l'autorité de l'homme religieux demeure l'autorité la plus puissante au Liban, il remplace le conseiller social et parfois le psychologue, et cela se passe à l'ombre des tribunaux religieux qui envahissent les tribunaux civils, et les femmes se retrouvent alors le plus souvent dans le rôle de perdante.

Quant aux points de désaccords, ils sont avérés selon la distribution confessionnelle de la manière suivante, et toujours en se référant sur les données de cette étude :

- Les hommes religieux chrétiens (dans toutes leurs confessions), ont considéré que la religion chrétienne rejette la violence dans toutes ses formes sans préciser la violence adressée contre la femme et de la part de son époux ; néanmoins ils ont insisté sur l'équité entre la femme et l'homme et le fait de dire que « l'homme est la tête de la femme » ne signifie pas une autorité mais une gestion de la maison. Et ils ont considéré que la violence morale est à la base de la vision inférieure de l'époux vis à vis son épouse, qui se développe jusqu'à la rupture du langage de dialogue ce qui aboutit à l'absence de l'entente et d'harmonie.
- En ce qui concerne les hommes religieux druzes, ils n'ont pas admis la présence de ce qu'on appelle « la violence conjugale » et ils ont justifié cela par le fait que ce sujet n'a pas lieu d'être chez eux, mais qu'il pouvait s'inscrire dans le cadre des habitudes et des traditions islamiques étant donné que cette confession est une confession islamique.

Cependant la confession druze rejette l'autorité exercée par l'homme sur la femme partant du principe que l'homme qui épouse une femme druze doit la traiter en équité... de même il est défendu de battre violemment l'épouse, bien que cela ait été répandu auparavant. Ensuite, ils ont considéré encore une fois que la société islamique est une société orientale en général et donc que Dieu a attribué l'emprise des femmes aux hommes partant de la sagesse qui dit: « que chaque corps a une tête et chaque Etat a un président ».

- Les hommes religieux musulmans ont insisté sur la condamnation par l'Islam de la violence contre la femme, et sur le fait que la vie conjugale doit se caractériser par la tranquillité, la stabilité et l'amabilité.

De même, ils ont considéré que l'Islam a réalisé l'équité entre l'homme et la femme et le fait de dire que les hommes sont supérieurs aux femmes signifie que l'homme doit en assumer la responsabilité...

Néanmoins, nous allons exposer quelques notations des références religieuses révélées dans cette étude et qui ont jugé négativement les changements qui se produisent:

- « ... Quels que soient les changements qui ont eu lieu au niveau de la situation de la femme, la force masculine de l'homme, qu'il ne peut pas contrôler, accentue les cas de violence, même si cet homme jouit d'un haut degré de culture, l'homme de violence demeure violent... ». (Makki, *in* Les attitudes des références religieuses face à la violence exercée sur les femmes..., 2005).
- « Le changement qui se produit au niveau de la situation de la femme est fait pour la pervertir, l'insulter et non pas pour préserver sa dignité... La société la traite comme étant une marchandise, qui pourra être achetée et vendue, et elle, en contrepartie, veut imiter sa voisine et les tops models et les artistes... C'est ce qui cause le déséquilibre au sein de la famille... Il paraît que la poursuite pour obtenir les droits civils continue... La magistrature religieuse n'approuve pas une grande partie de ces droits... ». (Makki, *in* Les attitudes des références religieuses face à la violence exercée sur les femmes..., 2005).
- « Il est mieux pour la femme de rester dans son foyer, choyée et respectée, à l'exception de quelques rares où elle pourra être gynécologue... ». (Makki, *in* Les attitudes des références religieuses face à la violence exercée sur les femmes..., 2005).
- « la femme a dépassé le cadre dessiné par Dieu... La cause remonte à l'ouverture sur la société occidentale – la femme imite cette société, ce qui l'a conduite à la dégradation des mœurs... ». (Makki, *in* Les attitudes des références religieuses face à la violence exercée sur les femmes..., 2005).
- « ... Quand Dieu a accordé à l'époux la matière des dépenses, c'est alors de la sagesse, pour que la femme aura toujours besoin de lui... son indépendance matérielle l'a transformée en homme qui se tient en face d'un autre, ce qui éloigne les sentiments d'amour, d'obéissance et de tendresse. Cela aboutit à des relations conjugales froides qui pourront se transformer en problèmes... ».

(Makki, in *Les attitudes des références religieuses face à la violence exercée sur les femmes...*, 2005).

- « La femme a occupé des postes importants, sa capacité de s'exprimer a augmenté, mais cela ne signifie pas que la religion enracinée depuis des milliers d'années était en train de gaspiller sa valeur et son pouvoir... Il y avait des sociétés et des cultures différentes qui ont mené à gaspiller certains de ses droits... ». (Makki, *in Les attitudes des références religieuses face à la violence exercée sur les femmes...*, 2005).
- « L'indépendance matérielle de la femme est une arme négative ». (Makki, *in Les attitudes des références religieuses face à la violence exercée sur les femmes...*, 2005).

Pour l'autorité chrétienne et qui est (Rome – Vatican) la violence est rejetée, alors que « décharger la colère » est justifié... Pour l'autorité musulmane, la violence est rejetée, l'homme de religion pourra promulguer la séparation dans les cas critiques.

C'est dans ce sens que la femme ait recours à sa référence confessionnelle pour dépasser son état personnel, donc l'appui sera toujours de la confession et non pas des lois civiles qui peuvent jouer le rôle d'arbitre objectif pour régler ces genres de problèmes.

Nous en déduisons que la définition n'est pas unifiée au sein de la même communauté, mais qu'elle est particulière chez chaque homme religieux, et que toutes les tentatives de la définir n'ont pas dépassé la description sans signaler ni de près ni de loin les mécanismes de la violence conjugale d'un point de vue psychologique.

A propos de la particularité de l'intervention selon chaque confession, dans la religion chrétienne dans toutes ses confessions, la flexibilité de la position (culturelle) surgit plus que celle du texte... On en déduit donc qu'il n'y a pas au début de vraie médiation, et qu'il n'y a pas de dialogue ou d'écoute mais un ordre pour mettre fin à la violence et solliciter la tolérance.

Nous en déduisons que l'intervention de la part de l'homme religieux se fait toujours dans le but de prouver l'acte de violence avec une tentative continue de simplifier les choses afin d'apaiser leur intensité.

Les références religieuses affirment que les changements qui se produisent au niveau de la situation de la femme ont eu lieu au niveau de certains critères sociaux et de

changements culturels qui ont eu lieu au sein de cette situation, qui n'ont pas touché ni les lois ni la religion.

3.2. Femmes violentées : présentation de quelques études de cas :

Présentons des cas de femmes violentées évoqués dans des études faites au Liban afin de pouvoir décrire leurs vécus, à noter que ces cas sont toujours insuffisants sur le plan clinique, et qu'il faudrait les aborder davantage dans d'autres études pour une meilleure approche clinique:

Une étude faite par le rassemblement démocratique des femmes libanaises (*in On veut paix, non la violence...*, 2004), a rapporté deux cas de violences conjugales :

- Premier cas: Madame S : « Je suis une femme qui a souffert dès son enfance, mariée à l'âge de treize ans, j'ai pas eu des enfants, mon mari a cru que le problème de stérilité est en moi et quand j'ai lui ai demandé d'aller chez le médecin, il a refusé en disant qu'il est tellement sain et c'est moi qui a le problème, malgré qu'en plusieurs occasions le médecin a certifié que je n'ai pas de problème et mon mari connaît ceci. Il m'a beaucoup menacée qu'il va me divorcer si je ne lui ai pas cherché un enfant. Les années ont passé et ma douleur augmentera, je n'ai pas supporté de rester à la maison, il ne parle que des enfants et il me responsabilise, il ne m'a pas donné la chance et il a refusé tout conseil, après quinze ans, on s'est divorcé. Après trois ans, je me suis mariée d'un homme qui est beaucoup plus âgé que moi et j'ai eu deux filles. Mon mari s'est tombé malade et il a quitté la vie, ses parents ont voulu demander la garde des filles car selon eux une femme seule n'est pas capable de protéger ses filles. Voilà les traditions et les coutumes qui privent la mère de ses enfants, je suis interdite maintenant de les voir, cette violence que j'ai subie est beaucoup plus difficile que la violence physique, c'est une attaque aux sentiments et aux affection humaines, privation de la mère de ses enfants, c'est une violence morale incarnée par les normes et les valeurs sociales ». (*in On veut paix, non la violence...*, 2004, p. 20).

- Le deuxième cas est celui de Hala «dont la souffrance a commencé à l'âge de quinze ans quand elle a perdu sa mère. Sa souffrance a augmenté quand son père s'est marié à une femme trop violente, inhumaine et agressive envers elle. Pour fuir la maison, elle a accepté de se marier, mais elle a découvert que son mari souffre d'un retard mental et de problèmes psychologiques, elle a accepté sa condition car elle reste meilleure que la vie avec ses parents. Le malheur a continué quand son beau-père a profité de sa situation difficile et a commencé à se rapprocher d'elle et à violenter sexuellement. Elle a résisté mais sa souffrance a continué avec la violence de son mari, elle a alors demandé le divorce mais ses parents l'ont menacée de la priver de ses deux filles. Après une souffrance de quinze ans, de la naissance jusqu'à la maternité, Hala pourrait –elle accéder au divorce ? Pourrait –elle acquérir sa liberté enfin de compte ? ». (*in On veut paix, non la violence...*, 2004, p. 27,28).

Dans son livre « Violence même origine, aspect commun », Charaffedine a décrit plusieurs cas de violences familiales, parmi lesquels voici deux cas de violences conjugales :

- Premier cas :

Nom : Souad.

Catégorie d'âge : 30-40 ans.

Niveau éducatif : complémentaire.

Profession : inactive/ divorcée et vit chez ses parents.

Niveau éducatif de son père : primaire.

Niveau éducatif de sa mère : primaire.

« Je m'appelle Souad, née à Tyr, j'ai 40 ans, divorcée et j'ai une fille et un garçon. J'ai vécu avec trois sœurs et deux frères dans une famille vraiment discriminatoire à l'égard des filles. J'avais seize ans quand mes parents m'ont obligée de se marier. Je me suis mariée alors que je ne lui connais pas. La violence a commencé dès la première nuit du mariage quand mon mari m'a violée, le second jour ils m'ont conduit à l'hôpital, il était alcoolique... j'ai eu une fille. Ma relation avec lui était catastrophique, peut être parce qu'il est alcoolique ou parce que son père était de même violent avec sa mère, il m'a toujours frappée et humiliée et quand j'ai demandé le divorce, il a pris la fille et elle avait seulement cinq mois. J'étais obligée de rester à la maison, après quatre ans, j'ai eu un garçon, mais la violence a augmenté, il a commencé par

les jeux de hasard et sa mère était violente aussi avec moi malgré qu'elle ait souffert de son mari comme moi. A chaque fois que je demande le divorce, il me menace de me priver de mes enfants... ». (Charafeddine, 2002, p. 124).

- Deuxième cas :

Nom : Thérèse.

Catégorie d'âge : 20-30 ans.

Niveau éducatif : Secondaire.

Niveau éducatif de son père : universitaire.

Niveau éducatif de sa mère : analphabète.

« Je m'appelle Thérèse et j'ai 30 ans, née à Kesserouan, mariée et j'ai deux filles, j'ai vécu dans une famille composée de sept enfants, quatre filles et trois garçons. La période d'adolescence était trop dure, comme si je vis dans une prison, tout était interdit les sorties, les visites...ma mère nous a appris pour toujours, moi et mes sœurs d'être comme des servantes pour nos frères. Elle m'a obligée de quitter l'école car les moyens financiers ne suffisaient pas que pour enseigner les garçons. Concernant le mariage, c'est ma mère qui décidait toujours qui est le meilleur époux sans prendre mon avis. Elle m'a obligé de se marier à un homme riche et qui est plus âgé que moi et qui vivait avec son père, son frère et sa femme qui domine toute la famille. L'enfer a commencé quand j'ai eu ma première fille, et elle a décidé de m'en priver d'elle car elle n'avait pas de filles. Mon époux et suivant ses ordres m'a interdit plus tard de voir ma fille, et il a commencé par me frapper parce ce que j'ai accouché une fille et non pas un garçon. Après un certain temps, j'ai eu une deuxième fille, durant ce temps la famille a subi la faillite et mon mari était dépourvu de travail...un de ses amis a essayé de nous aider en lui assurant un travail mais à condition d'être sa maîtresse, ça c'est bien passé, mon mari était au courant de tout ceci et il n'a pas réagi...Je suis la victime de la mauvaise éducation que j'ai eues avec ma mère, des mauvaises conditions de vie que j'ai eu, ainsi que d'un mauvais mariage dont je ne l'ai pas choisi volontairement...la femme est toujours victime de la société et de la pauvreté... ». (Charafeddine, 2002, p. 138).

Dans cette étude dans Le Croquant (Makki, in Les violences – conflits conjugaux au Liban..., 2003), l'auteur a présenté plusieurs études de cas, présentons les et essayons de les analyser à la fin.

Citations choisies:

- «C'est moi qui l'a choisi ! Je suis rentrée en défi avec le temps... je n'ai jamais déclaré ma souffrance, même pour mes amis les plus proches... Je suis déçue... Il m'a déçue... La

personne que je lui ai donné tout... m'a pris toute entière ! Il ne m'a jamais frappée, mais avec son manque de respect, il me dévalorise à chaque instant ! Lui, qui prétend m'aimer!». (Makki, *in Les violences – conflits conjugaux au Liban...*, 2003).

- «Je suis en pleine misère... Je ne peux pas sacrifier mes enfants pour avoir ma liberté ! Mais je n'ai pas de maison. Il a pris tout... Mes parents sont séparés ... Les gens vont m'accuser si je vis toute seule !». (Makki, *in Les violences – conflits conjugaux au Liban...*, 2003).

- «Il a promis aux enfants de leur acheter une villa, de les faire voyager à « Disney-Land ». Je suis licenciée... et il n'a pas terminé ses études secondaires ! Si je vais arrêter ses rêves et leur mettre fin pour ne pas vexer les enfants il me frappe !». (Makki, *in Les violences – conflits conjugaux au Liban...*, 2003).

- «Je suis plus âgée que lui, après la naissance de notre fille, il a commencé à se sentir jeune... il est très limité très gâté, il veut tout pour lui !...Je me suis donnée toute entière pour les enfants... mais il ne cesse de me dire : « Pauvre le diplôme que tu as eu !». (Makki, *in Les violences – conflits conjugaux au Liban...*, 2003).

- Il ne cesse de me dire : «Ève a fait descendre Adam sur la terre, toutes les femmes sont des sorcières... Je souhaite le dépérissement de ce genre !». (Makki, *in Les violences – conflits conjugaux au Liban...*, 2003).

- «Il a violé sa nièce quand elle était petite, il se projette sur ses filles et s'angoisse pour elles !». (Makki, *in Les violences – conflits conjugaux au Liban...*, 2003).

- «Sa femme l'a trahi avec son ami, il est devenu super-jaloux avec moi, sa deuxième femme !». (Makki, *in Les violences – conflits conjugaux au Liban...*, 2003).

- «Il ne veut pas me parler, il n'arrive pas à bien se comporter avec moi... il ne me donne pas l'affection...rien... J'ai aimé l'autre qui m'a délaissé puisque je n'ai pas voulu divorcer ! Est-ce que je laisse tomber toute cette fortune ?». (Makki, *in Les violences – conflits conjugaux au Liban...*, 2003).

- «Je lui ai cherché une épouse pour qu'il se marie de nouveau !». (Makki, *in Les violences – conflits conjugaux au Liban...*, 2003).

- «Il n'utilise que ses mains et jamais sa tête ! Je suis bête... comment j'ai pu supporter ces années et depuis le premier jour ?». (Makki, *in Les violences – conflits conjugaux au Liban...*, 2003).

- «C'est moi qui a demandé le divorce ... Je lui ai laissé tout... mon « Maher » (dot pour la femme), mes vêtements, mes dépends ? Quand on se marie, on a besoin de se reposer». (Makki, *in Les violences – conflits conjugaux au Liban...*, 2003).

Dans cette même étude de Makki dans *Le Croquant* on a rencontré plusieurs autres études de cas :

- Il y a une fille qui a fait la connaissance d'un homme en l'an 2000, quelque temps après, les fiançailles ont eu lieu et en juillet 2002, le mariage a été conclu. La fille est allée vivre avec son époux temporairement chez les parents de ce dernier avant de voyager ensemble dans un pays arabe où travaille l'époux. Elle avait environ 23 ans, et lui 28 ans.

Elle est détentrice d'une licence et appartient à une famille conservatrice, son père est décédé et elle vivait avec sa mère. Quant à lui, il est ingénieur, a poursuivi ses études en Angleterre. Ils jouissent alors d'un haut niveau culturel. Les problèmes commencent à apparaître quand ils ont voyagé dans le pays où l'époux travaille. Il a commencé à être follement jaloux, il a placé des caméras dans la maison pour surveiller sa femme durant son absence. Il ne la laissait pas sortir de la maison pour faire les courses. Il a vécu dans une ambiance libérée alors qu'elle vient d'une ambiance conservatrice, il demandait alors à sa femme de se comporter avec lui comme les filles à l'étranger, d'une façon illégitime? Il a cru, avant voyagé à l'étranger, connaître le libéralisme. Quand elle a refusé, il a commencé à être violent, psychiquement au début, en l'empêchant de sortir de la maison. En refusant cette situation il a commencé à la battre. La cour a estimé qu'il souffre d'un état psychique. Quand elle a demandé à rentrer au Liban, il a refusé et elle ne pouvait retourner toute seule car il avait son passeport, et il la traitait comme une bonne. Quand l'épouse a demandé à rentrer au Liban et d'obtenir le divorce, il lui a dit qu'en échange du passeport et du divorce, elle devra signer des papiers renonçant à tous ses droits. Mais elle a refusé et a pris la fuite vers l'ambassade où elle a trouvé l'assistance et est retournée au Liban. Il a alors présenté un litige pour qu'elle regagne son domicile conjugal. La cour a convoqué l'épouse qui a demandé le divorce. L'époux l'accusa alors de fréquenter des officiers du Golfe et de le tromper avec eux. On s'est assuré qu'il mentait, c'est alors qu'il s'est mis d'accord avec un médecin pour prétendre que son épouse n'était pas vierge quand il l'a épousée.

L'épouse avait pris la fuite du domicile conjugal en février 2003 et il a présenté le litige en Mars de la même année, c'est-à-dire un mois après la fuite de son épouse. Le procès qui a duré dès 20 mars 2003 jusqu'au 25 novembre 2004 est terminé au bénéfice de l'épouse qui a obtenu le divorce et tous ses droits conjugaux. (Makki, *in* Les violences – conflits conjugaux au Liban..., 2003).

Autre cas d'une femme qui a eu recours à la cour : elle était mariée à un homme âgé qui avait été marié à une autre femme avant de l'épouser et avait des enfants ayant l'âge de l'épouse actuelle. Son époux est devenu violent avec elle et les signes de violence étaient clairs. Elle a présenté alors un litige. L'époux s'est présenté près de la cour. Après les négociations a été convaincu de divorcer d'avec sa femme. Avant, quand la femme prononçait le mot « divorce », c'était comme si elle mourrait, alors qu'aujourd'hui, elle semble être contente. Il y a même eu un cas où l'épouse a distribué du gâteau quand elle a obtenu le divorce. (Makki, *in* Les violences – conflits conjugaux au Liban..., 2003).

Autre cas : une femme ayant cinq enfants veut obtenir le divorce. Son état social est au-dessous de la moyenne. La femme souffre d'être frappée d'une façon continue, avec ou sans raison. L'épouse a eu recours à la cour pour demander le divorce. Le cheikh lui a alors dit quand ton époux te bat, frappe-le et s'il te bat encore alors je t'accorderai le divorce. (Makki, *in* Les violences – conflits conjugaux au Liban..., 2003).

- Dans l'un des cas, une épouse a prétendu avoir été frappée par l'époux et a voulu présenter un litige. Après avoir parlé longuement avec elle, surtout dans les détails de leur relation au sein de la famille, et après les recherches effectuées concernant son état, nous avons découvert que l'époux était à l'hôpital pour trois jours après que l'épouse l'ait attaqué... il est venu chez nous et les signes de violence étaient clairs, il voulait présenter un litige contre sa femme qu'il l'a battu. Elle s'est défendue en disant qu'il a essayé de la tuer et que tout ce qu'elle avait fait était de lui mordre la main ; mais bien sûr cette morsure l'a poussé à rester trois jours à l'hôpital avec un rapport médical prouvant son état. (Makki, *in* Les violences – conflits conjugaux au Liban..., 2003).
- Une épouse accusa son époux d'être très violent avec elle, et l'insulta. Une fois qu'il était très violent avec elle, elle est allée chez ses parents, qui lui ont demandé de rentrer chez elle et de supporter la situation pour ses enfants, surtout les filles. Mais la situation continua, et devient plus dure et violente, même envers les enfants qui ont éprouvé de la rancune contre leur père. Ce cas se termina par un divorce. (Makki, *in* Les violences – conflits conjugaux au Liban..., 2003).

- Une femme insista pour obtenir le divorce car elle était battue et défigurée, et ce qui était clair, vu les traces de brûlure sur ses mains et les coups sur son visage et son corps. Elle a déclaré son état en appuyant ses paroles avec les photos radiologiques. Mais dans ce cas, en tant que Cadi, il devait être objectif en traitant ce cas. Mais du côté moral, il doit diriger l'époux et lui montrer que ses actes sont inacceptables. (Makki, *in* Les violences – conflits conjugaux au Liban..., 2003).
- Il y avait un cas où une femme souffrait d'une brûlure complète. Ce litige était présenté chez une avocate qui travaille dans le bureau de l'avocat. Après que l'époux ait brûlé son épouse, le litige a été déféré auprès de la cour pénale, l'époux est proclamé innocent car les parents de l'épouse étaient occupés par le traitement de leur fille et n'ont pas poursuivi le litige. (Makki, *in* Les violences – conflits conjugaux au Liban..., 2003).
- Un couple marié depuis 18 ans, l'épouse n'est pas aussi éduquée et instruite que son époux. Après 18 ans, l'époux s'aperçoit qu'il ne peut plus supporter la situation et de ce décalage existant au niveau culturel ; il divorce et épouse une autre femme mais qui est plus cultivée et plus instruite. (Makki, *in* Les violences – conflits conjugaux au Liban..., 2003).
- Un époux qui est menuisier est marié avec une femme instruite et cultivée, détentrice d'un diplôme universitaire. Ils ont trois enfants. Dans la vie sociale, surtout quand ce couple rend visite à des parents ou à des amis, l'époux se plaint toujours que c'est sa femme qui prend la parole et ne le lui laisse pas la possibilité de mener une conversation ; et cela est dû bien sûr au niveau de l'épouse, ce qui a mené au divorce. (Makki, *in* Les violences – conflits conjugaux au Liban..., 2003).
- Il y a eu un cas où l'époux est venu présenter un litige contre son épouse qui l'avait frappé par un fer à repasser. (Makki, *in* Les violences – conflits conjugaux au Liban..., 2003).

C'est « Le social » socialisant qui s'interprète et non plus l'intime, le particulier et l'Amour. Les récits fonctionnent, ils tracent le passage du « Silence- parlé » à la parole-effective... ils brisent le secret et la solitude des femmes. La régression réside en

gardant toujours l'image de la femme- mère protectrice et surprotectrice, d'où l'ambiguïté avec l'image de l'homme supposé être protecteur.

En principe, les femmes ne font que culpabiliser et qu'exprimer ce qu'il faut exprimer, mais jamais ce qu'elles sentent...C'est le «commun»...de la domination masculine...qu'il faut critiquer en changeant les pratiques et en assurant l'autonomie des femmes.

Le «psychologique» s'articule avec «le social», et la vie d'un couple n'est jamais évidente... C'est assez complexe, la généralisation se concentre alors sur le collectif, le culturel... le législatif... C'est l'institutionnel qui se doit être mis en cause.

Après toutes études et toutes analyses des cas, les conceptions se répètent, la femme au Liban reste jusqu'à nos jours la victime des traditions et des normes sociales dans une société rigide traditionnelle caractérisée par son système patriarcal, ainsi que des lois souvent discriminatoires à son égard.

Notre demande incessante de régler ses lois est dans le but de donner à la femme son autonomie et de pouvoir bien présenter le modernisme qu'elle vit maintenant après l'acquisition de son droit d'éducation et de travail ; or on ne peut accéder à ceci qu'à travers une réforme complète des lois et des traditions.

La femme a beaucoup progressé au Liban, mais elle a toujours besoin de l'aide des forces sociales pour pouvoir atteindre son autonomie complète et sa libre existence, pour cela il faut se rappeler quelques principes fondamentaux :

- Etablir l'égalité entre homme et femme et abolir tout obstacle face à la réalisation de ce but.
- Considérer la femme comme étant un être actif, force de changement, dont il résultera justice et développement de la société.
- Cerner avec sincérité les problèmes vécus par la femme pour pouvoir élaborer un changement et faire sortir ses problèmes de ses généralisations vers un travail social méthodologique.

4. Ampleur de la violence conjugale au Liban :

Ce n'est que récemment qu'on a évoqué le problème de violences conjugales au Liban, suite à une prise de conscience de ce problème par quelques forces sociales et suite à la montée des événements féministes dans le monde.

L'un des problèmes qui entrave l'exécution des plans de travail sérieux sur ce sujet est l'absence des études statistiques publiées dans le monde arabe, surtout au Liban, car ce pays est assujéti aussi sous le règne du patriarcat et le sujet des violences conjugales est toujours considéré comme tabou au Liban. Ce phénomène dans les pays n'est pas encore mesuré, sauf quelques chiffres obtenus auprès de quelques associations. Il nous est possible de mener scientifiquement des études statistiques sur beaucoup de thèmes, mis à part les difficultés techniques, on nie jusqu'aujourd'hui ce problème et on le banalise parce que nous ne voulions pas en connaître l'ampleur.

Mais comment quantifier les violences, définies comme les atteintes de l'intégrité physique et psychique de l'individu ?

Au Liban, les obstacles face à une vraie quantification d'un tel phénomène viennent de plusieurs parties. En premier, elle vient du côté de notre système social lui-même, ce système qui considère la violence comme une affaire privée, qui renforce la domination et qui s'appuie sur le patriarcat. De même, ces obstacles viennent de la réticence de plusieurs forces sociales et publiques qui ne s'intéressent pas à ce problème et qui n'ont pas encore réalisé l'importance d'une enquête nationale sérieuse autour de ce problème pour en savoir les causes et en lutter contre. Finalement, et pas en dernier, les obstacles viennent des femmes victimes même qui, et malgré leurs souffrances, nient et n'avouent pas l'existence de ce problème dans leur vécu, elles ont souvent peur et honte de dévoiler leurs expériences, et parfois elles l'acceptent et ne font pas conscience de ses impacts sur elles et sur leurs enfants.

Des organisations non gouvernementales libanaises exercent des efforts en ce sens. En 22 janvier 2008, le programme «Afkar 2» sous l'organisation d'Emergence pour l'aide technique a fait une rencontre intitulée « vers une stratégie nationale pour lutter contre la discrimination législative selon le genre » (*in* Revue Afkar, n°1, 2008, p. 4). Cette rencontre a analysé le progrès fait par les actifs sociaux concernant la justice et les droits des hommes indépendamment de toute discrimination dans tous les niveaux,

malgré les obstacles qui ont entravé la réforme dans les codes civils et la loi concernant la nationalité.

De même, l'organisation « Cesser violence et exploitation, Kafa » (*in* Revue Afkar, n°1, 2008, p. 12), accentue ses efforts pour proclamer une loi nationale pour protéger la violence familiale. En collaboration avec des juges, cette organisation a comme but de former un groupe de pression pour pouvoir réaliser ses buts notamment la réforme des lois, avoir beaucoup plus d'espaces médiatiques et organiser des sessions de réhabilitation pour les hommes violents.

L'organisation libanaise pour la lutte contre la violence envers les femmes a travaillé aussi sur le changement de vécu des femmes violentées, elle tend de même à former une structure organisationnelle nationale à travers le développement des informations et du système de services dans les centres d'aide et d'écoute. (*in* Revue Afkar, n°1, 2008, p. 12).

De même, il y a eu une rencontre régionale dans le but de proclamer des lois afin de protéger les femmes contre les violences conjugales à Holiday Inn, Dune, Beyrouth, le 22-23 juin 2006 visant une analyse psycho-sociale concernant les violences conjugales entre réalité et voulu dans les pays arabes (Makki, *in* Analyse psycho-sociale concernant les violences conjugales entre réalité et voulu dans les pays arabes..., 2006). Cette rencontre a mis au point les conditions des femmes dans le monde arabe qui souffrent toujours des relations asymétriques inégales contre ses droits humains et sa liberté. Cette rencontre a discuté la réalité entre les lois pour la protection et la prévention à travers la pratique et ceci à travers la sensibilisation des lois qui au Liban sont souvent soumis aux pratiques religieuses souvent ancrées dans notre culture. Cette rencontre a certifié aussi que plusieurs facteurs psychologiques, sociales, culturelles et économiques aident à causer les violences conjugales, de ce côté, la problématique de la violence est une problématique entre privé et public, entre social et individuel...et la violence se voit justifiée par les valeurs sociales et par les lois adoptées non pas seulement par les individus et les groupes mais par les politiques sociales aussi. Face à cette situation, le rôle du tiers social et de l'intervention sociale s'avère essentiel pour arrêter le cycle de violence, aussi les ONG qui doivent être des groupes de pression pour lutter toujours contre les violences conjugales.

Récemment, une nouvelle étude a été faite par Charaffedine (2008) intitulée « Les douleurs des femmes et leurs malheurs ». Cette étude a révélé plusieurs problèmes méthodologiques : l'étude visait comme but principal de mettre le point sur les chiffres de la violence au Liban et en d'autres termes elle voulait travailler sur le côté profond, celui des douleurs de la femme, le côté inconscient, ce qui était un peu contradictoire, parfois elle est nommée enquête, parfois d'autre, entretien semi-directif, ce qui n'a pas pu faire réussir l'analyse des paroles des femmes violentées, qui à travers leurs douleurs et leurs malheurs, peuvent éclaircir beaucoup de spécificités propres au problème de violences conjugales et qui s'avèrent être beaucoup plus importantes et révélatrices que les chiffres. Cette étude sur terrain et qui a été faite sur 300 femmes dans toutes les mohafazats du Liban a révélé que :

- 87% de ces femmes ont subies la violence verbale de la part de leurs maris et 68,3% la violence physique, 90% la violence psychologique, 55% la violence sexuelle et 65% la violence économique.
- 9,7% seulement de ces femmes ont eu recours aux associations ou aux O.N.G.
- 8% seulement ont eu recours à la police.
- 83% de ces femmes essaient d'éviter les situations de violence, soit en prenant l'attitude de se taire, ou de ne pas répondre ou de s'obéir aux ordres de leurs maris.
- 26,7% de ces femmes pensent que leurs maris souffrent d'un manque affectif, 40,7% d'un complexe d'infériorité, 40,3% de la jalousie et du doute, 26,3% de problèmes psychologiques et 52% trouvent leurs maris comme victimes d'une éducation déséquilibrée vécue dans leurs propres familles et environnement.
- 92% de ces femmes souhaitent l'existence des lois qui protègent les femmes de la violence conjugale.

Cette étude a montré aussi que les femmes considèrent que la violence commence dès le premier acte et suite à leur silence. La répétition des actes de violence sans aucune forme de révolte devient un quotidien. Elles ne demandent pas le divorce soit parce que c'est trop difficile chez les confessions chrétiennes soit parce qu'elles ont peur de perdre leurs enfants comme c'est le cas chez toutes les autres confessions.

Une étude sur terrain a été faite au Liban par l'Université Libanaise, Faculté de santé publique en 1998 sur un échantillon composé de 214 femmes âgées entre 25 et 55 ans dans la région du Beyrouth et ses banlieues, et cette étude a indiqué que :

- 64% de ces femmes ont subi la violence physique et psychologique.
- 88% d'entre elles ont subi la violence en la présence des voisins, des amis et des enfants.
- 78% de leurs enfants ont subi aussi la violence de la part de leurs pères.
- 62% ont souffert plus tard des problèmes sanitaires dangereux (hémorragie, avortement...).
- 70% de ces femmes ne savent pas qu'il y a des lois qui sanctionnent leurs maris.
- 54% de ces femmes n'ont demandé ni le divorce, ni la séparation.

Une autre étude a été faite par Sidawi à l'Organisation libanaise pour la lutte de la violence envers les femmes en 2002, intitulé « Jawari 2001 », qui a voulu démontrer que la violence appliquée sur les femmes prend la forme de l'esclavage et de soumission de la femme dans tous les sens humains, économiques, sociaux et législatifs. D'après cette étude qui était composé d'un échantillon de 100 femmes, il est apparu que :

- 76% de ces femmes violentées appartiennent à la catégorie d'âge 26 – 45 ans.
- 2% d'entre elles ont été analphabètes, 4% alphabètes, 15% de niveau primaire, 18% de niveau complémentaire, 36% de niveau secondaire, 16% de niveau universitaire et 9% détenteurs de diplômes techniques.
- 66% des hommes violents appartiennent à la catégorie d'âge 30 – 49 ans.
- 9% d'entre eux ont été analphabètes, 9% alphabètes, 18% de niveau primaire, 26% de niveau complémentaire, 9% de niveau secondaire, 23% de niveau universitaire et 6% détenteurs de diplômes techniques. Ce qui va contre le préjugé qui pense que la violence envers la femme augmente si le niveau éducatif de son époux est faible.
- La proportion des femmes qui ont un niveau éducatif supérieur (secondaire et plus) est de 52%, alors qu'il est de 32% chez les hommes. Donc la violence augmente si la femme est beaucoup plus éduquée que son mari, dans ce cas on

peut penser que l'éducation de la femme constitue un défi pour l'homme, peut-être passe-t-il à l'acte pour confirmer sa supériorité.

- Les cas de violences les plus fréquentes étaient celles qui sont pratiquées d'une façon quotidienne (58%), 25% d'une façon occasionnelle, 15% d'une façon hebdomadaire et 2% d'une façon mensuelle.
- 21% des cas ont eu recours à l'Organisation pour se plaindre des mauvais comportements de leur mari envers elles.
- 51% de ces femmes ont demandé le divorce, mais 14% d'entre elles n'ont eu l'aide ni de leurs familles, ni des hommes de religion.
- 22% de ces cas sont des femmes divorcées mais qui sont en difficulté toujours pour voir leurs enfants ou pour recevoir le droit de leurs gardes.
- 43% de ces femmes reçoivent l'aide juridique de l'association.
- 17% de ces femmes déclarent qu'elles ont besoin d'un emploi ou d'un support psychologique et moral pour pouvoir dépasser leur souffrance.
- Pour 58% des femmes qui ont subi la violence physique, leur mari relève d'une catégorie socio-professionnelle inférieure dont le salaire est bas, alors que ceux qui relèvent d'une catégorie socio-professionnelle élevée dont le salaire est plus élevé pratiquent souvent d'autres formes de violences comme la violence économique, verbale et psychologique.
- 20% de ces femmes ont été témoins des actes de violences dans leurs propres familles avant leur mariage, parmi celles qui ont été obligées de se marier à un âge précoce (13ans) elles ont été violentées de leurs pères et frères.
- 53% des hommes violents ont été témoins des actes de violences dans leur propre famille avant leur mariage.

Dans une étude de terrain concernant « la lutte contre la violence dans la famille », il s'est avéré que, parmi les obstacles existants contre une meilleure connaissance de ce problème, figure le fait que les femmes elles-mêmes n'avouent pas qu'elles subissent des actes de violences, ainsi les femmes n'arrivent pas à bien s'exprimer car elles ne sont pas capables de supporter les conséquences. Selon cette étude tentant de répondre à la question : quels sont les types de violence ? 52% ont déclaré variés, 7% ont déclaré

une violence morale, 2% ont trouvé déclaré une violence économique et 37% ont refusé de répondre. (S. Khoury, M. Khoury, 1998, p. 44).

De même:

Tableau n°1: Prévision de l'existence de violence. (S. Khoury, M. Khoury, 1998, p. 45).

L'existence d'une violence verbale	Oui	Non	Pas de réponse	Total
Victime de violence verbale	73	25	2	141
N'a pas été victime de violence verbale	55	43	2	253
Victime de violence physique	87	13	0	46
N'a pas été victime de violence physique	58	39	3	351
Total	61	36	3	400

On peut imputer le grand nombre des femmes qui ont nié l'existence de violence à une série d'obstacles sérieux qui empêchent la femme de mieux connaître la violence ou l'imputer à sa conviction que c'est un acte légal et permis suivant son éducation et ses traditions héritées. Et même, si elle sait que c'est une violence, elle n'ose pas le dire par peur de la réaction de la société envers elle. De même qu'on ne peut pas arriver à des bons résultats dans une société qui donne au père ou au frère ou au mari le droit d'éduquer la femme.

« On croit que la femme peut s'approcher de la domination qui est possession, à travers l'éducation ou le travail ou l'héritage, qui peuvent régler un peu l'image de la violence et même si elle n'est pas arrivée à un changement qualitatif dans la relation homme-femme.» (Abdel wahab, 1999, p. 70).

Tableau n°2: Répartition des acteurs de la violence contre femmes selon le Niveau d'éducation. (S. Khoury, M. Khoury, 1998, p. 200).

Niveau d'éducation	Agresseur		Agressée	
	Nombre	Pourcentage (%)	Nombre	Pourcentage (%)
Illettré	37	38,9	73	76,8

Lettré	28	29,5	7	7,4
Moyen	10	10,5	5	5,3
Supérieur	5	5,5	-	-
Non identifié	15	15,8	-	10,5
Total	95	100	95	100

Comment ces variables peuvent-elles être affectées par le niveau d'éducation et du travail ? Et où s'intensifie la violence pratique ? Et la violence symbolique ? Et quelles sont les bases culturelles et sociales de la violence contre la femme au Liban ?

« L'image de la femme est celle dominée et soumise à l'autorité » (Al marnissi, 1984, p. 30) et « le danger existe quand la femme adopte cette image de dominée et quand elle adopte toutes ces images et quand elle accepte sa position et la situation d'humiliation ». (Hijazi, 1978, p. 227).

« La violence devient jour par jour une valeur morale positive et nécessaire et prouvée dans nos sociétés dans le cadre de l'intervention pour corriger l'égalité dans la vie sociale ». (Charafeddine, 2002, p. 27).

On a cru que la cause de la violence était dans les variables fixes liées à l'éducation et au travail de la femme car elles influencent sur le système de valeur régi dans la famille, mais ça n'a pas été prouvé car « la société patriarcale vit un état de schizophrénie de premier degré car elle cache la vérité derrière elle dont le résultat est lutte et conflit » (Charabi, 1992, p. 34), preuve en est :

Tableau n°3: Niveau Educatif. (S. Khoury, M. Khoury, 1998, p. 48).

	Total	Universitaire	Secondaire	Complémentaire	Primaire	Analphabète
Beyrouth	25	16	1	5	2	1
Mont-Liban	15	13	2	0	0	0
Békaa	15	7	3	1	1	3
Nord	15	7	1	5	2	0
Sud	27	14	1	10	2	0
Total	97	57	8	21	7	4

Tableau n°4: Le Statut Professionnel. (S. Khoury, M. Khoury, 1998, p. 48).

	Total	N'occupe pas une profession	Occupe une profession
Beyrouth	25	6	19
Mont-Liban	15	4	11
Békaa	15	5	10
Nord	15	7	8
Sud	27	7	20
Total	97	29	68

Que ce soit à Beyrouth ou dans le Mont-Liban, symbole du modernisme et de civilisation, que la femme travaille ou non, la violence existe dans toutes les régions et dans toutes les catégories.

De même dans une autre étude faite sur la violence conjugale :

- Dans 67% des cas, les femmes ont dit que les deux conjoints prennent les décisions dans la maison.
- 30% que ce sont les autres.
- 3 % n'ont pas de réponse.
- 57% que c'est l'homme.
- 10% que c'est la femme.
- 5 % les enfants.
- 25% les autres.
- 3 % ne donnent pas de réponse. (Faour, 1998, p. 43,45).

De même, face à la violence verbale, la réaction des femmes était, sur 400 femmes :

- 5 % : Confrontation
- 5 % : Réconciliation
- 5 % : Pardon
- 5 % : Patience
- 78% : Pas de réponse. (Faour, 1998, p. 46).

Ces 400 femmes interrogées sur le fait d'être victimes de violence verbale ont répondu :

- 35% : Oui
- 63% : Non

- 2 % : Pas de réponse. (Faour, 1998, p. 46).

A partir de tous ces chiffres, nous avons repéré les inégalités suivantes :

- La domination et l'inégalité sont ancrées dans la structure de la société, de même que dans notre éducation, notre héritage social, dans la pensée des hommes et le plus dangereux étant dans l'esprit des femmes.
- La femme même si elle est éduquée et même si elle travaille, est toujours victime de la violence ; ce qui est une preuve de ce qui a été dit sur la nature de notre société.

De même, dans le cadre de nos investigations, nous avons pu nous procurer une étude sur le terrain qui a été faite par l'Organisation Mondiale de la Santé avec la collaboration du Ministère de la Santé Publique sur la violence envers la femme au Liban. Cette étude pilote a été conçue vu l'absence de recherches et de statistiques concernant ce sujet, peu exploré au Liban. L'échantillon aléatoire était formé de 249 femmes distribuées dans les différentes régions libanaises. Quelques statistiques doivent être mentionnées révélant l'ampleur de ce phénomène au Liban : 67.9 % des femmes incluses dans cette étude sont victimes de violences ; 45.4 % ont un niveau éducatif secondaire et 39 % ont un niveau universitaire ; 16.1 % sont victimes de violences verbales seulement et 77.5 % ont été victimes des cinq formes de violences simultanément : physique, verbale, psychologique, sexuelle et économique ; 77.9 % des femmes ont été violentées en présence de leurs enfants et 37.9 % des femmes se sentent responsable de la violence qu'elles subissent.

En conclusion de cette étude, la nécessité de défendre les droits de la femme semble être indispensable, car tout ce qui va à l'encontre des droits de la femme est incompatible avec les droits humains ; c'est un problème à la fois public et sanitaire car il traîne des effets négatifs tant sur le plan mental, physique que social pour la femme. Et afin d'améliorer la situation de la femme, il y a plusieurs mesures proposées dont la formation des spécialistes, chercheurs et d'hommes de loi, la publication d'informations concernant ce sujet, une réforme des lois existantes, une intervention active et une planification concrète pour limiter l'ampleur de ce phénomène. (Abbas, Nasr, *in A study on violence against women in Lebanon...*, 2004).

Dans le même sens, on a pratiqué une autre étude sur le sujet des violences conjugales envers les femmes au Liban intitulée Les violences conjugales verbales envers les femmes de niveau éducatif supérieur (Nasr, 2004), l'échantillonnage final comprenait 30 femmes. Si cet échantillonnage peut sembler insuffisant, il faut prendre en compte plusieurs facteurs : tout d'abord la nature du sujet étudié et le tabou entourant de tels problèmes dans la société libanaise rendent extrêmement difficile de repérer les femmes aux prises avec la violence conjugale verbale. Ensuite, il s'agit d'une recherche pilote et exploratrice ayant comme objectif une compréhension de base du problème de la violence verbale contre les femmes. Cette étude ne vise pas à tirer des conclusions générales mais plutôt à déclencher un processus d'interrogation et de réflexion. Il est évident que l'expérience des participantes ne peut être appliquée à l'ensemble des femmes libanaises victimes de violence. Néanmoins, les 30 entretiens semi-directifs ont été très riches en renseignements qui peuvent servir de départ pour développer de nouvelles hypothèses et questions de recherche.

A la fin de chaque entretien on a laissé une libre parole aux femmes pour donner leurs propres avis à propos de l'homme en général, le couple, la société, etc. Plusieurs opinions ont insisté sur quelques points communs, et plusieurs d'autres ont été uniques en leurs genres.

Au cours de cette étude, nous avons été confrontée à plusieurs obstacles. L'échantillon est en effet restreint aux femmes universitaires, qui occupent une profession et qui ont plus de 30 ans, et la difficulté réside, dans ce cadre, à obtenir ce nombre et à décrocher un accord pour effectuer l'entretien, voilà les principaux résultats :

Tableau n°5 : Nombre d'années du mariage.

Nombre d'années du mariage	Total	Pourcentage
< à 10 ans	5	16.6%
Entre 10 et 15 ans	5	16.6%
Entre 15 et 20 ans	7	23.3%
Plus de 20 ans	13	43.3%
Total	30	100%

On remarque d'après ce tableau que 43.3% sont mariés depuis plus de 20 ans, ce qui montre que la majorité des couples violents ne sont pas jeunes mais au contraire qu'ils

vivent l'un avec l'autre depuis plus que 20 ans. Donc malgré le nombre d'années de mariage, la plupart des femmes sont toujours violentées et malgré le fait qu'elles soient violentées, les femmes restent avec leurs époux.

Tableau n°6: Raisons du mariage.

Raisons du mariage	Total	Pourcentage
Amour	27	90%
Obligation	1	3.3%
Autres	2	6.6%
Total	30	100%

Ce tableau illustre le fait qu'une majorité importante des femmes se sont mariées par amour. On peut donc réfuter que la femme mariée par obligation a beaucoup plus de risque d'être violentée par son mari que la femme qui choisit elle-même son mari, cela s'avère faux.

A noter que les deux femmes ayant évoqué d'autres raisons pour leur mariage ont donné en argument, pour l'une que c'était pour fuir de chez sa tante qui habitait chez eux à la maison et pour l'autre que c'était pour ne pas causer un choc dans la famille.

Tableau n°7: Situation socioprofessionnelle du mari.

Situation socioprofessionnelle du mari	Total	Pourcentage
Cadre supérieur	7	23.3%
Cadre moyen	19	63.3%
Cadre inférieur	1	3.3%
Ne travaille pas	3	10%
Total	30	100%

Vu que notre échantillon était composé de 30 femmes universitaires ayant une profession, on a voulu saisir la situation socio-professionnelle de leur mari et on remarque que la majorité qui est représentée (63.3%) sont des cadres moyens donc d'une classe sociale moyenne et qui n'est pas inférieure à leurs femmes. On en conclut donc bien que la classe sociale n'est pas un critère dans la violence mais que la violence conjugale peut exister dans toutes les classes sociales.

De même, 10% sont chômeurs et cela peut indiquer que parfois le chômage de l'homme peut le pousser à violenter sa femme, et notamment dans notre cadre précis où sa femme a un niveau éducatif et professionnel important, voire plus important.

Tableau n°8: Etat civil actuel de l'épouse.

Etat civil actuel de l'épouse	Total	Pourcentage
Mariée	25	83.3%
Séparée	1	3.3%
Divorcée	3	10%
Remariée	1	3.3%
Veuve	-	-
Total	30	100%

83.3% des femmes interrogées sont encore violentées et pour 10% d'entre-elles seulement, leurs relations ont abouti à un divorce. Cela reflète peut être la réticence des normes et des valeurs dans la société libanaise qui prohibent le divorce et excluent la femme divorcée, c'est ce qui explique la raison pour laquelle la femme reste dans sa maison et supporte la violence de la part de son mari.

Tableau n°9: Situation du mari.

Situation du mari	Total	Pourcentage
Drogué	1	3.3%
Alcoolique	2	6.6%
A des problèmes psychiques spécifiques	1	3.3%
Incontrôlable	12	40%
A des problèmes dans son travail	4	13.3%
A des problèmes avec sa famille	6	20%
Autres	4	13.3%
Total	30	100%

Ce tableau montre que 40% des femmes interrogées trouvent leur mari incontrôlable et cela n'est dû qu'à leur comportement, leur nervosité, leur émotivité, qui ne tardent pas à devenir violence et attaque directe envers elle.

De même, 20% ont des problèmes dans leur propre famille, et ainsi ils transmettent leurs problèmes familiaux à leurs propres foyers ce qui aboutit à des disputes conjugales.

Mais ce qui est le plus remarquable est que seulement 3.3% des maris sont drogués et 6.6% sont alcooliques, ce qui infirme l'hypothèse prétendant que l'addiction à l'alcool ou aux drogues est la cause centrale de la violence des hommes.

Tableau n°10: Situation de chacun d'eux dans leurs familles respectives.

Situation de chacun d'eux dans leurs familles respectives	Homme	Femme	Couple	Total	Pourcentage
Violence faite par l'un des parents	2	1	4	7	23.3%
Mère violentée par son conjoint	11	5	5	21	70%
Pas de violence	-	-	2	2	6.6%
Total	13	6	11	30	100%

On remarque d'après ce tableau que 70% des mères des deux conjoints ont été violentées par leur mari, parmi lesquels : 16 hommes dont la mère était violentée et cela indique qu'ils ont assisté à une violence entre leurs parents dans leur famille initiales, élevés avec cette image du père dominant et d'une mère violentée, soumise. C'est donc une reproduction du schéma familial, ils ont transmis cette violence à leur foyer, à leur vie de couple. Ils imitent le père, son rôle et son image et se vengent pour leurs mères à travers leur femme.

N'oublions pas que 23.3% de l'échantillon ont été eux mêmes violentées de la part de leurs parents, cela reflète la nature de l'éducation basée sur les normes et les valeurs où le père est le dominant et les enfants ont été eux-mêmes violents. Ils reproduisent cette même violence dans leur vie de couple basée sur une éducation fautive et reflétant l'impact de la violence conjugale sur la personnalité des enfants.

Tableau n°11: Escalade de la violence.

Escalade de la violence	Total	Pourcentage
Violence physique	3	10%
Violence sexuelle	2	6.6%
Violence économique	4	13.3%
Violence contre les enfants	7	23.3%
Pas de recours à d'autres formes de violence	3	10%
Recours simultané à plusieurs genres de violence	11	36.6%
Total	30	100%

36.6% des cas de violence ne sont pas seulement verbale mais ont évolué à la fois vers d'autres formes de violence soit physique, sexuelle, économique et également des violences orientées contre les enfants. Ce qui confirme donc le cycle de violence qui

débute toujours par une violence verbale et qui se transforme vers d'autres formes de violence parfois beaucoup plus graves.

⇒ Parmi ces 36.6 %, on retrouve 19.1% des maris qui sont incontrôlables.

⇒ Dans ces 19.1% on constate que : 10.5% sont des cadres supérieurs, 21% sont des cadres moyens et 5.2% sont des cadres inférieurs.

⇒ 15.7% des mères des conjoints étaient violentées elles-mêmes de la part de leurs maris.

⇒ 10.5% de ces hommes étaient violentés eux-mêmes de la part de leurs parents.

⇒ 5.2% ont été à la fois violentés et leur mère était violentée.

⇒ Pour le reste qui est de 11%, ils ont des problèmes psychiques spécifiques, alcooliques et drogués ; 50% sont des chômeurs, 25% des cadres moyens, 25% des cadres inférieurs ; 50% sont des hommes violentés par leurs parents et 50% n'ont pas de violence dans leur famille initiale. On remarque que la plupart sont ou bien violentées ou bien que leur mère ont été violentées ce qui indique les violences au foyer.

⇒ La plupart de ces hommes violents sont de la classe moyenne (13.6%) en notant qu'il y en a 5.4% qui sont des cadres supérieurs, 5.4 % des chômeurs et 5.4% sont de classe inférieure, donc la violence conjugale existe chez toutes les classes sociales.

- A propos de leur rencontre, dans 20% des cas, il s'agissait de circonstances familiales et c'est à travers leurs familles respectives qu'ils se sont connus. Pour le restant des cas, il s'agissait d'un pur hasard, d'une soirée ou dans le milieu de travail, etc.
- Un couple seulement, soit 3.3%, s'est marié civilement alors que pour le reste, soit 96.6%, leur mariage était religieux. A noter que deux des femmes interviewées et qui sont divorcées déconseilleraient aux autres femmes de se marier religieusement, à cause de la rigidité des procédures religieuses.

Notamment pour l'une des femmes de notre échantillon qui est Mme R.K.: « La société est masculine, ne respecte pas la femme, celle-ci doit mentir afin de vivre en conformité avec la société. S'il y a divorce, c'est toujours l'épouse qui en est la cause. C'est la société qui donne toujours raison à l'homme. La femme doit être l'épouse, la mère, et celle qui travaille en dehors de la maison ... et la société la considère comme si elle est

toujours la fautive. L'homme est comme ça car il a été élevé ainsi. Si elle accède à ses droits, sa situation peut changer au sein de son foyer, car si on veut une modification totale il faut métamorphoser toute la culture, la société, les valeurs...».

- 73.3% des couples en question n'ont pas de vie sociale en couple et plusieurs prétextes sont en cause tels que: le mari n'est pas du tout sociable, parce qu'il est stressé par son travail, ou à cause des enfants ... mais dans tous les cas on peut dégager de ce chiffre que la violence conjugale n'affecte pas seulement la vie privée de la femme mais aussi sa vie sociale, et qu'elle commence à s'isoler de son entourage et de la société. Ainsi, ce genre de violence affecte non seulement les relations conjugales mais aussi les relations sociales.
- A son tour une autre femme qui est Mme M.K. raconte que : « La religion et la société arabe sont incompatibles avec la notion de réconciliation, c'est une religion et une société qui sépare, le mariage devient alors matériel. L'homme en général est égoïste, il ne sait pas aimer. Dans la société arabe, la préférence est toujours octroyée à l'homme, l'homme est toujours considéré comme supérieur, comme le protecteur, la femme est toujours la servante de l'homme, elle se doit de lui donner libre cours à ses relations, lui il a le droit de sortir, elle non. Pour elle, le mariage ne sert qu'à faire des enfants. Le mari aime sa femme en lui offrant des cadeaux, seulement pour ce qu'elle est : une servante et une progénitrice, tous les hommes sont égoïstes ». Cet exemple illustre nos statistiques, en effet, 83.3% des femmes interviewées n'ont pas de vie personnelle, elles ne sortent pas indépendamment de l'autre partenaire et elles expliquent cela par plusieurs arguments: soit parce qu'elle n'aime pas être sous la dépendance de ses enfants et de son mari, et ça révèle l'éducation qui dicte que la femme ne doit pas sortir sans son mari ; soit elle voudrait, mais son mari préfère qu'elle ne sorte pas seule et qu'elle n'ait pas de vie personnelle. A noter que le reste qui représente 16.7% et qui ont une vie privée, 11.9% d'entre-elles ont des sorties privées mais le mari n'en est pas toujours satisfait.

D'un autre côté, 60% des hommes ont une vie personnelle pour eux-mêmes. Ils sortent sans leurs épouses et ça dérange leurs femmes car elles sont privées de cette disposition. A noter que le restant (40%) n'ont pas de vie privée à cause de leur associabilité comme le prétendent leurs femmes ; beaucoup de femmes ont suivi leurs hommes dans leur

non-sociabilité car elle a découvert qu'il n'a pas de groupe d'amis, aucune activité régulière et même si elle faisait partie d'un groupe, lui ne tentait pas de s'intégrer. La femme cesse donc ces relations sociales car elle a été élevée dans des valeurs patriarcales et son devoir est de suivre ses agissements et ses opinions : elle va et doit rester avec son mari.

- Une autre femme interrogée qui est Mme M.S. regrette son mariage et reste seulement pour ses enfants: « La femme ne doit pas obéir, elle doit comprendre son mari avant le mariage. L'homme doit respecter sa femme. La violence induit beaucoup de conséquences négatives sur les enfants. Il faut réfléchir à deux fois avant le mariage, ce n'est pas seulement une question d'amour ».

Le nombre d'enfants dans la majorité des couples était entre deux et trois enfants et on a également remarqué que dans la majorité de ces familles l'homme ne propose aucune aide à sa femme que ce soit dans les tâches ménagères, ni dans l'éducation des enfants. En ce qui concerne la relation avec les enfants, on retrouve chez 73.3% des interviewées de très bonne relation avec leurs enfants, contrairement au restant qui trouvent dans leurs enfants un objet de dévouement.

Pour les hommes, seulement 33.3% ont de bonne relation avec leurs enfants et les causes de mauvaises relations père-enfant englobent : leur nervosité, la nature propre de leur comportement qui est basé sur la domination, l'autorité et la non-discussion. On notera un cas où le père préfère sa petite cadette plus que l'aînée car cette dernière a toujours pris position aux côtés de sa mère lors des disputes. Ainsi, il gâte la petite pour énerver et rendre jalouse l'aînée.

De même dans le cadre des anomalies relationnelles entre le mari et ses enfants, on a remarqué d'après les entretiens qu'il y aurait 6.6% qui aime leur fils plus que leur fille et cela révèle une fois de plus la nature des valeurs et de l'éducation dans notre société qui favorise l'homme sur la femme ; ou parce qu'eux-mêmes n'ont pas eu une relation saine avec leurs parents. C'est le concept de reproduction de la violence dans leurs propres familles.

- Au sujet de la nature du comportement avec l'entourage familial, 76.6% des femmes ont de bonnes relations avec la famille de leur mari et le reste n'en a pas, soit à cause des interventions excessives de ces dernières dans leur vie de

couple, soit car elles prennent position pour leur fils malgré le comportement de ce dernier.

Ainsi, 60% des hommes en question ont des relations saines avec les familles de leurs épouses, et pour le reste, soit ils les respectent mais ne les aiment pas, soit sont dépendants économiquement d'eux, soit ont d'épouvantables relations avec la famille de leurs conjointes suite aux mauvais traitements qu'ils leurs infligent.

Prenons pour illustrer ce fait, deux exemples de femmes de notre étude. Pour la première qui est Mme N.H.: « Les problèmes économiques et professionnels sont la cause essentielle de la violence conjugale et surtout, ils déclenchent les accès de violence verbale. Ainsi la solidarité familiale et l'intervention des familles respectives dans la vie du couple, renforcent le déroulement des actes de violence ». Pour la seconde qui est Mme L.A.: « La société n'a aucune tolérance vis-à-vis de la femme, elle est toujours avec l'homme contre la femme. Il faut que la femme soit forte, n'hésite pas, que rien n'empêche sa dignité et sa vie, qu'elle casse le silence ».

- 83.3% des hommes ont une attitude positive vis-à-vis du travail de leurs femmes, soit parce qu'ils considèrent qu'elles s'affirment, soit parce que c'est normal pour eux que la femme travaille en plus d'être responsable de la maison et des enfants, mais le plus exceptionnel c'est que presque la moitié veulent que leurs femmes travaillent parce que c'est une source économique importante pour eux et notamment la moitié des femmes de l'échantillon touchent un salaire supérieur à celui de leur mari contrairement à l'autre moitié. Malgré ça, il y a parmi les époux, certains hommes qui sont dérangés par les retards de leur femme dû au travail, ou si elles y consacrent beaucoup de temps ou s'ils sentent qu'elles s'améliorent ou obtiennent des promotions dans leur métier beaucoup plus qu'eux.
- Pour les principales causes de la violence, la majorité des femmes ont répondu par des arguments divers comme des accidents quotidiens, des problèmes qui attaquent incessamment la vie du couple comme la discussion d'un certain problème, la relation avec les familles respectives, les mensonges ou parce que le mari pressent que sa femme ne s'occupe pas beaucoup de lui ou à cause d'un certain comportement de leur femme. 10% des femmes n'ont plus supporté leur situation à cause de l'addiction de leurs maris aux drogues ou à l'alcool ou parce

qu'ils jouent aux jeux de hasard. On remarque un important pourcentage de 46.6% qui se disputent toujours avec leur femme à cause de leur façon de se vêtir, de se comporter, ou d'éduquer les enfants.

- Plusieurs formes de violence verbale ont été infligées à la fois. On a pu le constater par certains chiffres tels que : 83.3% qui critiquent leurs femmes sur leur façon de parler, de se comporter, d'éduquer les enfants, leurs goûts dans l'achat de quelques objets pour la maison ... ; 46.6% ont eu des reproches contre elle ; 73.3% des disputes ont été accompagnées d'insultes et d'injures ; 43.3% redisent tout ce qu'elle fait et 70% font toujours des remarques négatives sur son aspect physique, sa manière de s'habiller, de se coiffer ... et on remarque que concernant les formes de la violence verbale, elles sont toutes enchevêtrées ou complémentaires car dans la majorité des couples, il existe plus d'une ou de deux de ces formes de violence. Mais ceci se voit pour 76.6% chez qui les comportements violents des maris s'accompagnent d'autres traits violents et d'une émotivité physique presque violente. Ainsi le restant des hommes pratique leurs actes violents avec sang froid : leur silence est à son tour une violence.
- 83.3% des femmes ont confiance en leur mari et vice versa. Mme R.F. a déclaré que : « Dans notre société, malgré que la femme soit maintenant active, indépendante économiquement, il y a toujours une hiérarchie familiale, l'autoritarisme du Masculin prime toujours, il est l'homme de la maison, le père de la famille, le Supérieur. De son côté, elle doit préparer sa fille à cette situation ».

Notamment, 86.6% de ces couples ne discutent ni de leurs problèmes, ni partagent leurs idées et c'est le partenaire qui prend toujours la décision finale dans la maison ; ainsi les femmes ont dit qu'elles aiment discuter des sujets familiaux avec leurs maris, mais elles ont cessé car elles trouvent qu'il n'y a pas de solution, puisqu'à la fin c'est lui qui va imposer son avis. De même pour des sujets qui la concernent, il peut y avoir une certaine discussion mais pour des sujets qui le concernent personnellement ou qui concernent sa maison, il n'y a pas moyen de discuter.

46.6% des hommes contrôlent l'emploi du temps et les activités de leurs femmes, et 40% ont essayé de les isoler de leur famille, de leur entourage et dans la majorité des cas il y a eu un harcèlement psychologique.

- A propos de la réaction de la femme face à la violence, on a remarqué un changement dans l'attitude durant les années du mariage. Par exemple : 76.6% des femmes dans les premières années du mariage se taisent, accumulent des tensions, ne répondent plus mais avec les années elles commencent de plus en plus à répondre, crier et prendre position parce qu'elles n'arrivent plus à supporter cette situation. 20% se taisent et accumulent des tensions car elles trouvent qu'il n'y a pas d'issue en discutant avec leurs maris, alors mieux vaut se taire et attendre une occasion convenable pour s'exprimer.

13.3% seulement ont dû quitter leur maison après une dispute, mais pourtant elles sont souvent revenues, à cause des enfants ou pour ne pas perdre leur foyer ou par peur du divorce, aussi car leur propre famille les ont réconciliés et l'ont poussée à revenir chez leur époux.

Mme G.A., par exemple, était plus conservatrice, pour elle : « Le mariage c'est deux personnes, parfois la femme est en cause, il faut qu'elle comprenne son mari, qu'elle évite les problèmes qui l'exacerbent et qui l'énervent et lui doit respecter sa femme ».

Tandis qu'une autre femme qui est Mme R.A. nous avoue que : « La violence verbale existe dans le couple et la femme s'habitue. Elle doit éviter les problèmes qui le dérangent, la femme aiguise son mari pour continuer. L'homme comme conjoint est important pour la femme, il est le protecteur, le conjoint sexuel, le coopérant. Son sentiment de culpabilité l'a poussé parfois à lui offrir des cadeaux, lui le contraire ».

- 93.3% des femmes n'ont pas parlé à personne à propos de leurs problèmes que ce soit un homme religieux, un avocat ou une assistante sociale, pour plusieurs raisons : soit parce qu'elles n'ont pas voulu que leur entourage soit au courant ou par peur du scandale, soit pour les raisons déjà expliquées qui sont la faiblesse des services d'aide sociale ou des ONG qui offrent à la femme un moyen pour de trouver de l'aide et un conseil spécialisé. Ces difficultés dont souffrent les femmes de l'enquête, Mme J.M., les exprime par les mots suivants : « L'image de la femme n'est pas en faveur de la femme. C'est l'homme qui domine et ceci est causé par l'éducation. Les femmes de même sont élevées à suivre l'homme, à lui obéir. Il y a ambivalence entre le désir de lui répondre et d'être fidèle à son éducation et comment faire face aux difficultés et aux problèmes de cet homme. C'est un conflit moral encouragé par la société. Tout cela induit une destruction

de la personnalité de la femme et favorise la violence. J'ai respecté ça, je me suis rendue lors du divorce chez mon frère et chez mon oncle, mais pourquoi ? Pour légitimer socialement ma démarche. Je sais que j'ai raison mais je n'ai pas le choix, je suis obligée de légitimer socialement ma démarche ».

- 50% ne parlent pas à leur famille car elles trouvent qu'il n'est pas nécessaire qu'elles soient mises au courant, ou car leurs familles ont elles-mêmes leurs propres problèmes, ou car elles trouvent que c'est sans raison, ni valeur de parler avec eux car ils n'apportent aucune solution directe pour elles. L'autre moitié des femmes qui parlent à leur famille, parlent seulement à leurs mères ou à leurs sœurs, de même ces dernières n'apportent pas toujours une solution pour elles, elles les écoutent, essayent de les aider, mais sans plus. 10% seulement les ont poussées à le quitter et les autres lui ont laissé le choix.
- Une autre victime qui est Mme M.R. avait une conception différente et a posé une question à la « société féministe » : « C'est la société masculine qui a créé le rapport homme/femme. L'homme est entrain d'exercer un statut qui lui a été donné. L'homme est victime des idées, traditions, valeurs et mœurs qui lui ont été incorporés. Pour lui, il est entrain de faire son devoir, il veut être supérieur à la femme sinon tout va changer. L'homme est plus victime que la femme car il n'a pas connu autres choses. La femme est moins victime car elle réalise ce qui se passe, elle le sait, elle a mal, elle peut dire non quelles que soient les conséquences, et ce qui l'empêche de le quitter, c'est sa situation socio-économique, son éducation ... elle est ou sera en train de renforcer son rôle. Pourquoi la « société féministe » blâme les hommes violents et non les femmes violentées, bien que les blâmes doivent peser plus sur les femmes qui restent dans cette situation violente et permettent à l'homme de répéter cet acte de violence, de jouer son rôle masculin jour après jour, ce qui veut dire que les femmes sont « un moteur » de cette violence, car si la femme le quitte, il n'aura pas d'objet à violenter, qu'il violente le mur !... ».

Ainsi, confirmant ce témoignage, on retrouve dans les résultats de l'étude que 90% des femmes ne se sentent pas responsables de ces actes de violence, elles ne se culpabilisent pas, elles trouvent que c'est soit leurs maris, soit d'autres facteurs extérieurs qui sont à la base de leurs disputes. De même, les divorcées parmi elles ne se sentent pas

responsables, n'ont pas de remords, ni de sentiment de culpabilité car elles prétendent avoir tout essayé pour faire réussir leur mariage mais le mariage c'est deux personnes et pas une, elles ont tout essayé et elles ne sont pas arrivées à une issue positive.

- Nous arrivons à la réaction du mari qui est décrite comme suit : 56.6% des maris ne présentent aucune réaction, ils restent neutres et les choses reviennent à leur état initial comme si rien ne s'était passé ; 36.6% regrettent et promettent de ne plus répéter leurs actes mais les actes se répètent et c'est ce qui confirme le cycle de violence ; et 6.8% s'excusent et sentent vraiment qu'ils sont fautifs et parfois offrent des cadeaux mais après un certain temps l'acte se répète.

Dans tous les cas, l'acte de violence se répète fréquemment, ainsi sa fréquence varie avec les situations.

- 86.6% voient en leurs maris, après l'acte violent, un monstre, un coupable, la personne qu'elles détestent le plus ; 10% le trouvent surchargés, stressés ; et 3.3% le considèrent toujours protecteur.
- Comme on l'a vu déjà, 93.3% des femmes n'ont parlé à personne et 50% seulement ont parlé à leur famille à propos de leurs problèmes. Pour celles qui ont parlé à des avocats, ces derniers leur ont conseillé de rester dans leur maison pour ne pas les perdre car elles seront toujours fautives selon les lois libanaises ; ainsi les hommes religieux leur conseillent à leur tour de faire leur possible pour se réconcilier avec leurs maris et éviter le divorce.

En ce qui concerne l'autre moitié qui a discuté avec sa famille à propos de ce sujet, aucune de ces familles n'a conseillé leur fille de quitter définitivement leur foyer, soit elle leur ont donné libre choix, soit elles les ont poussées à rester pour les enfants, ou pour d'autres causes comme le droit parental des enfants, ou pour des raisons financières ... Cela confirme encore et répond à la question: Pourquoi les femmes restent-elles dans leurs foyers ?

Ces résultats corroborent le témoignage de cette femme, Mme G.H.: « Il existe beaucoup de problèmes de ce genre dans cette société, et c'est à cause du refoulement, du tabou, tout est caché. L'homme ne vaut rien dans la société libanaise, car la société lui donne tout le pouvoir. La femme doit toujours se révolter, s'affirmer, traverser les étapes, progresser, elle ne doit pas avoir peur du tabou ».

- Diverses réactions des enfants ont été rapportées par les mères : soit les enfants ne savent rien car ils sont encore très petits ou car elles ont tout fait pour les protéger de l'exposition à cette violence ; soit ils se taisent et n'ont pas de réaction. Selon l'une des interviewées, Mme D.H. les garçons trouvent des excuses pour leur père, la fille s'oppose toujours à lui, elle se dispute avec lui. Les enfants souffrent et se construisent psychologiquement à travers les problèmes de leurs parents. Elle constate que les garçons voudraient toujours épouser des femmes comme leurs mères, qui supporteraient la même réaction. Au contraire, sa fille a une très forte personnalité.

Pour une autre femme, Mme J.A. ses enfants souffrent psychologiquement, leur réaction latente prouve qu'ils sont anxieux, fâchés ...

Mme M.K. nous a raconté que le père n'a pas voulu voir son enfant à sa naissance, à l'âge de 11 ans quand l'enfant a su qu'il allait voir son père, il en est tombé malade, il a vomi, il s'est stressé plus tard, il l'a détesté, maintenant il a une mauvaise opinion et des sentiments ambigus envers lui.

De même, comme exemple de réaction des enfants, une agressivité entre eux-mêmes, ou envers leurs parents, existe parfois. Lors des disputes ils pleurent, ils posent des questions, de même quelques-uns ont peur d'une voix forte, sont perturbés avec une peur omniprésente des disputes, sont trop sensibles, affectifs et naïfs, désorganisés et désorientés.

Selon une autre femme qui est Mme L.N., sa fille a eu peur que sa mère quitte la maison, elle est devenue anxieuse et avait peur qu'en revenant de l'école, de ne pas retrouver sa mère.

Pour Mme S.M., elle dit que sa fille qui était toujours présente lors des disputes, est trop agressive avec ses amis. Elle a maintenant 17 ans et a une haine contre les hommes.

Une femme de notre échantillon qui est Mme M.S., a pris pour sa fille un psychologue.

Nervosité, émotivité, peur et isolement psychologique et social semblent être les réactions communes chez tous les enfants dont les parents vivent une relation conjugale violente.

- La violence a été claire et perçue dans 60% des cas et a influencé négativement le rendement de la femme dans son travail. Pour 40% ça n'a pas influencé et c'est parce qu'elles se défoulent dans leur milieu de travail et qu'elles sortent de la situation permanente de leur maison, qu'elles essayent de passer de bons moments dans leur métier car elles savent que quand elles vont rentrer le soir, elles seront confrontées de nouveau aux problèmes et aux disputes.

Une autre étude faite par la direction centrale des statistiques au Liban a révélé que la moitié de la population libanaise touche seulement 20,8% de l'ensemble des revenus, tandis que 14,1% de la population touche plus que 42,7% de l'ensemble des revenus (niveau de vie des familles). (in niveau de vie des familles..., 1998).

Tableau n° 12: Répartition en pourcentage selon les revenus (1959-1973-1994).

Année	1959-1960	1973-1974	1994-1995
Revenu Faible	50%	22%	52%
Revenu Moyen	32%	57%	38%
Revenu Supérieur	18%	21%	10%

Cette même étude a attiré l'attention sur la situation de la femme dans cette variable, et elle a considéré que la pauvreté porte plus de charges sur la femme et entraîne une plus grande discrimination envers elle, donc qu'il y a une relation étroite entre pauvreté, discrimination et violence.

La femme est plus vulnérable à la pauvreté que les hommes à cause de la discrimination pratiquée sur elle au niveau des salaires, en globalité le salaire de l'homme est plus élevé que celui de la femme dans une proportion allant de 27% jusqu'au 85% (in Etude du marché de travail..., 1997).

Pour cela on voit que les familles dont la femme est responsable ont un niveau de vie bas beaucoup plus que celles dont le responsable est l'homme, 43,8% des familles dont le chef est la femme vivent dans un état de privation face à 30,1% de celles dont le chef est l'homme.

Les femmes violentées se confrontent à beaucoup de difficultés comme les préjugés et les normes traditionnelles qui les culpabilisent, ainsi que les lois et les règlements

juridiques qui n'arrivent à cerner ni les cas de violences, ni à trouver des mécanismes de défense.

L'Association Libanaise de la lutte contre la violence envers la femme a porté dans son étude sur les 92 femmes qui ont eu recours à cette association, et montre que l'ensemble de ces femmes est issu de toutes les régions, confessions et catégories sociales libanaises, ce qui révèle que le phénomène de la violence est bien répandu dans toute la société libanaise (*in* Rapport concernant les violences envers les femmes..., 1997).

L'étude a montré aussi que la violence de l'époux atteint les enfants, 34% des enfants subit la violence psychologique et économique, 50% subit la violence physique, donc 16% ne subit pas la violence directe de leur père.

Or, concernant les causes de la violence, les résultats n'ont pas révélé un lien entre la violence et le niveau éducatif, l'échantillon a montré que 15% des hommes violents sont détenteurs de diplômes universitaires, ce qui nous fait revenir encore une fois à notre culture dominante patriarcale et son rôle dans la reproduction des valeurs sociales.

L'échantillon a montré de même qu'il n'y a pas de lien entre la violence et la situation économique même si cette dernière a été un facteur déclenchant dans la majorité des cas, mais 15% seulement des réponses ont évoqué ce sujet et les autres réponses ont lié les causes de violences au comportement viril et dominant résultant d'une éducation traditionnelle.

Et malgré le faible taux des femmes actives dans l'échantillon et qui ont composé seulement 18%, l'analyse des cas n'a pas montré qu'il y a une relation entre le travail de la femme et son risque d'être violentée.

Ainsi, toutes les analyses ont montré une chose primordiale, c'est que la violence prend la forme d'un châtiment, protégé souvent par une culture traditionnelle et par les lois et les règlements.

Les Forces Intérieures Libanaises ont offert des statistiques concernant les crimes dans les familles et le sexe des criminels entre 1996 et 1998 (Sidawi, 2002, p. 6). Il s'est avéré qu'en 1996 il y a eu 86 crimes, 93% d'entre eux sont pratiqués par les hommes ; 32 crimes en 1997, 97% d'entre eux pratiqués par les hommes ; 44 crimes en 1999, 97% d'entre eux pratiqués par les hommes.

Concernant les crimes de menace pratiqués dans les familles, il s'est avéré qu'il y a eu 181 crimes en 1996, 98% d'entre eux pratiqués par des hommes ; 117 crimes en 1997, 66% d'entre eux pratiqués par des hommes, 120 crimes en 1998, 88% d'entre eux pratiqués par des hommes.

Tout cela, et les crimes qui ont abouti au décès de la femme représentent 7 crimes en 1996, 8 crimes en 1997 et 4 crimes en 1998, tous ces crimes ayant été pratiqués par l'homme.

En ce qui concerne les statistiques autour des violences physiques dans la famille, en 1996 il y a eu 486 cas, 497 cas en 1997 et 514 cas en 1998.

Toutes ces statistiques, même si elles paraissent importantes, ne pourront pas révéler la réalité de la violence familiale au Liban, car un grand nombre de femmes victimes ne vont pas à la police suite aux actes de violences.

Comme guise d'analyse de toutes ces études faites au Liban, de toutes ces études de ces et de toutes ces statistiques, on peut considérer que dans un tel système patriarcal et dans une telle société masculine, la violence conjugale devient une réalité, et une réalité défendue par des forces intellectuelles, religieuses et sociales.

Le souci de plusieurs études faites sur le problème de la violence conjugale au Liban est de donner des statistiques. Ces chiffres ne peuvent pas donner une impression réelle et de décrire tellement la réalité sur la question de la violence car dans ce genre des études sur la violence et qui reste tabou, il ne faut pas se baser seulement sur les chiffres mais sur les paroles des femmes victimes, sur leur vécu, sur le non-dit.

La violence conjugale au Liban n'est que le résultat des attitudes sociales et culturelles. Ces attitudes renforcent l'inégalité de chances et la discrimination sexuelle, de même la structure de l'Etat et ses politiques rendent cette discrimination comme légitime, ainsi la violence conjugale sera la cause de cette discrimination et en même temps sa conséquence.

Le vécu des femmes violentées libanaises est vraiment catastrophique :

Les lois libanaises ne pénalisent pas l'homme s'il a violenté sa femme ; la femme ignore qu'elle a le droit d'aller à un centre policier suite aux actes de violences et si elle ne l'ignore pas, elle n'y va pas car elle a peur du comportement et de la réaction des policiers envers sa situation ; elle est souvent menacée par sa famille et par son mari

pour ne pas se plaindre ou demander le divorce ; il n'y a pas de lieu sécurisant pour que la femme puisse y avoir recours si elle a quitté son foyer.

L'inexistence des lois qui protègent les droits des femmes se contredit avec l'article 7 de la constitution libanaise qui proclame que tous les libanais sont égaux devant la loi et ont tous les mêmes droits et obligations civiles et politiques.

Cette inexistence des lois ainsi que la discrimination sexuelle existante se contredit aussi avec l'accord de la lutte contre toutes formes de discrimination envers la femme, signé par le Liban en 1996.

Pour résumer les principaux points, le Liban présente les caractéristiques suivantes :

Au Liban:

- **Absence des lois familiales unifiées.**
- **Les libanaises sont soumises aux normes de la communauté religieuse à laquelle elles appartiennent.**
- **Les femmes participent à la reproduction d'une culture de domination masculine dans leur vie privée aussi bien que publique.**
- **Un certain dualisme règne au Liban : le traditionalisme d'un part et la modernisation d'autre part ou la réconciliation d'un côté et la mondialisation d'autre côté.**
- **Statistiques : Sur 214 femmes, 64% des femmes ont subi la violence physique et psychologique.**

Sur 141 femmes, 73 ont subi de violence verbale.

Sur 249 femmes, 67,9% ont subies de violences conjugales.

Chapitre 3 - Violences conjugales en France : approche socioculturelle et ampleur de ce phénomène

Si l'on tente de caractériser la représentation la plus répandue des relations entre les sexes aujourd'hui en France, on peut dire qu'elle se présente comme binaire, construite sur le modèle du clivage, et donc, comme pour tout clivage, obéissant à une stratégie essentiellement défensive.

D'un côté, l'égalité des sexes serait réalisée en France, ou peu s'en faut. Cette idée témoigne du fait qu'il existe bel et bien un modèle égalitaire de relations entre les sexes, et que ce modèle est normatif, ou du moins valorisé dans notre société, dans une certaine mesure.

D'un autre côté, l'Islam en particulier, et surtout l'Islam intégriste, incarne la persistance du modèle inégalitaire, centré sur une stricte dissymétrie des rôles masculins et féminins, une nette hiérarchie entre les sexes, l'idée d'un mariage indissoluble, étranger et archaïque. Le vécu des femmes marque une sévère inégalité et de passivité malgré la valorisation d'un mode de vie plus moderne, où elles travaillent et décident et où les hommes s'abstiennent de coercition et de sévices.

Les relations de couple qui font trop visiblement de l'asservissement des femmes un dessein sont considérées comme infâmes ; et sont malsaines les cellules conjugales qui tournent au huis clos. Mais d'un autre côté, ces hommes peuvent légitimement revendiquer l'exercice du pouvoir dans le couple, c'est sur la forme que prend leur autorité que porte la critique, pas sur l'existence même de cette autorité. En somme, tout en satisfaisant imaginativement les désirs violents et agressifs inéluctablement intriqués à la vie amoureuse, le fait divers passionnel contribue à la négation de la violence et de l'ambivalence. L'égalité des sexes exige le renoncement à la satisfaction immédiate du désir et à la jouissance du rapport de force.

1. Violences conjugales et travail institutionnel en France :

En France et depuis l'année 1970, les courants féministes ont commencé par évoquer activement la question des violences exercées envers les femmes, et suite à leur pression l'Etat a réalisé l'existence de ce problème et l'a apporté des réponses au plan juridique.

Depuis lors, les pouvoirs publics mènent des actions plus soutenues en faveur des femmes victimes de violence, qui se sont traduites entre autres par les nouvelles propositions inscrites dans la loi de juin 2000 « renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes ».

Au cours de la décennie, sous la pression des mouvements féministes, l'influence des O.N.G. dans la vie politique s'accroît ainsi que la part des femmes dans les institutions nationales et internationales. Ce mouvement favorise grandement le processus de reconnaissance des violences contre les femmes ; l'année 1993 apparaît comme une année stratégique. Définitions, classifications, préconisations, plan d'action émanent des déclarations et recommandations des différentes instances transnationales : Nations Unies, Conseil de l'Europe. Nombre de textes internationaux parlent de violences sexistes, c'est l'intentionnalité de discrimination qui qualifie l'acte. Les violences sexistes sont officiellement reconnues comme atteinte aux droits essentiels des femmes.

De plus en plus, on observe une nécessité des Etats de cerner l'ampleur de ce problème mais le faible nombre de chiffres et enquêtes existantes en ce domaine font un obstacle contre toute décision publique en matière d'aide aux victimes et surtout de prévention.

Chaque administration compilait les statistiques de son activité, mais l'ampleur globale du phénomène restait méconnue, les chiffres ne sont pas acquis en France qu'à travers une démarche des femmes auprès des institutions.

Plusieurs instances officielles et organisations non gouvernementales et autres associations ont tenté d'étudier le phénomène de violences conjugales en France. Elles ont réalisé beaucoup de statistiques et les ont analysé. Elles ont aussi essayé de pouvoir cerner ce problème et d'identifier ses impacts sur le plan physique, psychologique, mental et relationnel sur les femmes et les enfants et sur le vécu de la famille en général.

Appliquer de telles études et effectuer de telles statistiques demeure une tâche très difficile, mais d'un autre côté, elle reflète le degré de prise de conscience de la société de ce problème et de ses répercussions néfastes. Ce travail institutionnel a déjà commencé en France mais sans doute, a besoin d'être continu et toujours réformé selon les nouveaux aspects et mécanismes manifestant le problème de violences conjugales et qui le rendent variable selon le temps et l'espace.

« Où en sont aujourd'hui en France les relations entre hommes et femmes ? Autour de cette question circulent les idées reçues les plus contradictoires... Un divorce sur trois mariages, un sur deux dans les grandes villes, et ce qu'on appelle la monogamie sérielle, c'est-à-dire le remariage des divorcés (25% des mariages impliquent au moins un divorcé), avec leurs conséquences, les familles recomposées, permettent d'avancer que l'idée de mariage d'amour ne se porte pas si mal... Ainsi 6,4% des couples mariés en 1991 ont divorcé quatre ans plus tard). Et les femmes... Dans les trois quarts des cas, demandent le divorce...La situation économique des femmes et leur autonomie plus ou moins grande, le nombre des enfants dont elles ont en général la charge en cas de divorce, la possibilité pour elles de contrôler plus ou moins librement et efficacement leur fécondité, tous ces éléments contribuent à modifier le paysage social dans lequel s'inscrit le crime passionnel ...L'égalité plus ou moins accomplie des hommes et des femmes ne peut que retentir sur le nombre et les raisons des crimes passionnels.» (Houel *et al.*, p. 11,12,13,14).

Quelle que soit la source, la statistique administrative souffre du faible recours des victimes aux autorités. Les associations connaissent bien les situations de violence vécues par les personnes qui se sont adressées à elles, mais on ignore ce qui se passe dans l'ensemble de la population. Les enquêtes de victimisation ne permettent pas d'analyser la spécificité de la violence conjugale. La réalisation d'une enquête en population générale s'avère donc indispensable pour prendre la mesure réelle du phénomène et apporter une information utile à un meilleur traitement social de cette question. Stéréotypes et préjugés appuient tout débat sur la question de violences conjugales.

2. Présentation de l'ampleur de violences conjugales en France :

2.1. Principaux résultats menés par l'enquête ENVEFF :

Lancée en 2000, à l'initiative du Service des droits des femmes et de l'égalité, et coordonnée par l'Institut démographique de l'université de Paris (IDUP), l'enquête ENVEFF (Jaspard *et al.*, 2003) est la première opération statistique d'envergure réalisée en France sur ce thème. Elle a permis de cerner ce phénomène exercé sur les femmes dans ses multiples aspects que ce soit dans le cadre familial ou dans le milieu professionnel. Elle a, en outre, montré que les violences constituaient un fait social qui concerne tous les milieux sociaux et culturels et toutes les tranches d'âge. L'un des enseignements majeurs de cette enquête a été de mettre en évidence l'ampleur du silence sur les violences et leur occultation par les femmes qui les subissent.

Les objectifs de l'enquête étaient l'évaluation des fréquences des divers types de violences conjugales, dans leurs différents cadres de vie (couple, famille, travail, lieux collectifs), quels que soient les auteurs des violences, l'analyse du contexte familial, social, culturel et économique des situations de violence, l'étude des réactions des femmes face aux violences subies, leur demande l'aide auprès d'un tiers social et l'identification de ses impacts multiples sur tous les plans.

Par ailleurs, les femmes victimes ne parlent pas : leur éducation, leur culture et leur passé les conduisent à considérer que ces violences sont quelque chose que toute femme doit subir. Dès lors, il n'est pas étonnant de constater avec l'enquête ENVEFF que les petites filles ayant assisté à des scènes de violence à l'encontre de leur mère soient quatre fois plus victimes que les autres.

De la même manière, celles qui ont elles-mêmes été victimes de violences à l'enfance sont dix fois plus victimes de violences conjugales à l'âge adulte que les femmes qui n'en ont pas subies.

Dans les trois sphères (espace public, travail, couple), c'est dans le cadre du huis clos conjugal que s'exerce le plus grand nombre de violences de tout type. Par ailleurs, il convient de constater que la proportion de violence conjugale est plus importante en Ile-

de-France que dans le reste de la France, pour des raisons de structure de population. Il faut également déplorer qu'environ 1 % des femmes vivant en couple est victime d'agressions sexuelles de la part de leur conjoint, ce qui représente une proportion très importante.

Le harcèlement psychologique qui correspond à une situation plus globale de domination, déstabilisante, voire humiliante et destructrice, concerne les femmes de tous les groupes sociaux.

Dans cette même enquête, on voit se conforter l'existence d'un lien entre violences conjugales et rupture d'union, en effet, l'observation des agressions physiques ou sexuelles exercées au cours de la vie par un conjoint confirme largement la coïncidence entre fréquence élevée des violences conjugales et rupture du couple.

Concernant les situations de violence conjugale et la vie de couple, et selon cette enquête, en premier lieu, on peut noter que la fréquence des violences conjugales n'est pas liée à la présence ou à l'absence d'enfants au sein du couple. Cependant avoir des enfants influence largement sur le climat de violence au moment de la séparation et surtout après la rupture du couple.

Globalement, la fréquence des situations de violence conjugale ne varie pas significativement en fonction du capital scolaire des femmes. Ainsi, un capital de formation élevé ne protège pas des violences du conjoint ; en particulier lorsque celui-ci a un niveau d'études inférieur.

Une première analyse des résultats de cette enquête a montré que le phénomène traversait toutes les couches sociales : parmi les actives, à l'exception des employées au statut précaire, au demeurant peu nombreuses, les répondantes des autres catégories socio-professionnelles déclaraient des proportions de violence proches. En revanche, les chômeuses, notamment celles qui ne perçoivent pas d'indemnités et, à un moindre degré, les étudiantes et les inactives ayant travaillé déclaraient plus souvent des relations de couples violentes.

La profession du conjoint actuellement actif occupé n'est pas clairement liée à l'occurrence des violences conjugales. Il se trouve ainsi confirmé que, plus que la catégorie socioprofessionnelle de chacun des conjoints, c'est leur situation par rapport à l'emploi qui est déterminante dans la variation des taux de violence conjugale. Il faut

noter que les répercussions du chômage sur les situations de violence conjugale ne sont pas identiques pour les deux sexes : elles sont nettement accentuées lorsque c'est l'homme qui est exclu du marché de l'emploi.

Concernant le niveau de revenus et l'autonomie économique, on peut imaginer que la dépendance économique d'une épouse freine son départ du foyer en cas de violences, et que le montant de ses revenus personnels, donnant une indication sur son autonomie financière, ait une influence sur les taux d'agressions conjugales. En fait, les revenus personnels de la femme reflétant essentiellement sa situation d'emploi et sa profession, leurs liens avec les situations de violence découlent de cette position socioprofessionnelle.

La fréquence de contextes conjugaux violents dépend moins, à partir d'un certain seuil de revenus, du niveau économique que de l'accès à l'argent, et de la dépendance financière. Le manque d'argent, lié aux situations de précarité, la dépendance financière des femmes sans aucun revenu, de celles qui ne connaissent pas les revenus du ménage ou encore qui ne possèdent pas de compte bancaire sont autant de facteurs aggravants des situations de violence conjugale.

Le rapport à la religion, un élément socio-culturel, variable évoquée aussi par l'enquête ENVEFF : parmi les composantes socioculturelles, la religion incarne non seulement une vision des rapports entre les sexes, mais aussi un ensemble de règles qui régissent maints aspects de la vie des personnes. Si les différentes confessions n'accordent pas le même statut aux femmes, la religiosité, quelle qu'elle soit, renvoie à un attachement aux traditions.

Finalement les critères socio-économiques tels que la catégorie socioprofessionnelle, et le niveau de vie ont une faible influence sur plusieurs cas de violence conjugale. Par contre, et selon cette étude, l'instabilité professionnelle, a fortiori l'exclusion de l'emploi et son corollaire le manque de ressources, mais aussi la dépendance financière accroissent l'exposition au risque de violence conjugale. Au travers de l'analyse d'une donnée socioculturelle comme l'attachement à une religion, il est visible que les violences conjugales dépendent grandement des représentations des rôles et fonctions masculins et féminins dans la vie familiale et beaucoup plus sur les représentations sociales des femmes. Ces représentations imprègnent la relation de couple. Aussi il est indispensable de cerner le mode relationnel du couple, fusionnel ou conflictuel, tendu

ou équilibré, égalitaire ou inégalitaire, amoureux ou non, pour faire émerger les processus des violences conjugales.

L'alcoolisme de l'un ou l'autre des conjoints et l'existence de relations extra-conjugales sont des situations particulières génératrices de problèmes sinon de malaises au sein du couple, réalité connue par cette enquête.

Si les femmes victimes de violences conjugales frappent un peu plus leurs enfants que les non-victimes (une sur quatre contre une sur cinq, une sur trois chez celles qui sont en situation très grave), ces chiffres ne permettent pas d'affirmer qu'elles se « vengeraient » sur leurs enfants. Ils révèlent toutefois l'existence d'ambiances familiales où les agressions physiques et verbales s'exercent de toutes parts et s'accompagnent de disputes répétées. Les femmes les plus violentes sont sans doute des femmes en colère, sûrement des femmes en détresse : elles sont elles-mêmes vingt fois plus souvent dans des situations très graves que celles qui ont dit n'exercer aucune forme de violence verbale ou physique envers des enfants ou des adultes.

A l'issue de ces observations, les cumuls de problèmes graves au sein de la cellule familiale apparaissent en liaison étroite avec les situations de violence. L'engrenage se dessine nettement avec son lot de conséquences sur l'intégrité physique et morale de la personne.

Selon cette étude, le silence est une attitude prise par près de la moitié des victimes, le secret a été plus souvent gardé par les répondantes en situation de harcèlement psychologique. La présence de témoins au moment de l'agression, verbale ou physique, lève le secret et suscite la parole immédiate de la victime.

A l'exception des violences sexuelles qui se produisent principalement dans l'espace intime, un pas mal de nombre d'enfants sont témoins des scènes de violence, qu'il y ait ou non des brutalités physiques. Les enfants sont d'autant plus spectateurs des violences subies par leurs mères que les agressions sont nombreuses et s'inscrivent dans la durée. Il est évident que le cumul des agressions augmente la probabilité que les enfants y assistent : près de deux tiers des mères en situation de violence très grave ont dit que leurs enfants en étaient témoins. Dans les situations graves, où la répétition des faits est moindre, les enfants sont un peu plus tenus à l'écart.

Selon les données de cette étude, les réactions des victimes au moment des agressions varient, on a affaire à des femmes réactives, ce d'autant plus qu'il s'agit de victimes d'agressions physiques ou en situation très grave. Dans l'espace conjugal, les femmes cherchent avant tout la négociation pour préserver la cellule familiale. Avec le temps, les victimes ne semblent pas arriver à mieux maîtriser leurs émotions, leur capacité de négociation s'érode mais la part de disputes reste constante. Au fil du temps, les appels au secours régressent, il semble que l'évitement (fuir, quitter le domicile, emmener les enfants ailleurs) se substitue dans certains cas à l'affrontement physique direct.

Cette enquête révèle aussi qu'un système trop important entre les systèmes de valeurs des deux conjoints exacerbe la violence. Ce peut être le cas lorsqu'il y a une grande différence d'âge entre les conjoints quel qu'en soit le sens, et dans une moindre mesure quand le niveau scolaire de l'homme est inférieur à celui de sa partenaire. L'écart de statut par rapport à l'emploi joue dans le même sens : les situations de violence sont très aggravées quand l'un ou l'autre des conjoints est au chômage, elles le sont encore plus quand l'homme seul est touché. Certes, les hommes violents occupent souvent une position dominante dans la société et tentent de la prolonger dans leur couple, quelque soit le statut social de leur conjointe : nombre de femmes cadres ont dénoncé des cumuls de violences. Mais pour un certain nombre de couples, tout semble se passer comme si, en cas de perte de statut social, l'homme tentait de s'assurer une position dominante dans sa vie privée, au besoin en recourant à des actes violents.

Contre toute attente, et toujours selon les chiffres de cette enquête, les femmes au foyer et, parmi elles, celles qui n'ont jamais exercé d'activité professionnelle, ne se déclarent pas plus victimes de violence que les autres. Ces femmes, qui se sont consacrées exclusivement à la vie familiale, ont sans doute une perception plus traditionnelle des rapports entre hommes et femmes au sein du couple et une acceptation de leur statut, voire de leur dépendance économique, qui les rend moins sensibles aux comportements autoritaires du conjoint.

En effet, la fréquence des situations de violence n'est pas dissociable du cycle de la vie conjugale, particulièrement les situations de violence très graves qui suivent les fluctuations des histoires amoureuses, notamment des remises en couple. Les divorcées ou séparées en seconde union sont moins souvent l'objet de violences très graves que

des célibataires au parcours chahuté. Il ne faut pas en déduire que le mariage protège des violences d'un conjoint : les femmes divorcées ou séparées ont fréquemment été victimes de violence de la part de leur ex-conjoint pendant la vie commune et après la rupture, et la fréquence des situations de cumul de violences s'accroît avec la durée de mariage, donc avec l'âge. Que le harcèlement psychologique diminue avec la durée de l'union légitime et l'âge ne laisse pas vraiment présager d'une amélioration de la relation. Cette baisse des pressions psychologiques est plus à mettre au crédit du déni ou des stratégies d'évitement ou de contournement des femmes qu'à un affaiblissement du comportement dominateur du conjoint, non mis à cause ; dans la mesure où les situations de cumul augmentent avec le temps, il est probable que certains maris sont passés des menaces à l'acte en frappant leur femme.

Ces déductions faites à partir de données transversales ne permettent pas vraiment de cerner un éventuel cycle de la violence conjugale. En revanche, le calendrier du déroulement des situations de violence met au jour la diversité des processus de développement des situations : les violences les plus graves peuvent démarrer dès la mise en couple et perdurer, les situations de harcèlement psychologique se mettre en place plus progressivement sans passage à des brutalités physiques.

Aucun lien entre la présence ou l'absence d'enfants au sein du couple et la violence conjugale n'a été discerné dans cette étude. S'il en ressort que la présence d'enfants ne freine pas un conjoint violent, il est plus délicat d'affirmer que les femmes restent à cause des enfants. Par ailleurs, les résultats montrent clairement que les enfants sont les premiers témoins des scènes de violence, ce d'autant plus que la situation est plus grave et inscrite dans la durée.

Exception faite des situations d'exclusion sociale, parmi les victimes de violences conjugales, les femmes en lutte pour acquérir un statut égalitaire au sein du couple sont plus nombreuses que les femmes dépendantes et passives. La domination masculine s'inscrit dans le déni et parfois dans la durée, mais céder n'est pas consentir et la révolte l'emporte souvent sur la soumission.

2.2. L'impact de la violence conjugale sur la santé des femmes et des enfants:

La violence conjugale porte ses effets sur la santé des enfants, nous observons que les enfants dont les mères sont victimes de violences conjugales présentent les mêmes symptômes que les enfants qui sont eux-mêmes violentés. Ces enfants sont en effet sujets à des troubles du comportement, des troubles psychologiques et somatiques, des difficultés scolaires. Ils peuvent également manifester à leur tour des comportements violents.

De même, ses effets sur la santé des femmes ne sont pas minimes, ils peuvent aller des lésions traumatiques, il s'agit là des phénomènes les plus visibles, ces lésions traumatiques sont de tout type et vont des brûlures aux lacérations, en passant par les hématomes. Ces lésions multiples touchent plutôt les parties du corps cachées, comme le tronc, les jambes et le cuir chevelu. Le visage et les mains sont moins fréquemment touchés, dans la mesure où l'agresseur fait en sorte que les traces des coups ne soient pas vues par les personnes non concernées. Aux impacts psychologiques, vivre dans un état de tension et de peur permanente induit des impacts très marqués sur la santé des femmes violentées.

Ainsi, toutes les femmes victimes de pressions, d'injures et de violences conjugales ressentent des troubles émotionnels comme la colère, le sentiment de honte, de culpabilité, d'impuissance ou de dévalorisation.

De plus, ces femmes sont sujettes à des anxiétés et des états de panique qui peuvent également se traduire par des troubles psychosomatiques : douleurs pelviennes, asthénie, engourdissements, palpitations, difficultés à respirer.

Par ailleurs, ces femmes peuvent souffrir de troubles cognitifs, qui se traduisent par des difficultés à se concentrer et des pertes de mémoire. Ceci leur est d'autant plus dommageable qu'elles perdent ainsi leurs moyens lors des démarches administratives qu'elles effectuent pour sortir du cercle vicieux de la violence.

Ces femmes sont fréquemment affectées par des états dépressifs, qui peuvent conduire à des idées et des tentatives de suicide, parfois malheureusement réussies.

Nous observons également des syndromes de stress post-traumatique, lesquels sont présents chez une femme sur deux en cas de violences conjugales.

Ces syndromes agissent de manière violente, l'impact est donc majeur, les manifestations sont des états de stress avec anxiété et une ré-expérience des événements de trauma.

En outre, la présence de troubles psychotiques, ces femmes abusent souvent de certaines substances, comme le tabac, l'alcool, les drogues et médicaments antalgiques, les anxiolytiques et les hypnotiques.

Dans l'enquête de l'ENVEFF, nous pouvons observer que 43 % des femmes ayant subi des violences ont dû affronter des situations de détresse psychologique, contre 10 % pour les autres femmes. En outre, 25 % de celles-ci présentent un niveau élevé de stress post-traumatique, 5 % ont effectué des tentatives de suicide et 20 % consultent un spécialiste de santé mentale, contre 6 % pour les autres femmes.

La violence envers les femmes peut aller jusqu'à l'homicide. L'Institut médico-légal de Paris a effectué une enquête sur 652 homicides commis envers les femmes, dont les résultats sont les suivants : 50 % des homicides sont le fait du mari ou du partenaire.

Les femmes enceintes sont également victimes de violences conjugales psychologiques, physiques ou sexuelles. Les risques sont importants, qu'il s'agisse des lésions traumatiques, des hémorragies, des ruptures utérines, des décollements rétro-placentaires, des fausses couches spontanées ou des menaces d'accouchements prématurés.

Pour d'autres agressions, comme les insultes, le dénigrement, le mépris, les actions de contrôle et les autres pressions psychologiques, c'est la répétition de faits apparemment anodins quand ils sont pris isolément qui finit par engendrer une situation d'emprise sur la personne. C'est pourquoi, il faut recourir à des indicateurs combinant le nombre, la nature des faits cités et leur fréquence pour obtenir une mesure graduée des violences.

Ainsi dans la vie de couple ou au travail, le degré maximal de contrainte psychologique, le « harcèlement moral », est constitué d'actes insidieux, de paroles humiliantes, qui sont répétés.

2.3. D'autres études nationales sur les violences conjugales faites en France :

En 1999, 400 femmes sont mortes en France sous les coups de leur conjoint (in : Enquête eurobaromètre, 1999).

En France, 70% des viols ont lieu dans la famille (Jan, *in* De la violence sous toutes ses formes...,1999).

En ce qui concerne notamment la violence verbale, le groupe de statistiques de VI-SA-VI a mené en France une enquête en 2001 sur ce sujet spécialement dont les variables étaient : le taux déclaré par le client ou la cliente, la scolarité de chacun d'eux et leur âge.

Violence verbale identifiée par le client :

16% ont déclaré : oui, ils ont commis un acte de violence verbale envers leur conjointe, 49% non et le reste n'a pas donné de réponse.

Violence verbale identifiée par la cliente :

25% ont déclaré : non, elles n'ont pas subi un acte de violence verbale de la part de leur conjoint, 75% oui.

Pour la scolarité du mari :

8% collégial, 17% primaire, 71% secondaire, 4% universitaire.

Pour la scolarité de la femme :

4% collégial, 8% primaire, 34% secondaire, 2% universitaire.

En ce qui concerne l'âge du mari :

33% entre 20 et 29 ans, 35% entre 30 et 39 ans, 21% entre 40 et 49 ans, 8% entre 50 et 59 ans, 3% entre 60 et plus.

En ce qui concerne l'âge de la femme :

20% entre 20 et 29 ans, 21% entre 30 et 39 ans, 13% entre 40 et 49 ans, 5% entre 50 et 59 ans, 2% entre 60 ans et plus. (*in* Statistiques chaudières, Applaches et VI-SA-VI, 2001).

Trois femmes meurent tous les 15 jours du fait de violences masculines domestiques. (*in* Ministère de l'intérieur, rapport 2001).

10% des femmes ont été ou sont victimes de violences conjugales. (*in* Enveff, 2001).

60% des interventions de Police secours à Paris la nuit concernent des violences conjugales. En 2000, 3813 faits de violence conjugale ont été dénoncés dans les commissariats de Paris et de sa proche couronne.

Tous les milieux sociaux sont concernés : parmi les femmes se déclarant victimes : 11.9% sont chômeuses ; 11.1 % étudiantes ; 8.7% cadres supérieurs ; 8.3% employées ; 7.9% ouvrières ; 7.7% agricultrices. (*in* Enveff, 2001).

Depuis 1989 : 2 millions est le nombre de femmes victimes de violence conjugale en France, équivalent à une femme sur dix. La Fédération Nationale Solidarité Femme (FNSF) reçoit 700 appels par semaine. 60% des interventions de police secours à Paris, concernent les violences conjugales. Selon le ministère de l'intérieur, trois homicides ont lieu dans le cadre de violences conjugales tous les 15 jours. (Souffron, 2000, p. 13).

1. Les pays occidentaux s'accordent, depuis une décennie, pour condamner unanimement les violences sexistes et les violences conjugales, étant maintenant reconnues comme une violation des droits humains les plus fondamentaux. Déniant purement et simplement l'Altérité, les actes de violence entre conjoints constituent pour nos sociétés un problème de santé publique majeur et extrêmement préoccupant puisqu'il touche en France, une femme sur dix. (Labasque, 2001, *in* La violence conjugale, stigmate de la domination masculine en occident...).

De même, la dernière étude nationale en France a montré qu'en 2001, 1.35 millions de femmes ont été victimes de violence domestique (Conseil de l'Europe- juillet 2002). (Robin, *in* Nouveau millénaire, défis libertaires, violences domestiques...).

Voilà de même d'autres statistiques : Sur 652 femmes victimes d'homicide en région parisienne de 1990 à 1999, la moitié d'entre elles ont été tuée par leur compagnon : 30% ont été poignardées ; 30% ont été abattues par arme à feu ; 20% ont été étranglées ; 10% ont été rouées de coups jusqu'à la mort. (*in* Rapport Henrion, 2002).

En 2002, sur 3000 femmes, une femme sur 5 est victime de violence conjugale. (Rion, Marti, *in* Harcèlement, directives en guise de protection..., 2002).

6 à 7 femmes par mois décèdent suite à des violences conjugales. (*in* Les gnons de la passion, 2003).

Depuis septembre 2004, sept villes de Seine-Saint-Denis ont lancé une campagne contre les violences faites aux femmes, les organisateurs, entre autres le Planning familial et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, s'étaient émus de ce que 36000 femmes avaient été victimes de harcèlement moral, d'agressions verbales et pour 11000 d'entre elles de violences physiques, psychologiques et sexuelles. (Hirigoyen, 2005, p. 275).

Les violences conjugales sont une des causes principales de la mortalité des femmes. D'après le ministère de l'Intérieur, en France, chaque 15 jours, trois femmes meurent à cause des violences commises de la part de leurs conjoints. (Hirigoyen, 2005, p. 66).

Paris (AFP) – Le numéro national destiné aux femmes victimes de violences conjugales, le 3919, mis en place en mars dernier par le précédent gouvernement a reçu près de 7500 appels depuis son démarrage, soit en moyenne, 80 appels par jour.

Entre la création du service, le 14 mars dernier, et le 1^{er} juin, les écoutantes du 3919 ont reçu au total 7446 appels, soit en moyenne 80 appels par jour, d'une durée moyenne de 20 minutes, selon les chiffres du ministère du Travail et de la Solidarité.

En 2006, 168 personnes (dont 137 femmes) sont décédées en France sous les coups de leur compagnon ou compagne, soit une femme tous les trois jours, selon les chiffres de la Délégation aux victimes. (*in* Violences conjugales : 80 appels de détresse en moyenne par jour..., 2007).

En Europe, quatre millions femmes victimes souffrent des effets néfastes sur leur santé à cause des violences conjugales exercées envers elles et sur leurs enfants. (Raybaud, 2007, *in* Actualités du médicament avec l'information sur le médicament au service des professionnels...).

En France, 400 femmes meurent annuellement et deux millions de femmes sont victimes de plusieurs formes de violence domestique, ces chiffres sont déclarés par l'association S.O.S. Femmes.

Ce que dit la loi en France : La violence conjugale n'a un statut particulier que depuis la loi n° 92-683 du 22 juillet 1992 qui stipule que la qualité de l'homme violent porte une circonstance aggravante des atteintes à l'intégrité de la personne.

En France dans l'ancien code pénal, les violences commises par le conjoint ou le concubin n'étaient pas spécifiquement désignées. Désormais dans le nouveau code pénal en vigueur depuis le premier mars 1994, les sanctions pénales encourues par

l'agresseur sont majeures. Même si elles n'ont entraîné aucune incapacité totale de travail (ITT), ces violences constituent un délit et relèvent du tribunal correctionnel. Lorsque l'ITT est supérieure à huit jours, la peine encourue passe de 3 ans à 5 ans si les coups viennent d'un conjoint. C'est l'ITT qui permet aux victimes de faire valoir leurs droits devant la justice. Cette ITT doit tenir compte du retentissement psychologique de la violence. Le mieux serait que ce certificat soit réalisé, quand c'est possible, dans une unité de médecine légale. La loi n° 2000-516 du 15 juin 2000 renforce la protection des victimes.

Quelles sont les violences punies par la loi ?

Infraction	Articles du code pénal	Peine encourue
Violences ayant entraîné une ITT supérieure à huit jours par le conjoint ou le concubin	222-12-6	5 ans d'emprisonnement et 75000 € d'amende
Violences ayant entraîné une ITT inférieure à huit jours, ou sans ITT, par le conjoint ou le concubin	222-13-6	3 ans d'emprisonnement et 75000 € d'amende
Violences sur personne vulnérable avec ITT supérieure à huit jours	222-12-2	5 ans d'emprisonnement et 75000 € d'amende
Violences sur personne vulnérable avec ITT inférieure ou égale à huit jours ou sans ITT	222-13-2	3 ans d'emprisonnement et 45000 € d'amende
Torture et actes de barbarie par le conjoint ou le concubin	222-3-6	20 ans de réclusion

Depuis le 5 septembre 1990, le viol entre époux a été reconnu.

Par ailleurs, certaines formes de violences conjugales peuvent être également incriminées sans que le lien entre la victime et l'auteur soit considéré comme une circonstance aggravante.

221-1 : meurtre

221-3 : assassinat

222-15 : administration de substances nuisibles

222-16 : appels téléphoniques malveillants

222-17 : menace de commettre un crime ou un délit

222-18 : menace de commettre un crime ou un délit sous condition

222-23 et suivants : viol

222-29/30 : autres agressions sexuelles

223-1 et suivants : risques causés à autrui

223-5 et suivants : entrave aux mesures d'assistance, omission de porter secours

224-1 : séquestration.

Quand on ne peut pas porter plainte auprès du commissariat de son quartier, on peut porter plainte directement auprès du procureur de la République. (Hirigoyen, 2005, p. 281, 282, 283).

La minimisation des violences verbales ou psychologiques, face aux violences physiques ou sexuelles s'était déjà rencontrée dans les paroles des femmes victimes, souvent ancrée dans les stéréotypes sociaux. La dénégation est grande, jusqu'aux violences envers les femmes victimes même, verbales bien sûr mais aussi physiques, l'homme est présenté, au sein de la famille, comme le protecteur, même si, paradoxalement, elles pouvaient mentionner certaines brutalités envers les enfants.

Les chiffres ne décrivent pas les spécificités réelles vécues par les femmes, une fois reconnue cette situation, nous pourrions entendre d'autant mieux cette autre vérité qui émane du vécu des femmes, mais significatif d'un ensemble de violences contenues, c'est-à-dire parfois niées, ou en tout cas souvent minimisées.

Un des grands enseignements des chiffres a été de mettre en évidence l'ampleur du silence et l'occultation des violences par les femmes qui les subissent, même si les

conditions ont été réunies pour réduire le mutisme dans lequel sont enfermées un nombre encore trop grand de victimes.

Le secret est d'autant mieux gardé que la situation violente se vit dans l'intimité. En réalité, pour que la violence soit déclarée, il faut qu'elle soit reconnue comme telle, il faut pouvoir l'exprimer. Or les problèmes que pose la vie sexuelle au sein du couple s'enlisent le plus souvent dans le magma des incompréhensions entre les conjoints.

Toutes les femmes n'ont pas, dans la lignée des féministes, dénoncé l'institution matrimoniale, l'oppression des femmes et leur exploitation sexuelle, et revendiqué la libre disposition de leur corps. Pour que la reconnaissance du viol conjugal soit effective, il faut combattre le stéréotype de la frigidité féminine et de l'irrépressible désir masculin, ainsi que l'idéologie du don de son corps, par amour.

D'une façon générale, quel qu'en soit le cadre, les atteintes sexuelles étaient largement restées cachées, ce blocage est renforcé lorsqu'elles sont en situation de dépendance par rapport aux auteurs de sévices, et que ceux-ci sont des conjoints. Les femmes qui vivent avec un homme violent ont tendance à nier le problème, à la fois parce qu'elles croient sincèrement que cela va s'arranger et parce qu'elles ne peuvent avouer cette violence subie, donc implicitement acceptée : en plus de la honte et de la culpabilité, l'impression que le fait d'en parler risque d'aggraver les choses, la peur des réactions du conjoint les contraignent à cacher leur souffrance. A cela peuvent s'ajouter des sentiments confus : protection de l'image de la famille unie, amour conjugal ou amour filial.

3. Violences conjugales en France: études et faits:

Une étude a été faite par Houel et GÉRA, Groupe d'Études des relations asymétriques, Université Lyon 2, intitulé : Du crime passionnel au crime d'honneur : aux racines d'une même violence. Cette étude menée sur 50 dossiers de crimes d'hommes ayant tué leur compagne.

Du crime passionnel au crime d'honneur : aux racines d'une même violence : cette étude est la deuxième partie d'une recherche sur le crime dit passionnel, dont la première partie a été publiée sous le titre de « Crime passionnel, crime ordinaire » (Houel et *al.*, 2003). Il s'agissait, dans ce premier ouvrage, de l'étude des

représentations sociales véhiculées par la presse quant aux rôles de sexe dans le mariage, les rapports entre les sexes, l'adultère, les violences conjugales, la famille, etc.

Il s'agit de discuter l'hypothèse qu'a avancée Daniel Lagache à propos de la criminalité : « Une hypothèse à envisager est que la population générale soit, psychologiquement, plus criminelle qu'on n'est porté à le supposer ». (Lagache, 1952, p. 184).

Auparavant : ce que tout homme a envie de faire, ou en tout cas si ce n'est la possibilité, est du moins incité à faire, ne serait-ce que par la biais de l'indulgence qu'il sait rencontrer en cas de passage à l'acte, ce que Françoise Héritier a formulé de cette façon : « Autant la violence féminine est une transgression, autant la violence masculine est légitime, une affaire entre hommes ». (Heritier, 2002, p. 84,85).

« La criminalité est occasionnelle et c'est la société, dans ses désignations et ses réactions, qui fait d'un acte de situation un véritable passage à l'acte ». (Labadie, 2004, p. 298).

Cette étude a révélé plusieurs éléments statistiques à partir de 337 crimes :

Les hommes recourent au crime dit passionnel beaucoup plus souvent que les femmes : l'auteur du crime est un homme pour 78% des cas et une femme pour 22%, proportions qui présentent d'ailleurs une remarquable stabilité historique. (Mercader, Houel, Sobota, 2004, *in* L'asymétrie des comportements amoureux, Sociétés contemporaines, p. 91-113).

La population est particulièrement normale, au regard des CSP par exemple, et elle ne se distingue des autres criminels qu'au regard d'un seul critère, celui de l'âge : les trois quarts (77%) ont plus de trente ans contre 43% dans la population générale (Laroche, 1994, *in* Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France...). C'est qu'il faut prendre en compte ici le cadre spécifique du crime dit passionnel, le couple, et sa durée : près de la moitié des crimes se produisent dans le cadre de liaisons de plus de dix ans, des histoires relativement longues.

En revanche, divorce et crime dit passionnel situent les hommes et les femmes dans des problématiques radicalement opposées : alors que la criminalité dite passionnelle est essentiellement une pratique masculine, l'initiative du divorce est très majoritairement, comme on le sait bien aujourd'hui, en tout cas en France, prise par les femmes, dans 75 % des demandes.

Cette problématique de la perte d'objet est présente (55%) dans plus de la moitié des crimes commis par les hommes, suivie de près par la jalousie (53 %). Dans ce genre de cas, l'homme se demande « pour qui » sa femme est partie, ou veut le quitter, plutôt que « pourquoi », d'où l'importance du rival.

Mobiles invoqués par :	Les femmes		Les hommes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Jalousie justifiée ou non	10	16%	111	53%
Perte d'objet réelle ou redoutée	2	3%	115	55%
Haine, mécontente, querelles, tyrannie du partenaire	31	55%	49	23%
L'auteur supprime un obstacle à ses projets	10	16%	8	4%
Défense d'intérêts particuliers (argent, gardes d'enfants...)	6	10%	18	9%
Éconduire un-e importun-e	6	10%	3	1%
Sentiment de dévalorisation			12	6%
L'auteur prend la défense de l'aimé-e			4	2%
L'auteur se venge sur un-e inconnu-e			11	5%

Les pourcentages ont été calculés à partir du nombre de cas dans lesquels un mobile au moins est connu, soit 211 cas côté hommes et 62 côté femmes. On peut trouver deux mobiles associés dans la même affaire (Houel et Géra, *in* Du crime passionnel au crime d'honneur...).

En résumé, jalousie ou abandon sont omniprésents : ces hommes sont donc bien pris dans une problématique de perte d'objet : ils tuent paradoxalement pour « garder » leur femme, pour s'opposer à une rupture qui leur est imposée, qu'elle soit effective, ou annoncée ou seulement crainte, comme si la rupture pour eux ne mettait pas fin à leur sentiment d'appropriation de l'objet, ou comme s'ils ne pouvaient en accepter la perte.

C'est ce qui fait que les psychologues comme les criminologues contestent l'aspect purement passionnel et parleront plutôt de pseudo-passionnel, comme Lagache (Lagache, 1979, p. 43), ou de pseudojusticier, comme Pinatel (1987): «Le criminel passionnel tend à rétablir ce qu'il croit être la justice dans les relations amoureuses.» Quelle que soit l'approche, c'est bien la même idée dont il s'agit, celle du lien et des aléas de la possession, avec tous ses enjeux, inconscients et sociaux, bref ce qui est édulcoré, voire positivé avec le terme de passion.

Cette étude était trop riche des cas évoqués, le premier était celui de : « Jean qui tue une femme, Mireille, sa maîtresse, à qui il doit de l'argent. On comprend que son crime n'ait pas bénéficié des habituelles circonstances atténuantes, mais son crime signale néanmoins l'habituelle grande dépendance par rapport à une image de femme, ou de mère, qu'il a peur de perdre et qu'il craint en même temps... Pour Jean, on peut penser que Mireille représentait une figure maternelle, de par son âge (elle était plus âgée) et sa taille apparemment imposante : mère qu'il fantasme comme toute puissante en particulier quand elle commence à le menacer de tout dire. Il ne trouve pas d'autre issue que de l'étrangler. Jean est en effet un grand enfant, resté accroché à sa mère ou à ses substituts, le père ayant peu de place dans une relation fusionnelle, où la mère a fortement investi son seul garçon. Dans toute cette affaire, Jean apparaît comme très obéissant, en particulier à sa femme, et ayant une peur panique de la perdre, si elle apprend toute cette histoire. Il clive : pour garder sa femme, l'image de la bonne mère, il tue l'autre femme, la maîtresse, l'image de la mauvaise mère ». (Houel *et al.*, 2003).

Ce cas reflète le type d'homme menacé, son crime ressemble à ceux décrits par Claude Balier, où « le passage à l'acte du criminel, bien plus qu'une décharge, a une fonction de sauvetage du Moi » (Balier, 1996, p. 140), dans un moment d'effroi face à une femme vécue comme dangereuse, imago archaïque d'une mère toute puissante par laquelle le sujet se sent en danger d'être envahi, détruit. C'est du même ordre que pour ces hommes qui ont tué ou violé, comme il l'analyse, dans un moment d'effroi des femmes, inconnues, vécues comme dangereuses.

« C'est en effet sous l'effet de la terreur qu'intervient l'acte, comme ultime sauvegarde après un débordement d'angoisse. On est dans une zone limite entre fantasme, hallucination et perception, et c'est dans cette zone de confusion que survient le passage à l'acte qu'est le crime, c'est à ce prix que la psychose est évitée... Si la catastrophe psychotique est évitée, explique-t-il, c'est au prix du meurtre.

Notons, que sinon, c'est la bascule dans la psychose, Althusser en étant un autre exemple, plus célèbre ». (Mercader, 2002, *in* Le crime d'Althusser, p. 481,487 et Durif-Varembont, 2002, p. 489,495).

Le second cas est celui de David : « qui tue sa femme de vingt-six coups de couteau, dans le noir, alors qu'elle lui a annoncé qu'elle allait le quitter. Il la tue avec le couteau qu'elle lui a offert et auquel il tient tant qu'il le place toujours sur sa table de nuit : et on

reprend cette très belle image, utilisée alors par Mercader (2001, p. 125, 136), pour incarner ce type de criminel, celle d'un bébé, totalement abandonné par sa mère, qui hurle dans le noir, dans le deuxième semestre de sa vie à peu près, mais un bébé qui aurait un couteau à la main... » (Houel *et al.*, 2003).

Ce cas reflète le type d'un homme abandonné, peur de la séparation, il tue sa femme parce qu'elle l'abandonne.

« La virilité mascarade est un cas sur lequel on teste l'hypothèse clinique d'une « virilité mascarade ». L'emploi de ce terme est justifié, si l'on entend l'idée d'une virilité qui serait une mascarade de la masculinité, en parallèle avec le concept de la « féminité mascarade », élaboré par Rivière (1929, p. 257,270), psychanalyste de l'École anglaise des années trente : cette féminité mascarade est une stratégie de défense face à la peur de se trouver en rivalité avec les hommes, de se trouver en place d'usurpatrice, par peur des mesures de rétorsion paternelles qui peuvent s'ensuivre.

Rivière souligne que les solutions sur le plan sexuel et de l'appartenance à un sexe résultent d'un étayage défensif de la résolution de conflits. Pour elle, la féminité subjective chez une femme, comme, vraisemblablement la masculinité chez un homme, sont en même temps réelles et une mascarade ». (Chodorow, 2003, p. 47).

C'est le propos de Dejours qui montre avec « l'idéologie défensive de métier » que, dans le cas par exemple des ouvriers du bâtiment : « Mépris, ignorance et inconscience face au risque ne sont qu'une parade. » (Dejours, 1993, p. 88). La parade virile est le propre du « normopathe viril »: « Le ressort de la virilité défensive est la honte de passer pour une femme. Ce qui est jugé honteux, indigne d'un homme, c'est d'être incapable de maîtriser le courant tendre de ses émotions, c'est de fuir, de s'effondrer devant une situation difficile ». (Molinier, 2000, p. 30,31).

« La rigidité est une des caractéristiques de cette virilité défensive. La virilité serait donc l'incapacité à intégrer l'autre sexe, le féminin, elle serait un système défensif contre l'angoisse de castration chez l'homme, d'où, dans le machisme, la terreur d'être assimilé à une femme, puisque le féminin ne peut être entendu que comme l'équivalent de « châtré ». Voilà pourquoi, dit Cournut, ...le macho s'identifie à un père viril, actif et volontiers sadique ». (Cournut, 2001, p. 272).

Et c'est ce modèle de patriarcat auquel les hommes peuvent être aussi largement soumis que les femmes qui permet d'envisager une paternité, qu'on pourrait appeler mascarade, comme partie prenante de la virilité mascarade.

Le troisième cas est celui de Romain : « Cet homme, après son crime, se réfugie à cent kilomètres chez ses parents, auxquels il a confié son fils pour le week-end. Il veut le voir une dernière fois avant de se rendre à la police. Le rapport qu'il a avec sa fille aînée est par contre plus difficile, la fille étant du côté de la mère : elle reste habituellement avec cette dernière quand les deux hommes de la famille, le père et le fils, rendent visite aux grands-parents Romain... Élevé de façon très traditionnelle, par un père sévère et craint, Romain reste très attaché à sa famille, malgré des velléités d'indépendance pendant quelques années... Un de ses enseignants garde néanmoins le souvenir d'un enfant malheureux, impulsif et coléreux, ayant très peur de son père. Romain répond ainsi à cette description qui lui est lue : « J'estime que mes parents ont fait pour moi tout ce qu'ils pouvaient » et dit de son enfance : « J'ai été très bridé jusqu'à l'âge de 17 ans. Mon père m'a donné une éducation sévère. C'était un travailleur, acharné, c'était aussi un homme probe. Il était très exigeant sur le travail et il attendait de moi que je travaille beaucoup à l'école et à la maison. Il voulait que je sois quelqu'un de bien et il était très pointilleux sur l'honneur. J'étais pour ma part un garçon turbulent et il m'est arrivé de recevoir de bonnes raclées ». (Houel *et al.*, 2003).

L'attachement à la figure du père, de père en fils, nommé la paternité mascarade en est un des symptômes, ainsi que le thème de l'honneur, ces deux thèmes se retrouvent dans le cas de Romain.

Couchard, dans un article qui s'intitule : Le masculin sous la menace : la question de l'honneur, explique que « c'est là où s'ancre le narcissisme masculin, dans cette peur de perdre la face, ne pas être à la hauteur, en fait face au père ». (Couchard, 1998, p. 553, 565).

La virilité et l'image sacré du père sont des stratégies de défense de la masculinité et de la féminité et les femmes assujettissent inconsciemment à cette idée aussi, « quelques femmes peuvent se laisser illusionner par ce pseudo-pouvoir, en oubliant qu'il ne leur est que concédé, par le groupe des hommes, et en général au prix de la négation de leur féminité ». (Lacoste-Dujardin, 1985, p. 103).

Voilà et comment à travers cette étude riche en cas, on cerne et en détails les véritables mécanismes psychologiques qui poussent l'homme à violenter sa femme et beaucoup à la tuer.

On a vu qu'il n'a pas tué sa femme mais il a tué l'image de la mère ou du père qu'il voit en elle. C'est la fusion qui oscille entre hallucination, fantasme, psychose et névrose, c'est cette fusion de l'imago maternelle et paternelle avec l'image de la femme qui pousse l'homme à commettre de tels actes.

Ces cas révèlent de vraies troubles pré-oedipiens, troubles qui rendent l'homme plus tard criminel selon la loi, mais de base il est victime d'une éducation déséquilibrée vécue souvent avec une mère matricielle, contenante et possédante ou au contraire soumise ou absente et avec un père autoritaire, agressif et violent.

Dans son étude « Passion, appropriation : Le monde et l'affaire » Mercader (2003) traite ici la classification de certains faits comme celui dans laquelle Marie Trintignant a été tuée par Bernard Cantat. Ce fait doit être considéré comme étant un crime, un crime passionnel ordinaire ou une violence conjugale ?

Ici, on commence à remarquer que Cantat a commencé à nier qu'il est violent comme chez tous les sujets violents après un tel acte ils commencent à nier et à regretter et à remettre les causes sur leurs partenaires, sur les situations etc., ils disent que c'était un accident.

Plus profondément la question ici est celle de rapport de forces homme-femme. Il ne voulait pas la tuer, mais l'emporter, la posséder, la faire à sa manière. Ici on aborde la question de la domination masculine. Mais avant d'aborder cette question il faut savoir si ce couple était vraiment amoureux ou quelle était vraiment la nature de cet amour. Si l'homme cherche toujours à faire de son couple un monde clos et elle, elle cherche toujours à s'en débarrasser, à reprendre sa liberté, son identité. On parle ici d'une domination ou plus profondément d'un complexe de domination. Expliqué par enfermer sur la femme, la couper de tout lien avec l'extérieur, la soumettre et la dominer. Mais cette soumission et cette domination, peut créer chez la femme une certaine dépendance, elle commence à intérioriser son infériorité, elle se sent coupable, elle sent qu'elle n'est plus victime mais elle pense que c'est sa faute, et ici commence le sentiment de culpabilité.

Enfin, la difficulté réside dans la définition de tels sujets, s'ils sont privés ou publics, personnels ou sociaux... s'ils relèvent du privé donc ça va échapper toute analyse sociale, et de cette façon l'amour dans de tel cas devient fusion, emprise, possession, domination et perd sa véritable identité. De même, si une femme ne voulait pas être

indépendante, l'homme va devenir nécessairement un dominant. Mais est-ce c'est vraiment juste ? Ou il faut dire que c'est parce que l'homme est dominant, la femme commence à ne plus être indépendante et à intérioriser sa dépendance ?

A ne plus oublier qu'il faut toujours légitimer ça socialement car la société croit pour toujours que si la femme tient à être indépendante donc ça signifie c'est qu'elle n'aime pas vraiment son partenaire.

Ainsi, comment faut-il observer cette situation ? Est-ce qu'il faut juger cet homme là ou lui trouver des raisons ? La femme est-elle toujours victime ? C'était un fait d'une passion ou d'une domination violente ? C'est la dialectique de la violence conjugale.

Dans une autre étude, « Essai sur l'origine de la violence contemporaine » (D'ornano, De Guibert, 2003), la violence est devenue une priorité de la politique, la lutte contre la violence est trop souvent réduite aujourd'hui à des solutions d'ordre économique ou social.

Au-delà du coupable ou de la victime, au-delà de la notion de faute, sa présence dans le monde repose en effet inlassablement la question de notre liberté et plus encore, nous y reviendrons, celle de Dieu.

La violence qui est une agression visant l'intégrité de l'autre a toujours existé. Depuis le commencement des temps, les mythes, les croyances et les religions s'y réfèrent.

La violence contemporaine pourrait trouver son origine dans la crise que traverse aujourd'hui, dans notre société, la notion même de relation.

Selon l'auteur, même si la violence aujourd'hui essaime dans les campagnes, son origine reste le plus souvent urbaine et ses acteurs comme ses victimes sont des gens de la ville. L'exode rural commencé il y a longtemps, s'est accéléré ces dernières années, et ce passage de la campagne à la ville a bouleversé les relations de l'homme avec le temps et l'espace.

Exclusion ne signifie pas seulement que l'homme est pauvre ou qui n'a pas de relations avec d'autres mais c'est être séparé radicalement de tout, un peu comme si le fil qui nous liait jusque-là à la vie s'était brusquement cassé. De même réfléchir sur la violence contemporaine suppose de poser le problème du mal, et cette question du mal, toujours présent dans le monde, n'a eu de cesse de tourmenter l'homme. Ce mal cause

défi à Dieu et cette contradiction fait preuve à l'incroyant pour relayer son incroyance car il lui est impossible de concevoir en même temps Dieu et le mal.

La violence sociale se révèle sous différentes formes : la violence de la richesse sur la pauvreté, la violence du plus fort sur le plus faible, la violence des mages, celle du harcèlement ou bien encore de l'indifférence.

La violence est à l'image on l'a vue d'une société qui a mis en avant la notion de rupture, de cloisonnement, de discontinuité.

Comme solution à ce mal, l'auteur évoque le dialogue ; l'écoute, à faire un geste, et si cette méthode n'a pas réussi et le mal semble encore gagnant et prend des allures de vainqueur, quelques uns donnent le dernier coup de grâce, cela s'appelle entre les hommes, le pardon. C'est à soi-même que l'on fait la violence ou à autrui qui n'est qu'une projection de nous-même. La violence affecte notre manière de vivre, y compris nos formes d'expression et de pensée.

Evoquons maintenant l'étude faite par De Zayas (2003, *in* Le croquant, sciences humaines, art, littérature...) « Pensées de la violence : violences de la pensée. L'état d'exception en question ». On aborde ici la problématique de la guerre et de la violence. Ainsi et à travers l'histoire, seuls ceux qui détiennent le pouvoir peuvent transgresser la constitution et la loi. Comme les Etats-Unis après le 11 septembre 2001, ils ont adopté une loi qui donne un pouvoir à surveiller et à limiter des droits fondamentaux des citoyens, peur d'autres attaques terroristes.

Ici on confronte le problème du choc entre les civilisations où chaque civilisation a ses propres valeurs politiques et morales incompatibles. L'amour du pouvoir dépasse toute sorte de barrières doctrinales ou religieuses. Il y a toujours la guerre, le pouvoir et la liberté et c'est toujours pour substituer ce qu'on a perdu.

Et donc avant de corriger le comportement humain et la violence exercée, il faut comprendre le statut de l'homme envers son espèce, sa nature et sa position humaine. Le problème est celui des instincts, du désordre, pour cela tout doit être maîtrisé pour qu'il n'y ait plus de crime, ni violence. Le pouvoir est détenu par ceux qui gouvernent les principales puissances économiques et militaires du monde comme les Etats-Unis. Une fois que les Etats-Unis ont été attaqués par les terroristes en septembre 2001 qui

auraient tué des milliers d'américains, ils ont décidé de bombarder et d'occuper l'Afghanistan et l'Irak et donc de confronter la guerre par la guerre.

Voilà et comme déjà dit c'est que le plus fort est celui qui détient le pouvoir qui lui permet de transgresser la loi et la constitution, donc tout dépend du pouvoir souverain du chef en matière de guerre.

Enfin, et afin d'en pouvoir s'en débarrasser de la guerre, de cette violence humaine, il faut adopter une philosophie celle de droits de l'homme, la personne humaine, le respect et la différence, de l'originalité...il faut dépasser toutes les explications scientifiques et terrestres et ne penser qu'à l'homme et qu'à la figure de l'homme pour pouvoir dépasser la violence contre cet homme-là.

Cornaton dans « Le jeu de l'amour » (2003, *in* Le croquant, sciences humaines, art, littérature...), confirme qu'entre le permis et l'interdit, l'amour change de définition. Si la sexualité révèle l'agressivité, il faut donc purifier l'amour de tout élément agressif. Et c'est le devoir de la société dans toutes ses institutions car c'est elle qui émet le tabou, les interdits et ces derniers entraînent des frustrations qui résultent de l'agressivité et cette dernière réduit la femme à un simple corps, sujet sexuel.

Pour cela, la société doit aider l'individu à contrôler et à faire sortir sa force et ses tensions multiples. Mais le problème c'est que la société à travers ses institutions ont toujours intérêt de canaliser cette agressivité et de ne plus rendre compte sa sublimation.

Et la question que pose Cornaton est de savoir quel type de société nous voulons et quelle sorte de lien social entre ses membres d'où la nécessité du lien amoureux, qui maîtrise et constitue une barrière entre l'amour et la souffrance. Tout en considérant que la violence est toute atteinte à l'intégrité physique ou psychique de l'individu.

Et donc le sujet essentiel est de pouvoir maîtriser l'agressivité pour ne pas détruire soi-même et les autres, et donc amour sans avoir nécessairement une destruction d'un des partenaires, et c'est le devoir de la société de faire aboutir à cette fin là.

Finalement et afin de pouvoir clôturer ce chapitre il faut certifier quelques points essentiels :

Le déni de la violence conjugale repose en partie sur la représentation qu'ont les femmes de leur position au sein de la famille et de la société, et des rapports attendus de la part de leur conjoint. Aussi l'expression de situations de violences vécues est encore

plus délicate chez les femmes aux prises avec les antagonismes de cultures différentes : dans certains groupes sociaux, comme par exemple des populations récemment immigrées en provenance de pays où le droit inégalitaire entre les hommes et les femmes s'impose sans nuances. Pour ces femmes à la croisée de deux cultures, le chemin à parcourir est difficile pour reconnaître les situations de violences subies et pour les dénoncer.

Si dans les cas d'agressions physiques ou sexuelles le silence peut s'expliquer par le phénomène de honte et de culpabilité qui enserre les victimes, le silence qui entoure les violences psychologiques relève plus de la dénégation. Dans un climat de pressions psychologiques, la victime perpétuellement remise en cause dans ses actes et pensées peut difficilement objectiver la situation d'emprise dans laquelle elle est maintenue. Les femmes qui subissent du harcèlement psychologique ont du mal à en prendre conscience, notamment lorsque le harceleur est le conjoint, quoi qu'il en soit, il est évident que les réponses à des questions portant sur les brutalités physiques sont plus immédiates que les réponses à des questions sur les atteintes psychologiques. Dans le continuum des violences, c'est sans aucun doute la description des pressions psychologiques qui pose le plus de problèmes.

La difficulté de nommer les faits ou les situations, voire les protagonistes, demeure être toujours présente dans de tels analyses. La désignation finalement adoptée reste problématique, les vocables agresseur et victime permettent de qualifier juridiquement les protagonistes d'un fait de violence ; toutefois dans le langage courant cette terminologie apparaît fortement connotée. Le mot victime renvoie à la faiblesse, voire à la passivité. Le mot agresseur reste attaché aux agressions physiques et sexuelles, il convient assez mal dans les situations de harcèlement psychologique.

Ne pas abuser du mot victime n'est que dans le but de ne pas ancrer les femmes dans une image de victimisation. Face à l'abondance des mots désignant les violences verbales, la pauvreté du vocabulaire relatif aux atteintes sexuelles révèle le déni social du phénomène.

En les regardant comme des objets sexuels, certains hommes s'arrogent le droit de porter un jugement sur le corps féminin, manière de dire qu'ils peuvent en user, ou non, selon leur gré.

En deçà des agressions sexuelles, en les touchant, en les suivant, un trop grand nombre d'hommes traite les femmes comme des objets à leur disposition.

En définissant la violence envers les femmes dans ses plusieurs aspects, un chiffre global est inadapté dans la mesure où il consiste à sommer des atteintes de natures différentes, donnant ainsi à voir une image floue des victimes de violences. Entre la représentation des femmes battues et l'image des femmes victimes de violences, la présentation de statistiques différenciées par cadre et type de violence s'avère plus adéquate ; l'enjeu des mots pour le dire, des chiffres pour les compter, le poids et le pouvoir des mots et des chiffres n'échappent à personne.

Les médias jouent un rôle primordial en ce domaine, leur rôle apparaît équivoque lorsqu'ils véhiculent les aspects les plus spectaculaires de la violence, constructif lorsqu'ils donnent des informations sur les recours et les structures d'aide aux victimes. Ainsi les médias peuvent contribuer à sensibiliser les populations sur ces questions, à véhiculer des images de drames insoutenables et provoquer beaucoup d'émotions, d'être un relais intéressant pour favoriser la prise de conscience d'un phénomène de société.

Les recherches ont comme objectif principal la production de statistiques, mais le chiffrage des violences contre les femmes et quantifier leurs effets est quasiment impossible, en revanche pour évaluer leur efficacité, ils ont besoin de connaître l'ampleur du problème qu'ils sont en demeure de traiter. La mesure du phénomène revient aux organismes en charge d'analyser les faits économiques et sociaux, que ce soit d'un point de vue qualitatif ou quantitatif.

Il est important de rappeler deux points essentiels: en premier, que le huis clos familial est le principal lieu des violences ; en second lieu, qu'on peut difficilement inférer des résultats dans des enquêtes suivant une évolution chronologique du phénomène.

Produire des statistiques sur les violences envers les femmes, c'est reconnaître que ce phénomène est un problème de société. En créant ainsi un effet de sensibilisation et de levée du tabou, la parole se libère et les déclarations d'actes violents auprès des institutions s'accroissent.

Les problèmes de violences conjugales sont immergés dans la vie sociale, ils dépendent principalement des rapports sociaux de sexe au sein de notre société. Malgré les progrès dans l'égalité des droits des deux sexes, la domination masculine perdure. Elle engendre

un type spécifique de violences des hommes à l'encontre des femmes que l'on peut considérer comme le paroxysme du caractère inégalitaire des rapports entre les sexes.

Quoi qu'il en soit, la violence est d'autant plus aisément signalée qu'elle est contraire aux normes établies par le corps social, les victimes pouvant alors prendre conscience de l'illégitimité de leur situation. Toutefois les femmes ont encore trop tendance à se taire, car déclarer des violences subies revient à se confronter à un échec, et il est socialement dévalorisant de reconnaître un échec. L'évolution de la perception de ces actes comme délits ou crimes devrait permettre aux victimes de dénoncer les actes qu'elles subissent sans les considérer comme une faute personnelle. Le fait d'en parler devrait entraîner une réduction réelle de ces violences, désormais reconnues comme nocives et devenues intolérables. Mais, en faisant émerger la face cachée de l'iceberg, il faut garder présent à l'esprit que les représentations et le traitement social en matière d'aide aux victimes et surtout de prévention sont tributaires du parole et des chiffres pour le déclarer et l'évaluer.

En résumé, la France porte les indications suivantes :

En France:

- **Travail institutionnel : sous l'effet du féminisme, les ONG et les institutions favorisent le processus de reconnaissance des violences contre les femmes.**
 - **Les violences conjugales existent partout aussi bien chez les groupes immigrés, d'où spécificité culturelle et phénomène de migration.**
 - **Malgré les progrès dans l'égalité des droits des deux sexes, la domination masculine perdure.**
 - **C'est au foyer, l'espace le plus intime, que s'exerce le plus grand nombre de violences.**
 - **Statistiques : Sur 5908 femmes, 10% ont déclaré qu'elles ont subi de violences conjugales.**
- 75% des femmes violentées déclarent qu'elles ont été victimes de violence verbale.**
Sur 652 homicides, 50% des homicides sont le fait du mari ou du partenaire.

Chapitre 4 - Violences conjugales au Canada : manifestation,

dynamisme et situation des femmes violentées

Vous souvenez-vous de votre réaction la première fois que vous avez appris par la télé, la radio ou le journal qu'une femme avait été tuée par son mari et que vous avez compris que la majorité des meurtres de femmes était le fait du conjoint, de l'ex-conjoint ou de l'ami intime ? Peut-être avez-vous vécu de la consternation, de la peur ou de la stupéfaction. On nommait publiquement une conséquence dramatique de la violence faite aux femmes. Ce phénomène, jusqu'à ce jour, était resté caché : il n'appartenait pas à la sphère publique.

Violence faite aux femmes, du privé au public : il n'y a à peine quinze ans on dénonçait peu les cas de violence conjugale. Pourtant, le problème de la violence faite aux femmes est inscrit dans l'histoire de l'Ancien testament, de la société hébraïque, du Nouveau Testament et des pères de l'Eglise. Au moyen Âge, l'Etat comme l'Eglise ont donné au mari le droit légal de battre sa femme. La Renaissance n'apporta pas de changement à ces pratiques qui asservissaient la femme à l'homme et la rendaient dépendante de ce dernier pour son statut. Pendant cette période, on croyait encore qu'une femme avait besoin d'une bonne raclée pour être fidèle à son rôle d'épouse. Il a fallu attendre la fin du XIX^e siècle en France pour que la femme soit reconnue comme membre à part entière de la société et qu'on interdise à l'homme d'utiliser la force envers son épouse.

Au Canada, ce n'est qu'en 1890 que la loi stipule que dorénavant les maris ne doivent plus battre leur femme ; le droit de vote est accordé aux femmes en 1918 et, en 1929, la femme obtient le statut juridique de personne. Au Québec, elle acquiert le droit de vote en 1940. Malheureusement, les lois n'ont pas enrayé la violence conjugale qui continue de persister, au Québec comme ailleurs. A la fin des années 1970, on perçoit un changement dans les attitudes et les valeurs qui accompagnent les relations hommes-femmes.

En effet, à la suite de l'influence du mouvement féministe et de l'établissement des maisons d'hébergement pour des femmes violentées, on constate une volonté politique et sociale de combattre le problème de la violence faite aux femmes sur plusieurs fronts et en particulier sur le plan juridique. En 1986, le ministère de la Justice du Québec

adopte une politique d'intervention en matière de violence conjugale pour inciter les victimes à recourir à la justice ; il met sur pied des mesures de soutien et ordonne aux policiers de porter plainte devant les tribunaux, indépendamment de la volonté de la femme, lorsqu'il y a violence conjugale.

1. Violence conjugale rapportée par des femmes s'adressant aux services sociaux et juridiques au Canada :

Pendant les années 1970 et au début de la décennie suivante, l'apparition et la multiplication des maisons d'hébergement pour femmes violentées font ressortir des lacunes importantes dans les services offerts à ces femmes par les établissements publics de services sociaux. Le problème de la violence conjugale demeure largement ignoré par les praticiens et les praticiennes de ces services, qui ne reconnaissent pas cette violence, se sentent inaptes à intervenir lorsqu'elle est connue et reçoivent peu d'information sur cette problématique.

A cette époque, les intervenantes et les intervenants sociaux connaissent mal les ressources pour femmes violentées, y adressent peu ces dernières, n'offrent pas de services concrets et traitent le problème comme toute autre difficulté familiale.

Mais les revendications et les actions des groupes de femmes, particulièrement celles des militantes du réseau des maisons d'hébergement, vont provoquer la mise en question des attitudes adoptées dans les services sociaux, les services de santé et les services policiers. Des tentatives sont faites pour concevoir des interventions appropriées aux besoins des femmes violentées, une volonté gouvernementale d'agir se manifeste et des sessions de formation sont offertes aux intervenantes et intervenants du réseau de la santé et des services sociaux.

Les principales études menées sur la problématique de la violence conjugale entre 1970 et 1980 avaient concentré leurs efforts à déterminer la fréquence de cette violence, ses cofacteurs et le développement de modèles théoriques pour en expliquer les causes. Les travaux portant sur l'intervention auprès des victimes ne cherchaient pas à évaluer ses effets mais plutôt à mettre en évidence les lacunes de cette intervention.

Depuis la fin des années 1970, des chercheuses et chercheurs rappellent diverses modalités d'intervention auprès des femmes violentées. Les praticiennes et praticiens, et les administratrices et administrateurs insistent elles et eux aussi pour des raisons souvent différentes mais complémentaires, sur la nécessité de vérifier si l'intervention auprès des femmes violentées et l'intervention auprès des agresseurs sont efficaces. La rareté des recherches évaluatives sur les interventions menées dans les services sociaux est toutefois loin d'être propre à la clientèle des femmes victimes de violence. L'unanimité des opinions sur la nécessité de l'évaluation des pratiques auprès des victimes de violence conjugale repose peut-être sur un véritable souci d'efficacité, mais on peut aussi se demander si cette convergence n'est pas liée au fait que les approches préconisées ou utilisées s'appuient sur une analyse qui met en cause les conceptions et les pratiques dominantes.

Les enjeux méthodologiques des recherches évaluatives sur l'efficacité des interventions auprès des femmes violentées ou auprès des agresseurs sont nombreux : choix des critères du succès de l'intervention ; intervalles auxquels les résultats sont vérifiés ; source d'information ; opérationnalisation de certains concepts dans ce cadre particulier. La recherche évaluative portant sur les interventions auprès de toute personne en difficulté demandeuse de services doit de plus respecter les contraintes inhérentes aux situations vécues dans la pratique, situations que la recherche ne peut aménager mais auxquelles elle doit plutôt s'adapter. La seule recherche évaluative efficace est celle qui est consciente qu'elle s'inscrit dans le cadre de l'action.

Plusieurs personnes dirigées vers un établissement de services sociaux ou un service de consultation psychologique ou qui s'y adressent d'elles-mêmes ne s'y présentent pas ou abandonnent prématurément leur démarche. Certaines problématiques, dont celle de la violence conjugale, seraient associées à des taux d'abandons particulièrement élevés. Les femmes violentées par leur conjoint seraient très nombreuses à abandonner les démarches d'aide qu'elles entreprennent. On attribue généralement ce retrait à l'ambivalence de la femme vis-à-vis de son conjoint, ambivalence entretenue par les périodes de rémission propres au cycle de la violence, ou encore à l'incapacité de l'intervention de répondre aux besoins particuliers des femmes violentées.

Le service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) implantait, le 1^{er} septembre 1986, une politique d'intervention en matière de conflits intrafamiliaux. Cette

politique à la fois ambitieuse et d'avant-garde s'harmonisait avec les politiques et orientations des gouvernements provincial et fédéral dans ce domaine.

Son but : la réduction de la violence intrafamiliale.

Les efforts consentis lors de l'implantation de cette politique, et ceux investis dans son déroulement, justifient pleinement qu'on en évalue les impacts et qu'on essaie d'en déterminer les facteurs de succès ou d'échec.

C'est dans cette optique que la Société de criminologie du Québec (SCQ) s'est penchée, dès 1988, sur l'étude de cette problématique et des moyens mis de l'avant au Québec afin d'y remédier.

A la suite des recommandations de divers groupes de pression, les ministères québécois de la Justice et du Solliciteur général se sont engagés en 1986 à prendre les moyens nécessaires pour contrer la violence conjugale. Les moyens d'action préconisés sont : considération et compréhension de la victime, recherche d'une intervention adéquate et coordonnée ; recherche d'une mesure sentencielle appropriée et efficace ; et mise en évidence de la dimension curative dans une intervention sociojudiciaire.

«La réalisation de ces objectifs passe par une nécessaire concertation entre les intervenants et intervenantes des secteurs judiciaire et sociocommunautaire. Il s'avère aussi nécessaire de modifier les interventions de la police et des procureurs ou procureures. Ainsi, lorsque la situation l'exige, il doit y avoir judiciarisation des cas de violence conjugale. La responsabilité de cette décision n'appartient plus, en théorie, à la victime. Désormais, c'est aux policiers et policières qu'est censée revenir cette décision. Lorsque la preuve est suffisante, une demande d'engager des poursuites doit être rédigée. Dans la pratique, il en va autrement. En effet, les abandons de poursuite à la demande même des victimes sont encore nombreux». (Rinfret-Raynor, Cantin, 1994, p. 410).

Le procureur ou la procureure doit tenter d'obtenir la coopération de la femme violentée et la convaincre de témoigner contre son agresseur, lorsque la cause se rend devant les tribunaux. Si elle refuse, elle ne peut y être contrainte par l'imposition d'une pénalité, car cela aurait pour conséquence de la victimiser doublement.

Les engagements des ministères de la Justice et de la sécurité publique au sujet de l'intervention policière concernent quatre points : l'arrestation ; le processus d'intervention ; l'information sur les lois en vigueur ; et la sensibilisation au phénomène de la violence conjugale.

«Le service de police de la Communauté urbaine de Montréal a fait siens ces engagements et les a explicités dans sa Procédure spécifique 5059 – Conflit intrafamilial implantée le 1^{er} septembre 1986 et dans le cours sur la violence conjugale que donne son service de formation. Pour le SPCUM, le policier est un intervenant de première instance à la fois important et essentiel. Le patrouilleur ou la patrouilleuse doit non seulement recueillir toute l'information concernant le conflit, mais également sécuriser la victime et veiller à prendre les mesures nécessaires à sa protection. L'adoption en 1990 d'une entente entre le Service de police et les Centres locaux de services communautaires (CLSC) vise cet objectif. Le policier ou la policière offre à la victime de signer un formulaire qui l'autorise à donner ses coordonnées au CLSC de sa région. Une autre mesure est appliquée par l'agent ou l'agente de police responsable du dossier à la cour. Le SPCUM veut ainsi s'assurer de donner à la femme violentée toute l'information susceptible d'influer sur sa sécurité.» (Rinfret-Raynor, 1994, p. 410,411).

La politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale adoptée par le ministère de la Justice en 1986 a suscité des interrogations sur les attitudes et les comportements des intervenantes et intervenants du système judiciaire en regard de leur perception et de leur compréhension de la violence conjugale.

Les infractions commises à l'égard d'une personne avec qui le contrevenant a ou avait un lien amoureux n'appartiennent plus au domaine privé. Les agressions commises en contexte conjugal doivent être criminalisées au même titre que celles commises sur une personne étrangère.

Le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, simplement appelé le Regroupement par la suite, a toujours réclamé depuis sa création en 1979 la criminalisation de la violence conjugale, à l'égard de l'Etat qui reconnaît la nécessité d'amener les coupables de violence conjugale devant l'appareil judiciaire.

En 1986, le Québec se donnait une politique de mise en accusation en matière de violence dite familiale. Dans cet énoncé de politique, les ministères de la Justice et de la Sécurité publique adoptaient une approche semblable à celle qui se retrouve dans d'autres provinces quant à la mise en accusation par les policiers. Différence majeure cependant, la politique québécoise rendait plus difficile le retrait de la plainte une fois l'accusation portée, les procureurs étant instruits de ne pas y accéder. Selon le guide ministériel publié à l'époque, cette politique visait trois objectifs : humaniser le processus d'intervention judiciaire, fournir à la victime une attention et un appui

soutenus, et contribuer à mieux comprendre et aider le contrevenant. La campagne de publicité qui a souligné l'adoption de cette politique a toutefois entraîné deux effets pervers étroitement reliés. Pour certains, dire que la violence conjugale est un crime aura donné l'impression qu'on avait enfin criminalisé ces actes, bien que les dispositions pertinentes du Code criminel n'aient pas été modifiées. Pour d'autres, ces messages auront donné l'impression que la violence conjugale était désormais un crime explicitement reconnu par le Code, ce qui n'était pas et n'est toujours pas le cas. Ces fausses impressions auront entraîné des attentes et, inévitablement, des déceptions.

D'ailleurs, le rapport du Sous-comité sur la condition féminine du Comité permanent de la santé et du bien-être social, du troisième âge et de la condition féminine, déposé en juin 1991 sous le titre la guerre contre les femmes, lançait en quelque sorte un cri d'alarme au pays. Il soutenait globalement que les violences subies par les femmes, sous toutes leurs formes, devaient être considérées comme un phénomène systémique s'inscrivant dans les conditions d'inégalité structurelle auxquelles les femmes continuent largement d'être confrontées, et non plus comme des dysfonctionnements individuels. Le rapport dénonçait le sous-financement chronique des maisons d'hébergement pour femmes, la sous-utilisation des programmes de traitement pour hommes violents, l'absence d'évaluation de tels programmes, ainsi que l'écart continuant de séparer la théorie de la pratique quant aux mises en accusation et aux poursuites en ce domaine.

Ainsi, près de 20 ans de recherches qui ont montré l'ampleur du phénomène, d'activisme pour que les pratiques judiciaires soient changées et pour que les femmes soient mieux traitées par les institutions sociojudiciaires, ainsi que de subventions accordées au développement de réseaux d'aide pour les femmes et à l'éducation, aboutissent à ce qui ressemble étrangement à un constat d'échec.

Nous devons nous interroger sur le sens et les objectifs d'une réponse aux violences masculines domestiques qui a, de plus en plus, pris la forme de la judiciarisation, aux dépens d'autres approches, d'autres réponses. Les effets de cette construction juridique de la violence conjugale porte plusieurs volets. Les discours sociopolitiques sur ces violences auront été largement gommés de l'espace discursif public. Non seulement cela aura-t-il eu pour effet de faire en sorte que le secteur des services socio-communautaires demeure sous-financé et sous-développé, mais, par surcroît, le discours juridique évacue

nécessairement tout examen des origines sociopolitiques du phénomène lui-même. Il en reste alors un portrait de dysfonctionnements individuels plutôt que de processus systémiques fondés sur des rapports sociaux de sexe fondamentalement hiérarchiques qui s'appuient sur la dominance naturelle des hommes.

Les pratiques juridiques auront pour effet de créer un portrait mythique des violences masculines domestiques, celui de violences physiques répétées, jusqu'à causer des lésions corporelles. Or, on sait par ailleurs pertinemment que ces violences sont beaucoup plus multiformes, beaucoup plus subtiles souvent aussi, et qu'elles ne se laissent pas réduire à ce seul aspect. Dans ce processus où seuls les cas les plus typiques finissent par se rendre à terme, émerge la figure de l'Homme violent, de l'atypique, de l'anormal, duquel les hommes normaux peuvent se dissocier, ce qui les amènera par conséquent à ne pas reconnaître leurs violences comme telles. Il s'agit là d'une déresponsabilisation de la classe des hommes face à ces violences, ce que viendront d'ailleurs renforcer le droit au silence quand un procès a lieu et la condamnation pénale quand une sentence suit.

Il ressort des interventions judiciaires que les femmes sont doublement exclues. Elles le sont dans la multiplicité des formes de violences subies, car seule la dernière, celle qui aura laissé des marques, devient l'enjeu du litige.

Toutes les autres violences et toutes les autres femmes dont les violences ne correspondent pas au stéréotype sont alors exclues. Seconde exclusion, interne celle-là par rapport à la première qui serait plutôt externe, le droit ne peut entendre que la partie en litige, c'est-à-dire la personne ayant subi un tort qui se compte par des coups et des blessures, par des actes immédiatement reconnaissables.

La victime, celle qui porte un dommage, ne peut être entendue de l'appareil judiciaire. Si elle porte véritablement un dommage, elle ne devrait de toute manière pas pouvoir le dire : soit elle sera morte, soit elle n'aura pas la parole.

Et c'est bien là ce qui semble se produire. Lorsque les femmes vont jusqu'au bout des procédures judiciaires, le langage du droit leur échappe, ou plutôt leur dommage échappe au droit qui n'y voit qu'un litige.

Certes, il leur faut dire, parler, elles sont d'ailleurs responsables du résultat des poursuites puisque, comme on sait, elles sont les seules témoins et que les procédures

avorteront à cause de leurs ambivalences. Elles doivent cependant parler en termes factuels, allant jusqu'à devoir dire combien de coups ont été assenés, cette fois-là et celle-là seulement. L'ensemble du vécu de violence, ses effets multiples sur la personne, rien de cela ne peut être entendu par le droit. Tout se passe comme si, au droit du silence déresponsabilisant des hommes correspondait un devoir de parler responsable des femmes. Car, sans elles, le processus pénal ne peut rien. Mais, sans eux, elles ne s'y seraient pas retrouvées en premier lieu.

Les femmes ont longtemps été traitées comme une classe de sujets civils de deuxième ordre, des incapables, qui devaient être tenues en laisse par un mari à qui on reconnaissait le droit de régner en maître et seigneur chez lui.

L'appropriation des femmes par les hommes et leur subordination à l'autorité paternelle et maritale auront constitué l'essence même du contrat social européen et nord-américain. L'Etat conférait aux hommes un pouvoir quasi illimité sur leur épouse, en abdiquant de fait sa juridiction pénale lorsque des actes criminels étaient commis en privé par des hommes contre leur femme ou leurs enfants.

Dans ce système, la violence conjugale était admise comme l'expression normale des relations de pouvoir entre les sexes.

Par ailleurs, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le paradigme de l'égalité a connu une progression continue dans les systèmes juridiques des sociétés occidentales. Au Canada et au Québec, cette évolution est passée par l'adoption en 1960 de la Déclaration canadienne des droits, en 1975 de la Charte québécoise des droits et libertés, en 1977 de la Loi canadienne sur les droits de la personne, en 1980 du Code civil du Québec, qui réformait le droit de la famille, et, finalement, par l'adoption et l'enchâssement de la Charte canadienne des droits et libertés dans la Loi constitutionnelle de 1982. Non seulement le paradigme de l'égalité est-il devenu hégémonique dans le discours juridique, il a aussi été adopté par un mouvement sociopolitique constitué de représentants et représentantes des différents groupes minoritaires, soit les femmes, les minorités visibles, les personnes handicapées, les personnes économiquement défavorisées, et d'autres encore. Le concept de l'égalité est largement utilisé par ceux qu'on appelle, au Canada, les equality-seekers pour revendiquer l'abolition des rapports sociaux fondés sur la domination ainsi que la réparation des dommages créés par la subordination d'un groupe aux intérêts d'un autre.

En matière de violence conjugale, les femmes ont revendiqué à partir du début des années 1980 que l'Etat applique les mêmes politiques de répression pénale contre les conjoints agresseurs que celles en usage pour les hommes ayant commis d'autres types de crimes.

Au Québec, la première politique gouvernementale contre la violence conjugale a été adoptée en 1986, et qui a visé à réformer la pratique à tous les paliers du système judiciaire et prônait la judiciarisation de la violence conjugale. Même si l'analyse égalitaire n'était pas explicitement articulée dans les revendications féministes de l'époque, le droit des femmes à une égale protection par la loi criminelle en était sans aucun doute le fondement.

L'appareil judiciaire, dans son traitement de l'homicide conjugal, continue à banaliser et à excuser la violence patriarcale. La notion de provocation normalise la violence physique et l'entérine comme réaction appropriée à la contestation de l'autorité maritale en effet, c'est la rupture des femmes, c'est leur refus de se soumettre qui provoque la colère des hommes violents. Lorsqu'un crime est commis en représailles contre la libération de la femme, il y a lieu de l'interpréter comme un crime, politique, commis pour maintenir le pouvoir patriarcal. Il s'agit d'une atteinte discriminatoire aux droits de la personne commise en fonction du sexe et des opinions politiques de la victime.

Le recours à l'excuse de la provocation pour atténuer la responsabilité pénale de ces hommes fait au contraire porter le blâme à la femme, qui n'a pas été assez raisonnable, assez soumise, assez disponible ou assez humble pour apaiser la colère de son conjoint. C'est en faisant porter la responsabilité ultime de l'agression à la victime que les intervenants et intervenantes judiciaires peuvent déresponsabiliser à tout le moins partiellement, les hommes violents. Lorsqu'il accepte d'excuser les meurtriers au nom de la prétendue provocation des femmes, le système judiciaire perpétue une pratique rétrograde qui cautionne la subordination sexuelle et l'inégalité des femmes.

Judiciariser ou déjudiciariser la violence conjugale ? La question fondamentale qui se pose à la suite de ces études demeure celle de la judiciarisation qui se pose à la suite de ces études demeure celle de la judiciarisation systématique des cas de violence conjugale.

Il va sans dire que certains cas seraient beaucoup mieux traités par le réseau sociocommunautaire que par l'appareil judiciaire. La frustration des policiers et les

retraits des plaintes par les victimes, entre autres, militent en faveur d'une déjudiciarisation.

Néanmoins, l'analyse que peut faire une policière ou un policier appelé sur les lieux pendant ou à la suite d'un épisode de violence conjugale ne peut être que partielle. Bien des éléments pertinents ne lui sont pas accessibles lors de cette première intervention.

Peut-on alors exposer la victime à une escalade de violence qui peut même aller jusqu'au meurtre si l'agresseur n'est pas arrêté ? On pourra répondre que l'on peut toujours protéger la victime en la dirigeant vers une maison d'hébergement. Mais y trouve-t-on toujours des places disponibles ?

D'autres diront que le message à transmettre à l'agresseur est primordial et que ce message ne peut avoir un poids suffisant que s'il lui est donné par le système judiciaire.

Question de jugement, question de ressources, là est le dilemme. S'il n'est pas résolu, on ne pourra privilégier une approche par rapport à l'autre.

2. L'ampleur des violences conjugales au Canada :

La violence familiale se produit dans les relations intimes, entre parents, dans les relations de dépendance ou les relations de confiance. Elle varie de l'abus physique, émotionnel et sexuel à l'exploitation financière et la négligence.

Le gouvernement du Canada a réitéré son engagement de lutte contre la violence familiale au Canada.

« Au nom du gouvernement fédéral et des quinze ministères partenaires, l'Agence de santé publique du Canada coordonne l'Initiative de lutte contre la violence familiale (ILVF)... Le gouvernement fédéral fournit chaque année un financement de 7 millions de dollars à l'Initiative de lutte contre la violence familiale... L'ILVF vise à sensibiliser le public aux facteurs de risque de violence familiale et à la nécessité de l'engagement du public contre la violence; elle renforce le système de justice criminelle et les réseaux de santé et d'hébergement des victimes; elle appuie les efforts de collecte de données, de recherche et d'évaluation visant à déterminer les interventions efficaces... Dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale, l'Agence de santé publique du Canada gère également le Centre national d'information sur la violence dans la famille (CNIVF). Le CNIVF est un centre de ressources

canadien qui offre des renseignements sur la violence dans la famille. Il offre un service centralisé et complet de référence, de renvoi et de distribution pour la documentation sur la prévention, la protection et le traitement des aspects de la violence familiale.» (*in* L'initiative de lutte contre la violence familiale, Centre national d'information sur la violence, 2007).

Au Québec, la statistique évalue 350.000 le nombre de femmes qui seraient victimes de violences. (*in* Ministère de la santé et des services sociaux, une politique d'aide aux femmes violentées, 1985).

On évalue à une femme sur sept, le nombre de canadiennes victimes de violences. (*in* Macleod, pour les vrais amours... prévenir la violence conjugale..., 1987).

Dans le cadre d'une vaste enquête nationale sur la violence faite aux femmes, menée en 1993 par statistique Canada, 30% des canadiennes ont signalé avoir été victimes d'au moins un acte de violence physique ou sexuelle infligé par leur conjoint. Le tiers des femmes ayant subi des sévices avaient craint pour leur vie pendant leur relation avec leur agresseur.

48% des femmes ayant été mariées auparavant ont déclaré avoir été victimes de mauvais traitement. En 1992, plus de 200000 femmes ont été victimes de violence physique ou sexuelle de la part de leur époux ou conjoint de fait. Durant la période allant de 1974 à 1992, une femme mariée était 9 fois plus susceptible d'être tuée par son époux que par son étranger.

L'enquête nationale sur la violence contre les femmes, menée par statistique Canada en 1993, a révélé que la violence psychologique était une expérience très répandue chez les Canadiennes âgées de 18 à 65 ans ayant déjà vécu avec un partenaire :

- 35% des répondantes ont déclaré avoir été victimes de violence psychologique de la part de leur partenaire.
- 18% ont dit avoir été victimes, dans une relation de violence psychologique mais non de violence physique.
- 77% ont dit avoir été victimes à la fois de violence psychologique et de violence physique.

En 1993, 39% des femmes prisonnières de relations abusives ont déclaré que leurs enfants les avaient vu se faire agresser.

De même, selon les statistiques Canadiennes, en 1993, l'enquête menée auprès d'un échantillon aléatoire de plus de 12000 femmes de toutes les régions du Canada, 29% des femmes ayant déjà été mariées ont déclaré avoir été victimes de violences physiques de la part d'un conjoint. Parmi celles qui vivaient dans une relation conjugale au moment de l'enquête, 15% ont dit avoir été victimes de violence, 29% des canadiennes sont victimes de violence physique de la part de leur époux ou de leur conjoint de fait (Rodgers, 1994, *in* La violence conjugale, Renseignements du centre national d'information sur la violence dans la famille).

Echelle d'agression verbale :

La quasi-totalité des hommes (96%) déclarent avoir fait preuve de violence verbale dans les 6 mois précédents. Les formes les plus présentes d'agression verbale consistent à dire ou à faire quelque chose pour vexer la conjointe (93%), à l'insulter ou à l'injurier (89%), à lancer un objet dans la pièce, à casser, à frapper quelque chose ou à donner un coup de pied (82%).

On note aussi que 52% des maris ont quitté la pièce ou la maison en claquant la porte et que 63% ont boudé ou refusé de parler avec leur conjointe. Finalement, 41% des hommes ont menacé de frapper leur conjointe ou de lui lancer quelque chose.

La totalité des femmes ont indiqué que leur conjoint avait fait preuve d'agression verbale dans les 6 mois précédents l'étude. Le nombre moyen d'abus verbaux qu'elles signalent est par ailleurs beaucoup plus élevé. En effet, les femmes rapportent, en moyenne, 61 abus verbaux dans les six mois précédents l'étude.

La première grande enquête spécifique sur les violences envers les femmes réalisée au Canada en 1993 a reçu un accueil mitigé. Parmi les résultats obtenus, une proportion est devenue emblématique : une femme sur deux a été victime d'au moins un acte de violence physique ou sexuelle depuis l'âge de 16 ans ; cette proportion est d'une sur quatre lorsqu'elle est limitée à la vie en couple. En revanche, les résultats portant sur les douze derniers mois sont presque passés sous silence ou considérés comme sous-déclarés : 10% des femmes avaient subi des actes de violence, dont 3% dans le cadre conjugal au cours de l'année. Taux pourtant proches de ceux de l'enquête annuelle canadienne ESG qui, en 1999, avait introduit des questions de victimisation. (Jaspard, 2005, p. 86).

La faiblesse du taux annuel observé au Canada en 1993 a été une surprise, confirmée par l'enquête ESG menée en 1999, de finalité et de méthodologie très différentes. Dans l'intimité de la vie conjugale, les taux annuels de violence se situent vraisemblablement pour les brutalités physiques entre 2,5% et 6%, et ceux des violences sexuelles graves oscillent entre 1% et 3%.(Jaspard, 2005, p. 88).

En 1993, 25% des femmes canadiennes ont été violentées de la part de leurs conjoints au cours de la vie de couple et 3% au cours des douze derniers mois. (Hirigoyen, 2005, p. 286).

Une femme sur quatre a subi de la violence de la part de son partenaire actuel ou précédent et, dans 20% des cas, cette violence a commencé pendant la grossesse. Selon le conseil consultatif canadien sur la situation des femmes, 18% des femmes qui se présentent aux urgences des hôpitaux seraient des victimes de violence conjugale. Chaque année, en moyenne, 20 Québécoises sont assassinées par leur conjoint (*in* Centre canadien de la statistique juridique).

Les formes d'agression verbale les plus présentes restent les mêmes, mais dans des proportions plus importantes, une seule exception à cette règle, les femmes sont un peu moins nombreuses à déclarer que leur conjoint a lancé un objet dans la pièce, cassé, frappée quelque chose ou donné un coup de pied (78% contre 82%). Finalement, on ne note pas de différence statistiquement significative entre les items pris un à un, or cette différence entre les déclarations des hommes et des femmes est modérée (Rinfret-Raynor, Cantin, 1994, p. 162).

La force physique constituait le moyen le plus souvent utilisé pour infliger des blessures. Ainsi, 76% des victimes blessées l'ont été au moyen de la force physique exercée par leur conjoint (*in* Comité consultatif canadien, 1992).

Dans le cadre d'une étude canadienne sur la violence dans les fréquentes actions en milieu universitaire et collégial, 81% des répondants masculins ont déclaré avoir exercé de la violence psychologique sur leur partenaire féminine.

En 1995, sur 1000 femmes âgées de 15 ans ou plus ayant répondu à un test relatif à la santé : 36% ont déclaré avoir été victimes de violences psychologiques au cours de leur croissance et 43% de mauvais traitements pendant leur enfance ou leur adolescence ;

39% ont dit avoir été victimes de violence verbale ou psychologique dans le cadre d'une relation au cours des cinq dernières années.

En 1995, une étude des dossiers tenus par divers organismes canadiens par leurs clients âgés, a révélé que la violence psychologique était la forme de mauvais traitements la plus répandue (*in* Dussault, La francophonie, notre monde à nous...).

25% des femmes victimes de violences conjugales consomment l'alcool, des drogues ou des psychotropes, arrivent parfois à tuer leurs maris suite aux violences commises par ces derniers sur elles, 5% seulement des conjoints subissent la violence de la part de leurs conjointes (*in* La violence conjugale...santé Canada, 1993).

En 1993, dans le cadre de la lutte contre la violence familiale entreprise au niveau fédéral, Santé Canada a financé une enquête nationale sur la violence envers les femmes. L'objectif principal était de produire des données valides sur la fréquence et la nature des violences masculines contre les femmes. Un échantillon équiprobable de ménages équipés de téléphone des dix provinces a été constitué. Sur les 19000 ménages contactés, 12300 entretiens téléphoniques ont été réalisés auprès de femmes âgées de 18 ans ou plus, soit un taux de participation de 64%. Les femmes étaient interrogées sur les actes de violence physique et sexuelle qu'elles avaient subis depuis l'âge de 16 ans.

Cette enquête portait uniquement sur les actes considérés comme une infraction au Code criminel du Canada. Elle enregistrait tous ces actes où qu'ils se soient produits. La violence de la part des conjoints a été mesurée à l'aide d'une série d'actes violents semblables à ceux contenus dans le CTS, auxquels se sont ajoutées les agressions sexuelles.

La moitié des femmes interrogées, 51%, ont été victimes d'au moins un acte de violence physique ou sexuelle depuis l'âge de 16 ans. Un cas de violence sur cinq déclarés dans l'enquête avait entraîné des blessures physiques. Au cours des douze mois précédant l'enquête, 10% des femmes avaient subi des actes de violence.

25% des femmes vivant ou ayant vécu en couple avaient subi des violences de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint depuis l'âge de 16 ans ; ce pourcentage était de 3% pour la période des douze mois précédant l'enquête.

Les résultats montrent que les auteurs des violences sont beaucoup plus souvent des hommes connus par les femmes que des inconnus. Ils soulignent également la répétition

des violences pour les mêmes femmes, en particulier lorsqu'il s'agit des violences sexuelles.

10% des femmes ont été abusées et souvent violentées de la part de leurs partenaires, ces chiffres ont été déclarés suite à une intervention faite autour de plusieurs tiers sociaux. (*in Strategies for confronting domestic violence...*,1993).

Sur 31.588 femmes qui ont été victimes de violence en 1998, 37% ont subi les actes qu'elles ont dénoncés dans un contexte conjugal. En 1998, le taux de victimisation des femmes en matière de violence conjugale était de 368 par 100.000 femmes. Les femmes âgées de 18 à 39 ans, notamment celles de 25 à 29 ans, ont signalé des taux nettement plus élevés que la moyenne. En 1998, les auteurs présumés de violence conjugale provenaient en bonne partie des mêmes groupes d'âge que les victimes. Cependant, l'auteur présumé était souvent plus âgé que sa victime ; ainsi, 25% d'entre eux avaient de 1 an à trois ans de plus qu'elle, 13% de 4 à 5 ans de plus et 28% de 6 ans et plus. (*in Le ministère de la sécurité publique québécois*).

Plus de 25% des 1823 femmes interrogées disent avoir subi de la violence verbale (*in L'enquête de santé Québec, violence faite aux femmes...*,1999).

En 1999, le thème de la victimisation criminelle a été traité dans l'enquête annuelle, l'Enquête sociale générale. Les perceptions de la sécurité personnelle et les violences conjugales, ainsi que les attitudes vis-à-vis du système judiciaire et l'utilisation des services, ont été explorées dans l'enquête. Près de 26000 personnes – 14269 femmes et 11607 hommes – sur l'ensemble du territoire vivant hors institution, âgées de 15 ans ou plus, ont été interrogées. L'échantillon a été plus que doublé par rapport à l'habitude et le taux de réponse a été de 81,3%. En plus des violences conjugales, l'enquête a cherché à mesurer les mauvais traitements subis par les adultes plus âgés dans la famille, les violences envers les enfants et les jeunes, et les homicides familiaux.

Les personnes mariées ou vivant en union libre, ou ayant vécu avec un partenaire au cours des cinq dernières années, ont répondu aux questions traitant des violences conjugales. Les violences psychologiques ne sont pas incluses dans les indicateurs de violences globales, mais le questionnaire a inclus des items permettant de mesurer le lien entre les mauvais traitements psychologiques et la violence physique. L'enquête révèle des taux de violences conjugales semblables pour les hommes et les femmes (7% et 8% respectivement) au cours des cinq années précédant l'enquête. Mais les femmes

déclarent davantage que les hommes des violences plus graves, d'avoir craint que leur vie ne soit en danger, et elles évoquent plus souvent des actes de violence répétés. Les taux pour les violences dans l'union actuelle sont identiques pour les hommes et les femmes, mais celles-ci déclarent plus de violences exercées par un ex-conjoint au cours des cinq dernières années.

L'enquête révèle une baisse des taux quinquennaux entre l'enquête de 1993 et celle de 1999 (12% et 8% respectivement), tandis que le taux annuel est de 3% dans les deux enquêtes. Cette légère baisse s'explique principalement par une moins grande proportion de répondantes qui déclarent des violences de formes très graves.

La criminalité conjugale par rapport à l'ensemble des violences contre la personne: En 2000, une victime de crimes contre la personne sur 5 l'a été dans un contexte conjugal. 85% des victimes ont été des jeunes, les voies de fait simples ont été les délits les plus souvent commis à l'endroit des violences conjugales : 56% d'entre elles ont en effet subi ce crime, suivent les menaces, le harcèlement criminel (11%), les agressions armées ou causant des lésions (10%), agressions sexuelles (2%), les enlèvements ou séquestrations (1%) et les meurtres et voies de fait graves (1%).

Plus de 20 québécoises meurent chaque année, assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint (*in* <http://www.maisons-femmes.qc.ca/problématique/manifeste.html>). On peut donc dire que ce ne n'est pas par amour, ni suite à un drame passionnel, c'est la manifestation ultime du contrôle exercé par un homme sur sa conjointe. Selon les données du programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, le nombre de victimes de violence conjugale signalé au Québec a augmenté de 19% entre 1997 et 2000. En 2000, près de 16.000 victimes de crimes ont été commis dans un contexte conjugal (*in* le comité, consultatif canadien, 1992).

Sur une période d'une année, plus de 100.000 québécoises soit 6% des femmes de 18 ans et plus vivant en couple, ont été victimes d'atteintes physiques, 7% ont subi de la violence sexuelle et plus d'un million (66%) ont été l'objet de violence verbale de la part de leurs partenaires (*in* L'institut de la statistique du Québec).

En 2001:

- 6.6% des femmes ont déclaré être victimes de violence verbale de la part de leur conjoint.

- 1.2% de violence physique.
- 93% Non, aucune violence.
- 0.3% ne savent pas / Refus.
- 10.9% des maris ont avoué avoir user de violence verbale envers leur conjointe.
- 0.5% de faire usage de violence physique.
- 86.6% Non, aucune violence.
- 2.1% ne savent pas / Refus. (*in* presse canadienne / léger marketing, les rapports hommes-femmes au Canada, 2001).

On remarque que le plus de pourcentages, que ce soit chez la femme ou chez l'homme, se retrouvent dans la réponse : « Non, aucune violence ». Ceci révèle que ce sujet reste tabou ainsi ni la femme ne demande ses droits, ni l'homme n'avoue sa culpabilité. On évoque également le pourcentage pour l'agression physique (0.5%) qui est bien moindre que celui de l'agression verbale (10.9%) car ils préjugent que le poids de la violence verbale est moins diffamatoire que celui la violence physique.

De 20 à 50% des femmes sont victimes de mauvais traitements physiques infligés par leur partenaire à un moment ou un autre de leur vie. (*in* exclure pour la cause, 6ème conférence mondiale sur la prévention et le contrôle des traumatismes, le suicide et la violence..., 2002).

25% de Québécoises ont déjà été victimes de violence de la part de leur conjoint actuel ou d'un ex-conjoint. 21% des femmes agressées par leur conjoint actuel ou un ex-conjoint l'ont été pendant qu'elles étaient enceintes. Dans 4 familles sur 10 où règne la violence conjugale, les enfants sont témoins directs des actes violents subis par leurs mères.

Au Canada, les statistiques gouvernementales établissent que 98 % des agressions sexuelles et 86 % des crimes violents sont commis par des hommes. Les femmes représentent 98 % des victimes de violence conjugale sous forme d'agression sexuelle, d'enlèvement ou de prise d'otage, 80 % des victimes de harcèlement criminel sont des femmes alors que 90 % des personnes accusées sont des hommes. Une violence contre les femmes en hausse dans un pays où les acquis du féminisme sont pourtant plus importants France ou même en Allemagne.

Face à ce paradoxe, un rapport du gouvernement conclut : « Certaines études laissent entendre qu'une plus grande égalité des sexes (mesurée par les niveaux de scolarité, d'emploi et de revenu) contribue à une augmentation du nombre d'homicides commis contre les femmes. Selon cette théorie, à mesure que les femmes améliorent leur situation sociale par rapport à celle des hommes, elles deviennent plus vulnérables.» (*in* Violences conjugales, les chiffres, ARTE, 2007).

Cette analyse permet de mieux comprendre pourquoi les chiffres de la violence conjugale sont nettement plus élevés dans les pays occidentaux où l'émancipation des femmes bat son plein (Espagne, Québec, France, Allemagne...) que dans les pays latins où la forte tradition patriarcale n'est pas encore trop remise en cause par les femmes (Grèce, Italie, Portugal...). Ce qui ne constitue pas une raison pour mettre un frein à l'émancipation féminine car, poursuit le rapport canadien : « D'autres études ont révélé que l'égalité des sexes diminuait la vulnérabilité des femmes car en devenant plus indépendantes financièrement et personnellement, il leur est plus facile de quitter des situations où elles sont les plus vulnérables (rapport sur la détermination de la peine dans les cas d'homicides involontaires coupables commis dans le cadre d'une relation intime) » (*in* Violences conjugales, les chiffres, ARTE, 2007).

2.1. Impact des violences conjugales au Canada sur les femmes et les enfants :

Quand les violences conjugales touchent les enfants, ce problème devient plus grave et plus soucieux. S'ils étaient victimes ou témoins, ils risquent de s'identifier à cette situation et deviennent eux-mêmes violents, ils risquent de même de souffrir de tout sentiment d'agressivité violente, stress, peur, déception, et angoisse aussi.

Le pouvoir et le contrôle se confondent avec la notion de la violence pour ces enfants, à un âge précoce, ils sont trop influencés, plus tard ils comment par intervenir dans les situations violentes qui se déroulent dans leurs foyers.

Plus qu'un million de dollars sont dépensées chaque année au Canada pour assurer la protection des victimes de ces violences conjugales que ce soit au niveau de la santé, de la police du système judiciaire et en centre d'urgences...

En 1992, et selon des études faites au Canada, 60% des femmes sont violentées de la part de leurs conjoints, et cette situation ne porte que ses effets néfastes connues sur ces femmes, elle les prive de tout sentiment de sécurité dans leurs foyers aussi bien dans que dans la société. (*in J'accuse la peur, actes de la conférence montréalaise sur les femmes et la sécurité urbaine, 1992*).

3. Violences conjugales au Canada : études et faits :

Le Répertoire commenté des rapports de recherche exercés par plusieurs centres de recherche sur les violences faites aux femmes et aux enfants au Canada proclame que face au problème de la violence faite aux femmes, un des défis les plus critiques est de percevoir la nature de la famille nucléaire, pour voir si elle se dirige aux maisons de transition ou aux hommes religieux pour demander l'aide.

Intervention auprès des écoles, universités, des modes relationnels et de formation et des interventions dans la collectivité, est l'une des principes auxquels se base les rapports et les études canadiennes.

Plusieurs facteurs influent sur la demande de l'aide de la part de la femme comme le degré de violence, ses portées sur elle et le support qui lui a été offert de la part de sa propre famille et de son entourage.

Lorsque les hommes violents n'arrivent plus à contrôler leurs pulsions agressives et violentes et lorsque les moyens de communication raisonnable deviennent absents chez ces hommes, ils se trouvent dans des situations négatives et exercent des actes de violences et de toutes formes contre leurs conjointes.

Finalement, on remarque que le public considère l'intervention ou l'aide sociale comme humiliante beaucoup plus qu'un droit humain pour les femmes, la non intervention de l'Etat et ses faibles politiques sociales accordées à ces femmes est une violence institutionnelle en elle-même.

Selon une étude intitulée : Démocratisation de l'excellence : L'expérience des centres de recherche sur les violences conjugales au Canada et les trois axes de recherche prioritaires sur la violence faite aux femmes sont :

- La compréhension du phénomène de la violence dans ses différentes manifestations. Cet axe de recherche regroupe toutes les études visant à définir les formes de violence, à cerner ses représentations...
- La compréhension des déterminants de la violence. Cet axe regroupe les études visant à identifier les déterminants de la violence, les facteurs de risque et les facteurs de protection.
- L'analyse et l'évaluation des interventions. Cet axe regroupe les études d'évaluation systématique d'interventions dans le domaine de la violence, tant auprès des victimes que des agresseurs.

Les objectifs des centres de recherche sont :

- Etablir une collaboration durable entre universitaires, travailleurs communautaires, praticiens, décideurs et autres parties intéressées, en créant des réseaux de recherche stables dans les domaines de la violence familiale et de la violence envers les femmes, et en fournissant des possibilités de formation en recherche à des travailleurs communautaires, à de jeunes chercheurs et à des étudiants.
- Promouvoir l'établissement d'une masse critique de recherche dans les domaines de la violence familiale et envers les femmes ; et encourager la production de connaissances qui appuieront l'élaboration de politiques, entre autres en suggérant de nouvelles approches pour évaluer d'un œil critique les stratégies d'intervention actuelles et en créant des modèles d'intervention plus efficaces.
- Rendre la recherche largement accessible aux groupes communautaires, aux décideurs, aux législateurs et à la population.

Les recherches sur les violences conjugales se sont avérées un moyen rentable de mener des travaux de recherche de grande qualité répondant aux besoins des collectivités. Les produits de la recherche ont été intégrés au processus d'élaboration des politiques et diffusés dans l'ensemble de la collectivité.

3.1. Les études faites sur les violences conjugales au Canada faites par le CRIVIFF:

Le CRIVIFF (Thibault, Chamberland, Levesque, 2003, *in* Criviff, rapport d'activités) est l'un des principaux centres existants au Canada et les objectifs du centre sont : acquérir une plus grande compréhension du phénomène de la violence familiale et de la violence faite aux femmes et contribuer au développement de modes d'intervention novateurs et efficaces dans le domaine de la prévention des violences exercées sur les femmes. « La violence est un exercice de pouvoir abusif par lequel un individu en position de force cherche à contrôler une autre personne en utilisant des moyens de différents ordres afin de la maintenir dans un état d'infériorité ou de l'obliger à adopter des comportements conformes à ses propres désirs. Cette définition n'inclut pas que des comportements individuels puisque la violence peut aussi s'exercer par des systèmes plus larges » (Thibault, Chamberland, Levesque, 2003, *in* Criviff, rapport d'activités).

Protocole de dépistage systématique des femmes victimes de violence conjugale et guide d'intervention (Rinfret-Raynor, Turgeon, Joyal, 1999, *in* Criviff, Protocole de dépistage systématique des femmes...) : Criviff présente la violence comme un moyen permettant à un individu de contrôler une autre personne. Au cœur de toutes les formes de violence est présente la notion du pouvoir. Dans notre société, la violence est un moyen, trop souvent efficace par lequel le pouvoir peut s'exercer et qui intentionnel et qui vise à détruire et à écraser la femme.

Prévenir la violence conjugale est donc empêcher son apparition ou limiter son évolution. L'objectif de cette prévention ou même intervention est d'identifier le plus efficacement possible les femmes qui sont victimes de violence et d'intervenir auprès d'elles en tenant compte de leur situation et de leurs besoins particuliers.

La violence conjugale demeure un sujet tabou pour les victimes comme pour les personnes qui en sont témoins, ce qui ne facilite pas son dépistage. Dans ce contexte social, il est peu aisé pour les femmes violentées de dévoiler la violence qu'elles subissent. De plus, la menace de violence étant toujours présente, ces femmes vivent dans la peur de leur partenaire. L'emprise psychologique du partenaire violent est aussi très forte et peut amener certaines femmes à croire, comme leur partenaire l'affirme, qu'elles provoquent sa violence. Certaines femmes ont peur de briser la famille, peur de

perturber les enfants, peur des réactions de la famille élargie. D'où le rôle que jouent les valeurs sociales en ce sujet ce qui pousse les femmes à se taire et n'abordent presque jamais la question de la violence conjugale.

Autour de la violence familiale, droit pénal et légitimité sociale, le Criviff a fait une étude (*in Criviff, 1998, Violence et Intentionnalité...*) et il a confirmé que la violence psychologique, en contexte conjugal, est un comportement spécifique intentionnel et répétitif qui s'exprime à travers différents canaux de communication (verbal, gestuel, regard...) de façon active ou passive, directe ou indirecte dans le but explicite d'atteindre une personne et de la blesser sur le plan émotionnel.

Il y a un rapprochement assez intéressant entre la violence psychologique et le harcèlement sexiste, raciste ou hétérosexiste. En effet, tout comme la violence psychologique, le harcèlement ne constitue pas une infraction ou un acte criminel. Mais, dans chacun des deux cas, si l'on réussit à prouver que la victime de ces comportements a subi des dommages, un recours en responsabilité civile sera possible dans le but d'obtenir réparation. Dans notre société, il faut à certaines occasions contrôler nos pulsions sexuelles, même si dans d'autres occasions, on peut y laisser libre cours. Ces normes sociales ambiantes influent grandement les points de vue juridiques et des sciences sociales. Quand un comportement de contrôle est jugé illégitime, en regard des normes ambiantes, on attribue alors très clairement la cause de ce comportement à l'agresseur et on sanctionne ce qu'on appelle alors un abus. Que des problèmes de santé mentale soient ou non invoqués, on pointe l'agresseur. La responsabilité et la culpabilité sont claires et les normes sont traduites sous forme de lois. Mais en l'absence de telles lois, un verdict de responsabilité n'est pas nécessairement suivi d'un verdict de culpabilité.

Du point de vue de la victime, il y a des jeunes femmes qui n'ont pas toujours conscience de leur victimisation actuelle. Parfois, elles ne la perçoivent pas, c'est-à-dire qu'elles ne la reconnaissent pas lorsqu'elles subissent des agressions, et ne les conçoivent pas violentes comme telles.

Du point de vue de l'agresseur, il se déresponsabilise et blâme la victime, ça reflète son instabilité et qu'il est incontrôlable spécialement quand il dit « la cause vient de moi, mais c'est incontrôlable » (*in Criviff, 1998, Violence et Intentionnalité...*).

En ce qui concerne la politique féministe (Poulin, Ross, *in* Criminologie, Dossier : Violences Familiales...) : un guide de recherche :

- Tout féminisme suggère que les femmes sont exploitées, opprimées et dévaluées.
- Toute recherche féministe donne pouvoir aux femmes et aide à transformer le système patriarcal.
- Le but de la recherche féministe doit inclure la documentation, l'explication, la déconstruction et finalement l'élimination du patriarcat comme structure sociale.

Le projet fondamental de la recherche féministe vise à améliorer les conditions de vie des femmes. Les méthodes de recherches féministes doivent refléter l'expérience des femmes, et devraient être fondées sur les aspects concrets plutôt qu'abstraits de cette expérience.

Les féministes ont développé des approches alternatives à l'empirisme traditionnel. L'un des aspects de ces approches est de changer la notion d'objectivité qui a conduit à deux options : rejeter complètement la notion d'objectivité et la recherche empirique et réviser cette notion afin qu'elle reflète ce qu'est vraiment l'objectivité.

Malgré les différentes approches disponibles pour mener la recherche féministe, il existe un consensus au niveau de ses objectifs. Il se résume dans l'engagement consistant à éliminer le Patriarcat. Et donc des efforts pour mieux faire entendre et comprendre la victime, et donc des discours non seulement idéologiques et théoriques, mais aussi bien pratiques.

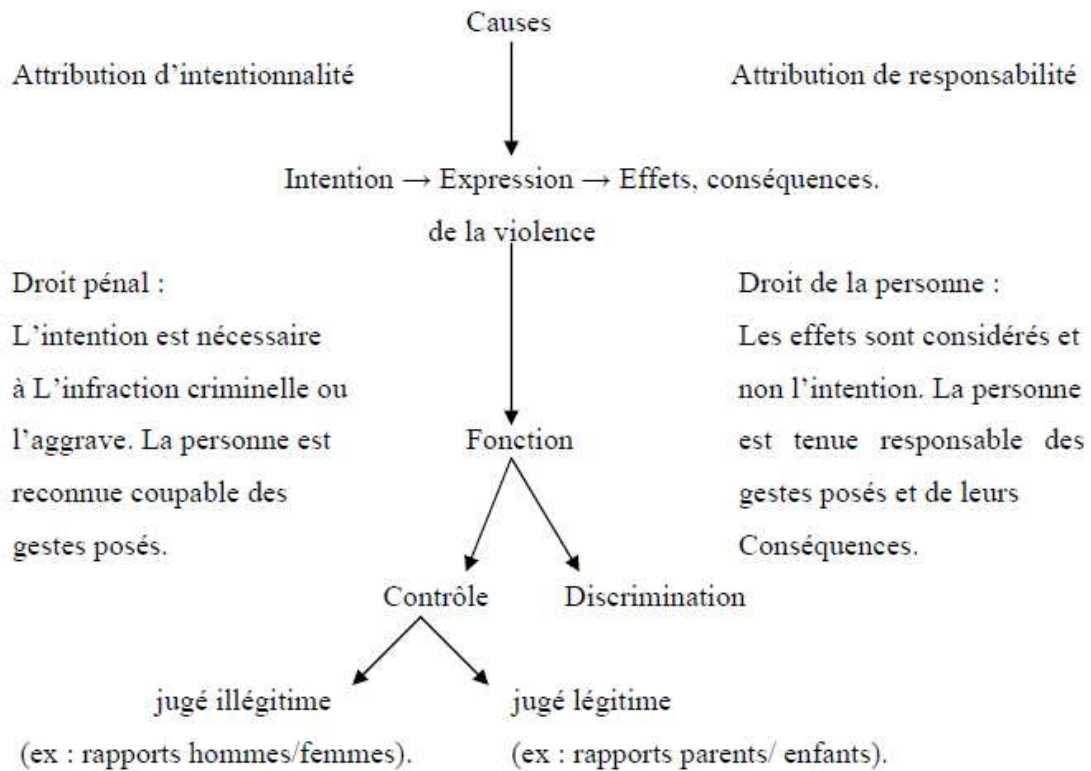
Une autre étude (Rondeau, Sirois, Jacques, Cantin, 2000, *in* Criviff, Les mécanismes de concertation intersectorielle...) faite par ce centre, analyse au début la problématique de la violence conjugale et a mis en évidence les principes et les politiques préventives et de même des politiques d'aide plutôt que des développements théoriques pour mieux assumer et pouvoir trouver un chemin vers la résolution de ce problème.

Dans ce cadre, cette étude a tenté de mettre en œuvre les manières dont les organisations possèdent pour pouvoir comprendre les facteurs déclenchants des violences conjugales.

Synthèse :

Notions prises ou non en compte dans la définition de la violence, selon les approches théoriques ou les champs disciplinaires :

Schéma n° 1: Définition de la violence selon les approches théoriques ou les champs disciplinaires. (Rondeau, Sirois, Jacques, Cantin, 2000, *in* Criviff, Les mécanismes de concertation intersectorielle...).



Concernant la violence dans la communauté militaire (Harison, *in* Criminologie, dossier, violences familiales...): la violence est toute contrainte induite appliquée à toute forme d'habitus ou de processus naturel pour en empêcher le développement ou le libre exercice.

Ce travail empirique relie la définition de la violence avec le sexisme culturel de la communauté militaire ainsi que les conséquences de l'empressement au combat sur les épouses de soldats.

Le point de vue d'épouse de militaire implique la situation d'une femme qui en épousant un homme se soumet en même temps au contrôle de l'institution militaire.

Les époux militaires sont très fiers d'eux-mêmes, ils auront acquis de nouvelles habiletés et une nouvelle appartenance, intégré ce nouveau style de vie. Pour cela, ils fusionnent travail et foyer en résidant dans les baraquements de la base militaire. Les

femmes sont des catégories de personnes exclues. Comme toute organisation sexiste, la communauté militaire prend pour acquise la notion de patriarcat dans la bipolarité homme-femme, ainsi que l'idée de la différence fondamentale entre les hommes et les femmes.

Les femmes sont assimilées aux unités de leurs maris à travers la vie sociale qui les encourage à participer à un système social où le rang des épouses les unes par rapport aux autres reflète exactement le rang des hommes dans la structure militaire.

La plupart des femmes qui subissent des abus de la part de leur conjoint les décrivent comme obsédés par le contrôle. Ainsi, l'armée est l'une des institutions où les comportements de contrôle sont les plus valorisés. C'est également un lieu où un militaire perçu comme incapable de contrôler sa femme est menacé de perdre la face.

Toutes les épouses ne sont pas victimes de violence mais les efforts de l'armée induisent les femmes dans un faux système de sécurité. Elles croient que l'armée va toujours prendre soin d'elles et qu'elles appartiendront toujours à la famille militaire. Le mode de vie militaire empêche la plupart des épouses de gagner leur vie d'une manière appropriée à leurs capacités.

Autour du contrôle exercé sur la conjointe (Roy, Rondeau, *in* Criminologie, dossier, violences familiales...): Plusieurs concepts sont associés à la notion de contrôle :

Autorité : en violence conjugale, l'homme se perçoit comme investi d'une autorité, elle lui permet d'obtenir autre que l'usage de la force nue, et donc avec une économie de dépenses, une attitude de soumission. Le supérieur domine, l'inférieur se soumet.

Pouvoir : de type coercitif, employer des sanctions négatives, exercer un impact sur les autres et utiliser la force.

Domination : rapport de déséquilibre entre les deux partenaires, le dominant exerce une influence coercitive sur le dominé.

Violence psychologique : menaces ouvertes ou voilées et une dégradation de l'autonomie de la femme dans sa relation avec son partenaire et dans tous les aspects de sa vie.

Contrôle : diriger les pensées, les émotions et les actions d'une autre personne. La façon d'atteindre cet intérieur chez la personne réside dans la connaissance la plus exacte possible des désirs, des sensations et des émotions de celle-ci, afin de la dominer. Donc

le contrôle consiste en l'exercice par une personne d'une action d'influence coercitive intentionnelle sur une autre personne avec qui une relation d'intimité est ou a été vécue à un moment ou un autre.

Plusieurs études qui ont été faites ont révélé que la majorité des conjoints violents ont été témoins ou victimes de violence dans leur famille d'origine.

Plus l'abus psychologique et l'abus physique sont importants chez l'agresseur, plus la volonté de dominer et d'isoler la conjointe est élevée.

En agissant de façon physiquement ou psychologiquement violente ou en menaçant de le faire, l'agresseur cherche à influencer sa conjointe afin qu'elle se conforme à ses désirs ou besoins.

L'homme est supérieur à la femme et a ainsi autorité sur elle et les enfants. Pour imposer son autorité, il utilise un pouvoir coercitif sur sa conjointe et exerce le contrôle par divers moyens.

Abordons maintenant les mauvais traitements entre conjoints âgés (Gravel, Beaulieu et Lithwick, *in* Criminologie, dossier, violences familiales...) : Dans cette étude, ils abordent une dimension spécifique des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées, celle des mauvais traitements entre conjoints âgés.

Ces mauvais traitements prennent plusieurs formes comme ceux physiques, psychologiques, financiers et négligence.

Il faut identifier les éléments qui influent sur la dynamique des mauvais traitements entre conjoints âgés. Il s'agit des antécédents de violence conjugale au sein du couple, de la perte d'autonomie du partenaire qui maltraite et de la perte d'autonomie du partenaire maltraité.

Ces éléments peuvent être résumé comme suit :

Lorsqu'il s'agit de femmes âgées victimes de violence conjugale, c'est la peur de vieillir seule. Les femmes qui sont aujourd'hui âgées se sont mariées dans une société plus sexiste et plus patriarcale que celle d'aujourd'hui, qui ne leur accordait que très peu de droits.

De même, plusieurs hommes ont de la difficulté à accepter leur perte d'autonomie physique. Leur incapacité de se tenir comme avant leur cause une perte d'autonomie, un complexe d'infériorité et une dépendance physique.

Dans d'autres cas, c'est l'homme qui est l'aidant et qui maltraite sa conjointe. Celle-ci affaiblie physiquement, devient une cible encore plus vulnérable aux mauvais traitements. La diminution des capacités physiques modifie les interactions entre les partenaires. La perte d'autonomie force une inversion des rôles entre les conjoints.

Le comportement agressif du couple âgé peut être le prolongement d'une relation de couple où le conjoint faisait déjà usage de violence physique et psychologique.

Enfin, la question la plus difficile à poser, c'est que comment pouvons-nous agir face à ce phénomène, la question des interventions possibles pour aider ces femmes se pose. Etant donné leur âge et leurs valeurs, peut-être il faut intervenir d'une autre façon que celle des jeunes.

L'intervention vers la non-violence contre la femme demeure essentielle pour le Centre Femmes D'aujourd'hui (Blais, *in* Centre femmes d'aujourd'hui, document centre femmes...). Le centre conserve la même mission soit : Améliorer les conditions de vie des femmes et vise l'égalité entre les femmes et les hommes dans un esprit de justice sociale. Pour arriver à cette fin, il faut nécessairement améliorer les conditions féminines, prévenir la santé physique et mentale de la femme et exiger une éducation contre violence pour toute la population et favoriser la situation économique et sociale des femmes. L'intervention féministe c'est développer une nouvelle définition des problèmes vécus par les femmes, permettre aux femmes d'augmenter l'estime de soi, exprimer ses besoins, ses désirs et sa colère, prendre des décisions, le droit au plaisir, le changement social et travailler ensemble.

Et donc, il faut aider les femmes à prendre conscience des différents rôles sociaux, de même l'intervention féministe doit permettre aux femmes d'identifier leurs besoins, les exprimer, laisser une place à la colère des femmes et dépasser leur colère en les incitant à l'action, renforcer donc chez les femmes leur confiance en soi, leur autonomie. La reprise de contact avec le plaisir est un élément important de l'intervention féministe, de se considérer assez importantes pour s'occuper d'elles-mêmes et dépasser le simple niveau de réflexion et développer un sentiment de solidarité et d'entraide.

Pour que le projet éducatif des centres de femmes soit une véritable pratique d'intervention féministe, il est essentiel de développer les attitudes suivantes :

- Partir de leur vécu quotidien.

- Croire à leur capacité de s'affirmer et de s'organiser pour répondre à leurs besoins et améliorer leurs conditions de vie.
- Égalité et justice sociale.
- Favoriser une relation égalitaire.
- Faire alliance avec les femmes.

Concernant la recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale (Rinfret-Raynor, Cantin, Fortin, *in* Criminologie, Dossier : Violences Familiales...): Pour maintenir la volonté d'offrir une aide appropriée, il est donc essentiel de comprendre la dynamique de recherche d'aide des victimes de violence conjugale. Les femmes violentées font largement appel aux ressources socio-sanitaires sans nécessairement dénoncer la violence subie. Ce qui peut avoir pour conséquence une intervention souvent non appropriée et même dangereuse puisqu'elle ne tient pas compte de l'origine réelle de nombreux problèmes.

Le sentiment de honte et de culpabilité contribue à la réticence des femmes à créer et à maintenir des contacts d'aide, est un obstacle à la recherche d'aide des femmes victimes de violence.

L'analyse féministe des causes et des fonctions sociales de la violence conjugale développée par ces groupes de femmes a permis de sortir ce problème de la sphère privée vers celle publique.

Très souvent, les femmes vont chercher de l'aide au moment où elles vivent un grand stress, mais elles abandonnent leurs démarches lorsque la situation de crise se résorbe.

Même dans le cas des attaques les plus violentes, les femmes sont plus susceptibles de rechercher de l'aide auprès de la famille et des proches avant de s'adresser aux professionnels.

La demande de l'aide de la femme auprès de ces institutions dépend des valeurs, ressources, position sociale et des responsabilités de cette femme.

Les enfants témoins ou victimes de la violence conjugale ? Question posée par Pâquet-Dechy dans son étude (Pâquet-Dechy, 1998, *in* Criviff, D'autres violences à Dire...). Les enfants qui sont exposés à la violence conjugale souffrent tous de cette exposition, et que, par conséquent, ils sont tous victimes de cette violence même si celle-ci n'est pas spécifiquement dirigée contre eux.

Les recherches démontrent que les enfants sont beaucoup plus au courant de la violence entre leurs parents que ce qu'on aurait cru ou qu'on aimerait croire. Ils écoutent les chicanes et les coups même lorsqu'ils sont endormis dans leurs chambres.

Les enfants peuvent être exposés à la violence conjugale de différentes façons : en la voyant, en l'entendant, en constatant les conséquences chez leur mère (blessures, crainte, pleurs...), en ressentant le climat de tension, de peur et d'incertitude qui règne dans la maison.

Etre forcé de voir un être qu'on aime se faire maltraiter et souffrir constitue une douleur psychologique profonde pour l'enfant. Une très grande souffrance personnelle vécue par l'enfant quand il y a de la violence conjugale dans sa maison.

A part la douleur et la souffrance psychologique ça va intervenir de même sur leur santé et leur comportement. Ils sentent la tension, l'appréhension et la menace, la peur et les conflits, terreur, anxiété, colère, insécurité, impuissance...

Plusieurs facteurs contribuent à rendre la situation plus difficile pour certains enfants : la sévérité, l'intensité et la fréquence de la violence ; la peur que leur mère soit blessée ou tuée ; la peur de perdre leur famille ; la peur d'être tués eux-mêmes... De même, le chantage affectif quand l'un des parents pousse l'enfant à prendre position contre l'autre parent. De même, ils peuvent subir de la violence psychologique ou physique de la part de leur père ou de leur mère. A ne pas oublier de même d'autres effets sur la santé (faible estime de soi, anxiété, troubles de sommeil...).

L'intervention se fait généralement avec celle faite sur les femmes victimes car en situation d'agression conjugale, les femmes qui quittent leur foyer pour aller en maison d'hébergement ont généralement tendance à amener leurs enfants avec elles.

Il faut que les enfants soit disposés à ce type d'aide car ils ont besoin d'approfondir leur vécu face à la violence, de développer leur système personnel de soutien, d'augmenter leur estime de soi... De même, il peut y avoir une transmission intergénérationnelle de la violence conjugale. Les recherches indiquent qu'un garçon témoin de la violence de son père envers sa mère risque trois fois plus d'être lui-même violent qu'un garçon qui n'a pas vécu cette expérience.

Une autre recherche a étudié la question des enfants témoins de violence conjugale. (Fortin, Cyr, Lachance, 2000, *in* Criviff, Les enfants témoins de violence conjugale...).

Cette recherche vise trois objectifs :

- Déterminer la nature et l'importance des troubles observés selon le sexe de l'enfant et son expérience de violence.
- Vérifier si l'intensité des troubles observés est moindre en présence des facteurs de protection.
- Vérifier si l'effet des facteurs de protection est le même selon le sexe de l'enfant et son expérience de violence.

De même, cette recherche va prouver que ces enfants manifesteront plus de troubles d'ordre comportemental, psychologique et physique que les enfants sans expérience de violence, de même que les troubles observés seront plus nombreux chez les enfants la fois victimes et témoins que chez les enfants uniquement témoins.

L'étude a révélé peu de différences dans les difficultés d'adaptation des garçons et des filles exposés à la violence conjugale si ce n'est sur le plan des conduites délinquantes. De même, le retrait de l'enfant des situations de violence conjugale, tout comme l'intervention directe dans la situation, pouvaient avoir des conséquences néfastes pour l'enfant. La première réaction pouvait provoquer de la culpabilité, l'enfant se blâmant pour ne pas avoir tenté d'aider ses parents, et la seconde pouvait être source de peur et d'extrême anxiété.

Enfin, il est certain que les enfants témoins de violence conjugale recrutés dans leur milieu familial sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation parfois comparables mais souvent plus importantes que celles affichées par les enfants résidant dans les maisons d'hébergement. Il se peut également que la contribution des facteurs de production ne soit pas forcément la même selon le contexte de vie de l'enfant. Plus que la majorité des enfants exposés à la violence conjugale vivent dans leur milieu naturel. Ainsi, la violence conjugale ajoute aux difficultés d'adaptation qui peuvent caractériser les enfants issus de familles porteuses de différents problèmes. L'enfant exposé à la violence conjugale pourrait manifester davantage de détresse s'il est également victime de violence parentale. La prévention vient en premier lieu de l'école et des divers intervenants en matière de violence familiale.

Concernant la justification de la violence envers l'enfant (Fortin, 1995, *in* Criviff, Journal International de Psychologie, Développement d'une mesure de la justification...): Dans les recherches sur la violence envers l'enfant, le concept de justification est évoqué mais toujours peu étudiée, ainsi la définition est « la justification de la violence conjugale est comme le système de croyances, d'attitudes et d'attributions qui excusent chez un conjoint le recours à la violence en fournissant des explications en apparence logiques et rationnelles » (Fortin, 1995, *in* Criviff, Journal International de Psychologie, Développement d'une mesure de la justification...).

Donc, la justification de la violence envers l'enfant nous comporte une notion que selon les croyances certaines formes de violences sont tolérées, de même des explications qui déresponsabilisent l'agresseur.

Mesure de la justification de la violence envers l'enfant : cette mesure évalue une conception restreinte de la violence faite à l'enfant, à une tolérance et à une attribution biaisée face à cette violence.

En ce qui concerne la conception de la violence, elle est limitée aux seules agressions physiques qui laissent des marques semble encore répandue dans notre société. Plusieurs actes et agressions physiques sont considérés seulement par les parents comme des punitions corporelles comme gifler ou taper un enfant à l'école. Mais avec la définition large de la violence psychologique, la mesure de la conception de la violence envers l'enfant a été développée.

Concernant la tolérance envers la violence, elle se reflète dans l'adhésion plus ou moins forte à un ensemble de mythes qui ont pour effet de banaliser la violence et de la rendre cognitivement acceptable, voire désirable. L'utilisation de la force physique au nom de la discipline et de l'éducation est largement répandue. Dans l'éducation des enfants, la tolérance envers la violence est associée à la pédagogie qui maintient que l'enfant est agressif, asocial et mauvais ainsi taper, gifler ou frapper un enfant sera considéré pour son bien.

En ce qui concerne l'attribution de la violence : l'analyse des théories de l'attribution dans la genèse potentielle des conduites coercitives montre que les inférences parentales quant au niveau de contrôle imposé à l'enfant sont déterminantes quand il s'agit de le punir. Ces attributions causales ne seraient pas directement liées à la punition, mais affecteraient davantage l'attribution de la responsabilité et du blâme, lesquels

détermineraient à leur tour la punition. Ces attributions peuvent être biaisées par les croyances parentales ainsi les comportements agressifs de l'enfant seront considérés comme une attaque personnelle contre le parent.

Les facteurs d'attribution distinguent deux types d'explication : celles qui blâment l'enfant, signifiant par là que le parent est innocenté bien que responsable d'un acte volontaire et celles qui attribuent l'origine de la violence à des réactions incontrôlables pour lesquelles le parent ne peut être jugé responsable.

Finalement, malgré la justification de la violence, il faut développer des programmes de prévention de la violence envers l'enfant, il s'agit de diminuer les facteurs de risque de violence liés aux influences culturelles et d'augmenter les facteurs de protection pour rendre conscience les personnes à nommer la violence et la reconnaître lorsqu'elles l'exercent.

Sur le même sujet, une autre étude a analysé les facteurs de protection des enfants témoins de violence conjugale (Fortin, Trabesli, Dupuis, 2002, *in* Criviff, Les enfants témoins de violence conjugale...): cette recherche porte sur des femmes et des enfants vivant dans leur communauté plutôt que dans des maisons d'hébergement. Tous les enfants ne sont pas affectés de la même manière ni avec la même intensité par la violence à laquelle ils sont exposés pour cela il existe plusieurs facteurs de protection.

Les facteurs de protection personnels sont comme le sentiment de compétence de l'enfant physique et sociale, estime de soi et les stratégies d'adaptation utilisées par l'enfant pour faire face à la violence.

Les facteurs de protection intrafamiliaux comme les caractéristiques des parents, l'état stress de la mère et les stratégies d'adaptation de la mère pour faire face à la violence, de même la nature de la relation parent-enfant.

Le soutien social est le plus fréquent des facteurs de protection extrafamiliaux.

Il est de même important d'évaluer l'ordre psychologique de l'enfant (anxiété et dépression) et non seulement de la mère.

Ainsi, les enfants exposés à la violence révèlent des sentiments de dépression et d'anxiété beaucoup plus que les enfants non exposés à cette violence. Ils prouvent de même des difficultés d'adaptation.

Les enfants qui interviennent directement pour faire cesser la violence présentent davantage de symptômes dépressifs que ceux qui n'interviennent pas mais ce lien reste très modéré. Plus l'enfant évalue négativement sa mère, c'est-à-dire plus il juge fréquentes les conduites maternelles de contrôle ou d'apparente indifférence, plus il présente des symptômes anxieux et dépressifs.

Enfin, il est important qu'il y ait des frontières claires entre la mère et l'enfant pour que la mère n'influence pas négativement à travers ces conduites le comportement de son enfant. Pour cela, il est important d'agir et d'intervenir auprès des mères à cause de l'importance de la relation mère-enfant.

Abordons aussi la situation de l'enfant en contexte de violence conjugale, étude faite par Fortin, intitulée « L'enfant en contexte de violence conjugale : témoin ou victime ? » (Fortin, 1998, *in* La revue internationale de l'éducation familiale, l'enfant en contexte de violence...). L'analyse des enfants témoins de la violence conjugale va de pair avec les mauvais traitements psychologiques envers l'enfant. Le fait d'être témoin de violence conjugale est dans cette perspective considérée comme une forme indirecte de violence psychologique. Certains enfants, vivant dans des contextes de violence conjugale, sont sans doute, stricto sensu, des témoins de violence même s'ils ne sont pas reconnus comme tels par les parents, alors que d'autres sont vraisemblablement affectés par la présence de relations conjugales violentes même s'ils ne sont pas, à proprement parler, des témoins.

Il n'est pas du tout facile de savoir l'ampleur de ce phénomène mais les résultats indiquent qu'un enfant sur deux pourrait être présent au cours des scènes de violence conjugale. Les enfants les plus jeunes seraient les plus à risques d'être exposés, la violence conjugale étant généralement plus élevée chez les jeunes couples. En outre, les enfants en bas âge sont plus susceptibles que les plus âgés d'être à la maison auprès des parents. Par ailleurs, un nombre non négligeable d'enfants apparaissent directement impliqués dans la situation.

La violence conjugale résulte plusieurs conséquences pour l'enfant, ces enfants manifestent des troubles externes comme agressivité, hyperactivité, délinquance, désobéissance, mensonge, destruction des objets...et des troubles internes comme dépression, anxiété, inquiétude, tristesse et malheur.

A l'adolescence, les enfants témoins de violence conjugale se caractériseraient par l'hostilité, l'agression, la projection du blâme sur autrui, l'anxiété et les comportements suicidaires. Les garçons auraient tendance à s'identifier au père et devenir violents et abusifs envers les femmes. Les filles pourraient développer une méfiance extrême envers les hommes et des attitudes négatives envers le mariage. Elles seraient aussi plus à risque de vivre des relations intimes violentes. Parmi les causes susceptibles d'être confondues avec la présence de violence conjugale, se trouve la présence de la violence du parent envers l'enfant. Les enfants témoins proviennent souvent de familles où les parents exercent de la violence envers l'enfant.

Intervention auprès des hommes violents et dominants, un pas vers la non-violence (Vézina, 2003, *in* G.A.P.I. un pas vers la non-violence...): L'objectif de cette institution est d'inciter les hommes ayant des comportements violents et contrôlants à l'égard de leur partenaire à inciter des changements de comportements et d'attitudes envers cette dernière, et donc de réduire la violence conjugale et familiale. « Nous sommes appelés à travers des activités de sensibilisation, de formation, de conscientisation et de prévention, à contribuer au mouvement social visant la mise en place d'une société véhiculant des valeurs de non-violence (tolérance zéro) et d'égalité entre les sexes » (Vézina, 2003, *in* G.A.P.I. un pas vers la non-violence...).

Et donc pour atteindre cet objectif, il faut aider les hommes violents à éliminer leurs comportements violents, les traiter, les sensibiliser au problème, et rendre conscience la population de refondre ces valeurs sociales de domination et de violence et établir des rapports égalitaires entre hommes et femmes.

« Nous définissons la violence conjugale comme étant un contrôle exercé par une personne auprès d'une autre personne dans une relation conjugale. La relation conjugale est une relation entre deux personnes qui vivent une union affective nonobstant l'orientation sexuelle. La violence est construite (apprise) socialement (valeurs véhiculés) et choisie individuellement. La violence est un problème social et la violence conjugale en est une manifestation largement répandue. Les valeurs de domination et de compétition véhiculées par la société patriarcale et stéréotypée sont considérées comme un facteur prédominant dans l'apprentissage et la transmission de la violence, notamment dans un rapport de contrôle des hommes envers les femmes » (Vézina, 2003, *in* G.A.P.I. un pas vers la non-violence...).

Le traitement peut se faire à travers une reconnaissance de comportements violents, motiver les participants, accepter les règles de groupes et être capables de fonctionner avec. Des rencontres seront faites de même avec des hommes qui ont terminé leur suivi et c'est dans le but d'évaluer l'évolution de la violence depuis la fin de leur démarche, les sensibiliser une fois de plus aux principales notions qui les aideront à prévenir de nouvelles récidives et leur permettre de reprendre contact avec les moyens qu'ils se sont donnés pendant leur démarche.

De même, dans le cadre de l'intervention auprès des hommes violents, on évoque les données d'une autre étude (D. Turcotte, Dulac, Lindsay, Rondeau, P. Turcotte, 2002, *in* Criviff, Les trajectoires de demande d'aide...) visant les trajectoires de demande d'aide des hommes en difficulté. Cette recherche vise à intervenir pour aider les hommes violents pour en pouvoir se débarrasser de leur violence ainsi plusieurs difficultés font obstacles à la réalisation de cette fin. Selon cette étude, les conjoints violents présentent plusieurs caractéristiques qui sont considérées comme des obstacles à l'engagement dans un processus d'aide : négation de leur problème, site de contrôle externe, conception stéréotypée des rôles de l'homme et de la femme. En outre, plusieurs vivent dans un entourage qui tolère, voire qui encourage la violence.

Cette recherche a plusieurs objectifs comme savoir les circonstances qui ont poussé ces hommes à demander de l'aide et voir les obstacles qui font face à cette recherche d'aide. Il est essentiel d'intervenir auprès des hommes violents car en plus qu'ils ont été violents envers leurs ex-femmes, ils peuvent de même le devenir envers une nouvelle conjointe. Plusieurs critères jouent leur rôle dans la recherche d'aide. Des caractéristiques comme le sexe, la classe sociale et l'appartenance culturelle sont associées à la fréquence d'utilisation des services d'aide. En revanche, les hommes consultent plus tardivement, c'est-à-dire lorsque les problèmes se sont aggravés, ce qui entraîne une démarche plus stigmatisante et des coûts de traitement plus élevés.

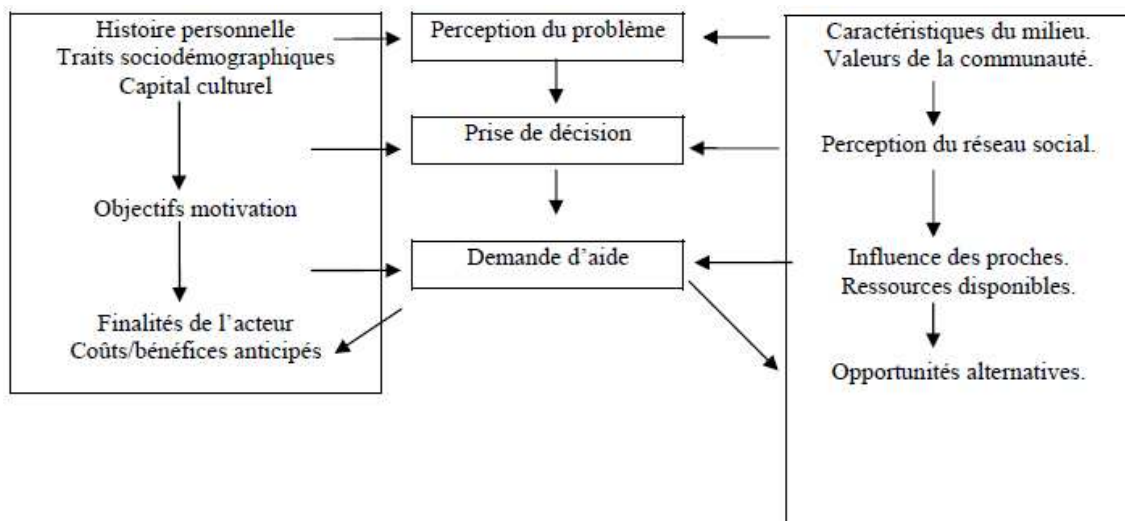
De même, il y a une recherche d'aide abordée dans une perspective interactionniste. « Selon la perspective interactionniste, une conduite n'est jamais totalement prévisible, ni entièrement déterminée par les caractéristiques de la personne ou de l'environnement. Pour comprendre les comportements, il faut partir de l'analyse que fait la personne de la situation dans laquelle elle se trouve, des objectifs qu'elle poursuit, des possibilités qui s'offrent à elle et des contraintes avec lesquelles elle doit composer » (D. Turcotte,

Dulac, Lindsay, Rondeau, P. Turcotte, 2002, *in* Criviff, Les trajectoires de demande d'aide...).

Les conjoints violents sont dépendants, jaloux, ont une faible estime d'eux-mêmes, rejettent le blâme sur les victimes, ne respectent pas les normes sociales et ont une conception rigide et stéréotypée des rôles de l'homme et de la femme.

Modèle initial pour l'étude des trajectoires de demande d'aide :

Schéma n°2: Modèle initial pour l'étude des trajectoires de demande d'aide (D. Turcotte, Dulac, Lindsay, Rondeau, P. Turcotte, 2002, *in* Criviff, Les trajectoires de demande d'aide...).



La méthode de cette recherche a consisté à faire une description comparée des trajectoires de recherche d'aide suivies par des hommes confrontés à des problèmes de toxicomanie ou d'alcoolisme, sont des hommes qui exercent d'actes violents envers leurs conjointes et leurs familles.

Il s'est révélé qu'ils présentent un sentiment de solitude, de honte, dépression... « ils sont inquiets face au déroulement de l'intervention, craignent d'être confrontés à un nouvel échec, ont des réticences à parler de leur vie intime, ont peur d'être jugés ou étiquetés et sont insécurisés face à un contexte où ils n'auront pas le contrôle » (D. Turcotte, Dulac, Lindsay, Rondeau, P. Turcotte, 2002, *in* Criviff, Les trajectoires de demande d'aide...).

De même, on trouve chez d'autres un désir de mieux se connaître, de connaître quels sont ses comportements inadéquats, ils veulent en arriver rapidement, après avoir nommé le problème, à la recherche de solutions.

Enfin, il faut noter qu'il est essentiel de développer davantage de services pour les hommes et les généraliser sur tous les plans économique, géographique et culturel pour que les hommes trouvent l'aide avant d'avoir perturbé totalement leur entourage et avant que la cure devienne totalement difficile.

De même, à propos de l'intervention et d'aide des hommes en problèmes, entre les services et les hommes: un pont à bâtir (Rondeau, Hernandez, 2003, *in* Criviff, *Entre les services et les hommes...*). L'objet d'étude de cette recherche est les réalités des hommes comme problème social et politique.

Etablir un pont entre les hommes et les services c'est parlé de la réponse sociale aux besoins des hommes. D'autre part, l'intervention auprès des hommes a lieu car ils sont égaux aux femmes, ils vivent beaucoup de problèmes sociaux, économiques, familiaux... Un nombre grandissant de femmes ont accédé à des emplois rémunérés et de plus en plus choisissent des emplois traditionnellement occupés par des hommes. La situation est cependant très différente pour les hommes qui choisissent d'exercer des professions traditionnellement réservées aux femmes puisqu'ils doivent composer avec un statut et un salaire moindres que celui des hommes qui choisissent d'occuper une profession traditionnelle. Les hommes ont effectivement de grands besoins. Ce sont eux qui enregistrent le plus de malaises, le plus de difficultés et à bien des égards présentent le plus de vulnérabilités aux plans de la santé et du comportement. Cela, il faut le dire et l'affirmer sans réserve. La réalité est que lorsqu'on compare les choses en ce qui concerne les besoins, les hommes sont, plus que les femmes, en situation de difficulté aux plans de la santé physique (ils meurent plus jeunes et sont en moins en bonne santé), de la santé mentale (suicide) et du comportement (alcoolisme, toxicomanie).

Les programmes sont pour les conjoints violents, pour les pères incestueux, les jeunes délinquants, les jeunes avec troubles de comportement...

Toutefois, la première règle est de vouloir, la seconde est d'agir pour rejoindre l'homme, la troisième c'est de l'accueillir, le respecter et travailler à tisser un lien d'intimité et de confiance. Reconnaître l'existence des difficultés et chercher à accueillir l'homme ne signifie pas qu'on cautionne des comportements répréhensibles ou violents,

ou qu'on le déresponsabilise des gestes qu'il a posés. Non, on le traite en être humain. Si on peut le rejoindre dans sa douleur, sa fragilité, sa souffrance, on peut l'amener plus facilement à reconnaître ce qu'il a fait.

L'homme demande ces services car il en a un besoin réel ainsi il faut répondre aux besoins des hommes et il faut que cette réponse soit adaptée.

Les conjoints violents présentent plusieurs caractéristiques qui sont considérées comme des obstacles à l'engagement dans un processus d'aide : négation de leur problème, site de contrôle externe, conception stéréotypée des rôles de l'homme et de la femme. En outre, plusieurs vivent dans un entourage qui tolère, voire qui encourage la violence.

Les hommes ont des attentes face au processus d'aide qui peuvent être classées en deux catégories : les attentes cognitives et celles comportementales.

Parmi les attentes cognitives, on retrouve le désir pour l'homme de mieux se connaître, de connaître quels sont ses comportements inadéquats et qu'est ce qui le pousse à agir de cette façon. Les attentes comportementales sont davantage en lien avec les actions à entreprendre et les changements à apporter pour modifier la situation dans laquelle se trouvent les hommes.

L'aide vise de même les pères qui ont des problèmes liés au divorce. Si certains hommes sont violents, la grande majorité ne l'est pas. Mais les hommes ne sont pas non plus des anges, ils ont chacun leurs faiblesses. Et il en est de même des femmes. Au cours d'une séparation, les deux conjoints voient les choses différemment et les émotions vécues, le stress aidant, tendent à court circuit leur capacité d'écoute, de communication et de compromis en fonction de leurs enfants.

Enfin, face aux problèmes vécus par les hommes il faut reconnaître leurs besoins et intervenir auprès des conjoints violents et sur la condition masculine et sensibiliser la population dans le but de normaliser la demande d'aide des hommes.

Des programmes intensifs de traitement pour les conjoints violents demeurent essentiels (Rondeau, Brodeur, Boisvert, Forney, 2002, *in* Evaluation du programme intensif de traitement...), ces organismes ont pour mission de faire cesser la violence, de prévenir les comportements violents, de responsabiliser l'homme aux prises avec ces difficultés et de l'accompagner dans un processus de changement. De même, ils tentent de répondre, à des besoins de protection et de sécurité des femmes.

Au départ, dans le domaine de la violence conjugale, les services étaient orientés exclusivement vers les femmes victimes. Toutefois, plusieurs femmes refusaient de quitter leur conjoint ou décidaient de retourner auprès de celui-ci après une courte séparation. C'est dans ce contexte que les services destinés aux hommes ont vu le jour. Il y a plusieurs programmes destinés aux conjoints violents comme le modèle profémiste qui consiste à porter sur l'exercice abusif du pouvoir et du contrôle par l'homme. Le modèle préconise la confrontation des attitudes sexistes et des rôles sexuels stéréotypés. Comme la violence est un moyen de maintenir le contrôle, ce modèle permet aux hommes de maintenir les avantages dont ils jouissent au détriment des femmes et ce travail consiste à changer leurs perceptions et à promouvoir l'acceptation de nouvelles valeurs, connaissances et conduites.

De même, il y a le modèle cognitivo-comportemental qui se base sur ce que «tout comportement social ce qui inclut la violence, est essentiellement un comportement appris. Conséquemment, il est possible de désapprendre cet apprentissage et de le remplacer par un comportement socialement plus acceptable» (Rondeau, Brodeur, Boisvert, Forney, 2002, *in* Evaluation du programme intensif de traitement..., p.13). Donc, il faut gérer la colère qui est à la base de l'agression à travers des lectures dirigées, jeux de rôle, exercices et méthodes de contrôle de la colère et la relaxation.

Aussi, il y a le modèle d'entraide qui «mise davantage sur l'éveil de la conscience et le soutien plutôt que sur un modèle comportemental» (Rondeau, Brodeur, Boisvert, Forney, 2002, *in* Evaluation du programme intensif de traitement..., p.14). Donc, c'est le fait de soutenir et confronter l'homme pour restructurer ses attitudes et ses comportements. De même, il y a l'éclectisme «le contenu de la thérapie est inspiré des analyses féministes de la violence conjugale, alors que les méthodes d'intervention sont empruntées au modèle cognitivo-comportemental» (Rondeau, Brodeur, Boisvert, Forney, 2002, *in* Evaluation du programme intensif de traitement..., p.15). Certainement, il y a une difficulté que les hommes s'engageraient à ce type de programme car il est facile pour eux de porter le blâme sur les autres pour leurs agissements violents. De même, il faut que les programmes et les intervenants soient compatibles avec la taille des clientèles et la nature et le caractère des hommes et la qualité des services offerts pour empêcher leur abandon.

Comme évaluation des programmes destinés à combattre la violence il y a le programme de prévention de la violence d'orientation cognitivo-comportementale, s'inspire du modèle d'apprentissage social considérant que la violence est un comportement appris et internalisé par le « modeling » et le renforcement. Ainsi, les participants sont encouragés à examiner leurs expériences d'apprentissage et à identifier les éléments qui renforcent leur utilisation de la violence.

Quelle que soit la nature de la violence faite par l'homme, pour assurer la réussite du programme qui lui offert il faut qu'il soit motivé au changement. En effet, les individus changent le jour où eux décident de changer.

L'étude présente porte sur les points de vue des femmes et des hommes sur les services utilisés en matière de violence conjugale (Rinfret-Raynor, 2001, *in* Points de vue des femmes et des hommes...). La présente recherche vise à interroger des femmes violentées et des conjoints violents en contact avec diverses ressources afin de recueillir leurs points de vue sur l'orientation des interventions reçues dans ces divers services, la cohérence de ces interventions les unes par rapport aux autres, leur complémentarité et leurs effets sur la cessation de la violence et sur le cheminement des individus. Les femmes fréquentent beaucoup plus les services sociaux que les hommes et c'est pour plusieurs facteurs culturels, sociaux et individuels, notamment la socialisation masculine. Les études consultées nous permettent de distinguer entre les effets perçus de l'intervention par rapport au cheminement personnel et les effets par rapport à la cessation de la violence. Ces études ont généralement fait appel davantage aux femmes violentées qu'aux conjoints violents et ont la plupart du temps interrogé les personnes à partir d'une ressource.

L'intervention a été faite auprès des femmes victimes et des hommes violents. « Plus la femme est autonome dans son cheminement personnel, son cheminement de prise en charge et de contrôle, plus l'impact de son séjour sera grand sur la cessation de la violence » (Rinfret-Raynor, 2001, *in* Points de vue des femmes et des hommes..., p.12). Les femmes rechercheraient davantage une aide professionnelle pour faire face à la violence lorsqu'elles ne se sentent pas responsables de celle-ci.

Auprès des hommes violents : les conjoints réagissent à la première intervention policière de façon pseudo-rationnelle, c'est-à-dire qu'ils considèrent normal que les policiers se présentent chez eux à la suite d'un appel de leur femme et voit le rôle du

policier comme en étant un de conseiller. La deuxième intervention représente un tournant majeur dans la perception qu'ont les hommes de l'intervention policière : du rationnel, on passe au choc parce que l'intervention paraît inattendue et irrationnelle puisque le conjoint est maintenant considéré comme un suspect.

De même les études ont porté sur les points de vue des femmes sur l'efficacité de l'intervention des services offerts aux hommes. Les femmes attribuent au programme certains des changements d'attitudes et de comportements du conjoint. Une diminution de la violence est généralement rapportée par les femmes, mais la peur persiste chez la majorité des conjointes.

Les femmes recherchent l'aide selon sa réalité personnelle et sociale et à travers son contexte économique et socioculturel et par la réponse du milieu. Ainsi, les hommes ont besoin d'écoute attentive, de confidentialité et de l'anonymat, de même que d'avoir une place pour exprimer la souffrance.

Il y a eu nécessité d'intervenir auprès du sujet de la violence conjugale et d'aider les femmes victimes et les hommes violents car ce problème ne relève plus de la sphère privée mais il est devenu une problématique d'ordre social. L'identification de la violence conjugale ainsi que la déculpabilisation de la victime relativement à celle-ci par l'aidant et l'aidée devient une condition sine qua non à la sécurité physique et émotionnelle de la victime.

Au plan du cheminement entrepris par ces femmes pour extraire la violence conjugale de leur vie, les maisons d'hébergement fournissent accompagnement, soutien et suivi.

L'élément crucial du séjour en maison d'hébergement est la mise en relation de cette compréhension phénoménologique de leur situation de violence conjugale avec celle de d'autres femmes qui subissent la même violence qu'elles. C'est seulement à partir de cette condition, soit la mise en commun de leur compréhension de cette souffrance, qu'un sentiment de contrôle sur leur vie et sur les décisions prises socialement pourra émerger, soit l'empowerment individuel et social qui conduit à une entraide collective.

Les hommes consultant les services sociaux ont une trajectoire assez différente de celle des femmes, non seulement en considérant le nombre moyen d'organismes et d'intervenant-es rencontré-es, mais aussi en tenant compte de la nature des motivations de consultation. La plupart des hommes de cette étude mentionnant avoir développé un

lien instrumental avec les membres de leur famille, collègues de travail et voisins...ainsi, la souffrance de certains hommes n'est pas tant liée aux effets de la violence conjugale dans leur vie, mais plutôt à la crainte de vivre séparés de leur conjointe.

Interventions et aides pour les femmes (Falardeau, 2003, *in* Rapport d'activités, La maison des femmes...): Il faut offrir des interventions de qualité qui répondent aux besoins des femmes et enfants. « Nous demeurons conscientes que la violence à laquelle ils sont exposés cause des séquelles parfois importantes. Nous continuons donc de répondre à leurs besoins, en leur offrant le support nécessaire par des interventions adaptées à leur réalité, il est possible d'organiser des rencontres familiales structurées qui s'avèrent très adiantes, autant pour les enfants que les mères » (Falardeau, 2003, *in* Rapport d'activités, La maison des femmes..., p. 35). Ce qui leur permet de s'exprimer sur ce qu'ils vivent. A ce niveau ils se sentent importants et écoutés.

Les femmes qui ont recours à ces services reçoivent écoute et support, elles peuvent connaître et exercer leurs droits. Elles s'interrogent avec d'autres femmes sur les causes de la violence, de créer une solidarité entre elles, de réagir collectivement pour un mieux-être et finalement de tendre vers l'autonomie. Plusieurs services ont été offerts comme l'intervention individuelle, informelle, de groupe, auprès des enfants, activités culturelles et éducatives et de même information, sensibilisation et formation et finalement des rencontres avec les institutions scolaires et avec les médias.

Les personnes violentes étaient des enfants agressifs en bas âge, d'où l'importance de s'attarder à ce phénomène dès le jeune âge de l'enfant, sujet d'étude sous le titre : La prévention de la violence à l'école primaire par la promotion des comportements pacifiques (Turcotte, Lamonde, Lindsay, 2002, *in* Criviff, La prévention de la violence à l'école primaire...). La violence est une réalité sociale présente de même en milieu scolaire et elle se manifeste sous différentes formes, elles peuvent aller des simples problèmes de discipline (désobéissance, taquineries), à des agressions physiques, en passant par les menaces verbales, physiques et vandalisme. La violence verbale serait la forme de violence la plus répandue dans les écoles et se manifesterait par des paroles blessantes, des menaces, du chantage et des cris. Mais, il existe également d'autres formes de violence ; la discrimination, qui est exercée par des élèves sur d'autres en fonction de l'origine ethnique ou sociale, du sexe ou du style vestimentaire en est un

exemple. Les élèves qui sont touchés par la discrimination se sentent exclus et rejetés et leur estime d'eux-mêmes est affectée.

Plus l'enfant vieillit, plus les comportements violents deviennent sérieux. On parle alors d'agression, de conflit, de délinquance, de criminalité...

Ce genre de violence a plusieurs conséquences sur l'enfant comme le rejet de son groupe de pairs, anxiété, tristesse et stress. Les jeunes ne deviennent pas violents du jour au lendemain, les adolescents violents étaient des enfants agressifs en bas âge, d'où l'importance de s'attarder à ce phénomène dès le jeune âge de l'enfant.

Plusieurs facteurs sont associés à la violence comme individuels, familiaux et environnementaux. Si l'enfant est exposé à un bon nombre de ces facteurs il y a plus de risque d'être violent.

L'école joue un très grand rôle dans la prévention contre ce phénomène et c'est en agissant sur la diminution des facteurs de risques et l'augmentation des facteurs de protection. Certaines actions peuvent être réalisées en milieu scolaire, notamment en développant une plus grande sensibilité aux effets destructeurs de la violence et en favorisant l'apprentissage de modalités pro sociales de résolution de conflit. C'est pour ces raisons qu'il est important d'intervenir précocement, dans les écoles primaires, en mettant sur pied des programmes de prévention de la violence et de promotion des comportements agressifs.

3.2. Violences conjugales au Canada : question d'intervention et de prévention:

Selon l'expérience canadienne, il semblerait que la mise en accusation automatique et le non – retrait des poursuites, pour éviter une récidive, soient un échec. L'arrestation produit un effet dissuasif à court terme, mais la violence reprend plus tard et est plus sérieuse. De plus, la dissuasion peut marcher chez les hommes qui ont un emploi et une bonne insertion sociale, mais chez les autres, plus défavorisés, voire sans emploi, elle ne fait qu'amplifier la colère et la révolte.

Cela ne veut pas qu'il ne faut rien faire, mais qu'il faut faire différemment et, surtout, penser en termes de prévention.

Sanctionner un homme violent est, pour la victime, une reconnaissance publique de sa souffrance, c'est donc indispensable. Mais cela doit être accompagné d'un travail éducatif, afin de donner un sens au droit. Après la sanction, il importe qu'un travail thérapeutique, axé sur la restructuration psychique, soit proposé à la victime.

Qu'il y ait une réponse judiciaire est indispensable, mais ce n'est pas suffisant. Il y aura toujours des cas qui nécessiteront une approche plus fine.

S'il est légitime d'aider les femmes à sortir d'une situation de violence morale, il faut prendre garde à ne pas les enfermer dans une position de victime et à ne pas les pousser à des revendications sans fin. Il est normal qu'une femme qui a été battue et maltraitée soit dédommée, mais le versement de dommages et intérêts ne s'applique pas forcément en toute circonstance et, notamment, en cas de violence psychologique. Nous voyons parfois des femmes qui ont été malheureuses dans leur couple et qui, au moment du divorce, veulent « faire payer », au sens littéral du terme, leur ex – conjoint. Ces femmes doivent aussi prendre leur part de responsabilité. Ce qui importe, c'est, avant tout, que la situation cesse et qu'elles puissent se reconstruire une autre vie. La plainte et la revendication sans fin ne permettent pas le changement. Elles entretiennent ainsi une guerre des sexes, qui se fait toujours au détriment des enfants.

Au cours des procès, la haine et le désir de vengeance peuvent entretenir la douleur chez les victimes. La procédure maintient un lien puissant avec le partenaire qui continue d'occuper leurs pensées, de les envahir d'affects destructeurs. Cela ne leur permet pas de sortir de leur position de victime.

Répondre à la violence par la violence, c'est transmettre la souffrance, cela ne résout rien. Certes, celui qui a souffert d'une violence injuste ou plutôt celui qui a été réduit à l'impuissance devant une injustice peut vouloir obtenir réparation, mais cela n'est pas suffisant pour retrouver une paix intérieure. Il faut accepter qu'en sortant de l'emprise, plus rien ne sera comme avant, et rompre avec ses propres sentiments destructeurs.

Pour éviter d'entrer dans un processus de vengeance éternelle, la victime doit pouvoir nommer le préjudice sans agressivité.

« Que peut-on faire ? demandait la femme anonyme dans sa lettre. L'Etat a-t-il conscience que nous, femmes victimes de violences conjugales, élevons les enfants qui, plus tard, feront la société ? Et que, si nous voulons que cette société soit faite d'hommes responsables et respectueux, ce n'est pas dans la peur et la violence de l'être humain que nous y arriverons. »

(Hirigoyen, 2005, p. 267) Il nous semble important, en effet, de penser aux générations futures et au monde que nous leur préparons.

Actuellement, sous la pression des associations, le gouvernement prend des mesures contre les agresseurs mais tarde à mettre en place une prévention plus globale de la violence. On tient compte de l'agression, c'est-à-dire de l'évènement ponctuel, mais pas suffisamment de ce qui l'a provoquée, c'est-à-dire du noyau de la violence. Or, si l'on veut venir à bout de la violence conjugale, il faut envisager une action plus en amont ; l'accent doit être mis sur l'éducation, celle des adultes et surtout celle des jeunes. On a vu que les programmes thérapeutiques destinés aux hommes violents ont peu de résultats positifs. D'une part, ils concernent une minorité d'entre eux et, d'autre part, leur action est limitée aux agressions physiques et concernent peu la violence psychologique. Les hommes ne semblent pas conscients de la domination qu'ils exercent sur leur partenaire et ils minimisent les faits de violence psychologique.

Une équipe canadienne, qui avait mis en place un programme de traitements pour conjoints violents, a interrogé des couples sur les épisodes de violence qu'ils avaient connus au cours des six derniers mois. Alors qu'hommes et femmes s'accordaient à peu près sur les agressions physiques, il apparaissait qu'en ce qui concerne la violence psychologique, les hommes avaient beaucoup moins de faits à relater. Ce n'est pas nécessairement qu'ils mentent par omission, c'est peut-être, tout simplement, qu'ils ne sont pas conscients de la domination qu'ils exercent sur leur partenaire.

Sans revenir sur ce qui a été dit précédemment, rappelons que selon le modèle patriarcal qui est toujours prédominant, beaucoup d'hommes, même s'ils ne le disent pas parce que ce n'est pas politiquement correct, continuent à penser qu'il est normal d'appliquer des traitements violents à leur compagne ou, tout du moins, de la disqualifier pour mieux la dominer. Beaucoup de femmes trouvent des excuses aux comportements violents de leur partenaire. Alors que les féministes des années 70 avaient fait considérablement évoluer les conditions féminines, depuis vingt ans, on a vu la violence faite aux femmes plutôt globalement augmenter dans la population. Pendant ce temps, des intellectuels discutent, à la place des femmes concernées, sur ce qu'elles doivent ou ne doivent pas accepter.

Il serait bénéfique, dans la prévention, de mettre l'accent sur les formes plus subtiles de violence, c'est-à-dire, la domination et les menaces, de développer une sensibilité à la

violence, d'apprendre à la repérer et à la refuser. Il s'agit d'améliorer la perception que les personnes ont d'elles-mêmes.

Il n'est pas question d'opposer hommes et femmes ; il faut au contraire leur apprendre à fonctionner ensemble sur un autre mode que celui de la domination/soumission.

Notre société n'est pas une société dirigée par les hommes contre les femmes, mais une société dirigée par certains hommes dominants contre tout autre plus faible, ce qui inclut, bien évidemment, les femmes. C'est la loi du plus fort, et ces hommes tiennent à garder le pouvoir.

Or c'est ce modèle d'hommes dominants qui est proposé aux jeunes à travers les médias. C'est ce même modèle qui renforce la supériorité des hommes. On continue ainsi à fabriquer des hommes forts, autoritaires, sans émotions, et sans aucune sensibilité.

Il faudrait que les hommes qui fonctionnent selon un autre registre, qui s'autorisent plus de sensibilité et de tendresse soient d'avantage mis en avant. En effet, le monde a changé et la force physique n'est désormais plus requise par notre mode de vie actuel ; la solidité peut s'exprimer autrement. Il serait bon que les hommes travaillent à la construction de nouvelles valeurs de la masculinité, qui ne seraient pas liées à la force et à l'agressivité, mais au respect de l'autre. L'affirmation du désir peut se faire autrement que par son imposition agressive.

Malheureusement, on constate que, face aux transmissions sociales et culturelles remettant en question la répartition traditionnelle des rôles féminins et masculins, les hommes sont désemparés. Ils ont peur de changer, d'apprendre de nouvelles façons d'être. Ils ont perdu leurs repères et ils ont surtout peur de perdre leurs privilèges de mâle.

Si on veut que cesse la violence dans les couples, il faut encourager les femmes à s'affirmer, à affronter les hommes en leur mettant des limites, en disant non à certains comportements, elles doivent prendre contrôle de leur existence.

Evidemment, il n'est pas facile pour un adulte de changer les repères qui lui ont été donnés dans l'enfance, aussi, il fut agir dès le plus jeune âge. Un premier pas vers la prévention de la violence en général, et de la violence de couple en particulier, relève de l'éducation. Nous avons vu que les enfants qui ont assisté à des scènes de violence entre

leurs parents risquent de reproduire, à l'âge adulte, ce qu'ils ont vécu dans l'enfance, soit en se montrant eux-mêmes violents, soit en ne sachant pas se protéger des agressions. L'expérience de la violence dans l'enfance avait constitué un traumatisme jouant un rôle important dans le développement de leur personnalité. Aider les mères, c'est aussi protéger les enfants. Il ne faut pas non plus oublier que les enfants qui ont vécu des scènes violentes au sein du couple parental ont eu un modèle de couple complètement inégalitaire. Ils ont appris que la loi du plus fort l'emporte et que les victimes ont bien du mal à sortir de leur situation. Cela aura des conséquences néfastes sur leur rapport à la loi et sur la façon dont ils construiront eux-mêmes leur couple.

Or, c'est l'éducation qui peut nous apprendre à contenir notre agressivité naturelle et à ne pas la transformer en violence. L'éducation ne doit pas placer la domination comme valeur principale dans le rapport à l'autre, il faut apprendre aux jeunes à résoudre les conflits de façon pacifique, leur apprendre la tolérance et l'égalité. Beaucoup de parents confondent entre violence et expression de l'agressivité, il est normal qu'un enfant soit agressif mais, plutôt que de l'amener à réprimer ses sentiments, il vaut mieux lui apprendre à contrôler ses comportements.

« Afin que les jeunes repèrent mieux les premiers signes de violence dans leur relation à l'autre sexe, il est intéressant de travailler avec des groupes d'adolescents, à l'âge où ils connaissent leurs premiers partenaires amoureux, avant que ne s'installent des habitudes de microviolences au sein de leur couple... Il y a tout un travail d'éducation à faire sur la place assignée aux femmes et aux hommes dans la société et sur les difficultés que cela engendre, pour les filles comme pour les garçons. D'une façon générale, il faut leur enseigner l'acceptation de la différence et de l'autorité, la tolérance, le respect des règles. Les jeunes sont très sensibles aux humiliations et au harcèlement moral, et ce n'est pas pour rien que le mot respect revient si souvent dans leur bouche. Or, dans les écoles, les microviolences et les actes d'intimidation sont rarement pris au sérieux.» (Hirigoyen, 2005, p. 272).

C'est à un stade précoce qu'il faut intervenir, si on ne veut pas que s'installent des comportements violents. De tels procédés de déni ont des conséquences négatives, non seulement pour la victime qui a été atteint dans son narcissisme, mais aussi pour les élèves témoins qui ne mesurent pas la gravité de l'incident. Quant à l'élève agresseur, il a simplement besoin, à ce stade, d'être cadré, qu'on lui rappelle les règles de respect de l'autre.

Lutter contre un mode de violence, c'est aussi prévenir les autres violences, lutter contre les violences dans les écoles, dans les milieux de travail servent à leur tour à lutter contre les violences conjugales.

Moins un phénomène est reconnu socialement, plus il est difficile d'en parler. Il faut donc nommer la violence et apprendre à la repérer même dans ses formes les plus subtiles. Encourager les femmes à exiger le respect, à ne plus accepter la violence, à sortir de la violence, à sortir de l'isolement et si besoin, à demander l'aide de quelqu'un, famille, police ou association.

De même, il faut prouver aux agresseurs que le déni ne résout rien, que la violence est destructrice pour leur victime mais aussi pour eux-mêmes, à leur tour il faut les encourager à visiter des lieux de consultation, au cas extrême, les sanctionner juridiquement.

A leur tour, les témoins et le tiers social sont aussi responsables, ils peuvent aider les femmes victimes à parler et à trouver, avec elles, des solutions.

Les campagnes médiatiques doivent de même renforcer un effort vers l'élimination des stéréotypes qui opposent hommes et femmes, il est important que les campagnes médiatiques contre la violence faite aux femmes ne soient pas uniquement en direction, mais aussi des hommes.

On ne peut changer du jour au lendemain les mentalités, mais on peut, petit à petit, écorner les mythes et les préjugés par un travail de sensibilisation, d'information et d'éducation, favoriser le non-sexisme, responsabiliser les hommes et la société toute entière.

En résumé, le Canada porte les indications suivantes :

Au Canada:

- **L'égalité des deux sexes connaît une progression continue dans les systèmes juridiques mais l'appareil judiciaire dans son traitement de l'homicide conjugal continue à banaliser et à excuser la violence patriarcale.**
- **Du privé au public : la demande de l'aide de la femme auprès des institutions dépend des valeurs, ressources, position sociale et des responsabilités de cette femme.**
- **Une grande partie des dépenses est consacrée pour plusieurs services juridiques,**

d'urgence, de santé, de police...

- **Statistiques : Sur 12000 femmes, 30% des femmes sont victimes de violences conjugales.**

Sur 12000 femmes, la totalité de ces femmes ont déclaré avoir subi de violence verbale.

Une victime de crimes contre la personne sur 5 l'a été dans un contexte conjugal.

Chapitre 5 - Résultats et Comparaison : étude comparative

1. Violences conjugales entre Liban, France et Canada :

Quelle que soit la forme de la violence conjugale : verbale, physique, etc. elle existe dans toutes les sociétés, couches sociales et régions géographiques. Elle affecte tous les groupes ethniques et les catégories d'âge.

Bien qu'on reconnaisse qu'il existe des causes économiques, politiques, sociales et individuelles à la violence conjugale en général, la perspective socioculturelle situe cette violence dans un contexte culturel particulier d'attitudes sociales, de rôle de sexes, de structure familiale et de traditions.

Tous ces facteurs contribuent à définir le contexte dans lequel la violence se déroule ainsi que le comportement des individus vis-à-vis du règlement de ce problème, ce comportement qui se qualifie parfois en une transgression de la violence, cette dernière qui est multidimensionnelle dans le sens qu'il ne s'agit pas seulement de l'individu seul mais de la société et de la culture aussi, d'où l'importance de l'interculturalité et de l'héritage culturel dans son influence sur le comportement en général et sur celui de la violence en particulier, tout ceci est bien analysé par Géza Roheim dans sa théorie sur le refoulement culturel (souvent étudié par Fermi, 2008) appuyé sur les représentations culturelles et sur la problématique psychisme versus culture. Selon lui le conflit est un refoulement culturel qui ne dépend pas de l'homme seul mais de sa culture aussi. Cette

notion est différente de l'analyse freudienne parce que la thèse freudienne relie beaucoup plus les choses aux pulsions et aux expériences rejetées dans l'inconscient.

Pour Erich Fromm, le refoulement toujours relève de l'inconscient, de cette partie cachée chez l'individu, mais Freud le traite comme s'il était au préalable conscient puis l'individu l'a refoulé.

A travers l'identification et la projection, la personne et selon la culture à laquelle appartient, réagit positivement ou négativement comme dans le cas de la violence, et projette son refoulement culturel.

De l'interne à l'externe comme l'a analysé Winnicott (1967) dans son article «La localisation de l'expérience culturelle». Selon lui, aucune personne ne peut accepter la réalité en total à cause de l'interaction faite entre ses deux aspects interne et externe, à ce niveau se localise la culture.

Les actes de violence sont régis donc par le refoulement culturel de la personne violente, par ses pulsions et sa culture qui prépare la plate forme à son refoulement culturel qui oscille souvent entre sa conscience et son inconscience.

Ainsi, tout au long de notre recherche, nous avons travaillé sur la manifestation des violences conjugales selon la diversité culturelle existante entre ces trois pays: Liban, France et Canada. Cette diversité vient de l'immigration et de la laïcité en France et au Canada; et du confessionnalisme au Liban. Tous ces trois niveaux s'intègrent dans le facteur culturel, ainsi les obstacles qui font toujours face à la résolution de la violence conjugale restent toujours le facteur culturel et social et le comportement de l'individu qui se rattache à ce facteur social.

La réalité sociale vécue par les femmes libanaises, est celle de toutes les femmes dans les sociétés traditionnelles, qui sont toujours soumises aux valeurs, aux traditions et au système patriarcal ainsi qu'aux lois qui sont discriminatoires à leur égard.

« Nous sommes loin d'un équilibre subtil entre virilité dominante et féminité influente. L'accent est mis sur le recul du patriarcat en Occident et la modification du concept de virilité qui se féminise, alors qu'en Orient la restauration d'un ordre viril agressif assume force, violence et guerre...Au moment où le débat public en Occident converge vers le masculin qui se transforme, l'homme en Orient cherche à être mieux mâle. » (*in* Bahithat, 2007, Deconstruction of the concept of masculinity..., p. 18).

Le phénomène des violences conjugales en France est souvent régi par des problèmes psychologiques et familiaux, malgré la forte présence des associations qui défendent les droits des femmes, des lois qui renforcent la protection de ces droits et des études qui ne cessent de suivre l'ampleur de ce phénomène.

Le Canada comme la France souffre toujours du problème des violences conjugales malgré le développement réalisé en ce domaine dans ces deux pays; problème toujours renforcé par les familles immigrées qui ont transféré leurs problèmes vers les sociétés d'immigration, par les problèmes familiaux et qui rendent ce phénomène transmissible d'une génération à une autre et par les comportements agressifs qui ne cessent de se transformer en des actes violents.

Ce qui nous a importé dans cette étude est de pouvoir évaluer ce sujet dans ces trois pays: Liban, France et Canada. Les deux types de violences politiques et conjugales sont bien liés au Liban, donc ce sujet passe du public au privé. Nous étions inspirée par la France et le Canada, ces deux pays qui s'occupent de la violence envers les femmes, mais nous nous sommes intéressée aussi au fonctionnement de ce type de violence au Liban, pour cela nous avons voulu savoir comment traiter ces messages à travers les associations. La comparaison n'est pas faite avec le Liban mais nous aide néanmoins à appliquer leurs méthodes avec une initiation pour arriver à une bonne écoute, afin d'améliorer le rôle des organisations non gouvernementales au Liban et de pousser les femmes à dévoiler leurs expériences.

A la différence du contexte occidental, comme en France et au Canada, où l'individu est l'unité de base du système de la structure sociale, c'est la famille qui forme la base des structures sociales arabes. Ceci signifie que l'Etat s'intéresse avant tout à la protection de la famille en tant qu'entité plutôt qu'à celle de ses membres pris individuellement. Dans ce contexte, les droits des femmes s'expriment uniquement dans le rôle d'épouse et de mère. Alors que l'Etat se pose en garant de la protection des femmes dans le cadre de leur rôle au sein de la famille, cette protection fait défaut en matière de violence conjugale.

La question des violences conjugales a été interrogée de plus en plus dans ces sociétés, les objectifs de comparaison sont :

- Obtenir des estimations fiables de la prévalence de la violence conjugale dans ces différents pays ;

- Documenter les conséquences en terme de santé des violences domestiques ;
- Identifier et comparer les facteurs de risque et les éléments de « protection » face à la violence conjugale, dans chaque pays et entre les pays ;
- Explorer et comparer les stratégies de recours utilisées par les femmes victimes de violences conjugales.

Les féministes occidentales se sont basées sur les relations conjugales dans la famille nucléaire pour analyser les inégalités, mais au Liban les analyses diffèrent en ce sens. « La réaction masculine dans le monde Arabe et Islamique vis-à-vis du féminisme qui a fort influencé les structures sociologiques, politiques, juridiques et culturelles, a différé d'un pays à l'autre. Elle n'a pas pris la forme d'un mouvement ou d'une organisation militante, comme en Occident, par contre elle apparut dans le discours de la religion... A étudier de près la question, on découvre que les vrais desseins de ceux qui essaient de s'approprier le discours traditionnel ne visent pas défendre les constantes, mais plutôt à conserver les privilèges gratuits des hommes, et à perpétuer le discours de la domination masculine où les autres masculinités seraient marginalisés... » (*in Bahithat, 2007, Deconstruction of the concept of masculinity...*, p. 508).

Le contrat mariage/sexualité n'était pas la seule raison de discrimination envers les femmes, ce contrat était assujetti aux normes dans des familles étendues, au système de patriarcat et à une légitimation de la reproduction de la violence envers la femme. Ces liens de parenté ont reproduit des discriminations envers les femmes sur tous les plans relationnels, économiques, religieuses et sociales et au niveau conjugal ceci a créé un prototype protection/soumission.

1.1. Au sujet de la violence conjugale – en France et au Canada :

La violence conjugale, ou violence domestique est un véritable problème de santé publique en France et au Canada, des éléments essentiels caractérisent l'étude de ce problème dans ces deux pays notamment :

- Les victimes de violence conjugale consultent souvent un médecin si elles ont besoin de soins médicaux.

- Les victimes sont plus susceptibles de révéler l'existence de la violence si on les interroge à ce propos.
- Une femme maltraitée est plus susceptible de chercher de l'aide auprès de son médecin de famille qu'auprès de psychiatres, de policiers ou d'avocats. Malgré cela, les taux de dépistage par les médecins sont faibles
- Si on ne leur en parle pas directement, les femmes ne disent habituellement pas à leur médecin qu'elles sont maltraitées, peut-être parce qu'elles craignent des représailles, qu'elles ont honte de leur situation ou qu'elles ont peur que le médecin ne respecte pas le secret professionnel. Certaines études laissent croire que ces sentiments peuvent être plus présents si le médecin connaît le partenaire de la femme
- Les médecins doivent savoir qu'il existe des preuves selon lesquelles les hommes qui maltraitent leur partenaire sont aussi susceptibles de maltraiter leurs enfants, et que 30 % à 40 % des enfants qui sont témoins d'agressions conjugales subissent aussi des mauvais traitements physiques.
- Le dépistage de la violence augmente la probabilité que les services médicaux, sociaux et juridiques interviennent avant que la femme ne subisse des blessures plus graves, voire mortelles.
- Le traitement prescrit, y compris les sédatifs et les antidépresseurs, peut être peu approprié si on ne diagnostique pas la violence conjugale. Ces médicaments peuvent augmenter le risque de suicide ou même provoquer une escalade de la violence.

L'expérience montre que les chances d'arrêter l'escalade de la violence familiale nécessitent de réagir le plus tôt possible et de « débanaliser » ces attitudes. On peut craindre en effet que trop souvent le fils agisse comme il a vu son père le faire malgré la souffrance qu'il a pu ressentir dans son enfance.

La législation française, avant d'en arriver à porter plainte, a créé la « déclaration de main courante » qui permet sans mettre en action la justice d'officialiser le statut de victime et d'indiquer au partenaire l'illégalité de son attitude.

Dans un certain nombre de cas, la seule convocation du partenaire par les services de police suffit pour mettre un terme à cette violence banalisée.

Que ce soit en France ou au Canada, les violences conjugales ont des conséquences sur l'état sanitaire des femmes victimes et de leurs enfants.

Ces violences et dans toutes ses formes portent leurs effets sur le physique et le psychique de ces femmes.

De pourcentages remarquables au niveau de la traumatologie et des incidences sur le plan physique sont souvent collectées par des études sur les violences conjugales faites en services d'urgences en France et au Canada. (*in* Un fléau, La violence familiale en France et au Canada..., 2007, p. 3).

De même, de telles situations engendrent chez les femmes plusieurs maladies chroniques, paralysie, des troubles cardiaques etc.

Le taux de mortalité des femmes trouve souvent ses causes au niveau de la violence domestique. Les femmes se suicident et plusieurs cas d'homicides ne sont que des conséquences de ces violences exercées sur ces femmes.

Plusieurs femmes victimes de violences conjugales souffrent de troubles psychiatriques. Humiliation, menace, peur et tension ne peuvent pas être supportées par toutes les femmes, ce qui les causent plusieurs troubles au niveau mental et psychique.

Les violences sexuelles et les violences qui s'exercent lors de la grossesse sont aussi méprisantes et portent leurs conséquences au niveau gynécologique et obstétrique.

Les enfants risquent aussi d'être violentés si leurs mères l'étaient aussi, qu'ils se soient victimes ou témoins, les actes de violences portent les mêmes conséquences sur ces enfants.

1.2. Entre Liban, France et Canada, une diversité du système statistique institutionnel:

La prise en compte politique et sociale des violences subies par les femmes a nécessité, pour les Etats, la mesure statistique du phénomène, afin d'en prouver la gravité.

Liban, France et Canada ont entrepris des enquêtes statistiques sur les violences contre les femmes, des programmes nationaux et internationaux se sont progressivement installés.

Très diverses selon les pays, les situations dépendent du système statistique institutionnel, de l'organisation de la recherche scientifique, notamment des rapports entre recherche et société civile, enfin et principalement, de l'antériorité de la sensibilisation du public aux droits des femmes et problèmes afférent.

Si la demande de comparaisons internationales se fait grandement sentir, cette approche se heurte à de nombreux obstacles, politiques, scientifiques et méthodologiques. En l'état actuel des connaissances, la difficulté essentielle des comparaisons est de séparer ce qui ressort des problèmes méthodologiques de ce qui ressort des facteurs socioculturels, économiques et politiques.

Les comparaisons internationales sont délicates en raison également de l'hétérogénéité persistante de la perception des violences. La perception et le seuil de tolérance varient en fonction des lois et coutumes en vigueur.

Des actes considérés comme délictueux dans certains pays sont tolérés dans d'autres. Beaucoup de cultures estiment que le mari a le droit de surveiller et maîtriser le comportement de sa femme et que les femmes qui s'insurgent contre ce droit peuvent être punies. Dans nombre de pays, les femmes ne sont pas en mesure de refuser des rapports sexuels, considérés par ailleurs comme un devoir conjugal ; se refuser à son mari est alors considéré comme une justification des coups donnés par le conjoint pour obtenir son droit. L'appropriation du corps des femmes par le conjoint est encore très prégnante dans une grande partie du monde.

D'une façon générale, les inégalités structurelles entre hommes et femmes contribuent à accroître le risque de violences à l'encontre des partenaires.

En particulier, l'intériorisation, par les femmes, des valeurs culturelles légitimant la violence conjugale les expose grandement au risque de vivre des épisodes violents. Dans les sociétés de type « machiste » où la femme est prise en étau entre deux statuts idéalisés (mère et objet érotique), les violences, y compris de la part des femmes, sont inhérentes au maintien du fonctionnement patriarcal.

Dans la mesure où les violences contre les femmes découlent d'un système de valeurs et représentations sur la place des femmes dans la société, il apparaît plus adéquat de mener des études comparatives sur un ensemble de contrées ayant globalement la même orientation en matière de droits des femmes.

La multiplication d'opérations de collecte spécialisées sur les violences permet d'affiner la réflexion scientifique et d'améliorer le recueil des données. Mais la complexité du paysage des enquêtes, tant nationales que régionales, rend, à l'échelle même de l'Europe, ainsi qu'entre la France, le Canada et le Liban, les synthèses hasardeuses, conséquence des nombreuses différences de méthodologie, d'objectifs, d'élaboration des questionnaires, d'analyse et publication des résultats.

Malgré une relative ambivalence entre ces pays, tantôt homogénéité et tantôt hétérogénéité des systèmes sociaux, notamment en matière d'égalité entre les sexes, on observe une grande disparité des résultats obtenus, en particulier au sujet des données sur les violences sexuelles. La comparaison des données relatives aux violences conjugales apparaît plus plausible.

Entre Liban, France et Canada, les niveaux sont variables, mais les processus sont identiques. Dans toutes les recherches menées dans ces trois pays, en dépit des obstacles à l'analyse comparative, des continuités apparaissent. Si l'on considère, au-delà du nombre global de violences, les variations sociologiques du phénomène, les résultats s'accordent : les plus jeunes déclarent le plus de violences quel qu'en soit le type ; les situations difficiles vécues dans l'enfance accroissent le risque d'être victime à l'âge adulte ; la multiplication des expériences conjugales représente pour les femmes un facteur aggravant ; l'exercice de la violence ne suit pas la hiérarchie sociale, mais les personnes socialement et économiquement disqualifiées, marginalisées sont beaucoup plus exposées.

Si, dans les pays du Moyen Orient, notamment Liban, où les inégalités entre les sexes sont flagrantes, les taux de violences sont beaucoup plus élevés, les mêmes constats sociologiques prévalent sur les processus de violences conjugales. Ainsi les données des enquêtes libanaises n'ont pas montré de relation entre le niveau économique ou d'éducation et le risque de faire l'objet de sévices, mais ont classé parmi les facteurs aggravants le fait d'avoir été mariée précocement et d'avoir plus d'un mariage. Cette réalité, accentuée par les problèmes liés au sous-développement, existe aussi dans les pays occidentaux, elle y est moins étudiée en raison de la sensibilisation de la société aux sévices de la violence conjugale et de la généralisation des lois non discriminatoires à l'égard de la femme.

La finalité de la plupart des enquêtes orientales et occidentales est double : cerner, d'une part, les violences conjugales, d'autre part, les violences sexuelles, quel que soit le cadre où elles ont eu lieu; sachant que les deux champs sont sécants, une partie importante des violences sexuelles étant perpétrée par un partenaire intime.

Dans toutes les recherches citées, il existe un relatif consensus sur le contenu et la catégorisation des actes de violence sexuelle, mais la description détaillée des actes, la structuration des questionnaires, la temporalité, et surtout le regroupement des faits et la subdivision en sphères privées ou publiques diffèrent largement. Aussi la comparabilité des violences sexuelles tous contextes confondus s'avère quasiment impossible.

Les questionnaires se calent en grande partie sur les textes juridiques nationaux concernant les agressions sexuelles. Ainsi, la terminologie du Canada se réfère à l'«activité sexuelle» en y incluant le pelotage ; les formes de contraintes (menacer, forcer à rester immobile) sont prises en compte. Le terme « activité sexuelle » apparaît flou par rapport à un questionnement qui spécifie les divers types d'agressions (rapports forcés, tentatives, attouchements du sexe), la plupart des questionnaires français comprennent des questions distinctes pour les actes forcés et les tentatives, en revanche, le questionnaire canadien ne fait pas la distinction.

En raison de l'absence de taux annuels de violences sexuelles, la comparaison est limitée aux données sur le long terme. Le mode de collecte, par cadre de vie, sur l'année, de l'enquête française est adapté à son objectif prioritaire : produire des fréquences annuelles et en étudier le contexte. Tandis que la présentation des résultats des enquêtes canadiennes met davantage l'accent sur les données concernant la vie entière. Sur cette périodisation, le mode de collecte apparaît comme élément explicatif déterminant des variations constatées.

Ces Etats, où les taux sont particulièrement élevés, ont pris très tôt en compte le problème des violences contre les femmes ; des programmes de sensibilisation et d'information ont été mis en place bien avant que les enquêtes soient menées. Ils semblent plus avancés sur l'application de l'égalité de fait des droits des hommes et des femmes, et il est probable que le seuil de tolérance des citoyennes de ces Etats est plus bas que celui de leurs voisins qui en sont encore à exiger la parité en politique.

A titre comparatif on peut utiliser les tableaux déjà résumés afin de clarifier et encore une fois de façon courte et simple les indications des violences conjugales dans ces trois sociétés :

Liban:	France:	Canada:
- Absence des lois familiales unifiées.	- Lois et code civil, travail institutionnel : sous l'effet du féminisme, les ONG et les institutions favorisent le processus de reconnaissance des violences contre les femmes.	- L'égalité des deux sexes connaît une progression continue dans les systèmes juridiques mais l'appareil judiciaire dans son traitement de l'homicide conjugal continue à banaliser et à excuser la violence patriarcale.
- Les Libanaises sont soumises aux normes de la communauté religieuse à laquelle elles appartiennent.	- Les violences conjugales existent partout aussi bien chez les groupes immigrés, d'où spécificité culturelle et phénomène de migration.	- Les violences conjugales existent de même chez les groupes immigrés d'où la difficulté de les cerner et de les identifier.
- Les femmes participent à la reproduction d'une culture de domination masculine dans leur vie privée aussi bien que publique.	- Malgré les progrès dans l'égalité des droits des deux sexes, la domination masculine perdure.	- La domination masculine persiste et une grande partie des dépenses est consacrée pour plusieurs services juridiques, d'urgence, de santé, de police...
- Un certain dualisme règne au Liban : le traditionalisme d'une part et la modernisation d'autre part ou la	- C'est au foyer, l'espace le plus intime, que s'exerce le plus grand nombre de violences face à une rénovation dans les	- Du privé au public : malgré tout effort en ce domaine, la demande de l'aide de la femme auprès des institutions dépend

réconciliation d'un côté et la mondialisation d'autre côté.	mentalités et au courant féministe.	toujours des valeurs, ressources, position sociale et des responsabilités de cette femme.
- Statistiques : Sur 249 femmes, 67,9% ont subies de violences conjugales. Sur 214 femmes, 64% de ces femmes ont subies la violence physique et psychologique. Sur 141 femmes, 73 ont subies de violences verbales.	- Statistiques : Sur 5908 femmes, 10% ont déclarées qu'elles ont subies de violences conjugales. 75% des femmes violentées déclarent qu'elles ont été victimes de violence verbale. Sur 652 homicides, 50% des homicides sont le fait du mari ou du partenaire.	- Statistiques : Sur 12000 femmes, 30% des femmes sont victimes de violences conjugales. Sur 12000 femmes, la totalité de ces femmes ont déclaré avoir subi de violence verbale. Une victime de crimes contre la personne sur 5 l'a été dans un contexte conjugal.

2. Violences conjugales au Liban, France et Canada : contexte, prévention et moyens de traitement :

La violence, forme de contrôle social des femmes, se fonde sur le principe de l'universalité de la subordination des femmes, subordination liée à leur rôle dans la reproduction et à la division sexuelle du travail ; l'assignation sexuée aux sphères privée et publique est un autre vecteur de cette violence.

Dans les sociétés les plus avancées, la violence est cachée et s'exerce de façon plus sournoise par des pressions psychologiques.

La construction de l'être social des sociétés occidentales, reposant en grande partie sur la responsabilité individuelle, engendre des formes de pathologie existentielles, des dépressions chroniques. Psychiatres, médecins et psychopathologues ont dévoilé les

souffrances psychiques des femmes violentées ainsi que les processus de mise à l'écart, de déstabilisation ou d'harcèlement moral.

Un modèle psychopathologique unidimensionnel analyse les violences sexuelles comme résultant de comportements déviants propres à quelques individus dont l'histoire personnelle est gravement perturbée. Cette approche concerne, sans contexte, les violeurs, mais la violence ordinaire relève davantage d'une approche sociologique intégrant les rapports sociaux et les éléments biographiques personnels.

L'approche féministe des violences désavoue la tendance à l'individualisation et à la psychologisation du phénomène, sans renier pour autant l'importance des violences psychologiques, notamment dans le cadre conjugal. En tout état de cause, substituer au couple dominant/dominée le couple homme violent/femme victime révèle le passage d'un concept politique, la domination, à un concept à connotation psychologique, la violence.

Certes, le chiffrage des violences contre les femmes a permis leur reconnaissance en tant que phénomène de société, et fait émerger un nouvel objet sociologique. « Mais ce champ, naissant, souffre de l'absence de mots pour dire les divers maux qui le caractérisent : des plus banals, souvent déniés, aux plus tragiques dont la persistance est accablante.

D'autant plus que la distanciation propre à l'analyse sociologique se heurte parfois à des réalités bouleversantes. Loi du hasard, troublants aléas de la statistique : en France, au cours du premier trimestre 2005, quatre femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint, dans le seul département de Seine-Saint-Denis » (Jaspard, 2003, p. 112).

2.1. Au Liban, France et Canada, la violence conjugale : une réalité :

Dans les trois pays, Liban, France et Canada, la violence institutionnelle persiste, l'étude faite sur les préoccupations en émergence dans la pratique et la recherche en violence le prouve, c'est une question de violence familiale et de questions éthiques (*in* Criviff, Préoccupations en émergence dans la pratique..., 1994).

La violence faite aux femmes et la violence familiale deviennent des conditions de réalisation de ces choix politiques et non une conséquence incontrôlable. La violence est

un geste de pouvoir et de contrôle. Ce n'est pas une question de perte de contrôle mais une question d'exercice du pouvoir et du contrôle lié au souci, au besoin de maintenir les rapports d'oppression. La violence faite aux femmes, le contrôle social exercé sur les femmes, sont des pièces maîtresses de la structure sociale et des processus qui visent à maintenir les femmes dans un statut de sous - citoyenne.

La violence institutionnelle comme les institutions politiques et les différentes politiques qui s'appliquent peuvent être des lieux de réaffirmation, de consolidation du pouvoir patriarcal.

La violence faite aux femmes est une forme de violence inscrite dans les structures de notre société et dans ses principales institutions. La violence institutionnelle se présente sous plusieurs types comme celle qui découle de la politique de l'Etat, la qualité des services d'aide sociale, la victimisation des clientèles...

Intervention en contexte de violence familiale et questions éthiques : Les nouvelles technologies, la limitation des ressources, la reconnaissance des limites de la science, la maturation des professions... tous ces facteurs ont augmenté les préoccupations pour les questions éthiques.

Les conflits et les dilemmes éthiques donc des raisons morales et celles d'efficacité créent des malaises, des tensions et des hésitations dans les rapports avec les clients et avec les personnes et les organismes partenaires. Il faut choisir entre le fait de traiter la violence conjugale en tant que problème familial ou problème concernant la femme comme individu. De même, il faut responsabiliser la violence, considérer le couple comme responsable plutôt que d'identifier une personne en particulier.

Une autre valeur bien importante, c'est la solidarité entre les femmes, dans les groupes d'entraide, et partout où elles se retrouvent non pas pour se voir comme victimes mais bien comme des survivantes à la violence.

La collaboration entre intervenantes et intervenants qui travaillent respectivement auprès des femmes et des hommes n'est pas toujours facile à cause des obstacles légaux et des loyautés à assurer aux clients.

Il paraît impossible de travailler sur la problématique des abus sans toucher aux valeurs et sans prendre parti. A la base de l'action, il faut prendre position contre la violence et la déclarer inacceptable.

Les études sur la violence conjugale varient selon les normes et les valeurs de chaque société et ceci est prouvé aussi par une étude faite sur la conception de la violence conjugale et sur l'évaluation de sa sévérité (Turgeon, 1996, *in* Criviff, Violence dans les relations affectives...).

L'évolution des études sur la violence conjugale est influée par les valeurs, normes sociales et rôles sociaux qui conditionnent notre façon de concevoir le monde. L'organisation de la vie sociale affecte le contenu et le fonctionnement de notre pensée. Cet ensemble dynamique d'influences nous oblige à développer continuellement de nouvelles représentations mentales et à modifier les représentations déjà existantes.

La violence conjugale évolue en fonction des valeurs sociales qui nous sont inculquées. On reconnaît de plus en plus l'impact négatif de l'approbation culturelle de la violence véhiculée par les médias. On présente la violence comme étant un moyen courant et valable de régler les problèmes.

Parfois et pour quelques sujets la violence devient très difficile à identifier. Il n'est pas facile de déterminer si un comportement est violent ou non surtout s'il se situe dans des relations intimes, ici on évoque la tolérance des femmes.

L'exercice du contrôle par l'agresseur dans une relation conjugale violente a été étudié dans le cadre de cette même étude par Roy. L'objectif de ce dernier était de préciser le concept de contrôle en lien avec les concepts de domination, de pouvoir et d'autorité et de comparer les façons qu'ont les agresseurs de contrôler leur conjointe. Les résultats ont été unifiés et portent sur ce que l'homme violent exerce un contrôle plus important que celui qui est non-violent.

Si le développement ne va pas de pair avec l'égalité entre hommes et femmes, cette dernière sera de plus en plus en danger. Pour cela il faut insister toujours sur la nécessité d'intégrer toutes questions d'égalité entre sexes d'une façon considérable dans tous les programmes des Nations Unies. En vue de cerner tous les niveaux de responsabilité, de questionnement, de coordination, de collecte des stratégies de défense et des programmes de la non discrimination sexuelle en la défendant par le dialogue à travers des politiques afin d'améliorer la sensibilisation sur la question d'égalité sexuelle. Une formation professionnelle du personnel des Nations Unies s'avère donc nécessaire pour qu'ils puissent mieux intégrer les problèmes d'égalité sexuelle dans leurs responsabilités et pour assurer un meilleur suivi pour ce sujet.

Il faut développer aussi le cadre du partenariat stratégique dans toutes les sociétés avancées et traditionnelles pour assurer une meilleure collaboration en vue d'une meilleure planification et pratique des programmes dans le but de fortifier le progrès de la femme et de réaliser l'égalité entre les deux sexes.

Il faut aussi faire face à tout manque documentaire quantitatif et qualitatif concernant l'égalité sexuelle et d'en procurer le budget favorable pour son exécution et développer les techniques d'information et les nouveaux systèmes de communication pour améliorer la recherche et la formation et la diffusion d'informations pour une meilleure mise en conscience des problèmes de la femme.

Orienter les programmes gérant l'égalité entre homme et femme est aussi indispensable pour pouvoir développer l'espace culturel englobant les droits de l'homme et de la femme et fortifier toutes sortes de stratégies nationales concernant les femmes en assurant le maximum des ressources humaines et matérielles pour en pouvoir intégrer les problèmes des inégalités sexuelles dans les projets, les programmes et les politiques nationales dans toutes les sociétés.

2.2. Les conséquences des violences conjugales : problème commun dans les trois sociétés :

Dans toutes les sociétés, les conséquences de la violence conjugale demeurent semblables. Si les effets de la violence sont faciles à constater sur la femme, il est plus difficile de les repérer sur les enfants ; pourtant, un enfant élevé dans un milieu de violence est aussi un victime de violence. Statistiquement, le foyer familial est l'endroit où la femme et l'enfant ont le plus de risque de subir des violences.

Chaque étape de la vie peut être concernée : cela commence souvent pendant la grossesse, puisque cette période de grande tension affective marque souvent le début de la violence d'un père, qui peut se sentir frustré ou ambivalent par rapport à la venue d'un enfant. Les coups, certes, mais surtout la violence psychologique peuvent avoir des conséquences graves, physiques ou psychiques, pour l'enfant à naître. On signale également un nombre plus important d'interruptions volontaires de grossesse chez les femmes victimes de violence conjugale, soit que le partenaire ne voulait pas que la grossesse se poursuive, soit que la femme redoutait l'aggravation de la violence. Si la

grossesse est menée à son terme, la violence conjugale peut provoquer indirectement des troubles sur l'enfant à naître par le biais de l'anxiété ou de la dépression de la future mère. La période qui suit immédiatement la naissance d'un enfant est une période à hauts risques pour la femme, il est bien évident que les mères qui subissent de la violence ne peuvent pas jouer correctement leur rôle protecteur.

Par ailleurs, le simple fait d'être exposé à la violence entraîne des altérations psychiques importantes. Être témoin de violences est tout aussi dommageable, sinon plus, que d'y être exposé plus directement. Les parents minimisent à tort l'impact de la violence, surtout pour les enfants qui n'ont pas la possibilité de s'éloigner. On sait, notamment, que des enfants peuvent présenter des troubles post-traumatiques. Pour un enfant, être témoin de violences conjugales revient au même que d'avoir été maltraité lui-même. Sa mère peut s'arranger pour qu'il n'assiste pas directement aux violences, mais il verra les traces de coups et la détresse dans les yeux de celle-ci.

Une mère qui subit de la violence, sans pouvoir se défendre pourra avoir la tentation d'utiliser l'enfant comme exutoire. D'autre part, certains enfants jouent spontanément un rôle de paratonnerre en s'agitant et en essayant de faire diversion, afin de détourner l'agressivité latente entre ses parents. Ils mettent en place différents modes de défense comme l'agitation ou la violence ; certains vont enfermer le traumatisme en eux, donnant à penser que rien ne les a affectés, mais le trauma réapparaîtra plus tard, par des troubles divers, « cependant la plupart des enfants, par leur structure de personnalité, ne sont pas à même de réagir valablement, mais vont, au contraire, exprimer leur désarroi affectif d'une façon pathologique, d'autant plus intensément que les désaccords parentaux ou la maltraitance se rapprochent des moments clés de leur développement (angoisse du huitième mois, triangulation oedipienne) » (Marneffe, 2002, *in* Interactions violentes entre les parents...).

Les conséquences immédiates d'une atmosphère de maltraitance peuvent être des troubles du développement (retard staturo-pondéral, immaturité, difficultés scolaires), des troubles psychosomatiques (troubles digestifs, céphalées), des troubles émotionnels (anxiété, tristesse, colère, mauvaise estime de soi) ou bien des troubles comportementaux (mauvais contrôle pulsionnel, prise de drogues).

Quand il y a de la violence entre ses parents, l'enfant se vit toujours comme responsable, ce qui entraîne, chez lui, une perte d'estime de soi. D'autre part, les enfants

se construisant par identification, il peut se faire que certains s'identifient au parent violent et reproduisent à leur tour la violence dont ils ont été témoins. Mais il faut se garder de toute généralisation car la plupart des enfants qui sont victimes ou témoins de violences ne deviennent pas eux-mêmes violents. Cette familiarité avec la violence est comme un mode d'emploi appris et, plus tard, l'individu y aura ou non recours en fonction d'un certain nombre d'autres facteurs.

Il peut aussi se faire qu'il s'identifie à la victime ; dans ce cas, il ne sentira plus les limites entre le tolérable et l'intolérable. Certains d'entre eux peuvent ainsi développer une grande perméabilité à la violence et considérer celle-ci comme une façon normale de résoudre des conflits. Un enfant qui a vu sa mère se faire battre retiendra que certaines formes de violence sont acceptées, voire légitimes.

Enfin, le pire consiste à utiliser l'enfant comme enjeu dans le conflit conjugal, celui-ci fait alors l'objet d'un chantage. Il arrive même que, par esprit de vengeance, il soit enlevé par l'un des deux parents. Se sentant menacé, il peut avoir la tentation de s'isoler avec le parent qui s'occupe de lui, risquant de devenir son confident et partageant son insécurité.

Au moment des séparations, dans leur désir profond de protéger leurs deux parents, les enfants peuvent être pris dans des conflits de loyauté et vivre mal la prise en garde par l'un de leurs parents.

Paradoxalement, alors que de nombreuses femmes victimes de violence disent qu'elles restent à cause des enfants, certaines décident de partir quand la violence se dirige contre leurs enfants. « On aurait pu penser qu'une fois sorti de la situation de violence, leurs mères allant mieux, les enfants iraient mieux. Il n'en est rien. Une recherche, menée, en 1996 et 1997, dans deux centres d'hébergement qui accueillent des mères avec leurs enfants, la Maison des femmes de Cergy et le Centre Flora Tristan de Châtillon, a tenté de comprendre comment aider ces enfants. Les intervenants ont utilisé des techniques de groupe (jeux de rôle), afin de leur permettre de mettre en mots ou en scène ce qu'ils avaient subi. Les enfants se trouvent pris dans des conflits de loyauté par rapport à leurs parents et, de plus, sont confrontés à des images d'adultes peu fiables ou bizarres. » (Coutrot, Jacquey, 2001, *in* Les femmes victimes de violences conjugales...).

Le but de ces interventions était de donner aux enfants un appui pour leur permettre de dépasser le traumatisme et de développer de nouvelles ressources pour avancer. Mais il

s'agit là d'expériences isolées, et trop souvent la détresse des enfants n'est pas suffisamment prise en compte.

De même, que ce soit au Liban, en France ou au Canada, la femme est confrontée à une difficulté de décision concernant son attitude vis-à-vis de la violence exercée sur elle, c'est-à-dire si elle décide de partir ou non.

On reproche aux femmes victimes de violence de ne pas réagir, d'être trop soumises, mais, en réalité, elles ne font que développer des stratégies d'adaptation pour limiter la violence du partenaire et préserver le couple et la famille. Maintenus dans un état de dépendance psychologique et subissant des violences, elles continuent à croire que seul cet homme peut les protéger du monde extérieur. Aussi, la perspective de se retrouver démunies et sans tendresse est pour elles plus redoutable que la violence elle-même.

Si elles tardent tant à partir, c'est qu'il n'est pas si simple de sortir de l'emprise, c'est une période où la femme a besoin de soutien. Beaucoup de femmes restent dans l'entre-deux, ne voulant pas continuer à supporter la violence mais ne sachant pas comment partir.

Quelles que soient les approches thérapeutiques proposées, il importe que ce soit la femme, et non un intervenant extérieur, qui décide si elle doit ou non quitter son partenaire violent. Beaucoup trop d'intervenants considèrent qu'en cas de violence physique les femmes doivent absolument quitter leur conjoint. Mais la question qui se pose ici est s'il est beaucoup plus facile aux femmes de vivre seule ou avec un partenaire violent, et la réponse varie ici selon les situations.

Tant qu'elles sont sous emprise, les victimes ont le sentiment qu'il n'y a pas de solution. Si elles quittent leurs conjoints, elles sont surprises de voir que ces derniers qui les agressaient et leur faisaient peur étaient en fait fragiles. Bien évidemment, plus une femme a de l'autonomie, moins son partenaire a de pouvoir sur elle. Son départ lui redonne confiance en elle et elle ose désormais l'affronter, elle prend conscience de la gravité de son problème et décide de réagir avec.

De toute façon, qu'elles restent ou qu'elles partent, il faut que les femmes apprennent à refuser la violence et à poser leurs conditions, il leur faut briser le silence qui entoure la violence. Il n'est possible de rester en couple que si l'homme est capable de traverser des moments de colère et des conflits sans devenir violent, s'il est capable d'écouter et

de respecter la parole de sa femme. Il faut que la femme puisse exprimer son désaccord, qu'elle puisse montrer son énervement ou sa fatigue, sans déclencher une crise de violence chez son partenaire, elle doit cesser de le protéger et le défendre pour s'occuper d'elle.

Pour partir, il faut reconnaître son impuissance à changer l'autre et décider de s'occuper enfin de soi. A partir de tout ce que nous avons dit sur la vulnérabilité des femmes, il est aisé de comprendre que certaines femmes repéreront plus vite le danger de cette relation et sauront prendre la fuite dès le premier accès de violence.

En effet, quand une femme n'a pas connu de violence dans son enfance, qu'elle a une bonne estime d'elle-même, un bon réseau social et aussi une autonomie financière, elle est mieux armée pour réagir. De toute façon, il est plus facile de partir au tout début de la relation, c'est-à-dire avant que l'emprise n'ait pu se mettre en place.

Une situation de violence ne peut pas s'arrêter du jour au lendemain. Se dégager de l'emprise d'un conjoint violent est un processus lent, et les femmes victimes donnent souvent l'impression de ne pas savoir ce qu'elles veulent.

Pourtant, les allers et retours au domicile ne sont pas des échecs mais bien des étapes qui permettent aux femmes de tester leur capacité à vivre seules. Un départ ne se fait jamais du jour au lendemain ; il se mûrit longtemps.

C'est ainsi que les ruptures se déroulent le plus souvent en plusieurs étapes : les femmes quittent leur conjoint violent une première fois, puis elles retournent à ses côtés, elles répètent ce processus plusieurs fois avant de rompre définitivement.

Le fait de quitter, pour un temps, le domicile conjugal leur permet de tester la vie sans le conjoint ; chaque fois qu'elles se retrouvent seules, elles acquièrent un peu plus de confiance en elles et plus d'autonomie, elles apprivoisent leurs peurs, peuvent vivre sans lui, testent aussi son comportement, ses possibilités d'évolution et espèrent jusqu'au dernier moment que leur conjoint va changer.

Ces tentatives de départ permettent aux femmes d'acquérir suffisamment de solidité et de détermination pour envisager de quitter définitivement leur partenaire si celui-ci dérape à nouveau et, en général, il le sent. Très bénéfiques pour les femmes, ces allers et retours sont très mal supportés par l'entourage, les associations, les médecins..., qui ne

comprennent pas et peuvent, par leurs jugements négatifs sur la situation, faire resurgir chez ces femmes un sentiment d'échec et d'impuissance.

Quelquefois, la rupture se fait brusquement, après une colère massive ou quand il y a passage à la violence physique ou quand les enfants deviennent menacés, cela devient tellement grave qu'il n'y a plus d'autre solution, les femmes, qui ne partaient pas à cause des enfants se décident à partir pour protéger leurs enfants.

Les intervenants doivent discuter avec les femmes de la façon dont elles souhaitent mettre fin à la situation de maltraitance. Il faut qu'elles soient prévenues qu'une démarche juridique peut entraîner, dans un premier temps, une recrudescence de la violence, et c'est pour cela qu'elles ont besoin, plus que jamais, d'un appui psychologique et de réconfort.

Lorsque la femme décide de partir, il arrive que l'homme essaie de la récupérer en minimisant la gravité de sa violence, en suppliant ou promettant de ne plus recommencer ou bien encore en menaçant de se suicider car submergés par sa propre violence, l'homme la retourne parfois contre lui-même, c'est également lors du départ de la conjointe que peut apparaître le harcèlement par intrusion.

Quand les femmes prennent la décision de partir, elles sont le plus souvent dans un état physique et moral déplorable, c'est aussi le moment où le sentiment de culpabilité est le plus fort car l'homme qu'elles quittent est aussi celui qu'elles ont aimé ou parfois qu'elles aiment encore, il arrive souvent qu'elles se préoccupent plus de ses réactions et de ses sentiments à lui que de leur propre situation.

Dans l'état d'épuisement où elles se trouvent, elles sont découragées face aux démarches qu'elles ont à faire, quel que soit le milieu social auquel elles appartiennent, elles sont démunies financièrement, ne savent pas où aller, ne connaissent pas leurs droits et se demandent vers où se tourner, que dire aux enfants.

Pour celles qui se sentent en danger physiquement, le seul recours est d'aller se réfugier dans un foyer, mais, même dans les cas de très grave altération de leur santé, il est rare que les femmes qui ont uniquement subi de la violence psychologique fassent appel à un foyer d'hébergement.

Il faut tenir compte du risque qu'une femme court en partant de son domicile, la plupart des homicides de femmes commis par leur conjoint ont lieu une fois que celles-ci sont

parties ou quand elles envisagent de le faire, le conjoint qui se sent abandonné peut avoir une réaction paranoïaque, pouvant conduire à un meurtre familial. Face à ce danger, les associations ont diffusé des informations et des directives aux femmes qui veulent partir dans un contexte de violence.

Partir ne veut pas dire que les femmes soient décidées à divorcer, elles gardent longtemps l'espoir d'amener leur conjoint à changer, elles espèrent que la rupture aura chez lui une fonction de regret ou de sanction, et, même après l'éloignement, elles ont envie de l'aider et continuent à le plaindre et à l'excuser.

2.3. Attitudes envers les femmes violentées dans ces différentes sociétés :

Chaque entourage a sa propre attitude de même dans sa réaction vis-à-vis de la violence exercée sur les femmes et ceci est clairement apparent dans notre description de l'approche socioculturelle de chacune des sociétés étudiées que ce soit Liban, France ou Canada.

Comme c'est le cas pour les personnes prises dans des sectes, c'est souvent la famille ou les amis proches qui s'inquiètent en premier de la métamorphose manifeste de la victime, mais ils sont désemparés et ne savent pas quelle conduite tenir. Ceux qui voudraient aider ne comprennent pas l'escalade de la violence, ils aimeraient que les femmes réagissent avec plus de force, pour ne pas laisser faire, si la victime ne réagit pas, on pense qu'elle a ses raisons et il arrive aussi que l'entourage rende la femme responsable.

Les femmes victimes sont très sensibles aux réactions de leur entourage, or, elles rencontrent souvent de la commisération, de la gêne, du rejet ou de la culpabilisation, attitudes négatives qui renforcent leur difficulté à dénoncer les faits. Une violence entre mari et femme est encore trop souvent considérée comme une affaire privée.

Pour repérer qu'une femme est violentée régulièrement, il faut être fin observateur ; noter qu'elle est devenue apathique, renfermée, déprimée et toujours nerveuse en présence de son partenaire ; remarquer que l'homme devient de plus en plus contrôlant ou critiquant.

Il faut alors tenter de parler à cette femme, l'écouter sans juger et en cas de besoin l'inciter à contacter quelqu'un ou des personnes extérieures comme assistante sociale, associations... Observer le comportement de l'homme lui-même ne permet pas de comprendre la situation car l'entourage ne remarque pas la montée de la tension qui précède l'acte de violence.

Il est rare que l'agresseur expose publiquement son comportement et, généralement, les personnes qui auraient pu aider la femme ont été écartées, il ne faut pas oublier que, dans la mise en place de la violence, la femme est isolée de ses amis, de sa famille, de tous ceux qui pourraient l'amener à réagir.

La violence conjugale reste un phénomène très sous-estimé, y compris par les professionnels de santé. Quand les femmes violentées consultent, elles ne précisent pas l'origine de leurs troubles, il faudrait donc que les professionnels de santé apprennent à repérer des indices de violence conjugale. Mais, d'une part, ils ne sont pas suffisamment formés et, d'autre part, ils craignent souvent d'offenser leurs patientes, en posant des questions trop directes. Seuls les médecins sensibilisés à cette problématique savent établir un diagnostic et malheureusement, certains continuent à penser qu'il s'agit d'une affaire privée et d'autres sont encore influencés par les idées reçues sur les femmes.

Une femme victime de violence est perturbée par ce qu'elle vit, aussi il faut veiller à ne pas la transformer en malade mentale, il est important de la rassurer et de lui dire que ce n'est pas elle qui a un problème, mais son partenaire.

Etablir des instruments de dépistage implique que les professionnels en lien avec les associations puissent travailler en réseau pour établir un suivi de la personne victime.

2.4. Violences conjugales au Liban, France et Canada, rôle des associations :

L'efficacité des associations est à son tour relative dans chacune des sociétés étudiées, comme on l'a vu durant notre analyse et de tout ce qui a précédé, elle est beaucoup plus qu'acceptable en France et au Canada, et minimale au Liban.

Sous l'impulsion des ministères successifs chargés des droits des femmes, l'Etat s'est engagé dans la lutte contre les violences conjugales, avec la collaboration d'autres ministères notamment dans les pays développés, cette politique s'articule autour de

différents axes comme la sensibilisation de la population et la formation des intervenants, l'aide aux victimes, l'Etat intervient en aidant les associations et la répression de la violence conjugale.

Pour aider une femme qui subit de la violence, il faut avant tout éviter de juger ou de culpabiliser, et lui rappeler que la loi sanctionne ce type d'agissement. Il faut évaluer la maltraitance en tenant compte du fait que, même dans des cas de violences avérées, les femmes cherchent des excuses à leur agresseur et minimisent la gravité de ses actes, et assurer la sécurité de la victime et de ses enfants, en l'orientant vers des associations spécialisées et autres lieux de soutien. Il faut ensuite chercher un soutien psychologique, pour lui permettre de sortir de l'emprise.

L'homme ne s'autorise cette violence que parce qu'il pense que sa femme ne réagira pas, une situation abusive s'aggrave toujours avec le temps, il faut donc intervenir de l'extérieur pour l'interrompre. Mais les femmes hésitent à porter plainte, elles ne le font pas car pour elles cela va augmenter la violence du partenaire, piégées par la culpabilité, celles-ci finissent par céder dans plus de la moitié des cas. Tant qu'elles vivent au domicile conjugal, elles ont peur de dénoncer ce qu'elles subissent, il est dommage qu'à ce moment-là les femmes ne prennent pas conseil pour connaître leurs droits.

Même s'il existe des textes, il est encore difficile pour une femme victime de violence de déposer une plainte à la police et d'envisager que cette plainte sera suivie de mesures judiciaires efficaces, aussi, des recommandations ont été faites pour aider les femmes.

Face à cette profusion de mesures, il ne devrait pas y avoir un droit distinct pour les hommes et pour les femmes, le droit doit être le même pour tous. Bien sûr, la criminalité n'a pas de sexe, mais on peut reconnaître que, s'il faut des mesures spécifiques pour les femmes victimes de violence conjugale, ce n'est pas parce qu'elles sont femmes mais parce qu'elles sont plus souvent victimes.

Il est important d'imposer une solution judiciaire dès lors qu'il existe une violence physique, et de la proposer lorsqu'une personne se plaint de violence psychologique. Pour obtenir un divorce, il faut que les violences physiques soient suffisamment graves pour rendre le maintien de la vie commune impossible.

En cas de plainte pour violence conjugale, les juges peuvent être tentés de proposer une médiation, mais le danger de cette dernière est de banaliser la violence et de la ramener

à un simple conflit de couple, on rapproche les deux conjoints en demandant à chacun de faire un pas vers l'autre, or, dans la violence conjugale, les deux parties ne sont pas égales, la relation est asymétrique, il y a un d'un côté, un conjoint abusif et, de l'autre, une femme qui porte seule la culpabilité de l'échec de la relation.

On cherchera à évaluer la dangerosité du conjoint violent en cas de violence physique, mais lorsqu'il s'agit de violence psychologique, cela nécessite l'expertise d'un professionnel sachant repérer la manipulation. Certains experts ne prennent en compte que les pathologies psychiatriques évidentes, or les individus violents ne présentent que rarement une maladie mentale, les personnes violentes nient toujours les faits et les plus habiles d'entre elles, les pervers narcissiques savent donner d'eux une apparence irréprochable, tout en chargeant le conjoint.

Il est vrai que des violences peuvent être alléguées sans être fondées au moment d'un divorce, lorsqu'une femme a été victime de violence dans son couple, elle peut demander si l'homme, qui a eu ce comportement avec elle, ne risque pas d'être dangereux pour ses enfants.

Les femmes victimes sont souvent déçues des décisions de justice car elles savent que, quelle que soit la gravité de ce qu'elles ont subi, la sanction sera rarement en proportion. A moins qu'elle ne soit très flagrante, ce qui est rare quand des procédés pervers sont utilisés, les juges tiennent rarement compte de la violence psychologique, pourtant, les victimes ne peuvent panser leurs blessures qu'une fois qu'elles sont reconnues comme victimes et que l'agression a été sanctionnée.

En principe, une victime doit présenter des preuves, or, les femmes sont maltraitées dans l'intimité du couple et de la famille, et malgré la gravité de ce qu'elles subissent, elles sont incapables de quitter le foyer, le sens commun ne suffit pas à comprendre d'emblée ce qu'elles ont vécu et pourquoi elles réagissent comme elles le font. Il n'est pas question de porter devant la justice des affaires qui peuvent être traitées autrement, mais il est important d'écouter toutes les plaintes car nous avons vu que les femmes sous emprise se défendent mal, elles ont donc besoin de soutien pour réagir et refuser la violence.

2.5. Gravité du phénomène de la violence conjugale relativement dans ces trois sociétés:

L'ampleur du phénomène de la violence conjugale et les statistiques évoquées dans les chapitres précédents étaient plus qu'essentiels pour décrire la gravité de ce phénomène dans les sociétés spécialement au Liban, en France et au Canada, mais l'absence de données statistiques homogènes et fiables constitue une entrave à la prise de décision publique en matière d'aide aux victimes et de prévention.

En 1995, la plate-forme d'action de Pékin invitait les Etats à : « Promouvoir la recherche, organiser la collecte des données et constituer des statistiques sur la prévalence des différentes formes de violence à l'encontre des femmes, en particulier la violence domestique, et encourager la recherche sur les causes, la nature, la gravité et les conséquences de cette violence, ainsi que sur l'efficacité des mesures mises en œuvre pour prévenir cette violence et la réparer ».

Bien souvent, les seules statistiques disponibles étaient produites par les institutions, police, justice, services médicaux, auxquelles pouvaient s'adresser les victimes ou émanaient des services d'accueil d'urgence, d'hébergement ou d'aide. Les structures susceptibles de recevoir des victimes étaient quasi inexistantes, d'autant plus que, dans nombre de sociétés comme la libanaise, le déni social de ces violences était fort.

Ces données, lorsqu'elles existaient, étaient de toute façon insuffisantes pour expliciter l'ampleur du problème dans l'ensemble de la population. En effet, les résultats des premières enquêtes statistiques menées en population générale ont révélé la part infime de victimes s'étant adressées à une structure quelconque.

Produire des données fiables sur un concept polymorphe et fluctuant est une gageure, même pour des institutions dont la crédibilité scientifique est solidement établie. L'enjeu est tel que les chiffres dès leur publication suscitent de nombreuses polémiques. Nos sociétés étudiées ne sont pas homogènes mais, même si l'on recentre l'étude comparative sur des pays partageant des valeurs équivalentes, appliquant des législations proches, la complexité du paysage des enquêtes nationales, ou régionales, incite à la prudence.

Dans chaque entité sociale ou territoriale se retrouvent les mêmes tendances. Les plus jeunes femmes sont largement les plus touchées, et l'écart entre les groupes d'âge est d'autant plus accentué que le niveau de violences est élevé, pour soumettre sa jeune épouse, le mari peut compter sur l'appui de la famille. La phase actuelle de transition, des systèmes de normes et valeurs patriarcales vers des modèles plus égalitaires entre les sexes, favorise les conflits intergénérationnels et accentue, pour les jeunes femmes, les risques de subir des violences dans la sphère privée.

Les violences conjugales traversent tous les milieux sociaux, mais niveau d'éducation, richesse économique, hiérarchie sociale, autonomie des femmes sont diversement reliés, selon les Etats, aux risques de violences conjugales ; l'asymétrie entre les sexes est flagrante : le vagabondage sexuel au masculin représente une force, au féminin, une vulnérabilité.

Enfin, parmi les facteurs déterminants des risques de violence, la reproduction des situations vécues dans l'enfance traverse tous les contextes géopolitiques, socioculturels ou économiques. Si dans son enfance une femme a été témoin ou a elle-même subi des maltraitances, voire des sévices, la probabilité qu'elle soit, à l'âge adulte, victime de violences conjugales est beaucoup plus grave qu'une femme indemne de ces souffrances dans son jeune âge. Les révélations publiques des souffrances intimes et des drames familiaux ont, d'une certaine manière, rendu plus visibles les violences conjugales, mais l'absence de sources fiables renforce une dramatisation démesurée.

Dans le souci de provoquer des réactions, de produire un impact émotionnel, les associations et mouvements internationaux, aux prises avec une réalité insupportable, peuvent parfois leur emboîter le pas.

Au travers de débordements médiatiques, la focalisation sur les situations les plus tragiques, obère grandement la violence au quotidien, la plus répandue et la plus banalisée.

A l'entrée dans le troisième millénaire, il semble que pour les femmes, liberté au quotidien, en privé comme en public, rime avec violences.

Les statistiques et les faits ne le montrent que trop, la situation est noire, en effet, et le constat accablant. Nombre d'hommes sont non violents mais il y a par ailleurs des femmes violentées. Cette violence classe les individus dès leur naissance selon leur

sexe, mais en général le sexe féminin est estimé n'avoir pas la même valeur que le sexe masculin, ce qui à la fois procède de, renforce et autorise la domination masculine.

La discrimination sexuelle persiste et quelques cultures comme celle libanaise la fortifie, c'est sur le plan des cultures que le changement semble dorénavant devoir être menée, et non plus sur le terrain politique et juridique. L'égalité en droit est loin d'avoir été atteinte, et, du droit proclamé à sa mise en œuvre, la distance est plus grande encore.

Cette discrimination est facilement transformée en violence, tout part du constat le plus simple, le plus évident, il y a des femmes et des hommes, tout se complique, cependant, dès lors que la différence des sexes provoque et légitime la mise en œuvre, simultanée et parallèle dans l'ensemble de la vie publique et de la vie privée, la dévalorisation des femmes en résulte et cela se traduit dans toutes les cultures par des législations et des pratiques difficiles à effacer ou à corriger.

Or, de cette distinction faite entre les sexes naît la discrimination qui, à son tour, conduit à de multiples formes de violences et les femmes sont partout, dans toutes les catégories sociales et dans toutes les régions du monde, l'objet de violences domestiques dont l'ampleur demeure difficile à évaluer, de nombreuses femmes hésitant à dénoncer les faits, ou se trouvant dans l'impossibilité de le faire.

2.6. Prévention et actions de sensibilisation : une nécessité et un vœu incessant au Liban, en France et au Canada :

Pour faire avancer la cause de l'égalité, il faut d'abord, assurément, prendre la mesure des inégalités, rendre visibles leurs causes et leurs effets, comprendre le degré de leur enracinement et les implications de leur persistance.

Plusieurs pays commencent à traiter le problème de la violence conjugale d'une façon sérieuse, ils l'évoquent de l'ordre du public alors qu'ils l'ont considéré pour toujours comme affaire privée. Plusieurs forces et groupes de pression apparaissent dans ces pays pour recommander des lois qui luttent contre toutes formes de violences commises dans le couple afin de réduire ses conséquences néfastes et pour assurer la protection de la famille.

Criminaliser la violence conjugale est devenue une nécessité dans plusieurs pays occidentaux, appliquer les lois s'avère donc nécessaire pour protéger les femmes

victimes et pour punir les hommes violents. Les efforts se poursuivent dans plusieurs pays notamment européens pour déclarer de nouvelles lois et pour mentionner les droits des victimes et les obligations de leurs conjoints.

Malheureusement et malgré que la violence conjugale est un phénomène répandu dans toutes les sociétés, mais pourtant plusieurs pays se trouvent toujours indifférents face à ce problème ou ne sanctionnent que quelques aspects de cette violence.

Dans plusieurs cas, le divorce ou la séparation ne sont pas la bonne solution pour les femmes victimes. Quelques femmes souhaitent cesser la violence et non le mariage, et ceci pour plusieurs causes, soit pour des raisons familiales et sociales puisque le divorce reste dans plusieurs sociétés inacceptable, soit pour des raisons économiques car elles ne savent où aller, soit pour ne pas dissocier la famille et pour garder ses enfants.

Dans d'autres pays, notamment arabes, la femme n'a pas même le droit de demander le divorce, elle ne peut l'accéder sans le support de son père, de son frère ou de son oncle... elle a toujours besoin de légitimer socialement sa démarche, même si elle est instruite ou indépendante économiquement.

Si la femme a refusé le recours aux institutions juridiques, le rôle de la police devient donc indispensable. La police peut jouer un rôle essentiel en ce domaine, elle peut arrêter l'époux violent par force, surveiller ses actes et recevoir les plaintes des victimes.

Mais le rôle de la police se diffère aussi selon les pays, s'il est acceptable dans quelques pays, il reste toujours absent dans d'autres, spécialement dans les pays qui considèrent toujours la violence familiale comme affaire privée comme au Liban. La police reste toujours indifférente dans plusieurs cas de violence domestique, s'attache beaucoup plus aux d'autres formes de violences, n'accordent pas d'aides aux femmes victimes, ni d'attention à leurs appels successifs.

Les obstacles rencontrés en ce domaine se surajoutent quand la police considère toujours les problèmes familiaux comme privés, ou quand elle suppose que la femme a déclenché le problème et qui a suscité une réaction violente de la part de son mari ou finalement quand elle ne joue que le rôle d'un médiateur et qui n'a comme devoir que d'établir la réconciliation.

L'absence de formation de la police et leur faible intervention risque davantage d'aggraver le problème de violence familiale et ses conséquences néfastes sur les femmes et les enfants. Pour cela plusieurs réformes doivent s'établir en ce domaine : Etablir une formation pour tous les policiers et les renforcer par tous les moyens pour pouvoir contrôler et maîtriser toutes situations de violence domestique, les sensibiliser aux dangers de ses actes violents et les convaincre que sans leur intervention, les risques sur la famille deviennent de plus en plus dangereuses, fortifier leur rôle dans l'intervention, améliorer la réception des appels téléphoniques en quantité et en qualité, surveiller et écouter les femmes et les enfants victimes et collaborer avec tout autre agent ou organisation afin de cerner l'ampleur de ce phénomène, profiter de leur expérience en ce domaine et coordonner leurs efforts avec les hôpitaux et les écoles.

Canada a développé ses efforts dans l'intervention que ce soit au niveau organisationnel, policier ou législatif, elle a amélioré ces centres d'écoute et l'analyse et le suivi des dossiers accueillis par les policiers, et elle a assuré des lignes téléphoniques consacrées aux enfants pour les accorder toute aide. Dans le domaine des solutions offertes aux victimes, ce pays tient de plus en plus compte des besoins des enfants et des femmes victimes et de la protection de leurs droits.

Accorder l'aide aux victimes peut se réaliser par plusieurs moyens, elle commence par l'application des lois et la réforme continue d'un cadre juridique suscitant la lutte contre toute acte de violence familiale et la protection des membres de la famille.

Etablir une formation professionnelle pour tous ceux qui travaillent en ce domaine et consacrer des budgets pour pouvoir satisfaire tous les besoins socio-économiques de la famille pour les années à venir.

Supporter les organisations non gouvernementales et les inciter à coordonner leurs efforts pour faire réussir la prise de conscience sociale de ce phénomène et assurer des maisons d'hébergement ou des escales prêtes à accueillir les femmes et les enfants privés de leur domicile.

Ces maisons d'hébergement aident aussi activement les femmes violentées, les rendent en sécurité et indépendante, se sont des escales afin qu'elles procurent des foyers propres à elles.

France et Canada assurent ces types d'hébergement, même s'ils restent toujours insuffisants dans ces deux pays, ce service reste toujours absent au Liban.

Quitter le conjoint est une affaire difficile, pour cela les femmes ont besoin non seulement d'un foyer mais aussi de services éducatifs pour leurs enfants, d'aides financières, des services sanitaires pour elles et leurs enfants, d'aides psychologiques et thérapeutiques.

Lutter contre les violences conjugales commence par lutter contre ces causes, pour cela le travail formatif et psychothérapeutique doit commencer aussi avec les hommes violents pour pouvoir leur libéraliser de leurs attitudes violentes, et donc des efforts d'orientation et de sensibilisation des jeunes doivent être aussi procurés pour changer leurs conceptions parfois archaïques concernant les femmes et pour les transférer les directives vers une meilleure vie en couple.

Si on commence par considérer la violence conjugale comme un problème social, le traitement devient beaucoup plus efficace. Il faut traiter ce phénomène de cette façon car il est le résultat d'une inégalité et des rapports de force et de domination inégalitaires entre les deux sexes.

Limiter l'ampleur de ce phénomène ne se réalise qu'à travers des programmes éducatifs et formatifs et d'autres thérapeutiques.

Dépasser tout stéréotypes et préjugés discriminatoires à l'égard de la femme est condition nécessaire pour que l'homme se libère de ses attitudes violentes, et ceci est le but de la formation éducative et relationnelle.

Ainsi pour la thérapie, des attitudes comme la défense et le déni du problème peuvent être des obstacles face à la réussite d'un tel traitement, les hommes violents doivent se sentir responsables de leurs actes et prendre conscience de leurs problèmes et ceci fut le devoir des thérapeutes professionnels et spécialisés pour les aider à se libérer de leurs comportements agressifs.

La thérapie peut se faire soit d'une façon individuelle, soit en groupe, ce dernier et en sa dynamique peut encourager les hommes en question à faire sortir leurs problèmes, à en discuter et à en échanger leurs expériences.

A partir de cette comparaison entre ces trois sociétés nous avons pu confirmer nos hypothèses de travail déjà citées dans la première partie dans le sens que l'homme dans

la société libanaise qui présente toujours des aspects traditionnels, garde toujours ses complexes socio-affectifs, violente toujours sa femme au nom de la religion et de la culture et de son éducation héritée, et qu'à travers toutes les études évoquées et les cas étudiés on a pu remarquer que le Liban, et malgré tous ses aspects modernes ne connaît pas une véritable égalité entre ses hommes et ses femmes.

Le Liban souffre des lois inéquitables et discriminatoires à l'égard des femmes qui ne les reconnaissent pas comme égales aux hommes, ce qui limite leur sécurité dans leurs vies privées et publiques, alors qu'en France et au Canada, le cas soit le contraire, là où les lois et le tiers social sont en principe en faveur de la femme.

L'héritage familial, la reproduction sociale et les stéréotypes traditionnels règnent toujours dans la société libanaise, la violence est intergénérationnelle, transmise de père en fils comme source de pouvoir, tout ceci à cause de ce système de patriarcat bien ancré dans la société et dans le système culturel libanais.

Que ce soit au Liban, en France ou au Canada, et même si c'est à des degrés différents, l'intervention s'avère nécessaire, pour défendre la femme, à ne pas partir, à se révolter afin d'anéantir la maltraitance et la violence.

La violence se différencie parfaitement selon les représentations culturelles de ces trois sociétés, la notion la culture, des mœurs, des normes, des pratiques discriminatoires et des exigences patriarcales ne sont pas légitimés qu'à travers un accord collectif.

Les conséquences de ces violences sur le plan social et psychologique et les effets de ces mécanismes culturels sont souvent relatifs à chaque société.

Le mécanisme psychique qui permet la prise de conscience de la violence reste obscur et indéterminé, c'est la culture qui le détermine et non pas ses manifestations apparentes.

Les violences conjugales font un problème social beaucoup plus que familial, d'ordre public beaucoup plus que privé, elles sont les résultats des inégalités sexuelles et en même temps ses conséquences, et c'est avec les efforts de l'Etat, des organisations non gouvernementales, des institutions juridiques, des écoles, des forces religieuses, des médias, des thérapeutes et de toute autre partie concernée qu'on peut accéder à lutter contre et à minimiser ses conséquences.

Nous avons vu comment les sociétés occidentales notamment française et canadienne peuvent jouer un rôle prépondérant dans l'atténuation des inégalités, l'appropriation des femmes dans ces sociétés, la prévention de la violence dont elles sont victimes ; que ces efforts commencent au Liban...

Conclusion

La société continue à refouler de sa conscience cette face sombre et cachée de l'histoire des familles. Certes, on sait que la violence domestique existe, mais le phénomène n'est pas pris au sérieux, il est sous-estimé au rayon des fatalités qui pèsent sur la condition de la femme, bien plus il est d'usage d'amplifier le problème en culpabilisant la victime. En fait ce sujet n'a pu être soulevé qu'au moment où les rapports sociaux de sexe étaient théorisés comme rapports de pouvoir et la famille comme lieu de domination et d'exploitation de la force de travail de la femme.

En effet, sous l'influence du mouvement féministe, la violence à l'égard des femmes est posée comme problème socio-politique par plusieurs pays comme la France et le Canada et d'une façon beaucoup plus modeste comme au Liban nous avons essayé de traiter ce sujet avec objectivité, puisque France et Canada se rapprochent dans leur travail sur ce sujet, mais le Liban imite ces deux pays dans leurs approches sur les O.N.G., études, recherches et sur le plan d'enseignement académique; ainsi ces deux pays sont considérées comme groupe de référence pour le Liban.

Cette recherche tente de combler un vide et de contribuer à comparer ce phénomène de violences conjugales entre les pays cités ci-dessus.

N'importe quelle femme peut être victime de violences conjugales, dans n'importe quelle société, système de valeurs et rang social, et ce type de violences attaque la spécificité physique et l'estime de la femme violentée, car au-delà des coups, c'est l'estime d'elle-même qui est bafoué et l'auto-dépréciation s'installe. Ces abus peuvent se répercuter sous différentes problématiques comportementales, émotionnelles et physiques. Au blessure du cœur on ajoute les blessures du corps.

Cette violence qui peut être motivée par une conduite défensive ou expressive ne trouve qu'une seule réponse chez la femme: la peur qui prend le pas sur la vie. La femme

violente se défend en maîtrisant et en étouffant cette peur. Ce silence nous explique cette forme de domination masculine résultant de l'héritage social que la femme confronte par son mutisme. Ce silence crée une violence plus ambiguë et discrète sous la forme d'une violence ambiante symbolique que le silence rend latent.

Après avoir cheminé dans ce parcours de recherche et dégagé au fil des chapitres les grandes tendances de nos données, il faut maintenant tenter de la conclure.

- La violence conjugale, un vécu :

Les causes macrosociales de la violence dans les rapports sociaux de sexe consacrent l'infériorité des femmes. Ce modèle au niveau microsocial tente de saisir les mécanismes familiaux conduisant à la violence. Le fait de valider les hypothèses, les confirmer ou les infirmer éclaircit ce qu'on a pu dégager enfin de notre sujet.

Respectivement et comme réponses aux hypothèses déjà formulées dans la première partie de cette recherche, on peut déclarer que :

- La société libanaise est encore traditionnelle, l'homme violent dans cette société patriarcale est toujours dominant, son entourage, les normes et les valeurs lui favorisent ce privilège et considèrent que ces problèmes familiaux sont de l'ordre du privé.
- Le Liban vit une sorte d'inarticulation et de dualisme, moderne d'une part, mais assujetti aux normes et aux valeurs traditionnelles d'autre part. Toujours inégalité et discrimination sexuelle, hommes et femmes bousculés par les traditions, ne faisant pas conscience aux droits de l'homme.
- Les lois sont inéquitables et souvent discriminatoires à l'égard de la femme au Liban, ce qui favorise le statut de l'homme et augmente le taux des violences envers les femmes ; au contraire en France et au Canada, et comme on l'a vu, les lois sont promulgués en faveur de la femme afin de protéger ses droits, mais les violences qui existent dans ses sociétés sont souvent liées aux affects psychologiques, aux dissociations familiales, aux problèmes familiaux et aussi à l'instinct agressif.
- La violence n'a pas d'identité, elle existe partout mais le contexte diffère. Ce qui rend le traitement de ce mal dans la société libanaise, est la rigidité sociale face à ce problème, un tiers social qui ne réagit pas, stéréotypes et préjugés vécus par

l'homme et la femme, crainte et souvent peur du changement et un système de patriarcat bien ancré pas seulement dans la société mais beaucoup plus dans les mentalités.

- L'inégalité dans le couple constitue un facteur de risque de violence. La violence est apparue liée aux inégalités existantes dans le fonctionnement du couple ; ainsi malgré l'évolution éducative de la femme et sa position dans le marché du travail, elle est toujours et elle risque toujours d'être violentée.

La violence représente un véritable coup de force en ce qu'elle fait des règles prévalant dans les relations humaines ordinaires et constitue une régression vers des formes primaires de domination dans lesquelles la force prime. La violence se suffirait alors à elle-même, comme moyen d'imposer le pouvoir, et n'aurait pas besoin de s'adosser à une supériorité économique, sociale ou culturelle.

Et donc même avec les changements produits dans la société, la discrimination sexuelle reste toujours présente et le taux des femmes violentées croît de même avec le degré d'attachement aux valeurs traditionnelles et au degré de contrôle de l'homme et aux stéréotypes sociaux.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons tenir pour acquis que les couples violents se distinguent par la dynamique de leurs relations et de leur fonctionnement. C'est lorsque ce dernier est de type autoritaire et contrôlant, fondé sur le primat de l'homme et la soumission de la femme que les risques de violence, de toutes formes dont les plus répandues sont celles verbales et psychologiques. L'homme violent serait alors celui qui s'efforce de restaurer un modèle de relations entre les époux autoritaires et dépassés.

Cela dit, il reste à expliquer pourquoi certains hommes recourent à ces stratégies archaïques de domination. Certes, nous l'avons mis en évidence après d'autres, le fait d'avoir grandi dans une famille violente entraîne un risque de reproduire ce type de comportement à l'âge adulte, mais il s'agit là d'un facteur qui ne saurait à lui seul rendre compte de la violence conjugale ; pareil à d'autres facteurs comme les maladies psychiatriques et les troubles psychiques et bien d'autres ...

- La violence conjugale, du privé au public:

La réponse sociale à la violence conjugale doit être intersectorielle et multidisciplinaire. A cet égard, on peut indiquer qu'au-delà des limites connues des pratiques traditionnelles, la réponse institutionnelle peut aider lorsqu'elle se révisé et s'adapter.

Cependant, les nouveaux modèles de pratique plus centrés sur la femme et ses besoins côtoient encore aujourd'hui les réponses traditionnelles préoccupées par la stabilité de la cellule familiale.

La logique d'action des femmes est à son tour largement façonnée par la présence d'options sociales qui renvoient l'idée que la violence est ou non inacceptable. Les réponses institutionnelles et communautaires à la violence exercent un pouvoir sur les choix et la logique d'action des femmes dans la mesure où elles déterminent l'univers dans lequel les femmes choisiront leurs options et le degré de tolérance sociale envers les conjoints violents. Une société qui ne présente pas d'options transmet l'idée que la violence est inévitable.

La logique d'action des femmes sera orientée vers la tolérance dans la mesure où elles trouveront dans les réponses institutionnelles et communautaires un renforcement aux rationalisations qui rendent la violence acceptable à leurs yeux. Trop souvent encore, la femme trouvera un renforcement à sa culpabilité et à son sens du devoir au détriment de sa propre intégrité physique et mentale.

Tout en admettant qu'il est toujours dangereux de généraliser, il est reconnu que la plupart des hommes parlent mieux de ce qu'ils font et de ce qu'ils vont faire que de ce qu'ils ressentent. Les femmes savent trouver une manière nuancée de parler de leurs émotions, de leur ressenti, alors que les hommes se ferment lorsqu'il s'agit d'échanger sur la qualité de leur relation plutôt que sur des faits concrets.

Cependant, l'homme qui ne dit rien est indéchiffrable, et il n'est pas facile de vivre avec quelqu'un qui ne dit pas ce qu'il ressent. Ne rien dire lorsque le conjoint s'exprime, s'enveloppe dans le mutisme comme on s'envelopperait d'une couverture protectrice, c'est paradoxalement s'exprimer, car il n'est pas possible de ne pas communiquer lorsqu'on est face à un autre être humain. Cette difficulté à parler de la relation, de ce qui se vit dans le couple, peut déboucher sur la violence verbale, puis sur la violence physique.

En vue de changer les mentalités, la promotion de campagnes de sensibilisation sur la question des violences sexuées auprès des divers acteurs politiques et de terrain comme auprès notamment des jeunes et des hommes, nécessite à la fois la mise au point de stratégies de communication et des moyens financiers appropriés. Les textes théoriques et les déclarations d'intention ne manquent pas.

Il s'agit par contre encore de préciser les stratégies et les moyens nécessaires pour leur mise en œuvre. Comme dans le rapport maître/esclave où le maître ne change que sous la contrainte, dans les rapports hommes/femmes, les hommes ne changent que forcés. Par qui ? Par quoi ? En premier lieu par les conséquences des luttes et réflexions féministes, mais aussi parce qu'entre hommes, la guerre est impitoyable et qu'elle ne fait que des vainqueurs : il y va de l'intérêt des hommes de « changer ».

- Sensibilisation et changement nécessaires à combattre la violence conjugale :

Pour favoriser l'égalité, et combattre l'inégalité sous toutes ses formes, il est nécessaire de sensibiliser les individus et les groupes, à plusieurs niveaux : au niveau de l'opinion politique avec l'aide des médias ; engagement à la fois personnel et public contre la violence ; au niveau des professionnels : aussi bien les enseignants, les juges, les policiers, les travailleurs sociaux ; et de même au niveau des politiques nationales.

Depuis plusieurs années, les gouvernements et les groupes reliés à la santé, la sécurité et les services sociaux investissent des sommes énormes et des efforts considérables pour contrer la violence conjugale et pour modifier la culture et les valeurs qui engendrent ce genre de violence. La violence que ce soit physique, verbale, psychologique... C'est de la laideur. Il faut que les enfants apprennent à la voir puis à la dénoncer. Encourager le développement de la conscience critique, c'est refuser l'aliénation et prôner le droit d'être et d'advenir.

Donc il est maintenant nécessaire que les enfants qui naissent et évoluent dans un contexte de violence apprennent d'abord à la conscientiser, puis à la refuser et, finalement, à la dénoncer.

De même, face à ce consensus c'est bien la nécessité de trouver un langage commun à toutes les personnes concernées par la problématique de la violence, afin que puisse s'instaurer un réel dialogue et de même de baser ce langage commun sur des symboles, qui, tels des signes sacrés « profanes », sont représentatifs de valeurs universelles.

Se sortir de la violence domestique, c'est vouloir changer les relations dans lesquelles il existe de la violence, car la violence n'est que le symptôme d'un problème et non le problème en lui-même. Le fait de quitter la violence domestique passe par des examens critiques de nos manières de penser et d'agir les relations hommes/femmes. Mais cela ne suffit pas.

- Une vision vers l'avenir... :

Afin de lutter contre la violence conjugale, il faut prendre plusieurs mesures dont une éducation non discriminatoire dès l'enfance qui transmet l'égalité entre les deux sexes et inculque la non violence qui doit être adoptée plus tard au sein des foyers.

De même, il faut augmenter le nombre des associations du service social qui travaillent dans ce domaine et renforcer le rôle de celles déjà existantes.

Sortir de la violence, pour les hommes comme pour les femmes, cela suppose aussi de briser le secret, de quitter leurs sollicitudes. Pour les hommes, il faut quitter la peur de perdre le contrôle de ses proches et accepter les différences. Mais cela ne suffit pas toujours. Quitter la violence, c'est ne pas l'utiliser, c'est trouver d'autres manières de parler et de se comporter, aussi de faire détacher des structures incorporées tant chez les femmes que chez les hommes, les effets de domination qui s'accomplissent et se reproduisent dans toutes les institutions sociales, l'Etat et l'école qui résultent sans doute une reproduction de la domination masculine.

Il n'y a pas de « remède miracle » à la violence : pour la prévenir ou résoudre les conflits, il est nécessaire de travailler à long terme sur les concepts évoqués ci-dessus et de façon adaptée à chaque cas, tout en conservant à l'esprit la nécessité de se fonder dans la perspective d'un universalisme différencié fédérateur, mais aussi respectueux de chacun et de chacune, et c'est toujours selon ces principes fondamentaux : au début, il faut élaborer l'égalité des droits entre la femme et l'homme comme un principe primaire, et d'abolir toute entrave institutionnelle juridique, économique, politique et culturelle et c'est par le biais d'une réforme politique.

De même, il faut que la femme soit vraiment active dans le changement et en profite de ce dernier, car on ne peut pas imposer et généraliser un seul système égalitaire car chaque société a sa propre spécificité, sa propre culture, ses propres normes, valeurs et traditions.

Parler du problème, le faire sortir du caché, ne pas le considérer comme tabou, est le début de la solution, on a un long chemin à poursuivre tout en sachant qu'on a beaucoup en ce sens à faire afin de faire sortir les problèmes de la femme de leur généralisation, et de pouvoir traiter ce sujet d'une façon méthodique et objective.

Les sociétés ont changé pour le meilleur et pour le pire car il se crée tous les jours de nouvelles formes de domination. Si on veut que la violence envers la femme disparaisse, il faudrait que la religion, les normes et le groupe social lui-même ne perpétue pas le schéma domination/soumission à tous les niveaux.

Il est temps de révolution que ce soit en France, au Canada et surtout au Liban, afin de rompre l'engrenage de la violence dans le couple.

Une société responsable doit agir en donnant aux femmes les moyens de dénoncer, de se protéger et de protéger leurs enfants, elle doit leur donner des conditions économiques et sociales qui leur permettent de sortir de leur situation, mais surtout et avant tout, des lois et des codes civils protégeant ses droits.

Actuellement, même s'il existe une prise de conscience de la gravité de ce problème, les moyens publics alloués à la lutte contre les violences conjugales sont insuffisants, société, gouvernement et O.N.G. doivent se regrouper et coordonner efficacement.

La prise de conscience, les décisions politiques et les réponses judiciaires doivent s'améliorer.

Des actions doivent être menées auprès des victimes et des conjoints violents, aussi bien il faut sensibiliser les enseignants, les professionnels de l'enfance et les travailleurs sociaux au problème des enfants exposés aux violences dans le couple car il faut intervenir à un stade précoce, c'est la vraie prévention pour s'échapper à une vraie installation des comportements violents.

Il faut condamner le patriarcat, ce système plusieurs fois millénaire d'inégalités, d'exploitation, de privilèges, de discriminations, de valeurs, de normes, de politiques, basé sur la prétention qu'il existerait une infériorité naturelle des femmes en tant qu'êtres humains et sur la hiérarchisation des rôles assignés dans nos sociétés aux hommes et aux femmes. C'est ce système qui génère les violences.

Ce vécu, doit sortir du privé au public, les violences conjugales ont un impact sur la santé des femmes et des enfants et sur la société toute entière vue la relation existante

entre le degré de violence envers la femme et le développement des sociétés. Si nous voulons qu'une société soit développée et faite d'individus responsables, il s'agit donc de modifier les valeurs sociales afin de construire une société plus égalitaire et plus respectueuse.

Bibliographie

I – Livres :

Abdel wahab, L. (1999). *La violence familiale*. Dar el mada.

Al marnissi, F. (1984). *Le comportement sexuel dans une société capitaliste suivie*. Beyrouth : Dar el hadatha.

Badinter, E. (2003). *Fausse route*. Paris : Odile Jacob.

Balier, C. (1996). *Psychanalyse des comportements sexuels violents*. Paris : PUF.

Beydoun, A.C. (2007). *La virilité et le changement des statuts des femmes*. Beyrouth : Centre culturel arabe.

Bourdieu, P. (1998), *La domination masculine*. Paris : Le seuil.

Camilleri, C., & Vinsonneau, G. (1987). « *Pour une approche en psychologie culturelle : contribution à l'étude de la dynamique identitaire du jeune immigré en France* », *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*.

Camilleri, C., Kastersztejn, J., Lipiansky, E.M., Malewska-Peyre, H., Taboada-Leonetti, I., & Vasquez, A. (1990). *Stratégies identitaires*. Paris : PUF.

Camilleri, C., & Vinsonneau, G. (1996). *Psychologie et culture : concepts et méthodes*. Paris : Armand Collin.

Charani, A.K. (1997). *Lignes et passages au dessous de l'assemblée libanaise de la femme*. Beyrouth.

Charabi, H. (1992). *Le système patriarcal et de la problématique de la société arabe sous-développée*. Beyrouth : Centre des études de l'union arabe.

- Charafeddine, F. (2002). *Violence, même origine, aspect commun*. Beyrouth : Dar el farabi.
- Charafeddine, F. (2008). *Les douleurs des femmes et leurs malheurs, Les violences conjugales au Liban, étude sur terrain*, L'assemblée féminine démocratique. Beyrouth : Dar el farabi.
- Chartier, J.P. (1968). *L'inconscient et la psychanalyse*. Paris : P.U.F.
- Cornaton, M. (1998). *Le lien social, Etudes de psychologie et de psychopathologies sociales*. L'interdisciplinaire.
- Cournut, J. (2003). *Pourquoi les hommes ont peur des femmes*. Paris : PUF, 2001.
- D'ornano, J.A., & De Guibert, F.X. (2003). *Essai sur l'origine de la violence contemporaine*. Paris : O.E.I.L.
- Dauphin, C., & Farge, A. (1999). *De la violence et des femmes*. France : Pocket, Agora.
- Dejours, C. (1993). *Travail, usure mentale, De la psychopathologie à la psychodynamique du travail*. Paris : Bayard.
- Dejours, C. (1998). *Souffrance en France*. Paris : Le Seuil.
- Falconnet, G., & Lefaucheur, N., *La fabrication des mâles*. Paris : Actuels, Points.
- Faour, A. (1998). *Lutte contre la violence envers la femme, étude sur terrain*. L'assemblée féminine libanaise, Friederich Eibert.
- Frappat, H. (2000). *La violence*. Paris : Flammarion.
- Freud, S. (1967). *Au-delà du principe de plaisir*. in *Essais de psychanalyse*. Paris : Payot.
- Freud, S. (1995). *Malaise dans la culture*. Paris : P.U.F.
- Freud, S., *Pulsions et destin des pulsions*. in *Métapsychologie*. Paris : Gallimard.
- Gillioz, L., De Puy, J., & Ducret, V. (1997). *Domination et violence envers la femme dans le couple*. Paris : Payot, Lausanne.

- Goustard, M. (1965). « *Adaptation et agressivité en bio-éthologie comparée* ». in *Adaptation et agressivité*. Paris : P.U.F.
- Green, A. (1999). *Sur la discrimination et l'indiscrimination, Revue française de psychanalyse*, n°5. Paris.
- Halfon, O., Ansermet, F., Laget, J., & Pierre Humbert, B. (2002). *Sens et non sens de la violence*, nouvelles expressions, nouvelles approches. Paris : P.U.F.
- Heritier, F. (2002). *Masculin/féminin II, Dissoudre la hiérarchie*. Paris : Odile Jacob.
- Hijazi, M. (1978). *Le retard social*. Beyrouth : Centre du développement arabe.
- Hijazi, M. (2006). *L'homme dénigré*. Beyrouth : Centre du développement arabe.
- Hirigoyen, M.F. (1998). *Le harcèlement moral*. Paris : la découverte et syros.
- Hirigoyen, M.F. (2005). *Femmes sous emprise*, les ressorts de la violence dans le couple. Oh!Editions.
- Houballah, A. (1996). *Le virus de la violence*. Paris : Albin Michel.
- Houel, A. (1999). *L'adultère au féminin et son roman*. Paris : Armand Colin.
- Houel, A., Mercader, P., & Sobota, H. (2003). *Crime passionnel, crime ordinaire*. Paris : P.U.F.
- Jaspard, M., et col. (2003). *Les violences envers les femmes en France, Une enquête nationale, droits des femmes*. Paris : La Documentation française.
- Jaspard, M. (2005). *Les violences contre les femmes*. Paris : La découverte.
- Jeammet, N. (2001). *Les violences morales*. Paris : Odile Jacob.
- Joseph, S. (2003). *Genre et citoyenneté au Moyen-Orient*. Beyrouth : Dar annahar.
- Kant, E. (1964). *Anthropologie du point de vue pragmatique*. trad. M. Foucault, Paris : Vrin.
- Karli, P. (1989). *L'homme agressif*. Paris : Le Seuil.

- Kellerhals, J., & Favre, P.M. (1982). *Mariages au quotidien-Inégalités sociales, tensions culturelles et organisation familiale*. Lausanne.
- Kellerhals, J. (1984). *Microsociologie de la famille*. Paris : Que sais-je?.
- Khater, L. (1974). *Traditions et coutumes libanaises*. Beyrouth : bureau d'études scientifiques.
- Khoury, S., & Khoury, M. (1998). *Lutte contre la violence envers la femme, étude sur terrain*. L'assemblée féminine libanaise : Friederich Eibert.
- Labadie, J.M. (2004). *Psychologie du criminel, Logiques de l'irréparable*. Paris : l'Archipel.
- Lacoste-Dujardin, C. (1985). *Des mères contre les femmes, Maternité et patriarcat au Maghreb*. Paris : La découverte.
- Lagache, D. (1947-1952). *Psychocriminogénèse (1950), Le psychologue et le criminel*. Œuvres II.
- Lagache, D. (1979). *Contribution à la psychologie de la conduite criminelle (1948), Le psychologue et le criminel*. Œuvres II (1947-1952), PUF.
- Lahlou, M., & Vinsonneau, G. (2001). *La psychologie au regard des contacts de cultures*. Lyon Limonest : L'Interdisciplinaire.
- Lahlou, M. (2002). *Histoires familiales Identité Citoyenneté*. Lyon Limonest : L'Interdisciplinaire.
- Lahlou, M. (2003). *Transmission et Création*. Lyon Limonest : L'Interdisciplinaire.
- Laroche, M. (1994). *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France en 1994 par les services de police et de gendarmerie*. Paris : La Documentation Française.
- Legendre, P. (1989). *Le crime du caporal Lortie*. Fayard.
- Levinas, E. (1984). *Difficile liberté*. Paris : Biblio, essais.
- Marcuse, H. (1967). *Eros and civilization*. A philosophical inquiry into Freud, 1955; trad., Eros et civilization. Ed. De Minuit.

- Marnissi, F. (1984). *Le comportement sexuel dans une société capitaliste suivie*. Dar el hadatha.
- Mellon, C., & Semellin, J. (1994). *La non-violence*. Paris : P.U.F.
- Molinier, P. (2000). *Virilité défensive, masculinité créatrice, Travail, Genre et Sociétés*, n°3.
- Moser, G. (1987). *L'agression*. Paris : P.U.F.
- Norbert, E. (2005). *La civilisation des mœurs*. Paris : Pocket.
- Ockrent, C. (2006). *Le livre noir de la condition des femmes*. Paris : Editions.
- Pinatel, J. (1987). *Le phénomène criminel*. M.A. Editions.
- Rigollet, C. (1996). *Les femmes dans le monde*. Paris : Hachette.
- Rinfret- Raynor, M., & Cantin, S. (1994). *Violence conjugale, recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*. Québec, Canada : édition gaëtan morin.
- Rosenberg, B. (1991). *Masochisme mortifère et masochisme gardien la vie*. Paris : P.U.F.
- Rosenberg, B. (1997). *Le Moi et son angoisse*. Paris : P.U.F.
- Semelin, J. (1983). *Pour sortir de la violence*. Paris : Editions ouvrières.
- Semelin, J. (2000). *La non-violence expliquée à mes filles*. Paris : Le Seuil.
- Souffron, K. (2000). *Les violences conjugales*. Edition Milan Paris.
- Vinsonneau, G. (1996). *L'identité des jeunes en société inégalitaire, le cas des maghrébins en France*. Paris : L'Harmattan.
- Vinsonneau, G. (1997). *L'identité des françaises face au sexe masculin*. Paris : L'Harmattan.
- Vinsonneau, G. (1999). *Inégalités sociales et procédés identitaires*. Paris : Armand Collin.
- Vinsonneau, G. (2002). *L'identité culturelle*. Paris : Armand Collin.
- Weber, M. (1959). *Le savant et le politique*. Paris : Plon.
- Welzer-Lang, D. (1992). *Arrête ! Tu me fais mal !*. Paris : Le jour, VLB.

II - Périodiques, rapports, congrès :

Abbas, T., & Nasr, R. (2004). A study on violence against women in Lebanon. *World Health Organization, Ministry of Public Health.*

Accorsi, F. (2003). Violence, comment peut-on frapper une femme?. *in Magazine « Psychologies », Mieux vivre sa vie, n°223, p. 69.*

Alsabini, A. (2003). La violence contre la femme dans les sociétés islamiques. Liban : Dar annahar.

Alternatives internationales (2003), (juillet-août 2003, mardi 12 août 2003).

Appels à la tolérance zéro face aux multiples formes de violence à l'égard des femmes (2003). *Les Nations Unies, Communiqué de presse, FEM/1240, Commission de la condition de la femme, troisième séance-matin.*

Appels à la tolérance zéro face aux multiples formes de violence à l'égard des femmes (2003). *Nations Unies, Communiqué de presse, FEM/1240, Commission de la condition de la femme.*

Art de vivre (2001). *in Revue « Canoë ».*

Assemblée parlementaire (23 septembre 2002), Violence domestique, document 9563.

Audet, E. (2003). La chorale de la désinformation. *faut journal, D'une lune à l'autre, n°195.*

Avis et commentaires sur devenons-nous de ne plus en plus violents? Avis consommateur où va-t-on? (2003). *in revue CIAO.*

Beaudoin, C. (2003). La violence, sujet choc.

Bégat, N. (2001). Libanaises sous lois croisées, Les pénélopes.

Benoît, R., & Rondeau, G., Criminologie, Dossier : Violences Familiales. *Les presses de L'université de Montréal, Volume XXX n°2.*

Binstock, H. (1998). Violence within couples, legal treatment. Review of progress and results. *Economic Commission for Latin America and the Caribbean, Women and Development Unit, United Nations, Santiago, Chile.*

Blais, L. Centre Femmes d'aujourd'hui. Document Centre femmes d'aujourd'hui, un modèle d'engagement bénévole, Québec.

Bourdieu, P. (1998). La domination masculine, la lutte féministe au cœur des combats politiques. *in Le monde diplomatique*, p. 24.

Bourget, A. 100 sens sûrs, un sens à votre sexualité, Amour ou dépendance?

Brasseur, E. (7 février 1997 au 10 septembre 2003). Dis-moi qui t'as engueulé, je te dirai qui tu es.

Bulletin de psychologie (octobre 1965). Contribution à l'étude des concepts de pulsion de mort et d'agressivité chez Freud.

Candat, B., & Weber, S. (2003). L'en dehors.

Children and violence (1997). *Unicef, n° 2 Innocenti Digest*.

Chodorow, N. (2003). Les homosexualités comme formations de compromis. *Revue Française de Psychanalyse*, tome LXVII, 1, p. 23, 50.

Comité consultatif canadien (1992).

Compte rendu du colloque du 22 novembre 2000 (2001), La violence de l'un est-elle la violence de l'autre ?

Conche, M. La femme comme mythe. *in Le Croquant*, numéro 46, p. 87.

Conférence Mondiale sur les droits de la femme (1995), Pékin, Plate forme d'action, paragraphe 18.

Cornaton, M. (2003). Comprendre la violence, quelles réponses, Le jeu de l'amour. *Le croquant, sciences humaines, art, littérature, 38/39, revue trimestrielle*.

Couchard, F. (1998). Le masculin sous la menace : la question de l'honneur. *Revue Française de Psychanalyse*, 2, p. 553, 565.

Coutrot, A.M., & Jacquey, M.J. (2001). Les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. *in De la violence conjugale à la violence parentale, par, Fondation pour l'enfance*.

Crimes perpétuels contre la femme. *in Mac Mag-Flip-Newletter*.

- De Zayas, R. (2003). Sociologie et poésie, les tueurs, philosopher aujourd'hui. *in Le croquant, revue trimestrielle, sciences humaines, art, littérature.*
- Deconstruction of the concept of masculinity and patriarchy in the contemporary society (2006-2007). *Lebanese Association of Women Researchers, volume XII, p. 18, 508.*
- Dummond, Broué, & Guévremont (1997), Ressources montréalaise en violence conjugale et familiale, vol.18, n°4.
- Durif-Varembont, J.P. (1999). L'enfant objet de violence. *in Revue internationale de police criminelle, 54^{ème} année, n°474-475, p.10-11.*
- Durif-Varembont, J.P. (2001). Le silence des victimes, entre ineffable et inaudible. *in Psychologie clinique, n°11.*
- Durif-Varembont, J.P. (2002). Défaillances de la fonction du père et suppléances d'auto-fondation dans la psychose : le crime d'Althusser. *Bulletin de psychologie, par tome 55(5), n° 461, p. 489-495.*
- Durif-Varembont, J.P. (2005). Les mécanismes de la violence homme-femme. Lyon.
- Durif-Varembont, J.P., Violences conjugales : les enjeux psychiques d'une relation d'aliénation.
- Dussault, C., La francophonie, notre monde à nous !. Qu'est ce que la violence psychologique?, 2ème partie, Canada.
- Enquête eurobaromètre (1999).
- ENVEFF (2001).
- Exclure pour la cause (2002), 6ème conférence mondiale sur la prévention et le contrôle des traumatismes, le suicide et la violence. *parrainée par l'organisation mondiale de la santé, Montréal.*
- Falardeau, J. (2003). La maison des femmes de Québec. *inc. Rapport d'activités, Québec, p.30-35.*
- Fermi, P. (2008). La notion de refoulement culturel. *association Géza Roheim, musée d'ethnographie du Trocadero, Paris.*

- Fortin, A. (1995). Développement d'une mesure de la justification de la violence envers l'enfant. *in Journal International de Psychologie, 30 (5), p. 551-572, Centre de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, université de Montréal, Québec, Canada.*
- Fortin, A. (1998). L'enfant en contexte de violence conjugale, témoin ou victime ?. *La revue internationale de l'éducation familiale volume 2, n°1.*
- Fortin, A., Cyr, M., & Lachance, L. (2000). Les enfants témoins de violence conjugale : Analyse des facteurs de protection, n°13. Montréal : *Criviff.*
- Fortin, A., & Trabelsi, M. (2002). Les enfants témoins de violence conjugale : analyse des facteurs de protection. Document synthèse réalisé par, France Dupuis. Montréal : *Criviff.*
- Fromm, E. (2005). Travailler avec l'inconscient dans la pratique psychothérapeutique. *in Le Coq Héron, éd. Érès, n°182.* Toulouse.
- Ghanem, E. (2006). *in Journal Al balad, U.N, UNIC, numéro 1027.* Liban, p.13.
- Gravel, S., Beaulier, M., & Lithwick, M., Criminologie. Dossier : Violences Familiales, *Les presses de L'université de Montréal, Volume XXX n°2.*
- Hamon, M.C. (1994). La féminité en tant que mascarade. *in: Collectif, La sexualité féminine, La psychanalyse n°7.* Paris: PUF, p. 257-270. *Féminité mascarade, Etudes psychanalytiques.* Paris : Seuil, p. 197-213.
- Harison, D., Criminologie, Dossier : Violences Familiales. *Les presses de L'université de Montréal, Volume XXX n°2.*
- Hernandez, H., & Bernard, P. (2002). Agressions physiques, verbales, viols...Les femmes, premières victimes des violences.
- Houel, A. et GÉRA, Du crime passionnel au crime d'honneur : aux racines d'une même violence. *Groupes d'études des relations asymétriques, Université Lyon 2.*
- J'accuse la peur (1992). *Actes de la Conférence montréalaise sur les femmes et la sécurité urbaine, 30 mars 1992. Rapport produit par le Secrétariat d'Etat du Canada et Tandem Montréal.*

Jan, S. (1999). De la violence sous toutes ses formes. *in Femmes, le Mauvais Genre ?, le Monde Diplomatique, Manière de voir, n°44.*

L'association libanaise de la lutte de la violence envers la femme (1997). *Rapport concernant la violence envers les femmes, Beyrouth.*

L'enquête de santé Québec, violence faite aux femmes, service vie santé, santé des femmes (1999).

L'initiative de lutte contre la violence familiale (2007). *Centre national d'information sur la violence.*

L'institut de la statistique du Québec.

L'organisation publique de l'emploi, bureau de travail international. *étude du marché de travail* (1997).

La femme arabe (1995). *Directions, statistiques et indicateurs de l'ESCWA, centre de la femme arabe, p.2-10.*

La femme et la loi dans la république libanaise, première assemblée du sommet de la femme arabe. ESCWA.

La justice a bonne mine (2002). *in Journal du Barreau, volume 34, n°14.*

La stabilité de la famille arabe et les codes d'affaires personnels (2003). Beyrouth, Liban.

La violence conjugale et familiale (1998). Network en français, *volume 18, n°14.*

La violence conjugale, comment se manifeste-t-elle? (2003). *in chap.: 2 du: la violence conjugale c'est quoi au juste?, Paris.*

La violence envers les femmes : là où l'autre monde doit agir (2007). *Questions et Débats : Forum Social Mondial.*

Labasque, M.V. (2001). La violence conjugale, stigmate de la domination masculine en occident. *Actes du VIIIème congrès de l'association pour la recherche interculturelle (ARIC) Université de Genève.*

Lacan (1966). Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse. *in Ecrits. Paris : Le Seuil.*

Larivey, M. (2000). Ressources en Développement. Les psychologues humanistes branchés, Querelles et chicanes dans le couple. *in magazine électronique, volume 4. n°1.*

Larocque, G. (2001). Abus et violence et le plan triennal, Retraite active. Le comité, consultatif canadien (1992).

Le ministère de la sécurité publique québécois.

Le rapport national des ONG au Liban sur le progrès dans l'application du programme de travail du Pékin (1999). *L'assemblée des femmes libanaises, UNIFEM, Friedrich Eibert*, p. 10-11.

Les femmes dans le monde (2002). *Des chiffres et des idées. Nations Unies*, New York.

Les femmes victimes de violence conjugale, le rôle des professionnels de santé, (2002).

Les femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé, (2002).

Les hommes et la violence (2002). *Rapport réalisé pour le compte du conseil de l'Europe dans le cadre du projet du COE « Réponses à la violence dans une société démocratique »*, Paris.

Les rapports hommes-femmes au Canada (2001). *in Presse canadienne / léger marketing.*

Les violences envers les femmes en France, une enquête nationale, droits des femmes (2003). Paris, p. 270-278.

Les gnons de la passion, mardi 12 août 2003.

Macleod, L. (1987). Pour les vrais amours...prévenir la violence conjugale. *conseil Ottawa, consultative canadien sur la situation de la femme.*

Makki, R. (2003). Les violences – conflits conjugaux au Liban. *Le croquant n° 38-39.*

- Makki, R. (2005). Les attitudes des références religieuses face à la violence exercée sur les femmes, entre le « légal » et l' « humain ». *colloque : Citoyenneté - Justice et Psychologie*. Lyon.
- Makki, R. (2006). Analyse psycho-sociale concernant les violences conjugales entre réalité et voulu dans les pays arabes. *La rencontre régionale autour des lois concernant la protection des femmes contre les violences conjugales, Kafa, Holiday Inn, Dune, Beyrouth*. Beyrouth.
- Marneffe, C. (2002). Interactions violentes entre les parents et les répercussions sur les enfants, communication présentée lors des journées « Violences familiales ». *par Société scientifique de médecine générale belge*. Harzé.
- Mercader, P. (2001). Séparation impossible, déliaison mortelle. *in Le Croquant*, p. 125,136.
- Mercader, P. (2002). Le crime d'Althusser : angoisse de perte, angoisse d'intrusion. *par Bulletin de psychologie, tome 55(5), n° 461*, p. 481-487.
- Mercader, P. (2003). Comprendre la violence, quelles réponses ?. *revue trimestrielle, sciences humaines, art, littérature, 38/39. in Le croquant*.
- Mercader, P., Houel, A., & Sobota, H. (2004). L'asymétrie des comportements amoureux, *Sociétés contemporaines*, n° 55, p. 91, 113.
- Mihalich, L. (2007). Femmes immigrées et violences conjugales, Huis clos : La situation des Femmes Immigrées Battues en France.
- Ministère de l'intérieur (rapport 2001).
- Ministère de la santé et des services sociaux. *une politique d'aide aux femmes violentées* (1985), Québec.
- Moras, L. (2002). Sur le thème de la violence contre la femme et les droits humains de la femme, le rapport final de la réunion régionale des organisations non gouvernementales arabes pour la préparation de la session exceptionnelle de la comité générale. *Pékin 5, l'égalité et le développement et la paix, ESCWA, Thèmes étudiés : Violence, Agressivité, Pulsions de mort. « L'autre violent »*,

chap:1 de comprendre la violence en psychiatrie. Approche clinique et thérapeutique. Edition Dunod, (256 pages), Amman.

Moser, C. (1995). Domestic violence and its economic causes, the Urban age. *in Albert, O., Women and Urban violence in Kano, Nigeria, Rapport final présenté au CNUEH (Habitat), IFRA Ibadan.*

Mythes et réalités sur la violence, sur la violence conjugale, sur l'homme Agresseur. Qu'est-ce que la violence conjugale? (11-9-2003).

Nasr, R. (2004). *Les violences conjugales verbales envers les femmes de niveau éducatif supérieur.* Mémoire pour un Diplôme d'Etudes Approfondies en Psychologie Sociale, Université Libanaise, Liban.

Nassar, N. (1985). La situation de la femme dans les constitutions arabes, situation de la femme arabe. Paris, Al-wahda.

Nepton, N. (2003). Citoyennes de seconde zone.

Niveau de vie des familles (1998). *La république Libanaise, Direction centrale des statistiques.* Beyrouth.

On demande paix, non la violence (2004). *kafa, journée mondiale de la lutte contre la violence envers la femme, l'assemblée féminine démocratique libanaise,* p. 20, 27, 28.

Organisation Friederich Eibert (1997). La lutte contre la violence envers la femme dans la famille au Liban. *L'assemblée libanaise de la femme, Etude sur terrain.*

Pâquet-Dechy, A. (1998). D'autres violences à Dire. *Actes du colloque tenu à trois – rivières le 13 mai 1997 dans le cadre du 65^e congrès de l'Acfas, Criviff.*

Parlons de la violence verbale (2003), centre de santé RJA (réseau jeunesse autochtone).

Poulin, C., & Ross, L., Criminologie, Dossier : Violences Familiales. *Les presses de L'université de Montréal, Volume XXX n°2.*

Pour éviter des maux ... choisir les bons mots (2003). *Semaine de la non-violence du 21 au 27 avril 2003 – Sagenay-Lac-Saint Jean.*

Pourquoi l'homme déteste sa femme ? (2003). *Le centre des nouvelles, Le centre arabe des sources et d'informations autour de la violence contre la femme*, Aman.

Préoccupations en émergence dans la pratique et la recherche en violence. *Actes du séminaire tenu à Cap-de-la-Madeleine* (15 octobre 1993, mars 1994), *Criviff*.

Psychiatrie et violence (2002/2003). *in Journal Club, Groupe de lecture du séminaire de Psychiatrie légale de Lausanne. Service de Médecine et Psychiatrie Pénitentiaire / Unité d'expertises*.

Rapport Henion (février 2002).

Raybaud, H. (2007). Retour Sommaire, Actualités du médicament avec l'information sur le médicament au service des professionnels. *in Esculapepro.com, La violence conjugale*.

Revue Afkar (mai 2008), *numéro 1*, p. 4,12.

Rinfret-Raynor, M. (2001). Points de vue des femmes et des hommes sur les services utilisés en matière de violence conjugale, n° 18. Québec : *Criviff*, p. 12.

Rinfret-Raynor, M., Cantin, S., & Fortin, L., *Criminologie, Dossier : Violences Familiales, Les presses de L'université de Montréal, Volume XXX n°2*.

Rinfret-Raynor, M., Turgeon, J., & Joyal, L. (1999). Protocole de dépistage systématique des femmes victimes de violence conjugale et guide d'intervention. *collection outils, n°2, Criviff*.

Rion, A., & Marti, K. (2002). Harcèlement : directives en guise de protection.

Robin, T., Nouveau millénaire, défis libertaires, violences domestiques. *in Fraternet.com, lieu d'origine «violence domestique Etat des Lieux en Europe»*.

Rondeau, G., Brodeur, N., Boisvert, R., & Forney, A. (2002). Evaluation du programme intensif de traitement pour conjoints violents offert par l'organisme après-coup. *récession des écrits, n°25*. Québec : *Criviff*, p. 14-15.

- Rondeau, G., & Hernandez, S. (2003). Entre les services et les hommes : un pont à bâtir ? *actes du colloque de l'équipe Hommes, violence et changement tenu à St Hyacinthe le 25 octobre 2002, n°15*. Québec : Criviff.
- Rondeau, G., Sirois, G., Jacques, N., & Cantin, S. (2000). Les mécanismes de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale au Québec, n° 15. Québec : Criviff.
- Sidawi, R.R. (2001). Etude sur la violence envers la femme dans la famille. *in Jawari, L'association libanaise de la lutte de la violence envers la femme*, Liban.
- Smaoun, S. (1999). La violence envers les femmes en milieu urbain, Analyse du problème selon une perspective de genre. *Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains, Programme de gestion urbaine, Programme Pour des villes plus sûres, Programme Femmes et Habitat*. Nairobi, p.18.
- Statistiques chaudières. Applaches et VI-SA-VI (2001). Paris.
- Statistiques concernant la situation de la femme libanaise (2000). UNDP.
- Strategies for confronting domestic violence: a resource manual (1993). *United Nations Office at Vienna, Center for Social Development and Humanitarian Affairs, United Nations Publication*. New York.
- Thibault, S, Chamberland, A, & Levesque, S. (2003). *Rapport d'activités 2002-2003*. Québec : Criviff.
- Turcotte, D., Dulac, G., Lindsay, J., Rondeau, G., & Turcotte, P. (2002). Les trajectoires de demande d'aide des hommes en difficulté, n°21 : Criviff.
- Turcotte, D., Lamonde, G., & Lindsay, J. (2002). La prévention de la violence à l'école primaire par la promotion des comportements pacifiques. *Evaluation du programme : Les ambassadeurs et ambassadrices de la Paix, n°22*. Québec : Criviff.
- Turgeon, J. (1996). Violence dans les relations affectives : Représentations et Interventions. *Actes du colloque tenu à Chicoutimi dans le cadre du 63^e congrès de l'Acfas. Etude de la conception de la violence conjugale et évaluation de sa sévérité* : Criviff.

Un fléau : La violence familiale – en France et au Canada, comité de solidarité Tiers – Monde de Trois Rivières, (9/10/2007), p.3.

Vézina, J.F. (2003). G.A.P.I. un Pas vers la non-violence. *par rapport d'activités 2002-2003*. Québec.

Violence et Intentionnalité. *Actes du colloque tenu à Québec le 12 mai 1998 dans le cadre du 66^e congrès de L'Acfas : Criviff*.

Violence faite aux femmes (1999). Information au public, violence envers les personnes. *service vie santé des femmes*.

Violences conjugales (2007). *in Les chiffres, ARTE*.

Violences conjugales (2007). *in 80 appels de détresse en moyenne par jour au 3919*.

Violences faites aux femmes-Information au public (1999). *Service vie santé, santé des femmes*.

Winnicott, D.W. (1971). La localisation de l'expérience culturelle, *Nouvelle Revue de Psychanalyse, n°4*. Paris : PUF.

III – Webographie :

Halte à la violence contre les femmes dans le couple, (19.12.2002). Amnesty international. [http://www.Preventi.cn/halte à la violence](http://www.Preventi.cn/halte_à_la_violence).

Halte à la violence verbale!, (13-12-03). Amnesty International.
www.yahoo.com.

L'amour ne fait pas toujours mal, mais... www.yahoo.com.

lien social, n°660, (28-7-03). www.liensocial/viol.verb.danslecouple.com.

La violence conjugale, Renseignements du centre national d'information sur la violence dans la famille. http://www.hc-sc.gc.ca/hpb/violence_familiale/html/wa-fs-f.html.

La violence conjugale, renseignements du Centre National d'information sur la violence dans la famille, site Internet de Santé Canada.

Principaux modèles théoriques et facteurs rendant compte de la violence conjugale, (19-12-02). www.eurowic.org/eurowic_n/suisse.com.

Qu'est-ce que la violence conjugale ? (11/09/03). <http://www.V.V.IImythe.mn>.

Robin, T., *Nouveau millénaire, Défis libertaires, Violences domestiques*, violence domestique, Etat des lieux en Europe, Fraternet.com.

Réseau Canadien de la santé: <http://www.canadian-health.network.ca/faq-faq/violence-violence/ZF.html>.

http://www.ayn.ca/health/fr/abus/abuse_emotionnel.asp.

http://www.doctissimo/psychologie/bien_avec_les_autres.com.

<http://www.maisons-femmes.qc.ca/problématique/manifeste.html>.

<http://www.prévention.cn/halte5laviolence.com>.

<http://www.prevention.com> (ch-1999).

<http://unhabitat.org>.

<http://www.unites.uqam.ca>.

<http://1libertaire.free.fr>.

<http://forum.psychologies.com>.

<http://www.casac.ca/freneh/questions/forumsocialmondial.html>.

<http://doc.abhatoo.net.ma/doc/IMG/pdf/femme2.pdf>.

<http://www.solidarités.ch/journal/docs/marchefemmes.html>.

<http://encoreféministes.free.fr>.

<http://www.libertyvox.com>.

<http://alluvions-mc.blogspot.com/2008/06/femmes-battues-d'origineétrangère.html>.

<http://blog.funradio.fr>.

<http://www.sosfemmes.com/violences/violencesfemmesimmigrées.html>.

<http://www.europrofem.org>.

www.penelopes.org.

<http://www.suicide-quebec.net/sosviolence.html>.

<http://www.yodawork.com>.

<http://www.els.net/parents/violence.html>.

<http://parlons-bouquins.com>.

<http://www.documentation.aphp.fr>.

<http://www.multisexualités-et-sida.org>.

<http://www.ined.fr>.

<http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr>.

<http://www.senat.fr>.

<http://www.academie-medecine.fr>.

<http://www.urml-reunion.net>.

<http://www.clf2-nsi2.hc-sc.qc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale.html>.

<http://www.publications.msss.gouv.qc.ca>.

<http://www.phac-aspc.qc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale.html>.

<http://www.sosviolenceconjugale04.org>.

<http://www.patrik.fermi.free.fr>.

<http://www.pagesperso.orange.fr>.

<http://www.criviff.qc.ca>.